4972

ANTOINE DE BOURBON

ET

JEANNE D'ALBRET

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR, A NOGENT-LE-ROTROU.

ANTOINE DE BOURBON

ET

JEANNE D'ALBRET

SUITE DE

LE MARIAGE DE JEANNE D'ALBRET

PAR

LE BARON ALPHONSE DE RUBLE

TOME PREMIER

PARIS

ADOLPHE LABITTE

LIBRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

4, RUE DE LILLE, 4

1881

JC
112
A6R8
t 1

785087

PRÉFACE.

Nous avons écrit sous le titre de Le mariage de Jeanne d'Albret *la première partie de l'histoire de cette princesse. Aujourd'hui nous publions la suite de sa biographie. Le volume que nous soumettons à la critique des érudits raconte la vie de Jeanne d'Albret et de son mari, Antoine de Bourbon, depuis leur mariage* (20 *octobre* 1548) *jusqu'à la mort de Henri II* (10 *juillet* 1559). *D'autres volumes, actuellement en préparation, contiendront le récit des treize dernières années de la reine de Navarre. Plus tard, si les forces ne trahissent pas notre bonne volonté, nous mettrons au jour l'histoire de la jeunesse de Henri IV. Nous aurons ainsi rejoint le remarquable ouvrage que M. Poirson a consacré au règne de ce prince*[1] *et complété le tableau des origines de la monarchie des Bourbons, la plus glorieuse de notre histoire.*

Le mariage de Jeanne d'Albret *a dû les encourage-*

1. *Poirson,* Histoire du règne de Henri IV, *Paris,* 1856, 3 *vol. in*-8°. *L'ouvrage a été plusieurs fois réimprimé.*

*ments qui ont honoré l'auteur à l'intérêt et à l'originalité des matériaux qui avaient servi à la construction du livre. Nous osons espérer qu'*Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret *méritera les mêmes suffrages. Nous avions trouvé à Bruxelles et surtout à Dusseldorf d'importantes pièces sur l'enfance de la princesse de Navarre. Cette fois nous avons dirigé nos recherches vers d'autres latitudes. Elles n'ont pas été moins heureuses. Nous avons visité les archives de la secrétairerie d'État d'Espagne et nous y avons trouvé des documents inédits, qui portent la lumière sur les négociations de Charles-Quint et de Philippe II avec la maison d'Albret et sur certains événements de la seconde moitié du XVIe siècle.*

Les archives royales d'Espagne ont été réunies par Charles-Quint dans le vieux château de Simancas[1]. *Avant nous, plus d'un travailleur y avait été admis. Mais au prix de quelles difficultés! Aujourd'hui tout est changé. Les portes du château ne sont plus fermées. Les clefs des rayons sont gardées par un savant paléographe, aussi docte que bienveillant, M. Francisco Diaz, qui aime à se distraire de ses propres travaux en aidant aux travaux des autres et qui met son orgueil à montrer aux étrangers les quatre-vingt mille liasses qui garnissent les salles de cette sombre forteresse.*

M. Gachard a très bien exposé les grandes divisions de ce dépôt scientifique[2], *mais ce qu'il n'a pas assez*

1. *Voyez Gachard,* Correspondance de Philippe II, *t. I, p.* 7. *C'est par erreur qu'on attribue à Philippe II la création des archives de Simancas. M. Diaz prépare un travail qui élucidera ces questions.*

2. *Voyez la préface de la* Correspondance de Philippe II.

dit, c'est sa prodigieuse richesse. En Espagne, rien ne se perd, rien ne s'oublie. Les passions des hommes ne touchent pas aux témoignages du passé[1]. *Le génie conservateur du grand empereur plane encore sur la plus durable de ses créations. Depuis l'organisation des archives, à chaque changement de règne, des dossiers, bourrés de pièces historiques, sans une seule lacune, viennent s'aligner sur les rayons de la secrétairerie d'Etat et sont étiquetés à Simancas.*

L'ordre le plus méthodique règne dans le classement. Les documents sont rangés suivant leur provenance et prennent place à leur date. Pour nous, qui n'avions à nous préoccuper que de la Navarre, les recherches ont été faciles. Nous avons choisi un millier de pièces, dont une partie est mise en œuvre dans la présente étude. Les autres seront utilisées dans les volumes suivants.

M. Gachard et, après lui, MM. Mignet et Pichot avaient pressenti l'intérêt des négociations de la Navarre, dont les suites faillirent accabler la France. Le premier a rapporté de Simancas deux recueils de documents, l'un sur l'histoire de la Belgique, qui a servi à la Correspondance de Philippe II sur les affaires

1. *Tel est l'esprit de suite de ce grand peuple que l'on célèbre encore à l'Escurial, comme il y a trois cents ans, le service annuel ordonné par Philippe II pour le repos de l'âme de Charles-Quint. Nous avons eu l'honneur d'y assister, le 21 septembre, nous trouvant de passage à l'Escurial. Ce service, célébré avec une certaine splendeur, mais avec des oripeaux usés et vieillis, dans une immense basilique, sans autre assistance que celle de deux Français venus par hasard, au cours d'un voyage consacré à rechercher les vestiges du XVIe siècle, représentait assez bien la grandeur d'un passé qui n'est plus qu'un souvenir.*

des Pays-Bas *et à plusieurs autres ouvrages qui font honneur à leur auteur, l'autre sur la* Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste. *MM. Mignet*[1] *et Pichot*[2] *ont utilisé les publications de M. Gachard et une compilation manuscrite achetée par le ministère des affaires étrangères en* 1844 *aux héritiers de don Thomas Gonçalez, archiviste du royaume d'Espagne de* 1815 *à* 1825[3]. *Mais ces trois savants ont borné leurs études à la vie de Charles-Quint et n'ont touché qu'en passant à l'histoire de la maison d'Albret. M. Gachard, le seul qui ait visité Simancas, n'avait pas jeté les yeux sur les dossiers de la Navarre. Le sujet était vierge de toute recherche. Nous nous sommes donc imposé le devoir de recourir aux sources, à la correspondance des négociateurs eux-mêmes.*

Nous avons aussi visité les archives de Pampelune. Nous espérions y trouver des documents sur les mesures militaires que le duc de Maqueda, le marquis de Mondéjar et le duc d'Albuquerque, successivement vice-rois de la Navarre espagnole, opposèrent à l'invasion, toujours prochaine et toujours ajournée, d'Antoine de Bourbon. Mais les pièces d'une date postérieure à la conquête de Ferdinand le Catholique sont déposées à Simancas. On ne trouve à Pampelune que des titres plus anciens.

1. Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste, *par M. Mignet.*

2. Charles-Quint, chronique de sa vie intérieure et de sa vie politique, de son abdication et de sa retraite dans le cloître de Yuste, *par Amédée Pichot, in*-8°, 1854.

3. *Sur l'historique et la composition du manuscrit Gonzalez, voyez la préface du t. I de* Retraite et mort de Charles-Quint *par M. Gachard.*

L'importance des correspondances espagnoles ne nous a pas rendu indifférent aux ressources que nous pouvions trouver en France. Le champ des découvertes relatives à Jeanne d'Albret a été défriché par M. le marquis de Rochambeau[1], *mais après lui il restait encore des documents à glaner. Attaché à notre travail depuis bien des années, nous n'avons négligé aucun manuscrit, aucune lettre qui pouvait servir à l'histoire de la reine de Navarre. Est-ce à dire que nous ayons épuisé le sujet? Nous connaissons trop bien les profondeurs insondables des Archives nationales et du dépôt des manuscrits de la Bibliothèque nationale pour nous en flatter.*

*A Pau, nous avons aussi recueilli d'importantes pièces. Les archives des Basses-Pyrénées sont, pour le XVI*e *siècle, les plus riches de nos archives de province. On y trouve entre autres un recueil d'un prix inestimable, connu sous le nom d'*Establissements de Bearn. *Ce recueil contient des ordonnances, des requêtes des États, des notes en langue française et béarnaise, disposées confusément et sans méthode, mais dont un érudit, armé d'une saine critique, pourrait tirer une publication intéressante pour l'histoire de la province.*

Bien que notre étude soit consacrée principalement à la vie de Jeanne d'Albret, nous avons donné une grande place à l'histoire de son mari, Antoine de Bourbon. Ce prince était doué d'une bravoure chevaleresque et de vertus d'homme de guerre que l'on aime

1. Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret, 1 *vol. in*-8°, 1877, *publiées par M. le marquis de Rochambeau pour la* Société de l'Histoire de France.

à trouver dans l'âme du père de Henri IV. On verra dans ses lettres inédites, que nous publions aux Pièces justificatives, *un capitaine énergique, toujours prompt à se relever, en revêtant son harnois de bataille, des basses intrigues où il s'abaisse. Quelques pièces du temps compléteront son dossier. Nous aurions pu multiplier les citations, mais les documents insérés suffisent à montrer comment il était jugé par les contemporains.*

Quant aux lettres de Jeanne d'Albret, nous n'avons pas fait de choix; nous avons recueilli toutes les lettres inédites que nous avons découvertes. Ici les sources d'intérêt abondent : la grandeur de la reine, les vertus de la femme, le cœur de la mère, la droiture, l'incomparable fermeté du caractère. Elles se distinguent par un charme particulier qui se ferait remarquer quand elles ne seraient pas signées d'un grand nom, par un tour à la fois net et gracieux qui tranche sur la phraséologie des correspondances du XVIe siècle. Elles sont rares dans ce premier volume, mais elles seront nombreuses dans les volumes suivants. Plusieurs viennent de Saint-Pétersbourg et nous ont été communiquées par M. le comte de Laferrière[1].

La partie la plus étendue de nos Pièces justificatives

1. *Au moment où nous écrivons, M. le comte de Laferrière publie le premier volume d'un ouvrage impatiemment attendu, la Correspondance de Catherine de Médicis. Cet ouvrage, fruit de recherches immenses, poursuivies depuis plus de vingt ans dans tous les dépôts scientifiques de l'Europe, sera l'œuvre capitale de notre temps sur l'histoire du XVIe siècle. C'est en cherchant les lettres de Catherine que M. le comte de Laferrière a été conduit à la découverte des lettres de Jeanne d'Albret qu'il nous a données.*

est occupée par les correspondances espagnoles. Ces lettres sont l'œuvre d'une administration puissante, ferme dans sa voie, féconde en ressources, contre laquelle se brisa l'ambition vague du prince de Bourbon. Elles montreront comment négociaient Charles-Quint et Philippe II et de quelles précautions jalouses ils armaient leur politique. Nous espérons avoir ajouté, par la publication de ces pièces, quelques traits aux tableaux déjà tracés de leur règne. A la fin, on trouvera des documents sur les troubles, précurseurs de la guerre civile, qui agitèrent, pendant le règne de Henri II, les provinces soumises à la lieutenance du roi de Navarre. Cette partie prendra plus de développement dans les volumes suivants.

Ces documents, espagnols ou français, sont rangés dans l'ordre chronologique le plus rigoureux. Nous avons publié intégralement les plus importants avec un sommaire. Les autres ont été l'objet d'une analyse plus ou moins détaillée, suivant leur intérêt et leur valeur. En les signalant, même brièvement, nous avons été soutenu par l'espoir de rendre service à quelques travailleurs, curieux d'approfondir tel ou tel point de l'histoire de Jeanne d'Albret ou des événements qui ont côtoyé cette existence agitée.

ANTOINE DE BOURBON

ET

JEANNE D'ALBRET

CHAPITRE PREMIER.

Depuis le mariage de Jeanne d'Albret (20 oct. 1548) jusqu'à la mort de Henri d'Albret (29 mai 1555).

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret vont à Vendôme (fin octobre 1548). — Visite de Jeanne d'Albret à la duchesse de Vendôme. — Fortune des maisons d'Albret et de Vendôme. — Mariage de François de Lorraine avec Anne d'Est. — La reine Marguerite et Jeanne d'Albret visitent Plessis-lez-Tours. — La reine Marguerite, Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon partent pour le Béarn (16 janvier 1549).— Reprise des négociations du roi de Navarre avec l'Espagne. — Remplacement de Jean de Saint-Mauris, ambassadeur d'Espagne, par Simon Renard (janvier 1549). — Jean de Daillon, comte du Lude, lieutenant du roi de Navarre en Guyenne. — Négociations de l'évêque de Lescar avec l'Espagne. — Antoine de Bourbon quitte le Béarn et se rend à

Paris (*mai* 1549). — *Entrée du roi à Paris et couronnement de Catherine de Médicis* (*juin* 1549). — *Antoine de Bourbon monte sa maison à La Fère* (12 *juillet* 1549). — *Jeanne d'Albret rejoint son mari* (*juillet* 1549). — *Expédition de Boulogne.* — *Antoine quitte subitement l'armée de Boulogne* (*sept.* 1549). — *Mort de Marguerite d'Angoulême* (21 *décembre* 1549). — *Funérailles de Marguerite* (10 *février* 1550). — *Voyage de Henri d'Albret à la cour.* — *Mort de la duchesse de Vendôme* (14 *sept.* 1550).

Guerre de Parme. — *Philippe reconnu roi de Navarre par les Cortès* (26 *août* 1551). — *Charles-Quint cherche à désintéresser le roi de Navarre.* — *Reprise des négociations.* — *Rapport de Descurra* (*juillet* 1551). — *Antoine de Bourbon en Picardie.* — *Naissance du duc de Beaumont à Couey* (21 *sept.* 1551). — *Administration militaire d'Antoine de Bourbon en* 1551. — *Jeanne d'Albret pendant la campagne de* 1551.

Campagne de 1552. *Prise de Metz* (10 *avril* 1552). — *Conquête du Luxembourg.* — *Antoine de Bourbon, commandant en chef de l'armée* (*août* 1552). — *Echec du duc d'Aumale* (28 *octobre* 1552). — *Prise d'Hesdin par les Impériaux.* — *Antoine reprend Hesdin* (19 *sept.* 1552). — *Préparatifs du roi de Navarre pendant la campagne de* 1552.

Campagne de 1553. *Prise de Térouanne par l'empereur* (20 *juin* 1553). — *Mouvements militaires d'Antoine de Bourbon pendant le siège de Térouanne.* — *Prise d'Hesdin par les Impériaux* (18 *juillet* 1553). — *Campagne commandée par le roi* (*sept.* 1553). —

Rôle d'Antoine de Bourbon dans la campagne de 1553. — Deuxième grossesse de Jeanne. — Mort du duc de Beaumont (20 août 1553). — Jeanne d'Albret va accoucher en Béarn. — Arrivée de Jeanne à Pau (4 décembre 1553). — Naissance de Henri IV (14 décembre 1553). — Baptême de Henri IV (6 mars 1554).

Campagne de 1554. Prise de Marienbourg (28 juin 1554). — Bataille de Renty (13 août 1554). — Antoine de Bourbon commande en chef après le départ du roi. — Administration militaire d'Antoine de Bourbon pendant l'automne de 1554. — Fin de la campagne. Négociations de Gravelines (23 mai 1555). — Jeanne d'Albret pendant la campagne de 1554. — Correspondance intime de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon. — Naissance du comte de Marle (19 février 1555). — Sa mort. — Maladie et mort de Henri d'Albret (29 mai 1555).

Peu de jours après le mariage d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, la cour quitta Moulins. Le roi de Navarre, inquiet sur les suites de la sédition de Guyenne, que le connétable réprimait avec la dureté d'un favori, regagna ses États. Marguerite suivit la cour. Le 28 octobre elle passe à Sancerre, le 2 novembre à Gien, le 4 à Jargeau[1].

Antoine de Bourbon accompagna la cour jusqu'à Sancerre avec Jeanne d'Albret et obtint « le congé »

1. Comte de Laferrière, *Marguerite d'Angoulême*, p. 130 à 132, d'après les registres de Frotté.

d'aller voir sa mère à Vendôme. Il quitta le roi à la fin d'octobre, à Sancerre, « avec toute bonne amitié « et entière confiance que démontre Dux (Henri II) « avoir de eulx et de leur loyauté envers lui[1]. »

La mère d'Antoine de Bourbon, Françoise d'Alençon, épouse en premières noces de François d'Orléans, duc de Longueville, en secondes noces de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, n'avait pas assisté au mariage de son fils à Moulins. Elle attendait sa belle-fille à Vendôme. Le prince y précéda sa femme. « Je fis « sy bonne diligence, écrit-il à Jeanne d'Albret, que « je arrivay à la fin du soupé de Madame ma mère, « qui n'eut presque loysir de me laisser descendre « de cheval pour me demander de vos nouvelles et « s'il estoit vray que je fusse marié, et qu'elle ne le « croiroit point s'il elle ne nous voioit ensemble de- « dans le lit. Je luy asseuré que, s'il ne tient qua cela « qu'elle ne le croyent, que elle le verra de si bonne « heure qu'il luy plaira[2]. » Le lendemain, Marguerite d'Angoulême et Jeanne d'Albret arrivèrent à Vendôme. Antoine voulut que sa femme fît une entrée sans solennité pour éviter de céder le pas à Marguerite, qui avait la qualité de fille de France et de princesse régnante[3]. Les réceptions officielles furent

1. Lettre de Saint-Mauris à l'archiduc Maximilien, gouverneur d'Espagne, du 9 novembre 1548 (Arch. nat., K. 1488, n° 78). Cette importante pièce, que nous citerons plusieurs fois, contient d'importantes nouvelles de la cour. Elle est entièrement chiffrée, mais le déchiffrement en français est adjoint à l'original.

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, publiées par le marquis de Rochambeau pour la *Soc. de l'Hist. de France*, page 9.

3. Ibid.

ajournées. Le reste du mois se passa en fêtes. Cependant il ne semble pas que l'entrevue de la belle-mère et de la belle-fille leur ait laissé des souvenirs d'une cordialité bien vive; car nous voyons, quelque temps après, Antoine faire allusion, comme à une chose toute naturelle, à l'ennui que Jeanne éprouvera de passer quelques jours à la Flèche en compagnie de la duchesse de Vendôme[1].

La fortune du duc et de la jeune duchesse de Vendôme n'était pas considérable, la maison de Bourbon ayant été ruinée par les confiscations qui avaient suivi la trahison du fameux connétable de Bourbon en 1523. Aussitôt après le mariage, le roi fit des libéralités aux nouveaux époux. Le nombre des maîtrises de chaque corporation était limité. Un édit du 2 novembre créa une maîtrise nouvelle de chaque état dans toutes les villes du royaume et donna à Jeanne d'Albret le droit d'en disposer[2]; c'était un assez grand avantage pécuniaire. Marguerite, malgré la modicité de ses ressources, se montra encore plus généreuse. En 1522, lorsqu'elle n'était encore que duchesse d'Alençon, elle avait donné à François Ier, au nom du duc d'Alençon et de ses sœurs, une certaine quantité d'argenterie estimée 4,595 livres tournois: la créance n'était pas contestée de la part du nouveau roi; Marguerite l'abandonna tout entière à son gendre[3]. Voici le chiffre des pensions et des gages

1. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 15.

2. Lettres patentes de Henri II du 2 novembre 1548, copie (Bibl. nat., coll. Doat; vol. 237, f. 57).

3. Déclaration de la reine de Navarre du 22 décembre 1548, copie (Bibl. nat., coll. Fontanieu, vol. 259).

des princes de la maison d'Albret. Le roi de Navarre touchait 24,000 livres de pension, 6,000 pour son état de gouverneur de Guyenne et 3,000 pour l'amirauté de Guyenne; Antoine de Bourbon 12,000 livres de pension et 6,000 pour son état de gouverneur de Picardie; il n'avait que les gages du duc de Guise, bien qu'il fût le premier prince du sang après les enfants du roi[1]. Il recevait en outre 700 livres par quartier de trois mois comme capitaine de 80 lances d'ordonnance[2]. Ces appointements ne furent pas augmentés pendant la guerre, malgré les brillants services qu'il rendit en Picardie en 1553 et en 1554[3]. Ses apports personnels n'étaient pas élevés; la plus grosse part, le duché d'Alençon, appartenait en jouissance à sa mère. Il possédait en Flandre le duché d'Enghien[4], entre Mons et Bruxelles, les terres d'Oisy et de Rhode, les terres souveraines de Flandrin et de Hambourdin, la châtellenie de Lille, les seigneuries de Dunkerque, de Gravelines, de Bourbourg et quelques autres terres[5],

1. État des pensions pour l'année qui court du 1er janvier 1548 (1549) au 31 décembre 1549; copie authentiquée (Bibl. nat., f. fr., vol. 3122, f. 31).

2. Quittance d'Antoine de Bourbon du 23 janvier 1550 (1551), original (Bibl. nat., f. fr., vol. 20393, f. 39).

3. Quittance d'Antoine de Bourbon du 22 janvier 1554 (1555), original (f. fr., vol. 20393, f. 40).

4. Le duché d'Enghien ne fut vendu au prince d'Aremberg que sous le règne de Henri IV. Ce fut en souvenir de cette terre que le nom d'Enghien fut donné au XVIIe siècle à une des dépendances du duché de Montmorency (*Encyclopédie méthod.*, vo Enghien, 1782).

5. Nous prenons cette liste dans une lettre de Ségur, ambassadeur du roi de Navarre auprès des princes protestants en 1587, qui énumère ces terres pour les offrir en gage (original, Vc de Colbert, vol. 402, f. 86).

mais il en tirait peu de profit; car, à la moindre difficulté entre Charles-Quint et le roi, les agents impériaux confisquaient les revenus du prince de Bourbon[1]. De son côté, Marguerite d'Angoulême recevait 25,000 livres de pension. Ces chiffres étaient peu élevés en comparaison des gages du connétable de Montmorency, qui touchait à différents titres, comme connétable, gouverneur du Languedoc, pensionné de feu la reine mère de François Ier, Louise de Savoie, capitaine de la bastille Saint-Antoine, du château de Vincennes, du château de Nantes et de Saint-Malo, la somme de 55,800 livres[2].

Henri II se préparait à célébrer le mariage de François de Lorraine, duc d'Aumale, et d'Anne d'Est, fille de Renée de France. La princesse était arrivée, le 27 octobre, à Grenoble. Le duc d'Aumale, retenu en Poitou par les devoirs de sa charge[3], ne la rejoignit qu'à Saint-Germain. Le 4 décembre il l'épousa. Ce mariage fut l'occasion de grandes fêtes. Le roi se dédommagea de la simplicité qui lui avait été imposée à Moulins. Tournois, joutes, carrousel, pas d'armes, il ordonna tout et y prit part lui-même. Cependant, si l'on en croit les rapports malicieux de Jean de Saint-

1. Lettre du roi à Marillac, ambassadeur auprès de l'Empereur, du 5 juin et du 21 juillet 1549, copie (Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 343, f. 9555). Les négociations qui avaient pour objet la restitution des biens du duc de Vendôme tiennent toujours une place étendue dans la correspondance des agents du roi à Bruxelles. On y voit que la chancellerie impériale trouvait tous les jours de nouveaux prétextes pour ne pas les restituer.

2. État des pensions, etc. (f. fr., vol. 3122, f. 31).

3. Le duc d'Aumale avait été envoyé en Poitou, en Saintonge et en Angoumois pour réprimer l'insurrection de la Gabelle.

Mauris, ambassadeur de l'empereur, il y eut peu de succès.

Dux (Henri II) faict continuer les festes, esquelles jusques maintenant il a esté peu heureux, où l'on espéroit qu'il feroit mieulx, selon qu'il est estimé estre prince fort bien à cheval et de bonne corpulence. Il se lève ordinairement de bon matin, jouhe la plupart du temps à la paulme. Souvent aussi il pieque de ses grans chevaux, faisant tous ces exercices pour non devenir gras, car il commence ja à soi remplir et à faire l'estomac gros[1]...

Marguerite et Jeanne d'Albret n'assistaient pas à ces fêtes. La reine de Navarre était mal vue à la cour. Soit que le duc d'Aumale n'ait pu pardonner à Jeanne d'Albret la hauteur avec laquelle elle avait refusé sa main, soit que Henri II ait reçu du connétable[2] la confirmation des intrigues de Henri d'Albret, il traitait assez durement les princes de cette maison. Nous avons raconté dans le *Mariage de Jeanne d'Albret* en quels termes le roi parlait de son oncle et de sa tante. Le bruit de ses mauvaises dispositions était arrivé jusqu'en Navarre; un secrétaire, rendant compte au duc de Maqueda des affaires du jour, lui écrit que le prince est revenu « desesperado » dans ses États[3]. Les courtisans, attentifs à imiter le maître, donnaient libre carrière à leur jalousie. Voici une lettre d'autant

1. Lettre de Saint-Mauris au prince d'Espagne, de Poissy, 27 décembre 1548; déchiffrement original (Arch. nat., K. 1488, n° 88).

2. Le connétable de Montmorency avait passé le mois d'octobre 1548 à Bordeaux et avait pu recueillir dans cette ville des renseignements sur les négociations de Henri d'Albret en Espagne.

3. Archives de la secrétairerie d'État d'Espagne, leg. 353, f. 70. Lettre du 20 février 1549, en espagnol.

plus significative qu'elle émane d'un personnage plein de bonhomie et sans ambition, le cardinal de Guise :

... Je parlay hier à une[1] qui n'avoit peu encores parler à moy, quelque diligence qu'elle en eust sceut faire, qui me fist de beaux discours, mesmement d'une alliance qu'elle vouldroit faire, et une amitié estroite entre nous et son mary, auquel elle disoit que ordinairement vous faisiez tant de tors qu'elle ne le pouvoit dissimuler, et mesmement que par ce porteur vous luy aviez escript une lettre par laquelle vous mandiez que tout se portoyt bien en Guyenne, et que, depuis que vous estiez approché, que vous y aviez donné bon ordre, comme encore mieulx vous espériez, et par ainsy que vous vouliez prendre tout l'honneur de son mary et cacher son bon service. Bien est vray que cela n'est rien, car elle me dit que M. de Vendôme lui avoit dict que la dernière requeste que vous luy aviez faicte au partyr estoyt qui se garda bien de se trop tost marier et qu'il attendit vostre retour, et que, s'il le faisoit, que vous luy feriez cognoistre que vostre présence luy seroit cause de grands biens. Et tant d'aultres follies que vous scavez qu'elle scest dire pour brouller le monde que je vous lerrez panser; vous en ayant escript ce peu pour vous servir de passe-temps et vous mander de nos menues nouvelles[2]...

Tandis que le duc d'Aumale s'enivrait de sa faveur, la reine de Navarre et Jeanne d'Albret voulurent visiter ensemble le château du Plessis-lez-Tours, qui rappelait à Jeanne les plus mauvais jours de sa jeunesse[3]. De Tours, Marguerite, le duc et la duchesse de Vendôme prirent le chemin du Béarn. Jeanne d'Albret était parfaitement heureuse. On disait à la cour qu'elle était grosse[4], mais cette nouvelle ne se confirma pas. Le

1. *Une* désigne évidemment la reine Marguerite.

2. Lettre du cardinal de Guise au connétable, sans date, copie (Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 54, f. 9283).

3. Comte de Laferrière, *Marguerite d'Angoulême*, p. 132.

4. « Se tiene por cierto que la duquesa de Vendome la moza

16 janvier 1549 Marguerite et sa fille arrivent à Castel-jaloux[1]. Glorieuse de son époux, la princesse de Navarre montrait une joie enfantine en approchant de ses futurs États héréditaires. Les Béarnais, de tout temps attachés à leur maison royale, la reçurent avec enthousiasme. « Quelle joie, dit Olhagaray, au peuple de « Béarn et de Foix, qui avoient eu jusqu'alors leur « princesse prisonnière, de laquelle on ne pouvoit « moins espérer que de Marguerite, qui avoit esté « l'œillet précieux dans le parterre de cette mai- « son[2]. »

Le roi de Navarre, aussitôt après son retour à Pau, avait repris son éternelle revendication de la Navarre espagnole. Ce prince, doué d'une persévérance digne d'une meilleure destinée, s'acharnait à des négociations qui ne lui obtenaient même pas la confiance de ceux auxquels il se livrait. « Au regard des commu- « nications qu'avez eues avec le s. d'Allebrech, écrit « Charles-Quint, faut que vous tenez grande adver- « tance de non luy dire chose que, en le référant au « Roy, il en puist entrer en suspicion, pour autant « que ledit s. d'Allebrech n'est guières moins variable « que led. s. Roy..... et la dame d'Allebrech est en- « core plus dangereuse[3]. » A cette attitude de défiance

« este prenado, de que acqui se repozizan mucho. » (Lettre de Saint-Mauris à l'Empereur du 10 janvier 1549; Arch. nat., K. 1488, nº 98.) — Avis venus de Navarre au duc de Maqueda sans date ni signature (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 115 et 116).

1. Comte de Laferrière, *Marguerite d'Angoulême*, p. 133, d'après les registres de Frotté.

2. Olhagaray, *Hist. des comtes de Foix et Navarre*, 1629, p. 505.

3. Lettre de Charles-Quint à Saint-Mauris (*Papiers d'État de*

Charles-Quint ajoutait des mesures encore plus significatives. « Il conviendra de fortifier les frontières « d'Espagne, surtout dans la direction de la Navarre, « écrivait-il dans ses instructions à son fils[1]. » Ses représentants en France avaient les yeux fixés sur les moindres mouvements de troupes; les gouverneurs de provinces se tenaient en éveil; des espions, entretenus à grands frais dans les villes de la frontière, inondaient la chancellerie du duc de Maqueda, vice-roi de la Navarre espagnole, de rapports vrais ou faux, où tantôt le roi de France, tantôt Henri d'Albret étaient représentés comme prêts à envahir l'Espagne. Au moment du mariage de Jeanne, une circonstance particulière donnait créance à leurs avertissements. Le connétable et le duc d'Aumale avaient conduit contre les séditieux de Guyenne plusieurs compagnies de gens de pied[2]. Qu'allaient devenir ces troupes? Le confident de Henri d'Albret, Jacques de Foix, évêque de Lescar, avertit le prince d'Espagne, vers le mois d'octobre, que les gens de guerre du connétable devaient être employés à la conquête du Béarn. Le prince semblait ajouter foi à ces craintes; son départ précipité de Moulins n'avait pas eu d'autre cause. Charles-Quint lui-même, dont la perspicacité ne s'égarait pas d'ordinaire, croyait aux dangers de la maison d'Albret[3].

Granvelle, t. III, p. 147, dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France.*

1. Instructions de Charles-Quint à son fils, du 18 janvier 1548 (*Papiers d'État de Granvelle,* t. III, p. 291).

2. D'après Devienne (*Histoire de Bordeaux,* p. 114) le connétable seul avait conduit à Bordeaux 1,000 cavaliers et 10,000 fantassins.

3. Lettre de Charles-Quint à Simon Renard du 27 janvier 1550, pièce en espagnol (Arch. nat., K. 1489, n° 13).

Saint-Mauris, consulté par l'archiduc Maximilien[1], gouverneur d'Espagne, s'informa « dextrement » de la vérité et écrivit qu'il ne trouvait aucune vraisemblance aux révélations de l'évêque de Lescar[2]. A son avis l'armée de Guyenne était plutôt destinée à une expédition au-delà des Pyrénées, si l'état des finances du roi de Navarre l'eût permis. Il avait entendu dire à la cour « que ce seroit une bonne occasion pour d'Al-« bret de reconquérir la Navarre. » Un jour, comme il manifestait ses craintes, la reine Marguerite l'assura de ses intentions pacifiques et lui dit « que de son « vivant il ne se renouveleroit aulcune querelle. » Tandis que l'habile ambassadeur poursuivait ses informations, il apprit que le connétable et le duc d'Aumale se préparaient à revenir à la cour. Ainsi s'évanouit cette nouvelle alerte[3].

Au mois de janvier 1549, Jean de Saint-Mauris quitta la France. Si nous en jugeons par sa correspondance, il avait bien servi son maître, mais il était mal payé; ses lettres contiennent, sur les retards de ses gages, des plaintes amères qui furent peut-être la cause de sa disgrâce. Il fut remplacé par un agent flamand, Simon Renard. La dernière dépêche de Saint-Mauris est datée du 30 janvier 1549; la cédule impériale qui nomme Simon Renard est du 1er février; la première

1. Maximilien II, fils de Ferdinand, roi des Romains, plus tard empereur d'Allemagne, neveu et gendre de Charles-Quint, était gouverneur de l'Espagne depuis 1548.

2. Lettre de Saint-Mauris à l'archiduc Maximilien, gouverneur d'Espagne, du 9 novembre 1548, déchiffrement original (Arch. nat., K. 1488, n° 78).

3. Ibidem.

lettre du nouvel ambassadeur est du 4 février. Saint-Mauris resta encore en France, sans doute pour mettre son successeur au courant des affaires. Simon Renard ne fut pas payé plus régulièrement que son prédécesseur; sa correspondance est pleine de réclamations que les secrétaires d'État de Flandre et d'Espagne se renvoyaient mutuellement avec la même indifférence[1].

Le voyage du duc de Vendôme en Navarre augmenta les angoisses des lieutenants espagnols. Antoine arrivait sur la frontière avec une réputation militaire justement motivée. Dès l'âge de vingt ans il avait appris à combattre les Impériaux en Piémont et sur la frontière de Flandre. Gouverneur de la Picardie depuis la mort de son père (1537), il avait pris une part brillante aux dernières campagnes du roi François Ier. Les capitaines de l'empereur en Flandre s'étaient mesurés avec ce prince entreprenant, doué de l'intrépidité des Bourbons[2], étourdi, capricieux, mais capable d'entraîner les gentilshommes et dont les défauts même étaient des qualités à la guerre. Jeune, héritier en perspective des biens et des droits de la maison d'Albret, il ne pouvait qu'épouser avec empressement la querelle de la Navarre espagnole. La présence sur le trône de France d'un roi de trente ans, grand batailleur[3], le rival d'un empereur caduc

1. Arch. nat., K. 1488, nos 99, 100, 102, 104, 117 et 135. Pièces originales ou copies en espagnol.

2. « .... brave et vaillant, car de ceste race de Bourbon il n'y en a point d'autres.... » (Brantôme, portrait d'Antoine de Bourbon, *Œuvres,* édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* t. III, p. 370).

3. Voyez le portrait d'Henri II par Brantôme (*Œuvres,* édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* t. II, p. 248).

et infirme, était une coïncidence redoutable. Par lettres du 30 janvier 1548 (1549), Henri II avait nommé Jean de Daillon, comte du Lude, lieutenant du roi de Navarre au gouvernement de Guyenne, en remplacement de Tristan de Moneins, et lui avait donné pour mission de dissoudre les compagnies du connétable. Jean de Daillon arriva à Bordeaux et fit « dresser et « estapper les bandes depuis Bordeaux[1] jusques à leur « contrée au gouvernement du s. de Saint-André en « Lyonnais[2]. » Les bandes, divisées en huit enseignes, firent montre le 7 février 1549[3] et s'achemi-

1. A cette occasion fut promulgué un règlement sur les étapes et la nourriture des soldats que nous analysons avec d'autant plus de détail qu'aucune pièce de ce genre peut-être n'a été publiée. Le règlement énumère les étapes de Bordeaux au Port-Sainte-Marie; ce sont les villes de Podensac, Saint-Macaire, Marmande, Tonneins et Port-Sainte-Marie.

La nourriture des hommes est ainsi fixée : à chaque soldat par jour 3 pains de 16 onces pour le prix de 2 deniers, 2 livres de viande de bœuf ou de mouton pour 7 deniers, 3 pintes de vin pour 6 deniers; six sacs d'avoine à toute la compagnie (160 hommes et 160 chevaux); vingt quintaux de foin. A chaque officier, par jour, 12 paires de poulets à un sou la paire. Les jours maigres, 160 liv. de poisson frais ou salé au prix de 12 deniers la livre. Quatre chariots pour le port des armes.

Dans une autre ordonnance spéciale à une partie de la même compagnie, qui voyage de Bordeaux à Bayonne, deux ans après, et qui est commandée par le capitaine en personne, le nombre de volailles à fournir est de 50 têtes par jour.

(Patente authentiquée remise au capitaine Vignes et datée du 11 juillet 1551; Arch. des Basses-Pyrénées, B. 2126.)

2. Lettres patentes du roi Henri II au comte du Lude, du 30 janvier 1548 (1549) (Bibl. nat., coll. Anjou et Touraine, t. X; chartes de 1548 à 1575, n° 1263).

3. Estat du paiement fait aux gens de guerre à pied, François et Italiens, par Me François Barguyn, trésorier (f. fr., vol. 3090, f. 46).

nèrent le long de la Garonne sous le commandement de Bonnivet. Simon Renard jugea qu'elles allaient se porter en Roussillon. Quelques troubles sur le littoral d'Afrique, la prise de Fez par le shérif d'Alger, lui faisaient soupçonner l'accord du roi de France et des Barbaresques pour attaquer l'Espagne au nord et au sud[1]. Ses agents, par excès de zèle, étaient encore plus alarmants. L'un estimait à 8,000 le nombre des Allemands que la fin de l'insurrection de Bordeaux rendait disponibles et que le roi de Navarre allait jeter contre l'Espagne; un autre les réduisait à 5,000, un autre à 2,000, mais bien armés et régulièrement soldés par le trésor de Henri d'Albret. D'autres espions parlaient d'une artillerie formidable qu'ils avaient vue sur le port de Bordeaux, prête à être embarquée pour Bayonne. Les convois de munitions et de vivres, au dire de ces informateurs, n'étaient pas moins redoutables. La ville de Navarreins était transformée en magasins et pouvait suffire pendant une année aux besoins de l'armée d'invasion. Henri d'Albret s'était assuré le concours actif de seigneurs navarrais, jusqu'alors indécis, comme le seigneur de Gramont et le baron de Lusse, qui lui avaient promis de lever 3,000 montagnards, habitués à la guerre de partisans et capables de faire une utile diversion en débouchant sur les derrières de l'armée du duc de Maqueda par les défilés des Pyrénées[2].

1. Lettre de Simon Renard à l'Empereur du 11 mars 1549, copie en espagnol (Arch. nat., K. 1488, n° 108).

2. Avis sans signature et sans date (Arch. nat., K. 1488, n° 96). — Autres avis du 8 et du 22 février 1549 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 76, 115 et 116). — Autre sans date ni

Pendant toute l'année l'ambassadeur ne se lassa pas d'envoyer des nouvelles inquiétantes. En juin il écrivit à l'Empereur qu'un agent se vantait d'être en mesure de livrer au roi Perpignan dans deux mois[1]; le 9 juillet il informe le gouverneur de la Castille que Melchior des Prez, sire de Montpezat, a noué des intelligences dans Perpignan[2]; le 11 novembre, que le roi de Navarre entretient dans Pampelune des agents qui prennent la qualité de marchands[3]. Les craintes de l'ambassadeur étaient partagées en Espagne. Le duc de Maqueda écrit, le 2 février 1549, que les compagnies sorties de Bordeaux et dirigées vers le Piémont se sont arrêtées sur les bords de la Garonne, qu'une des maîtresses[4] de Henri d'Albret, appelée Gevrana, avait confié à un de ses parents, habitant d'Ostabal, que la guerre était proche[5]. Le fils du docteur Sangroins, étudiant à Toulouse, raconta qu'un de ses condisciples, gendre d'un des présidents du Parlement, lui avait dit que les droits du roi d'Espagne sur la Navarre étaient sans valeur et qu'on le ferait bientôt

signature (ibid., f. 114). — Autre avis du 14 mars (ibid., f. 83). — Toutes ces pièces sont en espagnol.

1. Lettre de Charles-Quint à Simon Renard, du 12 juillet 1549 (*Papiers d'État de Granvelle,* t. III, p. 384).

2. Lettre de Simon Renard du 9 juillet 1549 (Arch. nat., K. 1488, n° 126). Copie du temps ou déchiffrement en espagnol.

3. Lettre de Simon Renard du 11 novembre 1549, déchiffrement original en espagnol (Arch. nat., K. 1488, n° 137).

4. La lettre porte *muger,* femme, épouse, mot qui n'a pas de sens du vivant de Marguerite. Peut-être faut-il traduire par *femme de service.*

5. Lettre originale en espagnol du duc de Maqueda à l'archiduc Maximilien de Bohême, datée de Pampelune et du 2 février 1549 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 75).

paraître[1]. Un espion parlait d'une fête solennelle que Henri d'Albret devait célébrer à Pau et dans laquelle il se ferait couronner roi de toutes les Navarres pour frapper l'esprit des populations montagnardes[2].

Les moindres mouvements de la petite cour de Béarn étaient transformés par les agents impériaux en manœuvres militaires. De Casteljaloux, vers le milieu de février, le roi et la reine de Navarre, le duc et la duchesse de Vendôme se rendirent à Mont-de-Marsan, et, au commencement du carême, de Mont-de-Marsan à Pau. Ce simple déplacement redoubla les terreurs des Espagnols. Les espions écrivirent que la ville de Bayonne allait être armée, que le duc de Vendôme était investi, de par le roi de France, d'un commandement spécial pour concentrer les troupes. Le gouverneur de Fontarabie demanda à Maximilien d'augmenter l'effectif de sa garnison[3]. Le duc de Maqueda de son côté exigeait 2,000 hommes bien armés. Il critiquait le service des postes en Espagne, et se plaignait des alcades et des gouverneurs de villes qui laissaient circuler librement les étrangers. De l'autre côté de la frontière, disait-il, le roi de Navarre fait bonne garde, arrête les inconnus et ne leur délivre le passage qu'à bon escient[4].

1. Note jointe à une lettre du duc de Maqueda du 3 mars 1549, en espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 78).

2. Note jointe à une lettre du duc de Maqueda du 8 février 1549, en espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 115 et 116).

3. Avis du 22 février 1549 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 76). — Avis sans date (ibid., f. 114). — Avis du 14 mars (ibid., f. 83). Pièces originales en espagnol.

4. Lettre du duc de Maqueda à l'archiduc Maximilien de Bohême,

Cependant Simon Renard, mieux informé ou plus perspicace, reconnaissait la vérité par intermittence. Vers le 15 mars il écrit à Charles-Quint que les bruits d'invasion de la Navarre n'ont aucune raison d'être[1]; ce qui ne l'empêche pas de renouveler ses avis alarmants pendant la durée du séjour d'Antoine de Bourbon à Pau, peut-être sur l'ordre de l'Empereur et afin de tenir perpétuellement en éveil la vigilance des gouverneurs.

Henri d'Albret était très exactement informé des mesures de précaution dirigées contre lui; mais il s'aveuglait obstinément sur les tendances de la politique espagnole et négligeait pour des chimères ses alliances naturelles. Depuis le mariage de sa fille, les messages de l'évêque de Lescar au delà de la frontière n'avaient plus d'objet. Cependant il les laissait se continuer. Le 2 février 1549, le duc de Maqueda informe l'évêque de Lescar de son retour à Pampelune[2]. Le 17, l'évêque répond de Mont-de-Marsan et offre de reprendre les conférences[3]. Le duc de Maqueda accepte la proposition et écrit à l'archiduc Maximilien, le 26 février, que les négociations pourraient amener des résultats favorables, que tel était l'avis du connétable de Castille, don Inigo Fernandez

du 16 mars 1549 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 89). — Avis sans date (Arch. nat., K. 1488, n° 96). — Pièces originales en espagnol.

1. Lettre de Simon Renard à l'Empereur du 15 mars 1549 (Arch. nat., K. 1488, n° 110).

2. Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 71, minute originale en espagnol.

3. Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 73; original en espagnol.

de Velasco, l'un des conseillers de Charles-Quint en Espagne[1].

Il semble qu'il y ait eu du désaccord, à l'époque où nous sommes arrivés, dans les conseils du roi de Navarre, sur la politique à pratiquer à l'égard de l'Espagne. Tandis que le duc de Vendôme approuvait son beau-père, Marguerite d'Angoulême repoussait des négociations qui n'avaient plus pour objet le mariage et la grandeur de sa fille. Jeanne pensait comme sa mère, et, de cette tendance des deux princesses, il rejaillissait un peu de défaveur sur l'entremetteur, l'évêque de Lescar[2]. Mais l'évêque poursuivait imperturbablement son œuvre sans que l'histoire puisse délimiter exactement l'objectif de ses démarches ; peut-être trahissait-il les deux partis; peut-être obéissait-il simplement à cette passion naturelle qui porte vers l'intrigue les conspirateurs endurcis. Au mois de mars, pendant que Henri d'Albret était à Pau, il convoqua don Juan Martinez Descurra[3] en Béarn. Descurra, sans emploi depuis le mariage de Jeanne, vivait à Pampelune aux gages du vice-roi de la Na-

1. Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 69; original en espagnol.

2. ..... y me escribe que Madama de Alançon y la muger de Vandoma le hacen muchas caricias, toda vez se teme que las entranas no sean tan limpias de lo que muestran sus caras. (Lettre sans signature du 20 février 1549; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 70.) *Madame d'Alençon* est Marguerite d'Angoulême, qui avait épousé en premières noces le duc d'Alençon.

3. MM. Gachard et Mignet, qui ont eu à parler de ce personnage dans des ouvrages que nous citerons plus loin, écrivent *Escurra* ou *Ezcurra*. Les documents du temps portent aussi quelquefois cette orthographe. Nous l'appellerons *Descurra,* comme il signait.

varre. Il partit avec l'autorisation de son maître et arriva le 11 mars à une demi-lieue de Pau. Introduit secrètement le même soir dans les appartements du château, il attendit jusqu'à onze heures une audience que le roi ne lui accorda pas. L'évêque de Lescar vint lui parler dans une salle basse et lui promit que, dans la journée du lendemain, le prince combinerait une promenade au dehors de façon à le rencontrer. Le lendemain, Descurra attendit le roi au lieu convenu, mais ce fut l'évêque qui parut encore une fois. Il apportait les confidences les plus surprenantes. Le roi de Navarre, disait-il, avait été trompé par le roi de France dans l'affaire du mariage de sa fille. Comme on savait qu'il n'y aurait jamais consenti, le mariage avait été célébré secrètement et consommé trois mois avant son arrivée à la cour[1]. Aussi était-il revenu en Béarn altéré de vengeance. Le duc de Vendôme, son gendre, jaloux des Montpensier et des Guise, lui avait offert de prendre les armes en sa faveur et se faisait fort d'entraîner une partie de la France.

Descurra ne nous dit pas comment il accueillit ces ouvertures, mais l'évêque de Lescar se sentit encou-

1. Tel est en propres termes le récit de Descurra. Nous aurions révoqué en doute cette impudente affirmation comme une invention de cet espion, si elle ne s'était pas retrouvée deux fois dans les lettres des agents du roi de Navarre. « .... que el negocio de la de Vendoma se habia concluido y consumido antes que el principe llegase. » (Seconde lettre de l'évêque de Lescar au duc de Maqueda du 17 février 1549; original; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 72.) Une autre lettre non signée, datée du 20 février, contient la même affirmation (ibid., f. 70). — Pièces originales en espagnol.

ragé par ses réponses. Il jugeait que Henri d'Albret ne pouvait rien tenter sans le secours de son gendre : « Il me semble, Sire, lui dit-il, qu'avec votre beau-fils « vous avez un bon aide pour ce que vous voulez « faire. » Henri d'Albret lui répondit : « Vous ne le « connaissez pas à fond[1]. » Paroles prophétiques, qui prouvent que le roi de Navarre ne se faisait aucune illusion sur le caractère d'Antoine. Un soir Descurra se fit introduire au château et attendit dans une salle basse jusqu'à dix heures, mais Guy Chabot de Jarnac venait d'arriver de la cour en poste, chargé d'une mission confidentielle que nous exposerons plus loin. Descurra ne fut pas reçu.

Le lendemain, à huit heures du matin, Descurra se représenta au château ; il y trouva l'évêque, qui lui proposa les terres que le duc de Vendôme possédait en Flandre ou une somme de 3,000 ducats en argent, en échange de la Navarre espagnole. Descurra discutait la proposition quand le secrétaire Arnauld de Gensana interrompit la conférence. Le lendemain et les jours suivants, l'évêque, Descurra et Gensana eurent de nouvelles entrevues. La négociation s'arrêta sur la base de cet échange, au grand dépit de l'évêque, qui sentait combien l'offre était insuffisante. Descurra repassa la frontière et adressa au marquis de Mondejar[2], lieutenant du duc de Maqueda dans le gouvernement

1. Y le dijo : Senor, pareceme que teneis buen aguda con vuestro yerno para lo que determinais hacer. Y el respondyo : No lo conoceis bien.

2. Don Luis Hurtado de Mendoza, marquis de Mondéjar. En quittant le gouvernement de la Navarre, quelques années après, il devint président du conseil des Indes.

de la Navarre espagnole, de Pampelune, le 22 mars, une relation détaillée de son expédition diplomatique[1].

Pendant toute l'année les pourparlers se continuèrent, mais sans avancer. Descurra fit de nouveaux voyages auprès de l'évêque de Lescar. Chacun se cantonnait dans son opinion; l'évêque et Gensana, la menace à la bouche, exagérant l'intérêt de l'Espagne à désintéresser ses voisins; Descurra discréditant les terres du duc de Vendôme en Flandre et surtout la proposition des 3,000 ducats, qui ne représentait pas la moitié de la somme que le roi d'Espagne avait dépensée en fortifications sur la frontière du nord. L'Empereur avait abandonné la conduite de cette affaire à son fils, l'infant don Philippe, qui la traitait avec sa lenteur ordinaire, et la laissait traîner sans solution, sans même envoyer d'instructions à ses agents[2].

Enfin, après de longs pourparlers, le 31 mars 1550, l'infant adressa au vice-roi de la Navarre une lettre impérative qui nous fait connaître à la fois le dernier terme de la négociation et l'esprit de la cour d'Espagne; il repousse les propositions de Henri d'Albret et recommande au duc de Maqueda de ne rien promettre, d'accepter toutes les confidences sans en rendre et d'amuser les négociateurs par de vaines paroles[3].

Antoine de Bourbon passa la fin de l'hiver et le com-

1. Lettre autographe en espagnol de Descurra au marquis de Mondéjar du 22 mars 1549 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 226).

2. Toutes les lettres du duc de Maqueda que nous avons citées se terminent par une demande pressante d'instructions.

3. Lettre originale en espagnol de Philippe II au vice-roi de la Navarre (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, f. 80).

mencement du printemps 1549 en Béarn ; il visita Mont-de-Marsan, Pau, Navarreins, recevant dans toutes les villes des hommages empressés et des offres de service pour son règne à venir[1]. Partout où il passait, le roi de Navarre assemblait les compagnies, réunissait les milices, faisait des montres, à la grande terreur des lieutenants espagnols, qui se croyaient toujours à la veille d'une invasion[2]. A la fin de mars, il entra dans le pays basque, suivi de 2,000 vassaux de Béarn, vêtus des costumes du pays, coiffés du béret rouge, et fut reçu par le sire de Gramont à la tête d'un égal nombre de vassaux de sa maison, coiffés du béret noir[3]. Il passa à Saint-Palays, à Bidache, à Bayonne, dans les terres du sire de Belzunce, maître d'hôtel de Henri d'Albret[4]. Le bruit se répandit qu'il allait secrètement à Pampelune. L'incertitude de la marche de la cour, qui, dans sa promenade en Navarre, ne prenait d'autre règle que la fantaisie des deux jeunes mariés, augmentait les angoisses des capitaines impériaux[5].

Pendant son séjour en Béarn, le duc de Vendôme avait entretenu une correspondance suivie avec le roi, le cardinal de Guise, le maréchal de la Mark, le duc

1. Lettre du duc de Maqueda, sans date ni suscription, en espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 78).

2. Lettre du duc de Maqueda au roi de Bohême, de Pampelune, du 2 février 1549, en espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 76).

3. Note jointe à une lettre du duc de Maqueda du 26 mars 1549, en espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 81).

4. Lettre orig. de Henri d'Albret au duc de Guise du 22 juin 1550 (f. fr., vol. 20468, f. 59).

5. Nouvelles de France, sans date ni signature, en espagnol (Arch. nat., K. 1488, n° 96).

d'Aumale, afin de ne pas se laisser oublier et de conjurer les dangers de l'absence, aussi redoutables pour les courtisans que pour les amoureux[1]. Le 13 mars 1549, le roi de France envoya à Pau Guy Chabot de Jarnac, un de ses gentilshommes, pour convier le roi de Navarre et Antoine de Bourbon à assister à l'entrée solennelle qu'il devait faire à Paris au mois de juin[2]. Henri d'Albret s'excusa sur son âge et ses infirmités[3], mais Antoine de Bourbon accepta l'invitation[4]. Il retarda son voyage, peut-être pour surveiller les négociations de son beau-père[5], et ne se mit en route que vers le mois de mai; Jeanne d'Albret demeura à Pau.

Les fêtes commencèrent le 10 juin par le couronnement de Catherine de Médicis dans la cathédrale de Saint-Denis[6]. « A l'entrée du roi à Paris, la cour estoit si grosse « que l'on compta 2,000 paiges qui marchoient de- « vant leurs maistres, portans lances, armets, bour-

1. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 11, 12 et 362. On peut y ajouter une lettre d'Antoine au cardinal de Guise, trois autres au duc d'Aumale, deux lettres du roi de Navarre au duc de Guise et au roi (f. fr., vol. 20640, f. 29, 30, 31 et 32; ibid., vol. 20649, f. 143 et 149).

2. Lettre de Descurra au marquis de Mondéjar du 22 mars 1549, en espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 226).

3. *Mémoires* de Ribier, t. II, p. 102 et 104. Lettre du roi de France et réponse du roi de Navarre.

4. Lettre originale d'Antoine de Bourbon au duc d'Aumale, datée de Pau et du 25 mars 1548 (1549) (f. fr., vol. 20469, f. 149).

5. Note jointe à une lettre du duc de Maqueda du 26 mars 1549, en espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 81).

6. *C'est l'ordre et forme qui a esté tenue au sacre et couronnement de très haulte et très illustre dame, Madame Catherine de Médicis, royne de France, faict en léglise Monseigneur Saint-Denis en France le Xe jour de juin* 1549, in-4 de 12 feuillets, volume fort rare.

« guignotes, gantelets, espieux ou autres armes, mon-
« tés sur grands chevaux, » portant les couleurs de
leurs maistres « sur les sayes, en toute façon de bro-
« deries et bigarrures, si que l'on eust dit propre-
« ment que c'estoient des prés fleuris comme au mois
« de mai[1]. » Le 18, la reine fit son entrée dans une
litière « avec d'autant plus d'éclat que le luxe de son
« sexe l'emporte toujours sur celui des hommes[2]. »
Le 23 juin commencèrent les tournois. Les tenants
étaient le duc d'Aumale, les maréchaux de La Marck et
de Saint-André[3], Claude de Gouffier, sire de Boisy,
grand écuyer, Gaspard de Saulx, comte de Tavannes,
et Philibert de Marcilly, sire de Sipierre. Les deux
principaux assaillants furent le roi et Antoine de Bour-
bon, qui combattirent à pied et à cheval, rompirent
des épées et des lances avec une adresse et une agilité
qui excita l'admiration générale, même celle des am-
bassadeurs espagnols.

Le 2 juillet, le roi tint un lit de justice. Le lende-
main il assista à un combat naval livré par 32 galères
entre l'île aux Vaches et l'île Louviers[4]. Le 4 il suivit
une procession solennelle depuis l'église Saint-Paul,
près du palais des Tournelles, jusqu'à Notre-Dame, en
faveur de l'extinction de l'hérésie luthérienne. Les fêtes
se terminèrent par des supplices « pour démonstra-

1. Vincent Carloix, *Mémoires sur Vieilleville,* livre III, chap. 20.

2. De Thou, 1740, t. I, p. 495. Voyez aussi, sur l'entrée de la reine Catherine, une copie du procès-verbal du Parlement (Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 662, f. 167).

3. Robert de La Marck, maréchal de Bouillon. — Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André.

4. L'île aux Vaches et l'île Louviers, aujourd'hui réunies, forment l'île Saint-Louis.

tion exemplaire[1]. » Mais le duc de Vendôme n'y assista pas. Dès le 28 juin il avait quitté la cour et se trouvait à Roissy, près de Pontoise[2]. Voici la lettre charmante qu'il écrivit à Jeanne d'Albret pour lui rendre compte de son voyage :

Je me vois à la Fère chez nous pour attendre en bonne dévotion de vos nouvelles. Je n'eusse pensé jamais vous aymer tant que je fois. Je délibère bien, ung aultre fois, quant je feré long voyage, de vous avoir tousjours avecques moy, car tout seul je mennuye. Sependant, ma mye, j'acotreré la mayson en atendant que je sache sy viendrés ou non. Je vous prie, conplésés au Roy, nostre père, le plus que vous pourés. S'il a envye que je retourne là, mandés-le moy, et je ne fauldré incontinent partir pour l'aller trouver; ou, s'il veult que vous en veniez, partés et le plus tost que vous pourés, et faites la milleure diligence quy vous sera possible. Je ne m'ezeuseray plus sur le tournay, pour aller au devant de vous, car j'ay achevé et m'en voys icy, suivant la prommesse que je vous fitz au partir de Pau pour aller chés nous. Je n'eusse pencé reconnoistre sy mal la court des dames que je fois; et me semble qu'il sont devenus toutes laydes et fâcheuses; je ne say sy s'est le doulx vent qui vient de Béarn qui en est cause, ou sy s'est ma veue qui s'est tant deschangée qu'elle ne peult plus se tromper comme elle faisoit; et vous le connoistrés et le scarés par ceulx qui souloit fère leur devoir de vous avertir quant je faisois mal, le bien que je fois à ceste heure[3].

1. Lettre du connétable de Montmorency au cardinal du Bellay et au s. d'Urfé, ambassadeurs à Rome, du 8 juillet 1549 (*Bulletin de l'Hist. du protestant. français,* t. IX, p. 124).

2. Lettre originale du duc de Vendôme au duc d'Aumale, datée de Roissy et du 20 juin (1549) (coll. Clairambault, vol. 342, f. 9179). La lettre a pour objet de recommander le s. d'Escars. La seigneurie de Roissy appartenait à Jean-Jacques de Mesmes, un des conseillers du roi de Navarre.

3. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 17.

Antoine de Bourbon, à la Fère[1], s'occupa « d'accoutrer » sa maison. L'état qu'il ordonna, le 12 juillet 1549, porte la liste de ses officiers et serviteurs de tout ordre : douze gentilshommes, treize pages, un trésorier, un secrétaire, un argentier, un contrôleur, un médecin, un aumônier, un apothicaire, quatre hommes à la paneterie, cinq à l'échansonnerie, dix à la cuisine et les valets, le tout se montant à 78 personnes, gagées ensemble 38 livres 10 sols par jour. L'écurie n'est pas moins bien montée ; elle se compose de 20 grands chevaux de guerre, 20 chevaux à la petite écurie, 8 chevaux de charrette, 10 mulets et 7 chevaux laissés à Nérac, sans compter le haras, les étalons, juments et poulains, dont le nombre n'est pas limité. La vénerie est à peine l'objet de quelques mentions sans importance ; cependant Antoine était grand chasseur ; peut-être son équipage n'était-il pas encore organisé. Dans les autres sections nous remarquons neuf chantres, un baladin payé six sous par jour, un clerc de chapelle, un concierge et un portier, qui ne devaient user leur livrée que pendant la présence du prince au château. Les dépenses sont évaluées à 90 liv. tournois par jour ou 33,400 livres par an[2].

Vers cette même époque, au mois de juillet, Jeanne d'Albret s'était mise en route pour rejoindre son mari.

1. Le duc de Vendôme était arrivé à La Fère à la date du 7 juillet (Lettre originale du connétable au roi de Navarre en date du 7 juillet ; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 575).

2. Cette pièce a été publiée par M. Matton dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. IV, p. 100, d'après l'original conservé aux archives de Laon dans les pièces venues de la chambre des comptes de La Fère.

Le roi de Navarre avait promis de la reconduire à la cour. Antoine devait aller au-devant d'elle jusqu'à Poitiers ou jusqu'à Cognac[1]. Mais elle reçut en chemin l'avis d'une expédition que le roi allait tenter en personne contre Boulogne et les Anglais. Antoine, obligé de suivre le roi, envoya son frère, le cardinal Charles de Bourbon, au-devant de Jeanne avec une lettre où il lui conseillait de se retirer à La Flèche auprès de la duchesse de Vendôme : « Cependant que je seré de-« hors, je vous prie, puisqu'elle en a sy grant envie, « allés-y; et quant il vous ennuira avecq elle, allés-« vous chez nous et prenés excuse de vous y aller à « nos affères, qui vous contraigne de fere un voiage[2]. »

Les Anglais possédaient la ville de Boulogne depuis le 14 septembre 1544[3]. François Ier avait fait de vains efforts pour la reprendre[4]. En 1549 une sédition survenue en Angleterre, les troubles de la minorité d'Édouard, les heureux succès des armes françaises en Écosse, rendaient l'occasion plus favorable. Le conné-

1. *Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret,* p. 36 et 42. Ces deux lettres nous paraissent appartenir à l'année 1549, plutôt qu'à 1552. La confiscation dont parle Antoine de Bourbon pourrait être celle dont il est question dans la lettre du roi du 19 mars 1549. (*Mémoires* de Ribier, t. II, p. 202.)

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 15.

3. La ville avait été mollement défendue par Jacques de Coucy, s. de Vervins, gendre du maréchal du Biez. Coucy, accusé de trahison, fut jugé, condamné à mort et décapité le 1er juillet 1549. On trouve des copies de son procès, à la Bibl. nat., dans les collections Bouhier, vol. 59, et Dupuy, vol. 38 et 474. La mémoire de Coucy fut réhabilitée en 1575.

4. La campagne de 1545 est racontée dans les *Commentaires* de B. de Monluc, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* t. I, p. 306 et suiv.

table envoya à Boulogne un espion qui étudia habilement l'état des fortifications, le nombre des hommes de la garnison, la vigilance des officiers qui les commandaient[1]. Le roi se mit en campagne le 8 août[2] et arriva au camp le 23, accompagné des princes de sa maison, parmi lesquels était Antoine de Bourbon[3]. Cette campagne, menée avec vigueur, fut une suite de surprises triomphantes; le 25, l'armée emporte le fort de Selacque, puis ceux d'Ambleteuse, de Blaconet et de Mont-Saint-Lambert. Mais la tour d'Ordre, beaucoup mieux fortifiée, arrêta l'élan des troupes. Le temps devint contraire; les grandes marées envahissaient le camp du roi assis à Wimille. Henri II battit en retraite, laissant dans les châteaux qu'il avait surpris des garnisons destinées à resserrer la ville[4].

Antoine de Bourbon n'avait pas attendu l'issue de la campagne. Au mois de septembre, il quitta secrètement le camp. Son départ subit, presque mystérieux, coïncidait avec certains mouvements de troupes en Béarn. Henri d'Albret avait préparé un coup de main par mer sur une des places de la côte. Les agents impériaux avaient déjà pris l'éveil, et l'archiduc Maximilien consulta l'ambassadeur Simon Renard; il crai-

1. Une copie de ce rapport, malheureusement non signé, est conservée à la Bibl. nat. (f. fr., 3127, f. 42).

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 15.

3. V. Carloix, *Mémoires sur Vieilleville,* liv. III, chap. 21. Cet annaliste est celui de tous les contemporains qui donne le plus de détails sur cette courte campagne.

4. Boulogne fut rendue au roi de France par le traité du 24 mars 1550. Sur les négociations de ce traité voyez deux pièces conservées à la Bibliothèque nationale, f. fr., vol. 3125, f. 15 et 20, et 6611, f. 12.

gnait une attaque sur Pampelune[1]. Mais le roi de France paralysa encore une fois les efforts de son oncle. Il lui écrivit le 15 octobre, de Follembray, pour lui faire part des heureuses occurrences du siège de Boulogne et lui demander de ne pas troubler, par une diversion intempestive, un succès assuré et prochain[2]. En même temps il renouvelait ses instances pour l'attirer à la cour; mais Henri d'Albret, méfiant comme un montagnard souvent dupé, hésitait à répondre aux invitations de son suzerain[3]. Il ne put cependant esquiver ce voyage à la cour. Une affaire depuis longtemps en litige, la succession de Claude de Foix, épouse de Charles de Luxembourg, seigneur de Martigues, morte sans enfants, l'amena à la barre du Parlement de Paris[4]. La dame de Martigues avait laissé les terres de Lautrec, de Villemur, de Barbazan, d'Aspet, d'Esparros et autres lieux. Henri d'Albret prétendait les requérir par droit de retour, de préférence à Jehan de Bretagne, duc d'Estampes, héritier de la maison de Luxembourg. Il arguait de la coutume féodale, mais les titres lui manquaient. On pensait qu'ils avaient été apportés à Pampelune du vivant du roi Ferdinand; on les y chercha vainement[5]. Un accord, consenti le 12 décembre 1552

1. Nouvelles de la frontière de France en date du 28 oct. 1549, en espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 94).

2. Lettre originale du 15 oct. 1549 (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 575).

3. Lettre du 1er décembre 1549 (*Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 396).

4. Nouvelles de France, pièce sans date ni signature (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 113).

5. Note des titres réclamés par le roi de Navarre, sans date ni

par le roi de Navarre, laissa au duc d'Estampes la jouissance des terres de Lautrec et de Villemur. Le procès continua et ne se termina que le 13 mars 1559 par une transaction en faveur de Jeanne d'Albret[1].

Le roi de Navarre partit pour Paris en petit équipage, comme un solliciteur, vers le milieu de décembre 1549[2]. Il n'était pas encore arrivé à la cour quand la reine Marguerite tomba malade. La sœur de François Ier était restée à Pau jusqu'à la fin du mois d'août. La dernière année de sa vie s'écoula dans la tristesse. Henri d'Albret, prince rude et sans délicatesse, donnait à la cour le spectacle de ses amours volages. Marguerite en souffrait sans se plaindre; sa fille mariée contre ses désirs, son époux séparé d'elle par des affections étrangères n'offraient plus de consolations à cette âme tendre et élevée. Dans un rêve, dit Sainte-Marthe, elle eut une vision de sa fin prochaine[3]. Elle abandonna alors l'administration de ses biens et se retira à Odos en Bigorre. Pendant une froide nuit de décembre, elle s'arrêta à considérer une comète, qui, d'après les lois de l'astrologie, ne pouvait annoncer qu'une grande catastrophe, la mort prochaine, dit Bran-

signature, en espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 112).

1. Une copie de cette transaction est conservée dans le vol. 237, f. 228, de la coll. Doat à la Bibl. nationale.

2. Lettre du duc de Maqueda à l'archiduc Maximilien, du 10 décembre 1549 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 100). — Nouvelles de la frontière du 18 décembre (ibid., f. 96). — Pièces originales en espagnol. — Le roi de Navarre se mit en route entre ces deux dates.

3. Charles de Sainte-Marthe, *Oraison funèbre de la reine de Navarre,* 1550, in-4, en français et en latin.

tôme, du pape Paul III ou de la reine Marguerite; elle-même le « cuidoit ainsi. » Tout à coup « la bouche lui vint un peu de travers, « ce que voyant, son médecin, « d'Escuranis, l'osta de là, la fit coucher et la traicta; « car c'estoit un caterre... » Bientôt il fallut apprendre à la reine Marguerite qu'elle touchait à sa dernière heure. Elle trouva ce mot « fort amer » et dit qu'elle n'estoit « pas encore tant surannée » qu'elle ne pût vivre[1]. Elle souffrit vingt jours. Un cordelier, frère Gilles Caillau, « luy donna l'extrême onction et l'assista jusques « au dernier soupir[2]. » Trois jours avant sa mort elle perdit la parole et ne la retrouva qu'au dernier moment. Elle dit alors : Jésus! Jésus! Jésus[3]! et expira « embrassant la croix » le 21 décembre 1549, à l'âge de cinquante-sept ans.

Ainsi mourut cette reine que M. Michelet a nommée *le pur élixir des Valois;* elle demeure en effet la plus belle image de la Renaissance, si féconde en idées nouvelles et en glorieux enseignements. Mais sa haute intelligence tient peu de place à côté des qualités de son cœur. Il faut lire ses lettres[4] pour apprécier le dévouement, la délicatesse de cette princesse mal

1. Brantôme, *Dames illustres,* vie de Marguerite, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* t. VIII, p. 122. Brantôme avait été page à la cour de Marguerite d'Angoulême; sa grand'mère et sa mère avaient été dames d'honneur de cette princesse. Les détails qu'il donne sur les derniers moments de la reine de Navarre offrent donc tous les caractères d'un témoignage oculaire.

2. Florimond de Rœmond, *Hist. de l'hérésie,* in-4, 1618, p. 856.

3. Ch. de Sainte-Marthe, *Oraison funèbre de la reine de Navarre,* 1550.

4. M. Genin a publié pour la *Soc. de l'Hist. de France* deux recueils de lettres de Marguerite.

payée de retour par son frère et ses deux maris. Au milieu d'une cour licencieuse ses mœurs demeurèrent irréprochables. Sans doute elle a écrit l'*Heptameron*, recueil de contes galants, mais sans licence, pleins de finesse et de saillies gauloises, qui ne dépassent pas la mesure de la jovialité si chère à nos pères. Montaigne qualifie l'*Heptameron* « un gentil livre pour son étoffe[1]. » Mainte histoire s'y distingue par un charme naïf, un air de candeur qui se joue au milieu de récits touchants. A chaque anecdote succède un petit sermon, prononcé par la dame Oisille, où la morale triomphe sans pédanterie et où le vice, comme dans les fables populaires, est vertement réprimandé et réduit au silence.

On s'est plu à la considérer comme un des apôtres du protestantisme. Rien ne prouve que ses convictions catholiques aient été seulement ébranlées. Elle aimait l'étude, la controverse, la recherche de la vérité; elle s'était faite la protectrice de ces novateurs modérés qui voulaient réformer le catholicisme sans le détruire. Jusqu'à sa mort elle leur resta fidèle, mais elle s'était dégoûtée de leurs successeurs. A la fin de sa vie les Luthériens, désespérés de voir leur protectrice s'éloigner d'eux, multipliaient leurs efforts pour reconquérir son appui. Calvin la pria « de maintenir la « vérité. » Marguerite l'invita à venir en personne à la cour de Navarre « luy faire voir et cognoistre son « erreur[2]. » L'ami, le confesseur de Marguerite, Gé-

1. *Essais* de Montaigne, liv. II, chap. XI.

2. Florimond de Rœmond, *Hist. de la naissance de l'hérésie*, 1618, in-4, p. 856. L'auteur prétend tenir ce fait de la dame de Ribérac, dame de Marguerite.

rard Roussel, évêque d'Oléron depuis 1536[1], avait continué ses prédications en Navarre. Le mysticisme de Roussel, ses ménagements pour les formes extérieures du catholicisme, ne répondaient pas aux exigences de Calvin. Ce fougueux docteur, de sa paisible retraite de Genève, gouvernait la nouvelle Église, entretenait la propagande, encourageait les fidèles, anathématisait les dissidents et s'attribuait une autorité souveraine. Véritablement digne du surnom de pape de Genève, il imposait à tous les réformés ses croyances comme un symbole inattaquable. A la nouvelle de l'élévation de Roussel à l'évêché d'Oléron, il écrivit un pamphlet dans lequel la fortune ecclésiastique du nouveau prélat était cruellement raillée[2]. Non content de cette réprimande, il publia un second pamphlet, *Adversus Nicodemitas*, principalement dirigé contre Roussel et ses disciples, les temporiseurs, les modérés, le roi et la reine de Navarre[3]. La plume légère de l'auteur de l'*Institution chrétienne* n'a jamais rien écrit de si incisif. Marguerite s'était sentie blessée par cet amer libelle. La même année, Calvin

1. M. Génin dit (*Lettres de Marguerite d'Angoulême*, p. 300) que Gérard Roussel ne devint évêque d'Oléron qu'en 1540, mais M. Schmidt a prouvé qu'il occupait ce poste dès 1536 (*Gérard Roussel*, in-8°, 1845, p. 113 et 114, notes).

2. *Sur le devoir de l'homme Chrestien en l'administration ou rejection des bénéfices de l'église papale;* à un ancien ami, de présent évesque. — *Recueil des opuscules de Calvin;* Genève, 1611, in-fol., p. 110 et suiv.

3. *Petit traicté monstrant que doibt faire un homme fidèle cognoissant la vérité de l'Evangile quand il est entre les papistes, avec une épistre du même argument; ensemble l'excuse faite aux Nicodémites sur la complainte qu'ils font de sa trop grande rigueur*, 1544. — *Opuscules*, p. 867.

lança un troisième pamphlet contre les savants Quentin et Poquet, qu'il accusait de saper les fondements de toute religion, et, sous prétexte d'expliquer ces attaques, il signifia à Marguerite que leur qualité de favoris de la reine ne les mettrait pas à l'abri de ses reproches[1]. L'intolérance de l'auteur de l'*Institution chrétienne* avait dégoûté la reine d'une doctrine si contraire à son principe. Les réformés accusèrent Roussel de cet abandon[2]. Mais d'autres soucis occupaient Marguerite. La mort de François Ier l'avait laissée inconsolable. Brantôme raconte qu'elle se retira au couvent de Tusson, en Poitou, et qu'elle y passa tout l'été de 1547. On la voyait souvent se mêler aux prières des religieuses « en leurs messes « et vêpres » et remplir au chœur « l'office de l'ab- « besse[3]. » Telle fut la reine Marguerite. Passionnée pour la réforme de l'Église, la liberté de penser, la tolérance, pour les progrès de la pensée humaine, pour toutes les nobles idées qui surgissaient dans un siècle si dur, Marguerite tient la première place parmi ces généreux esprits que Bossuet approuve d'avoir voulu purifier l'Église sans en rompre l'unité.

La nouvelle de la maladie de Marguerite trouva le roi de Navarre en route pour Paris. Il retourna immédiatement sur ses pas et arriva à Pau le jour même de

1. Le pamphlet est intitulé : *Contre la secte fantastique et furieuse des libertins qui se disent spirituels,* 1544, in-8. La lettre de Calvin à Marguerite se trouve dans le tome I des *Lettres de Calvin,* p. 111, édit. Bonnet.

2. *Histoire ecclés.* de de Bèze, t. I, p. 22, édit. de 1841.

3. Brantôme, *Dames illustres,* vie de Marguerite, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* t. VIII, p. 124.

la mort de la princesse[1]. Il informa Henri II et les principaux seigneurs de la cour de France « de la for-« tune qui m'est advenue, dit-il, de la perte de ma « femme qui est allée à Dieu. » Le 25 décembre, l'évêque de Lescar publia la convocation des gens des trois États pour « celebrar augunas messas et y mandar « assemblar lo poble[2]. » Les funérailles devaient être célébrées le 3 février 1550 dans l'église de Lescar[3], mais elles furent retardées jusqu'au 10 février. Le roi de France était représenté à la cérémonie funèbre par Charles de Coucy, sire de Burie, lieutenant du roi de Navarre, gouverneur de la Guyenne[4]; la duchesse de Vendôme, mère d'Antoine de Bourbon, le prince de Condé, les ducs de Montpensier, de Nevers, d'Aumale, le sire de Rohan par des « commis[5]. » On cherche vainement dans le cortège officiel, observe M. Genin, le nom du connétable de Montmorency[6]. Olhagaray dépeint ainsi la douleur générale : « Hélas ! qui pourroit escrire « le dueil que le Béarn et le Foix en a. Il me semble « que le soleil se cache, que le jour devienne nuit, « que les muses s'en aillent avec elle, que les doctes,

1. Lettre originale en espagnol du duc de Maqueda à l'archiduc Maximilien, datée du 26 décembre 1549 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 97).

2. Arch. des Basses-Pyrénées, C. 688, f. 218, v°; tome V des Establissements de Béarn.

3. Lettre originale d'Henri d'Albret au duc d'Aumale du 23 décembre 1549 (f. fr., vol. 20640, f. 125).

4. Lettre originale du duc de Maqueda à l'archiduc Maximilien datée du 19 janvier 1550, en espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, f. 54).

5. Ordonnance de Henri d'Albret qui règle le détail de la cérémonie (*Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. I, p. 457).

6. *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. I, p. 91, notice.

« ennuyés de vivre, défaillent par ce seul coup[1]. » Antoine présidait la cérémonie et s'était plus occupé d'honorer les seigneurs de la cour de France que les gens du pays. Les États de Béarn, blessés de n'avoir pas été mis au rang qu'ils avaient l'habitude de tenir dans les cérémonies officielles, protestèrent au sortir de l'église et dressèrent un acte d'opposition qu'ils firent consigner aux Établissements de Béarn[2]. Dans cet acte, qui donne une grande idée de leur fierté provinciale, ils prennent la qualité de souverains et ne reconnaissent d'autre maître que le roi[3]. Les dépenses des funérailles furent réparties sur le pays. Les villes d'Orthez, d'Oloron, de Sauveterre, d'Ossau, d'Aspe, de Barraute, de Lembeye, de Pau, de Nay, de Salies, de Moneins, de Navarreins, de Lescar furent cotisées à 35 écus; celles de Gan, de Lagor, de Pontac, à 25 écus; quelques villages à dix ou douze écus suivant leur importance[4].

Les poètes, que Marguerite avait tant aimés, célébrèrent sa mémoire. Trois jeunes filles anglaises, de la maison de Seymour, recueillirent et publièrent, sous

1. Olhagaray, *Hist. de Foix et Navarre,* p. 506.

2. Les *Établissements de Béarn* sont un recueil d'ordonnances, d'édits, de déclarations, de pièces officielles de toute sorte, une sorte de *Bulletin des lois,* qui commence en 1439 et finit au commencement du XVIIe siècle. Ils sont conservés dans les Archives des Basses-Pyrénées (C. 679 à 685). Ils occupent sept volumes et forment le recueil le plus intéressant pour l'histoire de la province. Il serait à désirer que la *Société des Bibliophiles du Béarn* songeât à les publier.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, C. 683, f. 201. (Tome V des Establissements de Béarn.)

4. Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682, f. 20. (Tome IV des Establissements de Béarn.)

le titre de *Tombeau de Marguerite*, une suite d'épitaphes, d'élégies, d'éloges funèbres composés par les Ronsard, les Baïf, les Dorat, les Robert de la Haye et d'autres[1]. Mais le plus bel éloge de la reine de Navarre est contenu dans ce passage de son oraison funèbre : « Marguerite de Valois, sœur unique du roy François, « estoit le soutien et appuy des bonnes lettres, et la « défense, le refuge et réconfort des personnes déso- « lées[2]. » Ses aumônes avaient obéré sa fortune. M. le comte de La Ferrière a publié, d'après les registres de Frotté, un de ses trésoriers, les preuves de sa générosité[3]. Tel avait été l'esprit bienfaisant de cette princesse, qui donnait aux malheureux sans compter, qu'à sa mort se posa la question de savoir si Jeanne d'Albret devait accepter la succession de sa mère. Cependant, le 2 juillet 1550, le conseil juridique du roi de Navarre, composé de Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, de Louis de Lavardin, de Mathieu du Pac, de Bertrand d'Abbadie, de Jean Ruzé, de Jean Gauchery et de Galeran Chevalier, émit un avis favorable[4]. Un mois après, le roi de France envoya des lettres patentes qui déclaraient la princesse de Na-

1. *Le tombeau de Marguerite de Valois, royne de Navarre, faict premierement en disticques latins par les trois sœurs princesses en Angleterre, depuis traduictz en grec, italien et françois...* Paris, Michel Fezandat et Robert Gran Ion, 1551, petit in-8.

2. Ch. de Sainte-Marthe, *Oraison funèbre de la reine de Navarre*, in-4, 1550, p. 119.

3. *Marguerite d'Angoulême*, par le comte H. de la Ferrière. Paris, Aubry, in-8, 1862.

4. Le procès-verbal de cette délibération est conservé aux arch. des Basses-Pyrénées (E. 335). Il fournit beaucoup de détails sur l'état des affaires de la reine Marguerite.

varre, avec l'autorisation de son mari, héritière de sa mère[1].

La reine Marguerite était déjà oubliée à Pau. Henri d'Albret songeait à profiter de sa liberté pour former de nouvelles alliances. On parlait à la cour de son mariage avec Marguerite de France, la sœur de Henri II[2]; mais la fière princesse refusa sa main[3]. Les Espagnols, de leur côté, accueillirent avec empressement l'idée de tirer parti de son veuvage. L'évêque de Lescar avait informé le duc de Maqueda de la mort de la reine. Cinq jours après, le duc, considérant cette ouverture comme significative, signalait à l'archiduc Maximilien le désir du roi de Navarre de se remarier et demandait des instructions[4]. Antoine de Bourbon en était si mécontent qu'il voulait, lui aussi, se rapprocher de l'Empereur en mariant son frère, le prince de Condé, à une des filles de Ferdinand, frère de Charles-Quint[5].

La reprise des hostilités donna un cours à ces intrigues. Contrairement au fameux adage de Tacite, la guerre sortit des armements de Henri II et de Charles-Quint. Quelques années auparavant, le pape Paul III avait donné à son fils, Pierre-Louis Farnèse, duc de

1. Original sur parchemin avec sceau daté du 1er août 1550 (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 575).

2. Lettre de Simon Renard à l'Empereur, du 2 avril 1550, original en espagnol (Arch. nat., K. 1489, n° 18).

3. Lettre de sir John Masone au conseil d'État d'Angleterre, du 3 août 1550. (*Calendars of State papers*, foreign series, règne d'Édouard VI, p. 51.)

4. Lettre originale du 26 décembre 1549, en espagnol (Arch. nat. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 97).

5. *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 476.

Castro, la jouissance des duchés de Parme et de Plaisance. Après l'assassinat de Pierre-Louis (10 sept. 1547), Paul III avait voulu faire rentrer les duchés dans le domaine de l'Église; mais Octave Farnèse, fils du duc défunt, s'était fait reconnaître à Parme et se préparait à s'y défendre, avec l'appui de la France, contre le pape son grand-père. Paul III était mort le 10 novembre 1549 sans avoir pu se décider à faire la guerre à son petit-fils; mais l'avènement de son successeur, Jules III, donna une impulsion plus vive aux revendications du Saint-Siège.

Henri d'Albret prévit de bonne heure que ces événements amèneraient la guerre. Il rassembla plusieurs compagnies de lansquenets allemands aux environs de Bordeaux, sous prétexte de retenir cette ville suspecte [1], et réunit d'autres troupes en Navarre sous le commandement nominal du duc de Vendôme [2]. Au mois de mars 1550, le roi de France tint un grand conseil de guerre et y convoqua Henri d'Albret [3]. Le prince béarnais partit après quelques hésitations vers la fin du mois [4]. Comme sous le règne précédent, il était animé d'un grand dévouement à la France; il

1. Lettre originale en espagnol du duc de Maqueda au roi de Bohême, du 20 juin 1550 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, f. 5).

2. Lettre originale en espagnol de Pedro de Aldasaro au duc de Maqueda, datée du 1er août 1550 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, f. 61).

3. Lettre originale d'Henri II au roi de Navarre, datée du 12 mars 1549 (1550) (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 575).

4. Lettres originales du duc de Maqueda au roi de Bohême; l'une, du 7 mars 1550 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, f. 10); l'autre, du 23 mars (ibid., f. 57). Pièces en espagnol.

pressait le roi d'entamer la guerre par l'invasion de la Navarre. Il voulait se porter d'abord sur Fontarabie et se croyait assuré du succès[1]. Il ne put venir à bout des tendances ambitieuses du connétable. Montmorency désirait la reprise des hostilités, mais il s'y réservait le premier rôle. Aussi faisait-il converger tous ses efforts, toutes les alliances de la France et le crédit dont il disposait auprès du roi vers une campagne dans le nord. Henri d'Albret resta à la cour, occupé du procès de la succession de Lautrec, auquel était venu s'ajouter un second procès pour la propriété du comté de Dreux et de la seigneurie d'Orval, que lui disputait le duc de Nevers[2], sollicitant, sans toujours l'obtenir, la faveur de Diane de Poitiers afin de balancer la politique du « compère » de Henri II. Une lettre de condoléance qu'il écrivit au duc d'Aumale, pendant son séjour à Saint-Germain, porte le témoignage de sa tristesse ; il s'excuse presque humblement de ne pouvoir assister aux obsèques du duc de Guise « pour les « raisons que vous-même scavez », dit-il. Deux mois plus tard nous le retrouvons à Poissy, le 10 septembre 1550, au baptême du fils du roi, Charles-Maximilien de Valois, duc d'Angoulême, plus tard Charles IX ; mais, au grand étonnement de la cour et des ambassadeurs étrangers, il figure au-dessous du représentant du roi de Bohême, bien qu'ils fussent tous deux parrains du prince nouveau-né[3].

1. Lettre de Simon Renard à l'Empereur, du 6 décembre 1550 (Arch. nat., K. 1489, n° 28).

2. Le parlement de Paris rendit son arrêt dans cette affaire le 27 juin 1551. Une copie authentique de l'arrêt est conservée aux arch. des Basses-Pyrénées, E. 115.

3. Lettre de John Masone au conseil d'État d'Angleterre. (*Ca-*

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret étaient revenus à la cour en compagnie de leur père. Ils y apprirent la mort de la mère du prince, Françoise d'Alençon, qui portait le titre de duchesse de Beaumont, morte le 14 septembre 1550 à Vendôme. Elle fut inhumée quelques années après dans l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme. On voyait encore au XVIIIe siècle sa tombe devant le maître-autel de l'église, à côté de la tombe de son mari[1].

Au moment d'entamer les hostilités, Charles-Quint prit un parti qui prouve sa prévoyance. Depuis longtemps il avait l'ambition de léguer la couronne impériale à son fils, don Philippe ; avant de le faire venir en Flandre, il voulut le faire couronner roi d'Espagne « en tous ses estas et principalement aux « Navarrois, desquels, pour estre de nouvelle con- « queste, il se doubtoit plus que des autres. » Cette intronisation était une garantie pour l'avenir et mettait la Navarre à l'abri des remaniements que la nouvelle guerre pouvait entraîner. Philippe avait tant de hâte de rejoindre son père qu'il demanda aux Cortès d'être reçu par procureur à présenter et à recevoir les serments accoutumés. Les Cortès, toujours formalistes, l'obligèrent à venir en personne. L'infant se rendit à Tudelle, prêta serment le 23 août et fut accla-

lendars of State papers, foreign series, règne d'Édouard VI, p. 54.) Il est juste de dire que l'ambassadeur d'Angleterre ne rapporte pas que le roi de Navarre fut parrain du jeune prince, mais cette qualité est donnée au prince béarnais par les documents du temps. Voyez notamment une pièce publiée dans *Négociations sous François II,* p. 892.

1. Note de M. de Rochambeau. (*Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret,* p. 31.)

mé comme roi. Le principal article des privilèges qu'il avait juré de maintenir portait que tous les gouverneurs et officiers de justice seraient de race navarraise, mais cette clause, difficile à remplir à cause des intelligences que Henri d'Albret entretenait dans la province, resta sans exécution[1].

La guerre commença au printemps de l'année 1551. Le 27 mai[2] Octave Farnèse signa avec le roi de France un traité d'alliance offensive et défensive, et quelques jours après, en juin, Fernand de Gonzague, lieutenant de l'empereur et gouverneur de Milan, envahit les États de Parme à la tête d'une armée de 12,000 hommes. Henri II déclara alors la guerre à l'empereur et envoya Paule de Thermes, Pierre Strozzi et bientôt après le maréchal de Cossé-Brissac avec une armée dans le Milanais.

Le roi de Navarre rentra en Béarn au printemps. Convaincu de la nécessité de paraître redoutable pour obliger ses ennemis à compter avec lui, il menaçait d'envahir la Navarre. L'entreprise ne fut pas dissimulée et le duc de Vendôme partit avec éclat, le 2 avril, de la cour pour y prendre part[3]. Au moment d'entrer en campagne, Henri d'Albret

1. Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre,* édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* p. 49.

2. Ce même jour Simon Renard, qui ignorait encore ce traité, écrivait à la princesse d'Espagne, femme de l'archiduc Maximilien, que la guerre était certaine (Arch. nat., K. 1489, n° 44).

3. Lettre en espagnol de l'ambassadeur impérial à la princesse d'Espagne, régente depuis le départ de l'infant don Philippe, datée de Blois et du 11 avril 1551 (Arch. nat., K. 1489, n° 42). A la date du 11 avril la déclaration de guerre n'ayant pas encore été lancée, Jean de Saint-Mauris n'avait pas encore quitté la cour.

tomba malade[1]. Le bruit même de sa mort courut jusqu'en Allemagne[2]. Soit que cette maladie fût réelle ou simulée, Antoine de Bourbon ne quittait pas la frontière, faisait manœuvrer ses troupes, complétait ses armements et frappait de terreur par ses provocations les lieutenants de l'Empereur[3]. Ce qui inquiétait le plus vivement le duc de Maqueda, c'étaient les mouvements du prince, qui se portait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, comme s'il eût organisé l'invasion de plusieurs côtés à la fois. Au commencement de juin, au moment où la guerre reprenait en Italie, le duc adressa à la régente d'Espagne une nouvelle demande de secours, pour lui représenter l'imminence de l'invasion et le peu de forces qu'il pouvait lui opposer[4].

1. Lettre de John Masone au conseil d'État d'Angleterre, datée du 18 avril 1551 et d'Amboise. (*Calendars of State papers,* foreign series, règne d'Édouard VI, p. 90.)

2. Lettre de Richard Morysine à lord Cécil, datée d'Augsbourg et du 12 mai 1551. (*Calendars of State papers,* foreign series, règne d'Édouard VI, p. 105.) Cette lettre nous fournit un exemple du peu d'information de la diplomatie étrangère à cette époque. L'ambassadeur anglais explique dogmatiquement à son ministre, à l'occasion de la mort de Henri d'Albret, que le roi d'Espagne ne jouit de la Navarre espagnole qu'en vertu d'un droit de conquête légalisé par l'excommunication lancée contre Jean d'Albret par le pape Jules II en 1512. (Voir le *Mariage de Jeanne d'Albret,* p. 12.) Ainsi voilà une assertion historique de première importance, sans le moindre fondement, que la diplomatie espagnole n'avait jamais soutenue, qui était acceptée comme un fait avéré par un ambassadeur du roi d'Angleterre.

3. Lettre originale en espagnol du duc de Maqueda à la princesse d'Espagne, datée de Pampelune et du 20 avril 1551 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, n° 123).

4. Lettre originale en espagnol du duc de Maqueda à la princesse d'Espagne, datée de Pampelune et du 16 juin 1551 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, n° 108).

Cependant Charles-Quint, désabusé du rêve de la monarchie universelle, conservait des scrupules sur la possession de la Navarre espagnole. En 1550, pour concilier sa conscience et ses intérêts, il avait prescrit à son fils, par une clause testamentaire secrète, jointe à un acte du 13 juin, de « faire examiner et vérifier « le plus tôt possible et sincèrement si, en raison et « justice, il est obligé de restituer ledit royaume ou « d'en fournir compensation[1]. » Cet ordre, transmis par Charles-Quint à Philippe II, passa de Philippe II à Philippe III et de Philippe III à ses successeurs. Telle était la réparation que les rois catholiques avaient imaginée pour tranquilliser leur conscience.

Après la déclaration de la guerre de Parme, fort à propos pour sa politique, ces scrupules prirent une nouvelle force sur l'esprit de l'Empereur. Le roi de Navarre avait peu de puissance, mais ses États étaient si bien placés, qu'en se portant avec toutes ses ressources du côté de la France ou du côté de l'Espagne, il pouvait faire pencher la balance en faveur de son allié. Nous ne savons lequel des deux, du souverain légitime ou du possesseur de la Navarre, prit l'initiative de l'accommodement. Henri d'Albret n'était pas moins disposé à transiger que Charles-Quint. Dans cet état de choses les négociations s'entamèrent presque d'elles-mêmes.

Tandis qu'Antoine de Bourbon manœuvrait sur la frontière comme un général d'armée qui prend ses dernières dispositions, le roi de Navarre adressait, le 21 juillet, cette lettre mystérieuse à don Juan Martinez Descurra :

1. *Papiers d'État de Granvelle,* t. IV, p. 500, trad. de l'éditeur.

Escurre, j'envoye ce porteur que bien congnoissez devers vous pour vous communicquer les choses dont je luy ay donné charge. Vous le croyrez et y ferez et userez du debvoir que je me fie de vous. Et, estimant que n'y ferez faulte, je prieray le créateur vous donner ce que désirez.

Escript à Pau le XXI jour de juillet 1551.

HENRY.

Alors commença une négociation dont il est difficile de saisir les péripéties, parce que les documents qui ont été conservés sont incomplets et parlent à mots couverts. Jacques de Foix, évêque de Lescar, traitait au nom du roi de Navarre; Descurra représentait l'Empereur. Après quelques escarmouches diplomatiques sans importance[1], Descurra apporta à la chancellerie espagnole, vers le mois d'août, un mémoire qui nous fait connaître le fond de la négociation. Henri d'Albret demandait la main de la duchesse

1. Voici une analyse sommaire des pièces que nous avons réunies sur les phases de cette négociation :

1° Lettre de Jacques de Foix, évêque de Lescar, du 22 juillet 1551, à Diégo de Salamanca (Descurra) (Arch. nat., K. 1489, n° 47). Lettre de créance en faveur d'un messager de Henri d'Albret.

2° Lettre du même au duc de Maqueda, du 2 août 1551 (Ibid., n° 48). Sur les bonnes dispositions de Diégo de Salamanca et la confiance qu'il mérite.

3° Lettre de Juan de Bilbao (Jacques de Foix, évêque de Lescar?) à Diégo de Salamanca, du 21 août 1551 (Ibid., n° 49). Lettre à mots couverts, absolument incompréhensible, mais qui paraît n'être qu'une demande d'urgence.

4° Mémoire de Henri d'Albret transmis par son secrétaire, en date du 21 août 1551 (Ibid., n° 55). Cette pièce, malgré l'importance que lui donne son titre, n'est qu'une sorte de ballon d'essai et ne contient aucune proposition précise. Elle se confond d'ailleurs avec celle que nous avons analysée dans la note 2 de la page 47.

de Lorraine[1] et la restitution de la Navarre espagnole. Il offrait les conditions suivantes : les fils de ce mariage devaient régner en Béarn au détriment de Jeanne d'Albret; s'il ne naissait que des filles, la couronne appartiendrait à Jeanne d'Albret; les autres filles n'auraient que leur légitime. Henri aiderait Charles-Quint à envahir la France. Comme garanties il donnerait à l'Empereur les villes de Sauveterre et de Mont-de-Marsan. Pour conquérir la Guyenne il demandait à l'Empereur une armée de 30,000 hommes de pied et de 12,000 chevaux; il offrait 7,000 hommes de pied, 5,000 paires de bœufs attelées, des pionniers, des vivres, des munitions, les places fortes de Barcelone, Grenade, Lectoure, Tarbes et Rabasteins. Il offrait enfin ses États pour rassembler ses troupes, mais il conseillait d'entrer en France par Perpignan ou par la Picardie plutôt que par le Béarn[2].

L'Empereur avait chargé son fils de suivre cette négociation; mais l'infant, soit qu'il n'eût aucune confiance dans la bonne foi de Henri d'Albret, soit qu'il concentrât toute son attention sur les affaires militaires qui allaient se dérouler sous ses yeux en Picardie, traitait avec indifférence les propositions du roi de Navarre. Sa politique, conforme en tous points à sa nature, était de temporiser et de laisser venir la

1. Christine de Danemarck, épouse en premières noces de Maximilien Sforce, duc de Milan, et en secondes noces du duc de Lorraine, veuve depuis 1545. Elle était nièce de Charles-Quint.

2. Rapport de Descurra au vice-roi de la Navarre, sans lieu ni date (Arch. nat., K. 1501, n° 1). — Favyn et Olhagaray n'ont pas connu les détails de ces négociations. (*Hist. de Navarre*, p. 806; *Hist. de Foix et Navarre*, p. 507.)

partie adverse. En attendant il n'adressait aucune instruction au duc de Maqueda. Tout à coup, Henri d'Albret retomba malade[1] et le bruit de sa mort se répandit en Espagne[2]. L'événement pouvait annuler le premier point du traité proposé, le mariage du prince avec Christine de Lorraine. A cette nouvelle, Philippe ordonna au duc de Maqueda d'interrompre ses démarches[3].

Le duc, aussi flottant que son maître, passait des alarmes les plus vives à l'extrême confiance. Tantôt il paraît préoccupé de l'invasion de la Navarre et signale le plan des envahisseurs : s'avancer lentement et se fortifier à mesure[4]; il révèle les intelligences de l'ennemi dans Fontarabie[5]. Tantôt il se porte garant de la droiture de Henri d'Albret et assure que ses armements ont pris fin. Il regrette que le roi d'Espagne n'ait pas répondu aux propositions du prince et parle même de sa fidélité[6]. La négociation continua, mais en se traînant et sans se rapprocher d'une solution. Nous raconterons un peu plus loin ses phases pendant l'année 1552.

1. Lettre originale en espagnol du duc de Maqueda au prince don Philippe, datée du 29 août 1551 et de Pampelune (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, n° 103).

2. Lettre originale en espagnol du duc de Maqueda au prince don Philippe, datée du 8 nov. 1551 et de Pampelune (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, n° 12).

3. Lettre originale en espagnol du duc de Maqueda au prince don Philippe, datée du 1er nov. 1551 et de Pampelune (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, n° 17).

4. Lettre du duc de Maqueda citée dans la note 2.

5. Ibidem.

6. Ibidem.

Pendant que le roi de Navarre usait les restes de son crédit dans des intrigues indignes de lui, le duc de Vendôme était en Picardie et faisait noblement son devoir de prince français. Avant l'ouverture des hostilités, le fisc impérial avait saisi ses terres de Flandre, et, comme compensation, le roi lui avait fait don de diverses terres appartenant à des seigneurs flamands et situées en France[1]. Antoine demeura en Béarn jusqu'au mois de mai, seul, sans Jeanne d'Albret[2], occupé de combinaisons militaires. Mécontent des tergiversations de Henri d'Albret[3], aussitôt après la déclaration de guerre, il accourut dans son gouvernement de Picardie avec ses deux frères, Jean de Bourbon, sire d'Enghien, et Louis de Bourbon, prince de Condé. Les trois frères commandaient une armée de quatre cents hommes d'armes et de dix mille hommes de pied, et se tenaient prêts à entrer en campagne au premier signal du roi[4].

Le 20 mai 1551, Antoine de Bourbon était encore à La Fère[5]. Le 17 juin, il arriva à Péronne; il visita

1. Lettres patentes du 9 avril 1551 datées de Joinville; original sur parchemin (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 887). Un an après, le roi donna au duc de Vendôme, pour le même motif, les revenus du comté de Charolais. Voyez plus loin p. 58.

2. Il n'est pas fait une seule fois mention de la présence de Jeanne d'Albret en Navarre dans les lettres du duc de Maqueda que nous venons de citer. La princesse était d'ailleurs retenue à Coucy, comme on le verra p. 50.

3. Tambien entiendo de algunas platicas que don Enrique y su yerno no se llevan todas veres bien (Lettre originale du duc de Maqueda au prince don Philippe, Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, n° 22).

4. *Comment. de François de Rabutin,* liv I, édit. Buchon, p. 533.

5. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 22.

Corbie et Guise en compagnie de deux capitaines, Canaples et Bellarmato[1]. Le 21 juillet, à La Fère, il reçut une instruction du roi qui lui faisait prévoir le commencement des hostilités en Picardie[2]. Au XVIe siècle, les guerres débutaient le plus souvent par des surprises. Le 20 août, Antoine écrit à d'Humières, peut-être pour tenir sa vigilance en éveil, que l'ennemi a noué des intelligences dans une des places de la frontière, qu'un bourgeois « doit « mettre dedans lad. ville ou place 20 ou 30, autant « du plus que du moins, des ennemis, qu'il doit faire « cacher en sa maison ou autre lieu, pour exécuter « son entreprise, s'il peut, lorsqu'il verra beau jeu ». Antoine ordonne donc à chaque capitaine de visiter « deux ou trois fois la semaine toutes les maisons, « caves, greniers et autres lieux[3] ».

Au mois de septembre, Antoine de Bourbon était retenu à Coucy par des soins d'une autre nature. Jeanne d'Albret était devenue grosse à la fin de 1550, un an après la mort de sa mère. La nouvelle, publiée à la fin d'avril, avait rempli de joie les deux maisons de Vendôme et d'Albret. Henri d'Albret avait donné une pension de 400 livres au messager qui la lui avait apportée[4]. Jeanne accou-

1. Lettre originale d'Antoine de Bourbon au duc de Guise, du 18 juin 1551 (f. fr., vol 20470, f. 45).

2. Instruction d'Ant. de Bourbon datée du 11 août 1551 et de Boiscommun, copie (Coll. Clairambault, vol. 344, f. 10183).

3. Ve de Colbert, vol. 23, f. 79 r°, copie.

4. Lettre de sir John Masone au Conseil d'Angleterre, Amboise, 29 avril 1551 (*Cabinet hist.*, 1865, 2e partie, p. 24). La lettre est publiée en entier dans *Calendars of state papers,* foreign series, règne d'Édouard VI, p. 97.

cha le 21 septembre 1551, à cinq heures du matin, « d'un beau fils ». L'enfant fut baptisé à Coucy, à la fin du mois de février suivant, par le cardinal Louis de Bourbon, archevêque de Sens, son grand-oncle, et reçut le nom de Henri et le titre de duc de Beaumont. Il eut pour parrains Henri II, qui assista en personne au baptême[1], et le roi de Navarre, son grand-père, qui se fit suppléer par Jean de Bourbon, sire d'Enghien, et pour marraine la princesse Marguerite de France, sœur de Henri II[2]. Il fut confié aux soins de la dame Aymée de Lafayette, ancienne gouvernante de Jeanne d'Albret. La veille de la naissance du duc de Beaumont, Catherine de Médicis avait donné le jour à un prince qui devait exercer une bien puissante action sur les destinées d'un autre fils de Jeanne d'Albret. Edouard-Alexandre de Valois, duc d'Anjou, plus tard Henri III, né à Fontainebleau le 20 septembre 1551, fut baptisé l'année suivante et eut pour parrains Edouard VI, roi d'Angleterre, et Antoine de Bourbon, et pour marraine Jeanne d'Albret[3].

La naissance du prince interrompit à peine les manœuvres militaires du duc de Vendôme. Une suite de lettres adressées au seigneur d'Humières, gouverneur

1. Lettre du connétable au duc de Nevers du 19 février 1551 (1552), copie (Coll. Clairambault, vol. 345, f. 275).

2. Mémoire de Claude Regin, évêque d'Oloron, publié par M. le marquis de Rochambeau (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 395).

3. *Journal* de Lestoile, édit. Champollion, p. 302. Suivant une pièce publiée dans *Négociations sous François II* (p. 894), il aurait eu pour marraine la duchesse de Mantoue. Il serait possible que cette princesse eût été désignée comme sa marraine et que Jeanne d'Albret n'ait fait que la suppléer.

de Péronne, nous permet de préciser presque jour par jour les marches du gouverneur de la Picardie. Sa première préoccupation, après les moissons, fut de faire rentrer les blés dans les villes fortes[1], puis de mettre à l'abri dans Péronne, de peur de surprise, la compagnie de gens d'armes du dauphin. Il entre à ce sujet dans les moindres détails et stipule que les gens de pied devront céder aux gens d'armes les logements propres à la cavalerie[2], et les gens d'armes user avec discrétion des droits qui leur sont accordés. Plusieurs s'étaient installés dans un couvent; les religieuses se plaignirent qu'elles étaient « appressées du « logis des gens d'armes ». Antoine les fit « déloger[3] ». Les querelles étaient fréquentes dans ces compagnies mal disciplinées; deux capitaines, Bonnevin et Saint-Roman, se disputaient la propriété d'un cheval; Antoine trancha le litige à la façon du juge de la fable; il s'adjugea le cheval. Dans une rixe, un soldat avait tué un autre soldat d'un coup d'arquebuse; Antoine fit mettre l'assassin en prison, mais bientôt il le relâcha à condition de « faire dire quelques messes et « service pour l'âme » du défunt[4]. Le comte de Rœulx

1. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 24.

2. Lettres originales d'Antoine de Bourbon à d'Humières du 23, 25 et 26 septembre 1551 (f. fr. 3131, f. 43, 44, 52). On trouve une copie de ces lettres, comme de presque toute la correspondance d'Antoine avec d'Humières à cette époque, dans le vol. 23 des 500 de Colbert.

3. Lettre originale d'Antoine à d'Humières du 13 novembre (f. fr., vol. 3131, f. 66).

4. Lettres originales d'Antoine à d'Humières du 12 novembre 1551, 10 et 17 janvier 1551 (1552) (f. fr., vol 3131, f. 64, 5 et 9).

avait interdit aux habitants de Villers tout commerce avec la France; Antoine, par représaille, fit la même défense aux habitants de Combles[1]; bien plus, il rompit les ponts sur la Somme, de Péronne à Bray; il ordonna aux prévôts « de chastier si bien ceulx des « villages d'alentour qui communiquent avec les sujets « de l'Empereur que les voisins y puissent prendre « exemple[2] ». La reine Léonor, veuve de François Ier, avait demandé des pièces de vin de France; il ne laissa passer le convoi qu'après un examen minutieux des charrettes et des messagers[3]. Ces précautions n'étaient pas inutiles. Au mois de novembre, les ennemis tentèrent, mais en vain, « d'écheller » Bouchavesne. Antoine fut plus heureux; il ravitailla la place de Thérouanne et livra aux impériaux un glorieux combat, dans lequel 600 soldats ennemis furent « portés par terre, blessés ou mis en pièces[4]». Ce fut la seule action de cette campagne; les autres exploits des deux armées en présence ne furent que des courses et des actes de pillage. Le roi avait ordonné à ses lieutenants de ménager les habitants du Cambrésis, dont il connaissait bien les tendances françaises,

1. Lettre originale d'Antoine de Bourbon à d'Humières (f. fr., vol. 3123, f. 1).

2. Lettres originales d'Antoine à d'Humières du 20 décembre 1551, du 17 et du 20 janvier 1551 (1552) (Vc de Colbert, vol. 23, f. 89; f. fr., vol. 3131, f. 9 et 11).

3. Lettres originales d'Antoine à d'Humières du 4 et 18 octobre, du 20 et 24 novembre 1551 (f. fr., vol. 3131, f. 46, 50, 72; Vc de Colbert, vol. 23, f. 87).

4. Lettre originale d'Antoine à d'Humières du 17 novembre 1551 (f. fr., vol. 3131, f. 68). — Lettre originale d'Antoine au duc de Guise du 21 novembre (f. fr., vol. 20470, f. 85).

mais « que l'on endommageât et fît le pis que l'on « pourroit sur les ennemis[1] ».

L'itinéraire d'Antoine de Bourbon pendant cette campagne d'hiver donne une idée de son activité. Le 25 septembre, quatre jours après la naissance du duc de Beaumont, il quitte Jeanne d'Albret et se rend à Corbie ; le 26 septembre et le 3 octobre il est à Amiens, le 4 à Doullens, le 7 à Chantilly, où il va prendre les instructions du connétable, le 18 à Amiens, le 30 à Chaulne, le 4 novembre à Coucy, le 11 à Abbeville, le 12 à Amiens, le 20 décembre à La Fère, le 24 à Coucy, le 29 à La Fère, le 7 janvier 1552 à Coucy, le 17 à La Fère, le 20 à Ham, le 21 à Chaulne, le 27 à Corbie, le 29 à Coucy, le 3 février à Amiens, le 22 mars à La Fère[2].

Jeanne d'Albret était restée à Coucy occupée de son fils. Le château de Coucy, dont les ruines subsistent encore près de la forêt de Compiègne, bien placé sur les bords de la Lette, était une forteresse féodale qui appartenait à la couronne depuis l'avènement de Louis XII. Antoine écrivait à sa femme « de vouloir « tenir mon petit compaignon en bon estat ». Et dans une autre lettre : « Vous feré bien, mon filz et vous, « de vous mestre en bon estat de me recueillir ou « aultrement je diray *A pu!* comme fet le petit mi- « gnon. » Les moindres lettres du prince révèlent l'affection que Jeanne lui avait inspirée : «.... J'ay

1. Lettres originales d'Antoine à d'Humières du 24 et du 27 octobre (f. fr., vol. 3131, f. 54 et 56).

2. Lettres d'Antoine de Bourbon tirées du recueil de M. de Rochambeau et surtout des vol. 3123, 3131, 20530 et 20470 du f. fr. et 23 des Vc de Colbert.

« repozé ceste nuit, qui a esté, Dieu mercy, très bien ;
« mès, environ lé trois heures, je me suis esveillé ; et,
« ne vous trouvant auprès de moy, il m'est souvenu
« que le maistre de ceste maison estoit mort, qu'es-
« toit mon serviteur ; soudainement j'ay eu peur, sy
« bien que je esté contraint, pour apaiser cella, d'ap-
« peller ung valet de chambre ; mès incontinant après
« je me suis rendormi[1]... » Ces lettres intimes font mieux connaître le caractère de l'homme que les récits des historiens les mieux informés. Antoine de Bourbon avait prié Jeanne d'Albret de se rendre à Vendôme pour « diligenter » les obsèques de Françoise d'Alençon, sa mère ; « car j'ay eu, estant malade, dit-
« il, oppinion que cella nous porteret malheur à quel-
« qu'un de nous autres, ses anffans, de la laisser si
« longtemps su terre[2]. » L'indisposition du prince empêcha Jeanne d'Albret de s'éloigner.

1552. La campagne de 1552 s'ouvrit avec éclat. Pendant que le connétable réunissait l'armée à Vitry, le roi quittait Chantilly le 19 février[3], venait à Coucy, à Guise, puis à Joinville. Montmorency, par une pointe hardie, à l'instigation du maréchal de Vieilleville, s'avança jusque sous les murs de Metz. La ville était mal défendue. Les capitaines impériaux, par leurs exactions, Charles-Quint, par ses projets d'incorporer Metz à la Flandre, s'étaient aliéné la population. Après un semblant d'attaque, le connétable put

1. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 28 et suivantes.

2. Ibid.

3. Lettre du connétable au duc de Nevers du 19 février 1551 (1552), copie (Coll. Clairambault, vol. 345, f. 275).

entrer dans la ville à la tête de l'armée, le 10 avril 1552[1], avec Antoine de Bourbon et d'autres seigneurs. Ce glorieux succès, obtenu presque sans coup férir, présageait bien de la campagne. Le roi prit possession de Metz le 18 avril[2], se remit « aux champs » le 22, passa à Raucourt, à Saverne et arriva à Haguenau à la fin du mois.

L'objet de l'expédition était la conquête du Luxembourg. Avant de traverser la frontière, le roi, mal conseillé, divisa son armée en quatre corps. Il se mit à la tête du premier ; le connétable, Antoine de Bourbon et François de Guise reçurent le commandement des trois autres[3]. Antoine avait charge de soutenir Thérouanne, la place la plus menacée de la frontière du Nord, et de prendre même l'offensive si les occasions la conseillaient. Il partit en avant, et arriva, le 10 mai, à Corbie. Là il apprit que les impériaux avaient fait fabriquer « quelque nombre de cotterons « de femmes, en intention de surprendre quelque « place[4] ». Son arrivée avait mis en émoi tous les espions impériaux. L'un d'eux, grossissant les objets à la façon ordinaire des officieux, écrit le 26 juin à Marguerite de Parme que le duc de Vendôme marche

1. Cet événement est signalé au duc de Maqueda dans un rapport d'espion conservé aux Archives de la secrétairerie d'État d'Espagne (leg. 354, f. 55). Metz, jusqu'à ces derniers temps, n'a pas cessé d'appartenir à la France.

2. La prise de Metz est racontée avec détails dans les *Commentaires* de Bussy Rabutin, liv. II (édit. Buchon, p. 540 et suiv.).

3. Carloix, *Mémoires sur Vieilleville,* liv. IV, chap. 24. Cet annaliste commet quelques erreurs de détail, notamment sur les dates.

4. Lettre originale d'Antoine de Bourbon du 10 mai 1552 (f. fr., vol. 3131, f. 108).

sur la Flandre par la Picardie avec une armée de 400 hommes d'armes et de 20,000 hommes de pied, dont 3,000 Anglais[1].

La division ordonnée par le roi éparpillait les forces de l'armée. Ses lieutenants obéissaient à ses ordres quand il était présent, mais, livrés à eux-mêmes, ils ne songeaient qu'à leurs rivalités[2]. Le duc de Vendôme, bien qu'il se fît le « compagnon » du duc de Guise en tout ce qui regardait la cour[3] et la protection de ses terres de Picardie[4], était animé contre lui d'une jalousie secrète, qui remontait à son mariage avec la princesse de Navarre[5]. Malheureuse-

1. Avis de France, daté de Châlons du 26 juin 1552 (Coll. Clairambault, vol. 345, f. 333).

2. Dans une lettre postérieure d'un an à l'époque qui nous occupe, le docteur Wotton, agent d'Angleterre, écrivait au Conseil d'État que le roi restait au camp « not only for the better encouragement of his troops, but because that othervise it is much to be feared so many great princes together as Vendome, Guise, Montmorency and a sost of lusty young cardinals, wil not wel agree among themselves. » (Lettre du 2 septembre 1553; *Calendars of state papers,* foreign series, règne de Marie Tudor, p. 9.)

3. Voyez notamment une lettre d'Antoine à Guise dans laquelle il lui donne des nouvelles d'une dame qu'il aime (*Mémoires de Guise,* édit. Michaud et Poujoulat, p. 173).

4. Le duc de Guise était fort préoccupé de la protection de son duché de Guise, et le duc de Vendôme s'y intéressait autant qu'à la conservation de ses propres terres. Pendant cette campagne, il envoya dans la ville de Guise Genlis avec des troupes. « Vostre maison de Guise est en telle seureté, écrit-il au duc, « que, si l'ennemy s'y attache, ce ne sera pas pour y gagner beau« coup..... Je voudrois ma maison de la Fère luy ressembler. » (Lettre originale du duc de Vendôme au duc de Guise, datée de Laon et du 23 juin 1552; f. fr., vol. 20641, f. 106.)

5. Lettre originale en espagnol de Jean de Saint-Mauris à la princesse d'Espagne, datée du 11 avril 1551 et de Blois (Arch. nat., K. 1489, n. 12).

ment la cour était à Reims, à quelques lieues du théâtre de la guerre, et le faible Henri II ne pouvait se sevrer de fêtes. Dans une chasse, Catherine de Médicis fit une chute dangereuse[1]. On transporta la reine à Paris et le roi vint la visiter au mois de mai[2]. Après beaucoup de temps perdu, il se mit en campagne et s'empara au pas de course des villes de Damvilliers, Yvoy, Montmédy, Lumes. Les mesures militaires du duc de Vendôme avaient préparé cette marche triomphale; il en fut récompensé par le don des revenus du comté de Charolais, faible compensation des terres que l'Empereur retenait en Flandre[3] et de la ruine du comté de Marle, dévasté par l'armée impériale au commencement de juin[4]. Henri II ne s'arrêta que le 26 juillet à Estrées-au-Pont. L'armée était fatiguée et marchait en désordre. Malgré la présence du connétable, l'épouvantail des soldats indisciplinés, la désorganisation pénétrait dans les compagnies. Le temps était peu favorable; des pluies excessives avaient détrempé les chemins

1. Avis de France en espagnol, avril 1552 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 55).

2. Lettre originale en espagnol du duc de Maqueda au prince d'Espagne, datée du 22 mai 1552 et de Pampelune (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 27).

3. Lettres patentes, originales sur parchemin, datées du 12 juin 1552 et du camp de Damvilliers (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 887). Le roi, peut-être pour ne pas exciter la jalousie des autres princes, motiva ce nouveau don par les mesures de confiscation que l'Empereur avait prises en Flandre contre les biens du duc de Vendôme. C'était la seconde donation du roi faite dans cet objet. Voyez p. 49, note 1.

4. Lettre originale du duc de Vendôme au duc de Guise du 23 juin 1552 (f. fr., vol. 20641, f. 106).

et détruit les récoltes. Le roi fut contraint « de « rompre son camp ». Il licencia la moitié de l'armée; l'autre moitié, comprenant les meilleures troupes, fut placée sous les ordres du duc de Vendôme et envoyée en Picardie[1]. Telle fut la fin de ce « voyage d'Aus- « trasie », campagne brillante, mais sans résultats.

A la fin d'août, Antoine de Bourbon prit vigoureusement la direction de la campagne; il assaillit la ville de Contes en Artois, la prit de haute lutte[2], et tua à l'ennemi « 4 à 500 soldats, qui estoient ordonnés « pour la garde de lad. place, sans qu'il s'en soit « sauvé que cinq en vie ». Emporté par son élan, il marcha droit aux impériaux commandés par Antoine de Croy, comte de Rœux; « mais, au vent de sa venue, » ils s'étaient « renfournés en leurs garnisons[3] ». Le prince prit alors ses quartiers d'hiver, fit ramasser les blés dans les places fortes, envoya la compagnie de chevau-légers du prince de Condé brûler les moulins et ruiner le pays, mit les capitaines Touches et Crouchotte à Péronne, Bournonville au Catelet et Contay à Montreuil. Les gens de pied du capitaine Mayrargues s'étaient portés à des « excez et outrages » à l'égard de certains habitants de la ville, notamment à l'égard du « fournier d'icelle »; Antoine, imitant la sévérité du connétable, fit dresser une information et punir les coupables. Il faisait obtenir des récompenses à ses bons

1. V. Carloix, *Mémoires sur Vieilleville,* liv. IV, chap. 32 (édit. Buchon, p. 567).

2. Lettre d'Antoine de Bourbon à d'Humières du 2 septembre 1552, originale (f. fr., vol. 3131, f. 88).

3. Lettre du connétable au duc de Nevers du 5 septembre 1552, copie (Coll. Clairambault, vol. 345, f. 439).

capitaines; le roi, à sa prière, accorda une compagnie de 50 hommes d'armes au sire d'Humières[1]. Attentif à surveiller lui-même l'exécution de ses ordres, le 15 septembre, il se montre au camp d'Auxy-le-Chasteau, le 30 à Saint-Quentin, le 5, le 6, le 10 octobre à La Fère, le 30 à Amiens, le 4 novembre à Abbeville[2]. Le roi l'avait autorisé à appeler à lui les bandes allemandes du landgrave de Hesse, mais il négligea ce secours comme inutile[3].

L'état de l'armée et la bonne administration militaire du duc de Vendôme autorisaient toutes les espérances. Le roi fut au moment d'entreprendre en personne une campagne d'hiver, mais un échec le cloua à Compiègne[4]. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, frère du duc de Guise, s'étant trop avancé « le « plus sottement qu'il poveit[5] » au-devant du marquis Albert de Brandebourg dans le pays messin, fut battu et fait prisonnier le 28 octobre, sa compagnie détruite et presque tous ses capitaines tués ou pris. Parmi les morts se trouvait le vicomte René de Rohan, oncle de Jeanne de Navarre par son mariage avec Isabeau d'Albret. Les uns racontèrent que, son cheval « estant « hors d'aleine et ne se pouvant plus tenir en pied », il fut tué par des traînards espagnols dans un village

1. Lettre du connétable à d'Humières du 12 novembre 1552 (f. fr., vol. 3116, f. 161).

2. Lettres originales d'Antoine de Bourbon, de ces dates (f. fr., vol. 3131, f. 90, 92, 94, 96, 98, 100, 102).

3. Lettre sans signature, du 1er novembre 1552, adressée au roi, copie (Coll. Clairambault, vol. 346, f. 631).

4. Lettre publiée dans les notes des *Lettres de Dyanne de Poytiers*, par M. Guiffrey, p. 113.

5. *Lettres d'Antoine de Bourbon à Jehanne d'Albret*, p. 43.

près du champ de bataille; d'autres, qu'il avait été pris par deux Allemands. Tandis qu'ils se disputaient leur prisonnier, survint un troisième soldat « qui, après « plusieurs disputes, luy donna un coup de pistolet « dedans la cervelle, dont il mourut sur l'heure[1] ».

D'autres échecs paralysèrent les dispositions du duc de Vendôme. Le comte de Rœux manœuvrait habilement sur la frontière et avait pris Noyon, Nesle, Chauny, Roye et Folembray; tout à coup il parut à l'improviste devant Hesdin. La ville était mal défendue. Le comte abattit la grande tour à coups de canon et une partie des murailles. Les sires de Rasse et de Genlis, qui commandaient la ville, « se rendirent à « composition, vie et bagues sauves[2]». A cette nouvelle, le roi vint de Reims à Châlons et réunit en conseil de guerre le connétable de Montmorency, le duc de Nevers, le maréchal de Saint-André et Gaspard de Coligny. Le connétable reçut des reproches. Voici une lettre d'Antoine qui raconte cette scène à Jeanne d'Albret :

Si j'eusse cru M. de Vendôme, dit le roi, cela ne me fust pas arrivé, et que je luy eusse laissé les forces qu'il avoit. Vous ne l'avés voullu croire et avez esté cause que je luy ay hosté les forsses qu'il avoit pour n'en riens fère. Il se quida excuser qui ne panssoit point qu'il deut ariver ainsy. Le Roy redoubla :

1. François de Rabutin, liv. IV (édit. Buchon, p. 573). On ne sait pas bien la date de la mort du sire de Rohan. Plusieurs auteurs la fixent au 20 octobre; Rabutin au 28 octobre; Vincent Carloix au 4 novembre (*Mémoires sur Vieilleville,* liv. V, chap. 5, édit. Buchon, p. 575).

2. François de Rabutin, *Guerres de Belgique,* liv. IV (édit. Buchon, p. 574).

mon compère, je ne l'ay jamais trouvé menteur en chose qu'il m'est mandé, et m'a toujours averty à la vérité. Quant monsieur le Connestable a veu cella, il a dit au Roy que j'avois faict ce que homme de guerre du monde povoit fère, et qu'il n'estoit possible de plus diligamment et soigneusement pourvoir à tout que j'avois faict; et jusques à dire que au château de Hédaing je y avois mis seulx qui m'avoit commandé et que luy et le conn..... avoit choisy les hommes; par coy il ne c'en povoit prendre que à luy mesmes, et que l'eust mieulx vallu m'an laisser [maître], et que j'entendois mieulx le païs et les hommes qui y font servisse que luy; par quoy ung aultre fois il m'en lairoit fère. J'ay espérance que sy me laisse fère, que je la remetré entre lé mains du Roy, avant qu'il soit trois semaines pour le plus tard[1].

Vers le commencement de décembre, Antoine de Bourbon prit l'offensive. Le comte de Rœux, ne se sentant pas en force, mit dans Hesdin une garnison commandée par son fils, « auquel il avoit juré et « promis une grande punition s'il rendoit la place « avec deshonneur et reproche », et battit prudemment en retraite. Le jeune sire de Croy avait juré de « mourir « là-dedans plutôt que de se rendre à si bon marché ». Bientôt le duc de Vendôme parut sous les murs de la ville avec de l'artillerie. Il fit les approches et le 17 le bombardement commença. L'armée française, dit Rabutin, tira 4,066 coups de canon sans rendre la brèche praticable. « Toutesfois faute de cueur et crainte de mort « saisit les assiégés, et se rendirent à composition. » Le sire de Croy fut tellement confus de sa défaite qu'il n'osa de longtemps se présenter devant son père. Antoine entra dans Hesdin le 19 décembre 1552, et, sans

1. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 43.

s'arrêter, marcha contre l'armée impériale. A cette nouvelle, l'Empereur, craignant d'être surpris, monta en litière le soir même, dans la nuit, malgré son état de faiblesse, et s'enfuit par le chemin de Thionville, presque seul, au milieu d'un désordre qui ne lui avait pas permis de retirer ses bagages. Le lendemain, le duc d'Albe et le marquis de Marignan levèrent le camp trois heures avant le jour et se retirèrent avec l'armée, sans tambour ni clairon, par le même chemin que leur souverain[1].

Comme l'année précédente, Jeanne d'Albret était restée à Coucy. Antoine, en lui apprenant la mort de Rohan, la pria, dit-il, « d'envoier vers notre tante vous « offrir à elle et à ses anffans et la reconforter, luy « priant qu'elle vous veulle donner ses chians cou- « rans[2] ». Pendant l'hiver, le duc et la duchesse de Vendôme se rendirent à La Flèche. C'est là, suivant une tradition conservée par l'histoire, que fut conçu le prince qui devait être un jour Henri IV[3].

Le roi de Navarre n'était resté inactif que malgré lui pendant cette campagne. Ce prince, que nous trouvons toujours prêt à la guerre et ne la commençant jamais, n'avait renoncé ni à l'alliance du roi de France ni à celle de Charles-Quint. Mécontent des lenteurs de la chancellerie impériale, qui ressemblaient à une fin

1. Les détails de cette déroute sont racontés dans une lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, datée de Pampelune et du 30 janvier 1553 (orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 60).

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 44.

3. Legrain, *Decade contenant la vie et gestes de Henri-le-Grand, Roy de France,* 1633, in-4°, p. 77.

de non-recevoir, après la prise de Metz, au milieu de 1552, il avait envoyé son écuyer Beauvais au roi pour lui rappeler l'état de ses forces. Il avait, disait-il, levé 3,000 chevaux, 8,000 bandouliers en Béarn et en Guyenne, soudoyé 2,000 Allemands qui devaient arriver par la Provence, monté 40 pièces de grosse artillerie et 33 d'artillerie légère; il s'était assuré l'appui du shérif d'Alger et entretenait de sérieuses intelligences à Pampelune[1]. Le roi lui envoya le 25 juillet l'énumération de toutes les armées qu'il avait mises en campagne, sur terre et sur mer, en Italie et en Picardie; « par quoy, dit-il, il seroit tantôt temps que « je donnasse quelque tréve à ma bourse[2]. Il faut donc « remettre et différer les choses jusques à une autre « fois[3]. » Depuis quarante ans les rois de France faisaient la même réponse. Le roi de Navarre n'avait plus aucune illusion sur l'alliance du roi de France et ne prenait même pas le soin de dissimuler son dépit. D'un naturel chagrin et inquiet, il s'épanchait en récriminations justifiées, mais qui ne servaient qu'à lui créer des ennemis à la cour. Un jour que le gouverneur de Bayonne résistait à ses ordres en se targuant de la faveur du connétable : « Vous y fiez-vous? répondit Henri d'Al- « bret. Premier qu'il soit demayn, il vous aura donné « une bonne trousse. » Ses paroles imprudentes ins-

1. Avis de France à l'Empereur, sans date ni signature, écriture du temps (Arch. nat., K. 1488, n° 94).

2. L'état des finances du roi à la fin de la campagne de 1552 et au commencement de celle de 1553 et ses ressources futures sont exposés dans une série de pièces conservées à la Bibl. nat. (f. fr., vol. 3127, f. 28, 31, 34, 66).

3. Lettre de Henri II au roi de Navarre (*Mémoires* de Ribier, t. II, p. 416).

pirèrent des soupçons, et Montmorency envoya en Navarre un espion chargé d'apprécier les dispositions du prince. Le rapport de cet agent ne révéla que des faits sans importance. Le prince laissait passer du blé en Espagne, au mépris des ordres du roi [1], et fermait les yeux[2] sur le trafic que des intrigants obscurs, le clerc de Bayonne, Sainte-Croix, Mondaro, Laclau, Saint-Paul et Lescure, entretenaient de l'autre côté de la Bidassoa. Lui-même ne dédaignait pas les petits profits de ce commerce et économisait chaque année, tant de ce chef que des impôts[3], 120 ou 140,000 livres tournois. L'espion conseillait d'emprisonner à Loches le s. de Saint-Paul « qui est plus malicieux que fin », et surtout sa femme, « autant ou plus pernicieuse que « son mary » ; mais la puissance dans les Landes de ce seigneur, parent des Gramont, fit ajourner cette exécution[4].

1. Une lettre de Henri II au roi de Navarre, datée de Fontainebleau et du 2 septembre 1551, commande au roi de Navarre d'interdire toute communication commerciale avec l'Espagne et d'arrêter même tous les sujets impériaux (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 575).

2. En retour de cette connivence, le duc de Maqueda demandait à Philippe II de ne pas faire emprisonner les négociants béarnais en Espagne (Lettre originale en espagnol du 1er novembre 1551 ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, f. 17).

3. Henri d'Albret avait obtenu du roi de France l'autorisation de lever de nouveaux impôts sur ses sujets de Guyenne (lettres patentes de Henri II du 16 mars 1552 (1553) qui visent des lettres précédentes ; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 576).

4. Rapport sans adresse, sans signature et sans date, mais que nous croyons adressé au connétable et daté de l'année 1552 (f. fr., vol. 3155, f. 76). Déjà, l'année précédente, le connétable avait envoyé en Guyenne et à Bayonne le secrétaire Basque et le capitaine Vic avec une mission secrète qui n'est pas spécifiée claire-

1553. La campagne de 1553 s'ouvrit de bonne heure. Le roi montrait une grande animosité contre l'Empereur. Des bruits de paix s'étaient répandus, sur la nouvelle d'une trêve signée en Italie par Brissac. Henri II écrit au roi de Navarre que « ce sont de leurs « inventions accoustumées (des Impériaux) pour nous « endormir et refroidir et pour faire tarder nos pro- « visions et ce pendant faire quelque surprise[1] ». Le duc de Vendôme, en attendant les premiers coups de canon, prenait ses précautions. Le 10 mars, de Saint-Dizier, il recommande aux gens d'armes de d'Humières de ne point « fouler le pauvre peuple », recommandation souvent renouvelée en vain[2].

L'Empereur ouvrit la campagne par un coup hardi, contrairement à ses habitudes. A la fin d'avril il envoya une armée sous les ordres de Ponthus de Lalaing, sire de Bugnicourt, sous les murs de Thérouanne. Cette agression prit les lieutenants du roi à l'improviste. Le maréchal de Saint-André visitait les châteaux et les places du duc de Guise. Le duc de Guise était à la cour, le duc de Nevers dans son gouvernement de Champagne, le duc de Vendôme au château de Gaillon, près de Rouen, chez son frère, le cardinal de Bourbon, le roi à Saint-Germain, au milieu des fêtes

ment dans l'instruction, mais qui paraît être une mesure de précaution contre les agissements du roi de Navarre (f. fr., vol. 20641, f. 10; pièce non datée, mais que nous attribuons aux environs du mois de juillet 1551, parce que nous savons qu'à cette date le capitaine Vic fut envoyé à Bayonne).

1. Lettre de Henri II du 7 avril 1553 (*Mémoires* de Ribier, t. II, p. 466).

2. Lettre d'Antoine de Bourbon à d'Humières, du 10 mars 1552 (1553), copie (Vc de Colbert, vol. 23, f. 90).

et des tournois, occupé du mariage de sa fille naturelle, Diane de France, avec Horace Farnèse[1]. La ville n'était défendue que par des compagnies de chevau-légers sous les ordres de Jean de Losses. A la nouvelle du siège, le roi envoya à Thérouanne un corps d'armée commandé par François de Montmorency et par André de Montalembert, sire de Dessé, qui pénétra heureusement dans la ville. Le duc de Vendôme n'épargna rien pour secourir les assiégés. Le 3 mai il passe à Senarpont et se rend à Abbeville, le 13 à Montreuil; il comptait y trouver plusieurs enseignes avec leurs capitaines, mais la ville était désarmée; le connétable attirait à lui toutes les troupes disponibles. Antoine se place entre Auxy et Braye[2]. Le 19 mai il campe à Auxy-le-Château, le 29 à Dompierre, d'où il entend le bruit de l'artillerie impériale sous les murs de Thérouanne. Trop faible pour prendre l'offensive, il ne pouvait que recommander à d'Humières et au duc de Bouillon de se fortifier dans Péronne et dans Hesdin[3]. Le 25 mai, il campe à Dompierre[4]. Ses lieutenants harcèlent l'en-

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque au prince don Philippe, datée de Pampelune et du 13 mai 1553 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 69).

2. Lettre d'Antoine à d'Humières du 3 mai 1553, copie (Vc de Colbert, vol. 23, f. 94). — Lettre originale du même au duc de Guise du 13 mai 1553 (f. fr., vol. 20470, f. 103).

3. Lettre originale d'Antoine à d'Humières du 19 mai (f. fr., vol. 3131, f. 110). — Lettre du même au duc de Guise (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 53).

4. Sur ces déplacements du duc de Vendôme, outre les documents inédits que nous venons de citer, on peut consulter ses lettres au duc de Guise du 19, 22, 25, 29 mai, 7 et 14 juin, impri-

nemi : un capitaine hardi, le capitaine Grille, pénètre dans Thérouanne avec une compagnie de cent harquebusiers à cheval; d'Humières, à la faveur d'un coup de main, fait des prisonniers et se prépare à surprendre quelques places dégarnies de troupes; les capitaines Pichon et Descerteaux s'emparent de Bapaume[1].

Au commencement de juin, les impériaux donnèrent trois assauts furieux dans Thérouanne; le combat dura près de dix heures; ils furent repoussés, mais l'armée française avait perdu ses principaux capitaines. L'héroïque Dessé était mort sur la brèche. François de Montmorency prit le commandement. L'ennemi, encouragé par sa supériorité numérique, redoubla d'efforts. Le 17 juin, le duc de Vendôme fit entrer dans Thérouanne, après une chaude escarmouche, mais sans perdre un seul homme, trois cents hommes de pied et quelques gentilshommes commandés par les capitaines Saint-Roman et Le Breul[2]. Le secours ne put prolonger la résistance. La brèche avait déjà soixante pas de largeur. L'ennemi l'élargit, dit de Thou, par la mine et combla les fossés, si bien que la cavalerie même pouvait monter à l'assaut. Le 20 juin,

mées dans les *Mémoires de Guise*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 173 à 181.

1. Lettres d'Antoine de Bourbon du 1, 2, 3, 4, 7 et 16 juin, originales (f. fr., vol. 3131, f. 112, 114, 116, 118, 120; Clairambault, vol. 346, f. 1143). La lettre du 16 juin contient une décision de jurisprudence militaire qui est assez curieuse à relever : suivant les coutumes et les ordonnances, dans le partage du butin, l'homme d'armes a le droit de prendre autant que deux archers, et l'archer autant que deux soldats.

2. Lettre d'Antoine de Bourbon aux habitants d'Amiens (copie du temps; f. fr., vol. 3090, f. 44).

Montmorency entra en pourparlers avec Ponthus de Lalaing. Tandis qu'il parlementait, les Allemands et les Flamands montèrent à l'assaut et s'emparèrent de la ville. Elle fut pillée sans merci et aussitôt rasée par ordre de l'Empereur[1]. L'histoire, qui a des reproches à adresser au connétable de Montmorency dans la conduite de cette campagne, ne doit pas oublier une lettre héroïque qu'il écrivit au roi de Navarre deux jours après la prise de la ville, avant de recevoir des nouvelles de ses défenseurs. Après lui avoir annoncé le triste événement « auquel led. s. (le roi) n'a point « tant de regrets que à la mort des gens de bien qui « estoient dedans, lesquels ont fait tel debvoir qu'il « n'en fut oncques veu de plus grand, » il ajoute : « L'on dit que les Espaignols, usant de courtoysie, ont « saulvé la vie à aucuns gentilshommes, du nombre « desquels est mon fils ; qui me seroit, si ainsi estoit, tel « plaisir que vous pouvez penser. Mais quand aultre- « ment sera advenu, si suis-je délibéré de le porter « patiemment, comme je doibs, n'aiant jamais dédyé la « vye de mond. fils, sinon pour n'estre espargné au « service dud. sieur et mesmement en lieu si honno- « rable que celuy où il estoit[2]... »

Antoine de Bourbon n'avait auprès de lui que sept enseignes françaises et quatre allemandes et s'attendit à être attaqué à Montreuil[3]. Dix jours après la prise de

1. L'histoire de de Thou contient d'amples détails sur la prise de Thérouanne. L'auteur les tenait de la bouche même de François de Montmorency (1740, t. II, p. 155).

2. Lettre originale du 22 juin 1553, écrite de Saint-Germain (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 576).

3. Lettre originale d'Antoine de Bourbon au duc de Guise du 26 juin (f. fr., vol. 20470, f. 121).

Thérouanne, les impériaux campèrent à Verchin, à deux lieues de Hesdin. Le duc de Guise tremblait pour sa ville de Guise ; Antoine pensait qu'ils investiraient Corbie ou Péronne ou Doullens[1] ; ils se présentèrent devant Hesdin. La ville était défendue par le duc de Bouillon, capitaine inexpérimenté, mal obéi de ses troupes. « Je « vous diray de vous à moy, écrit Antoine au duc de « Guise, que M. de Buillon laisse par trop souvent « sortir les capitaines aux saillies qu'ils font sur lesd. « ennemis. » Le reproche était mérité ; plusieurs capitaines furent tués, et « soldats sans chefs et capitaines ne « sont point pour faire grands effets[2] ». Le 18 juillet, les impériaux s'emparèrent de Hesdin. Rien ne s'opposait plus à la marche de l'ennemi jusqu'au centre de la Picardie. En vue de cette invasion, l'Empereur avait remplacé Ponthus de Lalaing, qui n'était qu'un simple gentilhomme, par un capitaine de plus d'autorité, dont le génie militaire devait porter à la France des coups funestes, le prince Emmanuel-Philibert de Savoie. Le roi faisait « une bonne assemblée » au Nord, vers Maroles[3]. Le duc de Vendôme devait le rejoindre en Picardie, et, en l'attendant, pour tenir ses troupes en haleine, il les conduisait d'Abbeville à Villencourt et de Villencourt à Dompierre[4]. Dans une de ses

1. Lettres originales d'Antoine de Bourbon au duc de Guise, du 2 et du 8 juillet 1553 (f. fr., vol. 20642, f. 130 et 131).

2. Lettre originale d'Antoine de Bourbon au duc de Guise (f. fr., vol. 20642, f. 126).

3. Lettre originale d'Antoine de Bourbon au duc de Guise, du 2 juillet (f. fr., vol. 20642, f. 131).

4. Lettres originales d'Antoine de Bourbon à d'Humières du 23 juillet, du 28 et 29 août 1553 (f. fr., vol. 3131, f. 122, 124 ; Vc de Colbert, vol. 23, f. 99, copie).

marches, le 11 août, il surprit et tailla en pièces, près d'Abbeville, un détachement de 120 soldats espagnols[1].

Le roi était malade[2]; enfin il arriva le 1er septembre au camp de Corbie et l'armée se mit en campagne. Le connétable, qui avait tout sacrifié, même les places de Thérouanne et d'Hesdin, à la formation de cette armée, commandait l'avant-garde avec Antoine de Bourbon et Coligny. Philibert de Savoie battit en retraite à son tour. Le roi assiégea vainement Bapaume, passa à Miraumont, à Morlencourt, investit Cambrai le 9 septembre, puis Cateau-Cambrésis, sans autre profit que de faire reculer de quelques lieues les impériaux et de consommer la ruine du pays. « Quant à « la bataille, écrivait le duc de Vendôme à Jeanne « d'Albret, ne la craignés pas, car nous en sommes « ors des dangers; les ennemis se vont; si nous fai- « sons quelque chose, ce sera de assiéger quelque « petite place pour dire que nous avons faict quelque « chose. Quant à moi, ceste ypocrisie me fache; car, « sy nous ne faisons aultre chose, je voudrois estre « auprès de vous[3]. » Dans cette campagne, nous n'avons à présenter que le rôle du duc de Vendôme. Le 29 août, du camp de Dompierre, il envoya une compagnie au Catelet. Le 4 septembre, du camp de Pont-de-Remy, il faillit surprendre un détachement de 3,000 hommes de cavalerie que l'ennemi avait envoyé à Saint-Ric-

1. Lettre originale d'Antoine de Bourbon au duc de Guise, du 11 juillet 1553 (Coll. Clairambault, vol. 347, f. 1251).

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 73.

3. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 46. M. le marquis de Rochambeau a mis cette lettre sous la date de 1552. Nous croyons qu'elle appartient à l'année 1553.

quier[1]. Le 17 septembre, l'armée livra sous les murs de Valenciennes un combat glorieux, qui aurait pu devenir une bataille décisive si l'un des deux chefs avait pris sérieusement l'offensive. Antoine était à l'aile gauche avec 19 enseignes de lansquenets. Ce combat termina la campagne. Le 19 septembre, le roi recula jusqu'à Fonsomme, à deux lieues de Saint-Quentin, et l'armée fut « départie aux garnisons des frontières du « pays de Picardie ». Antoine envoya à Péronne les chevau-légers du prince de Condé, ceux du sire de La Vauguyon, les bandes de gens de pied des capitaines Sainte-Marie, Saint-Roman, Saint-Laurent et de Thermes. Le 27 septembre, il avait quitté Fonsomme et se trouvait à Saint-Quentin[2]. Ce fut sa dernière étape en Picardie. Le roi récompensa sa noble conduite en lui concédant le produit des amendes et des confiscations qui pourraient être prononcées dans le comté d'Armagnac[3]. Un peu plus tard, il lui accorda une gratification de vingt mille ducats[4]. D'autres devoirs appelaient le duc de Vendôme en Béarn; le 29 octobre il était déjà arrivé en Poitou[5].

1. Lettres d'Antoine à d'Humières du 29 août et du 4 septembre, copie (Vc de Colbert, vol. 23, f. 99).

2. Lettres d'Antoine de Bourbon à d'Humières du 23 et 27 septembre 1553 (f. fr., vol. 3131, f. 126, original; Vc de Colbert, vol. 23, f. 99 r°, copie).

3. Lettres patentes sur parchemin, datées du 26 octobre 1553 et de Villers-Cotterets (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 262).

4. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque au prince don Philippe, datée de Pampelune et du 10 décembre 1553 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 101). Cette lettre fait ressortir les injustices dont le duc de Vendôme avait été victime, pendant la guerre, de la part du connétable.

5. Lettre originale d'Antoine au duc de Guise du 29 octobre 1553,

Jeanne d'Albret avait confié son premier-né, Henri, duc de Beaumont, aux soins de la dame Aymée de La Fayette. La gouvernante, exagérant les précautions nécessaires, tenait constamment le jeune prince dans une chambre fermée et chauffée, disant « que il vaut « mieux suer que trembler[1] ». Il s'étiola promptement dans cette atmosphère. Jeanne fut informée trop tard d'un régime si funeste; elle reprit son fils, mais il mourut de faiblesse, à l'âge de 23 mois, à La Flèche, le 20 août 1553[2]. Antoine écrivit à sa femme à cette nouvelle une lettre touchante malgré sa phraséologie biblique, déjà de mode à la cour, et qui révèle des sentiments élevés[3].

Le corps du jeune duc de Beaumont fut porté à Vendôme, et, le 21 septembre, ses funérailles furent célébrées dans l'église collégiale de Saint-Georges, en même temps que celles de Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, la mère d'Antoine de Bourbon[4].

Jeanne d'Albret était devenue grosse pour la seconde fois au commencement de 1553. C'était un

datée de Monguyon (Collection Clairambault, vol. 347, f. 1425).

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire,* liv. I (édit. Buchon, p. 172).

2. Note officielle sur l'état civil des princes de la maison d'Albret dressée par Claude Regin, évêque d'Oloron (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 396). Il faut cependant noter que le duc d'Albuquerque, successeur du duc de Maqueda dans le gouvernement de la Navarre, écrit positivement au prince d'Espagne que le jeune duc de Beaumont est mort à Gaillon près de Rouen. (Lettre orig. en espagnol, datée du 30 août 1553 et de Pampelune; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 87.)

3. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret,* p. 61.

4. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret,* p. 396.

puissant motif de consolation. « Pour ung que Dieu « nous peult oster, écrit Antoine, et recevant la for- « tune comme venant de luy grassieuzement, il nous « en peult donner une douzaine. Vous sçavez davan- « tage en quel estat vous estes, qui nous doit donner « en telle disgratie grand reconfort. Je sommes « encorres tous deulx jeunes assés pour en avoir beau- « coup. » Et quelques jours après : « Je vous prie de « me mander de l'estat en coy vous estes, car je « y prends fort grand plaisir et principalement quand « je antands qu'il est endemené et qui se bouge. » La grossesse de la duchesse de Vendôme fut pénible. Elle ne voulut pas rester à La Flèche, peut-être pour échapper aux poignants souvenirs de la mort du duc de Beaumont, et vint à Gaillon, à Pontoise, cherchant à se rapprocher de son mari, que le devoir retenait en Picardie. Un moment, Jeanne d'Albret parut dangereusement malade et Antoine faillit demander congé au roi pour courir auprès d'elle : « J'ay reçeu la lettre « par où me mandés l'estat de votre maladie, écrit-il à « Jeanne, et comme elle continue toujours à vous « tourmenter, qui me desploit fort ; et vous asseure « ma vie que, si se n'eust esté un mot qui estoit au « bas de la lettre de Rafael[1], où il me mandoit : *Depuis* « *ma lettre escripte, Madame c'est trové très bien ; j'es-* « *père qu'elle n'ara plus rien*. Sans cela j'estois en grant

1. Raphaël de Taillevis, médecin de Jeanne d'Albret (Note de M. le marquis de Rochambeau). On conserve aux Archives de Pau les lettres patentes d'un don de 50 arpents de terre dans les forêts de Montoire et de Laverdun, accordé par Jeanne d'Albret à Raphaël de Taillevis. Pièce datée du 8 août 1552 (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 887).

« peine et me délibérois, pour m'en mestre dehors, de « vous aller trouver et servir de médessin[1]. »

L'historien Legrain, dans la *Décade du roi Henry le Grand*, raconte gravement, sur la foi du président La Place, que pendant sa grossesse Jeanne d'Albret eut un songe significatif; elle rêva qu'elle « estoit accou- « chée d'un jeune coq qui avoit une fort belle creste « et estoit armé de plumes fort espoisses, de diverses « couleurs ; et aussitôt elle le vit assailly d'un grand « nombre de serpens qui ciffloient autour de luy, « s'efforçans de l'endommager... Sur ces entrefaites « apparut un grand vieillard, de façon vénérable, qui « luy dit qu'elle n'eust point de peur de son cochet, « que le pape feroit arrester ces serpents et envoiroit « une tourterelle, belle et de très bonne race, pour « apparier avec luy, et qu'ils engendreroyent des œufs « dont on verroit éclore des aygles. » Legrain explique le songe en bon courtisan : le coq est l'ymage de la valeur que devoit avoir l'enfant; le vieillard vénérable représente le cardinal de Florence, légat en France, depuis pape sous le nom de Léon XI, et la tourterelle Marie de Médicis[2].

La mort du duc de Beaumont avait irrité Henri d'Albret. Il avait reproché à sa fille son peu de soin et l'avait accusée de sacrifier à ses plaisirs ses plus impérieux devoirs de mère; enfin il lui signifia « que si elle « devenoit grosse, qu'elle luy apportât sa groisse[3] en « son ventre pour enfanter en sa maison, et que luy « feroit nourrir l'enfant, fils ou fille. » Antoine com-

1. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 66 à 76.
2. Legrain, *Décade du roy Henry-le-Grand*, in-4°, 1633, p. 81.
3. *Groisse* ou *grossesse*.

battit cette résolution, qui le condamnait à ne pas assister à la naissance de l'enfant ou à quitter la Picardie avant la fin de la campagne[1]. Au mois de juin, au plus fort de la guerre, pendant le siège de Thérouanne, il écrivait à sa femme :

Je suis asseuré que, mandant au roy, vostre père, que vous ne pouvés plus cheminer sans grant danger, et que vous estiés partie en intenssion de l'aller trouver, et que par les chemins vous vous êtes trouvé sy grosse et sy malade qui ne vous est possible aller plus avant, sans tumber en quelque inconvénient; mais pour cella, sy luy plaist que vous l'alliés trouver, que vous ne fauldrés de incontinant partir, quelque péril qu'il en puisse arriver, et que, sy aussy il vous commande de demeurer, que vous luy supliez très humblement qu'il vous fasse ceste honneur de vous venir secourir à vostre grant besoing, qui sera au temps de voz couches, et que en rescompence vous et vostre mary mestrés toute les peines de luy donner tout le plaisir qui sera possible, et que à Vandosme il y a tant de millans qu'il ne demoure polles au païs et forse lièvres[2].

Henri d'Albret ne voulut écouter aucune excuse[3]. Dans son indignation, il menaçait son gendre de se

1. Peut-être y avait-il, dans l'opposition du duc de Vendôme, un peu de regret de quitter la cour. Le duc d'Albuquerque, dans une lettre du 10 avril 1553, après avoir annoncé l'arrivée prochaine du prince et de la princesse à Pau, observe que le roi de Navarre et son gendre ne s'entendent pas ensemble (Orig. espagnol, Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 74).

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 57.

3. Son exigence était d'autant plus fondée que depuis longtemps il avait été convenu que le duc et la duchesse de Vendôme viendraient passer en Béarn la fin de l'année 1553. Le vice-roi de la Navarre espagnole avait été informé de ce voyage (Lettres originales en espagnol du duc d'Albuquerque au prince don Philippe, datée de Pampelune, du 13 mars et du 10 avril 1553; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 75 et 74).

remarier pour le déshériter plus sûrement[1]. L'astucieuse politique de Charles-Quint, toujours prête à s'immiscer en Navarre, fournissait des armes à sa colère en lui proposant la main de l'infante Catherine de Castille.

Au moment du licenciement de l'armée, à la fin de septembre, Jeanne d'Albret était à La Flèche. Elle touchait au septième mois de sa grossesse. Antoine lui écrivit de « ne perdre ne temps ne heure pour vostre « délogement à aller vers le roy, vostre père; et de « moy, je feray la plus grande diligence qui me sera « possible[2]. » Mais la princesse préféra attendre son époux à La Flèche. « Il me semble, écrivait Antoine, « que je serviroye bien d'ung bon médessin quant je « seré avecque vous[3]. » D'autres historiens prétendent qu'elle vint au-devant de lui jusqu'à Compiègne[4]. Une fatale imprudence, suivant Pierre Mathieu, faillit détruire toute espérance : un jour que le duc de Vendôme, une vieille arquebuse à la main, menaçait la duchesse en jouant, l'arme prit feu, « sans faire coup, « qui eust détruit l'arbre et le fruict[5] ».

Malgré l'hiver, vers le milieu d'octobre[6], Antoine

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire,* liv. I (édit. Buchon, p. 172).

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 76.

3. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 77.

4. Palma Cayet, *Chronologie novenaire,* liv. I (édit. Buchon, p. 173).

5. P. Mathieu, *Histoire de France,* in-fol., t. I, p. 117. — L'auteur était historiographe de Henri IV.

6. Palma Cayet dit qu'ils partirent vers le milieu de novembre. Il se trompe d'un mois, car nous avons une lettre d'Antoine du 29 octobre qui prouve qu'à cette date il était déjà arrivé en Poitou. Voy. la note 2 de la page 78.

et Jeanne partirent pour le Béarn. Le prince, résigné à y faire un long séjour, amenait avec lui ses chiens et ses oiseaux [1]. Le 29 octobre, ils couchèrent au château de Monguyon en Poitou, chez le marquis de Trans [2]. Ils voyageaient à petites journées, ainsi que l'exigeait l'état de la princesse ; mais quand ils eurent atteint les terres du roi de Navarre, leur marche devint encore plus lente [3]. Henri d'Albret s'avança au-devant de sa fille jusqu'à Mont-de-Marsan ; la ville, pour fêter sa bienvenue, lui fit présent, suivant la coutume, d'une barrique de vin [4]. Il conduisit aussitôt sa fille à Pau, où elle arriva le 4 décembre [5].

Le roi installa sa fille au premier étage du château, dans des appartements que l'on montre encore aux étrangers, curieux de visiter le lieu de la naissance du

1. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 77.

2. Lettre originale d'Antoine au duc de Guise du 29 octobre 1553 (coll. Clairambault, vol. 347, f. 1425). La lettre a pour objet de demander au duc de Guise la répression d'un soulèvement populaire survenu à Eymet.

3. Une lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, datée du 11 novembre 1553, l'informe que le duc et la duchesse de Vendôme sont arrivés dans les états de leur père (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 355, f. 103).

4. Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, t. V, p. 250, d'après les archives de Mont-de-Marsan.

5. Le récit que nous allons donner des petits incidents de la naissance de Henri IV est tiré de Palma Cayet et de Favyn. Cayet, pasteur protestant, attaché à la maison de Catherine de Navarre, publia sa *Chronologie novenaire* en 1608, du vivant de Henri IV, dans un temps où les souvenirs de l'enfance du roi devaient être présents à l'esprit de bien des témoins. Favyn publia son *Histoire de Navarre* en 1612. Les deux auteurs s'accordent parfaitement. Quelques mots du récit de Favyn nous donnent même à penser qu'il s'est inspiré de celui de Palma Cayet.

plus grand des rois de France. Près d'elle il logea un serviteur fidèle, nommé Cotin, dont l'unique mission était de l'avertir aux premières douleurs.

Jeanne n'ignorait pas qu'une dame de la cour de Pau avait conquis sur l'esprit de son père un ascendant irrésistible ; elle désirait se prémunir contre des libéralités déjà excessives et qui pouvaient s'accroître. Peu de jours après son arrivée, Henri d'Albret lui montra son testament, enfermé dans un coffret d'or, et le lui promit moyennant une condition singulière. Il y avait alors à Pau, au bout du pont, dans une chapelle, une image de la Vierge, particulièrement vénérée des femmes enceintes. Le roi voulut que sa fille chantât, au moment de sa délivrance, un cantique populaire en l'honneur de cette statue, « afin, « disait-il, que tu ne me fasses pas une pleureuse « ny un enfant réchigné ». Jeanne avait accepté ce marché.

Plusieurs jours s'écoulèrent dans l'attente. Les Béarnais partageaient l'anxiété de leur prince. Peuple et souverain vivaient dans une intimité patriarcale qui ne laissait aucun sujet dans l'indifférence des destinées de la famille royale. Le soir du 13 décembre 1553 [1],

1. Tous les historiens ont fixé au 13 décembre la date de la naissance de Henri IV. Mais M. Bascle de Lagrèze, le premier, d'après le registre des naissances des princes de Béarn tenu par Claude Regin, évêque d'Oloron (publié par M. de Rochambeau dans *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 395), a prouvé que cette date devait être rapportée au 14 décembre. Plus tard, M. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, trouva dans le t. V des Establissements de Béarn (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 683, f. 220) une note qui confirmait la date donnée par M. Bascle de Lagrèze, mais où le mot *quatorze* décembre avait

dans la nuit, divers symptômes annoncèrent la prochaine délivrance de Jeanne. On avertit sur-le-champ le roi de Navarre. Dès qu'elle l'entendit arriver, la princesse, surmontant ses douleurs, entonna courageusement :

Nouste dona deü cap deü poun
Adyoudat me a d'aquesto hore ;
Prégats aü Diü doü ceü
Qu'em boulhe bié déliura leü ;
Qué mon frut qué sorte déhore ;
D'ü maynat qué m'hossie lou doun :
Tout dinqu'aü haüt deüs monts l'implore.
Nousté Dame deü cap deü poun
Adyoudat me a d'aqueste hore[1] !

été remplacé postérieurement par le mot *douze* et où la même main avait ajouté en surcharge *veille de Saincte Lucie.*

Suivant nous, la découverte de M. Raymond ne saurait prévaloir contre celle de M. Bascle de Lagrèze : 1° parce que rien ne prouve que celui qui a corrigé la note contenue dans les Establissements de Béarn fût bien informé, surtout en comparaison de l'évêque d'Oloron, qui avait un caractère officiel pour enregistrer les naissances des princes du Béarn, en sa qualité de chancelier de Jeanne d'Albret; 2° parce que tous les historiens sont unanimes. En effet, ceux qui fixent la naissance de Henri IV au 13 et ceux qui la fixent au 14 sont d'accord, bien qu'ils paraissent en contradiction. N'est-il pas naturel de croire que c'est par un abus de langage, encore usité ordinairement, que la soirée et la nuit du 13 au 14 ont été classées sous la date du 13?

Quant à l'heure où est né Henri IV, l'évêque d'Oloron et la note des Establissements de Béarn diffèrent peu ; l'évêque dit *entre une heure ou deux après minuit;* la note *enter los dues et tres hores.*

Voyez le très intéressant ouvrage de M. Bascle de Lagrèze, *le Château de Pau.* 4e édition, 1862, p. 149.

1. Cette pièce est publiée par M. Bascle de Lagrèze, *le Château de Pau.* p. 148.

Jeanne n'avait pas encore achevé ce « motet » que l'enfant vint au monde sans jeter un cri, entre une heure et deux après minuit, comme pour tenir les promesses de sa mère. Le roi remit à sa fille le coffret d'or qui contenait le testament et enveloppa le jeune prince dans un coin de sa robe : « Voylà qui est « à toi, ma fille ; mais cecy est à moi, » dit-il en emportant son petit-fils[1]. Il se fit donner une gousse d'ail, « dont il lui frotta ses petites lèvres, lesquelles « il se frippa l'une contre l'autre, comme pour « sucer ». Puis il versa quelques gouttes de vin de Jurançon dans la bouche de l'enfant, qui les avala sans dégoût. Ravi de ces signes de vigueur précoce, Henri d'Albret s'écria : « Va, va, tu seras un vrai « Béarnais. » La nouvelle de la naissance du prince se répandit promptement dans la ville. Le lendemain matin, les habitants notables se rendirent au château pour saluer le petit-fils de leur roi. Les Espagnols avaient dit, à la naissance de Jeanne : Miracle, la vache a fait une brebis ; par allusion au blason de la maison de Béarn qui portait « deux vaches encornées et clari- « nées d'or en champ de gueules ». Le roi de Navarre n'avait pas oublié cette grossière ironie ; fier de la beauté et de la force du nouveau-né, il s'écria avec orgueil : « Mire ahora ! esta oveja paria un leone. » (Regardez, cette brebis a enfanté un lion.)

Fidèle aux coutumes nationales, le roi voulut montrer son petit-fils au peuple qu'il devait gouverner.

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire,* liv. I (éd. Buchon, p. 173). L'auteur remarque malicieusement qu'en remettant à sa fille le coffret d'or qui contenait son testament, Henri d'Albret en garda la clef.

Au midi les terrasses du château dominent une vaste plaine, le *champ bataillé*, illustrée par les tournois de Gaston Phébus. Au delà se déroule un magnifique spectacle. Le long du Gave, aux eaux vives et argentées, s'étendent les collines de Gelos et de Jurançon, couvertes de vignes déjà célèbres au XVIe siècle, semées de villages, sillonnées de ruisseaux. Les Pyrénées couronnent ce gracieux tableau et forment de l'est à l'ouest un immense horizon azuré ou drapé de neiges. Suivant une tradition, les bourgeois se rassemblèrent sur le *champ bataillé* et les seigneurs sur la terrasse. Henri d'Albret parut à une des fenêtres, éleva son petit-fils dans ses bras et le montra à cette foule dévouée qui l'acclama avec transport.

Le 6 mars 1554[1], le fils de Jeanne d'Albret reçut le baptême des mains du cardinal d'Armagnac[2], dans la chapelle du château, sur des fonts baptismaux en argent. Le roi de Navarre et le cardinal de Vendôme furent ses parrains ; Isabeau d'Albret, veuve du sire de Rohan, fut sa marraine. Il reçut le nom de Henri[3]

1. On n'est pas d'accord sur le jour du baptême de Henri IV. Palma Cayet dit *le propre jour des rois* (éd. Buchon, p. 174). L'évêque d'Oloron dit le 6 *mars* (*Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret*, p. 395). Une copie du temps du registre tenu par l'évêque d'Oloron, conservée à la Bibl. nat. (f. fr., vol. 4019, non paginé, pièce I), porte aussi le 6 mars. M. Bascle de Lagrèze dit *le* 11 *mars (le Château de Pau*, 1862, p. 149); mais nous croyons à une faute d'impression (XI pour VI).

2. Tamizey de Larroque, *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac*, in-8, 1874, p. 22. L'auteur observe que, le 12 juillet 1581, le jeune prince de Béarn, devenu roi de Navarre, écrivit au cardinal une lettre affectueuse où il l'appelait *mon oncle* en souvenir de cette cérémonie.

3. Les biographes ne s'accordent pas sur les noms des parrains

et le titre de prince de Viane, que les princes héritiers de la Navarre avaient porté de temps immémorial[1]. Une écaille de tortue d'Afrique, objet fort rare alors, lui servit de berceau. Cette écaille devint avec le temps l'objet d'un culte. On la montrait au peuple dans les fêtes publiques. Avant de la confier à la garde des consuls, le gouverneur du château exigeait des otages. Le temps a fait disparaître le riche baptistère en argent, mais le berceau est encore conservé dans une des salles du château[2].

de Henri IV, non plus que sur le jour de son baptême ; nous suivons la version de Claude Regin, évêque d'Oloron, qui est la version officielle (*Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret*, p. 397).

1. Viana, capitale d'une principauté de la Navarre espagnole, sur la rive gauche de l'Èbre, dont les fils aînés des rois de Navarre portaient le nom (*Encyclopédie* Panckouke).

2. Le courage d'un garde du château, M. Lamaignère, et le généreux dévouement de MM. d'Espalungue d'Arros et de Beauregard, conservèrent cette précieuse relique dans des temps fort difficiles. Ce fut une écaille presque semblable, appartenant à la collection d'histoire naturelle de M. de Beauregard, alors directeur des domaines, qui fut habilement substituée par eux à celle que les terroristes de Pau voulaient anéantir. Et lorsque, le 1er mai 1793, une populace furieuse se présenta aux portes du château pour détruire tous les emblèmes de la royauté, la coquille qu'on leur livra (qu'ils brisèrent en morceaux et brûlèrent ensuite publiquement) n'était qu'un objet sans valeur.

Outre l'autorité des témoignages qui affirment cette substitution, il en existe une preuve irrécusable.

On aperçoit encore dans l'intérieur de la coquille les fragments d'une inscription qui y avait été autrefois collée : c'était une notice contenant les principales circonstances de la vie du grand roi. Plusieurs des dates de cet imprimé sont encore très lisibles : on y voit une partie du nom de l'imprimeur (*...merie ...gnancour*, imprimerie Vignancour). Or, il suffit d'examiner avec attention les débris de cette feuille de papier et surtout les vieux caractères

Henri d'Albret repoussait pour son petit-fils la molle éducation donnée au premier-né de Jeanne. Il voulait élever le jeune prince « à la béarnaise et non molle-« ment et à la française ». On choisit une nourrice de la campagne ; mais une épidémie qui régnait alors en Béarn le fit passer dans d'autres mains. Après plusieurs essais infructueux [1], la duchesse de Vendôme confia

qui servirent à l'imprimer, pour acquérir la conviction qu'une telle pièce n'aurait pu être fabriquée postérieurement et que par conséquent elle n'a pu être apposée que sur le véritable berceau de Henri IV (Dugenne, *Panorama de Pau,* 1839, p. 55).

1. « Il but, dit Michelet (d'après Palma Cayet, coll. Buchon, p. 174), de huit laits différents ; ce fut l'image de sa vie mêlée de tant d'influences. » De ces huit nous n'en connaissons que six dont les noms ont été trouvés par M. Raymond dans les comptes des archives des Basses-Pyrénées : Arnaudine de Laceu, femme de Sardan ; Marguerite de Lafargue, femme de Pierre Sarrabaig ; Françoise Minot, femme de François Duvignau, jardinier du château ; Jeanne Ravel, dont le mari n'est pas connu ; une nourrice de Poissy ; enfin Jeanne Fourcade, femme de Jean Lassansaa.

Marguerite de Lafargue, dit M. Raymond, femme de Pierre Sarrabaig, morte en 1605, touchait sur le domaine de Béarn une pension annuelle de 200 livres tournois, et son inscription au compte des trésoriers date de 1584. Après sa mort, la même somme fut assignée à son fils, qui reçut même une charge d'officier de bouche dans la maison du roi.

Françoise Minot, femme de François Duvignau, jardinier du château de Pau, fut aussi nourrice du grand roi ; elle figure en cette qualité sur les comptes du trésorier de Béarn, Montgaurin, en 1576. On peut fixer la date de sa mort à 1582, car à cette époque sa pension de 50 livres tournois est continuée à sa fille, Marie Minot.

La troisième nourrice s'appelle Jeanne Ravel (Rabel ou Revel) ; elle touche aussi 50 livres sur le domaine de Béarn depuis 1579.

Le peu de clarté des comptes, ou plutôt leur brièveté, ne permet pas de remonter au delà de 1576 dans l'histoire de ces nourrices ; néanmoins, sur le cahier de 1573, on trouve la mention suivante : « Pour la pension de deux filles, assavoir celle de la

son fils à une paysanne nommée Jeanne Fourcade, femme du laboureur Jean Lassansaa, du village de Bilhère, près de Pau. La maison qu'allait habiter le futur roi de France était située à une petite distance du château, au pied d'une colline qui domine le fleuve. Chaque jour on apportait l'enfant à son grand-père. Suivant une tradition qui a été recueillie par tous les historiens modernes, mais qui ne repose sur aucun témoignage contemporain, Jeanne, pour se rapprocher encore de son fils, bâtit un pavillon qui prit le nom de *Castel-Besiat* (Château-Chéri). De là elle pouvait apercevoir le toit modeste de Jeanne Fourcade[1]. Jean Lassansaa ne voulut recevoir d'autre récompense que le droit d'écrire sur sa porte : *Saubegarde deü Rey* (Sauvegarde du Roi). Cette faveur mettait sa maison à l'abri de certaines exactions et devait perpétuer

norrice de Poissy et celle de Madame (Catherine, sœur de Henri IV), qu'y a eu charge la femme de Gilles Mercier, à chacune 50 livres. » (Note de M. Raymond, imprimée dans *Promenades historiques dans le pays de Henri IV,* monographie très exacte publiée d'après les notes de M. Houbigant, par M. François Saint-Maur, Pau, 1864, in-fol., tirée à 100 exemplaires.)

1. Mazure, *Histoire du Béarn,* p. 229. D'autres prétendent que ce château fut bâti par Catherine de Navarre, sœur de Henri IV. On ne sait pas bien où était le *Castel Besiat.* Le parc de Pau a subi, en 1793 et depuis, tant de remaniements et tant de coupures qu'il ne reste rien des ruines de ce bâtiment. Suivant Dugenne, qui a étudié consciencieusement la topographie de la ville, il devait se trouver au milieu d'un pré, situé dans la Basse-Plante, près d'une fontaine qui existe encore et qui porte, d'après une tradition charmante, le nom de *Fontaine des cent écus* (*Panorama de Pau,* 1839, p. 98, 109, 114). Il y a aux Archives nationales un plan du parc de Pau, mais il ne contient qu'un dessin linéaire et ne fournit aucune ressource pour retrouver la figure des lieux au XVIe siècle.

l'honneur qu'elle avait reçu. Lorsque le prince de Navarre eut conquis le trône de France, le rustique Lassansaa se rendit à Paris pour le saluer et lui offrir des fromages de la vallée d'Ossau. Le roi reçut au milieu de sa brillante cour son père nourricier et le combla de présents. Trois siècles après, l'humble logis appartenait encore aux descendants du laboureur de Bilhère. La duchesse d'Angoulême l'acheta et en laissa la jouissance à ces fidèles serviteurs de sa maison [1].

Pendant ces deux dernières années, 1552 et 1553, soit que le roi de Navarre commençât à se dégoûter de l'alliance de Charles-Quint, soit qu'il espérât vaguement tirer un profit des exploits de son gendre, les négociations espagnoles furent peu suivies. Seul, le duc de Maqueda semblait regretter l'échec de ses agents. A la fin de 1551, il renvoya Descurra à Pau avec une lettre de l'infant, Philippe II, devenu roi d'Espagne, très pressante, mais vague et sans propositions précises [2]. Cette lettre fut mal reçue et le roi de Navarre y répondit aigrement, au grand désespoir de l'évêque de Lescar, par des plaintes fondées sur la lenteur de l'Empereur et par une déclaration absolue, à savoir que le premier acte des négociateurs devait être la resti-

1. Dugenne, *Panorama de Pau,* 1839, p. 460. La maison de Jean Lassansaa appartient encore à ses descendants.

2. Lettre originale en espagnol du duc de Maqueda au prince don Philippe du 19 novembre 1551 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, f. 83 et 84). En apprenant à son maître la reprise des négociations, le duc de Maqueda insiste sur leur importance et demande des instructions. Il fait ressortir aussi l'indulgence du roi de France pour les hérétiques et le parti que le roi d'Espagne pouvait en tirer en faisant appel au sentiment des catholiques en France.

tution de la Navarre [1]. Sur ces entrefaites, arriva en Gascogne un capitaine qui s'était acquis un certain renom dans les guerres d'Italie, Charles de Coucy, seigneur de Burie. Il venait, écrit Maqueda, prendre le commandement d'une armée d'invasion [2]. Le duc évaluait même les forces de son armée à 7 ou 8,000 Allemands, 12 ou 15,000 Gascons et 2,000 cavaliers. Dans l'état actuel d'épuisement de l'Espagne, cette armée pouvait conquérir toute la Castille. Préoccupé de cette agression, il envoya à Pau un nouvel agent qu'il appelle d'un nom supposé *Nemo* [3]. Le roi de Navarre était plus rapproché de son but qu'il ne le supposait peut-être ; ses armements et son accord avec Burie inspiraient des appréhensions sérieuses [4] ; enfin, il avait presque converti à sa cause le duc de Maqueda lui-même. Le duc, en effet, par crainte du prince béarnais ou par amour de la justice, inclinait à la restitution de la Navarre [5]. Malheureusement il

1. Lettre originale en espagnol du duc de Maqueda au prince don Philippe, datée de Pampelune et du 28 avril 1552 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 32).

2. Lettre originale en espagnol du duc de Maqueda au prince don Philippe, datée de Pampelune et du 1er mai 1552 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 34). Cette lettre est pleine du regret de la rupture des négociations avec le roi de Navarre. Elle contient aussi des détails intéressants, mais étrangers au sujet qui nous occupe, notamment sur l'affaire de dona Luisa et de don Carlos.

3. Lettre originale en espagnol du duc de Maqueda au prince don Philippe, datée de Pampelune et du 8 mai 1552 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 36).

4. Rapport d'espion en espagnol sans date (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 56). Nous croyons que cette pièce appartient au mois d'avril 1552.

5. Cette disposition se laisse pressentir dans les documents que

fut remplacé par Bertrand de la Cueva, duc d'Albuquerque, qui possédait mieux les secrets de la politique impériale [1].

Le retour de l'infant Philippe II en Espagne donna une nouvelle activité aux négociations. Descurra (ou Nemo) fut appelé à Madrid et envoyé à Pau avec des pleins pouvoirs [2]. Il en rapporta la liste des propositions et des demandes du roi de Navarre. Le roi voulait épouser Christine de Danemarck, duchesse de Lorraine ; il offrait de prendre part à une invasion en France par Bayonne et Bordeaux avec une armée de 7,000 hommes, une nombreuse artillerie, et promettait 5,000 paires de bœufs pour les transports, des vivres pour 30,000 hommes de pied et 2,000 chevaux, et enfin toutes ses places fortes, excepté Navarreins. Mais, avant de faire un pas, il exigeait la restitution de la Navarre [3]. Cet article arrêta les pourparlers.

nous venons de citer, mais elle est surtout accusée dans une lettre du duc à don Philippe, datée de Pampelune et du 22 mai 1552 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 27). Dans cette lettre le duc pousse évidemment son maître à l'alliance béarnaise ; il fait ressortir sa bonne foi, sa puissance et ses relations en France, la solidité de l'appui qu'il pourrait accorder à une armée espagnole en France. Mais il observe qu'on ne peut rien obtenir du roi de Navarre sans lui rendre avant tout son royaume. Il revient sur l'indulgence de Henri II vis-à-vis des hérétiques et sur le parti qu'on pourrait tirer du sentiment catholique froissé en France par la tolérance du roi.

1. La lettre du duc de Maqueda du 22 mai 1552 est la dernière signée de lui.

2. Note de chancellerie sans date (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 52). L'agent appelé à Madrid n'est pas nommé, mais nous croyons qu'il s'agit ou de Descurra ou de celui qui est désigné sous le sobriquet de *Nemo*.

3. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque au prince

Le duc d'Albuquerque conseilla à son maître d'entretenir la confiance du roi de Navarre, de le laisser s'enferrer, de le compromettre vis-à-vis du roi de France ; puis, au dernier moment, de lui présenter un gage moindre que la Navarre[1]. Philippe II préféra rompre sur un prétexte ; il feignit d'être surpris qu'on lui refusât la place de Navarreins déjà proposée en 1551[2]. En vain Descurra promit d'écarter cet obstacle si les autres demandes étaient agréées[3]. Il ne put rien obtenir et les deux partis se préparèrent à la guerre. Henri d'Albret annonça l'intention d'envoyer 8,000 Allemands à la frontière[4] et rassembla des vivres[5]. Burie vint à Bayonne, parcourut

d'Espagne, datée de Pampelune et du 30 janvier 1553 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 63 et 64). Les propositions du prince sont seulement résumées dans cette pièce.

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque au prince don Philippe datée de Pampelune et du 4 mai 1553 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 68). Il est juste de dire que le duc d'Albuquerque ne propose pas cette idée en toute confiance, avec la certitude que le roi de Navarre donnera dans le piège.

2. Instruction originale en espagnol au duc d'Albuquerque sur ce qu'il doit répondre à Henri d'Albret, sans date (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 121). Le prince espagnol se montre dans cette pièce satisfait des autres articles proposés et ordonne au duc de tenir un langage très conciliant; mais il se trompe, probablement à bon escient, sur le compte de la place de Navarreins. Elle n'avait pas été proposée en 1551. Du moins il n'en est pas parlé dans les documents que nous avons pu consulter.

3. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque au prince don Philippe, datée de Pampelune et du 10 avril 1553 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 74).

4. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque au prince don Philippe, datée de Pampelune et du 13 mars 1553 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 75).

5. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque au prince

la frontière, plaça des postes sur les défilés et sur les gués [1]. Mais cet étalage de forces militaires ne put tromper les Espagnols et leur arracher une concession qu'ils auraient pu promettre, mais non pas accorder.

Après la naissance du jeune prince de Béarn, le duc et la duchesse de Vendôme passèrent le reste de l'hiver à Pau. Le 6 avril 1554, ils rendirent une ordonnance sur le règlement de la justice dans leurs seigneuries de Vendômois, Beaumont, Armagnac, Rodez, Marle [2], etc., et, le 26, ils signèrent un accord avec Henri d'Albret au sujet de la donation de Coulommiers qui leur avait été octroyée par le roi de France [3]. Dans les longs loisirs que lui laissait son inaction, le duc de Vendôme parcourait le pays, visitait les notables et cherchait à se rendre populaire, souvent même aux dépens de l'administration du roi de Navarre qui en concevait de la jalousie [4]. Toujours pauvre et prodigue, dominé par ses caprices plus que par ses véritables intérêts, il faisait de fréquents appels au trésor de son beau-père et s'attirait de nombreux refus. Grand chasseur, il marchait entouré de pages [5], de valets, de chiens

don Philippe, datée de Pampelune et du 10 avril 1553 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 74).

1. Rapport d'espion en espagnol sans date (avril 1553) (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 56).

2. Original sur parchemin, daté de Pau et du 6 avril 1554 après Pâques (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 262).

3. Original sur parchemin, daté de Morlaas et du 26 avril 1554 (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 577).

4. Mémoire de chancellerie en espagnol rédigé d'après un rapport de Descurra en date du 13 juin 1554 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 81).

5. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 75. Voy. aussi p. 47, 63, 83, 134 et 136.

et d'oiseaux . Il avait importé de Flandre un genre de délassement auquel prenait part le roi de Navarre : les écuyers lâchaient dans une plaine un certain nombre de chevaux en liberté, dressés à la course, que des coureurs apostés aiguillonnaient de la voix et du geste. Les meilleurs chevaux, les plus rapides, étaient réservés pour les écuries du roi ; les autres étaient vendus aux seigneurs du pays[1].

Bien qu'il fût très mécontent de Henri II, le duc de Vendôme était animé, à cette époque, de sentiments français bien différents de ceux de son beau-père. La correspondance du duc d'Albuquerque nous en fournit un exemple. Vers la fin de 1553, le duc avait représenté à Philippe II le danger d'exaspérer par un silence dédaigneux le roi de Navarre, prince riche, bien armé et dont le gendre avait déjà l'ascendant d'un grand capitaine[2]. Sur cette recommandation, le roi envoya par Descurra une lettre au duc de Vendôme. Descurra se rendit à Pau au commencement du printemps. Il trouva Henri d'Albret dans les mêmes dispositions à l'égard de l'alliance espagnole ; il ne parlait plus, du moins avec autant d'insistance, de la restitution de la Navarre ; mais il voulait épouser une princesse de la maison impériale. Il repoussait les filles de Ferdinand, roi des

1. Ces détails sont tirés d'une lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque au prince don Philippe, datée de Pampelune et du 10 décembre 1553 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 101).

2. Lettre originale en espagnol datée de Pampelune et du 11 novembre 1553 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 102). — Autre lettre dans le même sens, originale, en espagnol, du duc d'Albuquerque à Philippe II, datée de Pampelune et du 18 décembre 1553 (ibid., f. 77).

Romains, qui étaient ou trop jeunes ou déjà promises, et Christine de Lorraine, qui n'avait pas répondu à ses propositions ; il demandait la main de la princesse dona Juana, fille de Charles-Quint, veuve, depuis le 2 janvier 1554, du roi Jean de Portugal. Descurra, au nom des Espagnols, souscrivait au traité ; il proposait de cacher la clause du mariage, mais il exigeait l'approbation du duc de Vendôme en ce qui concernait l'alliance. Un matin, le 12 mars, à huit heures, Descurra aperçut les deux princes se promenant et causant confidentiellement dans le jardin du château. Le soir, l'évêque de Lescar lui rendit compte de l'entretien. Henri d'Albret avait conseillé à son gendre, à son retour en Picardie, de profiter du voisinage de Bruxelles pour entrer en communications avec l'Empereur. Le duc de Vendôme lui avait répondu qu'il n'avait de communication à entretenir avec les ennemis du roi que les armes à la main ; et malgré toute sa ténacité, malgré ses demi-confidences, le souverain béarnais n'avait rien obtenu. Devant le refus du duc de Vendôme, Descurra jugea sa mission terminée et repartit pour l'Espagne sans montrer la lettre de Philippe II [1].

Au printemps de 1554, le roi de France, décidé à frapper un coup décisif, mit trois armées sur pied [2] et convoqua ses capitaines à Crécy en Laonnais pour

1. Mémoire de chancellerie en espagnol, daté de Bruxelles et du 13 juin 1554. Il y a deux rédactions de cette pièce, toutes deux conformes, mais l'une est un peu plus abrégée que l'autre (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 81 et 83).

2. L'état de l'armée est conservé à la Bibliothèque nationale (f. fr., vol. 3090, f. 12).

le 18 juin. Antoine de Bourbon rejoignit le connétable à Estrées-au-Pont. Le 23, ils entrèrent en campagne et débutèrent par un coup d'éclat ; ils se présentèrent à l'improviste sous les murs de Mariembourg. Après trois jours de siège, la garnison capitula (28 juin) [1]. Le roi arriva le 30 avec le duc de Guise. L'armée prit successivement Givet, Bouvines, célèbre par la victoire de Philippe-Auguste et qui fut cruellement pillée malgré ces glorieux souvenirs, Dinant, Bink et Marimont, châteaux du domaine de la reine de Hongrie, qui furent brûlés en représailles de la ruine de Folembray [2]. Le 23 juillet, le roi campa au-dessous du Quesnoy, le 2 août au Catelet et le 5 à Paz-en-Artois. De là, le 9, le duc de Vendôme [3] s'avança sous les murs de Renty, commença les tranchées le 10, plaça les batteries le 12 [4] et somma le gouverneur de rendre la ville [5].

1. Les conditions de la capitulation, dictées par le connétable, sont conservées dans une pièce du temps (f. fr., vol. 3147, f. 84).

2. Le pillage de Folembray fut d'autant plus sensible au roi qu'il y était allé en 1549 et qu'il avait admiré ce château (Lettre originale de Henri II au roi de Navarre, datée de Folembray et du 15 octobre 1549 ; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 575). La seigneurie de Folembray appartenait à la couronne.

3. L'ambassadeur anglais, John Masone, écrit à sir William Petre, secrétaire d'État d'Angleterre, que c'est en vue d'une grande bataille que le duc de Vendôme est revenu de son gouvernement (lettre du 4 août 1554, écrite de Bruxelles ; *Calendars of state papers,* règne de Marie Tudor, p. 112).

4. Rapport d'espion envoyé au duc d'Albuquerque et communiqué à la princesse dona Juana dans une lettre en espagnol datée de Cuellar et du 2 sept. 1554 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 132).

5. François de Rabutin, *Guerres de Belgique,* liv. VI (édition Buchon, p. 605 à 679).

L'Empereur prit position sur une colline au-devant de Renty, le 13 août, au point du jour. Le corps de l'armée française, que commandait le duc de Guise, s'était fortifié dans un bois, appelé le Bois-Guillaume, en avant du quartier du roi. Charles-Quint le fit attaquer par 2,000 cavaliers et dix compagnies d'Allemands et fit reculer les chevau-légers de Jacques de Savoie, duc de Nemours, qui s'étaient portés en avant. Le duc de Guise, les Suisses et les mercenaires allemands, envoyés par le connétable, les arquebusiers du duc d'Aumale entrèrent en ligne. Les Suisses demandèrent à être soutenus par la cavalerie ; le roi parcourut leurs rangs et promit de les soutenir lui-même avec les gens d'armes. Déjà les lansquenets et l'infanterie espagnole commençaient à plier. En ce moment Gaspard de Coligny, à pied, la pique à la main, à la tête d'un corps d'infanterie que l'on appelait les Enfants perdus, attaqua de front l'armée impériale. Ce mouvement, conduit avec fermeté, décida la victoire [1]. La cavalerie légère et les gens d'armes de Tavannes chargèrent à leur tour. Les impériaux se replièrent en bon ordre dans leurs retranchements, laissant sur le champ de bataille cinq pièces d'artillerie de montagne, 500 hommes tués ou blessés et 300 prisonniers [2].

1. Brantôme a très bien raconté le rôle de Coligny à cette bataille (*Œuvres*, édit. de la *Société de l'Hist. de France*, t. VI, p. 22). Plus tard le duc de Guise voulut disputer à ce capitaine la gloire qu'il avait conquise à Renty ; ce fut une des causes de la rivalité qui divisa plus tard ces deux seigneurs (ibid., t. IV, p. 287).

2. Les impériaux cherchèrent à affaiblir l'importance de cette bataille. Voyez une lettre de Marie de Hongrie au bailli du Brabant wallon en date du 17 août 1554 (Gachard, *Retraite et mort de*

Tavannes s'était couvert de gloire à la fin de la bataille. Lorsqu'il parut devant le roi, l'épée à la main, rougie du sang des soldats qu'il avait tués, le roi lui remit le collier de l'ordre de Saint-Michel et l'embrassa. Malheureusement le même jour arriva la nouvelle du combat de Marciano, que Strozzi avait perdu devant Sienne en Italie [1].

Malgré la victoire de Renty, le roi battit en retraite le 15 août et se retira à Compiègne. Les Suisses furent licenciés le 27 et le duc de Vendôme reçut la lieutenance générale du reste de l'armée. C'était pour la seconde fois qu'Antoine était investi du commandement en chef. Le 29, il campa à Dompierre [2]. Le surlendemain, apprenant que le duc de Savoie [3] était à Auxi-le-Chasteau, il passa la Somme et recula jusqu'à Pontdormy. Les ennemis, logés à Saint-Ricquier, repassèrent l'Authie le 2 ou le 3 septembre et s'arrêtèrent à Dompierre. Antoine s'établit sur leurs flancs avec 300 hommes d'armes et une troupe de cavalerie légère. Il faillit surprendre un corps de 3,000 hommes [4];

Charles-Quint, introduction, p. 43, note 3). Les détails précis que nous donnons sont tirés de la lettre du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana en date du 2 septembre 1554 (note 4 de la page 93).

1. Rabutin, p. 610. — De Thou, 1740, t. II, p. 240. Sur le combat de Marciano voyez les *Commentaires* de Monluc, édit. de la *Société de l'histoire de France,* t. I, p. 465.

2. Lettre originale d'Antoine de Bourbon à d'Humières (f. fr., vol. 3131, f. 128).

3. L'empereur avait quitté l'armée le 17 août et s'était retiré à Saint-Omer (Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint,* introduction, p. 56).

4. Lettre d'Antoine de Bourbon à d'Humières (f. fr., vol. 3131, f. 130).

mais ils marchaient en tel ordre qu'il ne put les entamer. Cependant, Jean de Bourbon, duc d'Enghien, « destroussa à leur queue » un convoi de vivres de si mauvaise qualité qu'il augura bien de leur dénuement. Ils brûlèrent Dompierre, Dourrier et tous les villages voisins[1]. Le pillage et l'incendie étaient les seuls exploits de l'armée impériale.

Afin de rendre aux envahisseurs le séjour de la Picardie intenable, le duc de Vendôme démolit les moulins placés sur les rivières d'Authie et de la Canche et acheva de ruiner le pays. Il avait réuni 300 pionniers, que les maladies et les mauvais traitements avaient réduits à 60, et il se fâchait de n'en pas trouver de nouveaux. « Le pauvre peuple de ce pays, « écrit-il au roi, est si ruiné et espars de tous côtés « et tant travaillé, que je ne sçay quelle levée on en « pourra faire si ce n'est à coups de bâton[2]. » Toutes les ressources du pays étant détruites, Antoine livra la campagne aux impériaux et mit ses troupes en garnison. Il envoya Antoine Grognet, sire de Vassé, à Ardres; Jean d'Estouteville, sire de Villebon, à Montreuil, avec 120 hommes d'armes de la compagnie de Saint-André et neuf enseignes de gens de pied ; Sainte-Foix et le comte de Sancerre, capitaines de chevau-légers, avec leurs compagnies et une bande de gens de pied, à Péronne[3] ; Louis Prévost de Sansac, Jacques

1. Lettre d'Antoine de Bourbon au roi de Navarre, du 7 septembre 1554 (*Bulletin du comité historique*, t. I, 1849, p. 189).

2. Lettre originale d'Antoine de Bourbon au roi, du 11 septembre 1554 (f. fr., vol. 20463, f. 111).

3. Lettres originales d'Antoine de Bourbon à d'Humières et à Sainte-Foix (f. fr., vol. 3131, f. 132, 134 et 135).

de La Brosse et Beauvais, avec un régiment d'Allemands, à Rue, place forte, particulièrement menacée par l'ennemi [1]. Deux capitaines, Descerteaux et Senonville, étaient entrés en dispute au Catelet ; Antoine ordonna à Descerteaux de rentrer dans Péronne [2]. La guerre se bornait à des actes de surprise ou de pillage. Un capitaine français, le sire de Mazières, revenant un jour d'une course du côté de Renty, chargé de butin, tomba dans une embuscade dressée par les impériaux, campés au Mesnil, et fut défait et tué [3].

Le temps était peu favorable aux troupes qui tenaient la campagne. Du 10 au 14 septembre, la pluie ne cessa de tomber. Le pays, désert, sans ressources, était humide et marécageux. Les compagnies qui passaient la nuit dans les champs étaient décimées par les maladies ; les chemins défoncés, les ruisseaux débordés gênaient le transport de l'artillerie. Antoine tomba malade au milieu d'une tournée militaire et fut obligé de s'arrêter à Abbeville. « Je ne me tiens guères bien, écrit-il « au connétable, à l'occasion d'un rume qui me distille « dedans l'estomach, dont je suis contraint de garder « la chambre [4]. » Le duc de Savoie, mécontent de l'esprit d'indiscipline des reîtres, les envoya du côté de Mariembourg et fondit les recrues espagnoles dans

1. Lettre d'Antoine de Bourbon au connétable, du 11 septembre (f. fr., vol. 20460, f. 51).

2. Lettre d'Antoine de Bourbon à d'Humières, du 10 octobre (f. fr., vol. 3131, f. 137).

3. François de Rabutin, *Guerres de Belgique,* liv. VII (édition Buchon, p. 628). Antoine de Bourbon ne parle pas de cet échec dans sa correspondance.

4. Lettre d'Antoine de Bourbon au connétable du 14 septembre (f. fr., vol. 20463, f. 113).

les vieilles compagnies [1]. Malgré ces précautions, les Allemands se mutinèrent et le duc de Savoie, pour faire un exemple, tua de sa propre main un capitaine [2]. Antoine jugea l'occasion favorable; un de ses lieutenants, le sire de la Roche, par un coup de main hardi, surprit et « mit en route » quarante pistoliers ennemis et fit vingt prisonniers [3]. Le duc de Savoie, piqué d'honneur, sortit de son inaction. Il se mit « aux champs » en novembre, tenta vainement de surprendre Rue, remonta la Somme jusqu'à Pecquigny, harcelé par le duc de Nemours, qui commandait les chevau-légers, et par le duc de Nevers. De Pecquigny il s'avança sur Amiens et Corbie, menaçant les fertiles plaines de la rive gauche de la Somme qui avaient échappé aux désastres de la guerre. Il y trouva le duc de Vendôme et battit précipitamment en retraite, poursuivi par le duc de Nemours et les chevau-légers [4].

Cette marche termina la campagne. Le duc de Savoie et le duc de Vendôme regagnèrent leurs quartiers d'hiver. Le duc de Savoie laissa dans Le Mesnil vingt compagnies d'Allemands et d'Espagnols et retourna à

1. Lettre originale d'Antoine de Bourbon au roi, du 14 septembre 1554 (f. fr., vol. 20434, f. 25).

2. Ce chef était « celuy qui fit dernierement la charge à Renty avec les reistres, de quoy il y a tant de rumeur au camp et les Allemands si mutins qui n'est possible de plus. » (Lettre originale d'Antoine de Bourbon au connétable, du 28 septembre 1554 (f. fr., vol. 20643, f. 115).

3. Lettre originale d'Antoine de Bourbon au roi, du 25 septembre (f. fr., vol. 20643, f. 115).

4. Lettre originale d'Antoine de Bourbon à d'Humières, du 10 octobre 1554 (f. fr., vol. 3131, f. 137). Voyez aussi François de Rabutin, *Guerres de Belgique,* liv. VII (édit. Buchon, p. 627). Cet historien raconte cette campagne avec détails.

Bruxelles auprès de l'Empereur. Antoine se raffermit dans ses cantonnements[1] ; malheureusement, au mois de février, le sire de Villebon, un de ses capitaines, gouverneur de Montreuil, fut défait dans une embuscade par la garnison de Renty[2]. Cependant la reine d'Angleterre, Marie Tudor, devenue l'épouse du roi d'Espagne, avait proposé sa médiation en faveur de la paix. Les plénipotentiaires de l'Empereur et ceux du roi de France s'assemblèrent le 23 mai à Gravelines, sous la présidence du cardinal Pole, représentant de la reine d'Angleterre. Le roi, suivant la politique de François Ier, réclama le Milanais et la province d'Asti, que les plénipotentiaires impériaux revendiquaient également. Le cardinal Pole posait en principe que chaque partie devait restituer ses conquêtes, mais le roi de France voulait garder la Savoie et l'Empereur la Navarre. Les députés ne purent s'entendre, et la conférence fut dissoute au commencement de juin[3].

Pendant cette longue campagne, Jeanne d'Albret s'était tenue aussi près que possible de son mari, à Coucy, à La Fère, surtout à Gaillon. Leur correspondance n'aide pas à retrouver son itinéraire, parce que les lettres autographes du prince et de la princesse ne portent pas d'indication de lieu. Elles nous apprennent que les deux époux, toujours amoureux l'un de l'autre, cherchaient à se rejoindre souvent et le plus

1. Le 20 janvier 1555, le duc de Vendôme était à Fresne en Picardie (Lettre originale d'Antoine de Bourbon au maréchal de Brissac, du 20 janvier 1554 (1555) ; f. fr., vol. 20450, f. 41).

2. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse de Portugal, datée de Tafalla et du 9 mars 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 47).

3. De Thou, 1740, t. II, p. 323.

secrètement possible, surtout à l'insu du roi, qui punissait la moindre « escapade » comme une désertion. « Quant à me voir, écrit Antoine à sa femme, je n'en « ay moins d'envie que vous... Mais, de venir à Paris, « je n'en suis pas d'oppinion, car il ny auroit milleur « moien de me ravoier ici, en Picquardye, que cestuy-« là, qui me fait vous prier de vous trouver là où je vous « ay mandé ; et là ferons secrètement la milleure chère « que nous pourrons. » Ailleurs : « Je n'eulx jamais « plus grant envie de vous voir que j'ay, en sorte que, « sy le roy ne me retient par force, je seré vendredi « bien près de vous ou en chemin. » Dans une autre lettre, Antoine donne rendez-vous à sa femme à 10 lieues d'Abbeville, « mais que ce soit avecque le plus petit « train que vous pourrez ». Pendant le mois de décembre, après la campagne de 1554, tandis que le lieutenant du duc de Savoie faisait le mort dans sa garnison du Mesnil, Antoine s'échappa d'Abbeville et courut auprès de Jeanne : « Je vous prye, que sy vous « voullez me voir, fere diligence de vous en venir « auprès de Beavois, à une lieue de là, en quelque vil-« lage qui ne soit au cardinal de Chastillon, ni aultres « grands, affin que ceulx de la cour ne sachent riens ; « car, sy le Roy sçavoit que je vous eusse vue, il me « renvoiroit sans plus voir en ceste frontière, qui me « tourneroit en aussi grant desplaisir que povés pen-« ser. » Et comme il restait un peu d'incertitude, il ajoute à la fin de la lettre : « Sy vous venez où je vous « mande, que je trouve un homme à l'ostellerie de Sau-« vaige, à Beavois, pour me mener où vous serés [1]. »

1. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 45, 65, 74, 82, 83, 92, 96.

On sourit de ces précautions d'écoliers qui tremblent d'être pris en flagrant délit d'école buissonnière. Mais, à notre avis, ces lettres intimes ont une portée plus haute : elles font connaître le père de Henri IV. Antoine s'y montre avec l'abandon d'un père de famille et d'un mari qui ne craint pas d'exprimer ses tendres entraînements. Les détails familiers abondent, soit sur la vie commune des deux époux, soit sur leurs enfants. Ce n'est plus le ton d'un rapport au roi, c'est le langage d'un mari et d'un père. Le duc de Vendôme gagne à descendre de son cadre historique. Ses lettres prouvent qu'il possédait des qualités qu'il n'a pas montrées dans son rôle officiel, de l'esprit et du cœur.

Au milieu de ces allées et venues, de ces visites mystérieuses abrégées par la guerre, Jeanne d'Albret était devenue grosse pour la troisième fois. Elle accoucha au château de Gaillon, le 19 février 1555[1], à cinq heures et un quart du matin. Le cardinal de Lorraine avait été délégué pour baptiser le prince nouveau-né[2], mais Claude Regin, évêque d'Oloron, le suppléa. Ce prince a passé inaperçu dans l'histoire. Nous croyons que c'est lui qui reçut le nom de comte de Marle et que c'est à lui que s'applique ce triste récit de Palma Cayet :

Le comte de Marle expérimenta une autre affliction, qui fut qu'estant, M. de Vendosme et ladicte princesse son espouse,

1. Le mémoire de Claude Regin porte 1554, mais, l'année ne commençant qu'à Pâques, il faut lire 1555 (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 397).

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 89 et 397.

allé voir le roy Henry d'Albret en Béarn, ils le trouvèrent au Mont de Marsan, là où ils séjournèrent; et, y ayants mené le comte de Marle en son maillot, ains que ledict sieur roy l'avoit désiré, ils le luy presenterent, de quoy il receut un merveilleux contentement (lors estoit la royne Marguerite décedée en Bigorre en son chasteau d'Audo, près de Tarbes). Mais, comme ce prince estoit très beau, désiré d'estre tenu d'un chacun, un gentilhomme se jouant à luy dans la croisée de la fenestre de sa chambre, luy estant entre les bras de sa nourrice, le gentilhomme et la nourrice se le baillèrent plusieurs fois de l'un à l'autre par le dehors de la croisée, quelquefois feignant de le prendre, ce qui fut cause du malheur qui en arriva; car le gentilhomme feignant de le prendre, et ne le prenant pas de fait, la nourrisse, s'attendant qu'il le prist, lasche prise, et le petit prince, comte de Marle, tomba de la fenestre en bas sur un perron, où il se froissa une coste. Le gentilhomme saute aussi tost de la fenestre en bas, car c'estoit du premier estage, et, relevant le prince, il le reporte à la nourrice toute espleurée, qui l'appaisa du mieux qu'elle put, luy baillant à téter. Le roy, M. de Vendosme et la princesse estoient allés à la chasse. On teut cest accident. J'ay ouy dire à ses anciens serviteurs valets de chambre que, si la nourrisse eust adverty de cest inconvénient, il y eust eu moyen de le rabiller; mais son mal rengregeant en pis, finalement il mourut au grant regret du roy, de M. de Vendosme et de la princesse, ses père et mère. Mais advenant puis après que cela eust esté descouvert, le roy se mit en une grande cholère contre la princesse sa fille.....[1].

Le récit de Palma Cayet peut être considéré comme exact, bien qu'il ne soit confirmé par aucun document du temps. L'auteur était le prêcheur ordinaire de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, et avait pu recueillir les récits traditionnels de la famille. Mais il se trompe sur la date de l'accident qui coûta la

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire,* liv. I (édition Buchon, p. 172).

vie au comte de Marle ; le jeune prince vivait encore au mois de septembre 1557[1], plus de deux ans après la mort de Henri d'Albret.

Jeanne ne revit pas son père après la naissance du comte de Marle. Les jours du roi de Navarre étaient

1. Voici une liste de documents originaux, tous postérieurs à la mort de Henri d'Albret, dans lesquels il est parlé *des fils* du duc de Vendôme, c'est-à-dire du prince de Viane (Henri IV) et du comte de Marle, et où l'existence simultanée des deux princes est formellement affirmée.

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 16 sept. 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 87).

Lettre de Philippe II au duc d'Albuquerque, du 25 décembre 1555 (ibid., f. 79).

Lettre du duc d'Albuquerque du 21 fév. 1557 (ibid., leg. 357, f. 31).

Lettre d'Ant. de Bourbon du 21 mars 1556 (1557) (*Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret,* p. 144.

Instruction du conseil d'État d'Espagne du 17 juillet 1557 (Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint,* t. II, p. cxxvi, note).

Lettre écrite de Valladolid, le 24 juillet 1557, probablement par un des secrétaires envoyés par le roi de Navarre (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 122).

Lettre du secrétaire du roi de Navarre à Descurra, du 11 septembre 1557 (ibid.). Dans cette pièce on parle *des fils* du duc de Vendôme et de son *fils aîné.*

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, du 29 sept. 1557 (ibid., f. 118).

Lettre de don Sanche, le 23 novembre (1557). Dans cette lettre, écrite après une entrevue avec le roi de Navarre à Nérac, le prince, de qui don Sanche rapporte les propres paroles, parle de *son fils unique qu'il ne voudrait perdre pour toutes les richesses du monde* et dit qu'il n'a *d'autre héritier que son fils* (ibid., f. 42).

Ce serait donc entre les dates de ces deux dernières pièces, au mois de septembre, d'octobre ou de novembre, que le comte de Marle serait mort. Mais nous inclinons pour le mois de novembre, parce que Descurra, dans une lettre du 30 novembre (ibid., f. 174), parle encore *des fils* de Vendôme ; il serait possible, en effet, qu'il n'eût pas été encore informé d'un événement survenu quelques jours auparavant en Béarn ou en Guyenne.

comptés. Il était déjà malade à la fin de 1553, au moment de la naissance du prince Henri[1]. Un an après, il fut repris[2] de son mal habituel, la fièvre quarte, suivant les documents espagnols[3]. Cependant il ne renonçait pas à la guerre, à l'espérance de reconquérir la Navarre, et il demandait, à la fin de novembre, au maréchal de Brissac, à Turin, « gens « qui scachent dextrement dresser ses chevaux de « bataille[4] ». Pendant la dernière année de sa vie, Henri d'Albret n'avait pas perdu l'illusion de l'alliance espagnole. Vers le mois de décembre 1554, il envoya son secrétaire, Arnauld de Gensana, au duc d'Albuquerque et l'autorisa à remettre au vice-roi de la Navarre un nouveau plan de campagne pour l'invasion de la Guyenne. Ces propositions diffèrent peu des anciennes, notamment de celles du 30 janvier 1553[5], mais elles contiennent des instructions plus détaillées sur les étapes de l'armée d'invasion, les villes à assiéger, les montagnes et les rivières à traverser et sur les ressources de la province. Henri d'Albret conseillait de marcher droit sur Bordeaux, puis sur Toulouse, et promettait la conquête de ces deux villes,

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire,* coll. Buchon, p. 173.

2. Lettre de Henri II au roi de Navarre, datée de Villers-Cotterets et du 15 septembre 1554 (Arch. des Basses-Pyrénées, E, 577). La lettre a pour objet de demander au roi de Navarre des nouvelles de sa santé.

3. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque au prince don Philippe, datée de Tafalla et du 27 mai 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 16).

4. Lettre originale datée de Pau et du 28 novembre 1554 (f. fr., vol. 20525, f. 4).

5. Voyez ci-dessus p. 88.

les plus populeuses de la France méridionale, sans coup férir. Une fois maître de toute l'ancienne Aquitaine, disait-il, nous pourrons empêcher le roi de France de traverser la Garonne[1]. Une lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 23 février 1555, approuve ce plan de campagne et ne fait des réserves que sur quelques points de détail. Malheureusement pour les Espagnols, heureusement pour la France, Jacques de Foix, évêque de Lescar, était mort et Descurra n'avait plus d'intermédiaire. Le duc cherchait à soudoyer un autre agent à la cour de Pau en remplacement de l'évêque[2]. Sans doute il le trouva, car, dans une lettre du 27 mai, il ne parle plus de ses embarras; il y présente le roi moribond, mais disposé à quitter son lit pour se mettre à la tête de l'armée étrangère et déclarant à ses secrétaires qu'une réponse encourageante du roi d'Espagne rétablirait sa santé[3]. On regrette de voir le grand-père de Henri IV finir en ennemi de la France. Vers le mois d'avril, le duc de Vendôme demandait à Jeanne d'Albret des nouvelles de son père sur le ton dont on parle d'un malade en danger. Sans doute les nouvelles furent alarmantes, car le duc et la duchesse de Vendôme, chacun de leur côté, se disposèrent à partir pour

1. Cette pièce fut apportée au duc d'Albuquerque en février 1555 par Descurra (Original espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 83).

2. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à Philippe II, datée de Tafalla et du 23 février 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 17).

3. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à Philippe II, datée de Tafalla et du 27 mai 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 16).

le Béarn[1]. « Je feré si bonne diligence, écrivait Antoine « toujours amoureux, que ceux qui me verront courre « pourront dire que je vais en homme qui a grant « envie de voir sa femme. » Enfin la fatale nouvelle arriva à Jeanne d'Albret au château de Barau, près Braisnes, avant que les deux époux aient pu se rejoindre[2]. Le roi de Navarre était mort à Hagetmau, dans les Landes, le 29 mai 1555[3].

Le roi de Navarre avait 52 ans. Son administration avait été plus habile que sa politique. Dans les dernières années de sa vie, il avait édicté, sous le titre de *Fors et coustumes de Béarn*[4], un code remarquable pour le temps. Sa vie sans recherche et sans faste lui avait permis de grandes économies ; il avait rebâti la ville de Nay, détruite en 1543 par un grand incendie. L'ambition de reconquérir la Navarre espagnole l'avait mal guidé. Abandonné par les rois de France, qui traitaient toujours à ses dépens, redoutant les convoitises de

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse de Portugal, datée de Tafalla et du 9 mars 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 47).

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 88, 98, 102, 103.

3. Presque tous les historiens fixent la mort de Henri d'Albret au 25 mai. Nous suivons la version officielle, celle de Claude Regin, évêque d'Oloron (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 398).

4. Il y a eu deux *Fors et coustumes de Béarn*. Les anciens *Fors,* qui n'avaient jamais été imprimés, ont été publiés par M. Mazure en 1841, in-4. Cet ouvrage contient une savante introduction qui traite des anciens *Fors* et des *Fors* réformés.

Les *Fors* réformés par Henri d'Albret ont été imprimés en 1552, in-4, et sont restés en vigueur jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Ils ont été réimprimés souvent. Les éditions les plus récentes sont celles de 1715 et de 1723.

Charles-Quint, il avait bâti la citadelle de Navarreins. Suivant Pierre Mathieu, il répétait souvent « qu'un « roy faible entre deux grandes puissances, qui n'a « rien pour se couvrir, semble un poux entre deux « singes, que l'un n'a pas sitost quitté que l'autre « l'attrape[1]. » Bordenave a écrit de lui : « La valeur « de ce prince n'a peu estre bien cogneue, pour n'avoir « eu autant de seigneurie que de vertu, et s'il n'eust « esté adonné aux femmes tant qu'il estoit, il eust « esté irrépréhensible[2]. Il aimoit son peuple comme « ses propres enfans et leur procuroit tous moyens « pour les enrichir et les retirer d'oisiveté et « desbauche; et d'autant que le peuple cultivoit mal « les terres et la plus grande partie demeuroit en « friche, il en fit desfricher une grande quantité à ses « propres despens et fit venir de Santonge des labou- « reurs, afin que le peuple apprint d'eux le labou- « rage; comme aussi il fit venir de France des « ouvriers de laine et des tinturiers, pour faire des « fins draps en Béarn[3]. » Il vivait avec une familiarité patriarcale au milieu de ses sujets : pendant sa jeunesse, on le voyait danser dans les fêtes de village. Mais si l'obligation de reprendre son rang s'imposait, il savait donner des preuves de sa magnificence. Charles-Quint, reçu avec éclat à Pau et témoin de sa popularité, avouait que le roi de Navarre était

1. *Histoire de France* de P. Mathieu, t. I, p. 138.

2. Sur ce point délicat, les contemporains ne s'accordent pas. Olhagaray (p. 508) trace en ces termes le portrait du roi de Navarre : « ..... prince n'ayant rien eu de reprochable en sa vie, « dévotieux, sage, attrempé, *chaste,* vigilant..... »

3. Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre,* p. 41.

une des trois merveilles qu'il eût vues en traversant la France[1].

1. Ibid., p. 138. Suivant Palma Cayet, Charles-Quint aurait dit « en parlant dud. s. roy Henry d'Albret, qu'il n'avoit vu qu'un « homme en France, qui estoit le roy de Navarre. » (*Chronologie novenaire,* liv. I, édit. Buchon, p. 171.)

CHAPITRE SECOND.

Depuis la mort de Henri d'Albret (29 mai 1555) jusqu'à la fin de l'année 1557.

Henri II propose à Antoine de Bourbon d'échanger le Béarn contre des biens situés en France. — Tentative du roi sur Navarreins et sur le comté de Foix. — Funérailles de Henri d'Albret (25 juillet 1555). — Antoine de Bourbon reçoit les charges et les pensions du feu roi de Navarre. — Session des états de Béarn (18 août 1555). — Serment d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret (18 août). — Délibérations des états. — Ordonnances du roi et de la reine de Navarre.

Établissement de la maison de la reine de Navarre. — Vie d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret en Béarn. — Voyage d'Antoine à la cour de France (sept. 1555). — Éducation de Henri de Béarn au château de Coarraze. — Jeanne d'Albret donne le jour à une fille (14 avril 1556).

Session des états de Béarn (18 *juillet* 1556). — *Administration du roi de Navarre; affaires Barbot et Bonsergent, Fournier, Beringuier.*

Départ du roi et de la reine de Navarre, accompagnés du prince de Béarn, pour la cour (*nov.* 1556). — *Entrée solennelle à Limoges* (21 *déc.* 1556). — *Ils arrivent à la cour* (12 *fév.* 1557).

Jeanne d'Albret revient à Pau (*mars* 1557). — *Ouverture de la session des états de Béarn présidée par Jeanne d'Albret* (22 *mai* 1557). — *Le roi de Navarre rejoint sa femme en Béarn.* — *Antoine et Jeanne font une entrée solennelle à Bordeaux* (22 *août* 1557). — *Délibération du parlement sur les moyens de défense de la ville.* — *Le roi et la reine de Navarre rentrent en Béarn* (*sept.* 1557).

Le duc de Vendôme ne connaissait pas encore la mort du roi de Navarre quand il se mit en route pour Pau. Informé de l'état désespéré de Henri d'Albret, il emprunta 800 écus au chapitre de Laon[1] et vint à Fontainebleau solliciter l'autorisation du roi[2]. Henri II chercha à le retenir sous le prétexte qu'il était indispensable à l'armée et lui proposa incidemment d'échanger le Béarn, toujours menacé par l'Espagne, contre des domaines situés en France. Antoine de Bourbon, n'osant refuser ouvertement, éluda sa réponse et renvoya la proposition à la nouvelle reine

1. *Revue des Sociétés savantes,* 5e série, t. IV, p. 103.

2. Lettre de Descurra au s. de Marruqui, secrétaire du roi d'Espagne, datée du 29 mars 1563 (Arch. nat., K. 1499, n° 31).

de Navarre. Jeanne, aussi clairvoyante que son mari, ne se souciait pas d'échanger un royaume contre des biens précaires, soumis aux caprices de Diane et des Guises[1]. Bientôt Antoine apprit que Nicolas Dangu, évêque de Mende, chancelier de Béarn, intriguait activement, au chevet de mort de Henri d'Albret, en faveur de la France. Ce prélat était un bâtard du chancelier Duprat, que Marguerite avait recueilli. Dissimulé, ambitieux, il aspirait au chapeau de cardinal et croyait l'obtenir en servant les intérêts de la France[2]. Au moment de la mort de son maître, il avait cherché à éloigner le baron d'Arros, gouverneur de Navarreins, en l'invitant à se joindre au cortège de seigneurs qui se rendaient au-devant du duc de Vendôme. Mais le baron devina un piège, et partit secrètement de Hagetmau avec le baron de Vic, son lieutenant, et quelques gentilshommes[3]. Le lendemain de son retour à Navarreins, une compagnie de 300 hommes de pied, commandée par un capitaine français, se présenta aux portes sous le prétexte d'assurer la place contre une surprise des Espagnols. Le baron d'Arros refusa de la laisser entrer et la renvoya à Bayonne. En même temps, dans le comté de Foix, un mouvement populaire était appuyé par un corps de cavalerie arrivé de Toulouse. Plu-

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire,* liv. I (édit. Buchon, p. 175). Cette étrange proposition du roi au duc de Vendôme n'a laissé de traces ni dans la correspondance d'Antoine, ni dans celle de Jeanne, ni dans le recueil des délibérations des états de Béarn, ni dans aucun des documents contemporains.

2. Avis de France probablement adressé au duc d'Albuquerque, original espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 80).

3. Olhagaray, *Histoire de Foix et Navarre,* p. 508.

sieurs seigneurs, gagnés par les générosités de la cour de France, s'étaient déjà prononcés. Mais le plus grand nombre repoussait l'annexion. Tout le Béarn était prêt à se soulever contre les prétentions du roi de France. Antoine fit face au péril en capitaine éprouvé; il fit tenir aux secrétaires d'état du feu roi des commissions de capitaines en blanc, et leur ordonna de faire appel aux armes du duc d'Albuquerque si les milices locales ne suffisaient pas[1]. L'entreprise échoua devant le patriotisme béarnais et fut désavouée par le roi de France[2].

Ces tentatives simultanées prouvaient l'existence d'une conspiration générale. Henri d'Albret[3] et le duc d'Albuquerque l'avaient pressentie d'avance. Le duc même nous apprend que, pendant les derniers mois de 1554, trois seigneurs influents s'étaient ligués pour livrer la Navarre à la France en cas de mort de leur roi. La finesse du prince d'Albret paralysa les efforts des conjurés. Henri II avait ordonné à Henri d'Albret

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à Philippe II, datée de Tafalla et du 7 juillet 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 172 et 173).

2. Lettre d'Antoine de Bourbon au roi dans laquelle il lui rappelle qu'il l'a encouragé à poursuivre ses revendications vis-à-vis de l'Espagne (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 208).

3. Descurra raconte dans le rapport qui est analysé par la lettre du duc d'Albuquerque, du 7 juillet 1555, que Henri d'Albret lui a souvent dit que le roi de France voulait ruiner ses états (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 172 et 173). Henri d'Albret croyait même qu'Antoine de Bourbon s'était engagé, pour prix de l'appui que le roi lui avait prêté dans l'affaire de son mariage, à lui livrer la Navarre (Avis de France du 16 sept. 1555; ibid., f° 80).

d'envoyer la moitié de sa compagnie d'ordonnance en Piémont; Henri d'Albret tria les capitaines et les hommes d'armes, garda les plus fidèles et expédia les autres au delà des monts. Lorsqu'il mourut, la seule force militaire présente en Béarn se composait de gentilshommes d'un dévouement assuré; les compagnies françaises du sire de Burie et du comte du Lude étaient à Bordeaux ou en Poitou, loin du théâtre des événements[1].

Après un séjour forcé de huit jours à la cour, Antoine partit en poste à franc étrier. La nouvelle de la mort de son beau-père lui parvint à Chaunay, en Poitou. Il rejoignit Jeanne d'Albret en Saintonge[2] et les deux époux arrivèrent ensemble à Pau, où ils furent reçus avec des transports d'enthousiasme[3]. Le premier devoir du nouveau roi de Navarre était de procéder aux obsèques de son beau-père. Le 12 juillet, des lettres de convocation furent adressées au nom d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret aux gens des trois états[4]. La cérémonie des funérailles eut lieu le 25 du mois. Le sire de Bénac, baron de Navailles, François, baron d'Arros, Henri d'Albret,

1. Cette conspiration, qui n'était connue que vaguement d'après un récit de Favyn (*Hist. de Navarre,* ann. 1555), est racontée avec détails dans une lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, datée de Tafalla et du 27 mai 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 16).

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 101 et 105.

3. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque au prince don Philippe, datée de Tafalla et du 19 juin 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 10).

4. Ces lettres sont en langage du pays. Une copie est conservée dans le t. V des *Establissements de Béarn* (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 683, f. 217 v°).

fils de Jehan d'Albret, baron de Miossens et de Coarraze, Valentin de Domezain, Henri de Bourbon-Malauze, vicomte de Lavedan, et d'autres seigneurs béarnais, occupaient la place d'honneur, vis-à-vis l'effigie du roi. On s'étonne de n'y voir figurer aucun représentant du roi de France, aucun seigneur de la cour, ni même les sires de Gramont et de Luxe, qui tenaient le premier rang en Navarre après la maison d'Albret. A l'issue de la messe, le baron de Navailles, au nom de ses pairs, prit des réserves pour maintenir la première place à la noblesse et aux états de Béarn[1]. Les frais du service étaient à la charge du pays. Toutes les villes, toutes les vallées payèrent sans opposition leur cotisation, dernier hommage rendu à un prince populaire, doué de toutes les qualités des Béarnais. Seul, le comté de Foix refusa de prendre sa part de la dépense; Antoine et Jeanne contraignirent les habitants à s'imposer[2]. Le duc d'Albuquerque envoya aux héritiers du roi une lettre de condoléance, respectueuse et amicale, dans laquelle il rappelait les liens de parenté qui l'unissaient à la maison d'Albret. Cette lettre est adressée : *Al principe de Béarne y duque de Vendoma*[3].

D'autres services furent ordonnés dans les villes qui avaient appartenu au roi de Navarre. Le jour même

1. Cette pièce, qui nous donne les détails qui précèdent, est conservée dans le t. V des *Establissements de Béarn* (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 683, f. 207).

2. Lettres patentes datées de Nérac et du 1er mars 1555 (1556), signées par Antoine et par Jeanne, adressées à Jehan Belin, trésorier; copie authentique (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 2134).

3. Lettre originale en espagnol, datée de Pampelune et du 26 août 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 88).

de la mort du roi, l'évêque de Mende avait informé de ce malheur les officiers du roi en Guyenne. Les consuls de Limoges célébrèrent un service solennel le 15 juin dans l'église de Saint-Martial[1].

Le duc de Vendôme obtint la continuation des charges de Henri d'Albret. Le 6 juin, le roi signa en sa faveur des lettres de provision d'amiral et de gouverneur de Guyenne[2]. Le gouvernement de Picardie fut donné à Gaspard de Chastillon, seigneur de Coligny[3].

1. *Registres consulaires de Limoges,* 1869, t. II, p. 72. La lettre de l'évêque de Mende contenue dans la délibération consulaire fournit une nouvelle preuve de la date que nous avons fixée à la mort du roi de Navarre, 29 mai, au lieu du 25 mai, date adoptée par tous les historiens.

2. Lettres patentes du 6 juin 1555, datées de Fontainebleau, orig. sur vélin (Arch. des Basses-Pyrénées, f. 578). Cette pièce a été signalée à sa date dans la *Compilation chronologique* de Blanchard, 1715, in-folio.

Presque tous les historiens ont écrit, d'après Davila, que Henri II, pour se venger d'Antoine de Bourbon, qui lui avait refusé l'échange du Béarn, lui avait enlevé les gouvernements de Guyenne et de Languedoc. Quant au gouvernement de Guyenne, qui avait appartenu à Henri d'Albret, il avait été immédiatement concédé, après la mort de ce prince, à son gendre, Antoine de Bourbon. Quant au gouvernement de Languedoc, il n'avait jamais appartenu à Henri d'Albret; il avait été concédé au connétable de Montmorency le 23 mars 1526, après la défection du connétable de Bourbon (*Histoire du Languedoc,* t. V, preuves, col. 83). Pendant la disgrâce du connétable, le roi le donna (15 décembre 1544) à François de Bourbon, comte d'Enghien, et, après la mort de ce prince, à Génolhac (23 février 1546) (ibid., t. I, preuves, col. 105). Mais aussitôt après la mort de François Ier, Henri II rendit cette charge au connétable (12 avril 1547) (ibid., t. I, preuves, col. 107).

Il n'est donc pas vrai qu'Antoine de Bourbon, devenu roi de Navarre, ait été privé du gouvernement de Languedoc.

3. La signification adressée aux capitaines des places de Picar-

Henri II accorda en même temps au nouveau roi de Navarre toutes les pensions dont jouissait son prédécesseur, excepté la rente de 15,000 livres assise sur les recettes de Guyenne[1].

En Navarre, le duc de Vendôme avait déjà pris possession du pouvoir suprême[2]. Antoine et Jeanne notifièrent leur avènement aux habitants de la vallée d'Ossau, montagnards insoumis, très attachés à leurs privilèges, et leur promirent de les visiter le 13 août[3]. Dans les seigneuries du royaume de France, que Henri d'Albret n'avait possédées qu'à titre de feudataire, ils furent reconnus sans opposition; le roi ordonna même aux habitants des comtés d'Armagnac, Foix et Bigorre, qui avaient retardé leur acte de foi et hommage, d'accepter comme leur seigneur le nouveau roi et la nouvelle reine de Navarre[4].

Le mois de juin était l'époque de la réunion annuelle des états de Béarn. Ce grand corps se composait seulement de deux classes; la première comprenait la noblesse et le clergé, et la seconde le tiers état; divi-

die qu'ils auront à obéir à Coligny est datée du 29 juin 1555 (lettre de Henri II à d'Humières, coll. Clairambault, vol. 348, f. 2213).

1. Lettre de Henri II au cardinal de Lorraine et au connétable, du 10 juin 1555 (*Cab. hist.*, 1873, 2e partie, p. 65).

2. Le duc d'Albuquerque le constate lui-même (lettre originale en espagnol, à la princesse de Portugal, datée de Tafalla et du 27 juin 1555; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 46).

3. Lettre du roi et de la reine de Navarre, datée de Pau et du 29 juillet 1555 (orig., Arch. des Basses-Pyrénées, AA. 5).

4. Lettres patentes de Henri II, datées du 17 mars 1555 (1556) et d'Amboise, orig. sur parchemin (Arch. des Basses-Pyrénées, f. 578).

sion sage, favorable à tous les intérêts et qui ne devait prédominer en France qu'à la fin du XVIIIe siècle. Le Béarn jouissait de libertés inconnues à la France. Les états exerçaient une action souveraine sur le gouvernement, soit directement par leurs votes, soit indirectement par le droit de remontrances. Ils recevaient les serments de leurs rois ; ils s'immisçaient même dans les questions personnelles aux membres de la famille royale, ainsi qu'on l'a vu dans le premier volume de cette histoire à l'occasion du mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves[1]. Fermement attachés à d'anciens privilèges, aussi nombreux, aussi variés que le royaume contenait de villes ou de vallées, ils veillaient à l'exécution des lois, votaient ou refusaient les subsides, même les subsides ordinaires, nécessaires à la marche de l'administration[2].

Les états furent convoqués le 29 juillet pour le 13 août. Voici, dans son langage original, la lettre d'appel adressée par le roi et la reine de Navarre aux députés des trois états :

Car et ben amat persogne, ensequien l'anticque coustume et novelle entrade, nous havem délibérat prestar et recever lo jurament de fidellitat et thenir los stats per lo bien, repaus et soladyement de nostre republicque et repartition deus greuges

1. Ce n'était pas la première fois que les Béarnais se mêlaient du mariage de leurs princes. Le 16 février 1483, les états de Béarn avaient donné au scrutin un époux à la reine Catherine. Voyez Dugenne, *Panorama historique et descriptif de Pau,* 1839, p. 101, note. Nous citerons souvent cet ouvrage, un des plus exacts qui aient conservé les traditions du pays de Henri IV. Il a eu deux éditions, l'une en 1839, l'autre en 1847.

2. Poeydavant, *Troubles de Béarn,* t. I, p. 86.

qui seran proposatz. Nous havem volut vous advertir de vous trobar en nostre présent ville de Pau le XIIIe jour d'aoust prochain vennent, en laquoal ville nous seram et nous troveram per tractar, concludir et arrestar los aferes qui occoreran en aquere assemblade ab l'ayde de Diu, loquoau nous pregam vous haver en sa grâce.

De Pau, 29e jour de juillet 1555.

ANTOINE, JEHANNE[1].
SPONDE[2].

L'ouverture des états fut retardée de cinq jours par une négociation délicate. Les états étaient disposés à reconnaître la nouvelle reine, mais ils refusaient de prêter serment au duc de Vendôme. Antoine, piqué dans sa vanité et nourri dans le culte de la loi salique, « demandoit qu'ils le fissent à luy seul comme seigneur « de sa femme et de tous ses biens ». Jeanne, plus désintéressée, « s'y accordoit, allégant puisqu'elle, qui « estoit leur royne et dame, le reconnoissoit pour son « seigneur, qu'ils devoient faire le mesme, car le mari « est seigneur de la personne et biens de sa femme ». Les états objectaient que la puissance maritale et la puissance royale ne dérivent pas des mêmes principes, qu'en cas de mort de la reine, son mari deviendrait un étranger et que la couronne serait dévolue au plus proche héritier de Jeanne. Toutefois, « après longue altercation, » ils firent acte de foi et d'hommage « conjointe-

1. Cette pièce fut insérée dans le t. V des *Establissements de Béarn* (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 683, f. 218).

2. Inigo de Sponde, Navarrais, plus tard secrétaire de Jeanne d'Albret, père de Jean de Sponde, érudit et grammairien, et de Henri de Sponde, évêque de Pamiers, auteur de la continuation des *Annales* de Baronius.

ment à tous deux[1] ». Le 18 août, Antoine et Jeanne prêtèrent le serment ordinaire des nouveaux rois de Navarre, sur le missel, la croix et le *Te igitur*. Voici le procès-verbal officiel de cette cérémonie :

Serment d'Antoine de Bourbon et de la reine Jeanne, fait aux États, et des États aux dits seigneurs, traduit en français :

Aujourd'hui, 18 d'août l'an 1555, dans la grande salle du château de Pau, étant les trois états du présent pays souverain de Béarn convoquez et assemblez, par mandement du Roy et de la Reyne, seigneurs souverains dudit Béarn, pour prêter ledit serment de fidélité, et pareillement recevoir celui desdits seigneur et dame, auxquels étant assis sur le throne et siège de justice, à l'assistance des gens de leurs conseils privé et ordinaire et autres prélats et gentilshommes de leur maison, et autres terres et seigneuries en grand nombre, se sont présentés lesdits gens des états, parlant par la bouche de monsieur Louis d'Abbadie, chanoine de l'église cathédrale de Lescar, comme vicaire général de révérendissime cardinal d'Armagnacq, évêque de Lescar[2], assistans avec lui les prélats, barons, gentils, sindics des communautés desdits pays, supplians les seigneurs de vouloir, suivant ce que leurs prédécesseurs avoient accoutumé de faire prêter le serment, selon qu'il étoit contenu dans le for, présentant le livre et forme d'yceluy. Et ledit seigneur accepta libéralement faire ledit serment, disant qu'il étoit administrateur de la personne et biens de ladite dame, propriétaire dudit pays, et que, pour ce regard, tant pour luy que pour elle, il préteroit ledit serment, étant asseuré qu'elle avoit et auroit toujours pour agréable ce qu'il fairoit. Et encore que le serment fait par luy seul suffit, néanmoins pour montrer la bonne volonté qu'il avoit pour son pays, et pour les habitants d'iceluy, afin qu'ils connussent que l'un d'eux ne vouloit chose que

1. Bordenave, *Hist. de Béarn et Navarre,* p. 52.

2. L'agent de Henri d'Albret, Jacques de Foix, évêque de Lescar, avait eu pour successeur Jean de Capdeville, puis le cardinal d'Armagnac.

l'autre ne voulut, qu'il vouloit que ladite dame mit la main avec luy sur le livre missel, *Te igitur* et sainte croix posée dessus. Et aussy ledit seigneur prit ladite dame par sa main droite, et icelle il mit avec la sienne sur ledit livre missel, *Te igitur* et sainte croix, qui avoient été posés devant eux. Et, ce fait, ledit seigneur lisant de sa bouche la forme du serment, dit :

Nous Antoine, par la grâce de Dieu, roi de Navarre, seigneur souverain de Béarn, jurons à la cour, barons, gentils et à tous autres habitants de Béarn, que nous leur serons fidèle seigneur, et jugerons avec droiture, tant pour le pauvre que pour le riche, sans acception de personne, et ne leur fairons tort ny préjudice en corps ny en biens, et les garderons et entretiendrons dans leurs fors et coutumes, priviléges et libertez, tant en commun qu'en particulier, et tiendrons pour fait ce que par notre justice il sera ordonné.

Et ce fait les prélats, gentils et sindics des villes, lieux, vallées et communautez, chacun pour soy, prétèrent le serment aux dits seigneurs sur la croix et *Te igitur,* de leur être bons et fidèles vassaux et sujets et leurs personnes, honneur et biens de tout leur pouvoir deffendre envers et contre tous ; les ayder et ne se trouver en lieu et place ou aucuns conspirent ou machinent, et les en avertir par eux ou messager exprès, le plus promptement qu'ils pourront, et les conseiller le mieux qu'il leur sera possible, quand ils en seront requis, sans révéler les secrets desdits seigneurs. Et éviteront tout et garderont le for, et fairont tous service à leur seigneur.

De quoy, à la réquisition des sindics dudit pays, il fut mandé retenir acte à nous notaire et secrétaire soussigné.

Présens pour témoins monseigneur Nicole Dangu, évêque de Mende, chancelier de Navarre, François Christophle, monseigneur de Foix, et monsieur Jean de Pardeilhan, évêque de Pamiers, monsieur Regnié de Sainte-Colonne, conseiller et maître de requête desdits seigneurs, Philippe de Longueval, sire de Guarancourt, Jean, sire de Belsunce, chambellans dudit seigneur, Roger, sire Despés et Darsac, le sire de Courneilhan d'Armagnacq, frère dudit évêque de Pamiers, Renié de Borderie, maître d'hôtel dudit seigneur, et plusieurs autres, et nous secré-

taire ordinaire desdits seigneurs et notaires généraux en tous les pays, terres et seigneuries.

Ainsi signés

De Colom Gensanne [1].

Les délibérations ne commencèrent que le 19, le lendemain de la prestation du serment royal. Les états de Béarn accordèrent à leurs princes une subvention de 20,000 écus, 10,000 à l'ordinaire et 10,000 comme droit de nouvel avènement; les vicomtés de Marsan, Tursan et Gavardan votèrent un don de 16,000 écus, la moitié payable en septembre, l'autre moitié en novembre. Le budget ordinaire fut fixé à 20,000 écus, dont les quatre cinquièmes imputés au Béarn et un cinquième aux vicomtés, recouvrables par moitié en septembre et en novembre [2]. La session fut fertile en ordonnances. Avant la réunion des états, Antoine et Jeanne avaient déjà rendu deux édits, l'un relatif à l'essai des monnaies, l'autre portant la peine du bannissement et du fouet contre les vagabonds et gens sans aveu [3]. Quelques jours après, sur la requête des députés, la législation contre les vagabonds fut aggravée ; le fouet pour un premier délit; la corde et la potence pour la récidive [4].

1. Copie du XVIIe siècle (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 1229). A la suite de la pièce on lit : *Collationné sur l'acte cy dessus, qui est dans les archives des états de Béarn, par nous, le baron de Suz, sindic général de Béarn.*

2. *Establissements de Béarn,* t. IV (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682).

3. Lettres patentes du 17 juin 1555, orig. sur parchemin (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 924). — Édit du 16 juillet 1555 (t. V des *Establissements de Béarn;* ibid., C. 683, f. 200). — Ces deux pièces sont datées de Pau.

4. Ordonnance du 27 août 1555 (t. V des *Establissements de Béarn,* ibid., C. 683, f. 206).

Comme il arrive toujours à chaque changement de règne, les premières remontrances portèrent un caractère de réaction contre les mesures du règne précédent. Les états obtinrent que, malgré les édits du feu roi, aucun Béarnais ne pourrait être distrait de ses juges naturels. Ils demandèrent la suppression de la chambre criminelle nouvellement établie ; le roi et la reine refusèrent ; mais, sur l'insistance des états, ils donnèrent l'ordre à Mathieu du Pac, chancelier de Foix et Béarn, d'étudier la compétence, de régler la juridiction et de diminuer les frais de poursuite. Les impositions furent l'objet de plaintes plus tenaces. Henri d'Albret avait su remplir ses coffres, mais ce n'était pas seulement par des économies. Dans ses dernières années, contrairement aux habitudes traditionnelles du gouvernement béarnais, qui, de temps immémorial, laissait le royaume franc de taxes, il avait frappé d'un droit de 2 pour 100, outre les droits de péage, toutes les marchandises de transit ou d'exportation. Les états en réclamèrent la suppression le 22, le 24 et le 26 août, avec une insistance progressive. Le roi et la reine répondirent invariablement que, n'ayant pas eu le temps d'étudier la question, ils ne pouvaient prendre d'engagements. En compensation, ils promirent de demander au roi de France l'abandon du droit d'un teston et d'un demi-teston qu'il prélevait sur le transport en Béarn de chaque pipe de vin ou de chaque quartaud de froment[1], des autres entraves qui pesaient sur l'expor-

1. Ordonnance du 22 août 1555 (t. VI des *Establissements de Béarn,* ibid., C. 684, f. 68). — Ordonnances du 22, du 24 et du 26 août (ibid., f. 30). — Ordonnances du 22, du 24 et du 26 août (ibid., f. 21). — Ordonnance du 22 août (ibid., f. 29). — Autre

tation des grains, et des droits d'entrée des draps d'or, d'argent ou de soie[1].

La confirmation des privilèges fut promise à toutes les communes, même à celles qui ne pouvaient présenter de titres, pourvu qu'elles jouissent de la prescription possessive[2]. Il fut défendu aux jurats d'établir une cotisation sans l'autorisation du roi. Les jurats, présents à l'assemblée, observèrent que le visa royal leur coûtait personnellement « beocop, tant de despens « que salariis de secretaris ». Le roi et la reine leur répondirent que la mesure était juste, attendu que les jurats employaient trop souvent le produit des cotisations municipales « a lor proufficyt particular o lo « dependen folament en banquets ». Une ordonnance du 25 août réorganisa le service des postes. Une autre, par une faveur particulière, fort rare au moyen âge et même au XVIe siècle, accorda le droit de chasse aux habitants des vallées d'Ossau, d'Aspes et de Barretres[3]. D'autres demandes du tiers état, qui accusent un commencement de réaction contre les droits féodaux, à propos de la culture des terres et de l'élevage des moutons, furent écartées avec prudence afin de ne pas

ordonnance du 22 août (ibid., f. 114).

1. Ces droits avaient été établis par un édit de 1540 renouvelé par un ordre du roi à Henri d'Albret en date du 26 juin 1551 (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 575).

2. La confirmation des privilèges de la vallée d'Ossau fut accordée par une ordonnance postérieure, datée de Nérac et du 25 avril 1556 (Arch. des Basses-Pyrénées, AA. 5).

3. Ordonnance du 22 août 1555 (t. VI des *Establissements de Béarn;* ibid., C. 684, f. 41 v°). — Ordonn. du 24 et du 26 août (ibid., f. 43). — Ordonn. du 25 août (ibid., f. 38). — Ordonn. du 30 août (ibid., f. 47 v°).

ébranler l'échafaudage des coutumes en vigueur. A toute réclamation délicate, les nouveaux souverains répondaient qu'ils « obéiraient toujours à la justice », parole vague qui ne pouvait les compromettre[1]. Ils accueillirent plus favorablement une plainte contre les seigneurs qui s'étaient affranchis de l'impôt ordonné pour acheter des arquebuses[2] et contre les officiers du roi qui refusaient d'obéir aux décisions de la justice ordinaire. Les fauconniers et les fournisseurs de la cour se rendaient coupables d'un autre genre d'exactions; ils réquisitionnaient, sans payer, tout ce qu'ils convoitaient, sous le prétexte du service du roi. Ces abus étaient si oppressifs que l'élevage des animaux de boucherie et surtout de la volaille était abandonné dans le voisinage des maisons royales. Antoine et Jeanne renoncèrent au droit de réquisition et décidèrent que leurs officiers paieraient tout ce qu'ils prendraient d'après un tarif arrêté d'avance par les jurats; le nouveau règlement fut crié à son de trompe dans toutes les villes du royaume[3].

Le roi et la reine de Navarre ne firent aucun changement dans le personnel du gouvernement[4]. Parmi

1. Ordonnance du 24 août 1555 (t. VI des *Establissements de Béarn*, ibid., C. 684, f. 37).

2. Cet impôt remontait à une des prises d'armes préparées par Henri d'Albret. L'ordonnance nous apprend que chaque arquebuse avait coûté 10 francs (ordonnance du 20 août 1555; t. VI des *Establissements de Béarn;* ibid., C. 684, f. 35 v°).

3. Ordonnance du 21 et du 24 août (t. VI des *Establissements de Béarn;* ibid., C. 684, f. 40). — Ordonnance du 22 et du 24 août (ibid., f. 34). Une note marginale constate que le nouveau règlement a été crié le 13 février 1555 (1556), à son de trompe, à Pau.

4. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque au prince

les conseillers de Henri d'Albret, plusieurs éprouvaient quelque embarras vis-à-vis du prince, à cause de la part qu'ils avaient prise aux négociations matrimoniales du roi défunt avec Christine de Lorraine ou avec Juana de Portugal, mais le prince parut ignorer le passé et leur conserva sa confiance [1]. Il garda même Nicolas Dangu, évêque de Mende, peut-être pour neutraliser son influence, mais en le tenant éloigné de ses conseils secrets [2]. Jeanne d'Albret monta sa maison : elle prit un maître des requêtes, Claude Regin, évêque d'Oloron, aux gages de cent livres ; deux maîtres d'hôtel, les sires de Villiers et de Rocques, à trois cents livres ; quatre écuyers à cent et deux cents livres ; trois panetiers ; trois échansons ; deux écuyers tranchants ; quatorze dames et demoiselles d'honneur, de trois cents à vingt-cinq livres : la vicomtesse de Lavedan et ses deux filles, madame de Vaux et sa fille, Suzanne de Bourbon, dame de Miossens, et ses deux filles, mesdemoiselles de Clermont, de Piennes, de Gerderest, de Montguyon, d'Arsac et de Mouvans. Dans le conseil nous trouvons, avec beaucoup de noms qui sont restés inconnus, celui du fidèle Gaillard Galland, argentier, qui vieillit et mourut au service de la maison de Navarre [3],

don Philippe, datée de Tafalla et du 19 juin 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f° 10).

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque au roi d'Espagne, datée de Tafalla et du 7 juillet 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 172 et 173).

2. Avis de France, probablement adressé au duc d'Albuquerque, en date du 16 sept. 1555, orig. en espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 80).

3. Les comptes de Gaillard Galland sont conservés aux archives

et parmi les secrétaires, Jean Alespi, Jehan Jacques Bonissent, plus tard attachés au service d'Antoine, et enfin Victor Brodeau et Arnauld de Gensana, particulièrement chargés des négociations avec l'Espagne. Les médecins étaient au nombre de trois, Jehan Sterpin, Jehan Chappelain et Raphael de Taillevis, les deux premiers à 400 livres, le dernier à 200. Les trois aumôniers devaient occuper une position inférieure, car ils ne sont payés que 50, 23 et 13 liv. 15 sous. Quant à la domesticité, elle comptait au moins cent serviteurs, de chambre, d'écurie ou de cuisine, à cheval ou à pied. Nous n'y trouvons que deux noms dignes d'être rappelés, celui de Jeanne Gilbert, la sage-femme de Jeanne d'Albret, et celui de Thomasse, sa chambrière, qui reçoivent 253 livres pour les services rendus pendant l'année 1555. Dans le compte que nous analysons se trouvent de nombreuses ratures, comme si la reine de Navarre avait fait des suppressions dans sa maison. Ainsi le nom de la dame Aymée de La Fayette, baillive de Caen, écrit en tête des dames d'honneur, aux gages de 500 livres, est rayé[1]; celui de Marguerite de Selve, dame de Tignonville, aux gages de 300 livres, est rayé ; et enfin Antoinette d'Anjou, vicomtesse de Lavedan, aux gages de 300 livres, est réduite à cent cinquante[2]. Une

des Basses-Pyrénées.

1. Dans une lettre d'Antoine de Bourbon à Jeanne d'Albret, on trouve une allusion à la mauvaise humeur de Jeanne contre la baillive de Caen (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 65). Peut-être ces dispositions provenaient-elles du régime fatal imposé par la baillive au duc de Beaumont. Voyez p. 73.

2. Comptes de la maison de la reine de Navarre (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 61).

lettre de Jeanne d'Albret à la vicomtesse de Turenne témoigne de l'attention que la reine de Navarre apportait à la moralité des dames choisies pour le « gouvernement de ses filles[1] ». Depuis l'avènement de la dynastie des Valois, les reines de France n'étaient pas si scrupuleuses. Il est difficile d'établir le total de la dépense, tant sont incomplètes les mentions de comptabilité[2]. Ce que l'histoire peut fixer d'après une pièce officielle, à l'honneur de Jeanne d'Albret, c'est le chiffre des aumônes, qui, pour l'année 1555, s'éleva à la somme de 2,403 livres 11 sous[3].

Le roi et la reine de Navarre partagèrent leur séjour entre Pau et Nérac, où la maison d'Albret possédait un château, bâti au XVe siècle, aujourd'hui détruit, et que la reine Marguerite s'était plu à embellir. Un rapport d'espion de 1555 signale au duc d'Albuquerque un festin qu'ils donnèrent le 15 juillet dans un moulin, peut-être au moulin de Barbaste[4], à la noblesse du pays[5]. Les comptes fournissent aussi

1. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 105.

2. Une pièce de comptabilité donne un total de 30,324 livres, mais nous croyons que ce total est incomplet (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 6).

3. Ce chiffre est fourni par la pièce de comptabilité citée dans la note précédente.

4. Le moulin de Barbaste, près Nérac, est un très gros bâtiment qui existe encore et qui était déjà célèbre en Gascogne au XVIe siècle. Il appartenait depuis plusieurs siècles à la maison d'Albret. Nous avons vu (f. fr., vol. 8746) une lettre d'Antoine de Bourbon à Jeanne d'Albret qui porte pour suscription : *A la meunière de Barbaste*. Plus tard on appela familièrement Henri IV le *Meunier de Barbaste* (*Mémoires de La Huguerye*, t. I, p. 104).

5. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, datée de Tafalla et du 27 juillet 1555 (Arch. de la secret. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 27).

quelques indications sur les divertissements du prince. Outre son goût pour la chasse à l'oiseau, qui remplit sa correspondance, il aimait la musique, les chantres de chapelle, les ménageries, les animaux rares, les beaux chevaux; il avait un joueur d'épinette en titre, appelé Lacrotte. Un jour il envoie des daims ou des izards des Pyrénées au connétable de Montmorency, à Diane de Poitiers et au maréchal de Saint-André; il achète des cigognes et des oiseaux de proie à un marchand grec; il joue aux quilles avec ses frères, le cardinal de Bourbon et le prince de La Roche-sur-Yon, et perd quatre livres[1]. Au mois d'août 1556, le roi et la reine de Navarre visitèrent le pays basque et furent reçus aux portes de toutes les villes, de Saint-Jean-Pied-de-Port à Sauveterre, par les notables, qui leur apportaient les clefs des villes, et par les jeunes filles, qui leur offraient des fleurs. Partout le roi de Navarre déployait cette aménité qui l'avait rendu populaire en France, se soumettait aux coutumes des pays, donnait des fêtes, et se mêlait avec Jeanne d'Albret aux groupes des danseurs du pays réunis en son honneur[2].

A la fin de l'année 1555, au mois de septembre, le roi de Navarre fit un voyage à la cour pour régler certaines affaires : le partage de la succession du duché d'Alençon avec son beau-frère, François de Clèves, duc de Nevers[3], qui avait épousé, le 19 janvier 1538,

1. Rôle de la dépense du roi de Navarre présenté en juin 1557 par Jean de Montgaurin, trésorier à la chambre des comptes de Pau (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 7).

2. Tous ces détails sont contenus dans une lettre du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, du 17 août 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 96).

3. Avis de France en date du 16 sept. 1555, cité plus haut.

Marguerite de Bourbon; les « appointements » du mariage de son frère, Jean de Bourbon, duc d'Enghien, avec sa cousine, Marie de Bourbon, comtesse de Saint-Pol [1]; un emprunt mystérieux négocié à l'insu du roi [2]; l'érection en duché de la seigneurie d'Albret [3]. La reine de Navarre resta en Béarn. Antoine passa quelques jours à Villers-Cotteretz et au château de Juilly, qui appartenait à l'évêque de Mende. Il y fut si malade d'une « colique avecques fièvres », il prit tant de « pilleures, « médessine, liquide de roberbe, clistères et posions » qu'il se disait, dans une lettre à Jeanne, « purgé pour « toute ma vie, tant m'ont toutes ces drocgues tiré « d'umeur du corps; et n'est demouré que le bon en « moy, qui sera mis en réserve et gardé pour vous et « non pour aultre [4]. » Le roi de Navarre revint à Pau au bout de quelques semaines. Il rapporta à sa femme, de Paris, une chaîne d'or et lui fit don d' « une coche » attelée de chevaux gris.

Jeanne d'Albret avait deux fils, mais l'histoire et même les documents du temps n'ont conservé le souvenir que de l'aîné [5], qui fut plus tard Henri IV. Au

1. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 132. Dans une lettre datée du 27 août 1556, le roi de Navarre remercie le roi d'avoir consenti à ce mariage (f. fr., vol. 20644, f. 163).

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 142.

3. Les lettres patentes du roi sont conservées en copie dans la coll. Dupuy, vol. 426, f. 38 et 46.

4. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 132. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse de Portugal, datée de Pampelune et du 14 octobre 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f° 38). — Cette lettre confirme les détails donnés dans la lettre d'Antoine à Jeanne et fournit la date du voyage.

5. Sur le fils cadet du roi de Navarre, voyez p. 103 et note.

sortir du sevrage [1], le jeune Henri avait été confié aux soins de la dame Suzanne de Bourbon, femme de Jean d'Albret, seigneur de Miossens, et conduit au château de Coarraze, près de Nay, à cinq lieues de Pau. Ce château, placé dans une des parties les plus pittoresques du Béarn, sur la rive droite du Gave, couronne une colline élevée et fait face à l'immense chaîne des Pyrénées. La plus grande partie des bâtiments a été détruite, mais il reste encore une tour et un pan de mur de l'enceinte [2]. Sur la porte principale on lit cette inscription presque effacée : *Lo que a de ser no puede faltar* [3] (ce qui doit être ne peut manquer d'arriver), proverbe espagnol dont le sens fait rêver le visiteur à la destinée de l'enfant qui apprit peut-être à épeler devant cette pierre. L'éducation donnée au jeune prince était bien éloignée des raffinements de la cour des Valois. Il était « nourri à la béarnaise », suivant le vœu de son grand-père. Vêtu comme le fils d'un paysan, pieds et tête nus, il courait avec les enfants de son âge dans les montagnes, exposé à toutes les injures du temps. Cette éducation forma un prince inaccessible à la fatigue, toujours prêt à reprendre le « harnois », disposé aux labeurs immodérés dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, « Dieu vou- « lant, dit d'Aubigné, préparer un seur remède et un

1. Le jeune prince avait une femme de chambre, nommée Jeanne, qui figure sur les comptes de 1555 pour une somme de 50 livres (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 6).

2. On trouve un dessin très exact et très bien fait de ce château dans *Promenades historiques dans le pays de Henri IV*, par MM. Houbigant et François Saint-Maur.

3. Dugenne, *Panorama de Pau*, 1839, p. 409.

« ferme cœur d'acier aux nœuds serrés de nos dures « calamités[1] ». Au milieu de cette existence agreste se développait le mâle caractère de l'enfant. A l'âge de quatre ans, il tua un gros serpent. Ce premier signe de courage, célébré par les flatteurs après son avènement au trône, permit aux poètes de le comparer à Hercule terrassant l'hydre de Lerne[2].

L'amour de cet enfant remplit la correspondance du roi de Navarre. Il nous reste de ces effusions paternelles un grand nombre de témoignages : « Quant à ce que me « mandez, écrit Antoine à Jeanne d'Albret pendant sa « courte absence, en 1555, de nostredit fils qu'il « triomphe, je ne doubte que, tant qu'il sera avec vous et « entre voz mains, il ne soit le plus jolly du monde. » Antoine pensait déjà à l'avenir de son fils. A la fin de juin 1556, envoyant au roi le capitaine François d'Escars pour le règlement des comptes du sire de Rohan, il le charge, dit-il à Jeanne, « sy voit le roy bien disposé « pour nous, qu'il se hasarde de demandé une compai- « gnie de 50 hommes d'armes pour nostre filz[3] ». Un capitaine de deux ans et demi n'était pas pour entrer en campagne; mais ses « gages » étaient les mêmes que ceux des autres capitaines du roi. Le roi de Navarre obtint cette faveur, car nous le voyons trois ans après en difficultés avec la ville de Limoges qui

1. Aubigné, *Histoire universelle,* liv. I, ch. 1. Pierre Mathieu et Palma Cayet racontent de la même façon l'éducation première de Henri IV.

2. P. Mathieu, *Hist. de France,* t. I, p. 118.

3. Une autre lettre d'Antoine au roi du 29 juin 1556, relative aux affaires de la maison de Rohan, nous fournit la date de la mission de d'Escars (f. fr., vol. 20434, f. 43).

refusait d'accepter la compagnie du prince en garnison [1].

Au commencement de 1556, Jeanne d'Albret accoucha à Nérac d'une fille qui malheureusement ne vécut que quatorze jours [2]. Une lettre d'Antoine de Bourbon au connétable, du 26 avril 1556, nous fait connaître à la fois sa naissance et sa mort : « Nostre Seigneur m'a « ousté aujourd'hui une petite fille dont ma femme « estoit accouchée il y aura demain quinze jours ; il « me récompensera de cette perte quand il luy plaira, « ce que je l'en supplie [3]. »

La session des états de Béarn de l'année 1556, quoique moins féconde que la précédente, fut marquée par d'importantes mesures. Quelques jours avant la réunion, Antoine et Jeanne renouvelèrent l'édit qui obligeait les vagabonds et les gens sans aveu à quitter le pays dans les vingt-quatre heures, sous peine du fouet pour la première fois et de la potence pour la récidive [4]. Les états, convoqués pour le 15 juillet, furent ouverts le 18 et clos le 19. L'assemblée accorda au roi et à la reine une subvention générale de 10,000 écus et un don particulier de 1,000 écus pour leur prochain voyage en France, un budget de 14,400 écus pour l'entretien du gouverne-

1. Lettre du roi de Navarre aux gens de Limoges, datée de Villers-Cotterets et du 30 juin 1558 (*Registres consulaires de Limoges,* t. I, p. 156, publiés par M. Ruben).

2. Cette fille, pendant sa courte vie, eut deux nourrices qui figurent sur un compte de 1556, avec deux autres nourrices du prince Henri (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 6).

3. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 111.

4. *Establissements de Béarn,* t. VI, f. 58 (Archives des Basses-Pyrénées, C. 684).

ment, de 1,000 écus pour la confirmation des privilèges, de 10,000 écus à l'ordinaire et de 8,000 à l'extraordinaire[1]. La première plainte des états porta sur l'enlèvement d'une fille mineure, Jeanne de Munein, fille d'un laboureur, que le roi et la reine firent rendre à ses parents. Le fait en lui-même a peu de portée, mais il nous révèle un état social où le respect des droits individuels était porté à un degré inconnu en France au XVIe siècle, et où les états ne dédaignaient pas de réprimander leur souverain sur une violence restée impunie[2]. A la suite de la session, une ordonnance du 23 juillet démonétise les douzains aux coins du roi de Navarre; une autre, du 24, décide que les actes de justice seront publiés dans la langue du pays; une autre, du 27, commande aux curés et aux vicaires de tenir registre des baptêmes; une autre, postérieure à l'assemblée des états et tenue probablement en suspens par l'état des négociations avec Philippe II, prohibe le transport en Espagne de toute espèce de vivres[3]; une autre enfin confirme les

1. *Establissements de Béarn,* t. VI, p. 51 (ibid., C. 682). L'objet de ces quatre derniers chapitres budgétaires, excepté celui de la confirmation des privilèges, n'est pas expliqué dans la très courte mention du registre. Mais nous l'avons indiqué d'après l'étude que nous avons pu faire des divers budgets béarnais.

2. Ordonnance du roi et de la reine de Navarre du 22 juillet 1556 (*Establissements de Béarn,* t. VI, f. 59; ibid., C. 684). L'ordonnance ne donne aucun détail sur l'enlèvement de Jeanne de Munein, si ce n'est que la jeune fille était âgée de douze ou treize ans et qu'elle avait été remise aux mains de Mlle de Bras Saint-Poy, femme du général des finances.

3. Ordonnance du roi et de la reine de Navarre du 23 juillet 1556 (*Establissements de Béarn,* t. VI, f. 49; ibid., C. 684). — Ordonnance du 24 juillet (ibid., f. 66). — Ordonnance du 27 juillet

privilèges de la vallée d'Ossau et des habitants de Garros[1]. Nous devons mentionner, pour être complet, des lettres patentes qui ordonnent à l'évêque de Bayonne d'abandonner aux habitants d'Ossez le quart de la dîme et des prémices jusqu'à ce que l'église de Saint-Julian soit entièrement rebâtie[2].

Le roi de Navarre ne porte pas moins d'attention sur ses armements et sur la discipline des troupes. Deux soldats de la garnison de Bordeaux, Mathurin Barbot, du château du Ha, et Mathurin Bonsergent, du château Trompette, s'étaient pris de querelle; il les dégrada et fit mettre Barbot en prison[3]. Henri d'Albret avait laissé des économies que son successeur ménageait en attendant le grand jour d'une revendication par les armes de la Navarre espagnole. Il avait en caisse 250,000 ducats et possédait des gages pour 100,000 autres[4]. De plus, il était en marché pour vendre au roi de France son duché d'Alençon et à d'autres seigneurs ses terres de Picardie. Ce gros trésor ne le rendait pas indifférent aux petits profits. Un notaire de Toulouse, Pierre Fournier, secrétaire du roi, avait assassiné sa femme, fille du sire de

(ibid., f. 66 v°). — Ordonnance du 27 octobre (ibid., f. 62).

1. La confirmation des privilèges avait déjà été édictée l'année précédente; voyez p. 123. Elle fut renouvelée le 31 juillet (Lett. pat. orig. sur parchemin; Arch. des Basses-Pyrénées, AA. 5). La confirmation des privilèges des habitants de Garros est également datée du 31 juillet (copie du XVIIIe siècle; ibid., E. 2237).

2. Lettres patentes datées de Saint-Palais et du 14 juin 1556 (Arch. des Basses-Pyrénées, GG. 1).

3. Ordonn. du 22 octobre 1556, datée de Nérac (f. fr., vol. 23154, f. 93).

4. Voy. ci-dessus.

Pressac Malenfant, conseiller au parlement. Antoine suggéra au duc de Guise de demander au roi les biens du coupable, « confiscation qui ne peut faillir d'être « bonne et grande[1] ». En retour de cet avis, il sollicite l'office de secrétaire du roi pour un de ses gens, Victor Brodeau[2]. A la même époque, le receveur d'Agen, Béringuier, étant mort, le roi de Navarre demanda sa charge. Malgré les démarches de son secrétaire Boucher, « il fut remis bien fort loin de « son attente ». Il pria alors le duc de Guise d'employer « le moyen que je sçay que vous avés, dit-il, « m'asseurant que j'obtiendray gain de cause[3] ». Il obtint en effet l'office de Béringuier et le vendit 20,000 livres quelques années après[4].

Vers le milieu du mois de novembre[5], le roi et la reine de Navarre, suivis du prince de Béarn, se mirent en route pour Paris. Depuis qu'il était roi, Antoine n'avait pas fait d'entrée solennelle à la cour, où Henri II s'apprêtait à lui rendre de grands honneurs[3]. Il se mit en route à petites journées, avec un cortège de pages et de gens d'armes qui ressemblait à une

1. Lettre originale du 3 juin 1556, datée de Nérac (f. fr., vol. 20470, f. 125).

2. Lettre originale du 19 juin 1556, datée de Nérac (f. fr., vol. 20470, f. 181).

3. Lettre originale du roi de Navarre au duc de Guise, du 7 décembre 1558 (f. fr., vol. 20470, f. 33).

4. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, datée de Pampelune et du 23 novembre 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 127).

5. Lettre de l'ambassadeur anglais Wotton aux secrétaires d'état William Petre et John Bourne (*Calendars of state papers, foreign series,* règne de Marie Tudor, ann. 1556, p. 273).

armée[1]. Avant de franchir la frontière de son gouvernement, il voulut prendre possession du Limousin, comme époux de Jeanne d'Albret, avec tout l'appareil de sa dignité royale, afin de s'imposer à certains gentilshommes du pays qui lui disputaient ses droits[2]. Les consuls de Limoges, élus le 7 décembre 1556, considéraient la réception du prince et de la princesse comme « le plus important affaire qui leur fut baillé ». Ils armèrent une compagnie de 700 à 800 hommes « choisis de tous les métiers », et une escorte composée « des enfans d'honneur, qui se mirent en leur « debvoir de se tenir prêts, attendans avec grand « liesse ladicte entrée et joyeux advénement[3] ».

Le roi et la reine de Navarre arrivèrent le 19 décembre au château d'Escars, le lendemain au château d'Ysle, et y reçurent solennellement les clefs de la ville. Le soir même, ils couchèrent au prieuré de Saint-Gérald. Le lendemain, 21 décembre, les milices marchèrent au-devant du roi. Antoine, assis sous un dais, accueillit successivement les quatre ordres mendiants, les gens des églises, les officiers du roi, les officiers de la ville, les bourgeois, les consuls « vestuz de juppes de damas, portans robe « longue de veloux noir façonnez à la trésorière, « et demis chapperons de damas cramoisi rouge à « borletz et longue cornette, montez sur braves che-

1. Lettre du duc d'Albuquerque du 23 novembre et de Wotton, du 8 novembre, citées dans les deux notes précédentes.

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 112.

3. *Registres consulaires de la ville de Limoges*, publiés par M. Ruben, bibliothécaire de la ville, 1869 (t. II, p. 103 et suiv.). Ce qui suit est tiré de cet intéressant ouvrage.

« vaulx, garniz de leurs housses ». Le président de chaque corps prononça une harangue, que « ledit « seigneur bénignement acousta et receust avec grand « contentement, comme notoirement apparut par la « démonstration de son plaisant regard et gracieuse « responce qu'il feit ».

Après le défilé, le roi de Navarre fit son entrée dans la ville. Il était vêtu « d'un saye à demi manches de « toille d'argent frizée, excellent et fort riche, couvert « de bandes frangéez, le vuyde desquelles estoyt mes- « mement de coupe et enrichi de fers et guympures « et boutons d'or, monté sur une brave hacquenée « blanche, belle au possible, bardée de mesme parure ». Il était accompagné des évêques de Mende et d'Oloron, des seigneurs de Rohan, d'Escars, de Pompadour et de La Vauguyon. A la porte Maigninie, il assista à une « moralité » mêlée de chants, et entra sous un « poyle de veloux, rouge incarnat, semé de fleurs « de lys d'or », dans l'église Saint-Martial. Le même jour, à deux heures après midi, les mêmes cérémonies furent répétées pour l'entrée de Jeanne d'Albret. La reine était habillée « de drapt d'or, fourée d'ermines, « parée de carcans, pierres de hault pris et aultres « pierreries de grande excellence et inestimable valeur, « avec aultres parures et enrichissemens, telz qu'on « peult penser convenables et servir à si grande et « magniffique princesse, montée sur une hacquenée « blanche richement enharnachée ». Elle était accompagnée de la dame de Rohan et du seigneur d'Escars. Dans les devises qui furent récitées à la princesse, les consuls eurent la délicatesse de rappeler le souvenir de la reine Marguerite :

Si je voulois de la fille et la mère
Chanter le loz suz le son de ma lyre,
Et, l'exaltant, en beaulx vers le descripre,
Il me fauldroyt Vergille ou mon Homère.

Certes mes seurs louer ne cesseront
La fleur des fleurs, feu reine Marguerite,
Sa fille aussi, l'excellente Charite[1],
Tant que les cieulx en terre dureront.

Par ses vertuz et son divin sçavoir,
Ta mère a sceu son nom éternizer,
Et toy aussi, pour t'immortalizer,
De l'imiter fais très bien ton debvoir.

Le soir, au château du Brueil, la ville donna au prince et à la princesse un souper et un bal. Le lendemain, les consuls apportèrent les présents de la ville, deux pièces d'argenterie ciselée, un trophée pour le roi et une image de Minerve pour la reine.

Antoine et Jeanne partirent de Limoges le 28 décembre et prirent la route de l'Angoumois. Le 4 février 1557, Antoine était arrivé à Vendôme et se préparait à monter à cheval pour arriver le 12 auprès du roi à Paris[2], avec une escorte d'honneur que le roi de France avait envoyée au-devant de lui[3].

L'entrevue de Henri II et du roi de Navarre fut pleine de cordialité. La gentillesse et la vivacité du jeune

1. *Charites,* en grec, est le nom générique des trois Grâces (note de M. Ruben).

2. Lettre du roi de Navarre au duc de Nevers, du 4 février 1556 (1557) (f. fr., vol. 3136, f. 33).

3. Nouvelles de France, en espagnol, sans date ni signature, 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 149).

prince de Béarn, âgé de trois ans, attira l'attention du roi. Henri II le prit dans ses bras et lui demanda s'il voulait être son fils ; l'enfant, sans se laisser intimider, répondit en montrant son père : « Aquet es lou seigne « paï. » (Celui-ci est le seigneur père.) Le roi lui proposa alors d'être son gendre. « Obé (oui), répondit le « prince[1]. » Ainsi surgit la première idée d'un mariage qui devait s'accomplir quinze ans plus tard, à la veille de la Saint-Barthélemy. Au mois de mars, Antoine de Bourbon communiqua cette nouvelle à sa sœur, Marguerite de Bourbon, duchesse de Nevers. « Ma sœur, on dit qu'il ne faut rien céler à ses amys, « ..... au capitaine Beauvais j'ay donné charge vous « faire entendre le bien et faveur qu'il a pleu au roi « me démonstrer par l'accord entre nous du mariage « de Madame Marguerite, sa fille, avecques mon filz « aisné, chose que je prens à si particulier tesmon- « gnage de sa bonne grâce, que je me tiens aujour- « d'huy en repos et satisfait de ce que plus affectueu- « sement je pouvois désirer en ce monde[2]. »

Henri II accorda plusieurs faveurs au roi de Navarre ; le droit de nommer aux offices royaux dans le duché de Vendômois[3] ; des lettres portant relief de suranna-

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire,* liv. I (édit. Buchon, p. 175).

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 144. Le projet de ce mariage se répandit à la cour. Au mois de septembre 1557, Antoine de Noailles, passant à Amboise pour aller en Guyenne, se chargea « des bonnes paroles » de la princesse Marguerite pour son futur mari (Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux,* 1878, p. 27).

3. Blanchard, *Compilation chronologique des ordonnances et édits,* in-fol., 1715, col. 764.

tion pour l'enregistrement des provisions de l'office d'amiral de Guyenne[1].

Le partage de la succession de la duchesse de Vendôme retint le prince à Paris jusqu'au mois d'août. Jeanne d'Albret rentra à Pau au bout de peu de jours. Elle y était arrivée le 25 mars 1557[2] et avait déjà mis la main, avec une fermeté qui ne se démentit jamais, au gouvernement de son petit royaume. Elle convoqua les états de Béarn pour le 15 mai 1557 et les ouvrit le 22 du mois. Les états accordèrent au roi et à la reine 10,000 liv. de donation ordinaire et 8,000 liv. applicables aux charges exceptionnelles que le roi supportait en France[3]. A la suite des remontrances des députés, Jeanne promulgue en son propre nom plusieurs édits; l'un, du 24 mai, défend aux officiers du roi de statuer d'une manière générale et de rendre des ordonnances; un autre, du 31 mai, confirme les privilèges du pays; un autre exempte les habitants de Béarn, Marsan, Tursan et Gavardan de tout péage; un autre enfin, du 30 juin, fixe les frontières du pays de Mixe et de Sauveterre[4].

Le roi de Navarre, pendant que sa femme remplis-

1. C'est-à-dire *de renouvellement et de confirmation.* Cette pièce est conservée en copie dans la coll. Doat, vol. 237, f. 206.

2. Le 25 mars 1556 (1557), Jeanne rend une ordonnance en matière commerciale. Cette ordonnance est sans importance, mais elle est datée de Pau et prouve que la princesse était revenue (t. VI des *Establissements de Béarn,* Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684, f. 70).

3. Tome IV des *Establissements de Béarn* (ibid., C. 682, f. 57 v°).

4. Tome VI des *Establissements de Béarn,* p. 77 v°, 82 v°, 78, 71 (ibid., C. 684). — Lettres patentes sur parchemin, du 31 mai (ibid., C. 1229). — Lettres patentes du 30 juin (ibid., E. 2384).

sait ses devoirs de roi, faisait métier de solliciteur. Ses lettres pendant cette période nous révèlent qu'il était bon ménager de sa fortune, sage administrateur, qualités qui ne se développèrent pas dans la suite, et enfin qu'il avait pour la reine le culte dont elle était digne [1]. Dans les loisirs que lui laissaient les notaires et les procureurs, il visita ses biens de Picardie. Au commencement d'avril, il passa quelques jours à La Fère [2]. Son séjour faillit y être marqué par une surprise qui aurait dénoué d'une manière inattendue les négociations de ce prince avec l'Espagne. On était au plus fort de la guerre entre Henri II et Philippe II. Quelques soldats anglais au service de Philippe II, en garnison dans une place de frontière, complotèrent de s'emparer de la personne d'Antoine de Bourbon au milieu d'une partie de chasse et de le livrer au roi d'Espagne. La conspiration échoua par l'indiscrétion de l'un de ses auteurs [3]. Mais le roi de Navarre, informé du danger, s'éloigna de la frontière et revint à la cour [4]. Il assista au mariage de son frère, Jean de Bourbon, duc d'Enghien,

1. Voir le recueil de M. de Rochambeau. Nous croyons que plusieurs des lettres qui sont marquées comme appartenant aux années 1555, 1556 et 1557 doivent être datées du printemps et de l'été de 1557.

2. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, datée de Pampelune et du 23 avril 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 111).

3. Lettre du docteur Wotton à la reine Marie d'Angleterre, du 27 avril 1557 (*Calendars of state papers, foreign series,* règne de Marie Tudor, ann. 1557, p. 299).

4. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, datée de Pampelune et du 28 mai 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 69).

qui épousa, le 14 juin 1557, sa cousine Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville[1].

Au commencement d'août, le roi de Navarre, libéré des affaires qui l'avaient retenu à Paris, rejoignit Jeanne d'Albret en Saintonge. Ils entrèrent ensemble avec une pompe royale à Bordeaux le dimanche 22 août[2]. Les circonstances imposaient de graves devoirs au lieutenant du roi en Guyenne. Le bruit s'était répandu que les Espagnols menaçaient la ville de Bordeaux. En attendant l'arrivée du roi de Navarre, le parlement avait constitué un conseil de guerre, composé du comte du Lude, lieutenant du roi, des gouverneurs des châteaux Trompette et du Ha, des présidents de chambre et du procureur général de Lescure. La cour repoussait un armement général du peuple à cause de l'exaltation religieuse des habitants et conseillait seulement la convocation de l'arrière-ban; cependant elle se soumettait d'avance aux décisions du roi de Navarre. Les jurats offraient une partie des sommes nécessaires. Antoine fit son entrée à la grand'chambre le 24 août, avec le sire de Candale, et fut reçu par le président Fauguerolles et six conseillers. C'était la première fois qu'il se présentait à la cour dans l'exercice de ses fonctions. Il entra tête nue, fit trois saluts

1. La lettre du duc d'Albuquerque citée (note 4 de la page précédente) dit que le prince doit revenir à la cour pour assister à cette cérémonie.

2. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, datée de Pampelune et du 29 août 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 13). Devienne (*Hist. de Bordeaux*, p. 130) dit que le roi de Navarre entra le 20 dans la ville.

successifs, à la porte, au milieu de la salle et au moment de s'asseoir, et prit place sur un trône de velours vert qui lui était destiné. Après avoir exposé l'objet de sa mission, celle de défendre la ville, il se couvrit et invita les membres de la cour à l'imiter. Pierre de Roffignac présidait l'assemblée, en l'absence de Jacques Benoist de Lagebaston, retiré dans ses terres en Angoumois. On discuta les moyens de défense; Bordeaux était fortifié et pouvait soutenir un siège; mais il y avait en dehors des murs un faubourg et une église, l'église et le faubourg Saint-Séverin, qui ne pouvaient être assurés contre une surprise de l'ennemi. Un conseiller proposa de les démolir; le roi de Navarre approuva et le parlement adopta ce parti extrême. La délibération terminée, la cour se sépara. Cependant le chapitre de Saint-Séverin protesta auprès du prince et obtint que la démolition serait ajournée [1]. Heureusement la crainte d'un siège n'avait été qu'une fausse alerte. La flotte espagnole ne parut pas et rien dans la correspondance de Philippe II ne prouve qu'il ait songé sérieusement à assiéger Bordeaux.

Les décisions arrêtées par le roi de Navarre pendant son passage à Bordeaux font ressortir son esprit d'équité. Un de ses fourriers avait envahi, au mépris des privilèges de la cour, le logis d'un conseiller, nommé Bellot, pour y loger son maître. Bellot réclama avec insistance; le procureur général étouffa sa plainte; mais après le départ du roi la cour ordonna une enquête. Antoine, aussitôt informé,

1. Devienne, *Histoire de Bordeaux,* p. 129 et 130.

se hâta de désavouer son fourrier[1]. Il confirma Charles de Coucy, seigneur de Burie, dans ses fonctions de lieutenant du roi[2]. Le gouvernement de la ville et du château du Ha appartenait, depuis le 18 janvier 1551[3], à Antoine de Noailles, ancien amiral de France, ambassadeur en Angleterre et chambellan des enfants du roi[4]. Après le désastre de Saint-Quentin, Antoine de Noailles s'était jeté dans la place de Coucy en Picardie. Pendant son absence, Jehan de Vaillac, seigneur de Vaillac, sénéchal du Quercy, usurpa le commandement du château Trompette et le gouvernement de la ville[5]. Le roi de Navarre, par de nouvelles lettres, rendit la charge de gouverneur à son précédent titulaire[6]. La restauration de Noailles était si juste que Vaillac la subit sans protestation. Quelque temps après, à la mort de Noailles, au milieu du désordre de la guerre civile, il essaya vainement d'obtenir cette charge de Blaise de Monluc, alors tout puissant en Guyenne[7].

1. Reg. secrets du parlement de Bordeaux, ann. 1557 (Bibl. de Toulouse, B. 94, copie du XVIIe siècle).

2. Les lettres de nomination de Burie furent enregistrées par le parlement le 28 janvier suivant (Reg. secrets du parlement, copie; Bibl. de Toulouse, B. 94).

3. Lettres patentes de Henri II de cette date (Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux,* 1878, p. 17).

4. Pièce sur la généalogie de la maison de Noailles (f. fr., vol. 20650, f. 1).

5. Coll. Clairembault, vol. 285, f. 17. M. Tamizey de Larroque a publié une lettre de Noailles au roi de Navarre, dans laquelle cette affaire est racontée (*Antoine de Noailles à Bordeaux,* p. 24).

6. Lettres patentes du roi de Navarre du 22 octobre 1557, datées de Nérac (Cab. des titres, doss. *Noailles*).

7. *Commentaires et lettres de Monluc,* t. IV, p. 254.

Le roi et la reine de Navarre quittèrent Bordeaux au commencement de septembre. Arrivé à Pau, le 1er octobre, Antoine signa avec Jeanne d'Albret la confirmation des privilèges de la ville[1], et, le 7 novembre, il donna commission à Helye de Puycharry, sieur de la Justinière, prévôt des maréchaux en Périgord, d'informer de violences commises par les gens de guerre[2]. Il passa à Nérac une partie du mois de septembre[3], vint à Bayonne au mois d'octobre sous prétexte d'inspecter les fortifications de la ville[4], et visita ses terres d'Albret au mois de novembre[5]. Mais de plus graves affaires absorbaient ce prince ; il touchait au point culminant de ses négociations avec l'Espagne et se trouvait acculé par les circonstances dans l'alternative de trahir la France au profit de son ambition ou de renoncer à l'espoir de recouvrer la Navarre. Nous allons exposer dans le chapitre suivant le sujet de ses perplexités.

Pendant l'automne de cette année 1557, sa corres-

1. Lettres patentes orig. sur parchemin, du 1er octobre 1557 (Arch. des Basses-Pyrénées, AA. 1).

2. Commission datée du 7 novembre 1557, minute ou copie du temps (f. fr., vol. 6911, f. 168). Voyez aussi sur cette affaire une lettre de Puycharry à Antoine de Noailles, du 15 novembre 1557 (ibid., f. 172).

3. Le roi et la reine de Navarre se trouvaient à Nérac le 25 septembre 1557 (lettre d'Antoine de Noailles de cette date; Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux,* p. 28).

4. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, datée de Pampelune et du 16 octobre 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 122).

5. Lettre originale en espagnol de don Sanche de Pampelune à Descurra, datée du 24 novembre (1557) (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 42).

pondance est aussi nulle que ses actes ; mais il serait inexact de n'attribuer ce silence qu'à ses hésitations. Antoine était malade, dit Noailles, « de fluz de « ventre, dissenterie, qui le surprint sur son chemin « de Pau à Nérac, faisant grand habondance de sang, « dont il a esté contrainct de garder le lict ; estant « arrivé audict Nérac tellement travaillé que, jour et « nuyct, il falloit qu'il se levast à la cele bien soi- « xante foys. Et se treuvant par inconvéniant pour « ce tempz si desgarny de médecins, qu'il falust de « nécessité en envoyer quérir ung en la ville d'Auch, « lequel toutesfois luy vint au secours si à propos, « qu'en l'heure de son arrivée luy prépara une « prinse de rubbarbe, dont, en ung moment, il se « treuva amendé[1]. »

1. Lettre d'Antoine de Noailles au roi, du 19 octobre 1557 (Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux*, p. 34).

CHAPITRE TROISIÈME.

Négociations d'Antoine de Bourbon avec l'Espagne au sujet de la Navarre espagnole, depuis la mort de Henri d'Albret (29 mai 1555) jusqu'à l'échec des pourparlers (fin janvier 1558).

Henri II autorise Antoine de Bourbon à poursuivre les négociations de Henri d'Albret. — Le duc d'Albuquerque envoie Descurra à Pau (19 *juin* 1555). — *Descurra propose au prince de lui donner les moyens de monter sur le trône de France. — Antoine accueille la proposition, mais réclame, en attendant son exécution, la restitution de la Navarre. — Nouvelle mission de Descurra. — Antoine demande le Milanais ou le royaume de Naples.*

Charles-Quint à Bruxelles (*sept.* 1555). — *Réponse de Philippe II au roi de Navarre* (25 *décembre* 1555). — *Préparatifs de guerre du prince de Bourbon. — Rivalité des Beaumont et des Gramont en Navarre. — Abdication de Charles-Quint. — Trêve de Vaucelles* (5 *février* 1556). — *Le roi de Navarre reste étranger à la trêve. — Affaire de Pierre de Condom. — Antoine ajourne l'invasion de la Navarre au printemps suivant* (*fin* 1556).

Jacques Benoist de Lagebaston, premier président du parlement de Bordeaux, découvre les intrigues du roi de Navarre en Espagne (février 1556). — *Alsatte, d'Hurtubie, Arnauld de Coulon, Etchasserii, curé de Garritz, Lissalde. — Messages d'Antoine au roi. — Disgrâce de Lagebaston.*

Charles-Quint débarque à Laredo (28 *sept.* 1556). — *Sa réponse aux ouvertures du roi de Navarre. — Fureur du prince. — Philippe II promet le Milanais en retour des places fortes de la Navarre* (2 *décembre* 1556). — *Dénonciation de la trêve de Vaucelles* (31 *janv.* 1557). — *Embarras de Philippe II. — Conférence du roi de Navarre et de Descurra à Vendôme* (30 *janv.* 1557).

Charles-Quint se retire au monastère de Yuste. — Il écoute le récit de la mission de Descurra (28 *avril* 1557). — *Il offre au roi de Navarre un échange simultané de la Navarre et du Milanais. — Philippe II consent à livrer le Milanais avant d'avoir reçu les places fortes de la Navarre* (13 *avril* 1557). — *Les concessions de Philippe II sont communiquées au roi de Navarre* (21 *mai* 1557). — *Mission de Brodeau à Yuste. — Projet de traité du* 17 *juillet. — Sentiments du roi de Navarre à la réception de cet acte* (*août* 1557).

Le secret des négociations arrive au roi de France. — Le bruit se répand que Charles-Quint va prendre le commandement de l'armée destinée à entrer en Guyenne. — Comment le secret fut-il divulgué? — Le baron de Polweiler. — Mécontentement d'Antoine; il accuse la négligence ou l'indiscrétion des agents espagnols. — Bataille de Saint-Quentin (10 *août* 1557).

— *Charles-Quint conseille à son fils de rompre les pourparlers avec le roi de Navarre* (22 *septembre*). — *Dernières propositions d'Antoine* (*nov.* 1557). — *Rupture définitive des négociations* (*fin janvier ou commencement de février* 1558).

Il faut retourner en arrière pour exposer le récit des négociations du roi de Navarre avec les Espagnols. Le premier usage qu'Antoine fit de sa charge de lieutenant du roi en Guyenne fut de chercher des alliances chez les ennemis de la France. Avant de se mettre en route pour le Béarn, au moment de la mort de Henri d'Albret, le roi l'avait autorisé, encouragé même à « adviser tous les moyens qu'il seroit possible « pour rentrer audit royaume de Navarre[1] », sauf certaines restrictions que l'intérêt de la France imposait de lui-même. Antoine arriva à Pau disposé à abuser de son droit. Il était pénétré de ressentiment contre le roi, contre le connétable, qu'il accusait de lui avoir refusé sa part dans les récompenses de la dernière guerre, contre les Guises et Diane de Poitiers, dont la faveur croissante absorbait les générosités du roi[2]. Au mois de mai 1555, en Picardie, Charles-Quint, tentateur habile, lui avait envoyé un gentilhomme allemand, le baron de Polweiler, chargé de lui proposer une alliance, dont le gage serait le mariage du jeune Henri de Béarn avec une fille du roi de Bohême

1. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 106.

2. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à Philippe II, datée de Tafalla et du 27 mai 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 16).

et le prix la restitution de la Navarre. Antoine avait ajourné sa réponse et consulté son beau-père, qui était mort sans avoir donné son avis[1].

Dans les derniers mois de la vie de Henri d'Albret, le duc d'Albuquerque avait accrédité à Pau, puis en France, don Louis de la Cueva, son neveu, personnage officiel, étranger aux intrigues. Antoine le rencontra à la cour et lui fit bon accueil[2]. Le nouveau roi de Navarre ignorait encore l'état des négociations pendantes. Informé de ses bonnes dispositions à l'égard de l'Espagne, le duc d'Albuquerque lui envoya, le 19 juin 1555, le fameux don Juan Martinez Descurra, qui depuis quinze ans servait d'intermédiaire entre les deux Navarres[3]. Les relations débutèrent par une dispute de forme. Les lettres du duc d'Albuquerque portaient pour unique suscription le nom de *prince de Béarn*. Antoine se montra blessé. Il déclara qu'il ne recevrait d'autres communications que celles qui lui seraient adressées comme roi de Navarre[4]. Cependant son dépit n'enraya pas la négociation.

Descurra arriva à Pau le 28 juin et fut reçu secrètement au château, le lendemain, à neuf heures du soir,

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à Philippe II, datée de Tafalla et du 7 juillet 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 172 et 173).

2. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 19 juin 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 10).

3. Descurra partit de Tafalla le 19 juin (Lettre originale du duc d'Albuquerque à Philippe II de cette date; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 10).

4. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à dona Juana, princesse de Portugal, datée de Tafalla, du 27 juillet 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 27).

en présence de Jeanne d'Albret et des secrétaires d'État. Arnault de Gensana et quelques autres éprouvaient un certain embarras de la part qu'ils avaient prise aux pourparlers de mariage du roi Henri avec les princesses Christine de Lorraine ou Juana de Portugal. Ils disaient ne rien savoir des secrets personnels du feu roi, et, sur la demande du prince, Descurra refit, sans les compromettre, l'historique des arrangements proposés. Il exposa que Henri d'Albret avait promis d'aider à la conquête de la Guyenne et que l'invasion avait été fixée au mois de juillet. Antoine ratifia la politique de son beau-père, offrit les mêmes gages, les places fortes du Béarn, mais demanda les mêmes compensations, la restitution de la Navarre espagnole. Descurra se récria à cette clause et prouva au prince qu'il exigeait plus qu'il ne donnait; il valait bien mieux, dit-il, puisque le duc de Vendôme voulait être roi, se faire roi de France que roi de Navarre ; et il développa un plan de campagne, d'une réussite assurée selon lui, dont l'issue porterait la maison de Bourbon sur le trône de France au prix de faibles concessions à l'Espagne. Cette audacieuse proposition ne pouvait séduire qu'un esprit chimérique. Alors s'engagea entre les deux interlocuteurs un dialogue où la France est traitée en pays déjà conquis. Antoine déclarait qu'il regardait l'empereur comme son père; il demandait en conséquence une armée de 18,000 hommes de pied et de 2,500 chevaux, à laquelle il ajouterait 5,000 hommes de pied, 500 cavaliers, une nombreuse artillerie, 3,000 attelages de bœufs avec leurs conducteurs, des vivres, des munitions en abondance et le

riche trésor laissé par Henri d'Albret. Descurra réclamait, au nom de l'empereur, la Gascogne, le Languedoc et la Provence, depuis Bordeaux jusqu'à Aix, quelques places sur la frontière de Flandre, la restitution du Piémont au duc de Savoie et d'une partie de la Champagne au duc de Lorraine. Il pressait le prince de se fier à la parole de l'empereur, afin de prévenir le roi de France, dont les mauvaises intentions à l'égard de la maison d'Albret n'étaient un secret pour personne.

Ce partage de la France avait un autre défaut que d'être prématuré; il était irréalisable. Les deux parties cherchaient, sans y parvenir, à se tromper mutuellement. Antoine proposait de commencer la guerre au mois de septembre, après les récoltes, pendant que les forces du roi étaient occupées en Picardie; mais il objectait qu'un simple gouverneur de la Guyenne manquait de l'autorité nécessaire à une si grave évolution. Ses serments d'ailleurs lui interdisaient un acte de félonie. Devenu roi de Navarre par la grâce de l'empereur, il traiterait le roi de France en égal et lui ferait la guerre sans le trahir. Pour tromper Henri II sur l'objet de la campagne et parfaire tous les préparatifs sans se compromettre, Antoine avait inventé de simuler une déclaration de guerre à l'Espagne et de conduire les troupes béarnaises à la frontière comme à l'invasion de la Navarre. Le duc de Maqueda, de son côté, ferait marcher les Espagnols au-devant de l'ennemi. A leur rencontre, les deux armées, au lieu de se combattre, opéreraient leur jonction et entreraient en France, sous le commandement du prince, de l'empereur ou du roi d'Espagne. Antoine

offrait de laisser son fils aîné, âgé d'un an et demi, en otage à la cour impériale jusqu'à parfaite exécution des engagements. Les deux contractants désigneraient chacun un lieutenant, l'un pour donner les places fortes de la Navarre, l'autre pour amener le jeune prince, et l'échange serait simultané. Antoine demandait une réponse avant la Noël[1].

Pendant la conférence, Jeanne d'Albret et les secrétaires d'État n'avaient pas prononcé une parole. Chacun jura de garder le secret et Descurra reprit le chemin de Tafalla. Il avait conquis la confiance d'Antoine de Bourbon et pris un ascendant qui ne se démentit jamais[2]. Un mois après, il revint à Pau avec des articles complémentaires. Philippe II n'avait eu de sa première femme, Marie de Portugal, qu'un fils, alors âgé de dix ans, l'infortuné don Carlos, dont la vie et la mort ont défrayé tant de récits romanesques; Descurra offrait de lui faire épouser la première fille à naître d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. Philippe II était sans enfants de sa seconde femme, Marie Tudor, reine d'Angleterre; mais l'entremetteur, anticipant sur l'avenir, proposait de donner

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque au roi d'Espagne, datée de Tafalla et du 7 juillet 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 172 et 173). Cette importante pièce présente en raccourci les plans ambitieux des deux cours d'Espagne et de Béarn pendant toute la durée du règne de Henri II. Nous en avons complété l'analyse avec une autre pièce, datée du 16 septembre 1555 (Ibid., f. 80), sorte de note explicative qu'il ne faut pas confondre avec le résumé des lettres du duc d'Albuquerque, de même date, qui sont mises en œuvre dans l'alinéa suivant.

2. Résumé des lettres du duc d'Albuquerque du 16 septembre, déjà cité.

au jeune prince de Béarn la fille qui pourrait naître de ce mariage, ou à défaut une fille de l'archiduc Maximilien, gendre de Charles-Quint. Antoine de son côté variait ses exigences; il prétendait en première ligne à la Navarre, mais, si cette province lui était refusée, il insinuait qu'il se contenterait du duché de Milan ou du royaume de Naples[1]. Le roi de Navarre conduisait les négociations avec un profond mystère. Quand il devait avoir une conférence avec Descurra, il lui donnait rendez-vous au milieu des bois, et sortait avec un seul officier, une arquebuse à la main, comme pour une tournée de chasse. Vis-à-vis de ses secrétaires d'État il n'était pas moins mystérieux; il les faisait venir au château pendant la nuit, dans sa chambre nuptiale, et leur parlait de son lit sans autres témoins que Jeanne d'Albret qui reposait à côté de lui[2]. C'est ainsi que la princesse était mise au courant de ses destinées et de celles de ses enfants. Dans son âme se balançaient, avec une crainte vague, l'ambition légitime de reconquérir le rang de son grand-père et les sentiments de l'honneur français. Son incertitude lui suggéra une détermination naïve. Elle envoya à l'empereur, secrètement, sans en faire part à son mari, par Descurra, un message pour réclamer, au nom de la justice, la restitution de ses biens et pour se recommander à lui, elle et ses fils,

1. Autre résumé des lettres que le duc d'Albuquerque écrivit à Philippe II, le 16 septembre 1555, en espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 87).

2. Ibid. Les mêmes détails sont donnés dans la note explicative du 16 septembre 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 80).

dans le cas où le roi de France les mettrait en danger. Elle y rappelle à Charles-Quint la parenté qui unissait les deux maisons de Castille et d'Albret et propose de transformer ces liens en une alliance durable, mais elle se tait sur la convention de trahir la France, si formellement acceptée autrefois par son père, maintenant par son époux. Descurra explique cette démarche par la crainte de la princesse de voir son mari entrer en accommodement avec Henri II et échanger le Béarn contre des biens situés à l'intérieur du royaume[1].

Charles-Quint n'apportait plus qu'une attention distraite aux affaires de la Navarre. Au mois de septembre 1555, il se préparait à quitter toutes les grandeurs de ce monde[2]. Perclus de goutte, accablé de douleurs, infirme de tous ses membres, il ne pouvait presque plus faire un mouvement, au moins des mains. Il ajoutait à ses maux par son régime alimentaire[3]. Chaque matin, à son réveil, il prenait une écuelle de bouillon avec du lait, du sucre, des épices, et se rendormait. A midi il dînait somptueusement, faisait collation à l'heure de vêpres et soupait à l'entrée de la nuit. Il terminait

1. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe, roi d'Angleterre, en date du 16 septembre 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 87). Les mêmes détails sont présentés dans la note explicative du même jour (Ibid., f. 80). Henri d'Albret avait eu la même crainte que sa fille (Voyez la note 3 de la page 112).

2. Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 681.

3. A ces excès, suivant l'ambassadeur vénitien Frédéric Badôaro, l'empereur en ajoutait d'autres qui ne rappellent en rien l'ermite de Saint-Juste; mais ce récit est absolument invraisemblable (Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens relatives à Charles-Quint et à Philippe II*, p. 24 et note 2). C'est à cette relation que nous avons emprunté les traits qui précèdent.

chaque repas par un dessert composé de fruits et de confitures de plusieurs sortes. Ces excès étaient d'autant plus funestes qu'il avait perdu ses dents. Aussi les indigestions, les attaques de goutte étouffaient-elles l'activité de ce grand esprit. Philippe II, chargé de présider aux négociations de la Navarre, était retenu à Londres par les exigences de Marie Tudor et par le manque d'argent[1]. Après de longs délais, il arriva enfin le 8 septembre en Flandre. Le Conseil impérial donna, le 8 octobre, un avis motivé, que le roi d'Espagne transforma, le 25 décembre, en instruction au duc d'Albuquerque[2]. Philippe II y affecte une réserve prudente sur le fond du débat, c'est-à-dire sur la restitution de la Navarre espagnole ; il n'accepte sans subterfuges que les propositions de mariage du prince de Béarn et désigne lui-même aux vues de la cour de Pau une de ses filles à venir, ou une de celles du roi de Bohême, petites-filles de l'Empereur, ou une de ses nièces, filles de Ferdinand, roi des Romains, ou la fille aînée de Christine de Lorraine. Quant à l'invasion de la Guyenne, quant à la jonction des armées béarnaise et espagnole, il en parle comme de stipulations qui ne pourraient devenir sérieuses qu'après la livraison des places fortes de la Navarre. Au fond, ni Philippe ni son conseil ne croyaient à la bonne foi du successeur de Henri d'Albret. Le roi d'Espagne honore de plus de considération

1. Voyez les curieux détails donnés par Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint,* introduction, p. 58 à 65.

2. Lettre originale en espagnol de Philippe II au duc d'Albuquerque, sans lieu, datée du 25 décembre 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 79).

la timide ouverture de Jeanne d'Albret et commande au duc d'Albuquerque de pousser les démarches jusqu'au bout afin de connaître le secret des terreurs de la princesse.

Avant que cette lettre fût arrivée à son adresse, le duc d'Albuquerque s'était converti à une extrême méfiance[1]. Vers le commencement de septembre 1555, il apprit que le prince devait faire un voyage à la cour[2]. Descurra interrogea les secrétaires d'État de la cour de Pau et ils répondirent que ce voyage n'avait d'autre but que le règlement de la succession du duché d'Alençon[3]. Cette réponse ne diminua pas les soupçons du duc. Henri d'Albret avait laissé de grands trésors[4], Antoine cherchait à contracter des emprunts et à vendre ses terres de France[5], et le gouvernement espagnol, toujours sans argent[6], consi-

1. Lettre déjà citée du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, du 27 juillet 1555.

2. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse de Portugal, dona Juana, régente d'Espagne, datée de Pampelune et du 10 septembre 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 30).

3. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 16 septembre 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 87).

4. Dans toutes les lettres que nous avons citées le duc d'Albuquerque revient sur les grandes sommes laissées par Henri d'Albret. Voyez notamment les lettres du 27 mai, du 27 juin.

5. Résumé en espagnol des lettres du duc d'Albuquerque, en date du 16 septembre 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 87). Avis de France de même date (ibid., f. 80).

6. M. Gachard a cité de curieuses preuves de la pénurie du trésor de Charles-Quint et de Philippe II. Charles-Quint ne pouvait payer aucun des officiers de sa maison et Ruy Gomez déclare que Philippe II était forcé de manger à crédit. Voyez *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste,* p. 61 et suiv.

dérait un prince riche comme toujours prêt à entrer en campagne. La guerre continuait avec acharnement sur les frontières de la Picardie. Le moindre incident, malgré les négociations de Descurra, pouvait l'allumer au nord de l'Espagne. Don Diégo de Carvajal, gouverneur de Fontarabie, en préparant un coup de main sur Bayonne, découvrit que ses espions travaillaient à le livrer, lui et la place de Fontarabie, au roi de Navarre[1]. Au mois d'octobre, on prit à Pampelune deux soldats, un Basque et un Castillan, qui s'étaient engagés à ouvrir au prince les portes du château lorsque son armée paraîtrait devant les murs de la ville[2]. Un peu plus tard, au mois de novembre, Antoine se vanta devant ses officiers de se faire bientôt couronner roi de Navarre dans la cathédrale de Pampelune[3]. Le duc d'Albuquerque, très bien informé de la valeur morale de ses ennemis, trouvait une autre cause de crainte dans les dispositions de Jeanne d'Albret, la « guerrière épouse » du prince, qui le poussait à combattre l'étranger, peut-être pour le détourner de trahir la France[4].

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, datée de Tafalla et du 31 juillet 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 33).

2. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, datée de Pampelune et du 14 octobre 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 38). — Autre lettre du même à la même (ibid., f. 131).

3. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque probablement adressée à la princesse dona Juana, sans date (nov. 1555) (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 85).

4. « ..... su muger es tan guerrera y nos quière tan mal..... » (Avis de France, original espagnol sans date (nov. 1555); Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 22).

La réputation militaire qu'Antoine avait acquise en Picardie effrayait les Impériaux. Le duc d'Albuquerque le qualifie de « bon chevalier et ami de la guerre[1] »; Descurra, de « bon soldat et homme déterminé[2] ». Il avait des soldats et de l'argent, nommait des capitaines[3], achetait des chevaux plus que ne le comportait « son train[4] ». A un tel ennemi, le duc ne pouvait opposer que des compagnies mal armées, sans discipline et si mal payées qu'il jugeait plus difficile de les faire marcher jusqu'à Pampelune qu'autrefois de les conduire en Sicile[5]. Lui-même était vieux, peu habitué à la guerre, et craignait, sans oser l'avouer à son maître, de rencontrer sur le champ de bataille le jeune et brave prince de Bourbon. Enfin l'Espagne était gouvernée par une femme, dona Juana, femme d'un grand caractère[6], mais sans expérience.

A ces causes de faiblesse s'ajoutait la fermentation

1. « ..... buen caballero y amigo de guerra. » (Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, datée de Tafalla et du 27 juin 1555; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 46.)

2. « ..... buen soldado y hombre determinado. » (Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à Philippe II, datée de Tafalla et du 7 juillet 1555; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, Navarre, leg. 356, f. 172.)

3. Résumé en espagnol de lettres du duc d'Albuquerque à Philippe II, daté du 16 septembre 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 87).

4 Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, datée de Tafalla, et du 27 juillet 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 27).

5. Lettre du 27 juin déjà citée. Dans sa lettre du 27 mai, également citée, le duc d'Albuquerque parle aussi de la misère de ses soldats.

6. Voir la note 3 de la page 161.

secrète de la Navarre. La province était agitée par la rivalité des Gramont et des Beaumont, qui, de temps immémorial, se partageaient l'influence féodale. Le duc d'Albuquerque protégeait les Beaumont et s'était attiré l'inimitié des Gramont. Tous les officiers municipaux du parti défavorisé avaient été destitués ; ses soutiens exilés ou emprisonnés. L'un d'eux, nommé Artiéda, subit un supplice épouvantable[1] ; il fut attaché dans une litière et jeté à fleur d'eau dans un tonneau plein de crapauds[2]. Pendant l'année 1555, Antoine de Bourbon, « qui savait ce qui se passait à « Pampelune comme s'il eût été dans la ville[3], » écrivit au connétable de Navarre, de la maison de Lérins, le chef des Gramont, une lettre amicale, dans laquelle il lui rappelait leurs liens de parenté[4], et lui offrait, avec

1. Il est juste de dire que le duc d'Albuquerque eut de la peine à obtenir la condamnation d'Artiéda, mais il assura à la princesse Juana que tous les alcades s'étaient prononcés contre le coupable. Cette affaire dura jusqu'à la fin de 1557 (Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, datée de Pampelune et du 16 octobre 1557; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 122).

2. Protestations du connétable de Navarre, de la maison de Lérins, de la fin de 1555, original espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 4 et 5). Ces deux importantes pièces nous font connaître, avec beaucoup de détails, les dissensions intestines de la Navarre espagnole au milieu du XVIe siècle, et nous présentent le tableau d'un état féodal bien arriéré sur l'état de la France à cette époque.

3. « ..... y sabe cuanto se hace en Pamplona como si estubiese dentro. » (Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, datée du 10 septembre 1555 et de Pampelune; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 80.)

4. La maison d'Albret était alliée avec la plupart des grandes familles de la Navarre espagnole.

son amitié, le don de tout ce qu'il pouvait désirer « sur cette terre ou autre part[1] ». Le connétable reçut la lettre à Lérins, le 3 janvier 1556, et l'envoya immédiatement sans l'ouvrir à la princesse Juana[2]. Cette démarche, qui prouvait la fidélité du connétable, donna plus d'autorité à ses plaintes contre le duc d'Albuquerque. Déjà quelques nuages s'étaient élevés entre la princesse régente et le vice-roi. Le duc supportait impatiemment la suprématie de la fille de Charles-Quint[3]. Il avait perdu à la cour de Pau son agent de confiance, Jacques de Foix, évêque de Lescar, dont les informations donnaient tant de crédit à sa politique, et le regrettait d'autant plus que l'évêque s'était engagé, en cas de mort de Henri d'Albret, à lui livrer Navarreins et le trésor de son maître[4]. Il pria donc Philippe II de lui envoyer Ruy Gomez de Silva, comte de

1. « ..... si hay alguna cosa en esta tierra ó en otra parte que yo os pueda ofrecer..... » Traduction en espagnol d'une lettre d'Antoine de Bourbon au connétable de Navarre, datée de Bigorre et du 12 décembre 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 179).

2. Réponse originale en espagnol de la princesse dona Juana au connétable de Castille, datée de Valladolid et du 13 janvier 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 177).

3. Juana d'Autriche, seconde fille de Charles-Quint et d'Isabelle de Portugal, avait épousé en 1553 le prince Jean de Portugal. Devenue veuve le 2 janvier 1555, elle se retira à Valladolid et fut mise par Charles-Quint à la tête du gouvernement de l'Espagne jusqu'au retour de Philippe II. C'était, disent les ambassadeurs vénitiens, une princesse de haute taille et douée de sentiments virils qui la faisaient comparer par don Juan d'Autriche à un soldat (Gachard, *Relations des ambass. vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II,* p. 162 et 173).

4. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à Philippe II, datee de Tafalla et du 7 juillet 1555 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 172).

Melito, plus tard prince d'Eboli, duc d'Estremera et de Pastrana, le mari de la princesse d'Eboli, afin de contrebalancer l'influence de dona Juana[1]. Ruy Gomez n'arriva que beaucoup plus tard. La mésintelligence de la princesse et du duc s'aggrava. Le 22 janvier, il reproche à la princesse d'avoir accepté les services d'un entremetteur, appelé Olonne, traître avéré et condamné par contumace[2]. Dona Juana, piquée de ses critiques, prit des mesures qui le blessèrent. Le duc se plaignit en vieillard chagrin et acariâtre[3]. Mais déjà la direction suprême des négociations en Navarre était passée aux mains de l'arbitre souverain des destinées de l'Espagne, de l'empereur Charles-Quint.

Le 22 octobre 1555, Charles-Quint résigne la maîtrise de la Toison d'or, le 25 la souveraineté des Pays-Bas, le 16 janvier 1556 les royaumes de Castille, d'Aragon, de Sardaigne et de Sicile en faveur de son fils. Il passe à Bruxelles une partie de l'année 1556. Le 8 août, il se rend à Gand et y demeure vingt jours. A la fin du mois il descend en Zélande, et signe son acte de renonciation à l'empire. Le 12 septembre[4], il envoie cet acte à son frère Ferdinand en lui laissant le soin de réunir les électeurs qui doivent le confirmer.

1. Avis de France du 16 septembre 1555, déjà cité.

2. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, datée de Pampelune et du 22 janvier 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 136).

3. Lettre originale en espagnol de la princesse dona Juana au duc d'Albuquerque, datée de Valladolid et du 14 août 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 95). Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, datée du 2 septembre 1556 et de Pampelune (ibid., f. 199).

4. Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 710.

Le 15[1], il monte sur le vaisseau *El Espiritu Santo*, commandé par Antonio de Bertendona[2], et fait voile vers l'Espagne. Charles-Quint, en descendant du trône, laissait le monde en paix. La reine d'Angleterre avait obtenu, des plénipotentiaires de l'empereur et du roi de France, rassemblés au couvent de Vaucelles, près de Cambrai, une trêve de cinq ans (5 février 1556)[3]. Mais l'Espagne était épuisée d'hommes et d'argent ; le trésor était vide ; tout l'or de l'Amérique, joint aux richesses des Flandres, gaspillés par les officiers impériaux, ne suffisait pas aux besoins de tant de royaumes. Le roi de Navarre cite dans sa correspondance un curieux témoignage de cette détresse. Charles-Quint avait ordonné le « recouvrement de Bougie », nid de pirates, qui infestaient les côtes méridionales de l'Espagne, mais l'impossibilité d'équiper une flotte et une armée, faute d'argent, fit ajourner l'expédition. Malgré les cinq ans de répit que la trêve de Vaucelles laissait à l'Espagne pour se remettre de ses sacrifices, Antoine prévoit que, « de cinq autres années après et possible « de la vie du dit empereur et celle du roy d'An- « gleterre, son fils, ils n'auroient moyen de se resou- « dre », c'est-à-dire de reprendre les armes[4].

L'état des finances et des armements du roi de Na-

1. M. Mignet fixe le départ de Charles-Quint au 13 septembre (*Charles-Quint,* 1857, p. 127). M. Gachard a prouvé que l'empereur ne s'embarqua que le 15 (*Retraite et mort de Charles-Quint,* introduction, p. 144, note 2).

2. Ce vaisseau est appelé le *Bertendona* dans un document cité par M. Mignet (p. 132), mais M. Gachard a prouvé que ce nom était celui de son propriétaire (p. 145).

3. *Histoire universelle* de de Thou, liv. XVII, 1740, t. II, p. 404.

4. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 113.

varre lui conseillait de commencer la guerre. Les lettres patentes de Henri II, qui ordonnaient l'exécution de la trêve, ne liaient pas l'héritier de la maison d'Albret[1]. Cette considération frappa la princesse Juana[2]. Elle reçut aussi une suite d'avis alarmants : le 1er août, que le duc de Vendôme avait levé 30,000 hommes de pied et 6,000 cavaliers, dont le quart pouvait entrer en campagne[3]; le 8 août, ces avis sont renouvelés avec insistance : « Si on disait à Votre Altesse que autrefois on « a fait des préparatifs aussi considérables sans les exé- « cuter, ce serait la vérité ; mais alors celui qui portait « le titre de roi de Navarre était un homme discrédité « parmi les gens de guerre, tandis que celui qui « aujourd'hui prend ce titre est le plus renommé « homme de guerre qui soit en France, le plus expé- « rimenté et le plus riche[4]. » Le 9 août, un alcade, le

1. On trouve une copie de ces lettres patentes aux Archives nationales, K. 1489, n° 96. Elles sont datées de Blois et du 13 février 1556. Il est à remarquer qu'elles ne portent pas le millésime de 1555, sans doute parce que cette copie a été faite par des secrétaires espagnols, qui, comme on sait, suivaient, bien avant les Français, l'usage de commencer l'année au 1er janvier.

2. Lettre originale en espagnol de la princesse dona Juana au duc d'Albuquerque, datée de Valladolid et du 29 février 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 206). Elle renouvela les mêmes avertissements le 10 avril (ibid., f. 131).

3. Lettre originale en espagnol de la princesse dona Juana au duc d'Albuquerque, datée de Valladolid et du 1er août 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 99).

4. « Y si dijeren a vuestra Alteza que otras beces han hecho ademanes casi como este sin efectuarlos, diran verdad; pero entonces llamabase rey de Nabarra un hombre questaba muy désacreditado con toda la gente en guerra; y el que ahora hace esto y se intitula rey es el mas accréditado hombre de guerra que ay en Francia, y hasta experimentado della, y muy rico..... »

docteur Suarez de Tolède[1], le 17 août, le duc d'Albuquerque signalent de nouveaux préparatifs de guerre en Béarn.

La prochaine arrivée de l'empereur en Espagne augmentait l'anxiété des lieutenants espagnols[2]. Le port de Laredo, où il devait débarquer, était à quarante lieues de la frontière de France, et un corps de cavalerie, conduit avec cette hardiesse dont Antoine avait donné tant de preuves en Picardie, pouvait franchir la distance en trois jours. En vue de ce danger, le 1er août, la princesse Juana donne à Don Diégo de Carvajal, gouverneur de Fontarabie, la mission de garder le passage de la Bidassoa[3], et, le 14, elle envoie au duc d'Albuquerque quatre commissions en blanc de capitaines de gens de pied[4]. Les officiers espagnols arrêtaient les espions et même les marchands qui passaient la frontière. Ces prises donnaient lieu à des correspondances qui se terminaient quelquefois par des échanges. Le 24 mai, Antoine demande la

(Lettre d'un espion à la princesse de Portugal, datée d'Estella et du 8 août 1556; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 98.)

1. Lettre originale en espagnol de l'alcade docteur Suarez de Tolède à la princesse dona Juana, datée du 9 août 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 122).

2. Une lettre de Henri II à Du Lude, datée du 20 octobre 1555, lui apprend l'abdication de l'empereur et sa prochaine retraite en Espagne « en vie contemplative ». Elle lui commande, si l'empereur est obligé de relâcher sur les côtes de France, de le retenir prisonnier, lui et sa suite (copie; Anjou et Touraine, vol. 10).

3. Lettre de la princesse dona Juana, datée du 1er août 1556, citée plus haut.

4. Lettre originale en espagnol de la princesse dona Juana au duc d'Albuquerque, datée de Valladolid et du 14 août 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 95).

grâce de Martin de Lengragnac, qui avait été condamné au fouet et à dix ans de galères[1]. Le 8 août, Diégo de Carvajal emprisonne à Fontarabie un espion béarnais[2]. Au mois d'août, un capitaine de la compagnie du maréchal de Brissac, Pierre de Condom, est pris à Guipuscoa. Il avoua qu'il avait fait partie de la maison du roi de Navarre et qu'il était venu en Espagne, trois ans auparavant, pour acheter des chevaux. Antoine par représailles fit saisir à Bayonne Don Antonio de Çuniga, fils du duc de Nejar. La princesse Juana écrivit que Pierre de Condom avait abusé de la trêve en levant le plan des fortifications de Saint-Sébastien et le fit condamner à mort. Heureusement pour lui on saisit à La Fère un ingénieur flamand en flagrant délit d'espionnage, et les deux coupables furent échangés[3].

1. Lettre originale en français du roi de Navarre au duc d'Albuquerque, datée de Nérac et du 24 mai 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356).

2. Lettre originale en espagnol de don Diégo de Carvajal au duc d'Albuquerque, datée de Fontarabie et du 8 août 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 94). Le docteur Suarez de Tolède, dans une lettre que nous avons déjà citée, dit qu'il en avait arrêté deux. Cet espion n'est pas nommé, mais nous croyons, d'après la coïncidence des dates, que c'est Coulon, parent du secrétaire d'État, ou peut-être le secrétaire d'État lui-même.

3. Voici la liste des documents que nous avons recueillis sur cette affaire qui reste encore obscure :

Déposition du capitaine Pierre de Condom, pièce en français, sans date (Arch. nat., K, 1486, n° 7).

Lettre du roi de Navarre à la princesse Juana, copie ou traduction en espagnol, datée de Nérac et du 7 octobre 1556 (ibid., K, 1489, n° 103).

Lettre de la princesse dona Juana au duc de Vendôme, en espagnol (ibid., K, 1489, n° 104).

Lettre du roi de Navarre à la princesse dona Juana, en français,

La fortune favorisait le roi de Navarre, mais il la laissa échapper. Au lieu d'entrer en campagne, il installa, vers le milieu du mois d'août 1556, ses compagnies à Sauveterre, à Saint-Palais, à Garritz, à Saint-Jean-Pied-de-Port. Il visita les chemins qui reliaient ces villes et ordonna quelques travaux de fortification[1]. A la fin du mois, il annonça publiquement à ses officiers qu'il allait faire un voyage à la cour et que la guerre était renvoyée au printemps[2]. Le roi de France l'engageait à se rendre au-devant de l'empereur à Laredo, et le duc d'Albuquerque se préparait à le recevoir avec toute la magnificence que méritait un tel ambassadeur[3]; mais le prince craignit de se confier à la bonne foi de ses plus mortels ennemis.

Deux circonstances principales, d'après les correspondances espagnoles, décidèrent Antoine à ajourner son invasion : il hésita devant les préparatifs de défense du duc d'Albuquerque et ne put décider Jean de

datée de Paris et du 24 mai 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 104).

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, datée du 10 juin 1557 (ibid., f. 67).

Lettre du roi de Navarre, du 27 juin 1557, à Philippe II, en français (ibid.).

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, du 22 octobre 1557 (ibid., f. 51).

1. Lettre d'un espion, non signée, à l'évêque de Pampelune, original espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 146).

2. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, datée de Pampelune et du 2 septembre 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 199).

3. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, datée de Pampelune et du 4 octobre 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 144).

Bourbon, duc d'Enghien, son frère et son compagnon d'armes, à l'assister en Navarre[1]. A ces motifs, suivant toutes les vraisemblances, il faut ajouter la prochaine dénonciation de la trêve de Vaucelles, encore ignorée des lieutenants impériaux[2], et la publicité donnée aux intrigues du roi de Navarre en Espagne. Nous allons exposer cette affaire, qui faillit entraîner de graves conséquences.

Le gouvernement de Henri II ne paraît pas avoir connu dans tous leurs détails les obscures menées du roi de Navarre et de Descurra. Quelques rares indices, épars çà et là dans les documents originaux, nous apprennent qu'Antoine, afin de prévenir les indiscrétions, avait révélé au roi une partie de la vérité. Tout allait bien pour ce prince, qui se flattait de jouer ses deux puissants voisins, quand le zèle indiscret d'un officier du roi, Jacques Benoît de Lagebaston, premier président du parlement de Bordeaux, ébruita ses intrigues. Plusieurs personnages de l'entourage du prince, Alsatte[3], gendre du sire de Belsunce, d'Hurtubie,

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à don Diégo de Carvajal, datée de Pampelune et du 28 août 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 166).

2. On ne voit poindre la crainte de la rupture de la trêve, dans la correspondance des officiers de la Navarre espagnole, qu'au mois de décembre 1556. La première pièce où elle se manifeste, parmi les documents que nous avons réunis, est une lettre en espagnol, datée de Pampelune et du 15 décembre, du docteur Suarez de Tolède, alcade de Pampelune, adressée à don Diégo de Carvajal, gouverneur de Fontarabie (Original espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 144).

3. Alsatte était déjà un des agents confidentiels de Henri d'Albret. En 1551 il fut envoyé au roi avec une mission secrète dont nous ne connaissons pas l'objet (Lettre de Henri II au roi de

seigneur béarnais, sa femme, ses enfants et leurs complices furent arrêtés au commencement de 1556 au nom du roi. Les documents ne s'expliquent qu'à mots couverts sur l'accusation ; il s'agissait d'une conspiration remontant au règne de Henri d'Albret et ayant pour but de livrer aux Espagnols une des villes du roi, Bayonne ou Bordeaux. L'instruction fut dirigée par Lagebaston. Alsatte et d'Hurtubie compromirent certains serviteurs du roi de Navarre, notamment un de ses secrétaires, Arnauld de Coulon. Le 6 mars 1556, Henri II fit confronter à Dax tous les accusés. Lagebaston s'y rendit lui-même inopinément, et, au lieu de se contenter de leurs déclarations sur l'entreprise d'Alsatte, il les interrogea sur les menées du feu roi Henri d'Albret et sur les négociations du souverain actuel de la Navarre. A la suite de cet interrogatoire, plusieurs témoins furent emprisonnés et l'un d'eux, Etchasserii, curé de Garritz, fut conduit à Bordeaux.

Cette mesure inspira à Antoine une vive inquiétude. Il s'était déjà plaint au duc de Guise et lui avait envoyé un de ses familiers, le protonotaire de Miossens, de la maison d'Albret[1]. Il expédia un de ses secrétaires, nommé Boloigne, au premier président. Le magistrat retournait à Bordeaux avec la lenteur traditionnelle

Navarre, datée de Chantilly et du 27 octobre 1551; Arch. des Basses-Pyrénées, E, 575). Cette lettre est imprimée dans les *Documents historiques inédits* par M. Champollion-Figeac, t. III, p. 602. Alsatte fut encore renvoyé à la cour en 1553 (Nouvelles de France, avril 1553; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 56).

1. Lettre de créance datée de Nérac et du 18 février 1555 (1556) (Original, f. fr., vol. 20470, f. 189). L'objet de la mission du protonotaire de Miossens n'est pas indiqué.

des gens de robe. Boloigne, n'obtenant rien de lui, gagna à prix d'argent un « postillon » de l'escorte et fit passer des instructions au curé de Garritz. Entre temps le roi de Navarre écrivait lettres sur lettres au président Lagebaston, revendiquait ses privilèges et réclamait Etchessarii, qu'il décorait du titre de chapelain du roi. Il écrivit aussi à Henri II et chargea le baron de Cramail de porter sa lettre à la cour[1].

Lagebaston s'inquiéta peu de ces réclamations bruyantes. Le 3 mai, il répondit au roi de Navarre : « Vous ne trouverez mauvais l'arrest et emprisonne-« ment du personnage y mentionné et la longueur de « son eslargissement. Et vous-même jugerez tout ce « qui en a esté faict estre chose de votre vouloir et « que vous commanderiés estre faictes si elles estoient « encores à faire[2]. » Malheureusement les instructions de Boloigne étaient tombées entre les mains du président. Cet écrit ne compromettait personne, mais il contenait la défense de répondre à toute question étrangère à l'entreprise d'Alsatte ; enfin il encourageait Etchessarii à ne pas se laisser intimider par les menaces et l'appareil de la torture.

Le baron de Cramail, parti de Nérac le 19 avril, arriva le 26 à la cour. Henri II montra quelques

1. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret;* Lettres au roi et au connétable, p. 106 et 109.

2. Lettre de Lagebaston au roi de Navarre, du 3 mai 1556, datée de Montignac en Angoumois (copie, f. fr., vol 3090, f. 41, et coll. Clairambault, vol. 349, f. 2565). Dans cette lettre et dans celle du roi de Navarre le curé de Garritz n'est pas nommé. Il est désigné sous l'indication vague *un prisonnier;* mais il est nommé dans les lettres suivantes.

soupçons à l'occasion des instructions saisies entre les mains du curé de Garritz. Cramail était de retour à Nérac avant le 6 mai. Antoine essaya de se disculper par un nouveau message cinq jours après[1]. Ses réclamations furent admises et Lagebaston reçut l'ordre de rendre la liberté au curé de Garritz. Mais l'opiniâtre président refusa d'élargir son prisonnier. Aux instances d'Antoine il répondait « qu'il savait bien ce que valent « telles lettres et comme il les faut prendre ». Antoine porta plainte à Henri II, le 11 mai, par Lamothe, un de ses secrétaires[2].

Lagebaston, malmené par le roi de Navarre, adressa le 15 mai sa justification au roi. Sa lettre, sans lever entièrement le voile, nous apprend des faits nouveaux. Parmi les complices d'Alsatte se trouvait un Béarnais, Jacquinot de Lissalde, accusé de plusieurs voyages en Espagne, voyages mystérieux et inexpliqués. Lissalde avouait qu'il avait été envoyé en Espagne par un agent de Henri d'Albret, que la lettre de Lagebaston ne nomme pas. L'agent en convenait, mais rejetait la responsabilité de la mission sur son ancien maître. Le curé de Garritz accusait de trahison le personnage qui justifiait Lissalde. Lagebaston, convaincu qu'il tenait le fil de l'intrigue, concluait sa lettre en demandant l'autorisation de garder le curé de Garritz sous les verrous et de le mettre à la torture[3]. Ce Jacquinot de Lissalde peut être le frère ou le parent d'un Antoine

1. Lettre originale du roi de Navarre au connétable, du 6 mai 1556 (f. fr., vol. 20644, f. 141).

2. Lettre originale du 11 mai au roi (f. fr., vol. 20644, f. 143).

3. Lettre originale de Lagebaston au roi, du 15 mai 1556, datée de Bordeaux (f. fr., vol. 20434, f. 19).

de Lissalde, fils de Descurra, que nous trouvons six ans après à Toulouse, occupé d'intrigues avec l'Espagne[1]. Le personnage important, traître de profession, dont parle le premier président, ne seroit autre que Descurra.

L'obstination du premier président ajoutait de l'importance à l'affaire. Antoine menaçait de donner sa démission de gouverneur de la Guyenne[2], et répondait par des rodomontades aux soupçons de Lagebaston. Le 11 mai, il écrit au connétable : « Je ne veux pas « tant oublier ma réputation et le lieu que je tiens « que je voulcisse deppendre de ses arrêts et juge- « ments. » Et dans un autre passage : « Je ne prise « un bouton toutes les informations qu'il sauroit faire. » Mais il était effrayé d'une instruction judiciaire qui, dit-il, « soubs couleur du fait d'Alsatte, vouloit enqué- « rir des intelligences que je ne puis avoir pour le « recouvrement de mon royaume[3]. » Un incident nouveau épaissit l'obscurité qui planait sur l'enquête. Alsatte, l'accusé principal, s'évada des prisons de Bordeaux. Antoine, qui peut-être avait favorisé son évasion, fit grand étalage de son zèle. Il expédia de Nérac six gentilshommes à sa poursuite, munis de commissions pour tous les lieutenants du roi. Alsatte fut retrouvé et arrêté à Bayonne par les soins du comte du Lude. Le roi envoya l'ordre de conduire l'accusé à

1. Lettre de Descurra au s. Marroquino, secrétaire du chiffre du roi d'Espagne, datée du 29 mars 1563 (Arch. nat., K, 1499, n° 31). Descurra donne son adresse à Toulouse, chez son fils, Antoine de Lissalde.

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 126.

3. Lettre originale d'Antoine, du 11 juin 1556, datée de Nérac (f. fr., vol. 3147, f. 12).

Bordeaux, mais il tomba malade et si gravement qu'on ne put même l'interroger. « Il démontre, écrit le comte « du Lude, avoir grande affection de se guarir afin « d'aller à Bordeaux pour se justifier [1]. »

Ici s'arrêtent malheureusement nos informations. Nous ignorons le sort du curé de Garritz, de Lissalde, de d'Hurtubie et de leurs complices. La mort d'Alsatte les fit-elle remettre en liberté? Les lettres d'Antoine se taisent sur cette affaire qui lui avait donné tant de souci [2]. Le sire de Belsunce, beau-père d'Alsatte, fut pourvu du gouvernement de Dax, le 27 juillet 1557, et son fils de la lieutenance dans la vicomté de Soule en Béarn [3]. Ces faveurs étaient peut-être des compensations. Lagebaston, abandonné par le roi, paya les excès de son zèle. Les États de Béarn protestèrent contre l'usurpation qu'il avait commise en citant à sa barre le secrétaire, Arnault de Coulon, officier du roi de Navarre. Antoine répondit aux États, avec une modération simulée, qu'il n'avait autorisé cette dérogation aux libertés du royaume que par condescendance pour le roi de France [4]. Mais il obtint la récusation de ce magistrat dans toutes les instances qui l'intéressaient, lui ou les Béarnais, pour cause de sus-

1. Lettre originale du comte du Lude au roi, datée de Bayonne et du 16 juillet 1556 (f. fr., vol. 22376, f. 30). Jean de Daillon, comte du Lude, était gouverneur de Guyenne depuis 1548.

2. Nous citerons, outre les lettres publiées par M. de Rochambeau, une lettre encore inédite du 27 août 1556 (f. fr., vol. 20644, f. 163).

3. Requête de Belzunce au roi, du 13 janvier 1562 (1563) (f. fr., vol. 15880, f. 164).

4. *Establissements de Béarn,* t. VI, f. 67 (Arch. des Basses-Pyrénées, C, 684).

picion légitime[1]. Peu de temps après, Lagebaston fut disgracié et exilé dans ses terres en Angoumois[2].

Le 28 septembre 1556[3], à l'entrée de la nuit, après une heureuse traversée de huit jours, l'empereur débarqua au port de Laredo, en Espagne. Suivant l'historien Strada, copié par Robertson, Charles-Quint, cédant à son émotion au sortir du navire, se jeta à genoux et embrassa la terre en disant : « O mère com-« mune des vivants, je suis sorti nu de ton sein et nu j'y « retourne[4] ! » Il est à regretter que cette exclamation, dictée par un sentiment plein de grandeur, ne nous soit rapportée par aucun des témoins. Le 13 octobre 1556, l'empereur entra à Burgos et y reçut le duc d'Albuquerque, et, pour la première fois, l'agent du roi de Navarre, Descurra. C'est alors qu'il répondit aux propositions contenues dans le mémoire d'Antoine, du mois de septembre de l'année précédente. Sans

1. Lettre originale d'Antoine de Bourbon, du 14 juin (f. fr., vol. 3147, f. 12).

2. Théod. de Bèze, *Hist. ecclésiastique,* t. I, p. 132. Lagebaston se rendit bientôt à Paris et se mit au service du connétable, l'ennemi personnel du roi de Navarre. Il prit part notamment à la conduite d'une affaire où l'on regrette de le trouver mêlé, le procès de François de Montmorency et de Mademoiselle de Piennes, que le fils aîné du connétable avait séduite et qu'il refusait d'épouser. Voyez sur cette affaire un mémoire publié dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* ann. 1879.

3. Lettre du contador Julian de Preytia au conseil de guerre, datée du 29 septembre 1556 (Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint,* t. I, p. 1).

4. Strada, *De bello Belgico,* p. 6. — Robertson, *Hist. de Charles-Quint,* liv. XII. — Aucun des témoins du débarquement de Charles-Quint ne rapporte cette belle parole. M. Mignet la révoque en doute (p. 135), sans donner de son doute d'autre raison que leur silence.

doute il appréciait le parti que l'Espagne pouvait tirer du Béarn pour une invasion en Guyenne, mais il n'estimait pas cette alliance au prix des royaumes de Naples ou du Milanais. Confiant dans l'action du temps, attendant tout de la fortune, il marchanda et finalement répondit qu'il en conférerait avec le nouveau roi d'Espagne [1].

Les négociations se traitaient par le double intermédiaire de Descurra et d'un secrétaire, qui séjournait habituellement à Saint-Palais, près de la fontière. A la réponse de l'empereur, Antoine s'écria : « Je suis « étonné que ces gens se moquent ainsi de moi et me « regardent comme si simple d'esprit que je ne com- « prenne pas que leurs lenteurs ne sont que des « mensonges destinés à prolonger les pourparlers. » Dans un accès d'impatience, il ajouta qu'il « n'enten- « dait pas être tenu plus longtemps le bec dans l'eau ». Il promit d'attendre jusqu'au 20 ou 30 novembre à Pau, et renvoya son secrétaire à Saint-Palais avec la mission de lui apporter une autre réponse en poste [2]. Le duc d'Albuquerque informa l'empereur, à Jarandilla, et Philippe II, à Bruxelles, de la sommation que le roi de Navarre adressait à la cour d'Espagne. La précipitation n'entrait pas dans les habitudes de la chancellerie impériale. L'imperturbable Charles-Quint

1. Lettre de l'empereur à Philippe II, sans date (nov. 1556) (Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint,* t. II, p. 105).

2. Lettre en espagnol du secrétaire du duc de Vendôme à Descurra, datée de Saint-Palais et du 8 novembre 1556 (Arch. nat. K, 1489, n° 108). M. Mignet a cité cette pièce d'après une copie conservée aux Arch. de la secrét. d'Espagne (*Charles-Quint,* 1857, p. 184).

s'excusa sur sa prochaine entrée à Yuste et recommanda au duc d'Albuquerque d'entretenir la négociation jusqu'au retour, d'ailleurs prochain, du roi Philippe. Antoine menaçait d'agir en ennemi et d'envahir la Navarre. Sans donner beaucoup à craindre, cette fanfaronnade mit l'empereur en éveil. Le duc d'Albuquerque devait partir pour l'Angleterre ; Philippe II, conseillé par son père, lui donna contre-ordre. Le duc resta à Pampelune avec des troupes [1].

Philippe II ajoutait plus d'importance que son père aux réclamations traditionnelles de la maison d'Albret. Le Béarn devenait un foyer de calvinisme actif. Les rapports qui existaient entre le Nord et le Midi facilitaient la propagation des idées nouvelles. La plus étroite surveillance ne pouvait rien prévenir entre deux peuples habitués à confondre leurs intérêts et que la même langue, les mêmes mœurs unissaient depuis des siècles. Dans l'indulgence que le duc de Vendôme montrait aux novateurs [2], Philippe II entrevoyait le désir de forger des armes contre la catholique Espagne. Un traité de compensation qui eût éloigné le roi de Navarre ou un traité d'alliance paraissait le seul remède. Le 2 décembre, il adressa au duc d'Albuquerque une lettre qui révèle un esprit de conciliation assez rare dans l'histoire de ce prince. Il accorde le duché de Milan en retour des places fortes de la Navarre et ne demande à ses officiers que de veiller à la stricte exécution de l'échange [3]. La lettre arriva au duc d'Albu-

1. Lettre de Charles-Quint à la princesse Juana, datée de Jarandilla et du 31 janvier 1557 (Gachard, t. II, p. 154).

2. Voyez le chapitre suivant.

3. Lettre originale en espagnol de Philippe II au duc d'Albu-

querque le 11 janvier 1557 et la décision du roi fut aussitôt communiquée verbalement par Descurra au secrétaire du roi de Navarre à Saint-Palais. Un messager partit en poste et rejoignit le prince sur la route de France. Antoine fut transporté de joie. N'osant interrompre son voyage à la cour, il ordonna au secrétaire de le rejoindre avec Descurra, sans grand équipage et en dissimulant sa qualité, à Vendôme, où il allait visiter ses vassaux[1].

Les événements aidaient encore une fois le roi de Navarre. La trêve de Vaucelles est dénoncée le 31 janvier 1557, et l'amiral de Coligny, gouverneur de la Picardie, prend l'offensive. François de Lorraine, duc de Guise, passe les Alpes à la tête d'une armée de 12,000 hommes. Jamais, depuis le commencement des guerres d'Italie, campagne ne s'était ouverte sous des auspices plus favorables à la France. Pour la première fois, le roi avait noué une alliance, une véritable alliance, avec la cour romaine. Paul IV, Jean-Pierre Caraffa, pape depuis le 23 mai 1555, rêvait de chasser les Espagnols de l'Italie à l'aide des Français. Le duc de Guise, époux d'Anne d'Est, était assuré du secours du duc de Ferrare. Enfin la retraite de Charles-Quint, dont le grand nom valait une armée, les sentiments pacifiques du roi des Romains laissaient Philippe II sans appui devant

querque, datée de Bruxelles et du 2 décembre 1556 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, n° 356, f. 93). Nous appelons l'attention du lecteur sur l'importance de cette pièce qui est le point de départ de toute la négociation. Elle est restée inconnue à MM. Mignet et Gachard.

1. Lettre de l'empereur à dona Juana, datée de Jarandilla et du 31 janvier 1557 (Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint,* t. II, p. 154).

son rival. Le roi de Navarre tenait les clefs des Pyrénées et pouvait faire pencher la balance en ouvrant les portes de l'Espagne à l'invasion. Il était bien armé; il avait le renom d'un grand capitaine; il possédait des places réputées imprenables, une nombreuse artillerie, des magasins inépuisables. Il pouvait se croire l'arbitre de l'Europe.

La guerre surprenait Philippe II dans le moment où l'Espagne semblait le plus épuisée, et menaçait à la fois les fertiles plaines des Flandres et le royaume de Naples. Forcé de rester à Bruxelles, il envoie, le 3 février 1557, son favori, Ruy Gomez de Silva, avec des instructions qui renfermaient des appels désespérés. Le 16 février, il adresse à l'empereur des pleins pouvoirs en blanc pour traiter avec le roi de Navarre au prix du Milanais, et, quelque temps après, le 13 avril, d'autres pleins pouvoirs au duc d'Albuquerque conçus en termes plus généraux que les précédents[1].

Cependant Descurra, accompagné du secrétaire du roi de Navarre, était parti le 17 janvier et se dirigeait à grandes journées vers la ville de Vendôme. Il arriva le 30 à Mézières au Perche, en Beauce, et s'arrêta chez Raphaël de Taillevis, médecin d'origine espagnole, attaché à la maison du prince[2]. Bientôt parurent le secrétaire Victor de Brodeau, le principal agent de la

1. Ces pièces sont analysées par M. Gachard (t. II, préface, p. LIV, note, p. CII, et p. 159, note).

2. Le médecin n'est pas nommé dans la pièce, mais il y est dit qu'il était Espagnol. Or nous savons que Taillevis était établi dans le Vendômois (*Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret*, p. 95). Enfin une pièce du 24 novembre 1557, que nous analyserons plus loin, fait allusion à la part qu'il avait prise à ces négociations (leg. 357, f. 42).

négociation, et, une heure après, le roi de Navarre avec un seul serviteur. Le prince accueillit bien Descurra et demanda des nouvelles de l'empereur. Descurra lui remit une copie de la lettre de Philippe II du 2 décembre 1556, mais revue et modifiée par l'implacable empereur. Antoine la parcourut avec impatience et dit : « J'avais « demandé d'être mis en possession de l'état de Milan « avant de livrer autre chose, et maintenant le roi don « Philippe veut que je lui remette mes places et mes « otages avant de me livrer Milan ? » Descurra ne répondit rien. Antoine s'anima et cita l'exemple du connétable de Bourbon, du duc de Savoie, du prince de Salerne, ruinés au service de l'empereur, afin de justifier sa défiance. Le raisonnement était juste. Dans l'échange proposé, les deux parties ne compromettaient pas le même enjeu ; si Antoine était de mauvaise foi, le roi d'Espagne n'obtenait rien, tandis que le roi de Navarre, s'il se laissait tromper par Philippe II, tombait aux mains du roi de France et perdait sa couronne sans compensation : le premier pouvait donc ne rien gagner, mais le second pouvait tout perdre. Voilà pourquoi le prince voulait entrer en possession du Milanais avant de livrer ses places du Béarn [1].

A cette argumentation, Descurra répondit qu'il fallait apporter de la confiance dans les grandes affaires, que le Milanais était trop éloigné pour être livré au nouveau roi, à l'insu de Henri II, directement et sans intermédiaire. Le prince, adoptant cette idée, demanda que le roi d'Espagne donnât l'ordre à son lieutenant,

1. Ce raisonnement est fort bien exposé dans la pièce que nous citons plus bas.

Fernand de Gonzague, de remettre le Milanais au duc de Mantoue ou aux Vénitiens. Descurra observa que le duc de Mantoue et les Vénitiens n'étaient pas des dépositaires sûrs ; il proposa cinq ou six seigneurs castillans, qui recevraient le Milanais au nom du roi de Navarre, tandis que le nouveau roi du Milanais livrerait lui-même Navarreins et ses deux fils en otage. Antoine répondit que les cinq ou six seigneurs castillans ne seraient jamais que les mandataires du roi d'Espagne. La conférence prit de part et d'autre un ton d'aigreur. Descurra demandait toujours que l'on eût confiance en son maître ; Antoine riposta que son maître pourrait bien à son tour prendre un peu de confiance en lui. Descurra accusa le prince de combiner l'invasion de la Navarre, mais, dit-il, « les Espagnols sont si bien pré-« parés que les agresseurs n'en sortiront pas vivants ». A cette provocation, Antoine se mit en colère et s'écria : « Laissons tout cela de côté et qu'il ne soit « plus question de ce traité. » Il prit tous les papiers de Descurra et les jeta au feu : « Je ne veux pas, dit-« il, que de telles affaires restent entre les mains de « personne. Tel est mon dernier mot. » Cet accès de vivacité interrompit la conférence. Descurra, sans céder, réclama une réponse écrite. Antoine résistait, mais le médecin et le secrétaire Brodeau observèrent que sa requête était juste. Antoine remit un sauf-conduit à Descurra en déclarant « qu'il perdrait la vie et « tout ce qu'il possédait avant qu'il arrivât malheur « au messager espagnol », et repartit pour Vendôme, à six heures du soir, accompagné de Brodeau.

Descurra demeura à Mézières et s'entretint avec son hôte de la négociation qui s'était rompue si brusque-

ment. Le médecin défendait son maître et Descurra le roi d'Espagne. Le lendemain, Brodeau écrivit que, si Descurra avait d'autres moyens à faire valoir, il pouvait se présenter à Vendôme, à son logis, et que le roi de Navarre viendrait lui parler pendant la nuit. Descurra ne voulut rien ajouter; le médecin, séduit par l'idée de choisir quelques seigneurs castillans comme intermédiaires, consulta Brodeau. Celui-ci répondit que son maître avait un autre mode d'échange à proposer. Descurra demanda avec instance le secret du prince, mais le médecin jura qu'il l'ignorait[1]. Avant son départ, Descurra reçut de Vendôme la réponse écrite qu'il avait sollicitée. Ce document, daté du 4 février, est un résumé de l'argumentation d'Antoine au sujet de l'inégalité des deux contractants et des dangers que la mauvaise foi du roi d'Espagne pouvait faire courir à la maison de Navarre. La pièce était écrite en chiffres et des surnoms étaient attribués aux principaux personnages ; l'empereur y est appelé *Aguerre*, Philippe II *Saint-Georges*, le roi de France *Errua*, le roi de Navarre *Alonzo*, le duc d'Albuquerque *Lascano*, et Descurra *Salamanca*[2].

Descurra rendit compte de sa mission au conseil de la princesse Juana, composé de Ruy Gomez de Silva, de

1. Cette conférence de Descurra avec le roi de Navarre à Vendôme est racontée avec détails dans un mémoire du duc d'Albuquerque à Philippe II, daté de Pampelune et du 21 février 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 31).

2. Traslado de la respuesta que Vandoma dio por escrito al senor Descurra sacada de su cifra a la letra, sans date (la date est dans le corps de la pièce) (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 54).

don Garcia de Tolède et de Gutierre Lopez de Padilla[1]. Il rapportait de Vendôme une grande méfiance : ou le roi de Navarre, dit-il, veut prendre avec le roi des arrangements qu'il n'a pas voulu révéler devant ses secrétaires, ou il s'entend avec le roi de France pour nous tromper[2]. Le conseil, n'osant prendre de détermination, envoya Descurra à l'empereur[3].

Charles-Quint avait quitté, le 3 février 1557, le château de Jarandilla et s'était renfermé pour toujours dans le cloître de Yuste[4]. Il reçut Descurra le 28 avril et écouta ses explications. Il ne suspectait pas la bonne foi d'Antoine, mais ses combinaisons. Le prince s'abuse, dit-il[5], en refusant la simultanéité de l'échange, car il est clair que le roi de France, aussitôt qu'il aura connaissance de la négociation, occupera les villes de la Navarre, que les seigneurs béarnais abandonneront leur prince et le laisseront dans l'impossibilité de tenir ses engagements. Il ne peut d'ailleurs se maintenir à Milan qu'avec le secours du roi d'Espagne ; qu'il nous

1. Lettre de la princesse dona Juana à l'empereur, datée du 21 avril 1557 (Gachard, t. II, p. 173). Le marquis de Mondejar faisait aussi partie du conseil d'État, mais il n'assista pas à cette séance; il était malade (ibid.).

2. « O que Vandoma tiene muy determinado de concertarse con V. M. y que no lo quiso declarar alli delante de aquellos, o que tiene fin de concertarse con el rey de Francia. » (Rapport du duc d'Albuquerque au roi, daté de Pampelune et du 21 fév. 1557; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 367, f. 31.)

3. Lettre de la princesse dona Juana, citée dans la note 1.

4. M. Mignet a raconté ce dernier voyage du grand empereur (*Charles-Quint,* 1857, p. 196).

5. Nous résumons une longue dépêche de Charles-Quint à la princesse dona Juana, datée de Yuste et du 29 avril 1557 (Gachard, t. II, p. 175).

accorde donc toute sa confiance. Plus il s'exposera pour nous, plus étroites seront nos obligations envers lui. — Charles-Quint complétait cet aperçu par un souvenir rétrospectif : que le prince, disait-il, rassemble des troupes comme pour envahir la Navarre, nous en rassemblerons pour le repousser. Nos armées opéreront leur jonction et envahiront ensemble la Guyenne, ainsi qu'il le demandait lui-même au mois de juin 1555[1]. S'il s'engageait ainsi envers nous, « au cas qu'on eût à « lui livrer Milan, on pourrait agir avec moins de « doute[2]. »

La princesse Juana communiqua la lettre de l'empereur au conseil d'État en présence de Descurra, qui refit l'exposé des conférences de Vendôme. Après qu'il eut quitté la salle du conseil, la délibération commença. Les conclusions de la lettre de Charles-Quint du 29 avril étant admises, le conseil arrêta de faire un nouvel appel à la bonne foi du roi de Navarre et de lui renvoyer Descurra. Si le prince persistait dans sa prétention d'obtenir le Milanais avant de livrer Navarreins, la négociation n'aurait pas de suite ; s'il acceptait le principe de l'échange simultané, le traité serait soumis à la signature de Philippe II[3]. L'instruction demandait instamment au roi de Navarre les moyens d'échange qu'il avait imaginés et qu'il refusait de faire connaître ; elle faisait appel à ses intérêts et l'invitait à

1. Voyez ci-dessus, p. 152.

2. « ..... habiendole de dar a Milan sa le podria entregar con menos duda y difficultad..... » Lettre de Charles-Quint citée dans la note 5 de la p. 182.

3. Lettre de la princesse dona Juana à l'empereur (Gachard, t. II, p. 181).

profiter des circonstances, qui immobilisaient en Italie et en Picardie les deux plus fortes armées du roi de France [1]. Charles-Quint ajouta à cette instruction une note importante : « Si le duc de Vendôme persiste à « ne pas se fier au roi, notre seigneur, et à demander « qu'on lui délivre l'État de Milan contre la remise de « ses fils et avant qu'il remette lui-même ses places, « vous lui proposerez, comme de vous-même, la « garantie de la parole de l'empereur [2]. » Descurra attendit quelques jours à Valladolid l'expédition de ses lettres. L'empereur et la princesse Juana jugeaient la proposition de nature à enlever l'acceptation du prince ou à faire ressortir sa duplicité [3].

Au moment où Descurra allait se mettre en route, arrivèrent de nouvelles dépêches de Philippe II.

Les affaires du roi d'Espagne ne s'étaient pas améliorées pendant l'intervalle. Malgré l'appui de Marie Tudor, en Angleterre il n'avait obtenu que des promesses. Le connétable achevait d'armer en Picardie un corps de troupes plus redoutable qu'aucun de ceux qui avaient passé la frontière des Flandres. Le duc de Guise poursuivait en Italie sa marche triomphale et mettait

1. Une partie de cette dépêche a été publiée par M. Gachard, t. II, préface, p. CIX, note.

2. « ..... Si todavia persistiere en no confiarse del rey nuestro senor, y en que se le entregue el estado de Milan, entregando sus hijos, y primero que entregue las tierras, le proponga, como de suyo, que el emperador, nuestro senor, se obligara y saldra por fiador de todo lo que con el se capitulare (Arch. nat., K, 1490, n° 28). M. Gachard a connu cette pièce d'après une copie conservée aux Archives de Simancas (Gachard, t. II, préface, p. CIX).

3. Lettre de l'empereur à la princesse dona Juana, datée du 12 mai (Gachard, t. I, p. 149).

en fuite les lieutenants espagnols par sa seule approche. Le 13 avril, Philippe II adresse de Londres une instruction au duc d'Albuquerque, l'acte de capitulation de cette volonté si ferme et réputée inébranlable : « Vous enverrez déclarer à Vendôme que « je consens et que je suis satisfait que l'État de Milan « lui soit remis le premier. Vous lui ferez demander « le moyen qu'il croit avoir, selon le langage qu'il a « tenu à Descurra, d'empêcher que ledit État ne tombe « au pouvoir du roi de France, en sorte que nous en « serions privés tous les deux. Quant à lui, quant à sa « bonne foi, j'en suis assuré, et j'espère qu'un tel gen- « tilhomme ne manquera sous aucun prétexte à sa « parole, mais qu'il mettra ses deux fils en nos mains, « comme il l'a promis, qu'il nous délivrera ses places « et travaillera au succès de l'entreprise projetée « contre le roi de France, dès qu'on lui aura remis « l'État de Milan [1]. »

Philippe II ajouta à l'instruction des pleins pouvoirs au nom du duc d'Albuquerque et de Ruy Gomez de Silva. Dans cet acte, destiné à passer sous les yeux d'Antoine, il n'est point de sacrifice que ne fasse le roi d'Espagne à la vanité du prince de Bourbon. Ainsi il fait revivre une négociation éteinte depuis la mort de Henri d'Albret, faute de raison d'être, celle du mariage de dona Juana, fille de Charles-Quint et veuve du roi de Portugal, princesse de vingt-quatre

1. Instruction de Philippe II au comte de Mélito, datée de Londres et du 13 avril 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 6). M. Gachard a connu cette pièce et en a publié et traduit une partie (t. II, préface, p. CXI à CXIII, et note). Mais il la cite sans indiquer le fonds où elle est conservée.

ans, avec le jeune prince de Béarn, âgé d'un peu plus de trois ans. Enfin il donne à celui qu'il avait toujours appelé *Vendôme* le titre de prince et de roi. Il fallait que Philippe II se sentit bien affaibli pour oublier à ce degré les rigueurs de son formalisme [1].

Avant toute démarche, Ruy Gomez de Silva devait obtenir l'approbation de l'empereur. Les concessions du roi d'Espagne étaient donc soumises à une condition suspensive. Ruy Gomez vint à Yuste le 15 mai [2]. Charles-Quint et le conseil d'État jugèrent que les nouveaux ordres de Philippe II ne modifiaient la situation qu'en y apportant des adoucissements. Descurra, qui avait attendu à Valladolid la décision du conseil d'État, partit pour la France et rejoignit à la frontière son introducteur ordinaire. Le roi de Navarre était encore à la cour, mais Jeanne d'Albret reçut la missive et l'envoya par un secrétaire en poste à son mari. On attendait de jour en jour l'arrivée du prince en Béarn. Le procès du duché d'Alençon allait être jugé en juin et Antoine devait partir après le prononcé de l'arrêt. Personne ne doutait de la ratification du prince à un traité qui couronnait son ambition [3].

Descurra revint à Pampelune le 24 mai [4]. Il n'avait

1. Lettres patentes de Philippe II, datées de Londres et du 13 avril 1557, original espagnol (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 5). M. Gachard a connu cette pièce, mais il s'est contenté de la citer sommairement (t. II, préface, p. CXVII, et p. 162, note).

2. Gachard, t. II, préface, p. LV.

3. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à Philippe II, datée de Pampelune et du 24 mai 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 128).

4. El Descurra llego aqui el lunes veinte y cuatro deste (Lettre

poussé son voyage que jusqu'à la frontière et ne pouvait apporter aucune réponse. Mais il jeta le trouble dans les conseils de la régente ; il avait entendu dire que le roi de Navarre réunissait des troupes. Renseignements pris, le duc d'Albuquerque trouva que plusieurs compagnies avaient été réunies du côté de Bordeaux, mais qu'elles étaient destinées à l'Écosse [1].

Cependant le secrétaire béarnais, expédié de Pau, était arrivé le 21 mai à Paris ; il trouva le roi de Navarre atteint de coliques et d'accès de fièvre, mais déjà en convalescence. Le prince parcourut ses dépêches et montra une vive satisfaction au messager [2]. Le principe et la forme de l'échange étaient admis par le roi d'Espagne. Restaient quelques difficultés de détail à régler. Antoine donna immédiatement à trois secrétaires, Victor de Brodeau [3], Arnauld de Gensana et Arnauld de Coulon, l'ordre de se rendre

originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, datée de Pampelune et du 28 mai 1557 ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 69). M. Gachard dit qu'il revint au mois de juillet (t. II, préface, p. cxvii) ; c'est peut-être la seule erreur commise par ce savant historien dans cette partie de son récit.

1. Ibid.

2. « ..... y habiendole leido no pudo cubrir en su continencia y manera cuanto el holgo en haver visto lo que rezaba la dicha carta..... » Lettre d'un secrétaire du roi de Navarre au duc d'Albuquerque, datée du 12 juin, insérée dans une lettre du duc à la princesse dona Juana, datée de Pampelune et du 14 juin (orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 68).

3. Ce personnage est appelé *Bourdeaux* par MM. Gachard et Mignet, *Burdeo* dans les correspondances espagnoles. Il s'agit de Victor de Brodeau dont nous avons parlé dans une note du *Mariage de Jeanne d'Albret*, t. I, p. 106.

en Espagne auprès de l'empereur. Antoine traitait à cette époque avec la reine Léonor, sœur de Charles-Quint, un échange de ses terres de Flandre, dont les revenus étaient confisqués chaque année par le gouvernement espagnol, contre les terres que cette princesse, veuve de François Ier, tenait de son douaire en France et qui étaient peut-être soumises aux mêmes saisies. La présence de la reine Éléonor en Aragon servait de prétexte à la charge de Brodeau. Pour plus de sûreté, Brodeau devait entrer en Espagne par l'Aragon[1].

Le 12 juin, le duc d'Albuquerque envoya des saufconduits, signés de la princesse Juana, aux trois plénipotentiaires, avec ordre à tous alcades et officiers municipaux en Aragon et en Castille de mettre des chevaux de poste à leur service[2].

Brodeau arriva le 14 juin en poste à Pau. Jeanne d'Albret le fit partir aussitôt pour l'Espagne, mais elle retint Arnauld de Gensana et Arnauld de Coulon, dont le départ aurait pu donner l'éveil aux espions du roi de France. Brodeau trouva Descurra à la frontière[3]. Le 28 juin, les deux entremetteurs étaient à Pampelune. Le duc d'Albuquerque leur conseilla de se rendre à Yuste. Brodeau portait des lettres du roi de Navarre, conciliantes mais pleines de fierté, comme si le prince se fût déjà senti le maître ; il avait pour

1. Lettre du duc d'Albuquerque, du 14 juin, citée dans la n. 2 de la page précédente.

2. Ibid.

3. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse dona Juana, datée de Pampelune et du 19 juin 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 58).

mission de ne rien offrir, de ne rien demander, mais d'attendre les propositions de Charles-Quint [1].

Avant l'arrivée de Brodeau et de Descurra[2], Charles-Quint avait voulu consulter Ruy Gomez de Silva sur les affaires du roi d'Espagne, sur les dernières nouvelles de la guerre, sur l'état des finances et des armements [3]. Brodeau arriva à Yuste vers le 15 juillet. Ses conférences avec l'empereur durèrent peu de jours. Il en rapporta[4] un projet de traité en quatorze articles, daté du 17, que l'empereur présentait comme le dernier mot de la négociation. Voici l'analyse de ce document [5].

L'article 1er n'admet ni les prétentions d'Antoine ni les concessions de Philippe II ; il accorde le Milanais

1. Trois lettres originales en espagnol du duc d'Albuquerque à l'empereur, à la princesse dona Juana et à Ruy Gomez de Silva, datées de Pampelune et du 29 juin 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 35, 20 et 19). Dans la lettre adressée à Ruy Gomez de Silva, le duc demande quelques cadeaux pour Brodeau et surtout pour Descurra « por los muchos malos dias y noches que en esto negocio ha passado con grosi peligro ».

2. Lettre de l'empereur à la princesse dona Juana, du 5 juillet 1557 (Gachard, t. II, p. 207).

3. Lettre de Martin de Gastelu à Juan Vasquez, du 16 juillet 1557 (Gachard, t. I, p. 161).

4. Lettre de Martin de Gastelu à Juan Vasquez du 16 juillet 1577 (Gachard, t. I, p. 161). Gastelu parle de la discussion approfondie dont ce projet de traité a été l'objet.

5. La pièce que nous allons analyser est de la plus haute importance. Cependant nous ne l'imprimons pas dans son texte entier parce qu'elle a été publiée, texte et traduction, par M. Gachard (t. II, préface, p. CXVIII à CXXV et note), d'après une copie conservée aux Arch. de la secrét. d'État d'Espagne dont il n'indique pas la place. Nous la croyons conservée dans la liasse 357, f. 122. Du moins y en a-t-il une dans cette liasse. On en trouve une autre aux Arch. nat., à Paris, K, 1490, n° 6.

au roi de Navarre, mais seulement trois mois après que l'armée espagnole aurait passé les Pyrénées et serait entrée en Guyenne.

Les articles 2, 3 et 4 reconnaissent les droits de propriété du prince et de la princesse sur les comtés d'Armagnac, de Foix, de Périgord, de Limousin, de Cominges et de Gaure, sur les vicomtés de Marsan, Tursan, Gavardan, Nebousan et Bigorre, sur le Condomois et le Bazadois, que le roi de France avait usurpés.

L'article 5 autorise Antoine à vendre ses terres de Flandre, sauf le droit de préférence du roi d'Espagne à égalité de prix.

L'article 6 stipule une sauvegarde générale en faveur des agents du roi de Navarre qui ne sont pas ses vassaux.

Art. 7. « Sa Majesté impériale se trouvera en ladite « expédition si sa santé le lui permet, et elle en fera « la promesse ; alors ledit roi se contentera d'être son « lieutenant. Si elle ne s'y trouve pas ou le roi d'Es- « pagne, à qui le roi déférerait comme à l'empereur « lui-même, il sera le chef de l'entreprise auquel tous « seront subordonnés[1]. »

L'article 8 promet au roi de Navarre l'aide du roi d'Espagne pour s'établir dans le Milanais et le secours,

1. « Que S. M. I. se aya de hallar en la dicha empresa, y que assi lo haya de prometer, teniendo salud para podello hazer, y que en tal caso se contentara el dicho rey de ser su lugarteniente, y que no hallandose con ella, sea él el géneral de la empresa, yendo todos los que fueren debaxo de su govierno, syno fuese el rey de España, a quien terna en el mismo grado que al emperador. » (Gachard, t. II, préface, p. CXXIII, note.)

pendant trois ans, d'une armée de dix mille hommes.

L'article 9 stipule un double mariage entre le prince Henri de Béarn et la fille à naître de Philippe II ou à son défaut une de ses nièces, et réciproquement, entre la fille et le fils à venir des rois de Navarre et d'Espagne, arrangements chimériques, mais moins absurdes que le projet de marier la princesse Juana avec un prince de trois ans, mis en avant par le roi Philippe. On s'étonne de ne pas voir les contractants disposer de la main de l'infant don Carlos. Le même article établit l'alliance offensive et défensive des deux maisons de Castille et d'Albret vis-à-vis du roi de France.

L'article 10 interdit aux capitaines des frontières toutes courses en pays ennemi.

L'article 11 promet la ratification de la reine d'Angleterre dans les trois mois.

L'article 12 oblige le roi de Navarre à donner passage aux troupes espagnoles et à leur adjoindre 5,000 hommes de pied et 500 chevaux, 1,200 pionniers, 3,000 paires de bœufs attelées, 10 canons, 10 couleuvrines longues ou bâtardes, 100,000 livres de poudre.

L'article 13 demande au roi et à la reine de Navarre la renonciation à tous droits sur les royaumes d'Aragon et de Navarre ainsi que sur le comté de Biscaye.

L'article 14 désigne Ruy Gomez de Silva comme plénipotentiaire, chargé de signer le traité aussitôt qu'il aura été approuvé par le roi de Navarre[1].

1. M. Gachard, dans une note de son savant ouvrage, a donné une seconde analyse de ce traité, d'après une autre copie, qui dif-

Il serait intéressant de connaître les réserves de Brodeau à la lecture de chaque article. Malheureusement les documents espagnols sont muets. Ruy Gomez de Silva apporta le projet de traité au conseil d'État. La princesse Juana, le marquis de Mondéjar, don Garcia de Tolède, Gutierre Lopez de Padilla ratifièrent l'œuvre du négociateur de Yuste. Ils ajoutèrent que le duc de Vendôme, en renonçant à la Navarre, devait renoncer aux biens qu'il y possédait, livrer ses titres et ses archives, et enfin ils lui conseillèrent, avant de rompre avec le roi de France, de faire passer sa femme et ses enfants en Espagne. Le projet de traité, libellé par le conseil et mis en chiffres, fut confié le 19 juillet à Brodeau et à Descurra[1]. Ruy Gomez de Silva et Brodeau convinrent que le roi de Navarre, s'il acceptait ou refusait l'ensemble du traité, écrirait son refus ou son acceptation en français et signerait d'un signe convenu, et enfin qu'il userait du même signe s'il avait des modifications à demander[2]. Brodeau et Descurra reçurent à titre d' « épices » des cadeaux de prix, le premier une chaîne d'or de 500 écus et le second de 400 écus. Brodeau se chargea de faire parvenir à Philippe II, par la Picardie, une copie du traité écrit avec le chiffre particulier de la chancellerie espagnole[3]. Le conseil, méconnaissant l'importance des modifications de Charles-Quint, ne doutait pas de l'accep-

fère un peu, dans la division des articles, de la première analyse (t. II, p. 244, note).

1. Lettre de la princesse Juana à l'empereur du 19 juillet 1557 (Gachard, t. I, p. 162).

2. Pièce citée dans la note 5 de la page 189.

3. Lettre de dona Juana à l'empereur du 19 juillet (Gachard, t. I, p. 162).

tation du roi de Navarre. La princesse Juana envoya des instructions en Angleterre et en Belgique pour équiper la flotte, qui, suivant le plan convenu, devait jeter des troupes de débarquement sur les côtes de La Rochelle ; elle organisa aussi l'armée d'invasion de la Guyenne et adressa aux seigneurs et aux villes de la péninsule l'ordre de préparer leurs contingents [1].

Le conseil d'État adopta même un plan de campagne en Guyenne. L'armée d'invasion devait être de 25,000 hommes et faire sa jonction à la frontière avec les troupes du roi de Navarre. Elle se dirigerait par Navarreins, Sauveterre, Orthez, Saint-Sever, Mont-de-Marsan, Albret, Bazas et Bordeaux. Une flotte, partie de Saint-Sébastien le même jour que l'armée, assaillirait Bordeaux par la Gironde. Les envahisseurs laissaient Bayonne en arrière pour ne pas perdre le temps à un siège, mais, comme la ville ne pouvait être secourue par terre, il suffirait de la bloquer par mer en bouchant l'Adour avec de vieux navires ancrés à Saint-Jean-de-Luz. Après la prise de Bordeaux, l'armée devait s'emparer de Blaye et de Coutras, puis, de concert avec la flotte, remonter la Garonne jusqu'à Toulouse, toutes deux se soutenant mutuellement, l'une en tenant tête à l'ennemi, l'autre en se chargeant des transports et de l'artillerie. Le stratégiste, don Sancho de Pampelune, recommandait bien de ne pas négliger Lectoure, ville forte qui commandait les approches de Toulouse, et répondait du succès de son plan de campagne [2].

1. Lettre de dona Juana à l'empereur, du 19 juillet 1557 (Gachard, t. I, p. 162). Voyez aussi la préface du t. II, p. CXXVIII.

2. Plan de campagne daté du 11 septembre 1557, signé Sancho,

Le texte des propositions de Charles-Quint arriva au roi de Navarre dans les premiers jours d'août. Nous ne savons pas comment il l'accueillit, mais la suite des événements révèle son dépit. Depuis le commencement des négociations, les deux rois semblaient d'accord sur l'échange, mais ni l'un ni l'autre n'avait voulu exécuter le premier les obligations du contrat. Enfin Philippe II avait accordé de livrer Milan sans avoir reçu Navarreins. Charles-Quint retirait cette concession. Chacun revenait à son point de départ et se cantonnait dans ses exigences. D'autre part, le prince avait demandé que l'État de Milan lui fût remis libre de troupes espagnoles[1]; Charles-Quint, sous le prétexte que le nouveau roi du Milanais n'aurait pas le moyen de défendre son royaume, lui imposait (article 8) un secours de 10,000 hommes[2].

communiqué à Philippe II et joint à une lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, du 16 octobre 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 122). L'empereur, dans une lettre du 2 février 1557, avait déjà demandé des études à ce sujet (Gachard, t. II, p. 157).

1. Nous ne connaissons pas la pièce où cette demande du roi de Navarre fut formulée. Peut-être a-t-elle été brûlée à Vendôme avec les autres pièces en présence de Descurra. Voyez la lettre du duc d'Albuquerque, du 21 février, citée plus haut.

2. Philippe II, dans son instruction du 13 avril 1557, citée plus haut, avait appuyé avec insistance sur la nécessité pour le roi de Navarre d'accepter le secours du roi d'Espagne : « Nous trouvons « que, selon toute raison, Vendôme doit se fier aux forces que « nous tenons dans ledit État et dans le Piémont, pourvu que les « châtelains des places lui prêtent serment et que les chefs de « l'armée et que le gouverneur lui promettent de lui délivrer le « tout lorsqu'il aura les troupes nécessaires pour le conserver ; « car il lui serait impossible d'y faire arriver par mer le nombre « de gens qu'il faudrait pour se mettre en possession d'une

Ces forces espagnoles étaient une arme à deux tranchants ; le roi de Navarre redoutait moins une attaque du roi de France, du duc de Mantoue ou des Vénitiens, qu'un *pronunciamento* de capitaines soudoyés par Philippe II. La seule concession que contenait le traité s'adressait à la vanité du prince ; elle lui donnait le titre de roi. Jamais Henri d'Albret n'avait obtenu tant de faveur. C'était beaucoup pour l'honneur ; ce n'était pas assez pour payer un royaume.

Le mois d'août s'écoula sans qu'Antoine donnât un signe d'acceptation ou de refus. Le dimanche, 22 août, il arrive à Bordeaux, et, après un repos de quelques jours, il se dirige vers le Béarn, lentement, en souverain qui regagne pacifiquement ses États[1]. Son silence étonnait le duc d'Albuquerque ; cependant il pouvait se justifier par l'incertitude naturelle du prince. Le duc conservait l'espérance d'entrer avec ses troupes en Guyenne sous le commandement d'un Bourbon. En attendant, il demandait du secours pour ses gens : « Depuis le temps que j'ai écrit à Votre Altesse pour « qu'elle fasse arriver la paye, il ne m'est encore « rien arrivé, et cela depuis si longtemps que tous « les pauvres soldats ici meurent de faim[2] .»

« manière solide et plus encore d'en lever en aucune partie de « l'Italie, sans que le roi de France le sût..... » Voyez la note de la page 185.

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, datée du 29 août et de Pampelune (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 13).

2. « Pues no a venido ya la paga abiendo tantos dias que tengo escrito à V. A. que muere de ambre toda esta gente. » (Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana citée dans la note précédente.)

Une négociation aussi grave, dont l'issue pouvait porter à l'unité de la France des coups mortels, exigeait un profond secret. Charles-Quint ne cessait de le recommander à ses agents ; mais tant de personnages étaient dans la confidence que des indiscrétions furent commises. Ce qui s'ébruita d'abord fut la sortie de l'empereur du monastère de Yuste et son retour à la tête des armées espagnoles. La nouvelle fut divulguée par les magistrats de Plaisance et de Cuacos, petites villes de la Navarre, d'après une communication officielle[1]. Bientôt on ne parla dans le nord de l'Espagne que de sa prochaine entrée en campagne[2]. Il y avait dans cette prise d'armes, dans ce renouveau d'ardeur militaire du *frère Charles*[3], une grandeur qui frappait les imaginations. L'empereur, apprenant les bruits qui couraient dans le peuple, montra un vif mécontentement[4]. Il avait promis de commander l'armée qui entrerait en France[5]; mais il subordonnait cette clause à l'état de sa santé. Peut-être n'avait-il engagé sa parole que pour donner de

1. Lettre de don Luys de Avila y Zuniga à Juan Vasquez, datée du 13 août 1557 (Gachard, t. II, p. 225). — Lettre de Martin de Juan Vasquez, du 10 août 1557 (ibid., p. 222).

2. « .... ha levantado los pies a todo el mundo. » (Lettre citée dans la note précédente.) La lettre de Quijada, du 26 août, nous apprend que l'on parlait beaucoup de la sortie de Charles-Quint du couvent (Gachard, t. I, p. 167).

3. C'est ainsi que le nomme don Luys de Avila de Zuniga (lettre citée dans les deux notes précédentes).

4. Lettres de Gastelu à Vasquez, des 10 et 13 août 1557 (Gachard, t. II, p. 222 et 223).

5. Lettre de Ruy Gomez de Silva à Vasquez, du 31 mai 1557 (Gachard, t. II, p. 172, note). Voyez aussi l'article 7 du projet de traité remis à Brodeau.

l'élan à ses lieutenants. Don Louis de Avila[1], au retour d'un voyage à Yuste, écrit, le 13 août, à Juan Vasquez[2], membre du conseil d'État de Valladolid : « J'ai laissé « *frère Charles* fort paisible. Bien qu'il ne se défiât « pas trop de ses forces, toutefois, il ne lui paraissait « pas qu'elles lui permissent de sortir de là (de Yuste)[3]. » Et il signale la désillusion qui attendrait l'empereur s'il reparaissait sur les champs de bataille avec des milices jeunes et sans consistance, lui qui avait commandé les soldats les plus aguerris du monde. Le majordome de l'empereur, Louis Quijada[4], parle, le 26 août, de la vie tranquille de son maître : « Quant « à ce qu'on dit de sa sortie d'ici, je n'ai aucune nou- « velle... Il se pourrait que, si quelque chose a été « dit à ce sujet, ce n'eût été que par manière de parler, « sans insistance, et parce qu'on n'aura pas pu s'en « empêcher[5]. » Quatre jours après, Quijada coupe court aux bruits en circulation : « L'empereur est « l'homme le plus content du monde et il a moins « de désir que jamais de sortir d'ici, du moins à ce « qu'il dit[6]. »

1. Don Luys de Avila y Zuniga, grand commandeur d'Alcantara, auteur de Commentaires sur les campagnes de Charles-Quint en Allemagne, en 1546 et 1547.

2. Juan Vasquez de Molina, secrétaire d'État de Castille auprès de la gouvernante d'Espagne, la princesse Juana.

3. Lettre de Avila, datée du 13 août 1557 (Gachard, t. II, p. 225).

4. Luys Mendez Quijada, seigneur de Villa Garcia, ancien page de l'empereur, capitaine, colonel d'infanterie et enfin maître d'hôtel de Charles-Quint.

5. Lettre de Louis Quijada à Jean Vasquez, du 26 août 1557 (Gachard, t. I, p. 167).

6. Lettre de Quijada à Jean Vasquez, du 30 août 1557 (Gachard, t. I, p. 168).

Bientôt de plus graves nouvelles se répandirent. Une dépêche en chiffres avait été saisie et portée aux secrétaires d'État du roi de France. L'Aubespine avait réussi à en lire une partie[1] et ne s'était arrêté dans son déchiffrement, à la vue des trahisons qu'elle lui révélait, que par amitié pour le cardinal Charles de Bourbon, frère cadet du roi de Navarre[2]. Comment cette pièce compromettante était-elle tombée entre les mains du roi? Les secrétaires du roi de Navarre accusent les agents espagnols de négligence. L'un d'eux raconte que la dépêche était de Ruy Gomez de Silva et qu'elle fut saisie dans les bagages d'un courrier, envoyé à Bruxelles, qui avait mieux aimé traverser la France que s'aventurer en mer[3]. Le duc d'Albuquerque accuse un habitant d'Irun, nommé Astigar ou Astiéda, frère de Jacob de Astigar, gentilhomme assez haut placé auprès de la princesse Juana. Astigar avait envoyé, vers le commencement de septembre, à un marchand de Paris, une lettre en chiffres, et avait donné 20 ducats au messager. L'importance de la somme trahissait l'importance de la dépêche[4]. Parmi les agents de Charles-Quint

1. Lettre du cardinal de Granvelle à Philippe II, du 29 octobre 1558 (*Papiers d'État de Granvelle,* t. V, p. 335).

2. Le duc d'Albuquerque confirme une partie de ce récit en racontant à la princesse Juana que les Français ont réussi, d'après la pièce saisie, à déchiffrer le chiffre de la chancellerie espagnole (lettre du 16 octobre 1557. Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 122).

3. Lettre jointe à une lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, du 7 octobre 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 122).

4. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la

se trouve un baron de Polweiler [1], gentilhomme alsacien, capitaine, négociateur, plusieurs fois nommé dans la correspondance de Granvelle, un de ces intrigants qui finissent par s'imposer. Le baron de Polweiler avait été envoyé au duc de Vendôme en Picardie, du vivant de Henri d'Albret. En 1557, vers le mois de mai, sans mandat de Philippe II, il expédie un messager au roi de Navarre, à Paris, et le prince lui fait part de la dernière mission de Descurra [2]. L'intervention de ce personnage étonne Philippe II, et le duc d'Albuquerque demande au roi de Navarre à quel titre le baron de Polweiler a présenté ses services et quelles confidences il a reçues [3]. Depuis ce jour, le nom de l'officieux baron ne reparaît plus dans la correspondance. Était-il vendu au roi de France [4]?

Antoine fut terrifié quand il se sentit découvert. Son salut était en Espagne. Il se préparait déjà à y faire passer sa femme et son fils [5], quand éclata comme un coup de foudre la nouvelle de la bataille de Saint-

princesse Juana, datée de Pampelune et du 23 septembre 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 45).

1. Le baron Nicolas de Polweiler ou Bolweiler reçut le commandement d'un corps d'armée au mois de septembre 1557 et entra en Bresse. Cette campagne est racontée par de Thou (*Hist. univ.*, liv. XIX, 1740, t. II, p. 528).

2. Lettre sans date d'un secrétaire du roi de Navarre reproduite dans une lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, datée du 14 juin 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 68).

3. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à Philippe II, datée du 24 mai 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 128).

4. Nous retrouvons quelques années plus tard le baron de Polweiler dans l'entourage du roi de Navarre.

5. Presque tous les documents espagnols du mois de septembre parlent du prochain passage en Espagne de la reine de Navarre.

Quentin. Le connétable de Montmorency et le duc de Savoie s'étaient rencontrés le 10 août. L'armée française avait été écrasée par des forces supérieures, la gendarmerie détruite, l'infanterie dispersée, les principaux capitaines du roi de France tués sur le champ de bataille ou faits prisonniers[1]. Le désastre de Saint-Quentin mettait momentanément le roi de Navarre à l'abri de la vengeance de Henri II, mais le danger n'en subsistait pas moins. Antoine adressa à Descurra, par un de ses secrétaires, une lettre de reproches, où il accusait les négociateurs impériaux, empressés à faire sonner bien haut leur loyauté, de l'avoir dénoncé au roi de France[2]. Les officiers espagnols dirigeaient les mêmes plaintes contre lui et prétendaient le convaincre de trahison. « Il paraît que M. de Vendôme, écrit Juan « Vasquez à l'empereur, a traité ces affaires au su du « roi de France. Autrement, l'affaire étant découverte, « Vendôme ne serait pas si libre... Ce qu'il y a de bon, « c'est qu'il veut se disculper et inculper ceux qui sont « du conseil[3]. »

Cependant le duc d'Albuquerque, afin de dissiper ces nuages, envoie à Pau, non sans dangers, Descurra et le docteur Suarez de Tolède. Les deux messagers trouvèrent le prince mal disposé à leur égard. Il

1. Le duc d'Albuquerque avait reçu la nouvelle à Pampelune avant le 29 août (lettre à la princesse Juana, du 29 août ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 13).

2. Lettre d'un secrétaire du roi de Navarre, datée du 11 septembre 1557, jointe à une lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, du 16 octobre (ibid., leg. 357, f. 122).

3. Lettre de Juan Vasquez à l'empereur, du 28 septembre 1557 (Gachard, t. I, p. 180). L'empereur partageait les soupçons de Vasquez (ibid., p. 247).

refusa de les recevoir et les deux agents espagnols ne purent conférer qu'avec ses secrétaires. On leur dit et redit, avec force récriminations, qu'ils ne devaient attribuer qu'à l'infidélité des négociateurs espagnols le silence du roi de Navarre, que le prince n'avait plus assez de liberté d'action pour embrasser l'alliance qu'il avait si longtemps rêvée[1]. Descurra et Suarez écoutèrent ces plaintes, excusèrent les procédés de la chancellerie impériale et laissèrent une lettre de justification au nom du duc d'Albuquerque[2].

La défaite de Saint-Quentin ouvrait des horizons nouveaux au roi de Navarre. Le connétable de Montmorency, son ennemi personnel, était captif[3], et le roi de France absorbé pour longtemps par le soin de sa défense. Cependant son indécision naturelle l'empêcha de prendre un parti; dans les graves complications où pouvait sombrer la monarchie, il ne se montra ni Français ni Espagnol. Il se rendit à Bayonne[4], peut-être

1. Pièces jointes aux lettres de Sancho de Pampelune, du 24 novembre, et du duc d'Albuquerque, du 5 décembre 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 42 et 173). Dans presque tous les documents il est indiqué, avec plus ou moins d'insistance, que c'est la découverte des secrets du roi de Navarre qui a empêché le prince de se prononcer sur les propositions de l'empereur. Cependant nous devons constater que son silence, son attitude désapprobatrice sont antérieurs à la bataille de Saint-Quentin.

2. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, du 23 septembre 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 45).

3. Plusieurs documents espagnols font ressortir l'importance pour le roi de Navarre de l'absence du connétable, notamment les lettres du duc d'Albuquerque, du 16 et du 22 octobre (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 122 et 57).

4. Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, du 16 oc-

pour se rapprocher du duc d'Albuquerque, et fit dresser par ses secrétaires une note qui renouvelait ses anciennes demandes, la livraison du Milanais précédant la livraison de la Navarre. Mais il stipulait expressément que, pour éviter les infidélités, il ne traiterait à l'avenir qu'avec Aguerre (l'empereur) ; il repoussait toute conférence avec les agents de Lascana (le duc d'Albuquerque) et avec Salamanca (Descurra), et leur refusait même de nouveaux sauf-conduits. Il voulait entrer à Milan avant l'hiver et promettait de passer lui-même à Yuste si l'empereur agréait le fond de ses propositions[1].

Charles-Quint se confirmait chaque jour dans son éloignement pour les négociations de la Navarre. Philippe II, victorieux à Saint-Quentin, maître du nord de la France, n'avait plus besoin d'alliés. La donation du Milanais devenait donc un sacrifice sans compensation suffisante. Le 22 septembre, l'empereur propose à son fils de rompre les pourparlers en se fondant sur le silence prolongé du duc de Vendôme[2]. Avant d'arrêter une décision, il veut avoir sous les yeux la correspondance du duc d'Albuquerque et de Descurra[3]. Le 24 octobre,

tobre 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 122).

1. Pièce jointe à la note précédente. Voyez surtout une lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, du 29 septembre 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 118).

2. Lettre de l'empereur à Philippe II, du 22 septembre 1557 (Gachard, t. II, p. 244).

3. Lettre de l'empereur à Juan Vasquez, du 27 septembre 1557 (Gachard, t. II, p. 246). Lettre de Martin de Gastelu au même, de même date (ibid., t. I, p. 178). Lettre de Vasquez à l'empereur, du 28 septembre (ibid., t. I, p. 180). Lettre du même à l'empereur, du 5 octobre (ibid., t. II, p. 250).

son parti est pris et il écrit au duc d'Albuquerque : « Vu que Vendôme n'a pas accepté l'offre que nous lui « avons faite... mon fils et moi nous nous considérons « comme dégagés de notre offre et de notre promesse... « D'après ces ordres on pourra répondre audit Ven- « dôme[1]. » Cependant le duc d'Albuquerque croyait encore à la bonne volonté d'Antoine; le 16[2] et le 22 octobre, il écrit à dona Juana qu'il ne renonce pas au traité. Comme la princesse avait raillé sa naïveté, il cite l'exemple de l'empereur et du roi d'Espagne qui, eux aussi, ont cru à la loyauté du Béarnais. Il est certain que l'empereur, dans le début, avait poussé la confiance jusqu'à refuser les gages du roi de Navarre et à se contenter de sa parole[3]. Le duc d'Albuquerque termine sa lettre par une déclaration empreinte de fierté castillane : on ne saurait, dit-il, inventer de trop grands supplices pour un imposteur qui se jouerait de l'empereur et du roi[4]. Le duc estime beaucoup moins la capacité du prince que sa bonne foi. Le 5 décembre il répond à la lettre de l'empereur du 24 octobre par ces paroles qui prouvent à quel degré Antoine s'abusait sur son crédit en Espagne : « La lettre que Votre

1. Lettre de l'empereur au duc d'Albuquerque, du 24 oct. 1557 (Gachard, t. II, p. 259).

2. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, datée de Pampelune et du 16 octobre (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 122).

3. Lettre originale en espagnol de Descurra à Sancho de Pampelune, datée de Pampelune et du 30 novembre 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 174).

4. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, datée de Pampelune et du 22 octobre 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 51).

« Majesté a écrite le 24 octobre est arrivée dans le « moment le plus opportun pour guérir Vendôme de « sa folie et de son orgueil[1], mais il me semble qu'il « est un peu radouci en ce qui concerne ses préten- « tions, qui sont pour nous d'une si faible importance « qu'ici même, où on devrait y faire attention, on n'y « attache qu'une faible importance. On ne lui a point « fait part de ce que l'on dit et on ne lui a donné rien « à entendre de la lettre de Votre Majesté. On ne veut « la lui faire connaître que dans le cas de nécessité et « pour s'en servir contre lui, vu que, pour le moment, « il n'en est pas besoin. De son côté, il pense qu'en « revenant aux mêmes négociations, il pourra gagner « du temps, et, comme il perd facilement la cervelle, « après les articles que son secrétaire lui a rapportés « de Yuste, il pense qu'il pourra en obtenir de plus « avantageux pour lui[2]. »

Le duc d'Albuquerque entretenait alors auprès du roi de Navarre, en place de Descurra, qui avait perdu la confiance du prince depuis la saisie des dépêches, un agent désigné sous le nom du *frère de Chamarito*. L'agent adressait des communications à don Sancho de Pampelune, l'auteur du plan d'invasion de la Guyenne. Sancho correspondait avec Descurra et Descurra avec le duc d'Albuquerque[3]. Depuis l'échec du projet

1. « .... para curar à Vandoma si el estuviera pertinaz en su locura y sobervia. »

2. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à l'empereur, datée de Pampelune et du 5 décembre 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 173).

3. Lettre originale en espagnol de don Sancho de Pampelune à Descurra, datée du 24 novembre 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 42).

apporté par Brodeau, depuis la bataille de Saint-Quentin, le duc restait sur la réserve; il attendait les propositions de l'ennemi[1]. Cependant, au mois de novembre 1557, il lui envoya, au Mas d'Agenois, près de Nérac, le frère de Chamarito avec deux lettres de salutations, du 24 et du 30 octobre, et une lettre d'un sieur Velasco, pièces sans importance, mais où le duc rappelait sa bonne volonté. Le prince lut les lettres, parla de la nécessité de prendre des gages et cita son exemple ordinaire, celui du connétable de Bourbon. Trois jours après, il fit appeler le frère de Chamarito et lui tint le même langage. La conversation allait continuer quand le fils d'Arnauld de Coulon, secrétaire du prince, entra dans son cabinet et lui dit que François de Peyrusse, comte d'Escars, était à la porte. Le comte d'Escars était un gentilhomme de la Marche, dévoué au roi de Navarre, mais encore plus aux Guises. Son entrée mit fin à la conférence. Le lendemain, Antoine rappela le frère de Chamarito et exposa lui-même les propositions suivantes, qui différaient peu des anciennes. Antoine demandait la Navarre, et, pour tromper le roi de France, il voulait qu'on la lui laissât conquérir après un semblant de défense. Cette conquête achevée, il offrait de l'échanger contre le duché de Milan et de livrer à la fois aux armées du roi d'Espagne la Navarre française et la Navarre espagnole, les places fortes du Béarn et toute la Guyenne. Comme gage de sa bonne foi, il présen-

1. Le duc expose lui-même ce plan de conduite dans ces mêmes termes à la princesse Juana (Lettre originale en espagnol du 5 décembre 1557; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 117).

tait son fils unique « qu'il ne voudrait perdre pour « toutes les richesses du monde... son unique héritier « qu'il ne voudrait pas sacrifier par cupidité... n'ayant « aucun bijou plus précieux [1]. » Nous n'avons pas à juger cette politique qui tendait à faire de ce fils unique, qualifié en termes si tendres, un simple gage d'échange pour une province. Mais ces considérations, étrangères à la politique, surtout à la politique du XVIe siècle, ne sont pas celles qui font ressortir le plus vivement l'absurdité de l'accord proposé [2].

Le roi de Navarre doutait si peu du succès de ses ouvertures qu'il demandait immédiatement l'envoi d'un plénipotentiaire de confiance autre que Descurra, qui commençait, à force d'allées et venues, à devenir suspect aux magistrats des villes. Antoine ne remit aucune note écrite au frère de Chamarito, de crainte de saisie. Le messager partit avec les confidences verbales du prince et arriva, le 23 novembre, à la maison de Sancho de Pampelune, où il rédigea son instruction. Le duc d'Albuquerque envoya [3] la dépêche en double, le 5 décembre, à l'empereur et à la prin-

1. « .... Su hijo unico que no queria perder por todas las cosas del mundo.... Alonso no tiene al presente otro heredero que el dicho hijo al qual no quiere sacrificar por su cupiditad.... no teniendo prenda mas preciosa.... » (Pièce jointe à la lettre de Sancho à Descurra, du 24 novembre 1557 ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, fol. 42.)

2. Le texte des propositions du roi de Navarre est joint à une lettre de Sancho à Descurra, citée dans la note précédente, et à une lettre du duc d'Albuquerque à l'empereur, du 5 décembre 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 173).

3. Lettres du duc d'Albuquerque à l'empereur et à la princesse Juana, datées du 5 décembre 1557 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 173 et 117).

cesse Juana. Bien qu'il ne doutât pas de l'accueil qui lui était réservé[1], il jugea qu'elle méritait un messager de haut rang. Il chargea donc son neveu, don Gabriel de la Cueva, de l'apporter à Yuste avec tous les documents nécessaires à l'empereur pour asseoir son opinion[2].

Après avoir pris l'avis du conseil d'État de Valladolid[3], l'empereur répondit le 25 janvier 1558[4] :

Comme je vous l'ai écrit déjà, je tiens pour certain que cette affaire s'est traitée et se traite du su du roi de France et que Vendôme tâche d'entretenir la négociation dans la crainte de ce qui lui pourrait arriver. Chaque jour confirme de plus en plus en moi cette opinion ; car il est bien à croire que, si la volonté de Vendôme était telle qu'il l'a donné à entendre, il l'aurait montré l'an passé. En admettant qu'il n'eût pu le faire, parce que, comme il le dit, la chose a été découverte par le roi de France, il ne serait pas aussi libre qu'il l'est, et on ne lui permettrait pas l'entrée de Bayonne, qui, auparavant, lui était défendue. D'ailleurs, s'il avait réellement l'intention d'exécuter, au printemps prochain, l'entreprise concertée, il ne mettrait pas en avant de nouvelles conditions, alors que celles dont son secrétaire Bourdeau fut porteur lui étaient si favorables. Demander aujourd'hui qu'on lui remette la Navarre est chose hors de toute espèce de raison : il en a été question du temps de don Henri (d'Albret), son beau-père, et depuis, et toujours nous nous y sommes refusés. Je ne suis pas d'avis qu'on lui fasse en cela la moindre concession, quand bien même il donnerait en

1. La lettre d'envoi adressée à l'empereur ne laisse aucun doute sur l'appréciation personnelle du duc.

2. Lettre à la princesse Juana citée dans la note 3 de la page 206.

3. L'analyse de l'avis du conseil d'État est contenue dans une lettre de la princesse Juana à l'empereur, datée du 3 janvier 1558 et publiée par M. Gachard (t. I, p. 238).

4. Le texte de cette lettre est publié par M. Gachard (t. I, p. 247). Nous empruntons sa traduction (préface du t. II, p. CXXXIII).

otage sa femme, ses fils et tout ce qu'il aurait encore. Pour le moment, vu les raisons que vous alléguez et l'avis du conseil d'État, il n'y a autre chose à dire, sinon qu'il faut entretenir la négociation.

En forme de conclusion, l'empereur ordonne au duc d'Albuquerque de « notifier à Vendôme, dans la forme « et les termes que ceux du conseil d'État jugeront « convenables, ce que je lui écrivis dernièrement, à « savoir que mon fils et moi nous demeurons déga- « gés de nos offres puisqu'il ne les a pas acceptées et « qu'il demande aujourd'hui des choses nouvelles. » Le duc exécuta immédiatement ces ordres. Le roi et la reine de Navarre, invités par le roi de France aux fêtes du mariage du dauphin avec Marie Stuart, étaient en route pour la cour. Le messager espagnol les trouva à Angoulême [1]. Sans hésiter, le prince répondit par la déclaration suivante, qui ramenait la négociation à son point de départ :

Quant à la principale affaire, Vendôme [2], ayant longuement médité le péril dans lequel il se met d'abandonner tout ce qu'il a, en mettant une personne plus puissante que lui dans sa maison sans être assuré de rien et par conséquent restant à sa discrétion comme il l'a bien des fois remontré... Vendôme a pensé et délibéré de s'en tenir à la dernière proposition qu'il a faite,

1. Le roi et la reine de Navarre étaient à Angoulême le 21 janvier 1557 (1558) (lettre d'Antoine et de Jeanne au président Malras ; Arch. des Basses-Pyrénées, E, 590). Cette lettre a été publiée par M. Champollion-Figeac (*Documents hist.* de la *Coll. des doc. inédits,* t. III, p. 576).

2. Le roi de Navarre fit cette réponse en français et verbalement. Elle fut traduite en espagnol par le secrétaire qui était chargé de la rapporter au duc d'Albuquerque. Nous la retraduisons en français.

qui ne peut s'exécuter d'aucune meilleure manière que celle qu'il a proposée... Et si l'intention de l'empereur est de donner suite à cette affaire, qu'il le lui mande par une lettre signée de sa main en l'honorant du titre de roi. Autrement il n'acceptera ni lettre ni instruction de personne, vu les inconvénients qui ont découlé de la prise des dépêches, pour lesquels il reste si embarrassé qu'il ne sait ce qui peut lui arriver. Et si par cas l'empereur ne veut pas l'accepter en cette qualité, il demande qu'on ne lui en parle plus dans la suite ni qu'on ne lui en fasse parler [1].

Le roi de Navarre s'étendit en récriminations contre l'infidélité des ministres espagnols qui livraient de tels secrets au roi de France ou contre l'incurie des messagers qui les laissaient prendre. Il savait, dit-il, que l'empereur avait proposé le duché de Milan à plusieurs autres princes. Cependant il laissa à Angoulême un de ses secrétaires afin d'attendre la réponse du vice-roi de la Navarre [2]. Cette réponse ne vint pas. Les semaines et les mois s'écoulèrent. Aucune communication n'arriva de Yuste ou de Bruxelles. Philippe II, victorieux à Saint-Quentin par le génie militaire de Philibert de Savoie, victorieux en Italie par la retraite du duc de Guise, n'avait plus besoin d'alliés. Ainsi se terminèrent les négociations engagées depuis 1512 pour la restitution de la Navarre. La postérité d'Antoine était promise à de plus grandes destinées que la souveraineté du Milanais, et elle eût probablement perdu ses chances d'avenir si son chef

1. La respuesta que traxo el memajero de confianca que fue a Vandoma con la que el duque de Albuquerque le enbio à lo que el pédia postreramente en la siquiente sacada de la cifra à la letra. Sans date (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 143).
2. Ibid.

eût tourné ses armes contre la France. Nous verrons plus tard, au commencement des guerres civiles, renaître la négociation de la Navarre, mais du moins n'aurons-nous pas à reprocher au père de Henri IV d'avoir cherché des alliances au prix de son honneur de prince français.

CHAPITRE QUATRIÈME.

La réforme en Béarn et en Guyenne depuis l'origine jusqu'à la mort de Henri II (10 juillet 1559).

Béarn.

Origine du mouvement calviniste en Béarn. — Marguerite d'Angoulême favorise les Luthériens. — Gérard Roussel. — Tolérance de Henri d'Albret. — Politique d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. — États de Béarn de 1555. — Antoine de Bourbon incline vers la réforme (1557). — François Le Gay, dit Bois-Normand, en Béarn (14 octobre 1557). — Pierre David. — Félicitations de Calvin.

Le roi et la reine de Navarre se rendent à Paris (janvier 1558). — Démonstrations religieuses du prince et de la princesse à La Rochelle. — Ils arrivent à Paris. — Fêtes calvinistes. — Henri II tente vainement d'introduire l'inquisition en France.

Le roi et la reine de Navarre donnent à leur fils la

régence nominative du Béarn (janvier 1558). — Séances orageuses de la session de 1558 des États de Béarn. — Le cardinal d'Armagnac, lieutenant général en Béarn.

Guyenne.

Établissement de la réforme dans les provinces du gouvernement du roi de Navarre, c'est-à-dire en Guyenne, Aunis, Angoumois, Saintonge et Poitou. — Ordonnances de François Ier et de Henri II proscriptives du port des armes.

Agen; Jules César Scaliger; Philibert Sarrazin; Janus Frégose, évêque d'Agen; Martial de Nort; Melchior Flavin.

Bordeaux; André de La Voye; La Vigne; Armand Monier et Jean de Cazes; Jérôme Casebonne; Pierre Feugère.

Montauban; Jean de Lettes de Montpezat, évêque de Montauban, et Armande de Durfort; les frères Calvet; Jacques des Prez de Montpezat, évêque de Montauban.

Saintonge; Philibert Hamelin. — Troubles à Aulnay et à Saint-Jean-d'Angély.

Poitou; Organisation complète de l'église calviniste de Poitou, dès 1557. — Troubles à Poitiers (27 mars 1559). — Prêches de Valentin Marquet, à Niort. — Le roi de Navarre, sur l'ordre du roi, disperse les églises de Saintonge.

BÉARN.

Tandis que le roi de Navarre épuisait ses forces et son crédit en intrigues coupables, aussi mal com-

binées que faiblement conduites, la réforme envahissait son royaume qu'elle devait couvrir de ruines. Le luthéranisme avait franchi la frontière d'Allemagne pendant le règne de François Ier et la France entière avait été bientôt livrée aux vicissitudes des querelles religieuses. En Béarn, Marguerite d'Angoulême, séduite par l'esprit élevé des premiers réformateurs, trop candide pour soupçonner les passions qui allaient surgir, Henri d'Albret, dominé par une ambition, celle de reconquérir son royaume, avaient été les introducteurs, peut-être involontaires, du luthéranisme. La princesse, aussitôt après son mariage, avait offert un asile à Lefebvre d'Etaples et à Gérard Roussel, errants de ville en ville hors de France. Lefebvre d'Etaples était un savant que le XVe siècle avait légué à la Renaissance. Philosophe plutôt que théologien, il enseignait avant Luther plusieurs des doctrines qui firent la fortune du moine d'Eisleben. Dans un temps plus calme, les propositions de ce docteur sans passion n'auraient allumé que les disputes de l'école; au XVIe siècle elles attirèrent les foudres de la Sorbonne. Il vécut dans la retraite à Nérac et mourut presque centenaire, en 1537, protégé par son obscurité autant que par l'amitié de la reine de Navarre. Roussel, évêque d'Oloron, en 1536[1], préconisait une céré-

1. Schmidt, *Gérard Roussel*, 1845, p. 113. On conserve dans la collection Dupuy (vol. 153, f. 171) une instruction du roi Henri d'Albret à Jehan Doulcet pour l'expédition en cour de Rome de l'évêché d'Oloron en faveur de Gérard Roussel. Cette pièce originale n'est pas datée, ce qui est d'autant plus regrettable que toutes les questions de chronologie relatives à la biographie de Gérard Roussel conservent un peu d'obscurité.

monie qu'il appelait la messe aux sept points et la célébrait lui-même en français avec les formes usitées dans l'église romaine, mais en supprimant l'élévation[1]. En 1530, Calvin, à peine âgé de vingt-cinq ans, chassé de Paris, s'était aussi retiré à Nérac; beaucoup plus absolu que Lefebvre d'Etaples et que Roussel, il avait encore des vues plus positives. Véritable réformateur, il portait son attention sur les mœurs et les croyances, sur le gouvernement et le culte. Henri d'Albret, indécis, laissait les Religionnaires se livrer à leurs prêches. Il goûtait la nouvelle doctrine, qui pouvait lui fournir des armes contre la catholique Espagne; mais son indifférence n'allait pas jusqu'à tolérer les désordres. Déjà, en 1531, quelques fanatiques s'étant rassemblés pour dévaster les églises et piller le pays, le roi de Navarre rendit contre eux un édit, en date du 31 juillet[2]. Le 30 août 1546, il édicta une ordonnance plus sévère qui défendait de prêcher et qui stipulait même la peine de mort en certains cas[3]. Ces mesures répressives étaient rarement appliquées. Les officiers de justice appartenaient souvent à la secte qu'ils devaient punir. Les luthé-

1. On trouve l'analyse de la messe à sept points dans les *Troubles du Béarn* de Mirasson, p. 121.

2. T. IV des Establissements de Béarn (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682).

3. Cette ordonnance est conservée dans le t. IV des Establissements de Béarn. Elle est publiée en partie par l'abbé Poeydavant, *Hist. des troubles de Béarn*, t. I, p. 61. Nous aurons souvent l'occasion de citer cet historien, qui vivait à la fin du XVIIIe siècle et qui a eu entre les mains beaucoup de documents qui n'existent plus aujourd'hui. Il est à regretter qu'il ait traduit en français du XVIIIe siècle les pièces originales qu'il publiait.

riens se cachaient et couraient dans l'ombre à leurs prêches. Henri d'Albret, satisfait d'avoir rétabli dans ses états un ordre apparent, laissa la réforme cheminer silencieusement.

Après la mort de Marguerite, Roussel conserva la faveur de Henri d'Albret. Il obtint du roi de Navarre une ordonnance aux termes de laquelle « le symbole « des apostres, contenans les douze articles de la foy, « le décalogue comprins en dix paroles, qui sont dix « commandements, et l'oraison dominicale » seraient chaque dimanche récités au peuple « en leur vul- « gaire ». Il écrivit une *Familière exposition du symbole de la foy et de l'oraison dominicale*, sorte de catéchisme populaire qu'il dédia au roi de Navarre[1], et, sous le titre de *Forme de visite de diocèse*, un petit traité des devoirs des évêques[2]. Ces deux ouvrages, qui renfermaient toute la doctrine de leur auteur, passèrent promptement de main en main avant d'être imprimés. En 1550, un manuscrit de la *Familière exposition* parvint à la Sorbonne et fut condamné par la faculté de théologie[3]. L'arrêt empêcha l'impression d'un livre plus redoutable par sa modération même qu'un pamphlet violent.

C'était dans les populations des montagnes, fermement attachées à leurs croyances, que les réforma-

1. *Familière exposition du symbole de la foy et de l'oraison dominicale* dédiée au roi de Navarre, préface (Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 502). La préface de cet ouvrage a été publiée dans *Gérard Roussel* par M. Schmidt, in-8°, Genève, 1845, p. 223.

2. La *Forme de visite de diocèse* a été publiée dans l'ouvrage de M. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 226.

3. Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. 161, cité d'après M. Schmidt, p. 160 et 240.

teurs trouvaient le plus de résistance. Au commencement de 1550, Gérard Roussel envoya à Mauléon un de ses vicaires, ancien religieux augustin. Un jour, au milieu d'un sermon, quelques propositions imprudentes sur les indulgences excitèrent des murmures; le prédicateur s'efforçait de calmer ses auditeurs, quand un bourgeois notable, Pierre Maytie, l'interrompit hardiment et lui imposa silence. Le vicaire, épouvanté par les menaces qu'on lui adressait de toutes parts, descendit de la chaire au milieu du tumulte et s'enfuit de la ville.

A cette nouvelle, Gérard Roussel se rendit à Mauléon, et, pour donner plus d'éclat à sa présence, il y réunit un synode diocésain. Il proposa à l'assemblée l'abolition de certaines fêtes catholiques. La multiplicité des fêtes était un abus légué par le moyen âge et une source de bénéfices pour le bas clergé. La ville était déjà agitée par cet incident, lorsque Roussel monta en chaire. Son sermon, annoncé d'avance, avait attiré les adhérents et les adversaires les plus décidés de la réforme. Pierre Maytie était présent, cachant une hache sous son manteau. Roussel parla contre l'invocation des saints. Son début, ses développements, excitèrent une telle indignation que Pierre Maytie, emporté par son zèle, s'élança au pied de la chaire, et de sa hache abattit un des piliers de bois qui la supportaient. La chaire et le prédicateur tombèrent au milieu de l'église. Les amis de Roussel le relevèrent à demi mort, tandis que Pierre Maytie recueillait les félicitations de ses concitoyens[1].

1. Sponde, *Annalium Baronii continuatio*, 1641, in-fol., t. III,

Roussel quitta Mauléon et se fit ramener en Béarn. Les dernières années de sa vie s'écoulèrent dans une obscurité si profonde que tous les historiens du temps ont dit qu'il était mort l'année même de sa visite pastorale à Mauléon, en 1550, aux Eaux-Bonnes. Mais de nouvelles recherches prouvent qu'il vivait encore le 7 juillet 1555[1]. Florimond de Rœmond raconte qu'à sa dernière heure il eut une vision ; le diable lui apparut, « luy reprochant l'horrible péché qu'il avoit commis « pour avoir si longuement paillardé avec la messe[2] ». Cette légende prouve que les calvinistes ne pardonnaient pas à Roussel ses tentatives pour allier les deux cultes. Quant à Pierre Maytie, il fut jugé par le parlement de Bordeaux et acquitté ; son fils, en récompense « de la pieuse et belle action » de son père, obtint l'évêché d'Oloron[3].

Neuf ans avant la mort de Henri d'Albret, tels étaient les progrès de la réforme que la religion paisible de Roussel s'effaçait devant l'âpre et intolérante doctrine de Calvin. Le prélude de l'ordonnance de 1546 trace un tableau saisissant de l'état du pays. En Guyenne et en Béarn se formaient des assemblées, appelées *conventicules*, la plupart secrètes, pour entendre prêcher des ministres de passage. Des

p. 266. Henri de Sponde, écrivain catholique, qui vivait à la fin du XVIe siècle, était lui-même de Mauléon.

1. *Revue de Gascogne,* décembre 1869, p. 558, et janvier 1870, p. 46. Roussel mourut avant le 10 août 1556 (ibid.).

2. Florimond de Rœmond, *Hist. de l'hérésie,* 1618, p. 851.

3. Sponde, *Annalium Baronii continuatio,* t. III, 1641, p. 266. Deux membres de la famille de Maytie occupèrent le siège d'Oloron : le premier, Arnaud, de 1599 à 1620; le second, également nommé Arnaud, de 1620 à 1646.

luthériens, cachant leurs armes, se réunissaient dans des maisons écartées, souvent hors des villes, pour célébrer la cène. Le mystère profond de ces cérémonies, les sombres rumeurs répandues dans le peuple épouvantaient et attiraient à la fois les imaginations ardentes. En Béarn, le goût de la controverse était passé de la cour aux villes et aux campagnes. Dans les cabarets, dans les lieux publics régnaient les discussions théologiques; l'intérieur même des familles ne demeura pas à l'abri de ce nouveau fléau ; le mariage des prêtres, la messe aux sept points, surtout les désordres vrais ou prétendus des deux clergés étaient tour à tour attaqués et excusés, affirmés et niés. L'ignorance et le fanatisme envenimaient ces débats et mettaient quelquefois les armes aux mains des dissidents. Tandis que la passion de la dispute occupait les habitants des villes, des sectaires obscurs parcouraient les campagnes et poussaient le peuple à la spoliation des églises et des couvents[1].

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, dans les premiers jours de leur avènement, se montrèrent peu favorables à la réforme. Antoine était d'un naturel irrésolu, variable, difficile à fixer, dispositions contraires au fanatisme religieux; il était absorbé par le désir de plaire au roi et par l'ambition de reconquérir la Navarre. La princesse, jeune et belle, « aymoit bien autant une dance qu'un sermon et ne « se plaisoit point à ceste nouveauté de religion[2] ». Les deux partis se disputaient la faveur du nouveau

1. Prélude de l'ordonnance du 30 août 1546 (Establissements de Béarn, t. IV, Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682).

2. Brantôme, édit. de la *Société de l'Hist. de France,* t. II, p. 362.

règne. Les catholiques, menacés par les progrès du calvinisme, rassemblèrent tout leur crédit pour un effort suprême. Deux jours après la prestation du serment royal, les États de Béarn présentèrent au roi et à la reine une requête contre la « persécution injuste » que supportait l'Église. Le roi et la reine de Navarre édictèrent, le 22 août, en français, une déclaration « pour extirper toute secte hérétique et la conserva- « tion de la foi catholique. » Dans cet acte ils exhortent les évêques et « autres prélats de l'église, « en leur dit pays et seigneuries, de diligemment bien « informer des hérésies mentionnées en la présente « supplique, contre tous ceux qui ont suivy et suivront « lesd. hérésies et d'y procéder ainsi et par la forme « stipulée dans l'édit de 1546[1]. » Quelques ordonnances de détail complètent cette législation. Le 24 août, le roi et la reine de Navarre interdisent toutes réunions et assemblées avec armes « por estar « lo vray mouyen de deffensar lo praube à la forse et « oppression du riche et potent[2]. » Ordre est donné à tous les officiers de la justice criminelle de dissoudre les réunions interdites, de rechercher les coupables et de les punir « entro la mort inclusivamen, là oun « los excès, delicte o congregacion illicite y seran « subjects. » Comme la plupart des officiers civils, secrètement calvinistes, enterraient sous des ajournements interminables, dont les législations anciennes ont gardé le secret, les procédures dressées contre les

1. Ordonnance du 22 août 1555 (t. VI des Establissements de Béarn, f. 18 v°; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684).

2. Ordonnance du 24 août (t. VI des Establissements de Béarn, f. 23 v°; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684).

hérétiques, il leur fut commandé, à peine de privation de leur état, de remettre aux évêques, dans le terme de quinze jours, les dossiers de poursuites en état d'être jugés[1]. Malheureusement, parmi les évêques, les uns vivaient loin de leurs diocèses; les autres n'osaient ou ne pouvaient résister à la réforme. Des lettres patentes, du 24 août, font appel à leur zèle et les rendent responsables sur leur temporel[2].

C'est à l'année 1557 qu'il faut placer les premières incertitudes religieuses du roi de Navarre et son passage momentané au culte calviniste. En 1556, on le retrouve encore dans les rangs des fidèles catholiques; il entretient une chapelle, des chantres, des enfants de chœur; il suit la procession de la Fête-Dieu un cierge à la main[3]. L'année suivante, à son retour de Paris, tout est changé. Il avait vu les progrès de la réforme et mesuré l'appui qu'elle pouvait lui donner. Il savait que l'Espagne était travaillée de ce mal intérieur et que toutes les barrières de l'inquisition n'en avaient pas préservé le royaume de Philippe II; il savait que l'archevêque de Séville avait fait mettre sous les verrous du saint-office des habitants de Zamora, de Logrono, de Toro et de quelques autres

1. Ordonnance du 26 août (t. VI des Establissements de Béarn, f. 24 v°; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684). — Ordonnance du 26 août (ibid., f. 17 v°).

2. Ordonnance du 24 août (t. VI des Establissements de Béarn, f. 19; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684). — L'abbé Poeydavant a publié à peu près intégralement cette pièce, mais en modernisant le texte (*Hist. des troubles de Béarn*, t. I, p. 89).

3. Rôle de la dépense extraordinaire du roi de Navarre, présenté en juin 1557 à la chambre des comptes de Pau, par Jean de Montgaurin, trésorier (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 7).

villes de la Navarre[1]. Plusieurs accusés avaient passé la frontière avec des sauf-conduits de Jeanne d'Albret. L'hérésie ne se présentait encore qu'à l'état d'exception, mais le mouvement existait, et Antoine espérait le faire tourner à son profit.

Jeanne d'Albret ne partageait pas les tendances de son mari[2]. La sévérité de Henri II pour les calvinistes l'obligeait à ménager ce prince, son dernier protecteur contre l'Espagnol. « Je tiens de bon lieu, « dit Brantôme, qu'elle le remontra un jour au roy, « son mari, et luy dit tout à trac que, s'il vouloit « ruiner et perdre son bien, elle ne vouloit point « perdre le sien, si peu qui luy reste des roys, ses « prédécesseurs[3]. » Malgré ce différend, les deux époux vivaient en bonne intelligence sur les questions religieuses. Attentifs à ne pas se compromettre aux yeux du roi, ils suivaient les pratiques extérieures du

1. Sur cette affaire voyez les lettres de Juan Vasquez, de Louis Quijada et de l'archevêque de Séville (Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint à Yuste,* t. I, p. 304, 305, t. II, p. 419).

2. L'abbé d'Artigny a publié dans ses derniers *Mémoires,* t. III, p. 313, deux lettres attribuées à Calvin, l'une du 8 mai 1557, l'autre du 13 septembre 1561, adressées au s. du Poet. Dans la première, on lit cette phrase : « La royne de Navarre a bien affermi nostre religion en Béarn. Papistes en ont été chassés entièrement. » M. Bonnet a étudié ces deux documents et prouvé qu'ils sont apocryphes (*Lettres de Calvin,* t. II, p. 588). Il donne au premier la date de 1547. Mais M. Long (*La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné,* p. 36) lui donne la date de 1557, d'après une *copie d'une main sûre.* Ce mot, *ta reine de Navarre,* s'appliquerait donc, d'après M. Bonnet, à Marguerite d'Angoulême, d'après M. Long à Jeanne d'Albret. Il est inutile d'ajouter que dans la deuxième hypothèse la lettre est encore plus invraisemblable que dans la première.

3. Brantôme, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* t. IV, p. 362.

catholicisme et toléraient les prêches. L'opinion publique était livrée à elle-même. Antoine accordait à ses sujets la liberté de conscience qui régnait dans son ménage. N'ayant pu trouver un ministre à Paris pour l'attacher à sa personne, il envoya à Genève un officier de justice, le s. de Saint-Martin, qui ramena le célèbre François le Gay, dit Bois-Normand, « homme « docte et ayant grande connaissance de la langue « hébraïque[1]. » En attendant son arrivée, Antoine laissait les réformateurs, Jérôme Cassebonne, Vignaux, Pierre David, ancien secrétaire du maréchal Saint-André, et surtout Henri de Barrau, ancien moine, élever des temples, fonder des églises et des consistoires. Les novateurs parcouraient le Béarn, déjà divisés par les doctrines, mais unis dans une haine commune contre les prêtres, les moines et la messe.

Calvin, qui du fond de la Suisse surveillait les progrès de son parti, avait été informé, dès le mois d'août 1557, par le ministre Villeroche, des tendances du prince de Bourbon « dont on peut attendre, dit « Villeroche, plus que nous n'en espérions. » Bois-Normand arriva le 14 octobre 1557 en Béarn et s'établit dans la maison du sire de Mazères, près de Pau. Le dimanche suivant, il prêcha au prône de la messe paroissiale. Antoine le reçut au château, écouta ses instructions, « communiquant souvent familière- « ment avec lui des points desquels les deux religions « sont en controverse[2]. » Calvin écrivit au prince une

1. Bordenave, *Hist. de Béarn et Navarre,* p. 54; édit. de la *Soc. de l'Hist. de France.*

2. Bordenave, *Hist. de Béarn et Navarre,* p. 55. — Bonnet (*Lettres de Calvin,* t. II, p. 164 note) dit que Bois-Normand n'arriva qu'au

éloquente lettre, le 14 décembre 1557, dans laquelle il le sollicitait de se faire le défenseur de la réforme aux États, convoqués à Paris le 1er janvier 1558, et lui promettait toutes les grandeurs de ce monde en attendant les récompenses de l'autre, s'il osait poser hardiment à l'assemblée la redoutable question de la liberté de conscience. Après de belles paroles sur les devoirs des rois, Calvin, prévoyant que l'intolérance catholique pourrait tourner au profit des « contemp- « teurs de Dieu et mocqueurs de toute religion », ajoute de ce ton de moraliste qui lui convenait si bien, lorsqu'il se dépouillait du rôle de chef de parti : « Beaucoup de gens deviennent prophanes, sans loy « ne sans foy, pourvu que plusieurs se mocquent « hardiment en leur cœur de toute la papaulté, sachant « qu'il n'y a qu'ignorance et sottise ; et toutes fois « craignant le danger de leur vie, rejectent toute « instruction[1]. » Ce langage touchait médiocrement Antoine, mais la direction du grand parti, qui lui était offerte, flattait à la fois son orgueil et son ambition.

Cependant le roi de Navarre n'avait pas rompu avec la religion romaine ; il protégeait la réforme, mais il ménageait le catholicisme, en attendant le triomphe du plus fort. Pierre David, moine défroqué, devenu son confident, lui permettait des pratiques prohibées par le rigorisme calviniste. Bois-Normand, le délégué de Calvin, façonné à son image, s'éleva contre ces accommodements. La rivalité des deux ministres alluma une

mois de décembre. Il ne serait donc arrivé qu'après le départ du roi de Navarre pour la cour. Nous avons préféré suivre le récit de Bordenave, témoin oculaire et l'un des propagateurs de la réforme.

1. Bonnet, *Lettres de Calvin,* t. II, p. 163.

petite guerre intestine. Ils se disputaient la faveur du roi et prêchaient l'un contre l'autre avec une aigreur croissante. Antoine, mécontent de la rudesse de Bois-Normand, attacha Pierre David à sa personne. A cette nouvelle, Calvin écrivit une lettre, pleine des éloges de Bois-Normand, où David est représenté comme un homme « double, branlant à tout vent, qui les vouloit « faire nager entre deux eaux[1]. »

Antoine était peut-être à la cour lorsque la lettre de Calvin arriva à son adresse. Henri II avait convoqué tous les princes du sang à Paris, aux fêtes du mariage du dauphin, plus tard François II, avec Marie Stuart. Le roi et la reine de Navarre se mirent en route dans les premiers jours de janvier 1558. Antoine amenait avec lui son ministre, Pierre David; mais, par un reste de prudence, il combina son voyage de façon à ne pas assister aux États de 1558[2]. Le 10 janvier il passe à Bergerac, en Périgord[3], le 21, à Angoulême[4]. C'est là que le roi de Navarre reçut la

1. Bonnet, *Lettres de Calvin,* t. II, p. 246.

2. L'assemblée se réunit sous la présidence du roi, dans la salle Saint-Louis, au Palais de justice, à Paris, le 5 janvier. Elle ne dura que quelques jours et vota par acclamation, à la nouvelle de la prise de Calais, tout ce que le roi lui demandait (Picot, *Hist. des États généraux,* t. II, p. 3). Sur cette assemblée voyez, outre le récit de M. Picot, les documents imprimés dans le recueil *Des États généraux,* 1789, t. X, p. 268 et suiv.

3. Lettre originale du roi de Navarre à Diane de Poitiers, du 10 janvier 1557 (1558) (f. fr., vol. 3136, f. 40). La lettre a pour objet de féliciter la favorite du mariage de sa petite-fille avec Jacques de Clèves, comte d'Orval. Une lettre du prince au duc de Nevers, de la même date et sur le même sujet, est imprimée dans les *Mémoires de Guise,* édit. Michaud et Poujoulat, p. 258 note.

4. Lettre originale du 21 janvier 1557 (1558), signée d'Antoine

dernière communication du duc d'Albuquerque et que se dénouèrent les négociations espagnoles. Il semble que cette solution, bien que prévue, ait déterminé le prince à rompre ouvertement avec la cause catholique.

Le 31 janvier, le roi et la reine de Navarre arrivent à Saintes et y reçoivent la nouvelle de la prise de Calais par le duc de Guise, glorieux fait d'armes qui balançait le désastre de Saint-Quentin. Le roi de Navarre écrit aussitôt au duc une lettre de félicitations et lui envoie le protonotaire de Miossens[1]. Il informe les villes de son gouvernement du succès des armes françaises et ordonne une procession générale. Miossens remplit sa mission avec nonchalance. Il ne dépassa pas Paris et envoya au duc de Guise les compliments de son maître[2].

De Saintes, le roi et la reine de Navarre passent à La Rochelle. Pour la première fois, ils s'y donnent en spectacle dans une fête calviniste. La ville possédait un consistoire, une église, plusieurs ministres, mais la terreur qu'inspirait le lieutenant du roi, le sire d'Estissac, n'avait jamais permis aux religionnaires de célébrer ouvertement leur culte. Antoine saisit l'occasion de flatter le parti dominant dans une ville fière, aux tendances républicaines, exaspérée par la dureté

et de Jeanne (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 590). Cette lettre est publiée, sans indication précise de provenance, dans les *Documents historiques* de la *Collection des documents inédits,* par M. Champollion-Figeac, t. III, p. 576.

1. Lettre originale du roi de Navarre au duc de Guise, du 31 janvier 1557 (1558), datée de Saintes (f. fr., vol. 20645, f. 28).

2. Lettre de J. d'Albret de Miossens au duc de Guise, du 6 février 1557 (1558), datée de Paris (*Cabinet historique,* 1871, p. 140).

du gouverneur et par les réquisitions de la guerre contre les Anglais. Il fit monter Pierre David en chaire, sans surplis, à l'église Saint-Barthélemy. Le lendemain, on joua sur un théâtre forain une comédie allégorique dans le genre des mystères du moyen âge. Depuis la reine Marguerite, la maison d'Albret avait gardé la tradition de ces jeux scéniques. La scène présentait une femme en proie aux plus vives douleurs. Des prêtres, des moines de différents ordres, armés de reliques et de scapulaires, essayaient vainement de la soulager. Paraissait un inconnu, vêtu de ce costume sévère que les pasteurs réformés affectaient de porter. L'inconnu s'approchait de la malade, lui parlait avec douceur, lui remettait un livre et prenait la fuite. Après un intermède que la malade employait à sa lecture, elle se relevait et proclamait sa guérison; puis elle s'approchait des spectateurs, leur recommandait le livre en leur avouant qu'il « estoit chaud « au toucher et qu'il sentoit le fagot ». L'allégorie était facile à comprendre. Quelques huguenots farouches méprisaient ces délassements, comme indignes du saint œuvre, mais le plus grand nombre applaudissait à un enseignement qui attirait les âmes par l'appât du danger[1].

Antoine et Jeanne passèrent à Poitiers, où Brantôme, encore enfant, entendit un sermon de Pierre David. Le prince affublait son favori du titre de prêcheur du roi et de la reine de Navarre[2].

A Paris, les édits du roi n'empêchaient pas les

1. Arcère, *Hist. de la Rochelle,* t. I, p. 325 et suiv.
2. Brantôme, t. IV, p. 361.

religionnaires de se réunir sous des prétextes ingénieux. Les étudiants se rassemblaient au Pré-aux-Clercs pour y chanter les psaumes de Marot. Les passants, les étrangers prenaient part aux chants. La nouveauté de ces pratiques pieuses attirait la foule. A l'heure de la cérémonie, dit de Bèze, les murailles voisines se couvraient de spectateurs. Le roi de Navarre et son frère, Louis de Bourbon, prince de Condé, usant de la liberté que leur laissait l'absence du roi, assistaient chaque jour au prêche et aux réunions du Pré-aux-Clercs. Le parti catholique, bravé dans sa capitale par ces manifestations, accusa les calvinistes d'avoir excité une sédition dans Paris. Le roi fit dresser une information par le chancelier Jehan Bertrand[1]. L'instruction révéla la présence du roi de Navarre et de plusieurs seigneurs à ces démonstrations évangéliques. Le faible chancelier n'osa poursuivre d'aussi grands coupables et étouffa l'affaire. Mais quelques prédicateurs, enhardis par l'appui du roi, tonnèrent en chaire contre les luthériens. Un bon catholique, soupçonné d'hérésie, dit de Bèze, fut frappé et laissé pour mort dans l'église Saint-Eustache[2].

1. Jehan Bertrand, dit Bertrandi, né en 1470, capitoul de Toulouse, premier président du parlement de Paris, chancelier de France par la faveur de Diane de Poitiers, évêque de Comminges, archevêque de Sens, puis cardinal, mort en 1560. Nous le retrouverons dans le cours de cette étude. On conserve à la Bibliothèque nationale plusieurs recueils de lettres de ce personnage, dans l'ancien fonds français et dans l'ancienne collection Gaignières (f. fr., vol. 3014, 20469, 20515, 20519, 20530, 20534, 20540 et 20642).

2. Théod. de Bèze, *Hist. ecclés.*, t. I, p. 89 et 90. — *Hist. des Martyrs,* 1582, f. 441 v°. — Les deux historiens se sont copiés l'un l'autre.

Enhardi par l'impunité, le prince saisit l'occasion d'afficher le patronage qu'il prêtait aux hérétiques. Les sergents de la prévôté avaient arrêté deux ministres; l'un d'eux s'était échappé en corrompant ses gardiens; le roi de Navarre exigea du prévôt la mise en liberté immédiate de l'autre, Antoine de La Roche Chandieu[1]. On représenta au roi[2] cette bravade comme un acte de rébellion. Lorsque le prince arriva à la cour, Henri II lui reprocha d'avoir violé les prisons de Paris.

1. Antoine de Chandieu, seigneur de la Roche Chandieu, un des principaux apôtres du calvinisme, avait été décrété d'accusation et arrêté après la surprise de l'assemblée de la rue Saint-Jacques, du 4 septembre 1557. Voyez sur ce personnage, qui marqua profondément dans son parti, l'article de la *France protestante* d'Haag.

2. Palma Cayet et Théodore de Bèze disent que le roi était à Amiens au moment de ce fait et le placent en 1557. Pendant l'année 1557, le roi n'alla pas à Amiens. Il traversa la Picardie au mois de janvier 1558 en se rendant à Calais; les comptes de la cour nous apprennent que, le 31 janvier 1558, au retour de Calais, il dîna à Rue et coucha à Abbeville (Arch. nat., KK. 108). Mais à cette date le roi de Navarre se trouvait à Saintes (p. 225, note 1) et n'était pas encore arrivé à Paris. Il est probable que le fait de la mise en liberté de La Roche Chandieu par ordre du roi de Navarre est du printemps de 1558, pendant que le roi était à Fontainebleau (mars 1558). En effet, à cette époque, après un séjour de quelques semaines à Paris, Antoine de Bourbon se rendit à Fontainebleau auprès du roi (Lettre du roi de Navarre au s. de Caumont La Force, datée du 3 avril 1557 (1558); copie; Bibl. nat., coll. de Périgord, vol. 6, f. 8 v°). Il revint à Paris à la fin du mois, pour le mariage du dauphin, ainsi que le prouve une lettre de recommandation qu'il adressa au président de Malras, du parlement de Toulouse, le 8 mai 1558, en faveur du maréchal des logis Bergara (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 580). — Autre lettre qui prouve que le roi de Navarre était à cette date à Paris avec Jeanne d'Albret (Lettre de Claude Regin, évêque d'Oloron, au président Malras, du 9 mai 1558) (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 2138).

Antoine de Bourbon répondit que La Roche Chandieu appartenait à la maison du maréchal Saint-André, et que, en ordonnant l'élargissement de ce ministre, il avait obéi au vœu de la maréchale. Le roi, mécontent et s'animant par degrés, lui signifia durement « qu'il « eust à garder son rang en France[1] », et le menaça d'intervenir en Béarn. Peut-être le souvenir des négociations espagnoles ajoutait-il à l'irritation du roi. La présence de Pierre David, à la suite du prince, était la preuve de sa faiblesse. En vain le nouveau « prêcheur » du roi de Navarre argua de son orthodoxie ; le cardinal de Lorraine l'interpella et démasqua le calviniste[2]. La prudence de Jeanne conjura les dangers de l'intervention royale en Béarn. Par ses ordres, Barrau, le plus compromettant de ces ministres, quitta le pays ; les autres se dispersèrent[3].

La Planche, historien protestant, nous dépeint Pierre David comme « se servant de l'évangile pour « l'ambition et pour le ventre[4] ». Cet intrigant eut une fin digne de son caractère : il se laissa séduire par la promesse « d'un gros bénéfice » et promit aux cardinaux de Bourbon et de Lorraine de ramener son maître au catholicisme. Antoine, informé de sa défection, le chassa de sa maison et crut s'acquitter en l'envoyant au monastère de Saint-Denis ; mais le rusé moine avait plus d'ambition. Il revint auprès d'Antoine

1. Palma Cayet, *Chronol. novenaire,* liv. I (*Panth. litt.,* p. 175). — Th. de Bèze, *Hist. ecclés.,* t. I, p. 89.

2. Brantôme, t. IV, p. 361.

3. Poeydavant, *Histoire des troubles de Béarn,* t. I, p. 91 et 92. — Olhagaray, p. 518.

4. Regnier de La Planche, *Estat de France sous François II* (édit. du *Panth. litt.,* p. 277).

et rentra en grâce en lui dévoilant un prétendu complot d'empoisonnement dirigé contre lui par le cardinal de Lorraine. Quelque temps après, David fut emprisonné à Lyon. Il sauva sa vie par une amende honorable, mais il n'usa de la liberté que pour se retirer à Genève. Calvin, « craignant d'ouvrir la porte à beau-« coup de murmures et de schismes, » le renvoya à l'église de Paris. Dans les premières guerres civiles, Pierre David se trouvait à Orléans; il fut jeté en prison « pour plusieurs détestables crimes » et n'échappa que par la mort au supplice qu'il avait mérité[1].

Les reproches de Henri II attirèrent au roi de Navarre de nouvelles félicitations de Genève. Calvin lui écrivit de nouveau pour l'encourager à jeter le masque. Antoine se plaignait des devoirs de son rang qui l'obligeaient à dissimuler, à pactiser avec les catholiques. Calvin repousse ces transactions comme entachées de faiblesse. « Quant au roi et à « ceux qui l'incitent contre la vraie religion, vous « ne pouvez éviter, quelque semblant que vous faciez, « qu'ils ne vous tiennent pour suspect de penser plus « que vous n'osez dire. Par quoy il seroit plus conve-« nable à Vostre Majesté Royale de vous y porter fran-« chement, surtout quand ils vous y contraignent[2]. »

Henri II et les Guises, absorbés par le mariage du dauphin, négligèrent les désordres survenus à Paris. Le roi se flattait d'introduire l'inquisition dans ses États et d'anéantir, à l'aide de ce terrible instru-

1. Bonnet, *Lettres de Calvin,* t. II, p. 448.
2. Bonnet, *Lettres de Calvin,* t. I, p. 198. Lettre du 8 juin 1558.

ment, toute opposition religieuse. Le pape Paul IV avait présenté l'établissement du saint-office comme la condition de son alliance[1]. En 1555 et plus tard en 1557, sur la demande de Henri II, il avait tenté de l'introduire en France[2]. Pour vaincre l'opposition des corps judiciaires, le roi conseillait d'investir du pouvoir inquisitorial les cardinaux les plus élevés par leur naissance[3]. Le cardinal de Lorraine avait mis en tête de la liste son nom, le nom du cardinal de Bourbon, frère du roi de Navarre, prélat incapable, et celui du cardinal Odet de Chastillon, déjà suspect de tolérance. Un édit ordonna l'enregistrement de la bulle pontificale; un autre édit, daté du 24 juillet 1557, constitua le code du nouveau tribunal; il appliquait la peine de mort aux « sacramentaires obtinez et « pertinax ou relaps[4] ». C'en était fait du génie national si l'inquisition se fût naturalisée en France. Dans un siècle où la théologie embrassait toutes les connaissances humaines, même les sciences naturelles, nul, savant, poète ou philosophe, n'aurait pu se garder de l'accusation d'hérésie. Les mœurs gallicanes, le sentiment du droit repoussaient cette proscription de la pensée humaine. La défaite de Saint-Quentin (10 août 1557) obligeant le roi à tenir la campagne, la reine devint régente; elle réussit à faire ajourner

1. Relation d'André Navagero (Baschet, *Diplomatie vénitienne*, p. 186 et suiv.).

2. Remonstrances du président Séguier au roi, au sujet de l'édit de l'inquisition, copie (f. fr., vol. 3114, f. 62).

3. Minute d'une lettre du roi à Odet de Selve, ambassadeur à Rome (f. fr., vol. 3090, f. 68).

4. Isambert, *Recueil des anciennes lois*, t. XIII, p. 494.

l'organisation inquisitoriale[1]. Henri II céda. Il espérait qu'un traité d'alliance avec l'Espagne lui fournirait l'occasion de provoquer un concile œcuménique dont les décisions imposeraient silence à tous les novateurs.

Antoine et Jeanne d'Albret, avant de quitter le Béarn[2], au mois de janvier 1558, avaient nommé régent leur fils Henri, à peine âgé de quatre ans, sous la tutelle de sa gouvernante, Susanne de Bourbon-Busset, dame de Miossens, et d'un conseil, composé du sire de Miossens et de Louis d'Albret, évêque de Lescar[3]. Le nouveau gouvernement avait reçu le mot d'ordre d'Antoine; fermer les yeux aux envahissements de la réforme, éviter toute collision, céder en apparence aux réclamations du parti catholique. Telles furent les règles de son administration.

L'ouverture de la session annuelle des États de Béarn était fixée au 27 juillet[4]. Le roi de Navarre, prévenu que les séances seraient orageuses, adressa au cardinal Georges d'Armagnac des lettres patentes qui l'associaient au gouvernement du royaume comme lieutenant général[5]. Ce prélat, porteur d'un grand

1. P. Mathieu, *Histoire de France,* t. I, p. 211.

2. Favyn, Olhagaray et la plupart des historiens de nos jours ont commis une méprise qui les pousse à s'accuser mutuellement d'erreur. Ils ont confondu et réuni en un seul les deux voyages de Jeanne en France depuis la mort de Henri d'Albret; de là des controverses sur le point de savoir si la reine de Navarre conduisit son fils à la cour. Il est absolument certain que le jeune prince resta en Béarn en 1558, et la preuve, c'est qu'il fut nommé régent du royaume. Nous le verrons plus loin présider les États.

3. Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre,* p. 56.

4. Tome VI des Establissements de Béarn, f. 59 (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682).

5. Les lettres patentes adressées au cardinal d'Armagnac sont

nom, avait des intimités avec la maison d'Albret qui l'ont fait soupçonner d'hérésie[1]. S'il est vrai qu'il fut un moment ébranlé, il se raffermit bientôt dans son orthodoxie : sur la fin de sa vie il devint un « des « plus capitaux ennemis de l'Évangile[2] ».

Les États de Béarn ne se réunirent à Pau que le 27 septembre[3], deux mois après l'époque fixée par les lettres de convocation, sous la présidence du prince régent. Ils accordèrent au roi et à la reine de Navarre un subside ordinaire de dix mille écus et de huit mille à l'extraordinaire, sur lequel ils retinrent les six mille écus qu'ils avaient votés, le 1er août, pour la défense du pays[4]. L'assemblée était animée d'un zèle catholique ardent. Dès les premières séances, les États présentèrent une requête aux jurats de Pau contre les prêcheurs Hiérosme de Véridarys,

datées du 1er août 1558 et de Laon (t. VI des Establissements de Béarn, f. 89; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684). Bordenave parle de ces lettres (*Hist. de Béarn et Navarre,* p. 56).

1. Bordenave, *Hist. de Béarn et Navarre,* p. 57, dit : « Du vivant de la royne de Navarre, Marguerite, il avoit toujours fait démonstration de n'approuver pas beaucoup les traditions romaines. » Théodore de Bèze fait les mêmes insinuations.

2. De Bèze, *Hist. ecclés.* Voy. Tamizey de Larroque, *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac,* in-8°, 1874. Toutes les questions relatives à la vie de ce prélat sont élucidées dans cette monographie.

3. Les États s'étaient déjà réunis une fois le 1er août (voyez le chapitre suivant); mais cette première séance était motivée par une cause exceptionnelle, l'invasion des Espagnols. La session ordinaire ne commença que le 27 septembre. Sans doute les officiers du roi de Navarre voulurent attendre l'arrivée du cardinal d'Armagnac.

4. Procès-verbal du 27 septembre 1558 (t. VI des Establissements de Béarn, f. 60 v°; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682).

Bois-Normand, et « autres estrangers deschassés de « leur pays comme schismatiques et mal sentans de la « foy[1] ». Quelques membres réclamèrent l'ajournement jusqu'au retour du roi. Louis d'Albret, évêque de Lescar, qui présidait à côté du jeune prince, essaya vainement de soustraire cette question délicate aux discussions des États, et l'assemblée, sur l'avis de l'abbé de Sauvelade, adopta la requête.

A peine cette résolution est-elle votée qu'une députation catholique, composée d'habitants notables, se présente à la barre de l'assemblée et demande à lire un placet sur les nouveaux troubles des diocèses de Dax et de Tarbes[2]. Elle accusait de tiédeur les prélats de ces villes et signalait aux États le relâchement, l'ignorance du clergé, première cause des désordres. De nouveaux débats s'engagent. L'évêque de Lescar propose, dans l'intérêt de la paix, d'avertir les évêques de Dax et de Tarbes et de renouveler les anciens édits contre les scandales du bas clergé. La baronne de Miossens, tutrice du jeune prince, prend l'engagement de mander le ministre Barrau.

Ces premiers succès accrurent l'ardeur des catholiques. Le 29 septembre 1558, les chanoines de Lescar, escortés d'une foule nombreuse, forcent la porte de l'hôtel de ville où se tenaient les séances des États. L'évêque de Lescar leur commande de se retirer, mais

1. Lettre du cardinal d'Armagnac au roi de Navarre, du 16 octobre 1558, copie (Bibl. nat., coll. Brecquigny, vol. 93, f. 261). L'original est à Londres.

2. Nous ne savons rien sur ces troubles. Les archives de ces deux villes ne contiennent aucun document qui puisse nous guider.

les chanoines insurgés refusent d'obéir et présentent une supplique sur le fait de la religion. Une discussion animée s'engage à l'instant parmi les députés; enfin les catholiques l'emportent et l'un des chanoines donne lecture de la supplique. Cette pièce était un long réquisitoire contre les ministres calvinistes et contre les catholiques, soi-disant fidèles à leur foi, qui prêtaient un appui déguisé à la réforme. L'évêque de Lescar et quelques autres ecclésiastiques étaient clairement désignés sous ce langage. Après cette lecture, les chanoines, obéissant à un mot d'ordre, se retirent; ils reviennent quelques instants après, accompagnant Claude Regin, évêque d'Oloron. Ce prélat arrivait de la cour et portait les ordres du roi au cardinal d'Armagnac; il déclare aux États que le cardinal approuve la supplique. Le cardinal se présente lui-même dans la salle des séances; il harangue les députés, loue le zèle des chanoines et appuie leur réclamation. La requête ainsi recommandée est adoptée par l'assemblée et transmise au roi et à la reine de Navarre[1].

Le lendemain de la victoire du parti catholique, les États reprirent pacifiquement leur œuvre de réforme. Diverses dispositions, concernant le relâchement de la discipline ecclésiastique, le désordre des mœurs du bas clergé, la résidence des évêques et des abbés, furent discutées et votées. Les États demandèrent qu'il fût interdit aux confesseurs de recevoir les testa-

1. Poeydavant (*Hist. des troubles de Béarn*, t. I, p. 93) a donné ce récit d'après un registre, le registre des brevets, qui n'existe plus aux Archives de Pau.

ments de leurs pénitents au lit de mort[1], mesure prudente qui a passé dans la législation moderne. L'évêque de Lescar, menacé par les prêtres de son diocèse, montra un zèle de converti. Sur sa proposition, l'assemblée prit des décisions qui forçaient les curés à la résidence, les obligeaient à chanter régulièrement la messe et à prêcher pendant le carême. La requête fut transmise aux évêques de Lescar et d'Oloron avec injonction de procéder à son exécution[2].

La question des impôts succéda à la question religieuse. En 1556, le roi et la reine de Navarre avaient laissé espérer que les taxes de Henri d'Albret seraient abolies. Les États rappelèrent cette demi-promesse. Le cardinal d'Armagnac répondit, au nom du prince régent, que le roi et la reine aviseraient au mieux des intérêts du pays. Battus sur ce point, les États demandèrent et obtinrent en principe qu'à l'avenir aucune cotisation ne serait imposée sans leur assentiment[3].

Le cardinal d'Armagnac compléta ces mesures par un règlement sévère : il interdit les controverses sur la religion, les innovations dans les cérémonies du culte, les conventicules secrets ou publics, la vente de tout livre censuré, le port des armes, etc. Il défend à tout prédicateur de monter en chaire sans l'autorisation de l'ordinaire et rend les évêques

1. Tome VI des Establissements de Béarn, f. 96 (Requête sans date; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684).

2. Tome VI des Establissements de Béarn, f. 112 (Requête datée du 18 octobre 1558; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684).

3. Tome VI des Establissements de Béarn, p. 92 et 97 (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684). Cette dernière décision porte la date du 2 octobre.

responsables du scandale qui pourrait en survenir. D'autres articles réputaient hérétiques tous ceux qui n'obéissaient point aux anciennes constitutions de l'Église, les condamnaient à l'exil et confisquaient leurs biens[1]. Les deux cultes prétendant découler directement de l'Évangile, on proposa une conférence où la cause serait plaidée contradictoirement. Barrau offrait de justifier sa thèse d'après les livres saints. Les Jacobins d'Orthez se chargeaient de démontrer son hétérodoxie. La controverse devait être débattue à Lescar. Suivant une pièce, d'origine suspecte, il est vrai, les Jacobins déclinèrent la conférence[2]. Le cardinal d'Armagnac, qui avait d'abord accepté cette joute théologique, refusa de l'autoriser. Peut-être parut-il imprudent à un prince de l'Église romaine de remettre en question des dogmes qui s'imposent sans discussion. Pour fermer la bouche à Barrau « il lui fit dire par l'archidiacre du Mas, comme de soi-« même, ... que le meilleur seroit, tant pour son « propre bien que celui de son troupeau, de s'absenter « au moins pour quelque temps. » Il lui offrit même de lui faire « donner de ses coffres de quoi se pouvoir « entretenir à la part où il se voudroit retirer[3]. » Barrau refusa d'obéir à ces insinuations. Le cardinal, « plus fasché de la constance du ministre qu'il n'avoit

1. Cette ordonnance a été analysée par Poeydavant (*Hist. des troubles de Béarn*, t. I, p. 100), d'après les documents conservés aux Archives de Lagor, chef-lieu de canton du département des Basses-Pyrénées.

2. Narratif de l'ordonnance de d'Arros et de Montamat, capitaines protestants, du 28 nov. 1569, d'après Poeydavant, t. I, p. 101.

3. Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre*, p. 58 et 59.

« esté de toutes ses prédications, » le fit arrêter et expulser du Béarn[1].

Il semble que le cardinal d'Armagnac, par amitié pour le roi de Navarre, cherchât à dissimuler au roi de France la gravité des désordres qui agitaient le Béarn. Le 15 octobre, au plus fort de la lutte, il écrit au connétable deux lettres fort courtes touchant « quelques « troubles advenuz en ce dict pays[2] ». Le cardinal ne donne pas de détails et glisse à d'autres sujets comme pour jeter un voile sur l'importance de ces débats. La brièveté de ces lettres paraît significative lorsqu'on la compare à celle que le cardinal écrivit le lendemain au roi de Navarre :

« J'ay traité l'affaire si doucement et si modestement que les plus coupables n'ont point été tourmentés de plus grand poine que de vuyder vostre pays; et pour ce, Sire, que les auteurs de ce trouble ont esté principalement Henry de Barrau, Hiérosme de Véridarys et ung nommé Bois-Normand, autres fois cordeiller ou jacobin, lesquels ont esté despuis desbordés en toute liberté, ayans presché si scandaleusement et avec telle irréverence des saints sacrements de l'esglise, que, s'ilz eussent continué davantage, la plus grand partie de vos subjects se fust bientost aliénée de l'obéyssance ecclésiastique et après de la vostre. Ces prescheurs ont esté suivis principalement de plusieurs estrangers, qui sont venus habiter en ce pays vostre, estant deschassés du leur comme schismatiques et mal sentans de la foy. Mais, Sire, ce que plus a porté de domage a esté que ces prescheurs séditieux et perturbateurs de la paix et repos

1. Lettre du cardinal d'Armagnac du 16 octobre 1558, datée de Pau, copie (Coll. Brecquigny, vol. 93, f. 261). Poeydavant (t. I, p. 102) et Bordenave (p. 61) disent que Barrau fut mis en prison et retenu jusqu'au retour du roi de Navarre.

2. Ces deux lettres sont publiées dans la notice consacrée au cardinal d'Armagnac par M. Tamizey de Larroque, p. 99 et 101.

publicq ont esté soutenus par vos ministres, ausquels je remonstray avant tout œuvre, dès le jour que je feuz arrivé, le grand tort qu'ils faisoient à leur conscience et debvoir du service qu'ils vous doibvent, leur mettant devant les yeux le pytoyable et malheureux succès qui s'en essuyeroit. » Après avoir dit qu'il a exilé Barrau du pays, le prudent cardinal recommande au roi de « surtout ne permettre le retour de tels prédicateurs, de peur que le second erreur ne soit pire que le premier ; car ils menassent déjà de revenir après mon partement pour continuer leur entreprise [1]. »

Les troubles religieux du Béarn eurent leur contre-coup à Bayonne. Quelques novateurs, « mal sentans de « la foy », s'y étaient retirés. Bernard d'Aspremont, vicomte d'Ortes, gouverneur de la ville, apprit qu'un ministre, se disant libraire de Genève, caché dans le pays, hantait habituellement le port, haranguait les mariniers, accompagnait les pêcheurs en mer, montait dans la « galuppe » (chaloupe) qui servait au passage de l'Adour, et prêchait devant les passagers pendant la traversée. Le gouverneur mit toute sa diligence à le saisir, mais le coupable fut prévenu et s'enfuit [2].

GUYENNE.

Nous devons raconter les débuts de la réforme dans le gouvernement du roi de Navarre, c'est-à-dire dans les provinces de Guyenne, Aunis, Angoumois, Sain-

1. Lettre du 16 octobre 1558, datée de Pau (Coll. Brecquigny, vol. 93, f. 261). L'original est dans la Bibliothèque Harleienne à Londres.

2. Lettre originale du vicomte d'Ortes à Burie, datée de Peyrehorade et du 18 juin 1559 (f. fr., vol. 15872, f. 120).

tonge et Poitou. Mais, pour exposer le tableau des événements qui couvrirent de ruines ces infortunées provinces, il faut remonter à l'origine du mouvement, aux premières prédications que favorisait la bonne mais trop candide reine Marguerite.

En Béarn, la politique de Henri d'Albret avait été celle de l'indifférence; il laissait les novateurs prêcher au peuple et les représentants du culte traditionnel se défendre avec leurs propres forces; il ne protégeait que l'ordre extérieur, la paix publique, la tranquillité du royaume. En France, le pouvoir civil déployait plus d'activité. Le roi rendait des édits, les parlements des arrêts, la Sorbonne des censures, les lieutenants du roi des ordonnances. Les mesures répressives dont la réforme est l'objet sous François Ier et sous Henri II sont innombrables. Les deux politiques, celle du roi de Navarre et celle du roi de France, aboutissaient aux mêmes résultats. La réforme progresse sous le régime persécuteur du roi de France aussi rapidement que sous la tolérance du roi de Navarre, tant est impuissante la proscription des croyances religieuses. A la fin de 1542, François Ier adresse à Marguerite d'Angoulême l'ordre de soumettre les hérétiques de Guyenne à certaines dispositions pénales, les punitions corporelles, l'amende, l'abjuration suivant la gravité des erreurs[1]. Henri II se montre plus hostile au protestantisme que son père. Pour les Guises, pour l'avide duchesse de Valentinois, la persécution était une fructueuse industrie; ils se partageaient le produit des amendes

1. Registres secrets du parlement de Bordeaux, 9 janvier 1542 (1543) (Copie conservée à la Bibliothèque de Toulouse. Mss. B. 94).

et des confiscations. Un historien protestant prétend donner le compte des brevets royaux qui livrent à ces opulents courtisans les biens des religionnaires condamnés[1]. Les ordonnances du 11 décembre 1547, du 20 octobre 1548, du 19 novembre 1549, du 11 février et du 22 juin 1550, du 27 juin 1551, du 28 août 1552 proscrivaient les livres hérétiques et attribuaient aux juges civils le droit de punir « les personnes déviant « de la foi ». Mieux inspiré, le roi avait défendu, le 25 novembre 1548, de porter « harquebuzes, harque- « bute ne pistolets, » disposition sage, capable de paralyser les prises d'armes des partis, si elle eût été obéie[2]. Mais un vice absolu paralysait l'exercice des mesures répressives ; le roi laissait aux autorités locales le soin d'exécuter ses ordonnances. Il en résultait de grandes diversités dans l'application des lois. A Bordeaux, à Toulouse, les calvinistes étaient sévèrement poursuivis ; dans les villes éloignées des parlements ils étaient tolérés et souvent même protégés par les libertés municipales.

Vers 1525, Marc-Antoine de la Rovere, prélat italien et évêque d'Agen, avait amené en Gascogne Jules-César Scaliger, médecin de Padoue, poète et grammairien, le père du grand philologue. Scaliger ne pratiquait pas le luthéranisme ; mais, comme tous les savants de ce siècle, il favorisait secrètement une doctrine qui proposait l'émancipation de la pensée

1. Froumenteau, *Le secret des finances en France*, petit in-8°, 1581, liv. I, p. 97 et suiv. — D'Aubigné confirme le fait en ce qui regarde Diane.

2. Ces ordonnances sont publiées à leur date dans le t. XIII du recueil d'Isambert.

humaine. Avant d'aller à Nérac, Calvin avait établi à Poitiers un collège d'apôtres de sa doctrine. Le « bonhomme fit couler » Philibert Sarrazin à Agen, André Mélanchton à Tonneins, Jean Carvin à Villeneuve-d'Agen, André de la Voye à Sainte-Foy. Les novateurs se présentaient comme « régents » et ouvraient des écoles. Le talent de plusieurs, l'attrait de la nouveauté attiraient la foule à leurs leçons[1]. Philibert Sarrazin fut traduit à Agen, en 1538, devant une commission de justice, présidée par Geoffroy de La Cassaigne, conseiller au parlement de Bordeaux, et par l'inquisiteur Rochette; l'accusé prit la fuite. Ses complices, convaincus de « luthererie », furent condamnés à faire amende honorable « en chemise, la torche au « poing ». Scaliger, compromis, fut sauvé par l'amitié de ses juges, presque tous ses compagnons d'étude. Mais l'inquisiteur Rochette fit arrêter un ex-jacobin, Jérôme Vindocin, déjà convaincu d'hérésie et le fit condamner à être brûlé vif dans la prairie du Gravier, le samedi 4 février 1539. Suivant Crespin et Théodore de Bèze, le malheureux subit son supplice devant une foule immense avec le courage d'un martyr[2]. Pendant la durée du procès, le parlement de Toulouse avait condamné au bûcher l'inquisiteur Rochette lui-même, qui avait embrassé les croyances de ceux qu'il poursuivait[3].

1. Florimond de Rœmond, *Hist. de la naissance, progrez et décadence de l'hérésie de ce siècle,* 1618, in-4°, p. 848, 849 et 894.

2. Théod. de Bèze, *Hist. ecclésiastique,* 1841, t. I, p. 15 et suiv. — *Histoire des Martyrs,* 1582, p. 117 v°.

3. De Bèze (t. I, p. 16) raconte que l'inquisiteur Rochette fut condamné pour crime de sodomie. Nous préférons la version de

Malgré ces supplices, moins de deux ans après, en 1541, André Mélanchton prêchait à Tonneins, Jean Carvin à Villeneuve-d'Agen, André de la Voye[1] à Sainte-Foy, tous luthériens déterminés, dissimulant à peine leurs exhortations religieuses sous le prétexte de leçons aux enfants. Le 1er novembre 1551, suivant Crespin, le juge criminel d'Agen, Pierre d'Estrades, fit fouetter un calviniste pour célébrer la fête de la Toussaint, et, peu de jours après, livra au bûcher un autre hérétique[2]. Trois ans après, les progrès de la réforme, dénoncés au parlement de Bordeaux, déterminaient l'envoi du conseiller Léonard Dancelin. Le commissaire rapporta au parlement le récit de « choses, « touchant ledit fait de la religion, très scandaleuses. » Toutefois il ne semble pas que la cour, avertie par cette enquête, ait pris des mesures de rigueur; elle manda au connétable l'état de la Guyenne, comme pour lui laisser la responsabilité des mesures à prendre[3].

A Agen, en 1556, le maréchal de Saint-André, venu pour consulter le célèbre Scaliger[4], amena ce Pierre

Lafaille (*Annales de Toulouse,* t. II, p. 108) qui avait consulté les registres du Parlement. Rochette était un protégé de Marguerite d'Angoulême qui lui avait fait obtenir son office en 1537 (*Lettres de Marg. d'Angoulême,* t. I, p. 355).

1. Ce personnage est nommé tantôt *André,* tantôt *Aymon* dans les documents du temps. Son nom manque à la *Biographie protestante.*

2. *Histoire des Martyrs,* liv. IV, 1582, f. 190.

3. Lettre du parlement de Bordeaux au connétable, du 15 avril 1554 (*Mémoires de Ribier,* t. II, p. 519).

4. *Histoire particulière de la court de Henri II* dans les *Archives curieuses pour servir à l'Histoire de France,* publiées par MM. Cimber et Danjou (t. III, p. 281). Le maréchal Saint-André était atteint, dit-on, d'une maladie causée par ses débauches.

David dont nous avons retracé la carrière aventureuse. L'évêché d'Agen appartenait alors à Janus Frégose, abbé de Fontfroide, protégé du cardinal de Lorraine, qui le faisait administrer par un Italien, nommé Jean Valeri. L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* a tracé de Valeri un portrait dans lequel il entre peut-être un peu de fantaisie, mais qui dépeint sous de vives couleurs un prélat comme l'Italie en produisit un si grand nombre au XVIe siècle. « Il étoit, dit de Bèze, si « orgueilleux pour se voir la tête mitrée qu'à tous « propos il vouloit faire quelque acte pour se faire « connaître tel : il excommunioit tout ce qui lui venoit « à contre-cœur. Si le vin qu'on lui donnoit, en faisant « la visite par le diocèse, n'étoit pas bon, il l'excom- « munioit, ainsi que la vigne qui l'avoit produit et le « muy dans lequel il estoit; s'il trouvoit une charrette « qui l'empêchât de passer, il lui donnoit sa malédic- « tion; en faisant sa confirmation, si on lui présentoit « quelque belle fille, il ostoit sa mître de la tête et la « mettoit sur celle de la fille, lui disant en riant qu'elle « seroit belle évêquesse et puis la baisoit : au reste « grand persécuteur. » Ce prélat de mœurs faciles avait installé un de ses bâtards dans une charge de conseiller au siège présidial d'Agen, « assez modeste, « dit de Bèze, mais aussi ignorant que son père. » Tel était l'évêque contre lequel Pierre David avait entrepris de lutter. Il manqua de mesure dans ses attaques. Valeri se plaignit au cardinal de Lorraine et fit expulser de son diocèse l'audacieux moine[1].

Après le départ de David, arriva un réformateur

1. Th. de Bèze, *Hist. ecclésiastique,* 1841, t. I, p. 18 et 65.

plus sincère, Jean Henri, autrefois jacobin. La reine de Navarre l'éloigna de la Guyenne. Jean Henri vint plus tard en Béarn et posa les fondements de l'église de Pau. Suivant de Bèze, ce fut ce réformateur qui détermina plus tard la conversion de Jeanne d'Albret[1].

L'arrivée de Bois-Normand et de Vignaux à la cour de Nérac donna une impulsion plus vive au mouvement calviniste. L'organisation des églises sur les deux rives de la Garonne appartient à ces deux ministres[2]. A Agen, on ne comptait encore ni églises ni ministre; mais les assemblées secrètes se multipliaient. De riches bourgeois, dévoués à la cause, prêtaient leurs maisons. En 1558, un consul, Marcial de Nort, dont le fils était magistrat à Bordeaux, dressa la liste des réformés les plus compromis et l'envoya au parlement. La cour ordonna une enquête et commit deux conseillers, Gauthier et Guilloche; l'enquête trompa les espérances du fanatique consul; les preuves manquèrent. Les commissaires arrêtèrent un conseiller au présidial, Pierre Saubin, contre lequel s'élevaient des charges, mais il échappa à la mort par une amende pécuniaire[3].

Pour empêcher les calvinistes de se prévaloir de sa tolérance, le parlement rendit coup sur coup deux arrêts : le premier, du 15 juillet 1558, motivé par un « charivari » donné à un consul, nommé Chabrety, interdit toute « assemblée et port d'armes et congré-« gation avec taborin ». Le second, du 18 septembre, après l'information de Gauthier et de Guilloche, porte « inhibition et défense à tous prêcheurs et autres

1. Th. de Bèze, *Hist. ecclésiastique,* t. I, p. 67.
2. Th. de Bèze, *Hist. ecclésiastique,* t. I, p. 98.
3. Th. de Bèze, *Hist. ecclésiastique,* t. I, p. 95.

« manière de gens de ne dogmatiser en leurs privés « en quelque façon que ce soit..... sans l'autorisation « des évêques ou de leurs vicaires.....[1]. »

La même année, l'évêque en titre, Janus Frégose[2], prit possession de son siège. Une singulière difficulté de forme marqua les cérémonies de son installation. Il avait demandé à faire une entrée solennelle par la porte Saint-Georges. Les évêques s'étaient contentés jusqu'alors de la porte Dupin. Les consuls discutèrent la prétention du nouveau prélat et décidèrent qu'il ne serait point dérogé aux anciens usages[3]. Frégose se laissa bientôt dominer par le parti catholique. En 1559, l'ardent Marcial de Nort voulut que le cordelier Melchior Flavin prêchât le carême. De toute ancienneté la chaire de la cathédrale appartenait aux moines mendiants. Frégose, averti par le cardinal d'Armagnac que Flavin était un « turbulent, mutin et séditieux, » capable de susciter la guerre civile, résista d'abord, puis céda à l'influence de Marcial. Melchior Flavin avait fait partie de ce groupe de novateurs que Marguerite couvrait de sa protection. Revenu au catholicisme, il avait acquis un certain renom par sa violence. Suivant de Bèze, dès ses premiers sermons, il interpella du haut de sa chaire les magistrats et les somma de brûler un hérétique au moins le jour de Pâques. Sa fureur sanguinaire croissant avec les approches de la fête, il

1. Arch. mun. de la ville d'Agen, BB. 30.

2. Tous les historiens le nomment Jean Frégose. Nous copions sa signature (Bibl. nat., Coll. Harlay St-G., vol. 325, f. 296).

3. Arch. mun. de la ville d'Agen, BB. 30. Cette délibération n'est pas datée, mais elle doit être placée entre le 16 août et le 28 septembre 1558.

supplia qu'à défaut de calviniste on fît brûler « pour « le moins un chien ou un chat ». Ces excitations eurent enfin leur succès. Les consuls firent exécuter un serrurier de Penne, accusé de paroles imprudentes[1].

Peu de jours après on découvrit un conventicule, tenu dans une maison écartée. Les consuls arrêtèrent sept ou huit habitants et les livrèrent au parlement de Bordeaux ; c'était l'unique moyen de les soustraire aux coups de Melchior Flavin. Après une longue détention, les coupables furent condamnés à une amende pécuniaire. Une lettre du roi de Navarre à Antoine Tholon et à Bernard d'Aspremont, officiers de justice d'Agen, nous apprend qu'ils retenaient encore en prison plusieurs accusés ; le prince leur ordonna de surseoir à toute poursuite jusqu'à son arrivée à Nérac[2]. Les calvinistes se vengèrent du parti catholique à leur manière ; « le 14 avril, il y eut en la ville d'Agen des « images représentans la passion de Nostre Seigneur « qui de nuict furent brisées et mises en pièces. » Le parlement de Bordeaux manda aussitôt aux juges présidiaux d'informer de ce crime dans les quinze jours, faute de quoi la cour enverrait à Agen une commission inquisitoriale à leurs frais[3].

1. *Hist. des Martyrs,* 1582, p. 498. — Th. de Bèze, *Hist. ecclés.,* t. I, p. 132. — Ces deux historiens se copient et enjolivent leur narration par un récit de faits romanesques et invraisemblables.

2. Cette lettre, datée du 24 mars 1558 (1559), a été publiée pour la première fois par M. l'abbé Barrère, d'après l'original, dans le *Bulletin du Comité de la langue,* t. I, p. 463, et pour la seconde fois par M. le marquis de Rochambeau dans les *Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret,* p. 175.

3. Lettre de Roignac, président du parlement de Bordeaux, rendant compte de ces poursuites. La lettre est datée du 18 avril

Cependant l'audacieux cordelier n'épargnait personne. Témoin des ménagements du roi de Navarre envers les calvinistes, il tonnait en chaire contre « l'apostasie » de ce prince. Antoine le fit surveiller. On surprit une lettre qu'il écrivait à un de ses neveux, protonotaire en charge à la cour, afin de révéler au roi de France que le prince béarnais allait soulever la Guyenne et la livrer à l'Angleterre. Peut-être avait-il pénétré le secret des négociations liées avec l'Espagne et se trompait-il seulement sur la direction de ces manœuvres. Antoine de Bourbon envoya à Antoine Tholon et à Bernard d'Aspremont, par le capitaine La Valade[1], gouverneur général d'Albret, l'ordre de lui livrer le perfide cordelier. Les officiers de justice devaient attendre la fin du carême, s'assurer du coupable et l'envoyer à Pau[2]. La Valade arriva le 27 mars, lundi de Pâques. Le lendemain, les magistrats arrêtèrent Flavin à l'issue du sermon. Six jours après, Flavin se trouve à Bordeaux, libre et reprenant ses dénonciations furibondes ; il s'était enfui d'Agen pendant la nuit qui avait suivi son emprisonnement.

Le roi de Navarre somma le parlement de Bordeaux de lui livrer l'accusé. Les cordeliers essayèrent encore une fois de favoriser sa fuite ; mais le

1559 (f. fr., vol. 15872, f. 84). L'adresse de cette lettre manque.

1. Probablement le père de Bertrand de la Valade, procureur général d'Albret (*Lettres de Henri IV,* t. I, p. 54). De Bèze l'appelle La Ballade.

2. Lettre datée du 24 mars 1558 (1559) (*Bulletin du Comité de la langue,* etc., t. I, p. 463). (*Lett. d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret,* p. 175.)

président Roffignac s'assura de lui et le fit retenir au château du Ha, suivant de Bèze, ou dans son couvent, d'après une lettre d'Antoine. Le prince offensé se flattait de tenir sa vengeance. Il écrivit au roi, le 26 avril 1559, que le moine avait dit : « Cependant que la « race des Valois régnera, le peuple ne sera sans « oppressions d'autant qu'elle est trop adonnée à la « tyrannie. » A Agen, Flavin avait demandé que « quatre des principaulx du royaulme fussent exter- « minés pour le soulagement dudit peuple. » Antoine énumère avec complaisance ces griefs dans sa lettre au roi ; mais il avait compté sans les passions du parti catholique. Ses plaintes furent soumises au cardinal de Lorraine qui étouffa l'affaire. Peu de temps après, l'ordre arriva à Bordeaux de rendre la liberté à l'accusé[1].

A Bordeaux, après le passage de Calvin, les luthériens étaient déjà si nombreux que, le 18 décembre 1534, le parlement ordonna une procession générale pour la conservation de la foi catholique[2]. Le 15 avril 1538, il condamna onze hérétiques à faire amende honorable devant la cathédrale Saint-André. Le 14 juillet 1540, il rendit un arrêt contre les religieuses du couvent de l'Annonciade, qui avaient quitté leur habit[3]. Il fit saisir à Tonneins André Mélanchton, malgré la protection dont la reine Marguerite, amie du célèbre Philippe Mélanchton[4], couvrait l'accusé, et l'empri-

1. Lettre d'Antoine de Bourbon à Henri II, du 26 avril 1559 (*Mémoires de Ribier*, t. II, p. 799).

2. Registre du parlement de Bordeaux, conservé à la Bibliothèque de Toulouse, B. 94.

3. Ibid.

4. Marguerite était en relation avec Philippe Mélanchton.

sonna au château Trompette[1]. Ces décisions ne contenaient encore aucune condamnation capitale. A la fin de l'année 1541, sur une plainte du curé de Sainte-Foy et du sire de Ribérac, le parlement jugea André de la Voye, prêcheur envoyé par Calvin, et le condamna à mort. La Voye fut exécuté le 21 août 1542 et montra, selon de Bèze et Crespin, tant de courage que l'un des carmes chargés de le confesser se convertit au calvinisme[2]. Le lendemain, on trouva sur le lieu du supplice un placard injurieux pour les juges. On ne put découvrir les coupables, mais un pauvre serviteur du collège paya pour eux ; par ordre du principal, il subit le supplice de la salle[3]. Ce terrible principal, docteur de la Sorbonne, se nommait André ou Antoine de Govea. Les écoliers l'avaient surnommé *Sinapivorus*, c'est-à-dire *avale moutarde*[4]. Il se rendit célèbre par une controverse publique qu'il soutint victorieusement contre Ramus[5].

Toute répression paraissait impuissante. Le 28 septembre 1546, le parlement de Bordeaux enjoignit aux jurats de ne permettre la prédication qu'aux docteurs

M. Genin a publié une de ses lettres à la reine de Navarre (*Lettres de Marg. d'Angoulême*, t. I, p. 292).

1. Florimond de Rœmond, 1618, p. 849. — Bèze, *Hist. ecclés.*, t. I, p. 18.

2. Nous avons abrégé le récit contenu dans l'*Histoire des Martyrs*, ouvrage généralement exact, sauf la tendance à transformer les victimes en héros (édit. de 1582, f. 120). Voyez aussi l'*Histoire ecclésiastique* de de Bèze, 1841, t. I, p. 17.

3. *Donner la salle* se disait quand on fouettait un écolier en public (Littré).

4. Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 18.

5. Danès, *Vie de P. Danes, évêque de Lavaur*. Paris, in-4°, 1731; p. 12.

autorisés par l'archevêque. Malgré ces précautions, à la date du 2 juillet 1547, les prisonniers accusés d'hérésie étaient si nombreux à la conciergerie de Bordeaux que le parlement décida qu'ils seraient jugés à la grand'chambre, toute affaire cessante[1]. L'insurrection de la gabelle[2], en affaiblissant la discipline administrative, servit la réforme. Le connétable de Montmorency noya la révolte dans des flots de sang ; mais elle laissa dans les esprits une irritation fatale et enseigna à des populations paisibles ce jeu sanglant de la guerre civile qu'elles devaient reprendre, dans la seconde moitié du siècle, avec une si cruelle persévérance. La commission, dirigée contre les rebelles, n'avait pas mission de rechercher les hérétiques. Cependant, le premier président cita devant lui le vicaire général, Jean de Lana, administrateur du diocèse, et lui enjoignit de pourvoir chaque église, pendant l'avent et le carême, de prédicateurs « capables d'ins- « truire le peuple et de luy prêcher une bonne et « saine doctrine[3] » (29 novembre 1549).

Quelques jours après (8 janvier 1550), le parlement ordonne aux habitants de dénoncer les « tenans et « dogmatisans de doctrine réprouvée..... mangeans « chair à jour prohibé..... » et voue à la censure tous ceux qui repousseraient le rôle de délateurs[4]. Malgré

1. Registres du parlement de Bordeaux, copie conservée à la Bibl. de Toulouse (Mss. B. 94).

2. Sur l'insurrection de la Gabelle (mai 1548) voyez le premier volume de cette étude *Le Mariage de Jeanne d'Albret,* p. 255.

3. Devienne, *Histoire de Bordeaux,* p. 128.

4. Registres du parlement de Bordeaux (Mss. de la Bibl. de Toulouse, B. 94). C'est par erreur que l'historien Devienne (*Hist. de Bordeaux,* t. I, p. 128) a daté cette ordonnance de 1551. Elle

les recommandations du premier président à Jean de Lana, les chaires étaient occupées par des orateurs plus ou moins hérétiques. L'un d'eux, un clerc nommé La Vigne, fut condamné à mort le 29 octobre 1550 ; l'exécution fut remise au lendemain. Dans l'intervalle un des juges se dédit, sous raison qu'une bulle acceptait les hérétiques à résipiscence dans les trois mois. La majorité étant rompue, l'exécution fut différée, mais le roi décida que l'arrêt devait être exécuté [1]. En 1554, un autre orateur populaire, Bernard de Bonda, fut arrêté, jugé et envoyé au supplice [2].

Ces alternatives de tolérance et de répression, qui révélaient l'incertitude des pouvoirs civils, troublaient les familles attachées sans passion à la doctrine de Calvin. Plusieurs émigrèrent en Suisse. Le mouvement, d'abord lent et inaperçu, attira enfin l'attention du parlement. Deux présidents, de Lage et Le Comte, demandèrent au connétable « d'empescher que dores-« navant les sujets du roy ne se retirent audit Genève ». Mais dans la même pièce ils reconnaissent l'inutilité de toutes les mesures : « Combien que, quant au « passé..... nous y ayons fait tout ce qu'il nous a esté « possible..... si est-ce que nous ne pouvons extir-« per ceste contagieuse racine qui pullule plus que « jamais [3]. »

Pendant ce temps-là les réformés poursuivaient téné-

présente la date du 8 janvier 1549, ce qui la porte à 1550 d'après le nouveau style.

1. Registres secrets du parlement de Bordeaux (Mss. de la Bibl. de Toulouse, B. 94).

2. Devienne, *Histoire de Bordeaux*, p. 128.

3. Lettre du 15 avril 1554 (*Mémoires de Ribier*, t. II, p. 519).

breusement leur propagande. Florimond de Rœmond raconte que, dans sa première jeunesse, pendant qu'il étudiait à l'université de Bordeaux, un régent, professeur de sixième, nommé Valois, avait déshabitué ses élèves de faire le signe de la croix au commencement de la leçon. « Il parloit souvent, dit notre historien, « de la religion en privé et comme se jouant, selon que « notre jeune suffisance y pouvoit atteindre. Cela fai- « soit quelque brèche en nos petites âmes [1]. » Afin de marquer leur mépris pour les cérémonies du culte catholique, les calvinistes avaient imaginé, pendant la durée des offices, de se promener dans les églises. Les curés se plaignirent; le parlement se réunit, malgré les vacations, le 9 septembre 1555, et rendit un arrêt portant que le prévôt de la ville, avec ses archers et les huissiers de la cour, seraient chargés d'empêcher ces scandales, spécialement dans l'église Saint-André, et d'emprisonner les coupables [2].

Cependant la chambre criminelle ne demeurait pas inactive. Le 25 avril 1556, le procureur du roi, Antoine de Lescure, fit arrêter un jeune religionnaire de Saint-Émilion, âgé de vingt-cinq ans, nommé Armand Monier. Cinq jours après son interrogatoire, arriva à Bordeaux un ami de Monier, nommé Jean de Cazes, âgé de vingt-sept ans. De Cazes voulut pénétrer auprès du prisonnier et se présenta plusieurs fois à la conciergerie ; il insista tellement que le geôlier le mit sous les verrous. Le conseiller d'Alesme, chargé de l'instruction du procès

1. Florimond de Rœmond, *l'Histoire de l'hérésie,* in-4°, 1618, p. 894.

2. Devienne, *Hist. de Bordeaux,* p. 128.

de Monier, interrogea avec bienveillance son complice présumé et lui suggéra des réponses qui pouvaient le sauver. De Cazes repoussa toute feinte. La jeunesse des accusés émut de pitié les juges ; le parlement leur envoya quatre docteurs de la faculté de théologie, et quatre conseillers, accompagnés du procureur général, pour essayer de les convertir. Tous les points de la confession de foi de Monier furent attaqués et défendus. Le jeune calviniste convenait de son dissentiment avec l'Église et les Pères, mais il prétendait accorder ses propositions avec les saintes écritures. Ainsi se fixait la théologie protestante dans ses principes antiromains ; supprimer l'autorité de l'Église, lier à l'évangile seul le dogme et le culte.

Le parlement, unanime dans la déclaration de culpabilité, se divisa au moment d'appliquer la peine. Plusieurs conseillers observèrent qu'on ne pouvait punir de mort une doctrine qui se soumettait à l'écriture et aux apôtres, que le refus d'obéir aux instructions ecclésiastiques n'était pas une hérésie, que l'infaillibilité de l'Église était un dogme nouveau, actuellement soumis au concile de Trente ; ils demandaient la détention des deux accusés dans un monastère. Malgré ces arguments, qui se recommandaient surtout à des juristes gallicans, le parlement condamna Monier et de Cazes à être traînés sur la claie, étranglés et brûlés. Le même arrêt interdit les « assem- « blées ou conventicules », et défendit de « dogmatiser « et tenir aucunes propositions mal sonantes ». Peu de jours après, sur une requête de l'archevêque de Bordeaux, François de Mauny, le parlement prohiba de nouveau le chant des psaumes de Marot, les réunions armées et les prêches.

Le jour de l'exécution, le 7 mai, de crainte de troubles, les jurats firent fermer les portes de la ville et s'armèrent comme en temps de guerre. Après avoir subi le supplice de la claie, Monier et de Cazes, escortés par les mortes-payes de la garnison des châteaux Trompette et du Ha, furent conduits sur le lieu du supplice. Des archers sonnaient du cor pour étouffer les cris des condamnés. En saisissant Monier, le bourreau fit une chute et se blessa à la tête. Les martyrs crièrent que Dieu punissait leurs persécuteurs ; le bourreau se releva cependant et étrangla sa victime ; mais il ne put donner la mort à de Cazes. Ce malheureux jeune homme, garrotté sur le bûcher, vit le feu s'approcher de lui et dévorer ses membres par degrés. Pendant la durée de ce long supplice, il ne cessait de pousser des cris mêlés de prières et d'anathèmes. Le bruit de sa voix, couvrant les fanfares des archers, glaça d'effroi les témoins de cette horrible scène ; une terreur panique s'empara de tous les assistants ; la foule éperdue se dispersa dans les rues. Un prieur de Saint-Antoine fut renversé et à demi étouffé. Les officiers de justice s'enfuirent en désordre. Le greffier du parlement, Jehan de Pontac, vêtu de sa robe rouge, monté sur sa mule, tomba sous les pieds des passants dans la rue Poitevine ; il se réfugia chez une femme, la veuve Pichon, et cria qu'on le cachât, que l'heure du jugement dernier était arrivée. Cette exécution est demeurée mémorable. Le récit émouvant du supplice des deux jeunes martyrs, dramatisé par la rumeur publique, se répandit dans la Guyenne et surexcita l'enthousiasme des religionnaires [1].

1. Nous avons suivi le récit de l'*Histoire des Martyrs* (1582,

Au mois de juillet de la même année, on arrêta à Montflanquin, en Agenais, un ministre béarnais, nommé Jérôme Casebonne, que nous avons déjà vu à la cour du roi de Navarre. Casebonne devait être amené à Bordeaux. Suivant de Bèze, un officier de justice, ému de pitié, proposa au prisonnier de favoriser son évasion. Il refusa, « alléguant qu'il se sentait « appelé de Dieu pour maintenir sa vérité jusqu'à la « mort. » A son arrivée, il fut jugé, condamné et mis à mort[1].

Ces exécutions attirèrent au parlement les félicitations du roi. Le 7 décembre 1556, Henri II l'encouragea à « vacquer encore plus soigneusement et dilli- « gemment que jamaiz à faire et parfaire le procès de « ceulx qui s'en trouveront chargez[2]. » Cette lettre pouvait s'adresser à deux juridictions, celle du parlement et celle du lieutenant criminel, car toutes deux prononçaient des condamnations capitales. Un singulier conflit qui s'éleva entre les deux tribunaux, au mois de mai 1558, nous apprend qu'ils rivalisaient de sévérité. Le lieutenant criminel avait condamné à mort un hérétique, et, pour donner plus de solennité au supplice, voulait faire exécuter le coupable sur la place du Palais, au lieu « du fossé des tanneurs ». Le parlement, à qui appartenait la place, protesta ; le lieutenant

p. 395 v° et suiv.), et l'*Histoire ecclésiastique* de de Bèze (1841, t. I, p. 69). Dans ce cas, par exception, le récit de ces deux historiens est confirmé par de Thou (1740, t. II, p. 437) et par Devienne (p. 129).

1. De Bèze, *Hist. ecclésiastique*, t. I, p. 70. De Thou confirme le fait de ce supplice (1740, t. II, p. 437).

2. Lettre de Henri II du 7 décembre 1556, datée de St-Germain-en-Laye (*Arch. de la Gironde*, t. I, p. 14).

criminel se soumit ; la cour, satisfaite d'avoir sauvegardé ses privilèges, l'autorisa à faire exécuter sa sentence devant le palais en l'honneur de la religion [1].

Malgré ces rigueurs, en décembre 1558, un ministre de Genève, appelé Gilles, arriva à Bordeaux [2]. De nouveaux prêches fanatisèrent les calvinistes. Le dimanche 13 avril 1559, des images de la passion furent lacérées. Le président Roffignac assembla le parlement « pour pourveoir à l'inconvénient et médecine [3]. » Un mois après, le 24 mai, les « inconvénients » se renouvelèrent ; les profanateurs décapitèrent, pendant la nuit, des statues de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de saint Paul et de saint Jean, dans le faubourg Saint-Séverin. L'abbé de Lanta, curé de Saint-Séverin, interrogea les officiers de justice et les hôteliers du faubourg ; aucun étranger n'avait paru ; on rechercha, sans les trouver, jusque dans les champs voisins, la tête mutilée des saintes images. Le parlement entama une information, et ordonna une procession solennelle où tous les magistrats, un cierge à la main, assistèrent en robe rouge. L'enquête prouva la culpabilité d'un riche marchand de Bordeaux nommé Pierre Feugère, qui fut brûlé vif devant le palais [4].

1. Registres secrets du parlement de Bordeaux, copie (Bibl. de Toulouse, Mss. B. 94).

2. *Bulletin de l'Hist. du Protest. français,* t. VIII, p. 72.

3. Lettre de Roffignac, président du parlement de Bordeaux, rendant compte des poursuites, datée du 18 avril 1559 (Bibl. nat., f. fr., vol. 15872, f. 84).

4. Devienne, *Hist. de Bordeaux,* p. 130, d'après les registres du Parlement. — D'après l'*Histoire des Martyrs,* l'abbé de Lanta, pour trouver un coupable, usa d'un détestable artifice. Il attira chez lui

A Montauban, la réforme avait trouvé un terrain bien préparé. Les institutions municipales de cette ville favorisaient toutes les innovations décorées du nom de liberté. Les ecclésiastiques s'abandonnaient à la pente facile du désordre ; plusieurs appelaient le luthéranisme de leurs vœux. En 1548, le parlement de Toulouse rendit un arrêt où les mœurs du clergé étaient sévèrement jugées ; l'arrêt ordonnait une réforme et le retour à l'ancienne discipline. Jean de Lettes de Montpezat, évêque de Montauban, ancien lieutenant du roi en Languedoc pendant l'absence du maréchal de Montpezat son frère, demanda au grand conseil la suppression de l'arrêt du parlement et appuya lui-même sa requête à la cour. Le premier président se défendit en exposant les faits [1]. La dextérité de Jean de Lettes et la faveur des Guises l'emportèrent ; un arrêt du conseil supprima l'arrêt du parlement comme injurieux [2]. La conduite de l'évêque de Montauban justifia l'arrêt qui

Pierre Feugère, qu'il soupçonnait d'hérésie, sous le prétexte de l'avertir des charges qui pesaient sur lui. Feugère se disculpa facilement, mais entraîné par les provocations de l'abbé, il prononça « quelques paroles contre l'idolâtrie de la croix. » Le lendemain matin l'imprudent marchand fut arrêté dans son lit, par ordre du président Roffignac, condamné et brûlé vif devant le palais « non sans être baillonné de peur qu'il parlât. » Quelque temps après sa mort on découvrit les auteurs du crime, des marins anglais qui depuis longtemps avaient quitté le port. — Tel est le récit de l'*Histoire des Martyrs* (1582, f. 498).

1. On trouve dans les *Annales* de Lafaille un mémoire étendu du premier président Mansencal composé dans des circonstances analogues (Lafaille, t. II. *Preuves,* p. 24 et suiv.).

2. Cathala Couture, *Histoire du Quercy,* t. I, ch. XII, et surtout Le Bret, *Histoire de Montauban,* t. I, p. 218 et suiv., édit. de 1841.

l'accusait. Il avait conçu une passion ardente pour Armande de Durfort, veuve de Jean de Bousquet, seigneur de Verlhac. Afin de se rapprocher d'elle, il acheta la seigneurie de Beauvais, à deux lieues de Montauban. De là il se rendait au château de Verlhac par un chemin détourné qu'on appelait encore à la fin du dernier siècle le *chemin de l'évêque*[1]. Tout entier à sa maîtresse, il avait livré le soin de son diocèse à deux frères, nommés Calvet, officiers de justice ecclésiastique. Les Calvet, luthériens, lui persuadèrent de quitter toute dissimulation et d'épouser la belle Armande. Le malheureux prélat célébra avec pompe son propre mariage ; puis, saisi de honte ou de crainte, il vendit au cardinal de Guise l'abbaye de Moissac, céda son siège à son neveu, et se retira à Genève, où il vécut plusieurs années, honoré de l'estime de Calvin[2].

Jacques des Prez de Montpezat, fils du maréchal Antoine de Lettes de Montpezat, prit possession de l'évêché de Montauban le 19 novembre 1556[3]. L'apostasie de son prédécesseur avait rendu sa position difficile. Son premier acte fut d'exiger l'exercice de droits féodaux tombés depuis longtemps en désuétude. Très attaché à ses devoirs, mais aussi à

1. Ibid.
2. Ibid.
3. La résignation de l'évêché de Montauban par l'oncle au neveu ne s'opéra pas sans difficulté. L'année précédente, Montpezat l'avait demandée au pape qui l'avait refusée nettement à cause de la jeunesse du candidat « nonobstant qu'il fust dict estre de 24 ans, docteur ez droicts et lecteur publiq à Toulouse. » De nouvelles instances, dirigées par le puissant cardinal de Lorraine, obtinrent enfin pour lui l'institution canonique (Mémoire envoyé de Rome, *Mémoires de Guise,* Coll. Michaud et Poujoulat, p. 242).

ses privilèges, il porta ses prétentions devant le sénéchal et obtint un jugement favorable. Dès ce jour, les Montalbanais le traitèrent en ennemi plus encore qu'en maître. Il ne pouvait parcourir la ville sans être accueilli par des murmures. Des placards, hostiles à l'évêque et au catholicisme, s'étalaient chaque matin sur les murailles mêmes de son palais. Ces contrariétés dégoûtèrent le prélat de sa ville épiscopale. Passionné pour la chasse, il se fixa au château de Picquecosse. Son absence prolongée laissa le champ libre aux novateurs de toutes les écoles et permit au calvinisme d'y prendre un point d'appui assez puissant pour défier toute répression [1].

En Saintonge, un ministre, originaire de Tours, Philibert Hamelin, balançait l'autorité de l'évêque de Saintes. Le succès de ses prédications le décida à demander un collaborateur à l'église calviniste de Paris. On lui envoya un jeune homme, André de Mazières, dit de la Place, banni de Bordeaux depuis l'exécution de Monier et de de Cazes. Hamelin venait d'être emprisonné lorsque Mazières arriva. Le jeune réformateur erra pendant quelque temps et réussit à fuir ; Hamelin, moins heureux, fut condamné à mort et exécuté le 18 avril 1557 [2]. La Saintonge et les îles de la côte devinrent bientôt un foyer de résistance calviniste. Des ministres de passage entretenaient ces populations énergiques, vouées aux durs travaux de la mer, dans le culte périlleux de la réforme. Au commencement de l'année 1559, Burie dispersa par force

1. Le Bret, *Histoire de Montauban*, 1841, t. I, p. 222.
2. Th. de Bèze, *Hist. eccléS.*, t. I, p. 85, 86.

l'église de Marennes. Elle se reforma aussitôt après son départ, sous la direction d'un ministre venu de Genève, Charles Léopard. Le roi, mécontent de cette répression incomplète, envoya au parlement de Bordeaux une commission pour tenir les Grands Jours[1] à Saintes et à Saint-Jean-d'Angély. L'agitation des habitants était si menaçante que Louis d'Estissac, gouverneur de la province, n'osait répondre au roi de la vie des juges commissaires[2]. Il y eut à Aulnay, siège de la prévôté, une assemblée de « deux mille ou trois mille « personnes » pour entendre un « prédicateur qui avoit « très mauvaise réputation ». Le curé du lieu ne put les chasser de son église[3]. Un mois après, deux ministres envoyés par Calvin prêchèrent publiquement à Saint-Jean-d'Angély au milieu d'une telle affluence que les officiers du roi n'osèrent se montrer[4]. Malgré ces menaces, les commissaires du parlement s'acquittèrent de leur charge avec une rigueur inflexible. Suivant de Bèze, la cour instruisit même contre un cadavre ; un calviniste de Saint-Jean-d'Angély, appelé Menade, étant mort dans sa prison à Bordeaux, on transporta son corps sur le bûcher. Les religionnaires,

1. Les Grands Jours étaient des assises extraordinaires tenues par des juges choisis par le roi pour juger en appel les affaires criminelles. Les Grands Jours, qui n'étaient, à la fin du règne de Henri II, que de tradition, furent organisés juridiquement par l'ordonnance de mai 1579.

2. Lettre originale du 23 mars 1558 (1559) (f. fr., vol. 15872, f. 48).

3. Lettre de Louis d'Estissac citée dans la note précédente. — L'église d'Aulnay est justement célèbre par sa beauté et son ancienneté.

4. Lettre originale du sénéchal de Saintonge au roi, du 27 avril 1559, de St-Jean-d'Angély (f. fr., vol. 15872, f. 81).

traqués par les officiers de justice, prirent alors une résolution qui prouve leur candeur naïve ; ils firent rédiger par leurs pasteurs une profession de foi et l'envoyèrent au roi de Navarre, qui, depuis son passage à La Rochelle, jouissait d'une immense popularité sur les côtes. Antoine refusa ce patronage compromettant ; il engagea ses clients à « se tenir « cois et en toute modestie et à laisser passer cet orage « en toute patience[1]. »

A Saint-Jean-d'Angély, deux ministres, venus de Genève, prêchaient publiquement devant une foule composée de toutes les classes. Les officiers du roi, voyant leur autorité méconnue, firent venir le sénéchal de Saintonge, qui ne fut pas mieux écouté. Le gouverneur de la province, Louis d'Estissac, arriva lui-même avec tout l'attirail militaire des lieutenants du roi, pour disperser ses réunions[2]. A la même époque une église s'établit dans les îles d'Alvert et de Rhé ; une autre à Angoulême, fondée par le ministre Jean de Voyon[3].

L'église de Poitiers était une des premières fondations de Calvin. Elle fonctionnait dès 1555[4]. En 1557, elle avait formulé un règlement complet sur les prédications, les églises, les lieux de réunion, la compétence des anciens, etc. Cette organisation, qui n'a été connue que de nos jours par la découverte de pièces

1. Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 126, 127, 130.

2. Bibl. nat., f. fr., vol. 15872, f. 81. Lettre originale du sénéchal de Saintonge au roi, datée du 22 avril 1559.

3. Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 135.

4. Lettres de Calvin, publ. par M. Bonnet, t. II, p. 68, 69. — De Bèze, t. I, p. 101.

inédites, est tellement achevée qu'elle a fait croire à l'existence d'un synode tenu à Poitiers en 1557, deux ans avant le synode général de Paris de mai 1559[1].

Le 27 mars 1559, le lendemain de Pâques, à Poitiers, pendant un sermon, au couvent de Saint-Dominique, un homme insulta et bientôt menaça le prédicateur. Les assistants crièrent qu'il était luthérien et voulurent l'arrêter, mais il trouva des défenseurs, et un combat violent s'engagea dans l'église. Cinq des prétendus luthériens furent grièvement blessés; ils allaient être achevés quand parut le lieutenant du sénéchal, Aubert, assisté du sire de la Guerche, qui les transporta dans une chambre du couvent. Au moment où il commençait à les interroger, le couvent fut assiégé par une foule armée, composée « d'artisans et méchaniques, « lesquels abattirent et mirent hors des gonds avec « gros leviers les deux grandes portes dudit couvent, « rompirent le guichet de la porte de l'église, cassè- « rent et brisèrent les vitraux, jettèrent les images « par terre et autres excès. » Aubert et le sire de la Guerche prirent la fuite, mais ils revinrent bientôt en force. Plusieurs des assaillants furent arrêtés au milieu du pillage, jugés sommairement et exécutés. Aubert commença une instruction qui amena de nouvelles condamnations à mort. « Ne cesseray, dit-il au « roi, jusques à ce que j'en ai trouvé la fin. » Ce qui le console de voir tant de coupables, c'est qu'il ne s'y trouve « que pastissiers, cordonniers, savetiers, « menuisiers, tisserans et autres méchaniques et

1. *Bulletin de l'histoire du Protestantisme français*, avril 1873, p. 184.

« estrangiers », et non aucun « qui soit d'apparence « et de qualité[1] ». Les calvinistes de Poitiers prirent la fuite, mais ils furent recueillis par Jean Larchevêque de Parthenay, baron de Soubise, un des premiers seigneurs du pays. Le parlement de Bordeaux, toutes chambres réunies, rendit un arrêt contre eux le 18 avril[2].

A Niort, Jehan Huguetau, maire de la ville, avait appelé, au commencement de l'année 1559, frère Valentin Marquet, augustin défroqué, et Me Jacques Pymet, le premier chargé de prêcher le carême, le second de régenter les écoles. Marquet fut accusé « d'avoir « dogmatisé » ; cependant il monta en chaire sans obstacle. Le 22 février, quelques officiers du roi allèrent à la messe aux Cordeliers ; en traversant la halle, où Marquet prêchait comme à son ordinaire, entouré de sept à huit cents personnes, ils entendirent le sermon et firent des observations sur le langage du prédicateur. Une discussion très vive s'en suivit, à laquelle beaucoup d'habitants prirent part. On défia les officiers du roi d'arrêter Marquet. Ceux-ci, se sentant les plus faibles, se retirèrent au couvent sans répondre, mais ils enjoignirent au maire de nommer un autre prédicateur et d'arrêter Marquet. Au lieu d'obéir, le maire récusa les officiers ; ils lancèrent alors un mandat d'arrêt contre Marquet ; aucun huissier n'osa porter la signification. L'évêque et les curés interdirent le moine ; il continua de prêcher sous l'autorité du maire, au milieu d'une affluence immense. Il

1. Lettre au roi, du 31 mars 1559 (f. fr., vol. 15872, f. 69).
2. Lettre originale du président de Roffignac, sans adresse, datée du 18 avril 1559 (ibid., f. 84).

célébrait publiquement la cène, faisait des mariages et des baptêmes. Une nuit, les auditeurs de Marquet brisèrent à coups de pierres les vitraux de la cathédrale et abattirent la croix. Après les fêtes de Pâques, Marquet quitta la ville. D'Estissac se préparait à venir à Niort avec des troupes. Le maire, averti de la cour par le poète Léon Jamet, prit la fuite. L'enquête ne révéla point les noms des destructeurs des vitraux; les habitants des maisons situées sur la grande place, devant la cathédrale, déclarèrent que les séditieux les avaient empêchés, à coups de pierres, d'ouvrir leurs fenêtres[1].

Ces troubles décidèrent le roi de Navarre à visiter la Saintonge. Ce prince, que nous avons vu si bien disposé pour la réforme, à La Rochelle, au mois de février 1558, poussait un an plus tard Burie et d'Estissac aux mesures de sévérité et n'autorisait ni les prêches ni les réunions calvinistes. « Dedans « les îles de Marennes, écrit-il au roi, il y avoit « assez bon nombre de peuple qui, soubz le nom de « tenir quelque secte de religion à part, faisoient force « assemblées, ayant planté au principal potteau dudit « Marennes certains placquarts en forme d'édictz, pleins « de témérité et insollence, tendantz plus tost à sédi- « tion qu'à religion, pour à quoy pourveoir, je me « hatteray de me trouver avecque lesdits sieurs de « Burye et d'Estissac..... » Et dans un autre passage: « Je ne doubte point qu'il n'y aye de maulvais garçons

1. Procès-verbal des troubles de Niort, du 26 mai 1559, orig. — Lettre de Louis d'Estissac au roi, du 13 juillet, orig. (f. fr., vol. 15872, f. 91 et 124).

« et scandalleux méritantz une bonne punition, s'ilz « pouvoient être appréhendez[1]. »

Cependant il continuait à montrer une certaine faveur à la réforme et se laissait mettre en avant par les hommes d'action du parti. Cette tendance faillit être utilisée du vivant de Marie Tudor. La reine d'Angleterre maintenait les réformés sous un joug de fer et s'était rendue impopulaire. On eut l'idée à la cour de France d'envoyer le roi de Navarre à Londres avec le sire de Langey, gouverneur de Normandie, surnommé le roi d'Yvetot, et de lui fournir les moyens de tenter un coup de main contre elle. Le prince se serait présenté comme le plénipotentiaire de Marie Stuart, dont les droits à la couronne étaient soutenables, et aurait affiché bien haut sa profession de foi calviniste. L'absence de Philippe II, la haine du parti anglican envers la reine et la résolution intrépide du roi de Navarre, lorsqu'il avait l'épée à la main, pouvaient ouvrir des chances à cette aventure. Le refus d'Antoine et de Langey firent abandonner le projet, mais l'ambassadeur d'Angleterre, Throckmorton, en fut averti longtemps après et en informa la reine Élisabeth[2].

1. *Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret,* p. 181.

2. Lettre de Throckmorton du 30 avril 1559 (*Calendars of state papers,* foreign series, règne d'Élisabeth, t. I, p. 230).

CHAPITRE CINQUIÈME.

Depuis le mariage du dauphin et de Marie Stuart (24 avril 1558) jusqu'à la mort de Henri II (10 juillet 1559).

Mariage du dauphin et de Marie Stuart (24 *avril* 1558). — *Situation effacée du roi de Navarre à la cour.* — *Bataille de Gravelines* (13 *juillet* 1558).

Conférences de Cercamp (12 *octobre* 1558). — *Forces respectives de Philippe II et de Henri II.* — *Les ambassadeurs du roi de Navarre à Cercamp.* — *Discours de Jean-Jacques de Mesmes à la séance du* 12 *novembre.* — *Les Espagnols y répondent par une fin de non-recevoir.*

Le duc d'Albuquerque et don Diégo de Carvajal envahissent le Labour (*fin juillet* 1558). — *Préparatifs de défense de Charles de Coucy, s. de Burie, sur la frontière.* — *Lettre de Henri de Navarre aux habitants de la vallée d'Ossau* (22 *octobre* 1558). — *Faiblesse des moyens du duc d'Albuquerque.* — *Le roi de Navarre commande à Burie d'envahir la Navarre espagnole.* — *Guerre mouillée.* — *Échec de Burie.*

Antoine se décide à prendre la direction de la guerre en Navarre (5 *novembre* 1558). — *Trahison de Gamboa.* — *Échec de l'expédition conduite par le roi de Navarre (janvier* 1559). — *Aveux et supplice de Gamboa* (*mai* 1560).

Jeanne d'Albret à Paris (*hiver* 1559). — *Naissance de Catherine de Navarre* (7 *février* 1559). — *Elle fait publier l'*Heptaméron *de la reine Marguerite.* — *Elle revient en Béarn.*

Dernières intrigues d'Antoine de Bourbon. — *Mort de Henri II* (10 *juillet* 1559).

Le roi et la reine de Navarre arrivèrent à Paris vers le mois de mars 1558 pour assister aux noces du dauphin et de Marie Stuart. Ce mariage était le couronnement de la politique des Guises. La jeune princesse, fille de Jacques V, roi d'Écosse, et de Marie de Lorraine, était élevée en France depuis l'année 1548. Le mardi, 19 avril, dans la grande salle du nouveau Louvre, le cardinal de Lorraine célébra les fiançailles[1]. Le dimanche, 24 avril, jour du mariage, l'église Notre-Dame était décorée « à l'antique ». Un dais semé de fleurs de lis et une galerie en forme d'arche ornaient le porche de la cathédrale. Le cortège royal se composait des Suisses, du duc de Guise, des cent gentilshommes de la maison du roi, du clergé et du légat. Le dauphin était conduit par les ducs d'Orléans et d'Angoulême, ses frères, et par le roi de Navarre ; la jeune reine d'Écosse par

1. Nous suivons dans ce récit une chronique du temps, réimprimée dans le t. III des *Archives curieuses pour servir à l'histoire de France* de Cimber et Danjou, p. 251.

Henri II et par le duc de Lorraine. Le duc de Guise remplissait les fonctions de grand maître de la maison du roi et commandait le cortège en place du connétable de Montmorency. Il paraissait triomphant ; à l'orgueil de placer sa propre nièce au pied du trône de France se joignait la satisfaction d'exercer une fonction qu'il convoitait ardemment.

Marie Stuart portait « un habillement blanc comme « lys, fait si somptueusement et richement qu'il seroit « impossible de l'escrire, duquel deux jeunes damoi- « selles portoient la queue longue à merveilles. A son « col pendoit une bague de valeur inestimable, avec « carcans, pierreries et autres richesses de grand prix ; « et sur son chef portoit une couronne d'or, garnie de « perles, diamans, rubis, saphirs, esmeraudes et aultres « pierreries de valeur inestimable ; et par espécial, au « milieu de la dicte couronne, pendoit une escharboucle « estimée valoir cinq cent mil escus ou plus. » Marie Stuart était accompagnée de Catherine de Médicis, de la reine de Navarre et des autres princesses.

A la porte de Notre-Dame le cortège fut reçu par le prélat officiant, le cardinal de Bourbon. Eustache du Bellay, évêque de Paris, célébra la messe. Après la cérémonie la cour dîna dans la grande salle de l'évêché. Pendant le repas, funeste présage ! Marie Stuart se trouva fatiguée par la couronne royale qui pesait sur sa tête de seize ans. Le chevalier de la chambre, le seigneur de Saint-Sever, reçut l'ordre de la soutenir.

Dans la soirée le roi soupa au Palais de justice avec toute la cour. Le souper fut suivi d'un bal et le bal « de « masques, momeries, ballades et autres jeux et passe- « temps en si grand triomphe, qu'il est quasi impossible

« de l'escrire. » On y vit « douze chevaux artificiels, « marchant comme chevaux vivants, six navires recou- « verts de draps d'or, qui voguaient comme sur la « mer. » Chacun de ces vaisseaux était monté par un prince qui, en traversant les rangs des dames, enleva une dame à son choix ; le duc de Lorraine enleva madame Claude, fille du roi, qu'il devait épouser plus tard ; le roi de Navarre, Jeanne d'Albret ; le duc de Nemours, madame Marguerite, sœur du roi ; le prince de Condé, madame de Guise ; le roi, Marie Stuart ; et le dauphin, la reine, sa mère. Le soir, la cour retourna au Louvre, où les fêtes se prolongèrent pendant plusieurs jours. L'une de ces fêtes, dit Brantôme, fut attristée par un accident qui contenait un redoutable pronostic : le seigneur de Saint-Jehan, favori du dauphin, eut l'œil crevé dans un tournoi [1].

Peu de semaines après le mariage de Marie Stuart, le duc de Guise mit le comble à sa gloire en prenant la ville de Thionville, réputée une des mieux fortifiées de la frontière de Flandre (22 juin 1558). Florimond Robertet, seigneur de Fresne, apporta cette nouvelle au roi [2]. Dans son récit du siège il attribuait tout l'honneur au duc de Guise et parlait « fort froidement et « en termes généraulx » des exploits des autres capitaines. Antoine [3] prit à cœur de faire valoir le duc de

1. *Œuvres* de Brantôme, édition de la *Société de l'Histoire de France*, t. III, p. 71.

2. *Commentaires* de Blaise de Monluc, t. II, p. 290.

3. Le roi de Navarre était alors à Villers-Cotterets, du moins y était-il huit jours après la prise de Thionville, le 30 juin 1558 (Lettre du roi de Navarre aux habitants de Limoges, du 30 juin; *Registres consul. de la ville de Limoges* publiés par M. Ruben, t. I, p. 156).

Nevers, son beau-frère, que Robertet laissait dans l'ombre, mais il fut peu écouté. Il révèle à la duchesse de Nevers sa situation effacée à la cour et termine sa lettre par une plainte amère, en suppliant Dieu d'avoir « nous aultres, pauvres deffavorizés, pour recomman- « dés [1]. » Cependant, à l'occasion du mariage du dauphin, le roi s'était réconcilié avec lui et lui avait accordé le produit des confiscations et des amendes prononcées en Guyenne, Angoumois, Poitou, ville et gouvernement de La Rochelle, contre ceux qui, depuis le commencement de la guerre, avaient vendu ou transporté aux Espagnols des blés, des vins ou des munitions ; don ironique qui contenait un reproche mérité [2].

Le faible et vacillant roi de Navarre restait cependant à la cour dans l'attente d'un grand armement que le roi dirigeait contre l'Espagne. Il s'était préparé à cette campagne comme aux temps des guerres de Picardie. La guerre, inaugurée par la prise de Thionville, s'était continuée moins heureusement pour le roi de France. Le maréchal de Thermes était entré en Flandre par la route de Saint-Omer et avait pris Dunkerque. Mais le comte d'Egmont l'avait arrêté dans sa marche. De Thermes, goutteux et malade, laissait le commandement à ses lieutenants ; son armée indisciplinée, ardente au pillage, s'affaiblissait chaque jour. Le 13 juillet, sur les bords de l'Aa, à quelques pas des ruines de Dunkerque, elle fut attaquée par les Espa-

1. Lettre originale du roi de Navarre à la duchesse de Nevers, sans lieu ni date, mais écrite peu de temps après la prise de Thionville (f. fr., vol. 3136, f. 42).

2. Lettres patentes de Henri II, datées de Crécy et du 25 mai 1558, original sur parchemin (Arch. des Basses-Pyrénées, E, 580).

gnols. Pendant le combat, une flotte anglaise, qui croisait dans la Manche, attirée par le bruit du canon, s'embusqua sur la plage et ouvrit le feu sur l'aile droite. L'éloignement rendait cette surprise peu dangereuse, mais les gens d'armes, craignant d'être pris à revers, se replièrent sur le centre et rompirent les rangs de l'infanterie. Dans un instant le désordre fut général ; gens d'armes et gens de pied se confondirent dans la fuite ; seule une compagnie de Gascons tint tête à la cavalerie du comte d'Egmont. Enfin les Espagnols restèrent maîtres du champ de bataille. La victoire était aussi complète, mais moins importante, que celle de Saint-Quentin[1].

La bataille de Gravelines augmentait l'ascendant de Philippe II, mais elle ne diminuait pas les forces que le cardinal de Lorraine avait su recruter en Allemagne[2], celles que le duc de Guise armait en Picardie et que le roi commandait en personne. Le 8 août, Henri II passa une revue générale à Pierrepont. A droite se trouvaient le duc de Nevers, les lansquenets et les arquebusiers ; au centre le duc de Guise, avec un corps de troupes qu'il appelait sa garde, composé d'une cornette de

1. Il n'est point d'action militaire dont les récits, même oculaires, diffèrent autant que ceux de la bataille de Gravelines. Ils ne sont point d'accord sur les incidents principaux du combat. Nous avons suivi le récit de l'historien Prescott, celui de tous qui a le mieux conféré les témoignages des contemporains (*Hist. de Philippe II*, t. I, p. 247).

2. On conserve aux Archives des Basses-Pyrénées (E, 580) une copie des actes de capitulation consentis entre le roi, d'une part, et le duc Jean-Guillaume de Saxe, le colonel Guillaume Gombrach et le duc Henri de Lunebourg. Ces actes sont datés du 1er et du 6 mars 1558.

reistres de 300 hommes et d'une cornette d'arquebusiers à cheval, puis le duc de Saxe, le prince de Salerne, l'artillerie, le duc d'Aumale, les enseignes de lansquenets, de Suisses et de Français ; à gauche, le duc de Nemours avec les chevau-légers et le prince de La Roche-sur-Yon avec sept cornettes de reistres et 450 hommes d'armes abrités derrière un moulin [1].

Antoine était arrivé au quartier général du roi dans des sentiments de découragement qui ne faisaient pas espérer d'éclatants exploits. « ... En ceste cour, écrit-il « à la duchesse de Nevers, on ne parle que de guerre. « Il me déplait de quoy je y suis fourré si avant. Je « vouldrois ne m'y scavoir non plus que M. de Cha- « teaubriand, affin que je m'en fusse allé chez moy, « car je n'aurois plus d'envye d'aller à la guerre. Si « l'on croioit les dames, l'on n'yroit point, mais Mars « est plus craint icy que Vénus [2]. » Peut-être laissait-il échapper dans ces mots le secret de Jeanne d'Albret, qui, plus fière que son époux, voulait fuir la cour de France. Arrivé au camp, le roi de Navarre reprit son ardeur martiale ; il était malade, mais le bruit des armes, l'approche des combats le rendit « aussi guail- « lart qu'il en y ait en toute l'armée. » Son frère, Jean de Bourbon, sire d'Enghien, avait été tué à la bataille de Saint-Quentin ; il espérait le venger, mais son ambition secrète nous est révélée par cette lettre à Jeanne d'Albret : « Sy le roi d'Espaigne est en son camp,

1. Portrait de l'armée du roy quand il la vit, le 8 août 1558 (f. fr., vol. 6617, f. 27). On trouve une copie de cette pièce dans la coll. Clairembault, vol 64, f. 4351.

2. Lettre originale à la duchesse de Nevers (f. fr., vol. 3136, f. 42).

« comme on nous a dit, je mestré peine à l'aide de « Dieu que, sy la bataille se donne, que je yré bien près « de luy ou je seré bien batu; car je ne désire pri- « sonnier que cestuy-là pour ravoir nostre réaulme[1]. »

Le roi prit une forte position derrière la Somme pour couvrir la Picardie. Le duc de Savoie, du côté de la Flandre, rejoignit le comte d'Egmont et s'établit solidement sur la ligne de l'Authie. Philippe II arriva en personne au camp avec une armée de réserve. Pour la première fois, les deux rois de France et d'Espagne se trouvaient en face l'un de l'autre, en rase campagne, enorgueillis de leur puissance, tous deux jeunes, Philippe II âgé de 31 ans et Henri II de 39, mais inégalement partagés sous le rapport de l'ardeur militaire. Entre deux rois de l' « humeur » de Henri II un combat singulier aurait tranché le différend et les deux armées n'auraient été que les témoins du champ-clos. Les Espagnols et les Français étaient campés à quatre lieues de distance, sur des coteaux élevés qui fermaient une plaine. Philippe II avait auprès de lui ses meilleurs capitaines, Philibert de Savoie, le vainqueur de Saint-Quentin, le comte d'Egmont, le vainqueur de Gravelines, et le duc d'Albe. Henri II comptait parmi ses lieutenants le duc de Guise, le conquérant de Calais, de Guines et de Thionville, et le roi de Navarre, l'ancien gouverneur de cette même Picardie où il brûlait de s'illustrer par de nouveaux faits d'armes. Chaque armée, dit Vincent Carloix, était forte de 60,000 hommes. Les capitaines, les soldats s'attendaient à un choc formidable ; ce fut la paix qui survint.

1. *Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret,* p. 158.

Vincent Carloix raconte que Vieilleville, à la nouvelle de la maladie de Marie Tudor, envoya à Philippe II un moine chargé de lui proposer en mariage la fille aînée de Henri II, Élisabeth de Valois. Philippe II, « oint et gressé de ceste emmielleure, » ne découragea pas le négociateur. Le moine rapporta au camp français les bonnes dispositions du roi d'Espagne ; Henri II se montra aussi conciliant que son ennemi ; il promit sa fille s'il arrivait « fortune » à la reine d'Angleterre. Le messager retourna auprès de Philippe II « et joua « si bien du plat de la langue » qu'un matin don Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, se présenta aux avant-postes et demanda à parler au marquis de Boisy, grand écuyer de France, du mariage éventuel de son maître. Bientôt les deux rois, par les soins du moine, eurent des communications officielles et consentirent une trêve de trois mois [1].

Le roi d'Espagne avait entre les mains deux négociateurs plus autorisés, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, prisonniers depuis la bataille de Saint-Quentin [2]. Le 6 octobre, Henri II désigna ses plénipotentiaires [3], le connétable, Saint-André, Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, Claude de Laubespine, et plus tard son frère, Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, secrétaire du roi, les trois derniers conseillers d'affaires, capables de traiter les questions

1. V. Carloix, *Mémoires sur Vieilleville,* liv. VII, chap. 18 et 19.

2. Les pourparlers sont rapportés dans le sauf-conduit donné par le roi, le 8 octobre suivant (*Mémoires-journaux de Guise,* p. 429).

3. Une copie de ces pouvoirs, du 6 octobre 1558, datée du camp près d'Amiens, est conservée dans le f. fr., vol. 3153, f. 147.

de détail, et le cardinal Charles de Lorraine, prélat éloquent, énergique, d'une fertilité d'esprit incomparable, le véritable homme d'état de ce groupe. Philippe II nomma Ferdinand-Alvarez de Tolède, duc d'Albe, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras depuis 1540, plus tard cardinal, et enfin le président Viglius. Le 8 octobre, Henri II donna aux députés espagnols un sauf-conduit pour eux, « leur « train, famille, courrier, marchands, vivandiers, ser- « viteurs et quelsconques autres personnes ; » il neutralisa la ville de Cercamp, où devaient se tenir les conférences, et les routes par lesquelles les députés pouvaient communiquer avec le roi d'Espagne [1].

La situation de Philippe II lui commandait impérieusement de terminer la guerre. Sa force était plus apparente que réelle. Ses armées avaient remporté deux éclatantes victoires, mais le duc de Guise avait surpris Calais, Guines et Thionville. Dans la Méditerranée, la flotte turque ravageait l'île de Minorque ; les Marocains avaient anéanti une armée espagnole. En Flandre, les esprits commençaient à s'agiter sous un souffle d'indépendance qu'animait la réforme. En Angleterre, Marie Tudor était mourante, et, malgré le dévouement de la reine à son mari, le parti anglican, chaque jour plus impérieux, repoussait l'alliance des pays catholiques. En Espagne, l'empereur Charles-Quint, dont l'expérience et la sagesse valaient une armée, venait de mourir (21 septembre 1558). Le trésor du roi était épuisé, et telle était sa détresse que

1. *Mémoires-journaux de Guise,* p. 429.

le fier monarque écrivait à Granvelle cette lettre désespérée : « Je dois vous dire qu'il m'est de toute impos-
« sibilité de soutenir la guerre ; j'ai dépensé 1,200,000
« ducats que j'ai tirés d'Espagne, il y a deux ou trois
« mois, par le moyen des banquiers, et j'ai besoin
« d'un autre million d'ici au mois de mars prochain.
« On m'envoie d'Espagne le docteur de Lasco pour
« me certifier qu'on ne peut rien faire de plus pour
« moi. La situation me semble tellement grave que,
« sous peine de me perdre, je dois en venir à un
« arrangement. J'attends avec une vive impatience le
« récit de ce qui se sera passé ultérieurement, mais
« que l'on ne rompe en aucune manière les négocia-
« tions entamées [1]. »

Il y avait à la cour de France un prince qui attendait avec autant d'impatience que Philippe II l'ouverture et le résultat des conférences ; c'était le roi de Navarre. Débouté de l'espoir de faire prisonnier l'héritier de Ferdinand le Catholique, il avait été autorisé à envoyer deux députés aux conférences de Cercamp. Il choisit Nicolas Dangu, évêque de Mende, et Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, gentilhomme de robe, lieutenant civil au Châtelet, qui avait été chargé plusieurs fois de plaider la cause de la maison d'Albret devant Charles-Quint. Malheureusement pour Antoine, jamais ses prétentions ne s'étaient présentées au jour dans des conditions plus défavorables. Son attitude devant la réforme avait indisposé Henri II, et, à la cour, la moindre disgrâce enlève toute faveur à la plus juste des causes ; le cardinal de Lorraine, l'âme de la con-

1. *Papiers d'État de Granvelle,* t. V, p. 453.

férence, savait que le prince était jaloux de son frère, et s'habituait à considérer la maison de Bourbon comme la rivale de la maison de Guise ; enfin le connétable était tellement porté vers la paix, afin de regagner son crédit en souffrance, et d'après les instructions du roi[1], qu'il était décidé à sacrifier les points accessoires de la négociation.

Les députés se réunirent pour la première fois le 12 octobre à Cercamp[2] et échangèrent leurs pouvoirs. La trêve et la délimitation de la terre neutralisée furent l'objet de la seconde réunion. Le 18 octobre, se joignit aux plénipotentiaires un personnage nouveau, qui avait des intérêts dans les deux cours, Christine de Danemark, nièce de Charles-Quint et duchesse de Lorraine, princesse d'un esprit conciliant, douée de la sagesse nécessaire au rôle d'arbitre.

1. Comme le connétable est celui, de tous les négociateurs de Cercamp, qui est généralement le plus blâmé par les historiens, il ne sera pas sans intérêt de relever ici quelques passages des lettres du roi qui prouvent que Montmorency agissait par ordre de son maître. Le roi lui écrit pendant les conférences : « Faytes se que vous pourés afin que nous ayons la pays... » (*Lett. inéd. de Dianne de Poytiers,* publiées par M. Guiffrey, p. 155, note). — Autre : « ... la mort, laquelle j'estimerois heureuse et mouroys contant quand je veroys une bonne pays... » (f. fr., vol. 3139, f. 5). — Autre : « je ne sauroys vous dire le regret que jé de vous voir separer sans rien fere et ne scay quand Dieu permetera que vous vous rassembliés. » (Ibid., f. 20.) — Autre : « Il (le cardinal de Lorraine) se plainct que cest vous qui mectés oposition à la pays... Ne prenés pas garde à tout cecy, mais faites la pays, sy vous pouvés, et lesé-les discouryr à leur fantesie. » (Ibid., f. 11.) — Toutes ces lettres sont sans date, mais sont écrites pendant la durée des conférences.

2. *Traité de paix fait à Château-Cambrésis,* in-4°, 1632, p. 19. Cet ouvrage est un recueil de lettres des ambassadeurs français pendant les négociations ; il est attribué au président Henri de Mesmes, s. de Roissy.

Dès les premières séances, les ambassadeurs espagnols prirent un avantage fatal au roi de Navarre. La guerre avait été menée contre la France par une coalition de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Savoie ; le duc d'Albe obtint que les plénipotentiaires anglais et savoyards participeraient aux conférences. La France, depuis le règne de Louis XII, n'avait eu qu'un seul allié, le roi de Navarre ; elle ne sut pas faire admettre ses représentants. L'injustice était manifeste ; si le duc de Savoie et le roi d'Angleterre avaient perdu injustement le Piémont et Calais, la maison d'Albret avait été dépouillée de la Navarre espagnole. Le cardinal de Lorraine dit un jour au duc d'Albe « qu'ils ne pour-« royent délaisser de parler du royaulme de Navarre, « mais que l'on n'y persisteroit[1]. » Cependant les négociateurs espagnols montraient de la conciliation et promettaient en termes généraux « de faire raison « à tout le monde. » L'évêque de Mende et Jean-Jacques de Mesmes furent admis officiellement à la séance du 12 novembre. Leur entrée fut accompagnée d'un certain apparat. Jeanne d'Albret avait écrit au roi et au connétable deux lettres pressantes pour les supplier d'appuyer ses plénipotentiaires au nom sacré du droit de la couronne de Navarre et au nom de son fils, qui devait épouser la fille de Henri II[2]. De Mesmes prononça un discours qui peut être considéré comme

1. Lettre des plénipotentiaires espagnols à Philippe II, du 17 octobre 1558 (*Papiers d'État de Granvelle,* t. V, p. 261).

2. Ces deux lettres, sans date, sont fort bien tournées. Elles sont conservées dans la collection des autographes de la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Elles présentent d'autant plus d'intérêt qu'elles sont la première manifestation de la reine de Navarre, à peine âgée de trente ans, dans la vie politique. Nous les publions aux *Pièces justificatives.*

le testament de la maison d'Albret en ce qui regardait ses possessions d'au delà les monts. Sa harangue, qui nous a été conservée textuellement, prend la question de loin, à Thibaut de Champagne, au commencement du XIIe siècle. Après de longs détails généalogiques, destinés à prouver les droits de la maison d'Albret, qui n'étaient pas contestés en principe, l'orateur rappelle la conquête de Ferdinand le Catholique, les protestations de Henri d'Albret en 1516, en 1518, en 1519, en 1521 ; il raconte qu'il fut envoyé lui-même, en 1545, après le traité de Crespy, auprès de l'empereur, qui reconnut implicitement le fondé de la réclamation ; il discute la valeur des titres qu'avait apportés à Ferdinand le Catholique son mariage avec Germaine de Foix ; il conteste que Louis XII ait été schismatique et excommunié ; et quand même il l'aurait été, dit-il, la Navarre est indépendante de l'Église et le pape ne peut rien sur le temporel des rois. Le discours de de Mesmes est une plaidoirie complète, en règle avec les principes de la dialectique judiciaire, mais plutôt destinée à convaincre des juges impartiaux qu'à ramener des politiques endurcis, décidés à sacrifier le droit à la raison d'État [1].

Les ministres espagnols ne suivirent pas l'avocat du roi de Navarre sur le terrain de la légalité internationale. Ils se contentèrent de répondre que la revendication de de Mesmes les prenait sans informations ; que, tenant la difficulté comme résolue depuis longtemps, ils n'avaient pas demandé d'instructions parti-

1. Le discours de de Mesmes est imprimé en totalité dans les *Mémoires pour l'histoire de Navarre et de Flandre,* par Galland, in-fol., 1648, preuves, p. 72.

culières. Peut-être, si le connétable et le cardinal de Lorraine avaient pris en main la défense du plus fidèle allié de la France, aurait-on obtenu des réserves utiles; mais les gens d'Antoine furent mollement appuyés, si même ils le furent [1]; et la séance, en présence de Christine de Danemarck, se termina par une fin de non-recevoir [2].

Le prince conçut alors un projet qui aurait pu relever sa fortune s'il eût été soutenu avec énergie et aidé de ces combinaisons que les uns appellent du bonheur et les autres du génie; il résolut de continuer la guerre à son profit. Les circonstances paraissaient favorables à une surprise sur les frontières des Pyrénées. L'empereur venait de mourir. L'Espagne était gouvernée par une femme, dona Juana. Philippe II était à Bruxelles et concentrait son attention sur les conférences de Cercamp. Ses troupes et ses meilleurs capitaines étaient dispersés dans les villes de Flandre. En France au contraire il était facile, sans éveiller la méfiance des Espagnols, d'envoyer des gens d'armes et des gens de pied en Guyenne sous prétexte de les rendre à leurs garnisons. Enfin, depuis l'ouverture même des conférences de Cercamp, le duc d'Albuquerque s'était livré à

1. Le mécontentement du roi de Navarre se fit jour malgré l'éloignement de ce prince et frappa tout le monde à la cour. Throckmorton, ambassadeur d'Angleterre, en fit part à la reine Élisabeth (Lettre du 13 juin 1559; *Calendars of state papers*, foreign series; règne d'Élisabeth, t. I, p. 310). L'ambassadeur anglais attribue une partie du mécontentement du prince à d'autres causes, notamment au zèle persécuteur de Henri II contre les Huguenots. Il paraît aussi qu'un de ses serviteurs aurait été assassiné dans le bois de Vincennes. Nous manquons d'éclaircissements sur ce fait.

2. *Traité de paix fait à Château-Cambrésis*, p. 64.

quelques actes d'hostilité sur la ligne du midi qui avaient fait ressortir la faiblesse de ses armes.

Nous devons revenir un peu en arrière pour exposer les événements dont la frontière d'Espagne avait été le théâtre pendant l'été de 1558.

La princesse Juana avait ordonné, au moment des négociations de Brodeau à Yuste, en juillet 1557, quelques armements qui pesaient sur le trésor obéré de l'Espagne. Avant que les compagnies ne fussent complètement désorganisées, faute de paiement, l'empereur décida qu'elles devaient tenter un coup de main en Guyenne. Les Espagnols, commandés par le duc d'Albuquerque [1] et par don Diégo de Carvajal, gouverneur de Fontarabie, passèrent la frontière le 29 ou le 30 juillet et se portèrent sur Saint-Jean de Luz [2]. D'après une lettre d'Antoine de Noailles [3], empreinte peut-être d'un peu d'exagération, le duc avait 9 ou

1. Burie, dans une lettre adressée à Arnauld de Gensana, secrétaire du roi de Navarre, datée du 29 juillet 1558 (copie du temps ; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 580), dit que le duc d'Albuquerque ne quitta pas Pampelune. Sur ce point il était mal informé. Le duc d'Albuquerque dit positivement, dans sa lettre du 12 octobre (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 157) qu'il avait accompagné l'armée espagnole. Quant à Diégo de Carvajal, sa présence au camp n'est pas douteuse; il avait été remplacé momentanément à Fontarabie par don Juan de Vega. Enfin Noailles, dans une lettre du 13 août, dit positivement que les envahisseurs sont commandés par le duc d'Albuquerque et par don Diégo de Carvajal (Tamizey de Larroque, *Ant. de Noailles à Bordeaux,* p. 56).

2. Burie dit dans la lettre citée (note 1) que les ennemis entreront « aujourd'hui ou demain dans le pays du roi ».

3. Lettre d'Antoine de Noailles au roi de Navarre, du 29 juillet 1558 (Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux,* p. 53).

10,000 hommes de pied et sept ou huit cornettes de cavalerie. La ville, surprise sans défense, fut pillée et brûlée et le port détruit [1].

A la nouvelle de cette invasion, Frédéric de Foix, comte de Candale, sans attendre les ordres du roi, se rendit à Dax [2], et Charles de Coucy, seigneur de Burie, à Bayonne. Tous deux travaillèrent à fortifier ces deux villes. Candale énumère avec orgueil, dans deux lettres au roi et au cardinal de Lorraine, les murailles, les retranchements, les chaussées qu'il fait élever à Dax [3]. Malheureusement les deux capitaines vivaient en mauvaise intelligence. Candale appartenait à une des plus illustres maisons de la Guyenne ; Burie n'était « qu'un « petit compaignon », mais il avait la charge de lieutenant du roi. Burie réunit à Bayonne 2,000 hommes de pied et ordonna au baron de Lusse et aux autres seigneurs du pays de convoquer les milices. Sa compagnie de gens d'armes arriva le 29 juillet 1558 à Bayonne [4]. Ainsi armé, il pouvait résister à toutes les troupes du duc d'Albuquerque.

Après la prise de Saint-Jean de Luz, l'armée espagnole s'avança le long de l'Adour, passa devant

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, datée de Pampelune et du 12 octobre 1558 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 157). Ces détails sont confirmés par une lettre de Noailles du 13 août citée plus haut (note 1 de la page 282).

2. Lettre originale de Henri II au comte de Candale, du 4 août 1558, copie du temps (f. fr., vol. 22379, f. 28).

3. Lettres de Candale au cardinal de Lorraine et au roi, datées du 27 août et du 16 octobre 1558 (f. fr., vol. 22379, f. 34 et 36).

4. Lettre du s. de Burie à Arnauld de Gensana (note 1 de la page 282).

Bayonne, aux yeux de Burie, qui commit la faute de ne pas informer les autres capitaines du roi, et arriva sous les murs de Dax. Candale faillit être surpris en rase campagne et se renferma à Dax dans l'attente d'un siège, d'autant plus en danger qu'il s'était démuni de ses meilleures troupes en faveur de Burie [1]. Don Diégo de Carvajal parcourut une partie du Labour [2], et rentra à Saint-Jean de Luz, chargé de butin [3], après une campagne de quelques jours [4].

Cependant Burie complétait ses armements. La gendarmerie, commandée par François d'Arné, lieutenant de la compagnie du roi de Navarre, et les gentilshommes « qui le suivoient pour leur plaisir, » formaient un corps de 2,000 hommes [5]. L'argent ne manquait pas ; Burie puisait dans le trésor de Henri d'Albret. Le 27 et le 31 juillet, les jurats de Pau s'assemblèrent sous la présidence du prince de Béarn, assisté de Louis d'Albret, évêque de Lescar, et prirent des mesures de défense. Le 1er août, les États de Béarn, réunis extraordinairement, ordonnèrent une levée de 3,000 hommes de pied dans les vallées d'Ossau, d'Aspe, de Baretous et d'Assen, et votèrent 6,000 écus pour

1. Lettre de Candale au cardinal de Lorraine, du 27 août 1558 (f. fr., vol. 22379, f. 34).

2. Le Labour, aujourd'hui le département des Landes et partie des Basses-Pyrénées.

3. Lettre du duc d'Albuquerque, du 12 octobre, citée dans la note 1 de la page 282.

4. Une lettre d'Antoine de Noailles au baron d'Estissac, du 13 août, déclare que les Espagnols ont battu en retraite (Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux*, p. 56).

5. Procès-verbal d'un conseil de guerre tenu à Pau le 14 janvier 1558 (1559) (Vc de Colbert, vol. 28, f. 3, vo).

leur armement[1]. La mésintelligence croissant entre Candale et Burie, le roi de Navarre obtint de Henri II le renvoi de Candale[2]. Celui-ci fut chargé de s'embusquer à l'embouchure de la Gironde et de tenir à distance la flotte anglaise qui menaçait Bordeaux[3]. Burie reçut le commandement en chef de l'armée béarnaise, et Bernard d'Aspremont, vicomte d'Horthe, le remplaça à Bayonne[4].

Parmi les seigneurs qui s'employaient à repousser l'ennemi, on trouve un jeune capitaine qu'on aime à voir figurer au premier rang des défenseurs du pays. Le prince de Béarn, âgé de moins de cinq ans, écrivit, le 22 octobre 1558, aux habitants de la vallée d'Ossau la lettre suivante, la première à notre connaissance où paraisse sa signature. Nous n'attribuons pas la rédaction de cette pièce intéressante à l'illustre enfant qui la signe, mais il plaît néanmoins de reproduire un document qui est la première manifestation officielle du patriotisme du plus grand de nos rois[5] :

1. Procès-verbaux des 27 et 31 juillet et 1er août 1558 (tome IV des *Estabtissements de Béarn,* f. 59 et 60 v°; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682).

2. Lettre de Candale au roi, du 16 octobre 1558 (f. fr., vol. 22379, f. 36).

3. Lettre de Candale au roi, du 24 septembre 1558 (f. fr., vol. 22379, f. 32). Sur les mouvements de la flotte anglaise, voyez plusieurs lettres publiées par M. Tamizey de Larroque dans *Antoine de Noailles à Bordeaux,* p. 49 et suiv.

4. Procès-verbal du 14 janvier 1558 (1559), p. 284, note 5.

5. La lettre porte au dos : *A nostres cars et bien amatz los juratz de la val d'Ossau.* (Original, provenant des archives municipales d'Ossau; Arch. des Basses-Pyrénées, EE, 1.) Cette lettre est inédite et n'avait jamais été signalée. Cet oubli ne laisse pas que de nous surprendre, car les archives de Pau ont été parcourues

Lo Prince regent et loctenent general deus Rey et regine, seigno et dame souvirane de Bearn.

Cars et bien amatz nostres.

Apres aver feyt condusir lo nombre de dus mil hommes deu present pays la part et jus la charge que losd. seignor et dame nous aven ordenat, nous avem pensat tocquar grandement a nostred. charge et a laffection et interest que nous avem aud. present pays de provedir a la conservation et deffence dequet. Per loquoau effieyt, la cause, entre las autres plus necessary, es de scaver quenh nombre d'hommes es restat aud. pays, tant deus qui oren que deus qui no eren auparavant enrollatz, per los emplegar a la tuition deud. pays, au cas ou y voulousse far aucune invasion et entreprese, pendent l'absency dequetz qui son estatz embiatz los jours passatz.

Et dautant que, en so fasen, nous volem evitar toute rumor que on poyre far aux environs que nous volem lhevar gens et

avec soin par M. Berger de Xivrey. Il est vrai qu'à l'époque où parut le premier volume des *Lettres de Henri IV*, en 1843, les archives d'Ossau n'avaient pas été réunies à celles du chef-lieu du département.

Voici la traduction littérale de cette lettre :

Le prince régent et lieutenant-général des rois et reine, seigneur et dame souveraine de Béarn.

Chers et bien aimés nos amis.

Après avoir fait conduire le nombre de deux mille hommes du présent pays au lieu et selon la charge que lesd. seigneur et dame nous ont ordonné, nous avons pensé qu'il touchait grandement à notre dite charge et à l'affection et intérêt que nous avons aud. présent pays de pourvoir à sa conservation et défense. Pour lequel effet la chose, entre les autres la plus nécessaire, est de savoir quel nombre d'hommes est resté aud. pays, tant de ceux qui étaient enrôlés que de ceux qui ne l'étaient pas auparavant, afin de les employer à la défense du pays au cas où on voulût faire quelque invasion et entreprise pendant l'absence de ceux qui ont été expédiés ces jours passés.

Et d'autant que, en ce faisant, nous voulons éviter toute rumeur que on pourrait faire aux environs [des lieux] où nous voulons lever gens, et aussi que nous voulons épargner toute dépense tant

aussy que nous volem fugir toute despence tant ausd. seignor et dame que aud. pays, nous avem, per ladviz de las gens ordenatz pres nostred. personne, resolut de vous scriver la presente, a so que, incontinent, lo plus doucement, paisiblement et secretament que poyratz, revezatz en vostred. jurade queinh nombre dhommes y reste, auperavant enrollatz et autres non encoares enrollatz, estans totesvetz di ladge de detz oeyt ans diquoa cinquoante, que sien aptes per portar las armes, et se servir dequeres, sie per la goarde deus passaiges deu present pays ou per la ville de Navarrenx, de la conservation de laquoau deppen la guoarde deu present pays.

Et los qui trouveratz de la qualitat susd., enroollar en ung roolle, et aquet incontinent nous tremeter, adjustan au nom de chacun si ere enrollat auparavant ou non, ab specification de las armes qui auran; ausquoaus faratz expres comandement, de part losd. seignor et dame et nous, que, sus pene destre punitz comme desobediens, eds ayen a se tenir prestz a partir ab lors armes vers los endretz deud. pays, que lor sera mandat, si besoing es; et so peudent que tenguen lorsd. armes en equip-

aud. seigneur et dame que aud. pays, nous avons, par l'avis des gens accrédités près notre dite personne, résolu de vous écrire la présente, afin que, incontinent, le plus doucement, paisiblement et secrètement que vous pourrez, vous recherchiez en votre dite jurade quel nombre d'hommes y reste, [de ceux qui avaient été] auparavant enrôlés et des autres [qui n'avaient pas été] encore enrôlés, toutefois de l'âge de dix-huit ans jusqu'à cinquante, aptes à porter les armes, et vous servir d'eux soit pour la garde des passages du présent pays, soit pour la ville de Navarrens, de la conservation de laquelle dépend la garde du présent pays.

Et ceux que vous trouverez de la qualité susdite, [vous devrez les] enrôler en un rôle et nous transmettre incontinent ce rôle, ajoutant au nom de chacun s'il était enrôlé auparavant ou non, avec la spécification des armes qu'ils auront; auxquels vous ferez exprès commandement, de la part desd. seigneur et dame et de nous, que, sous peine d'être punis comme désobéissants, ils ayent à se tenir prêts à se rendre avec leurs armes vers les lieux dud. pays qui leur seront mandés, si besoin est; et cependant qu'ils tiennent leursd. armes en état convenable pour s'en servir, qu'ils

padge convenable per seu ajudar, se provedien los balestertz de treytz et los harquebusers de corde, pellotes de plomb et de pouldre en rasonnable quantitat. Et sus tot que no ayen a se absentar deud. present pays sens vostre expres conget, loquoau no lor bailleratz que ab juste et legitime cause, dont faratz registres per en responer si besoing es.

De so dessus far, en la forme susd., et sens aucune dispence, vous avem donat et donam plene puxance et auctoritat, chargean au tout vostres consciences, et vous mandan de no y far faulte ni exemptar aucun qui sie deud. adge. Et afin que los juratz deus locs de vostre capduil en fassen autant en lor endret, no failliratz de embiar a chacun loc lo doble de las presentes, collationat per ung notary, ausquoaus juratz de vostred. capduil et a chacun de lor mandam de donar fe aud. doble collationat, comme feren au present original, et lo contengut dequet accomplir en so que a chacun de lor toque et appertien en sa jurade. Et, esperan que vous no edz no y faratz faulte, nous pregaram lo creator vous donnar sa sante gracy.

A Pau, lo XXIIe jour d'octobre 1558.

HENRY.

munissent leurs arbalètes de trait, arquebuses de corde, de balles de plomb et de poudre en raisonnable quantité. Et surtout qu'ils ayent à ne pas s'absenter dud. présent pays sans votre exprès congé, que vous ne leur baillerez que pour juste et légitime cause, dont vous tiendrez registre pour en répondre si besoin est.

De ce dessus, en la forme susdite et sans aucune dispense, vous avons donné et donnons pleine puissance et autorité, à la charge de votre conscience, et vous mandons de n'y faire faute ni exempter aucun qui soit dud. âge. Et afin que les jurats des lieux de votre canton en fassent autant en leur endroit, vous ne faillirez de envoyer à chaque lieu le double de ces présentes, collationné par un notaire, auxquels jurats de votre d. canton et à chacun d'eux, mandons de donner foi aud. double collationné, comme ils feraient au présent original, et le contenu d'icelui accomplir en ce que à chacun d'eux touche et appartient en sa jurade. Et, espérant que vous ni eux n'y ferez faute, nous prierons le Créateur vous donner sa sainte grâce.

A Pau, le 22e jour d'octobre 1558.

HENRY.

Per monseignor lo prince regent et loctenent general susdit, las gens de son conseil ordenatz pres sa personne presens.

SPONDE.

L'armée espagnole était épuisée par sa marche jusqu'à Dax. Les espions avaient reconnu sa faiblesse. L'un d'eux assure même que l'artillerie n'avait que six canons et qu'une seule compagnie légionnaire suffirait à lui tenir tête [1]. Les Espagnols, menacés par Burie au milieu des ruines de Saint-Jean de Luz, dans un pays dévasté, se débandèrent et repassèrent la frontière [2]. Si Burie eût poussé en avant, le duc d'Albuquerque n'aurait pas eu les moyens de défendre la Navarre. Une lettre du duc d'Albuquerque du 12 octobre présente le tableau de l'organisation militaire de l'Espagne à cette époque. Les milices avaient servi à leurs frais sous les ordres de Diégo de Carvajal ; mais, n'ayant reçu aucune récompense, elles refusaient de marcher une seconde fois sans argent. Le duc n'avait à

Par Monseigneur le prince régent et lieutenant général susdit, les gens de son conseil ordonnés près sa personne présents.

SPONDE.

Inigo de Sponde, probablement d'origine espagnole, secrétaire de Jeanne d'Albret et de Henri de Béarn, fut massacré en 1594, par un parti de ligueurs, à Saint-Palays. Il fut le père du savant Jean de Sponde et de Henri de Sponde, le continuateur des *Annales* de Baronius, dont nous avons parlé p. 216, note.

1. Lettre originale de Candale au roi, datée du 24 septembre 1558 (f. fr., vol. 32379, f. 32).

2. Antoine de Noailles dit dans sa lettre du 13 août (Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux*, p. 56), que les Espagnols ont battu en retraite, mais le duc d'Albuquerque dit que ses troupes sont restées longtemps dans leurs cantonnements à Saint-Jean-de-Luz (Lettre à la princesse Juana, du 12 oct. 1558; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 157).

Pampelune que 900 vieux soldats, dont 600 à peine en état d'entrer en campagne. Ils ne touchaient plus de paye et devaient aux habitants au moins quatre mois de leur solde. Certaines compagnies mouraient de faim ; beaucoup d'hommes d'armes avaient vendu leurs chevaux et leurs armes pour acheter du pain. Au commencement d'octobre, la compagnie du capitaine Juan de Prada, envoyée à Saint-Esteban de Lérin, près de Fontarabie, dans un poste d'avant-garde, se déplaça d'elle-même pour trouver le moyen de vivre et recula jusqu'à Lambier, à 21 lieues au sud. Enfin le duc d'Albuquerque n'avait ni armes, ni munitions, ni transports, ni pionniers, ni vivres, ni argent. Comment résister, écrit-il à la princesse Juana, à une armée de 6 ou 7,000 hommes de pied et de 2,000 chevaux? il aurait fallu 15,000 hommes pour garder les défilés. Il termine sa lettre par une demande pressante de secours ; sa plainte nous révèle un détail qui fait connaître l'administration espagnole et les causes de la détresse de Charles-Quint et de Philippe II : jamais une somme d'argent envoyée à un officier du roi n'arrivait entière à sa destination [1].

Ce fut probablement cette faiblesse qui décida le roi de Navarre à commander à Burie d'entrer immédiatement en campagne. Burie réunit ses compagnies et se mit en marche sans attendre le prince. On arriva bientôt au pont d'Osserain, sur le gave d'Oloron, aux limites du Béarn. Là les milices s'arrêtèrent et refusèrent d'avancer ; elles alléguaient que le roi n'avait pas le droit de les conduire hors des frontières pour

1. Lettre du duc d'Albuquerque citée dans la note précédente.

son service. La persuasion ne put rien obtenir de ces entêtés montagnards. Le baron Bernard d'Arros et Jacques de Sainte-Colomme, sire d'Esgoarrabaque, leurs seigneurs, se mirent à leur tête et essayèrent de les entraîner de force. Les soldats se mutinèrent et les deux capitaines faillirent être tués. Il fallut battre en retraite. Après quelques jours perdus, Burie se remit « aux champs » avec les gens d'armes ; mais il pleuvait sans cesse, les rivières étaient débordées : les bagages ne purent passer le gué de la Bidassoa ; le ravitaillement était chaque jour interrompu par l'état des chemins et par l'inondation ; l'humidité des campements entretenait des maladies parmi les hommes et les chevaux. Lorsque Burie s'approcha de Fontarabie, l'armée était tellement réduite qu'il ne put ou n'osa rien tenter. Les Espagnols se tenaient sur leurs gardes ; Burie ramena ses compagnies en arrière dans le plus grand désordre[1]. Les contemporains ont ridiculisé cette campagne du sobriquet de *guerre mouillée*. Antoine accusa Burie de l'échec[2]. Burie avait donné en Italie de grandes preuves d'énergie ; mais, en 1558, il était vieux ; il avait perdu ses qualités. Blaise de Monluc le représente, presque à la même époque, comme flottant, irrésolu, toujours prêt aux ajournements[3], dispositions funestes à un coup de main qui exigeait avant tout de la promptitude et de l'audace.

1. Olhagaray, *Hist. de Foix et Navarre,* in-4°, p. 519. — Bordenave, *Hist. de Béarn et Navarre,* p. 63. — Presque tous les historiens qui se sont occupés de ces événements ont confondu la campagne que nous venons de raconter avec celle dont le récit va suivre.

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 164.

3. *Commentaires et lettres de Bl. de Monluc,* t. III, liv. V, passim.

Si le roi de Navarre, au lieu de laisser émietter ses forces sous le commandement de Burie, avait été présent à la tête des troupes, il aurait pu faire une trouée en Navarre en entraînant les soldats avec cette intrépidité dont il avait donné tant de preuves en Picardie. Mais toujours indécis, toujours chimérique, tandis que ses lieutenants combattaient pour lui, il se laissait abuser par les négociations. Dans une lettre du 30 août, le duc d'Albuquerque parle de sa crédulité, de son amour-propre incurable, qui lui faisaient prêter l'oreille aux propositions de tous les aventuriers. Le moindre intrigant trouvait du crédit auprès de lui et ne s'en retournait pas les mains vides. Plus d'un espion espagnol, après avoir eu l'adresse de pénétrer ses projets, obtint en le flattant des témoignages de sa générosité[1]. Vers la fin d'octobre il eut trois conférences avec le baron de Polweiler, près de Cercamp, et se plaignit du silence que gardait le roi d'Espagne depuis le voyage de Brodeau à Yuste. Il se montrait encore prêt à transiger et offrait le Béarn et la Guyenne en échange du Milanais, mais il voulait prendre des sûretés préalables et demandait qu'on le laissât s'emparer de la Navarre après une résistance simulée. Le cardinal de Granvelle répondit que le roi d'Espagne devait à son honneur de ne rien tenter contre le roi de France pendant la durée des conférences. Le rusé cardinal faisait parade de loyauté, mais cette loyauté lui était commandée, car il

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, datée de Pampelune et du 30 août (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 153).

s'était aperçu que le cardinal de Lorraine était instruit de la négociation [1].

Ce ne fut qu'après l'échec de de Mesmes à Cercamp que le roi de Navarre se décida à tenter la fortune des armes. Il demanda l'appui de Henri II [2] et l'obtint pleinement [3]. Dès lors toutes les forces, toutes les munitions rassemblées à Dax et à Bayonne lui étaient acquises. Le roi lui prêtait 3000 hommes conduits par Monluc, Jarnac et Jacques d'Escars [4]. L'année précédente, le prince avait renouvelé les équipages de guerre de sa compagnie. A Lyon seulement un de ses valets chevaucheurs, Rolet, avait dépensé 4360 livres tournois en acquisitions de chevaux de bataille [5]. Il avait acheté pour les gens de pied 1000 corselets et 2000 morions, moyennant la somme de 17,847 livres [6].

1. Lettre du cardinal de Granvelle à Philippe II, du 29 octobre 1558 (*Papiers d'État de Granvelle,* t. V, p. 332, dans la *Coll. des documents inédits*).

2. On peut s'étonner de voir le roi de France soutenir secrètement un prince de sa maison contre le roi d'Espagne, pendant la durée même des négociations de paix. Il est juste de dire que la trêve avait été circonscrite à la frontière du nord de la France. Le Piémont en avait été formellement exclu. Quant à la frontière de Navarre, il n'en avait pas été question.

3. Le duc d'Albuquerque dit que le roi de France refusa tout appui à l'expédition du roi de Navarre (lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse Juana; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 153). Il était mal informé sur ce point, ainsi que le prouveront les documents originaux que nous citons plus loin.

4. Procès-verbal d'un conseil de guerre tenu à Pau, le 14 janvier 1558 (1559) (Vc de Colbert, vol. 28, f° 3, v°).

5. Quittance de Rolet, datée du 27 janvier 1557 (1558) (Arch. des Basses-Pyrénées, B, 2136).

6. Comptes du roi de Navarre, de 1557 (Arch. des Basses-Pyrénées, B, 143).

Le trésor de Henri d'Albret suffisait à tous les besoins ; mais, par précaution, Antoine rassemblait toutes ses ressources ; il demanda le paiement de sa pension. Trois ans auparavant, il avait obtenu la charge de receveur d'Agen, vacante par suite de la mort du titulaire [1]. Les héritiers en offraient 20,000 livres. Il pria le duc de Guise de lui envoyer les lettres de nomination, « car, dit-il, j'aurai bien affaire de ceste partie « au voyage où je m'achemine, ainsi que vous feront « entendre plus amplement M. le protonotaire de « Miossens et mon chancelier [2] que je despêchay hier « à la cour [3]. » Les soldats étaient bien commandés et bien armés. La présence de chefs éprouvés donnait aux recrues l'esprit martial des vieilles compagnies. Henri II comptait sur le succès de la campagne : « Je « ne veux faillir à vous mander, écrit-il au connétable, « que Burie ne fait nul doute de l'entreprise de Fon- « tarabie et de Saint-Sébastien [4]. » Le bruit s'était même répandu, à Bordeaux, que le connétable de Montmorency, après les conférences, se mettrait à la tête de l'expédition [5].

Le roi de Navarre quitta la cour le 5 novembre, avant même que les dépêches de Cercamp lui eussent appris qu'il n'avait rien à espérer des négociations.

1. Voyez ci-dessus, p. 135.

2. Le sieur de Ruzé, chancelier de Béarn et de Foix, qui figure sur un compte de 1557 pour une donation de 1,000 livres.

3. Lettre originale du roi de Navarre au duc de Guise, du 7 décembre 1558, datée de Blois (f. fr., vol. 20478, f. 33).

4. Gail, *Lettres inédites de Henri II,* in-8°, p. 34. La lettre est sans date, mais nous croyons pouvoir l'attribuer à cette époque.

5. Lettre originale de Noailles à Burie, du 22 décembre 1558, datée de Bordeaux (f. fr., vol. 6910, f. 120).

Blaise de Monluc partit le 6[1]. Le 24, Antoine était encore à Vendôme et attendait avec anxiété des nouvelles de ses agents. Il se fâchait de n'en pas recevoir « non plus que s'ils estoient tous morts[2]. » Enfin le 6 décembre, il reçut un messager, le sieur Esparse, espion espagnol, qui avait réussi à capter sa confiance[3], « pour m'advertir, dit-il, que les choses sont « en meilleur estat que ne furent oncques pour l'exé- « cution de l'entreprinse ; mais qu'ils avoient promis « que, dedans le quinziesme de ce mois, je serois par « delà ; qui m'a faict incontinent mettre le pied à l'es- « trier pour prendre la poste en ce lieu de Blois[4]... »

Les documents espagnols nous révèlent le plan du roi de Navarre dont les lettres du roi ne parlent qu'à mots couverts. Nous allons exposer cette affaire, qui est restée un mystère pour les contemporains les mieux informés et que les acteurs mêmes ont mal connue, parce qu'ils n'ont vu la vérité que d'un seul côté. Dans le courant de l'année 1556, don Diégo de Carvajal, gouverneur de Fontarabie, envoya un espion, Pierre Fernandez d'Elcicaola y Gamboa[5], auprès du roi de Navarre, avec la mission d'étudier les intelligences qu'il pouvait avoir en Espagne. Gamboa gagna la con-

1. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc,* t. IV, p. 102. Lettre du 6 novembre 1558.

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 159.

3. Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre,* p. 66.

4. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret,* p. 160.

5. Son nom exact nous est donné par trois pièces signées de lui et conservées aux Archives de Pau, E, 582. Un personnage de ce nom, peut-être de cette famille, tenait un poste honorable dans la marine espagnole (Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint,* t. II, p. 237, note).

fiance du prince et reçut en don une chaîne d'or du poids de 63 ducats. Il fut tellement séduit par sa générosité et sa bienveillance qu'il s'engagea à son service. Il revint à Fontarabie, abusa Carvajal par de faux rapports et sollicita un emploi. La charge de mestre de camp de l'artillerie de Fontarabie était vacante ; Gamboa l'acheta 1,000 ducats et la paya avec l'argent du roi. Indiscret, vantard, il racontait souvent le détail de sa mission à ses compagnons et y mêlait l'éloge du prince. Un jour, à la suite d'une querelle, l'un d'eux, Domingo de Gorocia, auquel il avait donné des coups de bâton, l'accusa de trahison. Le corrégidor entama une information et Gamboa prit la fuite. Il trouva le roi de Navarre à Bayonne et obtint de lui un nouveau don de 100 ducats. Avec cette somme, il essaya de rentrer en Espagne, dans l'espoir que l'instruction dressée contre lui serait oubliée. Il passa secrètement la frontière et se tint caché dans une maison amie près de Logrono ; mais, apprenant que les alguazils du corrégidor de Fontarabie étaient à sa recherche, il se réfugia en Portugal. Là, il rencontra un agent de Philippe II, don Juan Mendoca de Ribeira, qui comprit le parti que le gouvernement espagnol pouvait tirer de ce transfuge. Sur ses instances, le conseil d'État amnistia Gamboa à la condition qu'il essayerait de persuader au roi de Navarre que le gouverneur du château de Saint-Sébastien, don Prudencio, et deux autres capitaines, don Juan de Lazcomo et Nicolas de Assisto, victimes des injustices de la princesse régente, attendaient l'occasion de changer de parti, et qu'ils demandaient au prince de se présenter avec une armée de 4 ou 5000 hommes sous les murs

de Saint-Sébastien, dont ils s'engageaient à lui ouvrir une porte. Le prince, dirait Gamboa, pourrait entrer avec ses gentilshommes, entendrait la messe en grande pompe et jurerait de conserver les privilèges de la ville. Les habitants, qui avaient gardé au fond du cœur le culte de la maison d'Albret, se soulèveraient en sa faveur et Antoine commencerait la campagne par la conquête d'une ville importante sans tirer l'épée. Le plan du conseil d'État était bien de laisser pénétrer le roi de Navarre à Saint-Sébastien, mais de l'y enfermer avec ou sans ses troupes et de l'y faire prisonnier. On promettait à Gamboa, s'il réussissait, non seulement l'oubli de son procès, mais les plus éclatantes récompenses.

Gamboa, muni des instructions du conseil d'État de Valladolid et des recommandations de son nouveau protecteur, don Juan Mendoca de Ribeira, repassa secrètement la frontière, s'embarqua au Capbreton, près de Bayonne, au mois de janvier 1558 et descendit à La Rochelle. Antoine passait à Angoulême. Il y reçut l'agent espagnol et se laissa séduire par ses propositions aventureuses. En jetant l'or à pleines mains, il s'était fait des amis qui lui avaient persuadé que la popularité de la dynastie d'Albret était irrésistible au nord de l'Espagne. Depuis longtemps ses espions le pressaient de s'y montrer, non en conquérant, mais en roi, et lui promettaient que les populations en foule se jetteraient à ses pieds. Il renvoya Gamboa à La Rochelle pour le soustraire aux regards des messagers du duc d'Albuquerque, qui lui apportaient la signification dont nous avons parlé plus haut. Gamboa conféra avec Armand de

Gontaut, seigneur d'Andaux, avec Brodeau et Esparse, et le roi lui envoya de Lusignan l'ordre de revenir en Espagne et de préparer l'exécution du coup de main. Gamboa revint à Fontarabie. Don Diégo de Carvajal l'encouragea et lui remit des lettres où il proposait au roi de Navarre de livrer la ville aux mêmes conditions que don Prudencio. Des capitaines, des alcades, des notables feignirent de s'associer à la conjuration et rédigèrent un projet de traité par lequel le roi de Navarre s'engageait à rétablir les privilèges de chaque ville qui se soumettrait à l'héritier de ses anciens rois. Chacun y ajouta la liste des faveurs personnelles qu'il attendait de la reconnaissance du prince. Gamboa repartit pour Paris et traita avec le prince lui-même, au nom de la province. Il lui raconta qu'un caporal d'escouade, nommé Salas, aidé de trois autres soldats, avait levé avec de la cire les empreintes des serrures du château de Saint-Sébastien, qu'il avait fabriqué de fausses clefs et qu'elles avaient été essayées sous ses yeux. Il se portait garant de l'entreprise et conseillait au prince de ne pas franchir la frontière avant d'avoir reçu, de la bouche même d'Artiéda, l'avis du succès de la conspiration. Le roi de Navarre, mis en confiance par ces détails précis, promit toutes les faveurs que demandaient les capitaines espagnols, et signa ses promesses. En vain Victor Brodeau, plus avisé que son maître, lui reprocha l'imprudence « avec le dom-« mage et deshonneur qui luy en pouvoit advenir, si « d'adventure ceste entreprise se trouvoit double, « comme il estoit à craindre; car ceste liste seroit « infailliblement portée au roy d'Espagne, qui en « feroit plainte au roy de France, par lequel ceste

« entreprise seroit trouvée mauvaise, et s'en tiendroit « autant offencé que l'Espagnol en seroit irrité. » Antoine n'écouta aucun conseil et força Victor Brodeau lui-même à contresigner cette pièce compromettante[1].

Gamboa retourna à Saint-Sébastien avec Esparse. Un autre capitaine, Antonio de Obella, gouverneur de la province de Guipuzcoa, lui donna, au nom du conseil d'État, des instructions complémentaires. Il était chargé à tout prix de faire passer le roi de Navarre au delà de la frontière, et de le conduire dans une place forte, armé ou désarmé, suivi de ses troupes ou de ses seuls gentilshommes. On distribua même à certains affidés des drapeaux aux armes du Béarn, afin de les arborer sur le passage du prince au moment opportun. Don Diégo de Carvajal dégarnit de troupes les villes de la frontière. Il espérait attirer Antoine à jour fixe à Fontarabie ou même à Saint-Sébastien, ville plus éloignée du Béarn, tandis que le duc d'Albuquerque, par un circuit rapide, se porterait sur les derrières de l'armée béarnaise et lui couperait la retraite. L'incertitude d'Antoine créait des difficultés; il parlait de s'avancer tantôt seul avec les gentilshommes de sa maison, tantôt à la tête d'une forte armée. La date de son entrée n'était pas moins indécise. Carvajal craignait de le voir paraître à l'improviste, ce qui n'aurait pas laissé au duc d'Albuquerque le temps de le tourner. Il serait trop long d'analyser les ordres, les informations, les contre-ordres, les recommandations que la régente d'Espagne, dona Juana, le duc d'Albuquerque,

1. Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre*, p. 63.

don Diégo de Carvajal et Antonio de Obella échangèrent à cette occasion[1].

1. Voici une analyse sommaire des principales correspondances que nous avons retrouvées sur cette affaire :

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana du 30 août 1558 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 153). Incertitude de la direction que prendra le duc de Vendôme. Se dirigera-t-il sur Pampelune ou sur Saint-Sébastien ? Ne vaudrait-il pas mieux le laisser avancer jusqu'à Estella ?

Lettre du même à la même du 6 sept. 1558 (Ibid., f. 135). Annonce du traité passé par le duc de Vendôme avec les délégués des provinces de Navarre, de Guipuzcoa et de Biscaye. Cette lettre est la première où le plan de s'emparer de la personne du prince, en le laissant s'avancer dans le pays, soit clairement exposé. — Nécessité de se trouver en force à Saint-Sébastien quand il y viendra. — Don Diégo de Carvajal, qui a eu l'idée de l'y attirer, doit être chargé de l'exécution du plan.

Lettre du même à don Diégo de Carvajal du 12 octobre (Ibid., f. 158). Instruction pour amener le duc de Vendôme à ne se présenter que faiblement escorté, sous prétexte de ne pas inspirer de méfiance, et pour le décider à faire connaître le jour fixe de son entrée en Espagne, sous prétexte de tenir ses partisans prêts à le secourir.

Lettre du même à la princesse Juana du 12 octobre (Ibid., f. 157). Demande d'argent, de troupes et de secours, afin de ne pas être débordé par des forces supérieures. Cette lettre est celle qui nous a permis de présenter le tableau de la pénurie du gouvernement espagnol, p. 289.

Lettre du même à don Diégo de Carvajal du 17 octobre (Ibid., f. 164). Renouvellement de l'instruction du 12 octobre. Quand le duc de Vendôme sera arrivé en Béarn, il faudra tâcher de le décider à s'arrêter quelques jours avant d'entrer en Navarre. S'il ne veut pas attendre, il faut le retenir dans la province en le promenant de ville en ville, afin que le duc d'Albuquerque ait le temps de se jeter dans les montagnes et de le tourner.

Lettre du même à la princesse Juana du 21 octobre (Ibid., f. 162). Accusé de réception de ses instructions au sujet des sommes nécessaires et promesse d'y obéir.

Moyens de don Prudencio pour soumettre la ville et château de Saint-Sébastien et toute la province au roi de Navarre (Arch. des

Malgré l'habileté de leurs combinaisons, les officiers espagnols n'étaient pas sans craintes à l'approche d'un capitaine aussi renommé que le roi de Navarre. Plusieurs fois, avant le mois de décembre, la fausse nouvelle de son arrivée les mit en alerte. En octobre, Antonio de Obella affirme l'avoir reconnu personnellement, prêt à passer la frontière, au milieu de ses troupes[1]. Le 16, la ville de Jacca écrit au duc d'Albuquerque que le prince est arrivé à cheval sous ses murs[2]. Ces nouvelles étaient prématurées.

Basses-Pyrénées, E. 582). Cette pièce, signée de Gamboa, fait partie, ainsi que les deux pièces suivantes, de la confession que le roi de Navarre exigea de cet espion au moment de son procès en 1560. Elle est datée de Pau et du 12 mai 1560.

Autre déclaration de Gamboa touchant Gensane d'Oloron et Saint-Esteban d'Arsatte qui avaient des intelligences avec l'Espagnol (Ibid., E. 582). Pièce sans date.

Mémoire des choses et traités que moi, Pedro Fernandez de Gamboa, ai traité au nom du roi d'Espagne et de ses ministres, contre le roi de Navarre (Ibid., E. 582). Pièce très importante où Gamboa avoue toute sa trahison. Nous en avons trouvé une copie aux Archives de la secrétairerie d'Espagne (Leg. 358, f. 14).

Lettre de Gamboa au roi d'Espagne, datée de Pampelune et du 3 février 1560 (Arch. de la secrét. d'Espagne, leg. 358, f. 27).

Toutes les pièces qui précèdent sont en espagnol. Les quatre dernières sont écrites de la main même de Gamboa et signées.

Lettre du roi de Navarre à Gabriel de la Cueva, en français, datée de Pau et du 7 juin 1560 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 9). Dans cette lettre, sur les réclamations du gouvernement espagnol, le prince s'excuse du supplice auquel il a fait condamner Gamboa. Il envoie en même temps un duplicata des aveux de ce traître.

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, datée de Pampelune et du 12 octobre 1558 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 157).

2. Lettre originale en espagnol des magistrats de la ville de Jacca au duc d'Albuquerque, datée du 16 octobre (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 157).

Le 7 décembre, Antoine partit de Blois en poste; il arriva à Bordeaux avec Symphorien de Durfort Duras, Guy Chabot de Jarnac, Blaise de Monluc et quelques autres capitaines[1]. Il voulait entamer les hostilités par la surprise de Fontarabie, place forte, située sur l'extrême frontière, qui tour à tour avait fait partie des royaumes de Navarre, de France et d'Espagne. Elle avait été assiégée par Charles-Quint en 1521, vigoureusement défendue par Jacques de Daillon, s. du Lude, et enfin livrée, d'autres disent vendue, par le capitaine Franget[2]. Depuis la conquête des Espagnols, elle avait reçu de nouvelles fortifications[3], mais elle était dominée par les montagnes et pouvait être bombardée du dehors. Enfin les terre-pleins manquaient autour des murailles. Plusieurs capitaines, envoyés par Antoine, avaient étudié les approches et signalé un point faible, l'angle de la Madeleine[4].

Au moment d'entrer en campagne, le roi de Navarre tomba malade. Monluc et Duras reçurent l'ordre de différer leurs mouvements[5]. L'indisposition fut de

1. Olhagaray, *Histoire de Foix et Navarre,* p. 519.

2. La question de savoir si le capitaine Franget était un traître ou un lâche a beaucoup occupé les contemporains. Voyez les *Commentaires de Monluc* (Édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*), t. I, p. 65; Brantôme (Édit. Lalanne), t. II, p. 413; les *Mémoires* de du Bellay, liv. II; le *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 92; et enfin le procès de Franget qui est contenu dans l'*Histoire de Navarre* d'André Favyn, p. 731 et suivantes. Quoi qu'il en soit, l'accusé passa pour coupable et fut dégradé à Lyon quelques années après.

3. Brantôme, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* t. II, p. 414.

4. Lettre de François d'Alava au roi d'Espagne, du 8 juillet 1565 (Arch. nat., K. 1504, n° 44).

5. Lettre originale de Noailles à Burie du 22 décembre 1558, datée de Bordeaux (f. fr., vol. 6910, f. 120).

courte durée. Les espions, aux gages d'Antoine, qui sillonnaient les provinces de Guipuzcoa, Navarre, Castille, Biscaye et Aragon rapportèrent qu'il ne s'y faisait aucune levée et que les villes étaient désarmées. Comme gages de la fidélité de ses agents, le prince prit des sûretés, soit des membres de leur famille, soit une partie de leurs biens. L'un des espions rapporta que le duc d'Albuquerque armait dans le port de Saint-Sébastien une flottille de cinq bâtiments pour envoyer 5000 écus au roi d'Espagne à Bruxelles. Le conseil d'Antoine retarda l'expédition de quelques jours, afin de saisir en pleine mer la précieuse cargaison[1].

La surprise que méditait le roi de Navarre n'aurait pu réussir que par le secret et la promptitude de l'exécution. Malheureusement l'annonce de la paix mettait en mouvement des intérêts privés jusqu'alors suspendus par la guerre. Les officiers d'Antoine veillaient à l'interruption de toutes les communications; les passages étaient sévèrement gardés sur la frontière, et sous aucun prétexte les étrangers, venus de l'autre côté de la Bidassoa, n'obtenaient le droit de traverser le Béarn. A la fin de décembre, la régente d'Espagne, dona Juana, demanda à Burie un sauf-conduit pour d'anciens serviteurs de Charles-Quint[2], qui désiraient rentrer en Flandre par la France. Burie « flaira » un piège et dit qu'il en référerait au roi. La réponse du

1. Conseil de guerre du 14 janvier 1558 (1559), copie du temps (Vc de Colbert, vol. 28, f. 3 v°).

2. Une lettre de Quijada à Juan Vasquez, du 25 septembre 1558, constate l'ardent désir des serviteurs flamands de l'empereur de retourner dans leur pays (Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint*, t. I, p. 402).

roi ne pouvait arriver avant quinze ou vingt jours; la lettre de Burie était du 29 décembre[1]; avant quinze ou vingt jours il espérait être maître de Fontarabie. D'autres demandes furent présentées; elles furent ajournées, quelle que fût l'autorité du pétitionnaire. Le premier passeport où figure la signature du roi de Navarre est daté du 31 janvier, c'est-à-dire postérieur à l'expédition. Encore n'est-il accordé aux gens de la duchesse de Césare qu'à la condition de prendre pour guide Raymond de Coutures, chevaucheur de l'écurie du roi, chargé peut-être de surveiller leur itinéraire[2].

Le roi de France était moins rigoureux. Beaucoup d'étrangers obtenaient ou achetaient des passeports, signés du roi, devant lesquels les officiers béarnais étaient obligés de faire fléchir leur consigne. Le 3 janvier 1559, Antoine écrit à Henri II : « Il passe ordi-« nairement Espagnols aveeques vostre sauf-conduict. « Je vous supplie très humblement n'en vouloir « donner, pour les raisons que ce porteur vous dira, « jusques à la fin de ce mois, que nous aurons veu le « succès de nostre entreprinse. » — La lettre à peine partie, des gentilshommes espagnols de qualité se présentèrent aux frontières de France avec un sauf-conduit signé du roi. Antoine les fit retenir à Bordeaux et à Dax et jeter en prison. Bientôt, terrifié de son audace, il les mit en liberté et leur remboursa les frais du voyage. Henri II se plaignit, le 19 janvier, du peu de crédit que ses sauf-conduits avaient trouvé en

1. Lettre originale de Burie à la princesse d'Espagne du 29 déc. 1558 (Arch. nat., K. 1492, n° 12).

2. Lettres patentes du 31 janvier 1558 (1559) en faveur de Loys Alfonso et Guerre de Aunaye (Bibl. de S.-Pétersbourg).

Béarn. Le prince s'excusa comme un serviteur pris en faute et allégua qu'il n'avait pas douté de l'assentiment du roi à sa requête du 3 janvier[1].

Le 14 janvier, le roi de Navarre réunit un conseil de guerre composé de Burie, Monluc, Jarnac et d'Escars. Il arrêta que l'armée se réunirait à Bayonne le 25 janvier et qu'elle irait camper sur la frontière. Là les gentilshommes, les notables de la province de Guipuzcoa, engagés dans la conspiration, avaient promis de rejoindre l'armée béarnaise. Pendant la nuit suivante, ils devaient ouvrir les portes de Fontarabie. Comme l'expédition offrait des dangers, le conseil de guerre décida qu'on ne hasarderait qu'un détachement de 50 cavaliers et de 300 hommes de pied. Le voisinage permettait à l'armée d'être informée en une heure par ses coureurs et de défendre son avant-garde[2].

Pendant que le roi de Navarre combinait ce coup de main, Henri II poursuivait ses négociations à Cateau-Cambrésis. Ses ambassadeurs disputaient laborieusement Calais aux Anglais. Tout à coup le roi craignit de laisser échapper la paix, s'il n'arrêtait le roi de Navarre. Il lui écrivit, le 2 janvier 1559 : « Vostre « défaite desfavoriseroit tant mes affaires que jamais « chose n'adviendroit plus mal à propos..... je vous « puys dire que ce dernier malheur les ruineroit « entièrement. » Il parle d'un avis apporté de Flandre et joint à la lettre : « Vous verrez comme c'est qu'ilz « vous attendent de pied quoy, et ne font pas moindre

1. *Lett. d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret,* p. 162, 167. Voyez aussi p. 172.

2. Conseil de guerre du 14 janvier 1558 (1559), copie (Vc de Colbert, vol. 28, f. 3 vo).

« estat que de vous y attraper à la pippée, vous ayant « dressé ung tel appast qu'ilz se vantent qu'il n'en « reschappera pas ung seul de tout ce qui sera avec « vous. » Il termine sa lettre par des vœux en faveur de la paix : « Je regretterois que quelque accident « l'empeschast[1]. »

La lettre du roi n'était pas encore arrivée à son adresse que le roi de Navarre était en campagne. Aussitôt après le conseil de guerre du 14 janvier, sans attendre le délai fixé, l'armée se mit en mouvement[2]. Le premier jour, elle partit de Bayonne; le second jour, elle campa à Béhobie, près de l'île des Faisans, sur la frontière. Antoine s'arrêta au bord de la Bidassoa et profita de la marée pour faire passer une compagnie de gens de pied. En avant les éclaireurs ne signalaient pas de troupes; mais en arrière les défilés se garnissaient d'ennemis. Le sire de Verastigui, un des plus hardis lieutenants du duc d'Albuquerque, se glissait à la tête d'un corps d'armée de 1500 hommes et prenait position vers la frontière, à Goriti; les capitaines Cabidia et Saint-Adrian s'avançaient le long de la mer; Dominique de Olano occupait la ville de Guetaria, dans la province de Guipuzcoa, avec 300 chevaux; les petites places de Saint-Antoine et d'Ausole avaient reçu quatre pièces d'artillerie. Les notables de Guipuzcoa, qui devaient

1. Lettre de Henri II au roi de Navarre, du 2 janvier 1558 (1559), copie du temps (Vc de Colbert, vol. 28, f. 1).

2. L'instruction confiée à d'Andaux que nous citons plus loin constate que l'expédition était terminée le 26 janvier. Le roi de Navarre n'avait donc pas attendu le 25 janvier pour se mettre en campagne.

livrer Fontarabie, ne paraissaient pas; le duc d'Albuquerque et son fils, don Gabriel de la Cueva, marchaient en personne sur la ligne de retraite de l'armée béarnaise avec des compagnies levées en Castille, la province du Nord dont la fidélité était le plus assurée. Le grand inquisiteur avait commencé une instruction. Les vrais amis du roi de Navarre étaient soupçonnés; quelques-uns même étaient sous les verrous du saint-office. Les autres supplièrent le prince d'ajourner son entreprise. L'un d'eux, don Sanche d'Ursua, lui révéla qu'il était trahi[1], que les délibérations mêmes de son conseil étaient connues de son ennemi et que les lieutenants du duc d'Albuquerque obéissaient à la consigne de s'établir derrière lui[2]. Un autre danger menaçait le roi de Navarre; les troupes envoyées par Henri II n'avaient pas reçu de paye[3]. Antoine, craignant de les voir se débander et de tomber aux mains des Espagnols, recula précipitamment jusqu'à Bayonne. Le 26 janvier, tout était terminé. Le prince envoya au roi Armand de Gontaut, seigneur d'Andaux, avec la relation de sa déconvenue. Pour protéger ses complices espagnols, il fit courir le bruit que Gamboa trahissait les deux partis. Voici dans quels termes s'explique le mémoire confié à d'Andaux : « Le roy de Navarre pour tenir les choses plus

1. M. Raymond, l'éditeur de Bordenave, nous apprend que, pour ce service, don Sanche d'Ursua reçut une pension annuelle de 365 livres, qui était encore payée en 1566 (Bordenave, p. 65, note 4).

2. Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre,* p. 65.

3. Le roi de Navarre constate que les deniers du roi n'ont pas été dépensés (Instruction confiée à d'Andaux; voyez la note suivante.

« secrètes et couvertes et mettre moins en dangier « ceulx qui la menent, advise de faire courre le « bruict que Gamboa menoit l'entreprinse double. Et « ont prié led. s. roy de Navarre de le faire ainsy, à « cause de l'inquisition, que ledict conseil d'Espaigne « a envoyé faire sur ceste dicte entreprinse[1]. »

On perd la trace de Gamboa au moment du dénouement. Suivant Bordenave, Esparse et Gamboa étaient vendus au duc d'Albuquerque à l'insu l'un de l'autre. Lorsque le prince battit en retraite, il reprocha à Esparse de l'avoir trahi. Esparse se défendit en accusant Gamboa; il l'arrêta et le mena au camp de l'armée béarnaise[2]. Olhagaray, Favyn et Poeydavant ont entrevu que les manœuvres de Gamboa avaient pour objet de livrer le roi de Navarre aux Espagnols. Suivant ces trois historiens, Antoine, au lieu de venir lui-même, envoya un détachement d'éclaireurs commandé par Artiéda. Gamboa, obligé de renoncer à s'emparer du prince, dressa une embuscade à ce capitaine. Artiéda vint en force, sortit victorieux du guet-apens et fit prisonnier Gamboa et ses estaffiers[3]. Les versions de

1. Instruction pour le s. d'Andaux de ce qu'il aura à dire au roi de la part du roi de Navarre, Bayonne, 26 janvier 1558 (1559). Cette pièce est publiée dans le recueil de M. de Rochambeau, p. 164, d'après l'original conservé à la Bibl. de S.-Pétersbourg. On en conserve une copie à Paris (Vc de Colbert, vol. 28, f. 7). L'opinion que le roi de Navarre désirait répandre pour sauver ses complices est partagée par la plupart de ses contemporains, même par ceux qui étaient sur les lieux. Blaise de Monluc, qui n'aime pas à s'appesantir sur les événements où il n'a pas joué un brillant rôle, raconte en quelques mots l'expédition du roi de Navarre « qui à la fin se trouva double ». (*Commentaires*, t. II, p. 322.)

2. Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre*, p. 66.

3. Olhagaray, *Histoire de Foix et Navarre*, p. 519. Les historiens

Bordenave et d'Olhagaray sont erronées au moins sur le fait de l'arrestation de ce personnage.

Les documents originaux, muets sur le rôle actif de Gamboa, donnent quelques éclaircissements sur sa fin. Après la fuite précipitée du roi de Navarre, le traître disparaît. On le retrouve un an après à Pampelune; le 3 février 1560, il écrit au roi d'Espagne une lettre qui lève tous les voiles. Peut-être n'avait-il pas été récompensé suivant l'importance des services qu'il avait essayé de rendre : « C'est moi, dit-il dans sa « lettre[1], qui, avec le grand désir de servir fidèle- « ment Votre Majesté et de la voir toujours grande et « forte, ai ordonné, traité et agi de façon à mettre en « prison Vendôme et plusieurs gentilshommes qui « venaient en sa compagnie, et, en plus, que Votre « Majesté s'empare de Bayonne, comme je l'ai fait « comprendre et sentir aux membres du conseil de « guerre de Votre Majesté. Et affin que Votre Majesté « puisse comprendre l'ordre que j'avais établi et les « moyens qui étaient en mon pouvoir pour l'exécuter « ..... je désirerais lui baiser très humblement les « pieds et venir à cet effet en personne. Je supplie « donc Votre Majesté de m'accorder une permission « afin que je puisse aller la trouver..... »

Une requête aussi bien justifiée ne pouvait que toucher Philippe II. Gamboa reçut l'autorisation d'aller à Valladolid. Philippe II venait d'y recevoir sa femme,

plus récents, Poeydavant (t. I, p. 109) et Montlezun (*Hist. de la Gascogne,* t. V, p. 259) ont adopté cette version.

1. Lettre de Gamboa au roi d'Espagne, datée de Pampelune et du 3 février 1560 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 27).

Élisabeth de Valois, et célébrait les fêtes de son mariage ; mais il prit le temps de donner une mission nouvelle à Gamboa. Quelques semaines plus tard l'agent espagnol était revenu à Pau. Il essaya de raviver, par de nouvelles confidences, la prétendue conspiration de don Prudencio en faveur du prince. Tout est prêt, dit-il dans une déclaration du 12 mai 1560, pour livrer, le 20 mai, Saint-Sébastien aux capitaines béarnais[1]. L'imposture n'abusa personne. Gamboa, mis à la torture, fit des aveux par écrit[2]. Dans sa confession il expose le plan dont nous avons retracé les principaux traits, mais il déclare qu'il n'est pas le seul coupable : il accuse Colon et Gensana, un capitaine, Jean Maison, et le secrétaire qui attendait habituellement Descurra à la frontière, avec des détails circonstanciés que nous ne pouvons contrôler. Arrivé à sa dernière heure, il fit entendre au prince la vérité, devant laquelle le crédule Antoine avait toujours fermé l'oreille : c'est que les Espagnols ne traitaient avec lui que « pour le berner ». Il semble que cette franchise et le conseil qu'elle renfermait aurait mérité un adoucissement de peine[3]. Mais Gamboa

1. Moyens de don Prudencio pour soumettre la ville et château de Saint-Sébastien et toute la province aux mains du roi de Navarre, pièce autographe en espagnol, datée de Pau et du 12 mai 1560, signée de Gamboa (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582).

2. Mémoire des choses et traités que moi, Pierre Fernandez de Gamboa, ai traité au nom du roi d'Espagne et de ses ministres contre le roi de Navarre, pièce autographe en espagnol, datée de Pau et du 19 mai 1560, signée de Gamboa (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582).

3. Ce nom de Gamboa était prédestiné à être porté par des traîtres au service de l'Espagne. On trouve dans les *Mémoires de La*

avait commis, entre autres crimes, celui de prendre pour dupes le prince et plusieurs de ses conseillers. D'Andaux instruisit son procès; le traître fut pendu, d'autres disent écartelé, à Pau, au mois de mai 1560[1].

A la nouvelle de son supplice, les ministres d'Espagne, ignorant ses aveux, se plaignirent à un agent du roi de Navarre, à Pedro d'Albret. Ils affectaient de considérer cet acte de justice comme une violation de l'immunité diplomatique[2]. Le roi de Navarre répondit, le 7 juin 1560, à don Gabriel de la Cueva, neveu du duc d'Albuquerque :

Mon cousin, j'ay receu vostre lettre, pour à laquelle faire responce, je vous advertiray que, quelque chose que l'on vous aye promis pour le contraire, Gamboche a esté pris en ce pays et souveraineté de Béarn. Et si est venu jusques en ce lieu de Pau pour faire offre de me livrer Fontarabie et Saint-Sébastien, comme il apert par sa confession voulentaire, escripte et signée de sa main, le double de laquelle je vous envoye[3]. Et, encores que j'ay bien veu la fasson, durant les guerres de France et d'Espaigne, que telles et semblables praticques heussent esté plus recevables comme correspondantes à justes querelles de mon réaume, ce néantmoins, préférant le bien du pais et la tranquilité publique à nos pryvées injures et doléances, je n'ay voulu aulcunement entendre ès conditions qu'il m'avoyt proposées; mays en lieu de capituller an ce qu'est, l'ay faict prendre et faire son procès; par le discours duquel il est aparu qu'il

Huguerye, t. I, p. 118, un Pedro de Gamboa envoyé par le duc d'Albe, à Mons, pour empoisonner Ludovic de Nassau. Peut-être étaient-ils de la même famille.

1. Olhagaray, p. 519. — Poeydavant, t. I, p. 109.

2. Lettre autographe de Pedro d'Albret au roi d'Espagne, sans lieu ni date (Arch. nat., K, 1493, n° 20).

3. Ce double est celui que nous avons retrouvé aux archives de la secrét. d'Espagne, leg. 358, f. 14.

avoyt cent et cent foys mérité la mort. De quoy j'advertis le roy, mon seigneur, par gentilhomme exprès, au retour duquel ma délibération a tousjours esté d'en donner pareil advertissement au roy catholique, vostre maistre; lequel ne trouvera maulvais, comme je cuyde, que tels ministres d'improbité soyent tousjours rejectez des princes comme membres putrides, communiquant leur contagion à la machine du corps universel de tous réaulmes et monarchies.

Par quoy, mon cousin, si vous m'en croyés, vous ne vous empescherez plus de vous enquérir de tels belistres que celluy-là, qui ne s'estudyent que à inflammer le esprit des princes et interrompre le repos de leurs subjectz, qui cy-devant ont estez assez molestez et inquiétez par la violence des guerres passées. Et, pour ceste considération, je vous pry, mon cousin, que, si telz rustres, que celluy dont à présent est question, tombent entre vos mains pour semblables effectz, soyent de mes peys ou d'aylleurs, que vous en usiez comme j'ay faict, affin que toutes occasions de discorde et disention soye estaintes et retranchez, qui sont envers les princes.

..... Et voulant sur ce point clourre et finir ma lettre, je prieray Dieu, mon cousin, en durable santé vous donner heureuse et longue vie.

De Pau, le XIIe jour de jung 1560.

Vostre bien bon cousin,

ANTOINE[1].

Après l'insuccès de l'équipée de Fontarabie, il ne restait plus au roi de Navarre qu'à implorer la protection du roi de France, non pour obtenir la restitution de la Navarre (il n'en était plus question), mais pour conserver le patrimoine de Jeanne d'Albret; c'est ce qu'il demande modestement dans l'instruction confiée à d'Andaux : « Lediet seigneur, roy de Navarre, pour

1. Lettre originale du roi de Navarre à don Gabriel de la Cueva (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 9).

« la fin de ceste instruction, supplie très humblement « S. M. que, s'il ne luy plaist luy faire tant d'honneur « que de favoriser luy et la royne, sa femme, en ce « traité de paix, qu'ils puissent demeurer sur leurs « pieds sans estre obligez à aucune chose[1]. » Un mois et demi plus tard, Antoine, informé de l'appui que le roi d'Espagne prêtait au duc de Savoie, demande la réciprocité au roi de France : « Je ne suis pas « sans grande espérance et asseurance que vous « ferés cognoistre au roy Philippe que vous ne m'avez « pas en moindre estimation et recommandation que « le prince de Piedmont ; et que, comme il persiste de « procurer son adventaige, il vous plaira aussi vous « souvenir de celluy de ma femme et de moy, pour le « recouvrement de nostre royaume de Navarre, ou de « récompense[2] digne de la perte que nous y fai- « sons[3]. » Sa réclamation est un reproche indirect ; car si jamais abandon fut coupable, ce fut celui de François Ier et de Henri II à l'égard du roi de Navarre.

L'indépendance du Béarn touchait trop directement la sécurité des provinces méridionales du royaume pour être oubliée par les négociateurs français. Le traité de Cateau-Cambrésis ne contient aucune clause contre le plus ancien allié de la France[4] ; mais ce fut l'unique profit que la maison d'Albret retira de sa

1. *Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret,* p. 166.

2. Le mot de *récompense* est entendu dans le sens de compensation.

3. *Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret,* p. 174.

4. Le texte du traité de Cateau-Cambrésis a été souvent imprimé. Nous ne citerons que le *Recueil des anc. lois* d'Isambert, t. XIII, p. 515, et le *Recueil des traités,* t. II, p. 287, comme les publications les plus répandues.

politique traditionnelle. Quant à la « récompense » demandée si justement, Henri II annonça officiellement à Antoine, le 18 avril, que les plénipotentiaires n'avaient obtenu aucune concession[1].

Pendant la courte campagne du roi de Navarre, Jeanne d'Albret était restée à Paris. Elle occupait, dans le quartier du Marais, une maison qui existe encore en partie au numéro 7 de la rue des Francs-Bourgeois. Au premier étage se trouve un salon orné de peintures, de panneaux laqués et de glaces, décoration du XVIe siècle, peut-être contemporaine de la reine de Navarre[2]. De ses quatre enfants, elle n'avait conservé qu'un fils. Bien qu'Antoine la consolât en parlant « du bien que Dieu nous a faict de nous en donner « ung beau et jolly et qui nous donne aultant de « plaisir qu'à d'aultre d'unne douzaine[3], » il se mêlait un peu de tristesse à ses épanchements. Le 7 février 1559, elle donna le jour à une fille qui reçut le nom de Catherine[4]. Dans les loisirs que lui laissèrent les suites de ses couches, elle remplit un devoir filial. L'année précédente, Pierre Boaistuau, dit Launay, chroniqueur et romancier, avait publié sous les auspices de Marguerite de Bourbon, duchesse de Nevers, sœur du roi de Navarre, l'*Heptameron* avec le titre de *Histoire des amans fortunez*[5]. Mais cette édition, fau-

1. Cette lettre est mentionnée dans une lettre du roi de Navarre au roi de France, du 10 mai 1559 (orig., f. fr., vol. 6626, f. 6).

2. Article de M. Ernest de Fréville, publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1856-57.

3. *Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret,* p. 127 et 104.

4. Catherine de Navarre épousa le duc de Bar le 29 janvier 1599 et mourut le 13 février 1604.

5. *Histoire des amans fortunez dédiée à l'illustre princesse, Madame*

tive et mal divisée, surchargée d'interpolations pédantesques, ne satisfit pas la reine de Navarre. Elle ordonna à un autre érudit, Claude Gruget, secrétaire de Louis de Bourbon, prince de Condé, de réimprimer l'œuvre de Marguerite d'Angoulême. La même année parut la nouvelle édition de l'*Heptameron*[1]. Mais Claude Gruget n'avait pas su éviter entièrement les défauts de Pierre Boaistuau. Son édition, sans être aussi défectueuse que la précédente, est loin de présenter dans sa grâce naïve le texte de l'auteur des *Contes*. Ce n'est que de nos jours que M. Leroux de Lincy a publié intégralement ces récits touchants, où le charme du sentiment corrige si agréablement la légèreté de la forme[2].

Jeanne d'Albret signa, au nom de son mari, le 8 et le 13 mars, avec Jean de Bretagne, duc d'Estampes et comte de Penthièvre, une transaction au sujet des seigneuries de Villeneuve, Lautrec, Barbazan, Aspet, Asparros et autres lieux[3]. La reine de Navarre était

Marguerite de Bourbon, duchesse de Nivernois, Paris, Gilles Gilles, 1558, in-4°. Cette édition est fort rare. A peine en subsiste-t-il encore cinq ou six exemplaires, même en comptant ceux qui sont conservés dans les dépôts publics. L'extrême rareté de ce livre permet de supposer que la reine de Navarre fit détruire les exemplaires sur lesquels elle put mettre la main.

1. *L'Heptameron des nouvelles de très illustre et très excellente princesse Marguerite de Valois, royne de Navarre, remis en son vray ordre, confus auparavant en sa première impression : dédié à..... Jeanne de Foix, royne de Navarre,* par Claude Gruget. Paris, Sertenas (ou Carveillier), (à la fin : impr. par Benoist Prévost) 1559, in-4°.

2. Paris, 1853, 3 vol. in-8°, édition publiée aux frais de la *Société des bibliophiles français.*

3. Nous avons déjà parlé de cette affaire au chap. I de ce volume (p. 41). La procuration donnée par le roi de Navarre à Jeanne

encore à Paris le 10 avril; elle écrivit à Blaise de Pardaillan, seigneur de La Mothe-Gondrin, gouverneur de Casal, pour le féliciter d'avoir obtenu la compagnie du sire de Langey en Piémont, et pour lui recommander, comme lieutenant, le sire de Goue, neveu du cardinal du Bellay[1]. Elle partit de Paris à la fin d'avril et rejoignit Antoine de Bourbon, alors malade de la fièvre, vers le 10 mai, au château de Lusignan en Poitou[2]. Catherine de Navarre, à peine âgée de quatre mois, fut atteinte de la petite vérole[3]. La reine, retardée dans son voyage par l'état de sa fille, ne put assister à la session annuelle des états de Béarn. L'assemblée, convoquée pour le 15 mai, se réunit le 18 et se sépara le 25, après avoir voté à ses souverains une subvention de 10,000 écus à l'ordinaire et de 8,000 à l'extraordinaire[4].

Le roi de Navarre passa à Pau le printemps de 1559 et utilisa son séjour en présidant aux réparations du

d'Albret est datée du 27 février 1558 (1559). (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 580.) Les actes signés par Jeanne d'Albret sont datés du 8 et du 13 mars 1558 (1559) et sont conservés dans le même dépôt (ibid.). On en trouve une copie à Paris dans la collection Doat, vol. 237, f. 228.

1. Cette lettre est conservée aux archives de Turin. Nous la publions aux *Pièees justificatives.*

2. Lettre du roi de Navarre au roi de France du 10 mai 1559 (f. fr., vol. 6626, f. 6 et 8). Lettre du même aux habitants de Poitiers (*Arch. hist. du Poitou,* t. IV, p. 323). Le château de Lusignan (département de la Vienne), célèbre par les souvenirs de la fée Mélusine, appartenait alors à la maison de la Trémoille. Il fut détruit en 1575 par le duc de Montpensier, après un long siège.

3. Lettre du roi de Navarre du 10 mai 1559, citée dans la note précédente.

4. Tome IV des Établissements de Béarn, f. 70 (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682).

château[1]. Battu aux conférences de Cercamp, battu sur les frontières d'Espagne, il avait assisté à la ruine de tous ses projets. Par quel excès d'illusion conservait-il encore l'espoir d'une compensation en retour de la Navarre espagnole? Il faut étudier le rôle de ce prince pour mesurer sa crédulité. La lettre qu'il écrivit au roi, le 25 avril 1559, prouve qu'il n'avait pas abandonné toute espérance[2]. Henri II, probablement par manière de consolation, lui avait promis de « luy dire librement ce qui luy sembloit de son affaire « qui touchoit son royaume de Navarre », et le prince, emporté par son imagination, échafaudait de nouveaux projets sur cette confidence. Au mois de mai, pendant une ambassade du cardinal de Lorraine à Bruxelles, il supplie le roi et le connétable de renouveler leurs instances auprès du roi d'Espagne[3]. Mais le crédit qui, à la cour, s'attache à la faveur ou au succès manquait au roi de Navarre. En vain il s'humilie devant ses rivaux; en vain il écrit au connétable pour lui recommander Jacques de Pontac, officier du parlement de

1. Les documents sur le château de Pau au XVIe siècle sont si rares que nous analysons celui-ci avec quelques détails. Antoine passe un marché avec un maçon, Thomas de Forgue, pour enclore de murs le jardin de la Garenne (800 canes de long), et avec un charpentier, Augier Bardon, pour bâtir une galerie couverte de 100 canes de long sur 18 pieds de large. Il ne reste rien de ces constructions (Bibl. nat., coll. Doat, vol. 237, f. 219). Quelques jours après, le 22 février, les évêques de Lescar et d'Oléron, au nom du roi de Navarre, passèrent un marché avec Arnaud David, maître charpentier, pour la réparation des grandes salles du château (ibid., f. 223 et 226).

2. *Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret*, p. 177.

3. Lettres originales du roi de Navarre à Henri II et au connétable, du 10 mai 1559 (f. fr., vol. 6626, f. 6 et 8).

Bordeaux[1], et au duc de Guise pour lui demander le paiement de sa pension[2], d'humbles lettres, dont le ton est celui d'un serviteur plutôt que d'un souverain.

Au mois de juin, tandis que le roi et la cour s'occupent du mariage d'Élisabeth de Valois et de Philippe II, il se défend de poursuivre « aucune praticque, « en quoy, écrit-il au roi, je ne serai jamais si mal « avizé de venir à l'exécution sans vous en donner au « préalable avys. » Mais il s'en défend faiblement et du ton dont on avoue. Cette « pratique » était conduite par un agent béarnais, nommé Pedro d'Albret, que le prince avait réussi à établir dans la Navarre espagnole[3]. Pedro d'Albret était un habile intrigant, soi-disant fils naturel de Jean II d'Albret, clerc tonsuré, chanoine de Pampelune, puis évêque de Cominges[4], un second Descurra, bien capable de rendre des services secrets et plus encore, à l'instar de son émule, de trahir les deux partis. Après tant de déconvenues, le roi de Navarre hésite encore à accepter la paix de Cateau-Cambrésis et cherche le moyen de reprendre les armes. « Par ce qu'il vous a pleu cy-devant, ce me semble,

1. *Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret,* p. 170.

2. Lettre originale du roi de Navarre au duc de Guise, du 26 février 1558 (1559), datée de Pau (f. fr., vol. 20471, f. 207).

3. *Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret,* p. 183.

4. Lettre du duc de Maqueda au roi de Bohême datée de Pampelune et du 15 mars 1550 (Orig., Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, f. 56). Voyez sur Pedro d'Albret une notice de M. Tamizey de Larroque publiée dans la *Revue de Gascogne,* juillet 1871, p. 320. Nous reviendrons dans le prochain volume sur ce personnage, qui joua un assez grand rôle dans les affaires de la maison d'Albret.

« écrit-il au roi, me mander qu'il y avoit six moys de « terme pour faire déclaration de ceulx qui seroient « compris en la paix, vous me feriés beaucoup d'hon- « neur quand il vous plairoit, comme je vous en supplie « très humblement, me faire avertir du temps de l'expi- « ration pour me donner moien de conseiller à ma « femme et à mon fils ce que le debvoir de mary et de « père m'ordonne... » Ce n'est pas sur la violence qu'il fonde ses espérances, plutôt sur la ruse ou sur les machinations ténébreuses d'un tiers, peut-être de Pedro d'Albret : « Ou la fortune ne vouldroit estre si propice « que de me faire, sans aucune mienne poursuitte, « offrir par quelcun de mon bien, encore que je n'en « saiche point de si consciencieux, je croy, Monsei- « gneur, que vous trouveriez plus tost mauvais que bon « si j'estois si desdaigneux de le reffuzer[1]. »

La lettre dans laquelle le roi de Navarre expose à mots couverts ses mystérieux projets est du 8 juillet 1559. Lorsqu'elle fut écrite, le roi de France, l'unique appui de la maison d'Albret, était sur son lit de mort ; lorsqu'elle arriva à son adresse, l'infortuné souverain avait succombé aux suites de la catastrophe la plus extraordinaire dont l'histoire fasse mention.

Henri II avait voulu célébrer par une grande fête le double mariage de sa fille aînée, Élisabeth de Valois, avec le roi d'Espagne, représenté par le duc d'Albe, et celui de sa sœur, Marguerite de France, avec Philibert de Savoie. Un tournoi devait être couru, les 28, 29 et 30 juin, devant le palais des Tournelles. La rue Saint-Antoine, dépavée dans sa partie la plus large,

1. *Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret,* p. 183.

avait été transformée en lice et décorée à ses deux extrémités de « perrons de charpenterie[1] » pour les seigneurs et les dames. Jamais la cour n'avait présenté tant de magnificence. Les deux mariages avaient attiré la fleur de la noblesse des trois royaumes. Diane de Poitiers assistait à la fête, vêtue de la livrée blanche et noire des veuves qu'elle n'avait jamais quittée. Les défis, publiés dès la fin de mai, portaient les noms du roi, du duc de Ferrare, du duc de Guise et du duc de Nemours. « La première emprise, à cheval, en lice, à « double pièce, quatre coups de lance et un pour la « dame. La seconde emprise, à coups d'épée à cheval, « un à un ou deux à deux, à la volonté des mestres du « camp. La troisième emprise, à pied, trois coups de « pique et six d'épée, en harnois d'homme de pied[2]. »

Le troisième jour, le 30 juin[3], le roi entra en lice. L'honneur de l'équiper appartenait au grand écuyer Boisy, mais Henri II exigea que Vieilleville lui présentât les pièces de son armure. En le coiffant de l'armet, Vieilleville ne put taire de sinistres prévisions. Les quatrains de Nostradamus, fort en vogue à la cour, avaient annoncé une grande catastrophe en champ clos[4].

1. Pièces du temps (f. fr., vol. 15872, f. 88).

2. Les défis sont publiés par P. Mathieu (*Hist. de France,* t. I, p. 203).

3. De Thou dit *le 29 juin.* C'est une des rares erreurs de cet historien (*Hist. univ.,* 1740, t. II, p. 674).

4. *Quatrains* de Nostradamus, centurie I, nº 35. Voici ce quatrain :

Le lion jeune le vieux surmontera
En champ bellique par singulier duel ;
Dans cage d'or les yeux lui crèvera ;
Deux playes une, puis mourir mort cruelle.

Le *lion jeune,* c'est Mongonmery, plus jeune que le roi de près de

D'autres devins, disent de Thou, Brantôme et l'Estoile, avaient prédit le genre de mort de Henri II[1]. C'en était assez pour les imaginations ardentes. Pendant trois nuits, Vieilleville avait rêvé que le dernier jour de juin serait fatal au roi. Blaise de Monluc raconte dans ses *Commentaires* que, la veille du tournoi, il vit, comme Vieilleville, en songe la mort de son maître[2].

Le roi n'eut pas le temps de demander des explications à Vieilleville. Le duc de Savoie se présenta à l'instant à la barrière. Les deux princes entrent en lice et rompent glorieusement leur lance. Le roi ne fut pas ébranlé par le choc, mais le duc fut obligé de s'appuyer à l'arçon de la selle. Après lui le duc de Guise et surtout le jeune comte de Mongonmery[3], fils et lieutenant du sire de Lorges, coururent brillamment contre le roi. Les engagements du tenant se bornaient à ces trois passes d'après la loi du tournoi. Henri II, craignant d'avoir perdu les honneurs de la journée, voulut prendre une revanche sur le dernier champion[4]. Il

vingt ans; la *cage d'or,* c'est le casque doré du roi; *deux playes une*, c'est la blessure intérieure et extérieure. Voyez la *Concordance des prophéties de Nostradamus avec l'histoire,* par Guinaud. Paris, 1693, in-12, p. 86.

1. De Thou, liv. XXII (1740, t. II, p. 676), Brantôme (t. III, p. 281, édit. de la *Soc. de l'hist. de France*), L'Estoile, p. 12. Ces trois historiens se trompent en citant Luc Gauric parmi les devins qui ont prévu la mort de Henri II. Voici la prophétie telle que la rapporte Gassendi : Constat ex ipso Gaurico Henricum II victurum felicissime 70 annos, deductis duobus mensibus, si nutu divino superaverit annos insalubres 63 et 64. Et semper vivet in terris pientissimus (*Journal* de L'Estoile, p. 12, édition Champollion, note de l'éditeur).

2. *Commentaires de Blaise de Monluc,* t. II, p. 325.

3. C'est ainsi que signait Mongonmery.

4. Rien n'est plus difficile que de savoir exactement comment

montait un des chevaux de bataille du duc de Savoie et envoya dire au duc « que ce bon cheval lui faisoit « donner ces beaux coups de lance ». Le duc, du haut

s'est passé un événement qui a eu des milliers de témoins. Presque tous les historiens, d'accord sur l'ensemble des circonstances qui coûtèrent la vie à Henri II, diffèrent sur le détail. Brantôme, de Thou, Castelnau, Tavannes sont très brefs. Seul, Vincent Carloix présente un récit complet.

Pour le contrôler nous avons réuni les documents suivants :

Relation d'André Vésale de la blessure du roi, en latin, pièce semée de détails médicaux techniques. Vésale fut envoyé par Philippe II, de Bruxelles, pour soigner le roi de France, et écrivit, probablement à son retour, la note que nous publions aux *Pièces justificatives*. C'est le récit le plus authentique, le plus certain que nous pouvions désirer. Nous l'avons trouvé, en copie du temps, dans un recueil de pièces consacrées à l'histoire de cette époque (f. fr., vol. 10190, f. 141).

Lettre de Antoine Caraccioli, évêque de Troyes, à Corneille Musse, évêque de Bitonte, datée du 14 juillet 1559. Caraccioli assistait au tournoi. Sa lettre est imprimée dans le *Recueil des épistres des princes* réunies par Ruscelli et traduites en français par Belleforest, in-4°, 1572, p. 185 v°. Cet ouvrage, peu utilisé et rempli de détails nouveaux, a été réimprimé en 1574 dans le format petit in-8°. La lettre que nous citons est placée à la page 394 de l'édition in-8°.

Lettre de Throckmorton aux lords du conseil, en date du 1er juillet. Cette lettre, écrite par un témoin oculaire, le seul ambassadeur présent à l'événement, contient des particularités qui ne se trouvent point ailleurs. Elle est analysée dans les *Calendars of state papers,* foreign series, 1558-1559, p. 346, et publiée intégralement dans *A full view of the public transactions in the reign of queen Élisabeth,* par Forgues, Londres, 1740, t. I, p. 149.

Ces deux relations sont les plus circonstanciées de tous les récits contemporains. Le duc d'Albe, contrairement à son habitude, n'adresse au roi d'Espagne qu'une mention sommaire de la blessure du roi (Lettre du 8 juillet 1559 ; Arch. nat., K. 1492, n° 47). Du moins, n'avons-nous trouvé, ni aux Archives nationales, dans le fonds de Simancas, ni aux Archives de la secrétairerie d'État

de l'estrade, répondit au roi qu'il était heureux que son cheval lui fût agréable et qu'il l'engageait à « ne « plus se travailler pour ce jour, attendu que la victoire « estoit sienne, l'heure jà tardée, le temps extrême- « ment chault et que desjà le tournoy estoit finy[1]. » Le gentilhomme du duc de Savoie porta son message, mais il trouva le roi à cheval, armé d'une lance nouvelle. Tous les seigneurs essayèrent de le retenir, surtout le duc de Ferrare. Catherine, inspirée par un sombre pressentiment, Diane elle-même, dont le roi portait les couleurs, ne purent l'arrêter. Vieilleville, qui attendait son tour, lui offrit en vain de courir pour lui. Henri II était un maître dans ces brillants pas d'armes, dernier souvenir de la chevalerie; il « jura « foi de gentilhomme qu'il courroit cette lance sans « plus ». Tel était son empressement qu'il n'attendit pas que la visière fût bouclée[2]. Mongonmery n'osait usurper le tour des autres assaillants. Le roi « se mit en colère, « si bien que Lorges, tournant bride et prenant lance,

d'Espagne, de document plus complet. Le soin de raconter par le menu ce grave événement à Philippe II avait été confié à un messager oral.

A ces documents il faut ajouter deux lettres d'Estienne Pasquier (*Œuvres de Pasquier,* 1723, 2 vol. in-fol., t. II, p. 75 et 450) moins importantes que les pièces citées plus haut, mais cependant très intéressantes.

Nous ne publions aux *Pièces justificatives* ni la lettre de Caraccioli, ni celle de Throckmorton, ni celles de Pasquier, parce qu'elles sont imprimées dans des recueils connus, mais nous donnons, outre la relation d'André Vésale, une lettre d'Anne de Cossé à son frère, le maréchal de Cossé-Brissac. Elle avait l'habitude de tenir le maréchal, alors lieutenant du roi en Piémont, au courant des nouvelles de la cour.

1. Lettre de Caraccioli citée plus haut.

2. *Mémoires* de Gaspard de Saulx-Tavannes, chap. XIV, in fine.

« tourna contre le roi ». En ce moment les trompettes et les tabourins s'arrêtèrent tout à coup, soit curiosité, soit lassitude des musiciens. Ce silence, inattendu dans un tel moment, glaça de terreur la noble assemblée. Mongonmery prend sa course au milieu de l'anxiété générale. Au premier choc sa lance vole en éclats; le tronçon glisse le long de l'acier poli et relève la visière du roi; un éclat de bois frappe le prince au front, entre les deux sourcils, et pénètre à côté de l'œil par la tempe gauche. Henri incline la tête vers la lice, s'efforce en vain de se redresser et tombe sur l'encolure de son cheval, qui continue à galoper jusqu'à la porte de l'hôtel Graville, au pied de la tribune où se tenait l'ambassadeur d'Angleterre. Les écuyers le reçoivent dans leurs bras, et arrachent de la plaie béante un morceau de bois « d'une bonne gran- « deur[1] ». Le roi se tordait de douleur au premier moment et s'évanouit quand il fut déposé à terre. Quelques gouttes d'eau fraîche lui rendirent connaissance. Son visage était couvert de sang. Il se relève à l'aide de Vieilleville et du grand écuyer Boisy et monte en défaillant les degrés de sa chambre au palais des Tournelles[2]. La cour terrifiée se presse en désordre autour du blessé. Boisy et Vieilleville refoulent les courtisans, gardent la porte et en défendent l'entrée à tous les seigneurs, même à la reine. Les premières paroles du roi révélèrent la gravité de sa blessure. Il dit d'une voix faible qu'il était mort; que Vieilleville le lui avait bien prédit, « que l'on ne

1. Lettre de Throckmorton citée plus haut.
2. Relation d'André Vésale aux *Pièces justificatives*.

« pouvoit fuir ni esviter son destin ». Suivant Brantôme, il « ne perdit cueur » et dit que ce « n'estoit « rien[1] ». D'après de Thou, il est douteux qu'il ait prononcé une seule parole[2].

Les chirurgiens commencèrent le pansement et retirèrent cinq ou six tronçons de bois figés dans la plaie. Le blessé fut pris de vomissements et rendit même une potion de rhubarbe et de camomille qu'on lui avait fait prendre à petites doses. Une grande quantité de sang aqueux s'échappa de la blessure ou par l'anus. Avertis par cet accident, les médecins le saignèrent et laissèrent couler douze onces de sang, le purgèrent de nouveau, lui appliquèrent des réfrigérants et lui firent prendre de l'orge mondé, le médicament des fiévreux. Le roi parut plongé dans une profonde stupeur physique et morale et s'endormit sans donner le moindre signe de douleur[3].

Le duc de Savoie, le cardinal de Lorraine, le connétable et le duc de Guise réclamèrent l'honneur de veiller la première nuit auprès du roi[4]. Il n'avait point de fièvre. Personne ne se rendait compte de la gravité de la blessure. Le jour même de l'accident, le connétable avait écrit à la reine d'Angleterre : « La bles- « sure est très grave, mais le premier et le second « pansage donnent bonne espérance que le résultat « sera satisfaisant et que le pire de ce qui pourroit

1. Brantôme, *Grands capitaines français,* édit. de la *Société de l'histoire de France,* t. III, p. 273.

2. De Thou, liv. XXII (1740, t. II, p. 674). Félibien dans son *Hist. de Paris* (t. II, col. 1068) partage la même opinion.

3. Relation d'André Vésale aux *Pièces justificatives.*

4. Lettre de Throckmorton citée plus haut.

« arriver au roi seroit de perdre l'œil[1]. » Le lendemain, 1er juillet, à la suite d'un pansement fait à dix heures du matin, on croyait à la cour que le roi perdrait peut-être l'œil, mais qu'il aurait la vie sauve[2]. Quatre criminels avaient été décapités la veille ; on enfonça fortement dans ces têtes coupées le tronçon de bois resté aux mains de Mongonmery, puis on disséqua les crânes pour trouver le secret anatomique de la blessure. Le savant André Vésale, envoyé en toute hâte par Philippe II, arriva de Bruxelles. Le coup avait atteint la membrane *pie-mère* qui enveloppe le cerveau, mais il ne l'avait pas déchirée, comme l'ont écrit tous les historiens[3].

Cependant l'état du roi empirait d'heure en heure. A chaque pansement, les chirurgiens retiraient de la cavité de l'œil des échardes et des éclats de bois. Ils mirent à nu l'os rugueux du périoste. Les uns attribuaient les vomissements, le besoin de sommeil, les troubles de la tête à une commotion cérébrale ou à une rupture des veines ; d'autres, partageant l'optimisme des seigneurs de la cour, refusaient d'admettre ce qu'ils redoutaient le plus pour un roi, une lésion du cerveau. Ils se consultèrent sur les moyens de prévenir cette lésion, et l'un d'eux conseilla l'opération du

1. Lettre du connétable de Montmorency à la reine d'Angleterre, du 30 juin 1559 (*Calendars of state papers,* foreign series, 1558-59, p. 345).

2. Lettre d'Anne de Cossé au maréchal de Brissac, publiée aux *Pièces justificatives.*

3. De Thou (1740, t. II, p. 675). La *pie-mère* est une membrane cellulo-vasculaire qui recouvre le cerveau de toutes parts (*Dictionn. de médecine* de Nysten, v. *Meninge*). Voyez, aux *Pièces justificatives,* la relation d'André Vésale.

trépan ; heureusement on y renonça pour ne pas infliger à l'infortuné monarque un supplice probablement inutile[1].

Au commencement du quatrième jour, la fièvre se déclara avec violence. Le roi, agité mais ayant recouvré ses sens, fit appeler la reine. Catherine se présenta tout éplorée. Henri lui ordonna de faire célébrer les noces de Marguerite et du duc de Savoie, demanda un brevet de maréchal de France, pria la reine de le signer et le remit à Vieilleville debout au pied de son lit. Puis il recommanda à la reine l'administration du royaume, qui allait tomber aux mains d'un jeune prince, et s'attendrit en lui parlant de leurs autres enfants. Catherine, émue par ces derniers adieux, s'évanouit entre les bras de Vieilleville, qui la ramena dans sa chambre.

Cependant d'odieuses intrigues se nouaient au chevet de mort du roi. Les Guises avaient envahi les appartements du dauphin. Le connétable, menacé dans son crédit, cherchait des alliés contre eux ; il envoya au roi de Navarre Me La Mare, valet de chambre du roi[2], et aux ambassadeurs espagnols Antoine de Noailles, un de ses confidents, pour leur faire connaître l'état désespéré de son maître[3]. Diane de Poitiers errait seule et abandonnée dans cette cour où elle avait si longtemps régné. Catherine voulut l'expulser du château des Tournelles; la favorite répon-

1. Relation d'André Vésale.

2. La Planche, *De l'état de la religion et république,* édit. du *Panth. litt.*, p. 203.

3. Lettre du duc d'Albe et de Ruy Gomez de Silva à Philippe II, datée du 8 juillet 1559 (Arch. nat., K. 1492, n. 47).

dit fièrement que, tant que le roi vivrait, elle ne recevrait d'ordres que de sa bouche.

Le 10 juin, à la suite d'une mercuriale, Henri II avait fait arrêter en plein parlement quatre conseillers suspects de tolérance. A la nouvelle de l'accident, les réformés dirent que le ciel les vengeait de leur persécuteur le plus acharné[1]. Ils observaient que le tournoi fatal avait eu lieu à quelques pas des tours de la Bastille, d'où les magistrats prisonniers avaient pu apercevoir le pas d'armes du roi; que le meurtrier était Mongonmery, le capitaine des gardes chargé des arrestations[2]. Suivant un de leurs historiens, le président La Place, l'infortuné monarque, pendant qu'on l'emportait du champ clos, se tourna vers la Bastille et dit qu'il regrettait d'avoir frappé des innocents. Le cardinal de Lorraine répondit vivement que « c'estoit l'ennemy qui le tentoit et « qu'il falloit estre ferme en la foy[3] ».

La fièvre, dit André Vésale, combattue par les purgatifs, se montrait en bonne voie lorsque le délire apparut. Bientôt se confirma la preuve d'une lésion intérieure en même temps que s'évanouit le peu d'espoir des médecins. La plaie se rouvrit et rendit encore des éclats de bois, des esquilles et des flots de sang vicié. De jour en jour le délire s'accrut ; les pronostics d'une issue funeste, les sueurs et les raideurs

1. Throckmorton, dans toutes ses lettres, constate les sentiments du roi contre les réformés. Voyez les *Calendars of state papers,* foreign series, 1558-59, p. 340 et suiv.

2. De Thou, Brantôme.

3. La Place, *De l'estat de religion et république,* édit. du *Panth. litt.,* p. 20. De Thou a accueilli cette anecdote.

intermittentes, qu'engendrent les blessures des articulations et de la tête, devinrent plus fréquents et plus graves[1].

Le samedi soir, 8 juillet, le mariage de Marguerite et du duc de Savoie fut célébré à minuit, à la lueur des torches, dans la petite église Saint-Paul. Jamais noces, dit un contemporain, n'offrirent un aspect plus désolé; tous les assistants étaient accablés de tristesse; Catherine, qui présidait la cérémonie, était baignée de larmes. Le roi touchait à sa dernière heure. L'histoire, qui s'est montrée sévère pour ce prince, doit relever une de ses dernières volontés; il défendit de poursuivre son meurtrier involontaire. Mongonmery s'était jeté à ses genoux et l'avait supplié de lui faire couper la main et la tête; mais le roi lui répondit « doucement qu'il ne se souciast point, qu'il n'avoit « affaire de pardon, puisque failly il n'avoit point, « ayant obéy à son roy et faict l'acte d'un bon cheva- « lier et homme d'armes[2] ».

La reine avait ordonné des prières publiques[3] et défendu de sonner les cloches en signe de deuil; le dimanche, 9 juillet, le clergé des paroisses de Paris fit une procession générale pour le rétablissement du roi[4]. Le même jour Henri reçut les derniers sacrements. Il fit appeler le dauphin son fils : « Mon fils, lui dit-il, je « vous recommande l'église et mon peuple. » Il ne put continuer. Après un moment de repos il ajouta : « qu'il persiste et demeure ferme en la foy en laquelle

1. Relation d'André Vésale.
2. Lettre d'Antoine Caraccioli citée plus haut.
3. Brantôme, t. VII, p. 349.
4. Pièce du temps. Vc de Colbert, vol. 252, f. 190.

« je meurs ». Il lui donna sa bénédiction et l'embrassa. Le soir il eut de nouvelles faiblesses et une abondante sueur qui dura jusqu'au lendemain[1]. André Vésale remarque que ni le bras ni la jambe du côté frappé n'étaient atteints de paralysie, mais que les membres du côté droit étaient secoués par des convulsions violentes. La respiration devint difficile dans les derniers moments. Le roi, agité par de faibles hoquets, avait perdu connaissance. La mort, dit le savant anatomiste, parut accélérée par un vulnéraire, qu'il avait pris à la persuasion de ses courtisans et qui était composé de vin dans lequel on avait fait bouillir de la sauge et d'autres substances irritantes. A une heure après midi, le 10 juillet, il expira « avec spasme et « attraction et avec une extension monstrueuse et « hideuse des pieds et des mains, donnant signe évi- « dent de la véhémence du mal[2] ». Il était âgé de quarante ans trois mois et dix jours.

Henri II laissait le trône à un enfant incapable, et le gouvernement à des favoris ambitieux. Malgré les défauts de ce prince, malgré sa faiblesse, sa mort était une calamité publique. Les conspirations qui s'organisèrent le lendemain même de sa blessure, et la guerre civile qui suivit peu après plongèrent la France dans un abîme sanglant, où elle allait s'agiter pendant trente ans avant d'appartenir au prince qui devait la conduire à de si hautes destinées.

1. Sermon prononcé aux obsèques de Henri II, par Jérôme de la Rovere, évêque de Toulon (*Arch. cur. pour servir à l'hist. de France*, par Cimber et Danjou, t. III, p. 309, note).

2. Lettre de Caraccioli déjà citée.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Antoine de Bourbon « A monsieur mon compaignon, monsieur d'Aumale ».

Moulins, 23 *octobre* 1548.

Mon compaignon, je n'ay voulleu tant m'obliyer que de laisser aller ce porteur, dépesché devers vous, sans ce petit mot de lettre pour vous faire entendre de mes bonnes nouvelles, ne voullant vous céler le bien que jay receu en ce lieu, ny le bon debvoyr auquel s'est du tout mys mons. le cardinal vostre frère et le [*lacune*] afin de me faire parvenir entièrement à mon advantaige au poinct (depuis long)temps attendu. Dieu vous fasse la grace que en tel cas vous puyssiez bientost estre mon compaignon, comme vous avez toujours esté en tout aultre endroict, et vous doint, mon compaignon, ainsi qu'il a fait à moy, accomplissement de vos désirs.

De Molins, ce 23 jour d'octobre 1548.

Vostre bien bon companyon et milheur amy,

Antoine.

(Orig., f. fr., vol. 20641, f. 107.)

II.

Lettre d'Antoine de Bourbon au cardinal de Guise, *Pau*, 6 *mars* 1548 (1549). — Recommandation du capitaine d'Encausse, dit Darzac, enseigne de la compagnie du roi de Navarre pour le gouvernement de Dax. (Orig., f. fr., vol. 20640, f. 29.)

Lettre du même au duc d'Aumale, *même date*. — Même sujet. (Orig., ibid., f. 30.)

Lettre de Henri d'Albret au duc de Guise, *Pau*, 9 *mars* 1548 (1549). — Même sujet. (Orig., ibid., f. 31.)

Lettre de Descurra au marquis de Mondejar, *Pampelune*, 22 *mars* 1549. — Compte-rendu de sa mission à Pau (voyez ci-dessus p. 20 et suiv.). (Orig. aut. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 353, f. 226.)

Lettre du duc de Maqueda à la reine de Bohême, régente d'Espagne, *Pampelune*, 20 *avril* (1549). — Le duc de Vendôme est toujours sur la frontière. — Ses armements. — Armements du roi de France. (Orig. espagnol; ibid., leg. 354, f. 123.)

Lettre du duc de Maqueda à la reine de Bohême, *Pampelune*, 16 *juin* (1549). — Même sujet. — Imminence d'une attaque. — Demande de secours. (Orig. espagnol; ibid., leg. 354, f. 22.)

Lettre d'Antoine de Bourbon au duc d'Aumale, *Roissy*, 28 *juin* (1549). — Recommandation du s. d'Escars. (Orig., coll. Clairembault, vol. 342, f. 9179.)

Lettre du prince d'Espagne (Philippe II) au duc de Maqueda, *Bruxelles*, 31 *mars* 1550. — Approbation des réponses faites à Descurra. — La négociation n'a rien de sérieux. — Il serait bon de l'entretenir pour occuper le roi de Navarre. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, f. 80.)

Lettre d'Antoine de Bourbon au duc de Guise, *Péronne*, 18 *juin* 1551. — Recommandation du trésorier Antoine Boucher. — Il a trouvé Bellarmato à Péronne. — Il visitera Corbie et Guise et y mènera Bellarmato et Canaples. (Orig., f. fr., vol. 20470, f. 45.)

Lettre de Jacques de Foix, évêque de Lescar, à don Diego de Salamanca (Descurra), *Pau*, 22 *juillet* 1551. — Lettre de créance en faveur d'un messager du roi de Navarre. (Déchiff. espagnol; Arch. nat., K 1489, n° 47.)

Lettre du duc de Maqueda au prince d'Espagne, 30 *juillet* 1551. — Peu d'accord de Henri d'Albret et de son gendre. — Le roi de France cherche à marier le roi d'Angleterre avec la princesse d'Écosse afin d'obtenir le comté de Guines. — Nouvelles de Parme. — Calme sur la frontière de Navarre. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, f. 22.)

Compte-rendu de la négociation de Descurra auprès du roi de Navarre, envoyé au duc de Maqueda, *s. d.* (*après juillet* 1551). — (Voyez ci-dessus, p. 46 et 47.) (Cop. ou déchiff. espagnol; Arch. nat., K 1501, n° 1.)

Lettre de Jacques de Foix, évêque de Lescar, au duc de Maqueda, *Lescar*, 2 *août* 1551. — Sur les bonnes dispositions de don Diego de Salamanca et la confiance qu'il mérite. (Déchiff. espagnol ; Arch. nat., K 1489, n° 48.)

Mémoire de Descurra sur sa négociation auprès du roi de Navarre, 21 *août* 1551. — (Voyez ci-dessus, p. 46 et 47.) (Cop. ou déchiff. espagnol; Arch. nat., K 1489, n° 55.)

Lettre du duc de Maqueda au prince d'Espagne, *Pampelune*, 29 *août* 1551. — Maladie de Henri d'Albret. — Le plan de campagne de ce prince est de s'avancer lentement et de se fortifier à mesure qu'il s'avancera. — Pampelune n'est pas menacée. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, f. 103.)

III.

Antoine de Bourbon « A monsieur mon cousin, monsieur le duc de Guise ».

Coucy, 22 *septembre* 1551.

Monsieur mon cousin, peu de temps après avoir sceu les bonnes nouvelles de l'acouchement de la royne d'un beau fils,

j'ay quant et quant entendu que le créateur nous avoit fait tant de grace que de nous en avoir envoyé ung, dont vous ay bien voulu advertir, et par mesme moyen vous rendre participant à la joye que pouvez bien penser que ce nous a esté. Estant bien asseuré, monsieur mon cousin, que ce vous sera tousjours plaisir de veoir l'accroyssement de nostre heur et bonne fortune. Ce gentilhomme, présent porteur, vous scaura rendre bon compte du surplus de nos nouvelles. Qui me fera finer ceste-cy par me recommander d'aussi bon cœur à vostre bonne grace que je fais prière au créateur vous donner, monsieur mon cousin, santé bonne et longue vye.

De Coucy, ce XXIIme jour de septembre 1551.

Vostre bien bon compaignon et présant amy,
Antoine.

Puisqu'il a plu au seigneur Dieu me faire tant de bien que de m'avoir donné ung fils, ce sera pour estre compaignon du vostre, comme nous avons esté estans jeunes et petits. Aussi, monsieur mon cousin, suyvant ce que Gennes m'a parlé pour Leschelles, homme d'armes de ma compagnye, je luy permetteray, quant besoing en sera, se mettre en vostre maison de Guyse et faire ce que luy commanderez.

(Orig., f. fr., vol. 20470, f. 65.)

IV.

Lettre du duc de Maqueda au prince d'Espagne, *Pampelune*, 1er *novembre* 1551. — Il suivra les instructions du prince touchant les négociations avec Henri d'Albret. — L'affaire traînera quand le roi de Navarre reconnaîtra qu'on ne veut pas lui donner de réponse définitive. — Il montre une certaine confiance dans les négociations, car il a donné l'ordre d'arrêter les armements dans ses terres. — Ce serait lui faire injure que d'emprisonner ses sujets. — Il n'y a aucune menace ni aucun danger sur la frontière, quoi qu'on ait dit. (Orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, f. 17.)

Lettre du même au même, *Pampelune*, 8 *nov.* 1551. — Il

n'y a aucune troupe béarnaise sur la frontière. — Intelligences de Henri d'Albret à Fontarabie. — Autorité du vic. d'Orthe dans le pays. — Bruit de sa mort. — Préparatifs de guerre en France. — Embarras de Henri d'Albret pour ramasser des vivres en quantité suffisante pour une armée. (Orig. espagnol; ibid., leg. 354, f. 12.)

Lettre d'Antoine de Bourbon au s. d'Humières, *Amiens*, 13 *nov.* 1551. — Les religieuses de Péronne lui ont fait remontrer comme elles sont « oppressées du logis des gens d'armes. » Ordre aux gens d'armes de déloger de leur infirmerie, et, s'il est possible, du couvent. (Orig., f. fr., vol. 3131, f. 66.)

Lettre du même au duc de Guise, *Amiens*, 21 *nov.* 1551. — Ravitaillement de Théroanne. — Les ennemis, au nombre de 600 hommes, « portés par terre, blessés ou mis en pièces ». (Orig., f. fr., vol. 20470, f. 85.)

Lettre du même au s. d'Humières, *Corbie*, 10 *mai* 1552. — Ses efforts pour ravitailler les défenseurs de Théroanne. — Recommandation de faire bonne garde à Péronne. — « Les Espaignols ont fait faire quelque nombre de cotterons de femmes, qui fait accroire que c'estoit en intention de surprendre quelque place. » (Orig., f. fr., vol. 3131, f. 108.)

Lettre du duc de Maqueda au prince d'Espagne, *Pampelune*, 19 *nov.* 1551. — Envoi de Descurra au roi de Navarre. — Importance de l'affaire. — Demande d'instructions. — Pas de nouvelles de la frontière. — Alliance du roi de France avec les Turcs. — Sa tolérance pour les hérétiques. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 354, f. 83 et 84.)

Note du prince d'Espagne (ou de l'empereur), *s. d.* (*vers* 1552). — Ordre à un personnage qui n'est pas nommé (probablement Descurra) de venir à Madrid pour régler définitivement la négociation. (Cop. ou déchiff. espagnol; ibid., leg. 355, f. 52.)

Lettre du connétable de Montmorency au duc de Nevers, *Chantilly*, 19 *février* 1551 (1552). — Départ du roi pour Villers-Cotterets. — Le roi doit assister au baptême du fils du duc de Vendôme. (Copie; coll. Clairembault, vol. 345, f. 275.)

Avis de France, *avril* 1552. — Prise de Metz par le roi de France. — Mariage de Claude de Valois avec le prince de Lorraine. — Catherine de Médicis a failli mourir. (Cop. ou déchiff. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 55.)

Lettre du duc de Maqueda au prince d'Espagne, *Pampelune,* 28 *avril* 1552. — La réponse du prince à Henri d'Albret, transmise par Descurra, lui a causé un vif désappointement. — Désespoir de l'évêque de Lescar. — Récriminations de Henri d'Albret fondées sur ce qu'il a été leurré par de vaines paroles. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 32.)

Lettre du même au même, *Pampelune*, 1er *mai* 1552. — Efforts de Burie pour que le roi de Navarre entre en campagne. — Affaire de dona Luisa et de don Carlos. — Nécessité de réprimer les coupables dans cette affaire. — Le duc doute qu'on ait été bien inspiré en rompant avec Henri d'Albret. — Regrets de l'évêque de Lescar transmis par Descurra. (Orig. espagnol; ibid., leg. 355, f. 34.)

Lettre du même au même, *Pampelune,* 8 *mai* 1552. — Utilité de renouer les négociations avec Henri d'Albret. — Envoi de l'agent *Nemo* pour prendre des informations. — Nouvelles de la Frontière. — Nouvelles d'Allemagne. — Nouvelles de Burie. — État des troupes que Burie pourrait mettre sous les armes (voyez p. 87). — Rareté des vivres. (Orig. espagnol; ibid., leg. 355, f. 36.)

Lettre du même au même, *Pampelune,* 22 *mai* 1552. — Le roi de France est venu à Paris pour voir la reine qui est dangereusement malade. — Son indulgence pour les hérétiques. — Si une armée espagnole entrait en France, tous les catholiques la soutiendraient, surtout si Henri d'Albret marchait avec elle. — Ce prince manifeste toujours l'intention de s'allier avec l'Espagne moyennant une condition (la restitution de la Navarre). (Orig. espagnol; ibid., leg. 355, f. 27.)

Lettre du même au même, *Pampelune,* 27 *mai* 1552. — Le duc ne croit pas aux nouvelles qui ont été données au prince

sur les rois de France et de Navarre (sans autres détails). (Orig. espagnol ; ibid., leg. 355, f. 19.)

V.

Antoine de Bourbon « A monsieur mon compaignon, monsieur de Guyse. »

Laon, 23 juin 1552.

Monsieur mon compaignon, vous êtes assez adverty, comme je croy, en quel estat les affaires de cette frontière sont, car je l'ay, à mon arrivée, escript au roy, ainsi que je fais encore à présent. Et encore que le plat pays de vostre duché de Guyse se soit senti des fruicts que la guerre rapporte, estant quasi tous les villages decà et delà l'eaue bruslez et ruinez, je vous puis assurer que vostre maison de Guyse est en telle seuretté que, si l'ennemi s'y attache, ce ne sera pas pour y gaigner beaucoup. J'y envoie incontinent le s. de Genlis suivant le commandement du roy. Et tout y est en si bon état que je vouldrois ma maison de la Fere la ressembler ; car je crains bien, s'ils s'y acheminent demain, comme tous les advis que j'en ay le confirment, qu'ils n'y facent ce qu'ils vouldront, la bruslant comme ils ont faict hier le chateau de Marle, la ville et tous les villages du pays. Si vous congnoissez que je puisse quelque chose pour l'advantage de ce qui vous appartient, je vous prie le me mander comme à celuy duquel n'avez moindre puissance de disposer que de vous-mesme. Et en cette volonté, me recommandant bien fort à vostre bonne grace, je prieray Dieu, monsieur mon compaignon, vous donner très bonne et longue vie.

Escript à Laon, le xxiiime jour de juing 1552.

Vostre bien bon compaignon et meilleur amy,
Antoine.

(Orig., f. fr., vol. 20641, f. 106.)

VI.

Avis de France à l'empereur, *s. d.* (*juillet* 1552). — Énumération des forces du roi de Navarre : 3,000 chevaux levés dans les vallées d'Aure et d'Aspe, comtés d'Armagnac et d'Astarac et duché de Guyenne ; 2,000 mercenaires allemands qui sont passés par le Pont-Saint-Esprit ; 8,000 bandouliers ; 40 pièces de grosse artillerie ; 62 pièces d'artillerie volante ; munitions nombreuses. — Son alliance avec les shérifs d'Afrique. (Arch. nat., K 1488, n° 94.)

Lettre du connétable de Montmorency au duc de Nevers, *Villers-Cotterets*, 5 *sept.* 1552. — Le duc de Vendôme a emporté d'assaut le château de Contes, après un combat de deux heures, « où il a esté tué de 4 à 500 soldats qui estoient ordonnés pour « la garde de lad. place, sans qu'il s'en soit sauvé que cinq en « vie. » — De là, le duc de Vendôme a marché droit aux ennemis, « mais au vent de sa venue ils se sont retirés et renfournés « dans leurs garnisons. » (Copie ; coll. Clairambault, vol. 345, f. 439.)

Lettre au roi, sans signature, *Abbeville*, 1er *nov.* 1552. — Le duc de Vendôme n'a pas appelé les bandes du landgrave de Hesse parce qu'il a appris que les garnisons du Haynault s'étaient retirées. — Les ennemis sont du côté de Hesdin. (Copie, coll. Clairambault, vol. 346, f. 631.)

Lettre d'Antoine de Bourbon aux capitaines de la garnison de Montreuil, *Abbeville*, 4 *nov.* 1552. — Ordre d'obéir au s. de Contay comme gouverneur de la ville. (Orig., f. fr., vol. 3131, f. 102.)

VII.

Duc d'Albuquerque a Philippe II.

Pampelune, 30 *janvier* 1553.

Retraite de l'empereur après la prise de Hesdin par Antoine de Bourbon.

Que como el Emperador tubo nueva çierta que Hedin era tomado por el señor de Bandoma y que con las fuerças que él

tenia se bernia hacia donde Su Magestad estaba y sintiendose feble y cansado del trabajo que abia tomado en tan largo sitio, aliende de la perdida de tanta gente començo à dár órden de retraherse y sin haber retirado la quarta parte del bagaje y muniçiones temiendo de sér prevenido partio de su campo primero deste camino de Tiumbila dentro en una litera lo mas secretamente que pudo dexando en su dicho campo à los duques de Alva y marques de Marinan, los quales al otro dia tres oras antes que amanesçiese lebantaron su dicho campo sin tañer trompeta ni atambor y siguieron el mismo camino que abia ido Su Magestad. . . . . .

En todo dé Dios el suçeso con tanta prosperidad como desea la muy alta y muy poderosa y real persona de vuestra alteza.

(Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 60.)

VIII.

Lettre du duc d'Albuquerque au prince d'Espagne, *Pampelune*, 30 *janvier* 1553. (Voyez ci-dessus, p. 86.) — (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 63 et 64.)

Lettre du prince d'Espagne au duc d'Albuquerque, *s. l. n. d.* — Réponse à la lettre précédente. (Voyez ci-dessus, p. 89 et note 2.) — (Orig. espagnol; ibid., leg. 355, f. 121.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Pampelune*, 13 *mars* 1553. — On dit que Henri d'Albret prépare l'invasion de la Navarre avec une armée de 8,000 Allemands et de 15,000 fantassins gascons. — Il a de l'argent pour payer ses troupes. — La province est sillonnée d'espions. — Doutes émis par le duc d'Albuquerque sur l'imminence du danger. — Bruit de la prochaine arrivée du duc de Vendôme. — Le roi de France a licencié la moitié de ses chevau-légers. (Orig. espagnol; ibid., leg. 355, f. 75.)

Lettres patentes de Henri II autorisant le roi de Navarre à lever de nouveaux impôts sur ses sujets, *Ennet*, 16 *mars* 1552 (1553). — (Orig. sur parchemin; Arch. des Basses-Pyrénées, E 576.)

Nouvelles de la Navarre (rapport d'espion), *s. d.* (*avril* 1553). — Inspection militaire de Burie à Bayonne. — Accord de Burie et de Henri d'Albret. — Envoi du fils d'Alzatte au roi de France. (Cop. ou déchiff. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 56.)

Lettre du duc d'Albuquerque au prince d'Espagne, *Pampelune*, 10 *avril* 1553. — Amas de vivres préparé par Henri d'Albret. — Son peu de confiance en son gendre. — Prochain voyage du duc de Vendôme et de Jeanne d'Albret en Béarn. — Le maréchal Saint-André s'est enfermé dans Verdun. — Il ne faudrait pas s'arrêter, dans les négociations avec Henri d'Albret, au refus de ce prince de livrer Navarreins, car Descurra donne à entendre que ce refus n'est pas sans appel. — Réduction secrète des compagnies de gens d'armes en France. (Orig. espagnol; ibid., leg. 355, f. 74.)

Lettre du même au même, *Pampelune*, 4 *mai* 1553. — Henri d'Albret se montre piqué de ce qu'on n'a point répondu avec précision à ses propositions. — Quant à la Navarre, il n'en a pas été parlé. Ce sujet est réservé pour le dernier moment, lorsque le prince se sera avancé et compromis avec nous. — Le duc espère qu'alors il se contentera, par crainte du roi de France, d'une armée moindre que celle qu'il a demandée et d'un gage moins important que la Navarre. (Orig. espagnol; ibid., leg. 355, f. 68.)

Lettre du même au même, *Pampelune*, 13 *mai* 1553. — Le maréchal Saint-André a été visiter la place de Guise. — Le duc de Vendôme est à Gaillon. — Le duc de Nevers est en Champagne. — Le duc de Guise est à la cour. — Prochaine prise d'armes. (Orig. espagnol; ibid., leg. 355, f. 69.)

IX.

Lettre d'Antoine de Bourbon au duc de Guise, *Montreuil*, 14 *mai* 1553. — Il a amené ses forces à Montreuil et pillé et brûlé tout ce qui appartenait aux Anglais. — Insuffisance des moyens de défense. — Aucun des capitaines qui devraient être

à Montreuil ne s'y trouve. — Le roi ignore ces détails. — Antoine de Bourbon ira se poster entre Auchy et La Braye ou plus en avant. (Orig., f. fr., vol. 20470, f. 103.)

Engagement d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret pour la somme de 1200 écus d'or prêtés par Benoist Le Grand, trésorier des guerres, 22 *mai* 1553. — (Bibl. nat., Cab. des titres, dossier *Le Grand.*)

Lettre d'Antoine de Bourbon au duc de Guise, *camp de Dampierre,* 13 *juin* 1553. — Envoi du s. de Wallon au roi. — Les Espagnols ont donné hier l'assaut à Théroanne et ont été repoussés. (Orig., f. fr., vol. 20470, f. 113.)

Lettre du même au même, *Montreuil*, 26 *juin* 1553. — Lettre de créance pour Bullier, présent porteur. — Antoine de Bourbon est décidé à tenir tête à l'ennemi, encore qu'il n'ait que sept enseignes françaises et quatre d'Allemands. (Orig., ibid., f. 121.)

Lettre du même au même, *Montreuil*, 2 *juillet* 1553. — Les ennemis ont quitté Théroanne et campent à Verchin, à deux lieues de Hesdin. — On dit qu'ils marcheront vers Corbie et Péronne. — Ils arment vers Marolles. — La ville de Guise n'est pas menacée. Si elle l'était, Antoine n'épargnerait rien pour la secourir. (Orig., f. fr., vol. 20642, f. 131.)

Lettre du même au même, *Montreuil*, 5 *juillet* 1553. — Imprudence du duc de Bouillon qui « laisse par trop souvent sortir « les capitaines aux saillies qu'ils font sur lesd. ennemis. » (Orig., ibid., f. 126.)

Lettre du même au même. *Abbeville,* 8 *juillet* 1553. — Les ennemis se sont arrêtés à Hesdin. — La place de Guise n'est pas en danger. Il importerait cependant d'y envoyer quelques bandes. (Orig., ibid., f. 130.)

Lettre du même au même, *Abbeville,* 11 *juillet* 1553. — Lettre de créance en faveur du secrétaire Lamothe que le prince envoie au roi pour lui donner avis qu'il a défait une troupe de 120 Espagnols. — Prise maritime opérée par une de ses rouberges près de la Rochelle. (Orig., coll. Clairambault, vol. 347, f. 1251.)

Lettre du duc d'Albuquerque au prince d'Espagne, *Pampelune*, 30 *août* 1553. — Grave maladie du duc de Vendôme et mort de son fils à Gaillon. (Orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 87.)

Lettre d'Antoine de Bourbon au duc de Guise, *Montguyon*, 29 *octobre* 1553. — Lettre de créance en faveur du marquis de Trans, qui s'en va vers le roi « tant pour luy remonstrer et faire entendre les ports d'armes, rebellions et autres excès que pour luy en demander raison et justice ; l'ayant à ceste cause bien voulu accompaigner de ceste lettre pour vous prier de penser combien tel faict si lourd est important et de grande conséquence pour ne debvoir estre tolleré ne supporté, mesmes en ce pays où, par une commune mal avisée, sont jà advenues les esmotions que savez. » (Orig., coll. Clairambault, vol. 347, f. 1251.)

Nouvelles de France (rapport d'espion), *s. l. n. d.* (*octobre* 1553). — Départ de Jeanne d'Albret pour le Béarn « como por apartarse de los sobresaltos que le podrian ocurrir en la frontera de Picardia. » (Déchiff. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 26.)

Lettre du duc d'Albuquerque au prince d'Espagne, *Pampelune*, 11 *nov.* 1553. — Le duc s'efforce d'entretenir les bonnes dispositions de Henri d'Albret parce qu'elles sont utiles à l'Espagne. — Il serait bon d'accepter le traité, car, avec son caractère entier, Henri d'Albret serait capable de tout compromettre. — Le duc et la duchesse de Vendôme sont arrivés dans les états du roi de Navarre. (Orig. espagnol; ibid., leg. 355, f. 102.)

X.

Duc d'Albuquerque a Philippe II.

Pampelune, 10 *décembre* 1553.

Paiement des troupes en Castille. — Voyage d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret en Béarn. — Leur pauvreté. — Détails sur les générosités du roi de Navarre à leur égard. — Injustices dont le duc de Vendôme croit avoir été victime de la part du connétable. — Il

cherche à se faire des amis en Béarn. — Jalousie de Henri d'Albret contre lui. — Course de chevaux et autres délassements auxquels se livrent Antoine de Bourbon et le roi de Navarre.

Mui Alto y mui poderoso señor,

El probedor Herreia anda pagando las capitanias de cauallo que presídian en este Reino para que luego salgan del todas conforme al mandamiento de vuestra alteza y los otros que avian de venir en su lugar he probeido que se queden aposentados en esta frontera de Castilla hasta en fin de hebrero para alibiar algo esta tierra que está cara y muy cansada con los huespédes y tambien holgué de hazello para que algunos nobelevos y banos que ay en este Reino que han querido hazer grandes musarañas de la venida de Bandoma entiendan que no ay en ella cosa que nos desasosiegue como yo lose muy çierto, y que él vino por contentar á su muger y granjear á su suegro para que remedie algo su necesidad que la tiene muy grande aunque despues que está allá le á enbiado el rei de Francia veinte mill ducados de ayuda de costa y probision de cierto govierno que le vale ocho mill libras cada año y todo ha sido menester porque vino muy descontento de algunos desabrimientos que en esta guerra pasada se le hizieron por respecto del condestable y ansi está bastante mal con él; tambien procura se granjear mucha gente de Vascos y Bearne y hazese muy bien quisto dellos de la qual nose huelga nada su suegro y aunque él lo entiende ansi, todos estan prestos en Pau aparejando fiestas y justas por el parto de su muger.

Persona cierta que á venido de Pau me á dicho que entorno de dos leguas de Pau estan seis cavallos españoles que se venden y que don Henrique de Labrid y su yerno y otros cavalleros que alli estan gustan mucho de lo que trabajan los españoles que alli los tienen por venderselos y que quando salen á caça dizen « enbiemos á que salga la dula » y que luego vienen cuadrillas dellos y los traen corriendo por aquellos campos y algunos compran y selos tornan despues porque no les pareçen buenos de manera que en la mercaderia no ganan tanto como querrian.

(Orig.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 101.)

XI.

Lettre du duc d'Albuquerque au prince d'Espagne, *Pampelune, 18 décembre* 1553. — Bonnes dispositions de Henri d'Albret pour l'empereur et pour le prince d'Espagne. — Il s'étonne de n'avoir point reçu de réponse à ses précédentes communications. — Il maintient ses propositions. — Demande d'instructions. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 77.)

Ordonnance du duc et de la duchesse de Vendôme sur le règlement de la justice dans leurs seigneuries de Vendômois, Beaumont, Armagnac, Rodez, Marle, etc. *Pau, 6 avril* 1554. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 262.)

Accord entre Henri d'Albret, d'une part, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, d'autre part, au sujet de la donation de Coulommiers faite à ces derniers par le roi de France, *Morlaas, 26 avril* 1554. (Ibid., E 577.)

Relation de Descurra touchant sa dernière mission auprès de Henri d'Albret, *s. l. n. d. (jointe à une lettre du 15 mai 1554 envoyée à Bruxelles).* — Bonnes dispositions de Henri d'Albret pour l'empereur. — Son désir d'épouser la duchesse de Lorraine. — Il offre en retour de son alliance la Guyenne, la Gascogne, une partie de la Provence et du Languedoc. — Il serait utile que le duc de Vendôme participât avec son beau-père à l'alliance espagnole. — Crédit du duc de Vendôme en France. — Henri d'Albret s'oppose à ce qu'on fasse aucune ouverture à son gendre. — Son antipathie pour lui. — Récit d'une conférence de Henri d'Albret et d'Antoine de Bourbon. (Cop. ou déchiff. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 81.)

Autre relation de Descurra sur le même sujet, *s. l. n. d. (jointe à une lettre du 15 mai 1554 envoyée à Bruxelles).* — Henri d'Albret, pour faire valoir le prix de son alliance, énumère ses forteresses et ses troupes : 5000 hommes de pied,

300 cavaliers, 8 canons, 8 couleuvrines, 8 bâtardes, 8 moyennes et plus de 24 petites pièces; munitions en quantité suffisante. — Plan de campagne pour envahir la Guyenne. — Utilité d'entrer en France par Bordeaux et Lectoure. (Cop. ou déchiff. espagnol; ibid., leg. 356, f. 82.)

XII.

Duc d'Albuquerque a la princesse Juana.

Cuellar, 2 septembre 1554.

Récit de la bataille de Renty et des mouvements militaires qui ont précédé la bataille.

Hombre que estubo en el campo de Francia beinte dias y no fue mas que asaber lo que pasaba para darme razon della cuenta que despues de aver esperado ocho dias el dicho campo entre beair donde daban á entender que esperaban que los ymperiales binieran á darles la batalla porque estaban cerca el un campo del otro partio de alli al dicho campo françez á los dos de agosto á tres leguas de alli y á los quatro al molino de Vilaçe que es una legua de Perona, á los cinco á Malencourt á los seis á Miramont á los siete al abadia de Secan, de ay á los nuebe Bandoma partio con una buena parte del campo para yr á reconocer á Rentin, á los diez començe de batir las defensas y hazer las aprochas y trincheos enfin al dozeno començe la bateria y en aquel punto partio el dicho hombre para acá dejando los dos campos á tres leguas el uno del otro y diçe que el emperador estaba en persona en el suyo.

Por carta hecha en el campo de Françia á xiiij de agosto se escrive lo siguiente : Que a los xij del, el emperador bino a apoderarse de un lado de monte que es cabo Rentin a media legua y para ello embio dos mill caballos y diez banderas de Alemanes el regimiento de los caballos ligeros del rei de Françia fué á reçebirlos, el reçebimiento fué tál que el dicho regimiento fué retirado, á su socorro fué el duque de Guisa con su regimiento de hombres d'armas y alguna infanteria que diçen moços per-

didos los quales llebaba el Almirante de manera que dio sobre los ymperiales de forma que hiço retirarlos á su campo abiendo perdido çinco pieças de artilleria de campo y obra de quinientos hombres muertos y treçientos presos segun ellos diçen que siempre cuentan demasiado, el senor de Bandoma y el condestable que ginaba el abanguardia fueron al regimiento del dicho duque de Guisa enfin por aquel dia no ubo mas. La bateria sobre Rentin continuo todo el dia, el emperador lleba los medios que puede para ganar el dicho monte y una montaña que se tiene al lado del si por caso él se puede apoderarse dellos. El rei de Françia ses aforçado de lebantar su campo o benir a dar batalla.

(Orig.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 355, f. 132.)

XIII.

Lettre d'Antoine de Bourbon au roi de France, *Pont de Remy, 11 septembre* 1554. — Avant de recevoir la lettre du roi, il avait « donné ordre de faire brusler, ruyner et gaster tous les moullins et villages de dessus les rivières de Canche et d'Authie, dont il me sembloit que nos ennemis pouvoient tirer commodité..... Au partement de monsieur le connétable de ceste armée, je n'ay en tout que 300 pionniers, dont il ne m'en reste pas aujourd'hui plus de 60 qui puissent faire service. Et oultre cela le pauvre peuple de ce pays est si ruyné et espars de tous costés et tant travaillé, que je ne sçay quelle levée on en pourra faire, si ce n'est à coups de baston. » — Mesures de défense. — La place de Rue. — Le Mesnil est en danger. — Les capitaines Sansac, La Brosse et Beauvais iront reconnaître la place et asseoir les logis. — Déplacement des régiments du Rhyngrave, baron de Fontenay, Rocquendolf et Reiffenberg. — Le prince se rend à Abbeville. (Orig.; f. fr., vol. 20643, f. 111.)

Lettre du même au connétable de Montmorency. — *Même date,* même sujet. (Orig.; f. fr., vol. 20460, f. 51.)

Lettre du même au roi, *Abbeville, 13 septembre* 1554. — Pluies continuelles défavorables aux mouvements de l'armée

ennemie. — Les reitres vont à Marienbourg. — Les ennemis travaillent à se fortifier. (Orig.; f. fr., vol. 20434, f. 25.)

Lettre du même au connétable, *Abbeville, 14 septembre* 1554. Un gros rhume oblige le prince à garder la chambre. — Il a retenu Biron et Beauvais auprès de lui. — Il a fait demander des pionniers à Rue. (Orig.; f. fr., vol. 20643, f. 113.)

Lettre du même au roi, *Abbeville, 25 septembre* 1554. — Mutination survenue au camp de l'ennemi. — Le duc de Savoie a tué un comte d'Allemagne, capitaine de reitres. — Indiscipline des Allemands. — On annonce l'arrivée de l'empereur. (Orig.; ibid., f. 115.)

Lettre du même au connétable. — *Même date,* même sujet. (Orig.; ibid., f. 114.)

Lettre du même au même, *Abbeville, 28 septembre* 1554. — Le capitaine La Roche de La Guerre a mis en déroute 40 pistoliers ennemis et ramené 20 prisonniers. — Le prince demande qu'en raison de ce service la compagnie de ce capitaine ne soit pas réduite de 60 hommes à 25, comme elle devait l'être, ou du moins qu'on lui en laisse 50, comme à la compagnie du capitaine Lancré. (Orig.; ibid., f. 116.)

Lettres d'Antoine de Bourbon, ratifiées par Jeanne d'Albret, portant provision de la charge de surintendant du comté de Rodez, en faveur de Jacques de Corneillan, évêque de Vabres, en l'absence du cardinal Charles de Bourbon, légat du pape, *La Fère, 2 décembre* 1554. (Copie; coll. Doat, vol. 237, f. 182.)

Lettre du même au maréchal Charles de Cossé-Brissac, gouverneur du Piémont, *Fresne, 20 janvier* 1554 (1555). — Recommandation du cap. de La Cassaigne, qui va en Italie pour vider une querelle avec un gentilhomme, son ennemi. (Orig.; f. fr., vol. 20450, f. 41.)

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse de Portugal, régente d'Espagne, *Tafalla, 9 mars* 1555. — Nouvelles d'un combat livré entre les garnisons de Montreuil et de Renty. — Défaite des troupes du duc de Vendôme. — Prochain voyage

de ce prince en Béarn. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 47.)

Lettre du même à la même, *Tafalla, 4 mai* 1555. — Appel au parlement de Paris du procès du duc de Vendôme sur le duché d'Alençon. (Orig. espagnol; ibid., leg. 356, f. 39.)

XIV.

Lettre du duc d'Albuquerque au prince d'Espagne, *Tafalla, 27 mai* 1555. — Le duc de Vendôme est mécontent du roi de France. — Il serait utile que don Luis de la Cueva lui fît quelques ouvertures. — Le duc de Vendôme doit venir voir son beau-père pour lui emprunter de l'argent. — Il ne connaît pas le secret des négociations. — Si l'affaire se fait (l'invasion de la Guyenne d'accord avec le roi de Navarre), il faudra payer les soldats pour éviter qu'ils ne traitent le pays en ennemi. — Henri d'Albret a emprunté de l'argent et en emprunte tous les jours. — Don Luis de la Cueva a écrit que l'entrée de l'armée coalisée en campagne était fixée au mois de juillet. — Henri d'Albret malade de la fièvre quarte. — S'il meurt, Navarreins est en danger d'être livrée au roi de France (détails, voyez ci-dessus p. 112 et 113). — Le duc et la duchesse de Vendôme vont arriver en Béarn. (Orig. espagnol; ibid., leg. 356, f. 16.)

Lettre du même à l'empereur, *Tafalla*, 27 *mai* 1555. — Renvoi à la lettre écrite ce même jour à Philippe II et apportée par don Luis de la Cueva. — Méfiance de Henri d'Albret qui croit que l'empereur a souvent laissé passer de très bonnes occasions pour agir avec lui. (Orig. espagnol; ibid., leg. 356, f. 18.)

Lettres patentes de Henri II accordant à Antoine de Bourbon la charge d'amiral de Guyenne qu'avait possédée son beau-père, *Fontainebleau, 6 juin* 1555. (Orig. sur parchemin; Arch. des Basses-Pyrénées, E 578.)

Lettres patentes d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret relatives à l'essai des monnaies, *Pau, 17 juin* 1555. (Orig. sur parchemin; ibid., B 924.)

Lettre d'Antoine de Bourbon au duc de Guise, *Pau, 19 juin* 1555. — Appel à son influence pour recevoir l'état de receveur d'Agen. (Orig.; f. fr., vol. 20470, f. 181.)

XV.

Duc d'Albuquerque au prince d'Espagne.

Tafalla, 19 *juin* 1555.

Mort de Henri d'Albret. — Le duc et la duchesse de Vendôme ont recueilli son héritage. — Ils n'ont fait aucun changement dans leur administration. — Leurs égards pour don Luis de la Cueva. — Descurra est appelé en Béarn. — Le duc et la duchesse ont été bien reçus à Pau.

Mui alto y mui poderoso Rey Principe y señor : las nuevas que acabo aora de saber me hazen escrevir esta carta contanta priesa que no podre alargar en ella por que tome á Portillo de Solier antes que se enbarque el qual se a detenido algunos dias en el puerto esperando tiempo y despues que él partio de aqui murió Don Enrrique de Labrit y vino á su herençia Bandoma con su muger los quales an sido muy bien recebidos en la tierra y ninguna mudança ay en las cosas de acá, sino que están en los mismos terminos que escrevi à Vuestra Magestad con don Luis de la Cueva y despues con Portillo de Solier y conforme à esto y à la relaçion que ellos llevaron podrà vuestra Magestad probeer lo que fuere servido, y para afirmarle mas parte de aqui a la ora el señor de Escurra llamardo por los amigos y con lo que truxere se trara otro mensagero proprio à Vuestra Magestad, cuya mui poderosa y real persona guarde nuestro Señor con acrescentamiento de mas reynos y Señorios.

De Tafalla, 19 de junio 1555.

Muy poderoso Señor las Reales manos de Vuestra Magestad besa.

El Duque.

(Orig.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 10.)

XVI.

Duc d'Albuquerque a la princesse Juana.

Tafalla, 27 juin 1555.

Bruits de rupture de la paix avec la France. — Le duc de Vendôme est reconnu partout. — Pour parer à toute éventualité, il faut armer et surtout bien payer les soldats. — Henri d'Albret a laissé force argent dans ses coffres. — Misère des soldats espagnols. — Antoine de Bourbon grand chevalier et homme de guerre. — Crainte qu'il ne tente un coup de main.

Mui alta y mui poderosa Señora : dos espiàs de Francia de las que yo no tengo por mui çiertas me an escrito que los tratos de la par se an desbaratado y que el Condestable de Francia es vuelto à su rei descontento y temeroso del exerçito que su magestat manda juntar pero ya digo que estas espias no son de las que tengo por mui ciertas y por esto no lo afirmo más de que se dice en Françia, y que en esta frontera hazen gente diciendo que es para Picardia, la çertenidad de todo esto sabre, desde aqui al miercoles y de lo que entonces supiere darce à Vuestra alteza mas larga cuenta plaçiendo à Dios.

En una carta de Vuestra alteza hecha à 19 de junio, se me manda que yo avise si conviene que la gente de guardas de Castilla se acerque à este reyno, pareçeme mui poderosa Señora que por aora no ay neçesidad de dalles ese trabajo aunque en esta tierra hazen grandes musarañas con la nueva herencia de Bandoma dando à entender que el á de querer hacer algo con buena cantidad de dineros que el suegro le dexa, y aunque él es buen cavallero y amigo de guerra no creo que la querrá intentar por aqui suío víese gran aparejo en la mísma tierra y para que él no vea este solas dos cosas à de mandar proveer Vuestra Alteza : la primera y prinçipal es que la gente de guerra que en ella reside se pague mejor que hasta aqui por que desta manera se podra menear para ponellos en Panplona como Vuestra Alteza apunta ò en otra qualquiera parte donde don de convenga, por que, certifico à Vuestra Alteza que mudalles

de una parte à otra con la hambre que aora tienen es más dificultoso que seria enviallos à Çeçilia estando bien pagados.

(Orig.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 46.)

XVII.

Duc d'Albuquerque au prince d'Espagne.

Tafalla, 7 juillet 1555.

Récit d'une mission remplie le 28 juin par Descurra auprès du duc de Vendôme. — Mariage projeté par Henri d'Albret avec la princesse Juana de Portugal. — Le duc de Vendôme paraît résolu à s'allier avec l'Espagne moyennant la restitution de la Navarre. — Dialogue du prince avec Descurra. — Rappel rétrospectif des négociations de Henri d'Albret. — Descurra dit que jamais le roi d'Espagne ne pourra concéder la Navarre, mais qu'il vaut mieux pour le prince viser à la couronne de France. — Secours armé que le roi d'Espagne promet au prince. — L'Espagne ne fera la paix avec le roi de France que quand il aura rendu aux ducs de Lorraine et de Savoie ce qui leur appartient. — Descurra rappelle au prince les dangers dont le roi de France menace la maison d'Albret. — Rappel de la mission du baron de Polweiler auprès du duc de Vendôme. — Négociations de mariage entre Henri de Béarn et une fille du roi de Bohême. — Antoine propose un échange entre la Navarre d'une part et la Guyenne de l'autre. — Descurra oppose l'impossibilité de réaliser cet échange. — Contingent promis par le roi de Navarre. — Il présente son fils en otage. — Utilité de commencer en octobre la guerre contre le roi de France. — Descurra conseille au prince de donner toute sa confiance au roi d'Espagne. — Silence de Jeanne d'Albret pendant la conférence.

Rappel des efforts du roi de France pour s'emparer du comté de Foix et de Navarrens au moment de la mort de Henri d'Albret. — Antoine prend des mesures de défense. — L'évêque de Lescar appartenait de cœur à l'Espagne. — Il avait promis de livrer Navarrens et le trésor de Henri d'Albret.

Résumé des demandes du roi de Navarre. — Alliance entre les deux couronnes moyennant la restitution de la Navarre. — Secours qu'il promet au roi d'Espagne dans une invasion en Guyenne. — Proposition du mariage du prince de Béarn avec une princesse de la maison d'Autriche. — Pendant la durée des négociations qui s'engagent, Antoine désire que le roi d'Espagne ne fasse point d'armements, pour ne pas donner l'éveil au roi de France.

Muy alto y muy poderoso Rey principe y Señor : ya escrevi

à Vuestra Magestad como por llamamiento de los amigos que son los secretarios de don Henrique de Labrid y mandamiento de Musiur de Bandoma fue el Señor Dezcurra à verse con él, el qual llego à Pau donde el dicho Bandoma estaba à veinte y ocho de junio y la noche siguiente le llamó à su recamara à las nueve horas donde juntamente con su muger y en presencia de los secretarios de don Henrique le hablo el dicho Bandoma diciendo que él avia sabido que el Rey don Henrique su suegro avia confiado del los tratos que tenia con Vuestras Magestades y le rogó muy encarecidamente le dixese todo lo que en ello se avia platicado : los dichos secretarios ya le avian dado raçon de todo lo que se trataba ecepto lo del casamiento de la Serenisima princesa de Portugal que de aquello no avian osado dalle cuenta pro miedo que tubieron que por sér cosa perjudicial al dicho Bandoma si hubiera efecto los querria mal pero dixeran le que otros negocios trataba el dicho don Henrique con el dicho Dezcurra que ellos no sabian y que del lo podria su Alteza saber : visto esto el dicho Dezcurra y que era negocio que no se podia encubrir y por salvar à los secretarios le dio particular cuenta de todo.

Y dixo el dicho Bandoma que ofresçiendo su suegro á Vuestras Magestades lo que à él le dixo que se espantaba como no se avia puesto en esecuçion, à lo qual le respondio que por averse ofrescido à Vuestra Magestad la y da de Ingalaterra se avia suspendido la esecuçion de este negocio y tambien por consultallo con el Emperador y que hasta ahora no se tenia resoluçion de Vuestras Magestades conque se creya que la abria buena : el tornó à replicar diçiendo que se espantaba de que Vuestra Magestad hubiese partido sin llevar ganada à Guiana teniendo tan buena ocasion para ello; y dixo más que confiando lo que su suegro y sus secretarios le avian dicho qui en él era y por tenelle por muy servidor del Emperador el queria confiar del lo que confiaba su suegro, por que él estaba determinado de concertarse con Vuestras Magestades si le daban el Reyno de Navarra; à lo qual el dicho Dezcurra respondió que su suegro tenia ofrescido à Vuestras Magestades que el dicho Bandoma tambien vernia en el concierto que el haiaise con Vuestras Magestades y el respondio que era verdad que avia ofres-

cido à su suegro de venir en lo que el conçertase pero que el suegro nunca le declaro lo que trataba ni como lo abia de hacer.

El dicho Ezcurra le dixo que cuanto à lo de Navarra pedia cosa que por ninguna via se le daria por que aun al dicho don Henrique no se la avian querido dár Vuestras Magestades y que el no debia saber bien que cosa era Navarra ni lo que valia por que no eran treinta mill ducados de renta y pagados los cargos no quedaban en veinte y que su Estado de Bandoma y las tierras de Limojes de la casa de Labrid que estaban tan dentro en Françia las avia de perder el dia que se declarasse amigo del Emperador, las quales valen cuarenta mill ducados de renta y que perder cuarenta por viente no le parescia que era cosa açertada pero que el dicho Ezcurra le miraba con tales ojos que su deseo era sér Rey y que para esto era mejor haverse Rey de Francia que mirar à la miseria de Navarra pues aventuraba tanto, y que con la ayuda de Vuestras Magestades y con su valor y buena voluntad que en Francia le tenian se podria ponér à ello y que parece esto podrian dalle Vuestras Magestades en tres ó cuatro años en cada año diez y ocho ó veinte mill ynfantes y dos mill y quinientos cavallos pagados por que el Emperador nunca hará paçes con el Rey de Francia sin que se restituyan al Duque de Saboya y al de Lorena sus Estados y ganandose el Reino de Francia aquellos Estados se volveran à sus dueños y con la costa que el Emperador escusara en aquello pagará esta gente.

Respondio que Vuestras Magestades mas querrian el Reino de Françia para si que para él y que él no pedia mas de lo que era suyo : entonces el dicho Ezcurra le dixo que creyese que el Emperador no tenia el deseo que él pensaba sino que deseaba tener al Rey de Francia por amigo como lo seria él para los otros designos que el Emperador tenia para reformar la religion cristiana y hazer guerra à los infieles y que pues faltando hijos varones al Rey de Francia lo avia él de sér y sus hijos que todo era anticiparse un poco más : el Bandoma respondio que todo lo que se ganase en Françia queria que fuesse para Vuestras Magestades por que tiene tanto deudo con el Emperador que le tiene el amor que hijo debe tener à padre y sabia que Vuestras Magestades le harian muy particulares mércedes cuando aquello

fuese y que por naora no queria mas que el Reyno de Navarra que de lo que él aventuraba à perder pensava aber buena recompensa del enemigo; y que concertandose Vuestras Magestades con el muchos nublados que estan armados para lo de Italia y Flandes para adelante con alguna ocasion que se les figura que puede aver serán deshechos con entera vengança de sus enemigos y que esto no lo decia por sospecha sino como cosas que sabrei çierto y que tambien se atajarian los tratos que el Rey de Francia trahe en Ingalaterra contra Vuestras Magestades en caso que algun mal suceso acaheciese de la vida de Su Magestad la Reina que dios guarde y conserve muchos años.

A esto respondio el dicho Ezcurra diçiendo, Señor yo bien creo que eso que decis es verdad pero tambien tengo por cierto que Vuestra casa está en mayor peligro por que vuestro suegro me dijo muchas veces que el Rey de Françia andaba por acabar este vuestro Estado y que por averle de perder él ó sus herederos más queria que quedase para el Emperador que para el Rey de Françia y ansi tengo por cierto que en la primera paz ó tregua que hubiere os le tomará por que entonces aunque vos querais ayudaros del Emperador el no os socorrera por no romper su palabra y à quien os quiere quebrar un ojo quebralde vos dos, y tomad la demanda por todo que yo os digo que en esto de Navarra no abreis concierto.

Entonçes dijo el, yo tambien querria mas que mi Estado que dasse para el Emperador que para el Rey de Françia pero si el Emperador me da à Navarra por qué me la quereis quitar vos por que en este mes de mayo ultimo pasado me escribió una carta de creençia con el baron de Polvillet aleman el qual me dixo de parte del Emperador que si yo queria casar mi hijo con la hija del Rey de Bohemia y hacerme su amigo, podria cobrar mi Reino de Navarra y yo le respondi al dicho baron que yo havia mi acuerdo con los que debia y responderia à Su Magestad, y ansi escrevi à mi suegro como avia sido acometido deste casamiento y aliança que mirase si queria que yo embiase un gentil hombre de los mios à tratallo con el Emperador y sin haverme hecho la respuesta murió.

Entonçes el dicho Ezcurra le dixo, pues Señor si os damos à

Navarra darnos eis à Burdeos, Bayona y Ais, respondio entonçes, yo aora no soy mas de caballero y soy gobernador de Guiana y tengo prestado al Rey de Françia pleito omeonajè de fidelidad y por esto yo no le puedo hacer daño aora hasta que yo sea Rey, y entonçes como Rey enemigo haré toda el ayuda que pudiere al Emperador y al Prinçipe contra el enemigo, el de Ezcurra respondió en ese tiempo no podreis hazer lo que aora por que seria avisado el enemigo y proveeria las fuerças de manera que no se pudiesen ganar : el respondió tambien se podrà hazer entonçes como aora por que yo escrebiré al Rey que tengo intelligençias para ganar à Pamplona y hare la gente con nombre de aquello y vosotros hareis la gente alla con nombre de defenderla de mí y quando yo allegare à tomar la posesion mi gente y la vuestra irán à hazer el mismo efecto :

El de Ezcurra respondió : qué seguridad dareis para que os entregue el Emperador à Navarra no dando vos acá nada : él dijo, daré yo lo que daba mi suegro los cinco mill infantes y quinientos cavallos y mill y doçientos gastadores y tres mill pares de bueyes con sus carros y aparejos y condutores dellos y toda el artilleria y muniçiones que abreis menester quedando algunas pieças en Navarrens todo esto pagado por tres meses à mi costa : respondio el dicho Ezcurra, Señor en caso que se hubiese de entregar à Navarra parece que debrian de quedar en poder del Emperador los castillos de Pamplona y Estella para seguridad de lo que capitularedes y otras cosas y aun con todo esto no pienso que os la an de dar y por esto parece que seria mejor que os fiasedes de la palabra del Emperador y del Rey de Ingalaterra y ellos de la vuestra como se trataba con vuestro suegro y que como aora estais prinçipiasedes la guerra hechas vuestras capitulaçiones.

A esto respondio mi suegro haria lo que le parescia y yo lo quiero hacer como lo entiendo y no quiero aventurarme à trueque de palabras como lo hizo mi tio musiur de Borbon y mi palabra serà tan çierta como lo será la del Emperador y de qualquiera del mundo por que primero perderé la vida que faltar de lo que prometiere, mas para la seguridad de todo lo que Sus Magestades conmigo capitulasen daré en reenes à mi hijo mayor para que le tengan y casen con la hija del Rey de Bohe-

mia ù otra de las mas çercanas parientas que tubiere : y abiendo conçierto en esto dijo que le paresçia que la guerra se debia luego començar por setiembre y otubre que son los mejores meses del año por que todo lo que ay en Guiana y Lenguadoc està desproveido de gente y estando ocupado el Rey en lo de Xampaña no podria socorrer à lo de acá en dos meses y en el entretanto se podria ganar mucha tierra y toma do Burdeos por la Garona arriba hazer la guerra en Lenguadoc por que es tierra fértil y muy proveida de todas vituallas y sin ninguna resistençia de fortaleças y sin peligro de las riberas como lo es si se hiçiese pasado Burdeos y quando las cosas vinieren a concertarse el dará tales medios y avisos que el enemigo le porná debajo los pies del Emperador.

En todo lo que dicho se hallo presente su muger, él y ella y los secretarios juraron de no comunicar ninguna cosa de este trato à ninguna persona y encargó al dicho Ezcurra muy encareçidamente en este negocio se tubiese muy gran secreto y me rogase a mi que ansi le tubiese yo y escribiese à Vuestra Magestad y que con toda la brevedad possible le hiciese respuesta por que sino avia de aver conçierto el queria estar desengañado y si le avia de aver ponello luego en esecusion y no esperar otros veinte y tres años como avia esperado su suegro.

Dize el dicho Ezcurra que él haçe profesion de buen soldado y le pareçe que es hombre determinado y no estima nada al Rey de Françia y aunque no quiso confesar que tenia temor del Rey de Françia por que no se entendiese que de necesitado venia à este conçierto supo de los secretarios que tiene gran temor que le tome su Estado por que quando murió su suegro hubo levantamiento de gente francesa de Tolosa para el Condado de Fox y el obispo de Manda frances que se hallo con don Henrique quando murio quiso meter trescientos Françeses en Navarrens y el capitan della no lo consintio y el governador que esta en el Condado de Fox tambien apercibio gente para defenderse de los que querian entrar en el Condado que eran seiscientos cavallos y con el aviso desto ocho dias antes que muriese don Henrique le hicieron los secretarios saber por la posta la sospecha que desto tenian y el entonçes pidio licençia al Rey de Françia para venirse y no se la quiso dar diciendo que tenia mucha necesidad

dél y asi le detubo mas de ocho dias hasta que se supo que no hizo nada esta gente que se lebantó, sobre este caso ay muchas demandas entre gentiles hombres de la tierra acusando los unos à los otros y va aora el dicho Bandoma descubriendo tanto que se vé claramente que avia bellaquerià.

Quando el Bandoma vio que el Reyno le daba licencia para venirse embio firmas en blanco à los dichos secretarios para que ellos inchiesen aquellas cartas y las empleasen en las personas que le paresçiese que heran fieles à su serviçio y si aquellas no bastaban se encomendasen à mi para que los ayudase.

Estoy muy desconfiado de lamar despues que vi que detubo tres meses à don Luis de la Cueva haciendole tornar al puerto las veces que el abrá dicho à Vuestra Magestad que se enbarcó y por que no se si ella hará de las suyas aora con Martin de Artiaga mi criado que vá con este despacho enbio otro mensagero por tierra con carta de otro criado mio para Portillo de Solier en que va una inclusa muy larga para pover traher à proposito cuatro o cinco renglones della que por la cifra que llevo Postillo de Solier se podrán entender y en ellos va lo sustancial del inconveniente que parece que hay en todo este trato para que sabiendolo Vuestra Magestad provea en ello lo que fuere servido por que tardando este despacho y esperando al que le lleva no se pierda el tiempo que se podria perder, o los assarejos que para ello se abian de hacer sino an de ser menester, y el mensagero que digo que fué por tierra no es de tanta confiança que se pueda responder nada con él sino por la misma cifra.

Fué gran desdicha no vivir hasta aora el Obispo de Lezcar por que se tenia entendido que si don Henrique de Labrid muriera quedando el vivo me entregaran à Navarrens y todo el dinero de don Henrique por que el tenia gran afiçion à Vuestra Magestad y sabia la intençion de Don Henrique y tenia animo y poder para esecutallo lo qual faltó en estotros por que no eran de su calidad; y guarde nuestro Señor la muy poderosa y rreal persona de Vuestra Magestad con acrescentamiento de mas Reinos y Señorios.

De Tafalla, siéte de jullio 1555.

Muy poderoso Señor, vasallo y servidor de Vuestra Magestad que sus reales manos besa. — El Duque.

(*De l'écriture du secrétaire Erazzo :*)

Satisfecho à esto.

(*A la suite de la lettre du duc d'Albuquerque*, f. 173, *se trouve le document suivant :*)

Tratado de los capitulos que los secretarios de Musiur de Bandoma dieron al señor de Ezcurra sacado de la çifra à la letra como en ella venia.

El Rey y la Reyna de Navarra dicen que si place al Emperador y al Rey de Ingalaterra su hijo les volver su Reino de Navarra enteramente con todas sus fortalezas serán contentos de hazer aliança y amistad perpétua del dicho Reino de Navarra y tierra Soberana de Bearne con los dichos Señores y se declarar amigo del amigo y enemigo del enemigo haçiendo los dichos Señores Emperador y Rey por su parte lo mismo.

Que ayudarán à los dichos Señores Emperador y Rey con cinco mill hombres de pie quinientos hombres de cavallo mill y docientos gastadores pagados à costa suya por tres meses por la parte que ellos emprenderan hazer la guerra desta parte contra el enemigo.

Darán artilleria en buena cantidad acompañada de las muniçiones de pólvora, pelotas y otra aparejo necesario con tres mill pares de bueyes para tirar la dicha artilleria pagados los dichos bueyes y condutores dellos durante los dichos tres meses[1].

Proveerán todo el campo ansi à la gente de cavallo como de pié de todas vituallas convenientes pagando.

Darán seguridad de los pasos riberas y puentes que son en sus tierras y de los lugares por los quales pasará el campo.

Y si por caso el dicho Emperador o su hijo se hallase en la dicha guerra que el dicho Rey de Navarra hará lo mismo en persona para hacerles toda ayuda y favor.

Demas desto si los dichos Emperador y su hijo quieren hacer la guerra por la parte de Picardia donde el dicho Rey de Navarra tiene muchas fortaleças y lugares que el hará tanto con aquellos

1. *A la marge est écrit :* aqui acorta dos mill pares de lo g^e su suegro avia ofrescido por que dice g^e bastaván los tres mill y g^e no son menester mas para lo que an de mover, pero g^e en caso g^e fuesen menester mas tambien los daria.

que les tienen en guarda que seyendoles presentada la bateria que ellos se rendirán al dicho Emperador y à su hijo.

Que dende aora los dichos Rey y Reina de Nabarra serán contentos de tratar y asegurar el casamiento del Señor Príncipe su hijo con la mas cercana parienta de los dichos Emperador y Rey para el tiempo que el dicho Señor Príncipe será en hedad.

Y para seguridad de todo lo sobre dicho que darán y entregarán por reenes al dicho Príncipe su hijo.

En este medio que lo sobre dicho se efectúe los dichos Rey y Reina de Nabarra serán contentos que sus súbditos y vassallos vivan con los del dicho Emperador y su hijo en la misma amistad y comerçio que harian en el tiempo del Rey don Henrique padre de la dicha Reina como lo an hecho despues de su muerte.

Demas de esto dice el de Ezcurra que desea Bandoma que hasta que viniese respuesta de Su Magestad no se hiciese novedad ninguna en esta frontera por que como él tiene la governaçion de Guiana que se la à dado el Rey de Françia como la tenia su suegro pareçele que qualquiera novedad que hubiese podria ser grande estorbo para efectuar esto que esta platicado.

(Orig.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 172 et 173.)

XVIII.

Lettre d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret portant convocation des gens des trois états aux funérailles de Henri d'Albret, 12 *juillet* 1555. (En patois béarnais, copie, Arch. des Basses-Pyrénées, C. 683, f. 217 v°.)

Édit du roi et de la reine de Navarre portant bannissement et la peine du fouet « contre plusieurs personnages vagabonds et sans adveu d'aulcuns. » *Pau*, 16 *juillet* 1555. (Copie, ibid., C. 683, f. 200.)

Récit des obsèques de Henri d'Albret, 25 *juillet* 1555 (voyez ci-dessus, p. 113). (Copie, ibid., C. 683, f. 207.)

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana de Portugal, *Tafalla*, 27 *juillet* 1555. — Nouvelle conférence de quelques agents espagnols avec le duc de Vendôme. — Sa confiance

en lui-même. — Il a accepté une lettre adressée au prince de Béarn, mais il a déclaré qu'il ne recevrait à l'avenir que celles qui porteraient en suscription son titre de roi de Navarre. (Orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 27.)

Lettre du roi et de la reine de Navarre aux habitants de la vallée d'Ossau pour les informer qu'ils feront leur entrée dans la vallée le 13 août prochain, *Pau, 29 juillet* 1555. (Orig., Arch. des Basses-Pyrénées, AA. 5.)

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, *Tafalla*, 31 *juillet* 1555. — Tentative sur Bayonne préparée par don Diego de Carvajal. — Tentative contraire sur Fontarabie. (Orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 33.)

Édits, ordonnances, confirmations de privilèges, décisions, arrêts du roi et de la reine de Navarre ; protestations, requêtes des États de Béarn ; *Pau, du* 20 *au* 30 *août* 1555 (voyez ci-dessus, p. 121 et suiv.). (Copies du temps, Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684, f. 18 à 114, et C. 683, f. 206.)

Lettre du duc d'Albuquerque « au prince et à la princesse « de Béarn et duc et duchesse de Vendôme », *Pampelune*, 26 *août* 1555. — Lettre de condoléance au sujet de la mort de Henri d'Albret. (Orig. espagnol, Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, fol. 88.)

Lettre du même à la princesse Juana, *Pampelune,* 10 *septembre* 1555. — Prochain voyage du duc de Vendôme à la cour de France. — Méfiance qu'inspire ce voyage inattendu. (Orig. espagnol, ibid., leg. 356, f. 30.)

XIX.

Résumé de chancellerie des lettres du duc d'Albuquerque a Philippe II.

16 *septembre* 1555.

Le roi et la reine de Navarre désirent s'allier avec le roi d'Espagne. — Ils désirent marier leur fils aîné avec une fille de Philippe II et de la reine d'Angleterre, ou à défaut avec une princesse de la maison d'Au-

triche. — Dans l'invasion projetée de la Guyenne, le roi de Navarre assistera en personne le roi d'Espagne. — En retour de ces conditions, le roi d'Espagne concédera la Navarre au prince de Bourbon, ou Naples, ou le duché de Milan. — Moyens d'échange proposés par le prince. — Descurra se porte garant de sa bonne foi. — Il serait bon que Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, prît la direction de cette négociation.

Le roi de Navarre n'ira à la cour de France qu'après Noël. — Mesures qu'il prend pour réunir de l'argent. — Il promet de faire honneur à tous les engagements de Henri d'Albret. — Sa crainte des espions du roi de France. — Ses précautions et sa méfiance vis-à-vis de ses secrétaires.

Lettre de Jeanne d'Albret à l'empereur. — Descurra explique cette démarche par la crainte que la princesse a du roi de France.

Rappel des propositions de secours présentées par le roi de Navarre au duc d'Albuquerque au mois de juillet dernier.

Relacion de las cartas que el duque de Albuquerque escrivió al rey de Ynglaterra nuestro señor a los XVI de septiembre 1555, y lo que refirió de palabra el señor de Ezcurra.

Dize que haviendo recebido la carta que el rey le escrivió de Londres embió al dicho de Ezcurra que es el que primero havia tractado este negocio con don Inrique de Labrid y estava informado dello, por tenerlo mui bien entendido y estar en crédito con las partes. E que la respuesta que le dieron por la cifra que suelen tractar es lo siguiente, y que assi lo podria embiar a Sus mag^t el dicho duque para que supiesen su voluntad.

Que el rey e reina de Navarra desean tomar debdo y aliança perpétua por casamientos de sus hijos con los de Su Mt Imperial, e el rey assi con los que ahora tienen como con los que dios les dara adelante.

Quel señor príncipe don Enrique su hijo mayor, se casará con hija del rey e reina de Ynglaterra se la diere, y que serán señores de todo el estado que a los dichos señores príncipe y princesa lez pertenecerá.

Item que si los dichos rey e reina de Navarra tuvieren hija se casará con el señor infante don Cárlos, heredero y subcesor de España.

Que si por caso el rey de Ynglaterra, no tuviere hija deste segundo matrimonio el dicho príncipe don Inrique casará con una de las mas cercanas parientas de Sus Mag^t y que desde

luego se jurará por ambos y por los dichos rey e reina de Navarra de efectuar los dichos casamientos quando fueren de hedad.

Y por causa desta amistad y aliança perpétua que se hará serán contentos de declararse desde luego amigo del amigo y enemigo del enemigo de Sus Mag^t^ y de sus reinos y señorios y estados y de no hazer paz, tregua ni concierto con el papa, rey ni principe, ni señoria, sin que sean comprehendidos en ello Sus Mag^t^ y que lo mismo se ha de hazer por ellos en lo que toca a los dichos rey e reyna de Navarra.

Que si Sus Mag^t^ quisieren hazer guerra al rey de Francia, por Guiana ellos ayudarán contra él en favor de Sus Mag^t^ y para esta guerra y conquista darán lo que antes han ofricido por otro escripto, segun se dirá adelante.

Que en la dicha guerra se hallará en persona el dicho rey de Navarra, estando presentes qualquiera de Sus Mag^t^ y no de otra manera, y que cumplirá con lo que esta dicho.

Que todo esto harán y executarán los dichos rey e reyna de Navarra dandoles Sus Mag^t^ el reyno de Navarra libremente con todas sus fortalezas, ó á Napoles, o el ducado de Milan, entregándoles desde luego qualquier destos estados con sus fortalezas y preeminencias, e dize el duque de Alburquerque en otra carta mas breve (que despues de cerrado el pliego que tenia hecho le llegó un despacho de Vandoma tratando desto) dize que si Sus Mag^t^ se determinaren de darle a Milan, ha de ser con condicion que prometan de ayudarle contra el rey de Francia de manera que parece que viene a parar en esto.

Declaran de la manera que se ha de hazer esta entrega, e dizen que señalarán persona de su parte al qual se ha de entregar lo sobredicho para el dia concertado, e que en el mismo puncto ellos entregarán a Sus Mag^t^ o a quien nombraren, al dicho príncipe su hijo por rehenes para la seguridad con que cumplido y acabado lo que fuere capitulado sean obligados atornarles a entregar su hijo y que para cumplimiento dello todas las partes ayan de jurar respectivamente con todas las solemnidades que se requieren y se acostumbra.

Que si Sus Mag^t^ quisieren mas dar a Nápoles, o al ducado de Milan que a Navarra que ellos serán contentos de renunciar

perpétuamente el derecho que tienen á Navarra desde Roncesvalles allá, que dándoles para siempre perpétuamente lo que posseen en la baxa Navarra e tierra de Vascos, libremente sin que tengan ninguna obligacion a Sus Mag^t como a señores de Navarra, ni a las leyes de aquel reyno ni a los otros señorios y estados que tienen e les pertenecen en Guiana ni en Françia.

Que por que les conviene saber luego y sin dilacion lo que en esto se ha de hazer por buenos respectos y porque las negociaçiones largas son sospechosas, y peligrosas, especialmente que el rey de Françia trae gran solicitad, en saber los secretos de Sus Mag^t y podria llegar a entender esto que seria su total perdiçion pide que se le dé la resolucion del sí, o del no desde aquí a Navidad.

Que entre las otras preparaçiones que Vandoma pone en orden dando a entender que tiene gran gana de efectuar el negocio tracta ya de nombrar capitanes publicando que son para conquistar a Navarra e dize el Duque que desto se puede tener poco temor puesto que él ha publicado que lo porá na por obra, na efectuandose lo sobre dicho.

Apunctan que no es menester que sobre esta plática aya mas mensageria mi tracto que esta vez, ni quieren fiar cosa por escripto, ni por otra persona sino es por el de Ezcurra por la confiança que ellos tienen del, e la que tuvo don Inrique e tiniendo por cierto que lo tractara con toda fidelidad, e parece que Vandoma tuvo mucha voluntad de que el de Escurra, viniesse con este despacho, e que el desseava harto lo mismo, y que el Duque lo estorvó, pareciendole que no convenia apartarle ahora de por alli.

Dize el Duque que si el Obispo de Lescar biviera dos meses mas que su sobrino sus mag. huvieran sido bien servidos del como antes escrivió con, Artiaga pero que aun no queda sin amigos en aquella casa porque la Señora della le embió a rogar que como de suyo pidiese a su marido que hiziesse cierto negocio que ella desseava, y lo proveyó y procura de contentarla quanto puede.

Que segun tiene entendido el dicho Duque destos negocios seria de gran fructo para la resolucion del, si fuese alla el

Conde de Melito, por que con esto acabaria de entender Vandoma que la platica iva de veras.

Demas de todo lo sobre dicho dixo el señor de Escurra, quel dicho. Mos. de Vandoma le havia dicho de palabra lo siguiente.

Que efectuandose esto que se tracta, suplicava a Su M. le aconsejase y diesse órden del descargo que havia de tener para con el Rey de Françia pues tenia a Su M. por señor y padre, e esta aficion e voluntad le movia a dessear esta confederacion y amistad mas que el interese e que sino huviera tenido este respecto a las cosas de Su M. huviera podido mostrar lo contrario en ocasiones que se han ofrecido, lo qual ha dexado de hazer por lo que ha desseado su servicio aunque le ha quemado e destruido sus tierras sin haversele seguido mas efecto de solamente hazerle daño.

Assimismo le dixo que estava determinada, de no partir para la corte de Françia hasta passada Navidad e que despues visto el término en que se puso esta platica, se pornia en camino en fin del mes de septiembre para concluir el concierto que tracta con el Rey sobre el Ducado de Alançon en que trae pleito, e que por tener la justicia mui clara no consiente el Rey que se determine.

Pero ahora con la occasion que se ofrece él le podra dar contentamiento diziendo que para hazer la guerra de Navarra, el año que viene quiere juntar todo el dinero que pudiere, e açeptar el partido que el Rey le ofrece que es desta manera.

Que le dará treinta mil arpanas de tierra e bosque en el mismo estado por que renuncie el derecho que a el tiene e que cada una destas vale treinta ducados que montaria novecientos mil, de que pensava poder hazer luego dinero en quantidad.

Que con esta color de la guerra se asseguraria el Rey e estaria sin sospecha de qualquier apercebimiento que se haga.

Que yendo de camino tractaria con personas con quien por cartas no se puede negociar cosas de la qualidad que ahora se tractan.

Que de la otra hazienda que tiene en Françia procurara de haver todo el mas dinero que pudiere.

Que con esto se bolverá el mes de diziembre, y que para este tiempo cree que será ya venida la respuesta de sus mag. y que

concertandose con ellos el hará la gente e todas las preparaçiones que para el dicho efecto serán menester.

Que lo mismo se podra hazer en España con color que es para la defensa de Navarra con que parece que el Rey se assegurara.

Que tiene confiança que dentra de deziocho meses que se concertaren echarán fuera de Saboya y Piamonte todos los françeses, y que se haran, otros grandes efectos.

Que no estima en nada tomar a Burdeos por que se podra hazer con gran facilidad y brevedad aunque está bien guarnecida de gente, por que de las tres partes della las dos son vasallos suyos.

Que no es menester cercar a Vayona por que ella misma se rendira tomada Burdeos.

Que los tractos que andan assi en el estado de Flandes como en Milan, que cree que por ahora no corren peligro, e que quando se aya concertado con sus mag. el dará aviso dello, o lo dirá quando se vea con ellos.

En fin dize el de Ezcurra que concluye que todo lo que ofreçió su suegro el lo cumplirá sin faltar nada. Esto se ha de notar porque en los dichos escriptos de Vandoma, nunca ha hecho mencion de entregar las fuerças de Guiana, e sin esto havria mas que mirar aunque se declarase por enemigo.

Que en quanto a lo que de Françia se ganare, no quiere capitular nada; por que en mas terná una torre que sus mag. le den de su voluntad que si por capitulacion le diesen un estado.

Propusose a Vandoma que havian de ver como e de que manera y por que partes se havia de emprender e hazer la empresa pues él mejor que nadie lo sabria a lo qual respondió: Que haviendose concertado lo diria e que hasta entonçes no queria.

El de Escurra le replicó diziendole: En quanto a lo que toca a la entrega de los Estados. Que por que queria aventajarse con sus mag. en que se fiassen de su palabra e el no de las suyas; por que si ellos no la huviessen de cumplir poco aprovecharia lo que le entregasen pues se havia de perder todo y la mayor fuerça que havia de tener, era la confiança que havia de hazer de sus magestades, a esto le respondió que assi era verdad e que estava mui satisfecho que no havria falta pero que por que

los miradores no juzgassen que no hazian sus cosas sabiamente y con consideracion queria entregar e que le entregasen y que lo pretendia antes con sus mag. por ser tan grandes príncipes que con otro con quien el tuviera igualdad por que a aquel tal se lo pidiera y a ellos no lo podrá hazer.

Que Vandoma tracta este negocio mui recatada por el temor que tiene de las espias del Rey y que solo con un secretario suyo salio mas de una legua à un monte a hablarle, diziendo que iva a caza, con un arcabuz y que tenia costumbre de irla a hazer muchas vezes por mayor disimulacion.

Que con dos secretarios que entienden en esto trae tan gran astucia que aconteçe hablarles a la una de la noche estando acostados él y su muger en la cama por no hallar otra hora tan secreta, ni conviniente para la plática, y que en lo publico no habla con ellos sino en presencia del Obispo de Mada que de este es de quien principalmente se recata por ser Francés y del consejo del Rey, y que sirve alli por que espera un capelo de cardenal.

Dize demas desto el de Escurra que la princesa su muger sin sabiduria de su marido le embió a dezir con uno de los dichos secretarios que de su parte dixe a sus mag. que les suplicava tuviesen memoria de la voluntad con que el Príncipe su padre havia procurado su amistad y del antiguo debdo que tenia con la casa de España, e que pues como Principes tan poderosos estavan obligados a socorrer a los necessitados que si por caso el concierto que se tractava con Vandoma no se efectuase y ella se viesse en trabajo por querer el Rey de Françia tomarle su estado que ella desde ahora se ponia debaxo de su amparo con su persona hijos e Estado para que la socorriesen e tuviessen por encomendada.

Dize el de Escurra que cree que se ha movido la Princesa a esto por alguna sospecha que tiene de haverse hecho Vandoma jurar solo sin ella por los vassallos del Estado de Bearne y que esto deve proceder de que cree que al tiempo que se hizo el casamiento huvo alguna capitulacion o concierto entre el Rey de Françia e Vandoma de que muerto don Enrique le entregarse el estado por que muchas vezes don Enrique dixo al de Escurra, no penseis que el Rey casara a Vandoma con mi hija sino por

pretension de entregarse en mi estado despues de yo muerto.

Lo que abaxo se dirá son los capitulos que se dieron al duque de Alburquerque de parte de Vandoma por el mes de junio passado, que los embió con Artiaga y se los han tornado a embiar ahora por donde parece que se ratifican en lo primero y no se pone aqui dellos lo que esta dicho arriba por no causar mas confusion sino solo lo que es menester para mayor claridad.

Dizen que ayudarán a sus mag. con cinco mil ynfantes, quinientos de cavallo armado y mil y dozientos gastadores pagados por tres meses a su costa por donde quiera que quisiene ofender al enemigo.

Dará ocha cañones, ocho culebrinas largas, ocho bastardas, ocho medianas y veintiquatro falconetes con todos los carros y varacas necesarias y con la municion, pólvora, pelotas que fueren menester.

Dara tambien cinco mil pares de Bueyes con los carreteros que convinieren pagados por el dicho tiempo.

Proveerá todo el campo de gente de pié y de cavallo de las victuallas que conviniere pagando el justo precio dellas.

Dará seguros los passos y rios y puentes y libres los lugares por donde ha de parar el campo.

Que si sus mag. quisieren hazer la guerra por la parte de Picardia por donde el dicho Vandoma tiene lugares y fortalezas él ará con los que las guardan que en poniendoles la bateria se rindan a sus mag.

Que entretanto que los dichos articulos y condiciones se efectuan los dichos Rey y Reyna son contentos de tener toda amistad con sus magestades y que sus vasallos la tienan de la misma manera que la tenian en poder de don Enrique.

Que porque Vandoma tiene el govierno de Guiana, si sus mag. no hizieren guerra en el dicho estado y en sus tierras, él les asegurará que no se hará ningun daño por el ni por los de Guiana en Aragon, Navarra, Guipuzcoa e Vizcaya pero que si sus mag. quisieren hazer guerra en Guiana syendo el Governador como lo es no podra dexar de hazer les todo el daño pudiere etc. Pero en quanto á esto en la carta que escrive a xvj de septiembre el dicho Duque, que es mas fresca que esta

dize lo que alli se apunta de la determinacion que tiene de hazer la guerra a Navarra no efectuandose.

(Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 87.)

XX.

Lettre du duc d'Albuquerque au prince d'Espagne, *Pampelune, 16 septembre* 1555. — Résumé des articles apportés au duc par Martin Artiega, *s. d.* — Résumé d'une conversation du duc de Vendôme avec Descurra, *s. d.* — Autre lettre du duc d'Albuquerque au prince d'Espagne, *Pampelune, 16 septembre* 1555. — (Ces quatre pièces sont entièrement résumées dans la précédente.) — (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 80.)

Lettre du même à la princesse Juana, *Pampelune, 14 octobre* 1555. — Le duc de Vendôme, dans son voyage à la cour, a été retenu en chemin par une grave maladie et a failli mourir. — Ses espions poursuivent leurs intrigues en Navarre. — On a arrêté à Pampelune deux de ses agents qui voulaient lui livrer le château de la ville. (Orig. espagnol; ibid., leg. 356, f. 38.)

Avis de France (Rapport d'espion), *s. l.*, (*nov.*) 1555. — Le duc de Vendôme prépare des troupes pour envahir la Navarre l'année suivante. — Il est activement secondé par « su muger tan guerrera ». (En espagnol; ibid., leg. 356, f. 22.)

Avis transmis par le duc d'Albuquerque, *s. d.* (*nov.* 1555). — Même sujet. — Le duc de Vendôme prétend se faire couronner roi de Navarre à Pampelune. (En espagnol; ibid., leg. 356, f. 85.)

Avis raisonné du conseil de l'empereur sur les propositions et les négociations du duc de Vendôme, *Bruxelles*, 8 *décembre* 1555. — (Cette pièce semble avoir inspiré la lettre de Philippe II du 27 décembre, que nous publions plus loin, et fait double emploi avec elle.) — (En espagnol; ibid., leg. 356, f. 86.)

Lettre du duc de Vendôme au connétable de Navarre, *Bigorre*, 12 *décembre* 1555. — Lettre de salutation et d'amitié. — Créance en faveur du présent porteur. (Trad. espagnole; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 179.)

XXI.

Philippe II au duc d'Albuquerque.

27 *décembre* 1555.

Réponse à la lettre du duc du 16 septembre. — Remercîments. — Utilité pour l'empereur de s'accommoder avec le roi de Navarre. — Ordre de remercier le duc de Vendôme de ses bons sentiments. — Philippe II accueille le projet de marier sa fille à venir avec le prince de Béarn, et son fils à venir avec la fille à venir d'Antoine de Bourbon. — Touchant le mariage de Juana de Portugal et celui de don Carlos. — Acceptation de l'alliance du duc de Vendôme et du secours applicable à une invasion de la Guyenne. — Id. de la Picardie. — Avant de livrer le Milanais, il faudrait faire réussir l'expédition de Bayonne et de Bordeaux. — Conditions dans lesquelles le roi d'Espagne consentirait à livrer le Milanais. — Il demande la place de Navarreins. — Possibilité d'unir dans une ligue contre le roi de France, au profit du prince de Bourbon, tous les peuples et potentats du nord de l'Italie. — La plus grande difficulté réside dans le mode de livraison. — Le duc de Vendôme demande la simultanéité de l'échange. — Ce mode est impraticable tant que le roi de France tient le Piémont. — La livraison du jeune prince de Béarn n'est pas une garantie suffisante. — Philippe II propose que les Espagnols en garnison dans le Milanais rendent hommage aux délégués du roi de Navarre et que le prince livre Navarreins, Bordeaux, Bayonne et ses places de Picardie. — Mesures à prendre pour faire réussir l'entreprise.

La proposition de Jeanne d'Albret de se livrer, elle et ses enfants, à la bonne foi de l'empereur, provient de ce que la princesse croit que l'abandon du Béarn à la France, en cas de mort de Henri d'Albret, a été la condition du consentement de Henri II à son mariage avec Antoine de Bourbon. — Il faut tâcher de pénétrer à fond cette affaire.

L'envoi de Ruy Gomez de Silva est inutile et appellerait l'attention du roi de France. — Nouvelles de la santé de l'empereur.

P. S. de Erazzo. Nécessité de négocier avec précaution, mais sans laisser voir de méfiance au duc de Vendôme.

Al duque de Alburquerque.

Vi vuestras letras de diez y seis de septienbre passado, é los memoriales que embiastes cerca de la platica de mos^r de Vandoma, é lo que el señor de Escurra demas de aquello refirio de su parte. é los que primero estavan aca de don Enrique de Labrid, é agradesco os mucho el cuidado é diligencia que haveis tenido entraer este negocio al puncto en que está que cierto si se pudiese bien acomodar el Emperador mi señor é yo conocemos que seria de gran importancia atraer à nuestra devocion é servicio persona tan principal é que tiene tanta opinion en Francia é que en dias pasados se sabia que estaba desagragado del rey é no satisfecho de los que andaban cerca del, é esta una de las cosas que habeis bien de saber por que de aqui depende parte de la seguridad que se puede tener de si tracta claramente ó no que por aca se hara lo mismo : é teniendo el estado que tiene à la frontera de essos reynos é por la de aca no ay dubda si no que se harian grandes efectos metiendo la guerra con parcialidad é teniendo provision de vituallas artilleria é municiones en lo llano passados los montes é para que esteis al cabo de lo que aca parece cerca dette negocio se os ira respondiendo à todos los cabos en esta manera.

Lo primero de parte de Su Majestad é mia embiareis al dicho Vandoma cumplidamente las gracias por lo que ha ofrecido é el aficion que muestra de querernos seguir é confirmar é acrecentar el debdo que entre nosotros hay por nueva aliança é confederaçion certificandole que nós tenemos la misma voluntad.

En lo que toca à los matrimonios que para este efecto se han de hazer se le podrá responder que soy contento dandome Dios hija en la reyna de Inglaterra de casarla con don Enrique su hijo mayor é si fuese varon con la hija que tubiere el dicho Vandoma de manera que por qualquier destas vias venga à efectuarse lo sobre dicho.

E por que tractando de este matrimonio toca generalmente en otras personas é debdos nuestros é podria ser que tubiesse fin à la princesa de Portugal mi hermana : en este caso se le dira que Su Magestad é yo holgariamos dello si la edad lo premitiese. E en lo del infante don Carlos mi hijo en que habla expresamente le replicareis que por agradarle é complazerle

iremos entreteniendo el disponer de su persona todo el tiempo que se sufriere y pudiere segun la edad é asistençia que hizieren nuestros reynos é estados por que no tiniendo al presente sino solo este subcesor, el mismo conocerà que no se podria dexar de darles contentamiento en esto é pareçiendole que para la subcession de su casa seria cosa larga é desproporcionada por la diferencia de las edades, le ofrecereis (afirmandos en lo que le toca) que su hijo casara con alguna de nuestras mas cercanas parientas, é trataremos que sea con hija mayor del rey de Bohemia, mi sobrina, é nieta de Su Magestat é con una de las que tiene el serenisimo rey de Romanos ó con la hija mayor de la duqueza de Lorreyna que no teniendo sino un hijo varon le seria muy a proposito, é en quanto à estos matrimonios por lo que mas le satisfara que para con vos lo de la princesa é infante é lo de Inglaterra se ofrece por ser cosa de futuro é que tan presto no se podria efectuar.

E por este camino se hará la paz é aliança perpetua entre nosotros é nuestros subcessores é estados é se juraran é haran las solemnidades é suplementos que sean necessarios de una parte é de otra como se acostumbra en semejantes tractados.

En lo que toca á déclararse por amigo de amigo é enemigo de enemigo é no hazer paz ni tregua ni suspension de armas con el papa ni ningun principe, señor ni potentado de Italia ni fuera della, parece que esto esta bien, é por nuestra parte se hará lo mismo como el dicho Vandoma lopide excepto que en el puncto que toca diziendo que quando él tracte con alguno será comprehendiendo à nos é à nuestros estados. E esto seria desigualdad é paresce mas razonable que no lo hiziese con sabiduria é voluntad nuestra é assi lo debeis procurar é hallando en ello dificultad podreis venir en que se ponga aquella palabra de comprehension é acabandose lo primero, no se ha de entender que avemos de estar subgectos à lo mismo por que bastaria que quando tractasemos de paz ó tregua se pusiesse que el dicho Vandoma fuesse comprehendido.

En lo que ofrece que si quisieremos hazer guerra al rey de Francia por Guiana, dará pagados por tres meses cinco mill infantes quinientos cavallos armados, mil y dozientos gastadores, cinco mill pares de buyes con los carreteros que fueren

menester, en esto procurareis que se alargue à lo menos por mas termino por que es tan corto que aun no durara por el tiempo que anduviesse en campaña el primer exercito que juntassemos y metiesemos en Francia é seria muy necessario que ayudasse à la guarnicion que se habria de entretener ó que siempre que entrassemos para ofender ó conquistar fuesse obligado à ayudar, pues en parte resultaria en beneficio suyo é no seria raçon que todo cargase sobre nos.

En lo que dize que estando Su Magestad ó yo en el campo se hallara en persona en nuestro acompañamiento é servicio é no de otra manera, en quanto à esto no ay que tractar por que es de creer que no se acabaria con el otra cosa.

En lo del artilleria é municiones, le pedireis que acreçiente lo que fuere menester para dosbaterias é si en esto pussiese alguna dificultad, no hay para que hazer assistencia por que como quiera que sea habriamos de passar algunas pieças gruessas para ofender y poner en las plaças.

En lo que promete que renunciara qualquier derecho é accion que ellos é sus subcessores tuvieren à lo de Navarra esto es de mucha importancia para la seguridad de la consciençia é esta bien assi é en lo demas que toca à quedar libre lo de la baxa Navarra con todo lo dependiente de aquella parte de los montes por que aca no havemos lo que esto es, os lo remitimos para que lo veais é si fuere cosa de qualidad é que traira notable perjuicio avisarnoseis dello que posseyendolo Vandoma como lo possee parece que no le puede haver.

E quanto à lo que dará órden que en puniendo bateria sobre las plazas que tiene por la parte de Picardia las rendiran los que en su nombre las guardan. Este es punto de mucha substancia por que tiene algunas que son fuertes é de donde se podria hazer mucho daño al rey de Francia por estar à proposito para ello : é si pudiessedes en caminar que anticipandonos por estas partes con exercito las entregassen antes que por alla se rompiesse seria de gran importancia é mayor dissimulacion é nos asseguraríamos mas del dicho Vandoma é para esto se le darian todas las seguridades por escripto que quisiese é no seria fuera de proposito que lo tenteis por las mejores vias é formas que os pareciere.

Lo que dize que no viniendo en efecto este tractado terná por y conformidad por lo quele toca en las frontera de essos reynos, esto nos parece bien é cosa conveniente puesto que como apuntais en la ultima carta que escrevis dá à entender lo contrario y que ha de emprender lo dese reino, pero deveser mas demostracion que otra cosa.

En la relacion que los dios passados embio don Enrique de Labrid se declara las plaças que tiene é parece que no son tan capaces que se pueda meter en ellas golpe de gente que es de harto inconviniente para emprender la guerra por essa parte é poderla sostener con guarniciones el tiempo que fuese menester, é por esto se deve hazer el fundamento sobre lo de Burdeos é Bayona que de otra manera no vemos que esta negociacion sea util haviendo de dár à Milan; que en lo de Napoles é Navarra no ay que tractar, é assegurando el dicho Vandoma lo sobredicho pues haze tan facil la empressa destas dos plaças por las causas que diré, seré contento de entregarle el dicho estado de la forma é manera é con el feudo que le tengo libremente con que el é sus subcessores sean perpetuamente aliados é confederados con Su Magestad é comigo é los reyes de España é Napoles nuestros subcessores é con que si con travinicre en algo lo pierda añadiendo las otras condiciones que para mayor firmeza seran necesarias é con que demas desto entregue à Navarrens é las otras fuerças é sitios fuertes que tiene y ofrecia el dicho don Enrique de Labrid con todo lo qual lo ternia por mui bien empleado aunque es de tan gran qualidad é importançia para lo de Italia é Napoles que no se puede encarecer é para el dicho Vandoma lo mismo por que puesto que las fuerças del rey de Francia esten cerca del con hazer una liga en que entrasse yo, los venecianos, ginoveses é otros potentados de Italia que seria facil cosa atraxerles à ello, no solo se le podria defender é sostener à poca costa, pero aun le necessitariamos à que afloxase en las cosas del Piamonte haciendole la guerra por Guiana é estas partes é por llamar mayormente que por aquella provincia todos ó la mayor parte estan mal con el dicho rey por las cosas pasadas é se cree que dessean estar mas debaxo de nuestro gobierno é ayudaria mucho à esto la devocion é inclinacion antigua que tienen à los ingleses de que nos podriamos ayudar.

Pero en lo que hallamos mayor dificultad es en la manera de la entrega que se ha de hazer del dicho estado por que el dicho Vandoma pide que sea en un dia señalado por ambas partes é que en aquel mismo entregara su hijo mayor para que sea tenido en rehenes hasta tanto que se cumpla lo capitulado lo qual no es suficiente seguridad por que podria morir é ya que viviesse y se quisiesse quedar con Milan es claro que no lo habia de padecer el hijo en su persona.

E cerca desto no se ha dejado de considerar la dificultad grande que habria en hazera la entrega : lo uno por que el mismo dize que embiaria personas proprias sin tratar de otra gente é no se puede bien calar de donde la havia detraer para meter en las fuerzas siendo tantas é divididas por que por el Piamonte no ay que tractar estando alli el exercito del rey de Francia ni tampoco por la mar por que se habran de hazer estas provisiones mucho antes del termino de la entrega é en ninguna manera seria secreto é estos inconvenientes é casi impossibilidades nos haze pensar que por ventura el mismo Vandoma entiende que habria de sostenerlas é entretenerlas con nuestra gente que esta ahora en ellas hasta que el negoçio estubiesse declarado é se pusiesse en execucion por que de otra manera no vemos como él lo pudiese proveer à lo menos al principio salvo sino pretendiesse meter de su mano Italianos que habrian de ser de tierra de Venecianos del duque de Ferrara, del Parmesado ó del papa, é siendo esto assi no se podria dexar de tener escrupulo de que fuesse alguna trama con sabiduria del rey de Francia, é quisieramos que este punto tan sustancial se adelgazara mas de lo que el de Ezcurra lo hizo.

Por que puesto que ya que para assegurarnos entregasse en un punto con efecto à Navarrens é las otras plazas é estubiesse dentro dellas la guarnicion que en biassemos adelante é quedasse en órden el cuerpo del exercito para caminar en su seguimiento fuesse superior aun esto no seria suficiente prenda por que con qualquier intervalo de tiempo que hubiesse de lo uno à lo otro facilmente los forzarian à rendir por la falta que hallarian de vituallas assi dentro en las tierras como en el contorno dellas si lo quisiessen hazer é tambien podrian romper los passos para impedir que el campo no caminasse adelante é se

quedarian con el dicho estado é nos solamente con el hijo en rehenes que seria de poco fructo.

E para escusar esto é que se hiriesse igualmente sin que de la una ni de la otra parte se impidiesse esta negociacion, parece que seria conviniente medio que el dicho Vandoma se contentasse con que el governador é castellano de Milan y de las otras plazas le hiriessen omenaje é los españoles que estan en guarnicion obedeciessen las personas particulares que embiasse hasta tanto que hubiesse entregado à Navarrens é las otras fuerças é assegura do lo de Burdeos é Bayona é hecho entregar algunas de las que tiene en Picardia si se pudiesse acabar como está dicho é à su hijo mayor por que junto con estotro seria conviniente par lo tocante à la seguridad de las victuallas, é viniendo en esto que el cosa justificada é razonable se podra efectuarlo de Milan é se quitaria el escrupulo que se podria tener é puniendo dificultad por las causas que respondio al de Ezcurra, pedirleeis que declare como é de que manera se podria acomodar sin que puedan subceder los dichos inconvenientes que nos holgaremos de venir en todo lo que sea honesto, por que lo que el pretende que es aprehender la posession é quedar en condicion lo que ha de cumplir dár á su hijo no seria cosa segura.

E puesto que el dicho Vandoma no quiere tractar ni sacar por condicion que se le dé ninguna cosa de lo que se ganasse en Francia, en esto puede bien confiar que le ternemos el respeto que es razon de manera que tenga todo contentamiento.

E quanto à la execucion es cosa que se podra bien hazer assi por la parte de essos reynos como por estos estados é con el armada de mar que se juntaria é lo de los Ingleses, é es assi que convernia mucho que se executasse el año que viene é no se dilatasse mas é yo lo desseo é veniendo en efecto esta platica enderezaremos Su Magestad é yo las cosas à proposito deir à hallarse uno de nosotros en persona en ello sino conviniesse mas otra cosa para el bien del negocio é el medio que el dicho Vandoma dá para que se pueda juntar la gente é prevenirse é aderezarse lo necesario es disimulado é aproposito para que el rey de Francia no lo pueda tan facilmente entender ; é fue bien que el de Ezcurra no viniesse aca por quitar toda causa de sos-

pecha é por tenerle ay para el fin que dezis é en lo que mas refirio de palabra de parte del dicho Vandoma se satisfará aqui.

En lo que toca à aconsejarle la órden que debria tener en caso que esto se efectuarse para justificarse con el rey de Francia en esto no ay por ahora que dezir hasta ver la resolucion que tomara é entonces se mirará lo que converna hazerse.

Aca no se ha podido entender cierto si el dicho Vandoma ha venido à la corte del rey como lo pensaba hazer en fin de septiembre passado, puesto que ha havido aviso que se hallaba en mala dispusicion si hubiere venido, hazernos eis saber la resolucion que tomó en lo del ducado de Alanson é si aceptó el partido que le ofrecian é ha sacado dinero é en que quantidad é si ha tractado con algunos deste negocio como lo queria hazer é si anda recatado en él como lo apunta el Descurra por que seria argumento de que lo tracta con voluntad.

E en quanto á lo que la princesa muger del dicho Vandoma embio à dezir al de Escurra que si este tracto no viniesse en efecto à se viesse en trabajo por que verle el rey de Francia tomar su estado que ella con su persona é hijos é hazienda se ponia debajo del amparo de Su Magestad é mio para socorrerla, ayudarla é defenderla é que cree que la causa de donde esto procede es por que sospecha que quando se tracto de su casamiento hubo alguna capitulacion entre el dicho rey é Vandoma, de que muerto don Enrique sele entregasse : esto procurareis de sacar à luz si fuesse possible por que importaria mucho para tener mas seguridad de que el dicho Vandoma tracta clara é verdaderamente, por que es de creer que hará todo lo que pudiere por que no venga en efecto é subcediendo el caso no dexareis de esforçar à la dicha princesa é darle siempre à entender que la havemos de ayudar é favorecer en todo lo que se pudiere é hubiere lugar.

La ida del conde de Melito con comission de tractar este negocio junto con vos ni otro ninguno ha parecido que no es necesario hallandose presente é teniendolo tambien entendido por que seria para mas publicacion é demostracion, é assi de lo que aqui se dize usareis segun vieredes mas convenir, no apartandoos de la sustancia, que por que mejor tengais entendida

en todas las cosas la determinacion de Su Magestad é mia se os responda tan puntual é particularmente, é luego como sepais la del dicho Vandoma nos avisareis con suma diligencia é por duplicadas vias é si hubiesse algunas dificultades que aca se hayan de determinar como lo creo siendo el negocio de tan gran qualidad é importancia, escrevireis lo que sobre cada articulo parece, é las causas que à ello os mueven para que mejor nos podamos resolver; é si vieredes que este negocio no lleva termino de efectuarse haveis de procurar en todo caso de entretenerlo é no cortar el hilo por la mejor forma que os pareciere é no se os ha podido responder antes de ahora por que Su Magestad ha estado estos dias malo de la gota é otros acidentes é aun todavia no queda bien libre della.

(*Ce qui suit est de la main du secrétaire Erazzo.*)

Don Luis sera despachado brevemente con el duplicado desta y con él se os respondera à los otros negocios particulares que aveis escrito : aca ay alguna platica de par en el ayuntamiento que se tiene en Cambray sobre la restitucion de los prisioneros de una parte à otra, pero hasta agora no vehemos mucho fundamento ; avisoos dello para que esto no sea parte para afloxar Bandoma antes como debió si tratare dello le dad à entender que ya que se hiciesse algo no por esto se à de dexar esta negociacion si se conduye y trates con el con mucho tiento sui que parezca que se haze desconfiança por que agora conviene asi.

(Minute; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 79.)

XXII.

Lettre du connétable de Navarre, de la maison de Lerins, au duc d'Albuquerque, *s. l. n. d.* (*fin* 1555). — Pièce qui se rapporte aux rivalités des Gramont et des Beaumont en Navarre. — Le connétable, du parti Gramont, accuse le maréchal de Navarre, du parti Beaumont, d'injustices à l'égard des Gramont. (Orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 5.)

Note sur l'état de la Navarre, *s. l. n. d.* (*fin* 1555). — Même

sujet. — Longue énumération de griefs qui remontent aux premières années du règne de François Ier. (En espagnol; ibid., leg. 356, f. 4.)

Lettres du roi unissant les terres d'Albret avec le titre de duché, en faveur du roi et de la reine de Navarre, *s. d.* (1556). — (Copie, coll. Dupuy, vol. 426, f. 38 et 46.)

Lettre de la princesse Juana au connétable de Navarre, *Valladolid,* 13 *janvier* 1556. — Elle ordonne au connétable de Navarre d'user de modération et d'en faire l'observation au duc d'Albuquerque. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 177.)

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, *Pampelune*, 22 *janvier* 1556. — Touchant une lettre écrite par la princesse au roi de Navarre. — Le duc lui reproche la confiance qu'elle a montrée à Olonne, porteur de ladite lettre, et réclame l'exécution de certain arrêt qui a condamné Olonne comme transfuge et déserteur. (Orig. espagnol; ibid., leg. 356, f. 136.)

XXIII.

Lettre du connétable de Navarre à la princesse Juana, *Lerins*, 3 *janvier* 1556. — Lettre d'envoi de la lettre du duc de Vendôme du 12 décembre 1555 et du porteur. — Plaintes contre le duc d'Albuquerque. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 179.)

Lettre du roi de Navarre au duc de Guise, *Nérac,* 18 *février* 1555 (1556). — Lettre de créance en faveur du protonotaire de Miossens. — Protestation d'amitié. (Orig.; f. fr., vol. 20470, f. 189.)

Lettre de la princesse Juana au duc d'Albuquerque, *Valladolid,* 29 *février* 1556. — Les nouvelles de la trêve signée entre le roi de France et l'empereur ne sont pas certaines. — D'ailleurs elles laissent le roi de Navarre en dehors. — L'Espagne doit donc craindre un coup de main sur la frontière. — Précau-

tions ordonnées en vue de cette éventualité. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 206.)

Injonction du roi et de la reine de Navarre à Jehan Belin, trésorier du pays de Foix, de contraindre par toutes voies de droit les gens du pays à prendre leur part des frais des obsèques de Henri d'Albret, *Nérac*, 1er *mars* 1555 (1556). (Cop. auth.; Arch. des Basses-Pyrénées, B. 2134.)

Injonction de Henri II aux habitants d'Armagnac, Foix et Bigorre, de rendre hommage au nouveau roi et à la nouvelle reine de Navarre, *Amboise*, 17 *mars* 1555 (1556). (Orig. sur parchemin; ibid., E. 578.)

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, *Pampelune*, 25 *avril* 1556. — Réponse à la lettre de la princesse du 29 février 1556. — On dit que le duc de Vendôme va se faire couronner comme roi de Navarre. — Il demande que les négociateurs espagnols lui donnent le titre de roi. — Mouvements militaires de l'autre côté de la frontière, mais sans importance. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 131.)

Ordonnance du roi et de la reine de Navarre confirmant les privilèges du val d'Ossau, *Nérac*, 25 *avril* 1556. (Copie auth.; Arch. des Basses-Pyrénées, AA. 5.)

Lettre du roi de Navarre au connétable de Montmorency, *Nérac*, 6 *mai* 1556. — Demande de renseignements sur les soupçons que le roi a pu concevoir contre le secrétaire Boloigne, chargé de remettre un pli secret au curé de Garritz. — Offre d'envoyer Boloigne à la cour. — Plaintes contre Benoist de Lagebaston, premier président du parlement de Bordeaux. (Orig.; f. fr., vol. 20644, f. 141.)

Lettre du même au roi, *Nérac*, 11 *mai* 1556. — Plaintes contre Lagebaston qui retient en prison Etchessarii, curé de Garritz, sans avoir de charge contre lui. — Antoine demande au roi de n'ajouter aucune foi aux suggestions de Lagebaston qu'il accuse de partialité contre tout ce qui le touche. (Orig.; ibid., f. 143.) (M. le marquis de Rochambeau a publié (*Lettres*

d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret, p. 118) une lettre du roi de Navarre au connétable de même date et sur le même sujet.)

Lettre de Benoist de Lagebaston au roi, *Bordeaux*, 15 *mai* 1556. — Pourquoi il a refusé de remettre au roi de Navarre Etchessarii, curé de Garritz. — Faux rapports du secrétaire Boloigne. — Jacquinot de Lissalde, Alzatte, d'Hurtubie, etc. — Intrigues ourdies en Espagne contre le service du roi. (Orig., f. fr., vol. 20434, f. 19.)

XXIV.

Roi de Navarre au duc d'Albuquerque.

Nérac, 24 *mai* 1556.

Réclamation en faveur de Martin de Lengragnac, sujet béarnais.

Mon cousin, veu l'honneste et gracieuse façon qui a tousjours esté gardée et entretenue pour conserver la bienvueillance et amityé que je désire de ma part continuer, pour le regard de mon païs de Béarn, avecques ceulx qui m'en sont voisins, comme vous, je pensois que vous seriez de vostre costé aussi consciencieux à ne donner occasion de la rompre, comme j'eusse esté du mien. Toutes foix, estant adverty de la manière dont vous avez proceddé contre l'ung de mes subgetz dudit païs, nommé Martin de Langragnac (lequel, par vostre sentence ou de ceulx que vous avez commys à faire son procès, a esté condempné à avoir le fouet et estre mis aux galleres pour dix ans, en sorte qu'il ne reste sinon à mettre exécution ladicte sentence), je n'ay peu trouver ceste manière de procedder, comme véritablement elle me semble, que bien fort estrange ; et sachant, pour le lieu que vous tenez et l'expériance que vous avez des choses du monde, mettant en considération la conséquence que en peut advenir, que, vous en faisant plaincte et instance, vous ne permectriez que ce faict passast plus avant sans y pourvoir, j'ay bien voullu par ceste letre vous adviser que, quant mondit

subget allant par delà aura commis cas digne de peine, en le m'envoyant avecques les informations et le procès faict contre luy, comme je vous en prie, j'en feray faire telle pugnition que vous congnoistrez en quelle recommandation j'ay tousjours eu la justice, avecques la conservation du droit et de l'auctorité, que le respect de ma dignité et de mon estat ne me permect point laiser descheoir ou couller soubz disimulation. Ainsi que j'ay donné charge au gentilhomme, présent porteur, mon aulmosnier, que j'envoye expressément devers vous, vous dire de ma part; que je vous prie croire comme ma propre personne. Priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que désirez.

Escript à Nérac, le xxiiij^e^ jour de may 1556.

Vostre bon cousin et amy,
Antoine.

(Orig.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356.)

XXV.

Lettre du roi de Navarre au duc de Guise, *Nérac*, 3 *juin* 1556. — Meurtre commis à Toulouse par Pierre Fournier, notaire et secrétaire du roi, sur la personne de sa femme, fille du s. de Pressac-Malenfant, conseiller au Parlement. — Le roi de Navarre conseille au duc de demander au roi les biens du coupable et réclame en retour l'office de secrétaire pour Brodeau. (Orig., f. fr., vol. 20470, f. 195.)

Injonction du roi et de la reine de Navarre à l'évêque de Bayonne d'abandonner le quart de la dîme et des prémices aux habitants d'Ossez jusqu'à ce que l'église Saint-Julian soit entièrement rebâtie, *Saint-Palais*, 14 *juin* 1556. (Orig. sur parchemin ; Arch. des Basses-Pyrénées, GG. 1.)

Lettre du roi de Navarre à Henri II, *Nérac*, 29 *juin* 1556. — Recommandation du s. de Bellisle, sénéchal de Nantes, pour la charge des comptes des mineurs de Rohan, en place de feu François de Quermenguy, second président de la Chambre des comptes de Bretagne. (Orig., f. fr., vol. 20434, f. 43.)

Ordonnance du roi et de la reine de Navarre prescrivant aux

vagabonds et gens sans aveu de quitter le pays, *Pau*, 12 *juillet* 1556 (Voyez ci-dessus, p. 132). (Cop. auth.; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684.)

Lettre du comte du Lude, gouverneur de Bayonne, à Henri II, *Bayonne*, 16 *juillet* 1556. — Maladie du jeune Alzatte qui défend au comte du Lude de l'envoyer au roi. — Désir de l'accusé de se justifier. (Orig., f. fr., vol. 22379, f. 30.)

Procès-verbaux de la session de 1556 des États de Béarn, *Pau*, 18 *au* 29 *juillet* 1556 (Voyez ci-dessus, p. 133). (Copie; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682.)

Édits, ordonnances, confirmations de privilèges, décisions du roi et de la reine de Navarre; protestations, requêtes des États de Béarn, *Pau*, 22 *au* 31 *juillet* 1556 (Voyez ci-dessus, p. 133 et suiv.). — (Copies du temps; C. 684, f. 59 à 66 v°, et AA. 5, et E. 2237.)

Lettre de la princesse Juana au duc d'Albuquerque, *Valladolid*, 1er *août* 1556. — Peu de sûreté de la trêve. — On dit que le duc de Vendôme a levé 30,000 hommes de pied et 6,000 chevaux. — Dans peu de jours il pourrait jeter 6,000 hommes de pied et 1,000 chevaux à Pampelune. — Précautions à prendre et ordres donnés à Diego de Carvajal en vue de ce danger. (Orig. espagnol; Arch. des Basses-Pyrénées, leg. 356, f. 99.)

XXVI.

Duc d'Albuquerque a la princesse Juana.

Estella, 8 *août* 1556.

Préparatifs du duc de Vendôme pour entrer en campagne. — Son beau-père en avait fait de plus considérables sans nous effrayer. — Mais Henri d'Albret ne connaissait pas la guerre, tandis que Vendôme est un grand capitaine.

Personas açeptas á Bandoma ya que no pueden negar los aperçebimientos de guerra que haze por que son tantos que no

pueden dexar de sér publicos y notorios á todos dan á entender que no son con fin dexecutar nada, ogaño y esto me pone mayor sospecha para no descuidar en lo que aca se deve probeer para la guarda y defensa deste rreino, y si dixeren á Vuestra Alteza que otras bezes an hecho ademanes casi como este sin efectuallos dixan verdad pero entonçes llamabase rey de Navarra un hombre questaba muy desacreditado con toda la gente en guerra y en paz el que aora haze esto y se yntitula rey es el mas acreditado hombre de guerra que ay en Francia y harto esprimentado della y muy rico y segun lo que hasta aora dá á entender paresçe que no quiere la riqueza para, otra cosa sino para ser rey y por esto conbiene que los aparejos que sean de hazer para estorbarselo mande Vuestra Alteza que se hagan más cumplidos y con mayor brebedad que nunca se hizieron y los que é dicho son los mas sustançiales.

. . . . . .

Porque Vuestra Alteza manda que yo diga lo que me paresçe de los avisos que alla an escripto cerca de la manera de la entrada que dizen que hara Bandoma, digo que yo no se lo que el hara pero que lo que yo haria si estubiese donde el y tubiese de las cosas deste reino la notiçia que el tiene seria entrar de la misma manera que dizen quel lo á de hazer y entenello tanbien pensado y entendido paresçe que no le faltan inteligençiaz en este reino.

(Minute ou copie ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 98.)

XXVII.

Lettre de don Diego de Carvajal, gouverneur de Fontarabie, au duc d'Albuquerque, *Fontarabie*, 8 *août* 1556. — Arrestation d'un espion envoyé par le duc de Vendôme. (En espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 94.)

Lettre du docteur Suarez, de Tolède, alcade, à la princesse Juana, *Estella*, 9 *août* 1556. — Arrestation d'un espion béarnais. — Armements du duc de Vendôme. — Le roi de France

a armé 10,000 hommes en Bretagne, destinés à l'Écosse. (Orig. espagnol; ibid., leg. 356, f. 122.)

Lettre de la princesse Juana au duc d'Albuquerque, *Valladolid, 14 août* 1556. — Explications données au duc d'Albuquerque en réponse aux lettres où il se plaint que la princesse ait diminué son autorité. — Mesures à prendre dans le cas de la prochaine invasion du duc de Vendôme. (Orig. espagnol; ibid., leg. 356, f. 95.)

XXVIII.

Duc d'Albuquerque a la princesse Juana.

Estella, 17 *août* 1556.

Préparatifs de guerre du duc de Vendôme. — Promenades de Vendôme et de Jeanne d'Albret à Saint-Palais, à Saint-Jean-Pied-de-Port, à Sauveterre. — Fêtes en leur honneur.

Bandoma creçe cada dia sus aparejos de guerra con grandes demostraçiones de hazer entradas ogaño y ansi an llegado él y su mujer á San Pelay ques dos leguas de San Juan del Pie del Puerto donde el hizo bailar a su mujer con las moças de la tierra que salieron alli arreçebille y desde allí se bolbio á Salbatierra que es otras dos leguas mas allá y esperanle en San Juan por que dizen que á de bolber alli, y pudiera ser que se arrepintiera de llegarse tan çerca si la tregua no estubiera en medio que aunque se cree que ellos la quebraran no se yo que la ayan quebrado y no querria por ser el primero que la quebrase no mandandolo Vuestra Alteza.

(Orig.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 96.)

XXIX.

Avis sans signature à l'évêque de ..... (?), *Pampelune*, 17 *août* 1556. — Même sujet que la lettre précédente. (Copie en espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 146.)

Lettre du roi de Navarre au roi, *Pau*, 27 *août* 1556. — Remercîments du mariage de Jean de Bourbon-Vendôme, son frère, avec madame de Saint-Pol. (Orig., f. fr., vol. 20644, f. 163.)

Lettre du duc d'Albuquerque à don Diego de Carvajal, *Pampelune*, 28 *août* 1556. — L'invasion du duc de Vendôme n'aura pas lieu cette année. — Elle est à craindre pour l'année prochaine. — Motifs de ce délai. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 166.)

Lettre du même à la princesse Juana, *Pampelune*, 2 *sept.* 1556. — Détails sur l'ajournement de l'invasion du duc de Vendôme. — Plaintes contre ses détracteurs. — Demandes d'argent pour payer les soldats. (Orig. espagnol; ibid., leg. 356, f. 199.)

Lettre du même à la même, *Pampelune*, 4 *oct.* 1556. — Voyage prochain du duc de Vendôme à la cour. — On parle aussi d'un voyage qu'il ferait en Espagne pour saluer l'empereur. — Le duc se prépare à le recevoir magnifiquement. — Demandes d'argent pour payer ces dépenses. (Orig. espagnol; ibid., leg. 356, f. 133.)

Lettre du roi de Navarre à la princesse Juana de Portugal, *Nérac*, 7 *octobre* 1556. — Réclamation contre l'injustice de l'arrestation en Espagne du capitaine Pierre de Condom. — Arrestation d'Antonio de Cuniga en forme de représailles. (Traduction en espagnol; Arch. nat., K. 1489, n° 103.)

Interrogatoire du capitaine Pierre de Condom, *s. d.* (*octobre* 1556). — (Copie, en espagnol; Arch. nat., K. 1486, n° 7.)

Sentence du roi de Navarre qui casse deux soldats de la garnison de Bordeaux et fait mettre un des deux en prison pour une querelle à une des portes de Bordeaux, *Nérac*, 26 *octobre* 1556. (Copie du temps; f. fr., vol. 23194, f. 93.)

Ordonnance du roi et de la reine de Navarre défendant d'exporter des vivres en Espagne, *Nérac*, 27 *octobre* 1556. (Copie; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684, f. 62.)

Lettre de la princesse Juana au roi de Navarre, *Valladolid*, 30 *octobre* 1556. — Réponse à la lettre du 7 octobre au sujet du capitaine Pierre de Condom. — Pierre de Condom a été surpris levant le plan des fortifications de Saint-Sébastien et de Fontarabie. — Antonio de Cuniga n'ayant pas commis de délit, la princesse demande sa mise en liberté. (Minute ou copie en espagnol; Arch. nat., K. 1489, n° 104.)

Lettre du secrétaire du roi de Navarre à Descurra, *Saint-Palais*, 8 *novembre* 1556. — Récriminations contre les agissements de la politique espagnole qui prétend tenir le roi de Navarre *le bec dans l'eau* (Voyez ci-dessus, p. 175). (Copie; Arch. nat., K. 1489, n° 108.)

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, *Pampelune*, 23 *novembre* 1556. — Le duc de Vendôme est parti pour la cour avec la duchesse. — Ils vont à petites journées et passent par Limoges. — L'invasion est remise à l'an prochain. — Détails sur les sommes et les troupes dont le duc peut disposer. (Orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 127.)

XXX.

Philippe II au duc d'Albuquerque.

Bruxelles, 2 *décembre* 1556.

Jusqu'à présent le duc d'Albuquerque n'avait eu d'autre mission vis-à-vis du duc de Vendôme que d'entretenir les pourparlers par des démarches évasives, parce que Philippe II n'avait aucune confiance en sa bonne foi. — Les nouvelles démarches du duc de Vendôme engagent le roi d'Espagne à prendre plus au sérieux la négociation. — Sa décision d'en finir. — Toute la difficulté consiste dans la forme de la livraison de l'état de Milan. — Les garanties que donne le duc de Vendôme à ce sujet ne sont pas suffisantes. — Confiance de Philippe II en lui. — Appel à sa bonne foi. — Nécessité de déjouer la surveillance du roi de France, leur ennemi commun. — Il faudrait que le duc de Vendôme se contentât pour le moment d'une souveraineté nominale de l'état de Milan et du serment que les capitaines et les soldats de cet état sont disposés à lui prêter. — Le roi d'Espagne y

ajouterait sa parole d'honneur et quelques otages. — De son côté, le duc de Vendôme doit livrer son fils et ménager aux Espagnols la possession des villes de Bayonne et de Bordeaux.

P. S. de la main du secrétaire Erazzo. — Satisfaction des dispositions conciliantes du duc de Vendôme et ordre de pousser jusqu'à la conclusion la négociation avec lui.

Pocos dias despues que llegó Astiaga con vuestra carta de xv de março de este año y las relaçiones del señor Dezcurra, os escrivimos ecargandoos que porque en aquel tienpo se havia tratado la tregua hallavamos dificultades en este negoçio speçialmente estando mos^r de Vandoma en que primero y ante todas cosas se le entregase el estado de Milan procurasedes de entretenerle por los mejores caminos y medios que os parexçiese de manera que no se rompiese la plática; despues havemos dexado de responderos y satisfazeros á los articulos sustançiales porque como entendimos por diferentes avisos que en aquella misma sazon el dicho Vandoma tratava de venir a la corte del rey de Françia que era diferente de lo que dava á entender y creimos que lo que havia respondido y platicado era fingido y no con lallaneza y claridad que por mi parte se trata en esto y tambien porque pensé poderme desembaraçar y passar con el Emperador mi señor.

Y desde alla con mi presençia (si todavia hallase fundamento) llegar al cabo este negoçio y de una manera ó de otra tornar breve resoluçion porque siendo de la qualidad é importançia que es, no sufre muchas demandas y respuestas ni stan bien al dicho Vandoma á quien es razon que se tenga todo respeto y miramiento y que por mi causa no pueda recibir daño ni descontentamiento, teniendo tanta affiçion á su persona; agora visto lo que vos y el Dezcurra dixistes y çertificasteis a Su Mag^t quando fuistes á besarle las manos deque meha mandado avisar y lo que os ordeno que hiziesedes y que antes me escrevistes por la inclusa que vino en cifra que me dio Portillo de solar que el dho Vandoma os á tornado á çertificar muy deveras que dessea strechamente vuestra amistad y confederaçion y ver la respuesta deste negoçio y que lo dize por terminos que entendeis que se concertará con quebrar algo de lo que pidio y que

aunque se le havia apuntado de vuestra parte que declarase más su intençion, respondio que primero quiere ver lo que dé acá se replica á lo que tiene pedido y teniendo assi mismo delante por los alusos que tenemos que sus cosas novan bien con el rey de Françia ni los que estan çerca del y que le haze muchas extorsiones y mirazones y que puesto que el dicho Vandoma pensava partir y traer su muger consigo ha despues cesado y sta quedo nos ha quitado la duda que teniamos.

Y por esto y andar los Françeses buscando occasiones para quebrar la tregua y no tiniendo mucha firmeza en ella y hallarme en Italia con exercito formado y lo del Piamonte tambien proveido y en España con tanta suma de dinero que ha venido de las Indias me ha paresçido que seria tiempo muy conviniente para a sentar y concertar este negoçio y siendo Dios servido ponerlo en execucion con brevedad y porque todo el punto consiste en la manera de la entrega del estado de Milan, haviendo entendido por lo que respondio al Dezcurra que en el mismo tiempo que fuese en la posesion daria su hijo mayor por seguridad del trato y capitulacion y entregaria Navarrens y las otras plaças y lugares que serian para poderse fortificar en sus tierras con mas la gente y otras cosas que ofresçe, en quanto á esto ya veys la designaldad y desproporçion que ay por las causas primeras que os escrivi y assi le enbiareys á dezir que como quiera que de su persona se puede fiar mas que esto, yo holgaria de buena voluntad pero que stando tan vezinos los Françeses y reforçando agora á la parte del Piamonte y lo de Ytalia tan alterado novemos como poderle hazer la dicha entrega tan breve y repentinamente como seria menester, ni el meter gente de su mano haviendose de hazer de manera que todos tuviesemos seguridad y por esto paresçe que se deuria satisfaçer de que el capitan general y governador de aquel stado y los capitanes particulares y otros ministros que estan y tienen las fuerças del dho stado y los soldados que residen en ellas, le faren de obedescer y entregarle libremente y que nos le demos firmado de nuestra mano y debaxo de nuestra fee y palabra que asy se hará y cumplirá y demas desto para que vea que por nuestra parte se haze todo lo ultimo le dare. Mos y entregaremos por mayor seguridad persona calificada que sea

á su contentamiento y con hazer esto él por consigniente hade entregar primero su hijo mayor en rehenes y á Navarrens y las otras plaças que consentir que entre nuestro exerçito en ellas y dár órden en lo de Burdeos y Bayona porque esta hade ser la sustançia de la empresa y lo que á el mismo conviene para tener la frontera adelante y quedar aliviadas sustierras de la gente de guerra y veniendo en este punto (en que bate todo el negoçio) en lo demas que toca á lo de Navarra y á los matrimonios liga y confederaçion y gente y muniçiones que ha de dár y las condiçiones que se han de asentar todo se hara á satisfaçion de las partes porque en esto segun lo que ya sta trattado y platicado hay poco en que parar y luego procurareis de dar rrazon de lo sobre dicho ó de lo que dello vieredes mas convenir (sin salir desta sustançia) al dicho Vandoma avisandonos con este mismo correo que no va á otra cosa de su resoluçion para que vamos preparando y endeseçando nuestros negoçios y cosas á proposito de hallarnos en esta empresa junto con el si fuere necesario embiemos luego persona con poder bastante á concluyrlo y conçertar la traça y forma que se ha de tener injuntar el exerçito assi por alla como por acá y hazer la provision de vituallas y con que color y para que tiempo y prevenir todas las otras cosas que son menester para la execuçion.

(*Tout ce qui suit est de la main du secrétaire Erazzo :*)

Teniendo escrita es otra carta y estando para partir el correo llegó la vuestra de xvij del passado y avemos holgado mucho de que mos^r de Vandoma continue y este en el proposito que nos aviades çertificado porque paresçe que va mas caliente la plática que hasta aquy y asi yo por no perder tienpo en cosa que tanto ymporta ny dexar pasar esta ocasion me he resuelto y determinado de concluir con el negoçio conforme á lo que en esto se dize, os ruego y encargo le deys parte y sy alguna dificultad os pusiere le satisfagays lo mejor que pudieredes y sy fuere neçesario consultarmela lo hareys con diligençia porque teniendo el aparejo que tenemos de gente y dineros se podra efectuar con mayor seguridad agora que en otro ningun tiempo y no dexareys de advertir al dicho Vandoma que antes que viniese esta respuesta suya teniamos ya escrito lo que en otra

carta se dize para quitarle la sombra que ha tenido de que este negoçio no se tratava de my parte para concluyrlo antes á satisfaçion suya.

De Bruselas, ij de diciembre 1556.

(Minute; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 93.)

XXXI.

Note de Charles-Quint au sujet de la visite que Descurra lui a faite, *Jarandilla*, 7 *décembre* 1556. (Copie ou déchiff. espagnol; Arch. nat., K. 1498, n° 108.)

Lettre du docteur Suarez de Tolède à don Diego de Carbajal, *Pampelune*, 15 *décembre* 1556. — Prochaine rupture de la trêve. — Le duc de Vendôme a reçu deux messagers de France. — Préparatifs de guerre. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 356, f. 144.)

Rapport d'espion annonçant au duc d'Albuquerque le prochain voyage du roi et de la reine de Navarre en France, *s. l. n. d.* (*commencement* 1557). (Copie ou déchiff. espagnol; ibid., leg. 357, f. 149.)

Lettre du roi de Navarre au duc de Nevers, *Bergerac*, 10 *janvier* 1556 (1557). — Félicitations du mariage du comte d'Orval avec la seconde fille du duc de Bouillon et du comte d'Eu avec madame d'Enghien. (Copie; coll. Clairembault, vol. 349, f. 2433.)

Lettre de Philippe II au duc d'Albuquerque, *Bruxelles*, 3 *février* 1557. — Prière à l'empereur de se charger lui-même de conduire la négociation avec le duc de Vendôme. (Publiée en partie avec la traduction par M. Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint*, t. II, introduction, p. cii et ciii, note, et analysée dans le même volume, p. 159, note.)

Réponse du duc de Vendôme aux communications de Descurra, *s. l.*, 4 *février* (1557). — (Éléments de la lettre du duc d'Albuquerque du 21 février que nous publions plus loin).

(Cop. ou déchiff. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 34.)

Pleins pouvoirs donnés par Philippe II, avec le nom en blanc, pour traiter avec le duc de Vendôme, *Bruxelles*, 26 *février*, 1557. (Pièce analysée par M. Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint*, t. II, p. 160, note.)

XXXII.

Duc d'Albuquerque a Philippe II.

Pampelune, 21 *février* 1557.

Le duc de Vendôme a fait appeler Descurra à Vendôme pour lui apporter la réponse du roi d'Espagne. — Descurra partit le 17 janvier et arriva le 30 à Mézières près de Vendôme. — Peu d'instants après son arrivée Vendôme se présenta. — Conférence de Vendôme et de Descurra. — Vendôme se plaint que le roi d'Espagne ne le met pas de prime abord en possession du Milanais. — Il cite l'exemple du connétable de Bourbon, du duc de Savoie et du prince de Salerne pour justifier sa méfiance. — Descurra fait appel à la bonne foi du prince. — Vendôme propose le duc de Mantoue ou les Vénitiens comme intermédiaires de la livraison. — Descurra les récuse. — Vendôme insiste sur la nécessité pour lui de prendre des garanties. — Descurra propose comme intermédiaires quelques seigneurs castillans. — Vendôme les récuse comme inféodés à la politique espagnole. — Il présente ses deux fils comme des otages suffisants. — Chacun des interlocuteurs reste inébranlable dans ses exigences. — Descurra accuse le duc de Vendôme de viser à la Navarre. — Colère de Vendôme. — Il jette tous les papiers au feu. — Rupture des négociations. — Descurra demande une réponse par écrit. — Vendôme rentre chez lui à six heures du soir. — Raphael de Taillevis cherche à renouer la négociation. — Descurra déclare qu'il n'a rien à ajouter. — Vendôme dit qu'il a un moyen de procéder à l'échange du Milanais et de la Navarre, mais il refuse de le faire connaître. — Descurra repart pour l'Espagne. — Méfiance qu'il rapporte de sa dernière entrevue avec le prince. — Richesse du duc de Vendôme. — Sommes en sa possession. — Facilité pour lui de réunir des vivres. — La Gascogne étant dépeuplée de gentilshommes par suite de la guerre d'Italie, l'occasion serait bonne pour l'invasion projetée.

Muy alto y muy poderosso rey y señor. Ya scrivi á V. Mag[d] como se havia dado noticia á Vandoma de ser venida aqui la

respuesta de V. M^d^ sobre aquel negoçio para que el diesse orden como y quando y á donde se le havia de llevar el señor Dezcurra el qual respondio mostrando harto contentamiento de que fuesse llegada, y que el dicho Ezcurra fuesse con ella á la villa de Vandoma donde el esperaria ques a xxxviij° leguas de Paris y para que le guiasse dexó en Bearne un secretario suyo, y assi partio el dicho Ezcurra de aqui á xvij de Enero y en compañia del dicho secretario llegó a treynta del dicho a Mesieres dos leguas de la villa de Vandoma á casa de un medico del dicho Vandoma que es natural español de quien el haze gran confiança y le havia dado noticia deste negoçio á el y á otro secretario que se dize de Bordeo que entrambos son sustanciales hombres segun el Dezcurra trahe entendido llegado ally que seria aora de medio dia vinieron de Vandoma los dichos medico y secretario y le dixeron como Vandoma seria luego ally y assi lo hize entre la una y las dos oras solo con un lacayo y reçibio al dicho Ezcurra con mucho amor y regozijo y luego le pregunto de la salud del emperador y respondiendole questava Su Mag^d^ muy bueno se holgó mucho.

Y entrando en la platica del negoçio aque yva le mostro la respuesta de V. M^d^ y acabandola de leer dixo en presencia de los dichos medico y secretario Burdeo y del otro que yva con él dicho Ezcurra, lo que yo he pedido es ser primero entregado del stado de Milan que yo entregue ninguna cosa y assi lo he dicho siempre y agora el rey don Felippe quiere ser primero entregado de mis plaças y rehenes y despues entregarme el stado de Milan que es al reves de lo que yo siempre he pretendido, pues sabed que moss^r^ de Guisa con el exercito esta dentro en el stado de Milan y ha tornado á Valençia y la fortiffica para hazer ally casa de bastimentos, y de ally puede yr hasta Pavia sin contradiçion, y vosotros teneys encomendado el govierno de aquel stado aun clerigo, y esta lo demas del stado como cosa de mano de clerigo, y crehed que moss^r^ de Guisa desta vez ha de hazer algun gran effecto porque tiene inteligençias y trattos en el dicho stado y fuera del con otros prinçipes, y si este conçierto en que andamos se *hoviera hecho seys meses ha, la guerra que agora se haze ally les hizieramos acá* pero no paresce que llevamos camino de conçierto segun la respuesta que traheys por

que yo no me conçertare con el rey sino me entrega entretando, que como otrasveces é dicho yo me acuerdo de sa perdida de Borbon mi tio y ahun aora veo el duque de Savoya perdido su estado y acá en Françia al principe de Salerno que no tiene mas de çincuenta lanzas y diez mil ducados que el rey le dá para que coma y otros muchos de menos qualidad veo perdidos y por esto no quiero aventurar yo perder lo mio á sperança de promessas.

El señor Dezcurra, respondió, señor, en los grandes negoçios no puede dexar de haver grandes inconvinientes, y en este que se tratta paresçe que no ay differençia entre el rey mi señor y vos, quanto á lo de los intereses por que en todo teneys conformidad de manera que la difficultad esta en sola la órden que se ha de tener en la entrega, y esta stando vuestro stado tan lexos del de Milan por ninguna via se puede hazer sin confiança por que haviendose de hazer en un mismo dia como vos lo quereys, no se puede ver á ojo y necessariamonte haveys de confiar de la palabra del rey y no se puede pensar del que os ha de querer engañar, por que si esto hiziesse perderia el credito con todos quantos principes y protestades ay quanto mas que en vuestro deudo y dessea vuestra amistad y acrescentamiento, y ninguna causa ay para que crea del que dessee que os perdays antes holgaria muy mucho que en todas las fronteras de sus reynos hoviesse otros prinçipes de vuestro qualidad y por esto no haveys de poner duda en lo que el rey os prometiere y si mosiur de Guisa á tomado alguna plaça en el stado de Milan y tomara más, no se entiende que ha de ser en vuestro daño, por que de la manera questava quando se començo esta plática os le han de dar ó otra recompensa á vuestra satisfacion y con esto prosupuesto se ha de trattar el negocio.

El señor de Vandoma respondió, yo os dire como se puede hazer la entrega yo se que es amigo y servidor del rey don Felipe el duque de Mantua y don Hernando de Gonzaga es el que le govierna, yo porne mi hijo en manos del duque ponga el rey tambien en ellas el stado de Milan, ó si más quisiere en manos de Venecianos.

Respondio el dicho Ezcurra no me paresçe cosa segura por que si el duque de Mantua entra en Milan, mas le querra para

sy que para el rey mi señor ni para vos y lo mismo los Venecianos quanto mas que vos no podeys llevar á vuestro hijo alla de manera que no lo sepa el rey de Françia ni se podrian hazer essas entregas sin que lo supiesen el dicho rey y otros muchos y desta manera no se haria ningun effecto en lo de la guerra de Guiana y tambien haveys de entregar á Navarrens y otras plaças promettidas en el mismo tiempo y por esto por fuerça ha de haver confiança de la una parte á la otra.

El señor de Vandoma respondió á esto, yo veo el inconviniente que dezis y se que he de confiar del dicho rey y el de mi pero no me stava bien que yo hiziesse el conçierto á confiança de palabras y serme hia muy mal juzgado allende del daño que me podria venir y tambien guardare yo lo que que prometto como quantos hombres ay en el mundo, y entregueme el una vez á Milan que yo le entregare despues lo demas que tengo promettido.

El Dezcurra le respondió que tenia por çierto que lo que el promettia cumpliria pero que pues esto no se podia hazer sin confiança que era mas justo que el la hiziesse de V. M^d^ que V. M^d^ del por ser tan gran prinçipe y por la reputaçion el Vandoma respondió, yo jamas hare este conçierto sino es que entregando yo me entreguen, el dicho Ezcurra dixo, esso no puede ser que confiança ha de haver y yo he pensado un medio que es que vos nombreys çinco ó seys grandes de Castilla y que estos se desnaturalizen de su rey y se ponga en manos dellos el stado de Milan para que os le entreguen y os hagan pleyto homenage dello y que vos entregueys, vuestro hijo y lo demas conforme á lo que esta platicado luego en sabiendo que los grandes tienen en sus manos el dicho estado y sed çierto que ellos por ninguna cosa del mundo dexaran de cumplir lo que prometieren respondió que esto tam poco le satisfazia por que ellos no podian dexar de hazer lo que su rey les mandare y que assy todavia el no queria sino entregar y que le entregassen, y que para mas seguridad entregará a V. M^d^ sus dos hijos ahunque hasta agora no tenia offresçido mas del uno ni tiene más de aquellos dos y que holgara mas de que se crien en la corte de V. M^d^ que en casa del dicho Vandoma y que assy mismo entregara las otras plaças gente y lo demas como esta platicado.

El dicho Ezcurra respondió señor la seguridad que days es muy grande pero yo no veo órden de conçierto por que no se puede hazer la entrega en un dia como tengo dicho, pero supplico os que no tengays quexa del rey mi señor diziendo que ha trattado con vos con doblez y por entretetimiento como lo haveis escrito y dicho, y si os quereys conçertar Su Mag^d^ embiara luego poder como lo haveys visto en su respuesta, el dicho Vandoma respondio ya yo he dicho lo que tengo de hazer en esto.

El Dezcurra respondio señor yo llevaré esta respuesta al duque de Albuquerque y el hará relaçion della al rey mi señor y si respondiere sobrello algo se os hará saber y sino respondiere teneos desde agora por respondido pues no quereys venir á los medios dichos no puede haver conçierto en esto por que todo lo trattays á vuestra ventaja y bien creo que terneys algunas speranças de Navarra y que querreys probar vuestra fortuna más yo os prometto que quando vinieredes á la obra hallareys muy poquito de lo que os han offresçido y huelgo de os lo dezir antes para que me tengays despues por un hombre de bien.

A esto respondio dexemos esso que yo no quiero trattar dello, y entonces el dicho Ezcurra dixo, pues señor supplicoos me deys firma vuestra, ó me bolbais mis papeles, y la respuesta por escripto, entoçez el dicho Ezcurra havia llevado y los echo en el fuego no quiero yo que en poder de nadie se halle cosa destas y assi se ha echado en el fuego todo lo que antes de agora sobre esto se ha scripto y vos teneys buena memoria y os acordareys de todo lo que ha passado y esso doy por respuesta.

El dicho Ezcurra respondió señor, yo os he traydo por escripto la respuesta del rey mi señor y paresçeme que soys obligado á darme la vuestra por escripto, y entonçez el medico y el secretario Burbeo dixeron que el dicho Ezcurra tenia razon, y el dicho Ezcurra dixo á Vandoma, señor, paresçe que haveys quedado enojado pero supplico os que me deys uno destos tres de quien fiays este negoçio y aseguradme hasta salir de Francia pues sobre vuestro seguro he venido acá y de lo de alla yo le asseguro á el y yre con el en la compañia del duque de Albu-

querque que sera ya partido, ó estara para partir para Ynglaterra y le porne con el rey para que el mismo tratte con Su Mag^d lo mismo que yo he trattado aqui para que veays que es verdad lo que yo he dicho, y podra ser que alla se halle algun medio de los que aqui no hallamos para concluyr este negoçio, el dixo que no podia yr ninguno dellos por questavan ya cerrados los passos, y que en quanto al dicho Ezcurra, antes el Vandoma perderia la vida y quanto tuviesse que reçibiesse daño ninguno y que ahunque hasta agora no havia firmado cosa como governador de Guiana firmaria para él salvo conduto y assi le embio el qual va con esta y el dicho Vandoma se partio destas pláticas á las seys de la noche y se fue con el solo el secretario Burdeo y quedó el medico con el dicho Ezcurra y tornaron ellos dos á la plática y siempre porfiava el medico que su amo tenia razon por que siendo tan pequeño prinçipe no podia demandar á V. Mag^d la palabra que le bolviesse dado en caso que no se la cumpliesse. y tampoco dexava de conoçer que V. M^d tenia raçon de quererse asegurar.

Y luego el dia siguiente escrivio el dicho secretario Burdeo al medico que si el Dezcurra tenia otros medios para el bien del negocio que podia yr alla al aposiento del dicho secretario y hablar aquella noche con Vandoma; respondio el dicho Ezcurra que una vez dezia lo que sabia pero que havia pensado sobre el caso, que como á los grandes de Castilla se havia de entregar el stado de Milan para que ellos le entregassen á Vandoma que tambien el mismo Vandoma les entregasse á ellos mismos las plaças y rehenes y no á V. M^d hasta que estuviesse entregado del dicho estado, al medico le paresçio mejor medio este, y escrivio al secretario que si esto hallava bueno su amo que el Dezcurra y él yrian á su apossiento el otro dia para hablar con Vandoma, respondió el secretario que todo era uno y que fuesse el medico alla por que querian hazer la respuesta por escripto y hizieron la que va con esta sacada de su cifra á la letra y dándola al dicho Ezcurra le dixo el medico que para quando esperarian la respuesta de V. M^d por que su amo la desseava con brevedad el dicho Ezcurra respondió que mucho quisiera saber el medio que Vandoma dize que dira al tiempo de la entrega para hazella, el medico respondio con juramento que

no sabia que medio era pero que á ninguno havia dicho Vandoma lo que era ni lo diria hasta su tiempo y con esto se vino el dicho Ezcurra.

Despues el secretario que fue con el hablo á los otros dos secretarios que quedaron en Vascos y Bearne que son los que han trattado este negoçio y tienen la cifra del y son afficionados al servicio de V. M^d^ y se ha conosçido dellos siempre trattar verdad y el uno dellos dixo al dicho Ezcurra que Vandoma les les embio á dezir con aquel secretario que el havia visto que el de Ezcurra havia venido descontento de la respuesta y desconfiado, que trabajassen quanto *pudiessen de darle á entender que havria conçierto en el negoçio* y que procurasse haver la respuesta y esto sospecha el Dezcurra que puede ser de dos cosas una, ó que Vandoma tiene muy determinado de conçertarse con V. M^d^ y que no lo quiso declarar ally delante de aquellos ó que tiene fin de concertarse con el rey de Françia para la empressa deste reyno y entretener á V. M^d^ con esperança del conçierto y dize el dicho de Ezcurra que paresçe á los dichos secretarios que seria bien que V. M^d^ embiase luego persona con poder para concluyr el negoçio y el que con este poder viniere no podra dexar de dezille este medio que dize que tiene para lo de la entrega que tambien se sabra entonçes la claridad de todo.

Y al mismo á Ezcurra le paresçe que V. M^d^ le deve embiar y desenganarse deste negoçio por que sino ay conçierto ha entendido en este camino que ha hecho que el pretendera venir este año sobre este reyno, y si el quiere venir antes de pan cogido le paresçe que lo podra hazer haviendo que comer para los cavallos por que en la tierra misma de Vandoma ay mucho pan y çevada y á buen preçio y el se informó alla que á los puertos de Bretaña se puede llevar façilmente con poca costa y contado todo lo que vale y cuesta de traher hasta Sanct Juan de Pie de Puerto llegará la hanega de trigo á doze reales y la cevada á quatro y medio y demas desto ha visto comissiones de Vandoma que andavan vendiendo sus montes y mercaderes concertandosse con el á interesse del dinero y asseguransse de aquellos que compran los montez y tambien ha entendido de personas que lo saben que en Limojes y en otras partes dexa conçertado

gran quantidad de dinero á interesse y obligado el stado de Limojes apagallo.

Y tambien piensa sacar del ducado de Alanzon gran suma de dinero del conçierto y el yva muy acompañado á la corte y lleva echada su cuenta *que ha destar alla hasta el mes de mayo* y si antes es necessaria su venida acá dexa conçertado con su muger que ella se haga doliente por çierto artifiçio que tiene tratado con un medico para venir con aquella ocasion quando la respuesta de V. M^d^ venga, dize el dicho Ezcurra que los mas de los cavalleros de todo el stado de Guiana son ydos al Piamonte y los otros van con Vandoma, en todo el dicho estado no ay al presente mas de dos compañias de cavallos que son cient lanzas de las capitanias del Conde de Luda y moss^r^ de Buria, y estas dos compañias estan apossentadas en tierra de Limojes á cient leguas desta frontera, todo lo demas de la gente de cavallo que el rey tiene, está en la frontera de Picardia, y Lorena, y Borgoña, y Piamonte, y los mas del stado de Guiana estan muy descontentos de las muchas tallas que el rey les hecha y en todo el vale la hanega del pan a xiiij reales lo mas barato.

Vandoma havia de llegar á Paris donde el rey le aguardava á onze de hebrero llevava consigo los principes de Rochasurion y al cardenal de Vandoma y sus hermanos y otros cavalleros prinçipales que eran onze personas que hazian plato serian mas de mil cavallos los que yvan con el, y guarde nuestro señor la muy poderosa.

De Pamplona, xxj de hebrero 1557.

El Duque.

(Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 31.)

XXXIII.

Ordonnance de la reine de Navarre en matière commerciale, *Pau*, 25 *mars* 1556 (1557). (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684, f. 70.)

Instruction de Philippe II à Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, pour traiter avec le duc de Vendôme, *Londres*, 13 *avril*

1557. (Publiée par extraits avec la traduction par M. Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint*, introduction du tome II, p. CXI et CXIII et note, et analysée dans le même volume, p. 161, note. — Nous en avons trouvé une copie complète dans les Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 6.)

Pouvoir donné par Philippe II au duc d'Albuquerque pour traiter avec le duc de Vendôme, *Londres*, 13 *avril* 1557. (En espagnol ; anal. par M. Gachard, *ibid.* — Nous en avons trouvé une copie complète, ibid., leg. 357, f. 5.)

Lettre de la princesse Juana à l'empereur, *Valladolid*, 21 *avril* 1557. — Avis du Conseil d'État sur les négociations de Descurra avec le duc de Vendôme. — Envoi de Descurra à l'empereur. (Gachard, *ibid.*, t. II, p. 173.)

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, *Pampelune,* 23 *avril* 1557. — Le duc de Vendôme est allé à la Fère. — Après Pâques il doit se rendre à Paris. (Orig.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 111.)

Ordonnances de la reine de Navarre rendues à la suite des États de Pau, en matière de compétence, de police et judiciaire, confirmation de privilèges, exemption de péage, *Pau,* 23, 24 *et* 31 *mai* 1557. (Copies et orig. ; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684, f. 71 et suiv., et C. 1229.)

XXXIV.

Jeanne d'Albret a la princesse Juana de Portugal.

S. l. n. d. (1557?).

Intercession en faveur du s. Coulon (Pierre de Condom?).

Madame, ayant esté advertie qun nomé Coulon, subiect du roy, mon mary et mien, a esté condamné à mort soubz faulses acusasions, de quoy nous ne savons rien, et, pour ce que nous sommes tenus à la conservasion de nosdictz subiectz, je vous ay bien voulu escrire ceste letre, comme à celle qui avés puisance

lui salver la vie, que, pour l'amour du roy mon mary et moy, vous le veullés faire et croire qu'en nostre endroit la pareille vous y sera fidellement rendue. Et vous suplie ne nous donner occasion, maltretant les nostres, d'en faire aultant aux vostres et penser, madame, que, ou loccasion sofrira de vous randre ce bienfaict, le roy mon mary et moy nous y employerons. Priant Dieu vous donner, Madame, longue vie de paix.

Vostre obeisante seur,
Jeanne.

(Orig.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 63.)

XXXV.

Lettre du roi de Navarre à la princesse Juana de Portugal, *Paris*, 24 *mai* 1557. — Intercession en faveur du capitaine Pierre de Condom et offre de l'échanger avec un ingénieur espagnol qui a été pris en flagrant délit d'espionnage à la Fère. (Orig.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 104.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Pampelune*, 24 *mai* 1557. — Le duc a informé la duchesse de Vendôme des réponses du roi d'Espagne. — Elle veut poursuivre la négociation. — Si le duc de Vendôme accepte le mode d'échange, la contestation sera réglée. — La duchesse de Vendôme en réfère à son mari. — On a fait demander au duc de Vendôme s'il était déjà entré en confidence avec le baron de Polweiller. (Orig. espagnol; ibid., leg. 357, f. 128.)

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, *Pampelune*, 28 *mai* 1557. — Le duc de Vendôme est à la cour. — Il n'est pas vrai de dire qu'il ait réuni des troupes. — Le roi de France a rassemblé des compagnies en Gascogne. (Orig. espagnol; ibid., leg. 357, f. 69.)

Rôle de la dépense extraordinaire du roi de Navarre, *Pau*, *juin* 1557. — (Anal. dans l'*Inventaire* des Archives du département des Basses-Pyrénées; B. 7.)

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, *Pampe-*

lune, 10 *juin* 1557. — Envoi de la lettre du duc de Vendôme du 24 mai précédent. (Orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 67.)

Lettre du même à la même, *Pampelune,* 14 *juin* 1557. — Nouvelle mission remplie auprès du duc de Vendôme, qui est à la cour, par un agent espagnol. — Bonnes dispositions du prince. — Le baron de Polweiler. (Orig. espagnol ; ibid., leg. 357, f. 68.)

Lettre du même à la même, *Pampelune*, 19 *juin* 1557. — Arrivée à Pau du secrétaire Victor de Brodeau. — Hâte du duc de Vendôme. — Nouvelles de la guerre en Champagne. (Orig. espagnol ; ibid., leg. 357, f. 58.)

Lettre du même à Charles-Quint, *Pampelune,* 29 *juin* 1557. — Départ de Victor de Brodeau pour Yuste. — Bonnes dispositions de son maître. (Orig. espagnol ; ibid., leg. 357, f. 35.)

Lettre du même à la princesse Juana, *Pampelune,* 29 *juin* 1557. — Même sujet. (Orig. espagnol ; ibid., leg. 357, f. 20.)

Lettre du roi de Navarre au duc d'Albuquerque, *s. l.*, 29 *juin* 1557. — Nouvelle intercession en faveur de Pierre de Condom. (Orig.; ibid., leg. 357, f. 104.)

Ordonnance de Jeanne d'Albret concernant la ville de Sauveterre et la délimitation de son territoire, *Pau,* 30 *juin* 1557. (Copie auth.; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 2384.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, *Pampelune*, 30 *juin* 1557. — (Même sujet que la lettre du même à Charles-Quint du 29 juin.) (Orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 19.)

Projet de traité entre Philippe II et le duc de Vendôme arrêté à Yuste dans une conférence entre Charles-Quint, Ruy Gomez de Silva et Victor de Brodeau, *Yuste*, 17 *juillet* 1557. (Texte et traduction ; Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint*, t. II, p. CXVII à CXXVI.)

Avis du Conseil d'État d'Espagne sur le projet de traité, *Valladolid*, 19 *juillet* 1557. (Ibid., t. I, p. 162.)

Lettre, sans signature, contenant, à la suite d'une copie de l'avis du Conseil d'État sur le traité du 17 juillet, la recommandation au duc de Vendôme d'user d'un signe particulier dans sa correspondance, *Valladolid*, 24 *juillet* 1557. (En espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 122.)

XXXVI.

Duc d'Albuquerque a la princesse Juana de Portugal.

Pampelune, 29 *août* 1557.

Le duc de Vendôme vient d'arriver avec sa femme à Bordeaux le 22 août. — Son silence prolongé ne présage rien de bon. — S'il accepte les propositions de l'empereur, il faudra se hâter de profiter de son acceptation et de la victoire de Saint-Quentin. — Mauvais état des troupes espagnoles.

Bandoma llego á Burdeos el domingo pasado veinte y dos de este juntamente con su muger. Viene con gran priesa á su casa no se si esta nueba abra hecho alguna mudança en la respuesta que esperabamos de lo que llebó el compañero de el Dezcurra pero paresçeme mal tardar tanto y si viene como la esperamos converna que V. Alt. mande dar gran priesa en todo lo que sea de aparejar para esecutar con esta vitoria aunque yo temo que ninguna cosa puede llegar con saçon pues no a venido ya la paga aviendo tantos dios que tengo escrito á V. Alt. que muere de hanbre toda esta gente y guarde nuestro señor la mui Poderosa y real persona de V. Alteça con entera prosperidad.

De Pamplona xxix de agosto 1557.

El Duque.

(Orig.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 13.)

XXXVII.

Lettre de Sancho. *s. l.*, 11 *septembre* (1557). — Plan de campagne détaillé, ville par ville, pour conquérir la Guyenne jusqu'à Bordeaux et la Saintonge. (Copie ou déchiffr. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 43 et 122.)

Lettre d'un secrétaire du roi de Navarre à Descurra, *Valladolid*, 11 *septembre* 1557. — Le roi de Navarre croit que ses négociations ont été découvertes par les agents du roi de France et songe à envoyer sa femme et ses enfants en Espagne à l'abri du ressentiment du roi. — Il voudrait voir l'empereur Charles-Quint. (Copie ou déchiff. espagnol ; ibid., leg. 357, f. 122.)

Lettre de Charles-Quint à Philippe II, *Yuste*, 22 *septembre* 1557. — Vu le silence du duc de Vendôme sur le projet de traité du 17 juillet et la tournure favorable qu'ont prise les affaires du roi d'Espagne, l'empereur pense qu'il importerait de se délier des engagements contractés avec lui. (Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint,* t. II, p. 244.)

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, *Pampelune*, 23 *septembre* 1557. — Le duc de Vendôme est furieux de ce que le secret de ses négociations est arrivé à la connaissance du roi de France. — Il accuse d'indiscrétion les négociateurs espagnols. — Le duc lui a envoyé le docteur Suarez avec Descurra pour essayer de renouer les négociations. — Le secret a été révélé par une dépêche en chiffre expédiée par Jacob de Artiega, d'Irun, à un marchand de Paris. — On croit que la dépêche était la copie du projet de traité du 17 juillet. — Prière à la princesse de prendre de nouveaux renseignements. — Le duc n'a pu savoir que ce qu'il écrit. (Orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 45.) A cette lettre du duc d'Albuquerque sont joints deux documents sans date, conçus en style obscur et plein de sous-entendus, mais qui paraissent être des réponses des secrétaires du roi de Navarre à des communications précédentes ; ils se répandent en récriminations contre l'indiscrétion des négociateurs espagnols, protestent de la bonne foi de leur maître et déclarent qu'à l'avenir leur maître ne traitera qu'avec l'empereur en personne. (Copie ou déchiffr. espagnol ; ibid., leg. 357, f. 46 et 47.)

Lettre du même à la même, *Pampelune,* 24 *septembre* 1557. — Le duc, pour essayer de calmer la fureur du duc de Vendôme, lui a envoyé en mission le docteur Suarez et Descurra. (Orig.; ibid., leg. 357, f. 124.)

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, *Pampelune*, 29 *septembre* 1557. — Envoi de la réponse du duc de Vendôme aux propositions apportées par Suarez et Descurra. (Orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 118 ; copie, f. 49.)

Réponse du duc de Vendôme aux communications faites à ses secrétaires par Suarez et Descurra, *s. l. n. d.* (unie à la lettre précédente). — Le prince demande qu'on le mette cet hiver même en possession de son royaume. — Cet hiver, il ira trouver l'empereur. — Le roi de France est si embarrassé qu'il ne pourra pas l'empêcher de réaliser ses projets. (Déchiffrement orig.; ibid., leg. 357, f. 119.)

Réponse de Suarez et de Descurra aux précédentes demandes, *s. l. n. d.* (unie à la lettre précédente). — Regrets que le roi de Navarre démontre, en demandant des sûretés préalables, qu'il n'a plus confiance dans les négociateurs. — Ils demandent Bordeaux et Dax. (Déchiffrement orig.; ibid., leg. 357, f. 120.)

Confirmation des privilèges de Pau signée par le roi et par la reine de Navarre, *Pau*, 1er *octobre* 1557. (Orig. sur parchemin ; Arch. des Basses-Pyrénées, AA. 1.)

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, *Pampelune*, 16 *octobre* 1557. — Changements produits dans la conduite du duc de Vendôme par la victoire de Philippe II à Saint-Quentin. — Artieda. — Les Français ont deviné le chiffre de la chancellerie espagnole. — Le duc de Vendôme est à Bayonne. — Il désire continuer les négociations. (Orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 122.)

Lettre du même à la même, *Pampelune*, 22 *oct.* 1557. — Le duc d'Albuquerque se porte personnellement garant de la bonne foi du duc de Vendôme et de son désir de mener la négociation à bonne fin. — Telle n'est pas la pensée de l'empereur. — Changements que l'emprisonnement du connétable de Montmorency a amenés dans la conduite du prince. — Ses dispositions présumées. — Affaire Pierre de Condom. (Orig. espagnol ; ibid., leg. 357, f. 121 ; copie, f. 51.)

Lettre de l'empereur au duc d'Albuquerque, *Yuste*, 24 *oct.*

1557. — Le duc de Vendôme n'ayant pas accepté les propositions qui lui ont été faites, le roi d'Espagne est dégagé de ses promesses. — Quant à ses nouvelles ouvertures, il en pourra traiter avec le roi pendant l'hiver. (Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint*, t. II, p. 259.)

Lettre de don Sanche de Pampelune à Descurra, *s. l.*, 24 *novembre* (1557). — Récit de la conférence du frère de Chamarito avec le duc de Vendôme à Nérac et au Mas d'Agenais, près de Casteljaloux. — Puisque le roi d'Espagne ne veut pas restituer la Navarre, Antoine se contentera du duché de Milan ; cependant il aurait mieux aimé la Navarre qui est plus facile à livrer, sans exciter les soupçons du roi de France, que Milan. — Il jure de restituer Milan quand le roi d'Espagne le lui demandera en échange de la Navarre. — Une fois établi à Milan, Antoine sera l'ami éternel du roi d'Espagne. — Un mois après la signature du traité, le roi de Navarre donnera son fils en otage et le roi d'Espagne livrera Milan. — Pour régler les points accessoires, il faudrait envoyer un messager de confiance autre que Descurra qui commence à devenir suspect. (Déchiffr. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 42 ; copie, f. 173.)

Lettre de Descurra à don Sanche, *Pampelune*, 30 *novembre* 1557. — La demande que le roi de Navarre fait du duché de Milan fait entrer la négociation dans une nouvelle phase. — L'empereur refuse les otages du prince et se contente de sa parole. — Intérêt que le roi d'Espagne apporte à la clause concernant la livraison de Bordeaux. — Demande de renseignements complémentaires. — Utilité de passer promptement à l'exécution sans perdre de temps. (Déchiffr. espagnol ; ibid., leg. 357, f. 174.)

Lettres patentes du roi de Navarre exemptant les magistrats municipaux de Bordeaux du logement des gens de guerre, *Bordeaux*, 4 *décembre* 1557. (*Livre des privilèges de Bordeaux*, 1878, p. 300.)

XXXVIII.

Duc d'Albuquerque a Charles-Quint.

Pampelune, 5 décembre 1557.

Envoi à l'empereur de la correspondance de don Sanche et de Descurra. — Appréciation du caractère du duc de Vendôme.

La carta de V. M^t^ hecha á veinte y quatro de octubre en Yuste vino como convenia para curar á Bandoma si el estubiera pertinaz en su locura y soborbia pero porque ya me paresçe que se va ablandando con otros preparatibos de menos ynportançia que aca se le han puesto, ninguna notiçia se le hadado ni dara de la dicha sino sobreviene nueva neçesidad para que convenga usar de ella porque para entretenelle no á sido menester pues el hatornado á la platica y sino tiene acabado de perder el seso venca á tener por bueno lo que de Yuste llevo su secretario por que ay para ello otros muy buenos yndiçios y porque dellos y de otras particularidades que en esta materia se ofreçen que no se puede dar entera notiçia á V. M^t^ por carta que no fuese muy larga y de mucho cansançio subio á don Gabriel de la Cueba que la dé de palabra si demandalle oyr fuere servido V. M^t^, cuya s. c. y rreal persona guarde nuestro señor con la prosperidad y descanso que sus vasallos descamos.

De Panplona, v de dezienbre 1557.

El duque.

(Orig. traduit en partie ci-dessus, p. 202 et 203 ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 173.)

XXXIX.

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, *Pampelune*, 5 *décembre* 1557. — Même sujet. — Le duc est resté un peu froid dans ces derniers temps avec le duc de Vendôme pour l'obliger à revenir le premier aux négociations. — Prière de communiquer le dossier de la correspondance de don Sanche à Gabriel de la Cueva qui est envoyé à Yuste. (Orig. espagnol ;

Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 117 ; copie, f. 7.)

Lettre de Calvin au roi de Navarre, *s. l.*, 14 *décembre* 1557. — Félicitation de son dévouement à la réforme. — Il l'engage à soulever la question de la liberté de conscience aux États convoqués à Paris pour le 6 janvier 1558. (Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 163.)

Lettre du roi de Navarre au duc de Guise, *Saintes*, 31 *janvier* 1557 (1558). — Félicitations de la prise de Calais. — Lettre de créance en faveur du protonotaire de Miossens, présent porteur. (Orig.; f. fr., vol. 20645, f. 28.)

Réponse du roi de Navarre à un messager du duc d'Albuquerque, *s. l. n. d.* (*février* 1558). — Le duc de Vendôme objecte qu'il commettrait une grande imprudence en mettant un prince plus puissant que lui dans son royaume sans avoir pris ses garanties. — C'est pourquoi il en reste à ses premières propositions. — Si l'empereur veut obtenir quelque chose de lui, qu'il le lui écrive en l'honorant dans sa lettre du titre de roi. — Il n'a point de confiance dans les intermédiaires qu'on peut toujours désavouer. — Le messager du duc d'Albuquerque l'a trouvé à Angoulême, allant à la Rochelle, ayant l'intention de passer à son retour par Châtellerault et d'y prendre la poste pour arriver à Saint-Germain afin d'assister au mariage du dauphin. — Le duc de Vendôme a dit que, si on acceptait ses propositions, on le lui fit dire. — Dans cette expectative, il a ordonné au messager qui lui apporte la réponse du duc d'attendre l'acceptation si elle doit arriver. — Le duc de Vendôme continue à se plaindre que l'on ait livré les dépêches au roi de France ou qu'on les ait laissé prendre. — Il a appris que l'empereur avait proposé le duché de Milan à plusieurs autres princes. — Détails sur la prise de Calais. — Le milord a été envoyé prisonnier à Angoulême. (Copie ou déchiffr. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 143.)

Lettre du même au s. de Caumont, *Fontainebleau*, 3 *avril* 1557 (1558). — Affaires privées du destinataire. (Copie informe du XVIIe siècle ; Fonds de Périgord, vol. 6, f. 8 v°.)

Lettre du roi de Navarre au président Malras, du parlement de Toulouse, *Paris*, 8 *mai* 1558. — Recommandation du procès de Bergara, maréchal des logis du roi et de la reine de Navarre, et attestation de son innocence. (Orig.; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 580; Champollion-Figeac, *Documents historiques*, dans les *Documents inédits*, t. III, p. 576.)

Lettre de Jeanne d'Albret au même, *même date*. — Même sujet. (Ibid.; ibid.)

Lettre de Claude Regin, évêque d'Oloron, au président Malras, *Paris*, 9 *mai* 1558. — Bonnes nouvelles du roi et de la reine de Navarre. (Orig.; Arch. des Basses-Pyrénées, B. 2138.)

Lettres patentes de Henri II accordant au roi de Navarre le produit des confiscations et des amendes des provinces de Guyenne, Angoumois, Poitou, ville et gouvernement de la Rochelle, prononcées contre ceux qui, pendant les dernières guerres, ont vendu ou transporté en Espagne des blés ou autres denrées ou des munitions de guerre, *Crécy*, 25 *mai* 1558. (Orig. sur parchemin; ibid., E. 580.)

Lettre de Calvin au roi de Navarre, *s. l.*, 8 *juin* 1558. — Encouragement à la pratique de la réforme malgré les dangers auxquels il peut être exposé. — Exemple tiré de la conduite de François de Coligny, seigneur d'Andelot. — Les cardinaux et ceux qui excitent le roi contre les réformés tiendront le roi de Navarre pour suspect, quoi qu'il fasse; par quoi il serait plus digne de lui de s'y « porter franchement ». (Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 198.)

Arrêt du Parlement de Bordeaux portant défense de s'assembler en armes et avec tambourin, *Bordeaux*, 23 *juillet* 1558. (Registres cons. d'Agen; Arch. mun. d'Agen, BB. 30.)

Procès-verbal d'une séance des États du Béarn tenue à Pau le 27 juillet 1558, sous la présidence du prince régent (Henri de Navarre, âgé de cinq ans). — Discussion des mesures à prendre contre l'invasion des Espagnols. (Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682, f. 59.)

Lettre de Charles de Coucy, s. de Burie, à Arnault de

Gensane, secrétaire du roi de Navarre, *Bayonne*, 29 *juillet* 1558. — Les Espagnols entreront aujourd'hui ou demain dans le pays du roi. — La ville de Bayonne est défendue par 2,000 hommes de pied et la compagnie d'hommes d'armes de Burie. — Il désirerait que le s. de Luxe levât des troupes pour s'acheminer au pays de Labour. — Jehan du Vigo, gouverneur de Fontarabie. — Le duc d'Albuquerque ne quittera pas Pampelune. (Copie du temps ; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 580.)

Commission accordée par le roi et par la reine de Navarre au cardinal d'Armagnac pour tenir les États de Béarn, *Laon*, 1er *août* 1558. (Copie auth.; ibid., C. 684, f. 89.)

Procès-verbal d'une séance des États de Béarn tenue à Pau le 1er août 1558 sous la présidence du prince régent. — L'évêque de Lescar, MM. de Monein et de Navailles remontrent le danger de l'imminente invasion des Espagnols. — Les États prêtent 6,000 écus pour la défense du pays. (Copie auth.; ibid., C. 682, f. 60 v°.)

Lettre de Henri II au comte de Candale, *Laon*, 4 *août* 1558. — Remercîment du service qu'il a rendu au roi en se jetant dans la ville de Dax pour la défense de la ville. (Copie du temps; f. fr., vol. 22379, f. 28.)

Lettre de Frédéric de Foix, s. de Candale, au cardinal de Lorraine, *Dax*, 27 *août* 1558. — Plaintes contre Burie. — Par la faute de ce capitaine, Candale a failli être surpris par l'ennemi. — Orgueil de Burie et jalousie de Candale. — Les travaux des fortifications de Dax avancent. (F. fr., vol. 22379, f. 34.)

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, *Pampelune*, 30 *août* 1558. — Grâce à quelques espions, le duc espère pouvoir surprendre tous les plans du duc de Vendôme. — Crédulité de ce prince. — Il accueille tous ceux qui lui apportent des inventions ou des idées nouvelles et leur donne de l'argent. — S'il entre en Espagne, le duc de Vendôme voudra sans doute s'emparer d'Estella et y rester quelques jours. — Faiblesse du château d'Estella. — On dit qu'un capitaine béarnais doit

chercher à s'emparer de Pampelune. — Mesures prises contre ce coup de main. — Vanité du duc de Vendôme ; les traîtres qui l'entourent le flattent pour lui extorquer de l'argent. — Artieda et Anaya, agents espagnols. — Le prince en veut au roi de France qui lui a refusé du secours pour entrer en Navarre. (Orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 153.)

XL.

Duc d'Albuquerque a la princesse Juana.

Pampelune, 6 septembre 1558.

Traité passé secrètement par les habitants de la Navarre, Guipuscoa et Biscaye avec le duc de Vendôme, par lequel ils se donnent à lui moyennant la confirmation de leurs privilèges. — Vendôme est à l'armée en qualité de capitaine général. — Jalousie du duc de Guise. — Complot pour prendre le duc de Vendôme au piège. — On le laissera s'avancer jusqu'à Saint-Sébastien. — Utilité d'armer cette petite ville. — Don Diego de Carvajal qui a inventé ce piège devra être chargé de le mettre à exécution.

Mui alta y mui poderosa señora.

Una carta de Vuestra Alteza hecha á xx de agosto, medio aqui un correo de pie á veinte y çinco del dicho con el qual enbie luego otro despacho que traya para don Diego de Carvajal y postrero del llego aqui Antonio de Ubilla con quien conforme al mandamiento de Vuestra Alteza me enbio entera relaçion de aquel trato, del qual me avia él dado alguna noticia quando estubimos juntos en San Juan, y entonçes ami me paresçio mui dificultoso y asi me lo paresçe aora aunque las particularidades conque lo cuenta Antonio de Ubilla y la libiandad de Bandoma paresçe que ayudan. A creer lo que si con otro se tratase se ternia por ynposible porque muy dificultosa cosa seria juntarse en este reino ni en la provinçia de Guipuzcoa la gente que es menester para desbaratar siete ú ocho mill ynfantes y quatroçientos ó quinientos de cavallo que se trata de traher de Bandoma sin que él lo supiese y fuese aviso para tornarse desde el camino pero en fin es bien que ande el trato porque puede

aprobechar para muchas cosas y Bandoma esta aora en el exerçito del rei de Françia y dizen que por capitan general por çierta discordia que hubo entre musiur de Guisa y el duque de Jasa, y desde aqui aque él pueda venir de alla abra harto tiempo para que Vuestra Alteza pueda mandar dar la orden que sea de tener en resçebille si él quisiere venir al conbite de Pero Hernandez, y pues Vuestra Alteza manda que yo escriva lo que çerca dello me paresçe y como y de que manera y con que gente se podria intentar y efectuar este trato de prender á Bandoma y desbaratar la que él truxese y de donde se podra aber brebemente y conque ocasion y color se podria juntar para que no tome sospecha dello el dicho Bandoma.

La orden mui poderosa señora de meter gente estrangera en San Sebastian tan secretamente como conviene para efectuar este trato yo no la sé ni me agrada la que hasta aora á dicho Antonia de Ubilla, alguna cantidad de la misma gente de la provinçia podria entrar secretamente por mar ó por tierra la misma noche que hubiese de llegar Bandoma paresçiendole á don Diego que podria tener peligro San Sebastian si despues de tener preso á Bandoma quisiese determinarse la gente dicha que con el hubiese ydo á conbatir á San Sebastian por libertar á su amo, pero en caso que don Diego este seguro de esto no querria yo que entrase en San Sebastian mas gente de la ordinaria que reside en el pueblo porque qualquier aviso que dello tenga Bandoma bastara para desengañarle si él no quiere perderse á ojos vistos.

Y en caso que Bandoma quede preso como lo traça Antonio de Ubilla para desbaratar la gente que hubiere llebado y á el si saliere con ella no osando entrar dentro en San Sebastian, paresçe mui poderosa señora que encomençando ajuntar Bandoma su gente en su tierra puedo yo aperçebir la de este reyno dando á entender que me temo del, y al tiempo que él se fuere llegando hazia Guipuzcoa yrme yo açercando á los confines de este reino diziendo que para defendelle la entrada en él y en passando el el rrio de Beobia yrme yo á poner en el paso que para desbaratallos alli á la salida paresçe que bastara la gente de este reino con la de Guipuzcoa que sea de lebantar tras ellos con que Vuestra Alteza mande que la gente ordinaria de las

guardas se llegue á esta frontera para que al tiempo neçesario se puedan juntar conmigo porque aunque la gente de cavallo paresçe que puede pelear poco segun la dispusiçion de la tierra donde nos hemos de topar, es tan grande el miedo que estos de Bascos y tierra de labor tienen á los cavallos que por esto conviene llebar dellos todos los que pudieren yr.

Manda Vuestra Alteza que por que don Diego de Carvajal es por quien sea mobido este trato yo le de á entender que no sea de dexar de aprobechar de su persona para ello y esto es muy justo, y asi le tengo yo escrito que en caso que sea menester que nos juntemos para ello que no sere yo pereçoso en yr y seguir su orden como de fundador de la empresa y asi lo hare dandole toda el autoridad posible en cumplimiento del mandamiento de Vuestra Alteza, cuya mui poderosa y real persona guarde nuestro señor con entera prosperidad.

De Pamplona, vj de setienbre 1558.

Muy poderosa señora las reales manos de Vuestra Alteza besa.

El Duque.

(Orig.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 135.)

XLI.

Requête des États de Béarn au prince régent et au cardinal d'Armagnac, lieutenant général en Béarn, contre les nouveaux impôts. — Requête contre les confesseurs qui reçoivent les testaments des pénitents qu'ils assistent à leur dernière heure, *Pau, sept.* 1558. (Copie auth.; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684, f. 92 et 96.)

Arrêt du Parlement de Bordeaux portant « inhibition et défense à tous prescheurs et autre manière de gens de ne dogmatiser en leurs privés en quelque façon que ce soit..... sans l'autorisation des évêques et de leurs vicaires. » (Copie auth. datée du 18 septembre 1558; Reg. cons. d'Agen; Arch. mun. d'Agen, BB. 30.)

Lettre du comte de Candale au roi, *Dax*, 24 *sept.* 1558. —

Il a reçu la lettre du roi lui mandant la prochaine invasion des Anglais du côté de la Gironde et des Espagnols du côté de Dax ou de Bayonne. — Il pourra se défendre avec une compagnie légionnaire. — Les Espagnols n'ont que six canons. (Orig.; f. fr., vol. 22379, f. 32.)

Procès-verbal d'une séance des États de Béarn tenue à Pau le 27 septembre 1558, sous la présidence du prince régent et du cardinal d'Armagnac. — Les États accordent 10,000 écus à l'ordinaire et 8,000 à l'extraordinaire, sur laquelle somme ils retiennent les 6,000 écus accordés dans la séance du 1er août. (Copie auth.; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682, f. 60 v°.)

Requête des États au prince régent et au cardinal d'Armagnac aux fins qu'il ne soit fait aucune cotisation ou impôt sans l'aveu des États, *Pau*, 2 *oct.* 1558. (Copie auth.; ibid., C. 684, f. 97.)

XLII.

Duc d'Albuquerque a la princesse Juana.

Pampelune, 12 *octobre* 1558.

Antonio de Obella prétend avoir aperçu le duc de Vendôme au milieu de ses troupes. — Entreprise expliquée à mots couverts et qu'il ne faut pas divulguer (la prise du roi de Navarre). — Nécessité de payer les troupes espagnoles. — Les soldats sont accablés de dettes. — Les Navarrais qui ont servi à leurs frais dans la dernière campagne refusent de marcher sans argent. — Demande d'argent pour les transports et l'artillerie. — Craintes d'une invasion prochaine en Navarre. — Long séjour des troupes espagnoles à Saint-Jean-de-Luz. — Le duc d'Albuquerque avait 900 vieux soldats ; il ne lui en reste que 600. — Les Français ont 6,000 à 7,000 fantassins et 400 chevaux. — La garde seule des défilés aurait exigé 15,000 hommes. — La compagnie de Juan de Prada a reculé de Saint-Étienne-de-Lérins, près de Fontarabie, jusqu'à Lambier. — Intrigues pour acheter le chateau de Bayonne au vicomte d'Horte. — La prise du duc de Vendôme mettra fin à la guerre.

Muy alta y muy poderosa señora.

La carta de Vuestra Alteza hecha á viij de otubre reçibi ayer martes xj del dicho, y del despacho que Antonio de Ubilla llebo

á Vuestra Alteza me avisó don Diego de Carabajal, al qual yo respondi una carta cuyo traslado aqui va y pesome harto de aver señalado los Françeses tan brebe termino porque vi que hera ynposible efectuarse el negoçio en él, pero pareçiome muy leviana cosa dilatallo Antonio de Ubilla deziendo que en ninguna manera del mundo reçibiria la provinçia la gente sinque êl les dixesse primero que el mismo avia visto á Bandoma y que venia con ella y en caso que Bandoma fuesse venido por posta lo qual no se sabe hasta aora ni yo creo que sera, pareçiome que hera buena manera, de dilaçion la de don Prudençio por que pense yo que estaba en su casa pero mucho mejor ordenado es y mas sin sospecha lo que aora Vuestra Alteza manda que se diga de don Prudençio pues el esta en essa corte, aunque si con solo lo de Bandoma se pudiesse aora dilatar el negoçio no seria malo guardar estotro de don Prudençio para adelante si ubiesse neçesidad de mas dilaçion, y sienpre sera menester que Antonio de Ubilla declare él dia quinze ó veynte dias antes porque de otra manera sera muy dificultoso el juntar de la gente que es menester para ello porque si antes estubiesse junta esperando seria mucha la costa y mas la publicaçion de que no podrian dexar de ser avisados los enemigos. Porque aunque la deste reyno pueda estar apreçibida desde aora y salir quando salga la de los Françeses como yo tengo escrito á Vuestra Alteza, la gente de caballo que á de venir de Castilla y aposentarse en esta comarca de Nabarra no puede salir tan presto, y pues los Faançeses publican que traen mas gente de la que pensabamos tanbien conberna ayudarnos de algo desta frontera de Castilla como Vuestra Alteza escrive, y para esto yo los apreçibire luego como Vuestra Alteza manda, y mucho aprovechara que Vuestra Alteza les enbie amandar que esten muy apunto conforme al apreçibimiento que yo les ubiere hecho para que partan quando yo se lo escriviere y que vengan pagados por el tienpo que aca estubieren que no sera mucho.

La otra gente de guardas asi de caballo como de pie es menester que se les haga paga de ocho meses y luego porque sin ella es ynposible estar apreçibidos ni poder salir porque es tanto lo que deben en los aposentos que tienen que con paga de cuatro meses no lo podran hazer.

Los Nabarros que en esta entrada passada sirvieron á su costa muy bien y con gran voluntad creo que aora saldran muy mal y muy perezosamente y por fuerça sino ay dineros para sacallos porque los pueblos diran que no los tienen para pagallos, y para esto y para otros gastos que no se pueden escusar en menear alguna artilleria muniçion y bastimentos y otras cosas que no se saben hasta que se ven, es menester que Vuestra Alteza mande enbiar aqui dineros con persona que los guarde y los gaste donde fuere menester y torne los otros y esto todo se dize para efectuar el trato que don Diego de Carabajal á traydo y trae en lo de Guipuzcoa, el qual esta claro que no han de querer efectuar los Françeses poniendoles Antonio de Ubilla los ynconvenientes dichos, y por no hazer tanto ruydo yo para que los Françeses se recatassen no avia querido hazer los apreçibimientos dichos, y si todo el dia desanparando el trato quisieren entrar á quinze de otubre como han señalado se hara lo posible para enbaraçallos aunque todo sera muy poco pues la gente toda esta manca por falta de paga como á Vuestra Alteza tengo escrito algunas vezes que ni la de sueldo ni la de los pueblos no se puede menear sin dineros.

Avisos tengo de Françia que mosiur de Buria y el vizconde de Orta estan muy afrontados de aver yo estado tantos dias en San Juan de Luz y destruydo aquel lugar, y dizen que han de estar ellos otros tantos dias en Nabarra haziendo todo el daño que pudieren y creo que ansi lo procuraran con la gente que aora juntan sino la ubieren menester en la probinçia de Guipuzcoa, porque los tratos que traen en este reyno son muchos, y la copa de oro que dixo el capitan Pierres ya yo la voy descubriendo, y por que no se lo que harian algunos deste reyno si viessen entrar golpe de Françeses en él, suplico a Vuestra Alteza que dé los soldados que Su Mag^t me dio para defendelle no me mande enbiar ningunos á otro cabo en tienpo que yo se çierto que son mucho menester aqui y que faltandome ellos podria hazer gran falta al servicio de Su Mag^t y de Vuestra Alteza y ami honrra que no vine yo aqui para perdella sino para morir si fuere menester conserbandola y sirbiendo, y sepa Vuestra Alteza que aunque el numero de los soldados viejos son nuebeçientos faltan muchos porque se han ydo de hanbre

y otros no vienen temiendo las malas pagas. De manera, muy poderosa señora, que quitados estos que faltan y los ynpedidos y viejos y los que de neçesidad han de quedar guardando los puertos y las puertas de Pamplona el dia que de aqui saliere no puedo llebar comigo seiscientos dellos, pues vea Vuestra Alteza si destos me faltarse una bandera como que laba con los otros bien fornida la resistençia á seis ó siete mill de pie y cuatroçientos de caballo que dizen que traen los enemigos, y si ellos entran en la probinçia para estorballes la salida pues no tienen otro ningun remedio sino ronper por los que estubieremos en el passo, creo que qualquier acuerdo que se ubiera deponer alli para guardalles tres passos que estan bien apartados el uno del otro ubiera pedido quinze mill honbres, y pues por los que yo é pedido abra entendido Vuestra Alteza que no é pedido como toledano, pareçe que fuera justo no me querer quitar parte de aquellos que yo se que no se pueden escusar, y porque para lo de Bugia mando Vuestra Alteza sacar de aqui una bandera, y otras vezes se me han sacado para Fuenterravia y viendome yo despues en tanta neçesidad como á Vuestra Alteza escrivieron desde Flandes y Perpiñan y Aragon y otros cabos y llegando Bandoma hasta dos leguas de San Juan del Pie del Puerto, nunca don Diego de Carabajal me quiso enbiar la gente que alli avia ydo enbiandole Vuestra Alteza á mandar que la enbiasse hasta que fue passada la neçesidad de loqual y de aver perdido el duque de Najara á Nabarra por aver enbiado los soldados viejos á defender á Castilla le echaron mucha culpa cuantos lo supieron, yo quedo muy escarmentado, suplico á Vuestra Alteza que quando viendo yo que para defensa y seguridad deste reyno es neçesaria la gente que para ello medio Su Mag^t^ mandandome venir á él, fuere Vuestra Alteza servida de mandar enbiar parte della á otro cabo me mande ami yr á servir alla con ella porque quedar aqui sin ella no seria justo que se me mandasse ni que yo quedasse biendo que no puedo hazer el servicio que debo á mi rey.

La conpañia del capitan Juan de Prada que á Vuestra Alteza dixeron que estaba çercade Fuenterrabia en Santisteban de Lerin es verdad que alli estubo, y por tener mucha hanbre ellos y los del pueblo no se pudieron sufrir mas alla y axi se partie-

ron á tres deste mes y se fueron al aposento que antes tenian que es Lunbier veynte y una leguas de Fuenterrabia á donde llegaron viernes á siete del dicho mes.

En los capitulos de Pero Hernandez que Vuestra Alteza mando enbiar aca viene uno en que dize lo siguiente.

Acabado esto si dentro de cuatro dias ubiere diez, o doze mill honbres y ocho, o diez mill ducados entendera como el castillo viejo de Bayona se entregue porque á de quedar por teniente del vizconde de Orta honbre pobre, su amigo Rodeara y terna tratado porque es muy amigo suyo.

Si este trato de Guipuzcoa se açierta como se platica hallandose en él Bandoma no dudo yo sino que se podra muy bien hazer lo que ofreçe del castillo de Bayona Pero Hernandez por que los dineros que el pide para su amigo aca los podemos afiançar de manera que él se contente, si Vuestra Alteza manda proveer los que son menester para pagar la gente y menear el artilleria y otras cosas necesarias para enprender á Bayona aunque no hallemos la puerta abierta, y faltando este recaudo para passar adelante pareçeme de poco efecto la jornada sino se prende en ella Bandoma, pues matar á todos los otros ynporta poco, y menos prendellos pues al cabo se les á de dar de comer y dineros conque se bayan a sus casas, y guarde nuestro señor la muy poderosa y real persona de Vuestra Alteza con gran prosperidad de reynos y señorios.

De Pamplona, xij de otubre de 1558.

Muy poderosa señora las reales manos de Vuestra Alteza besa.

El Duque.

(Orig.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 157.)

XLIII.

Lettre du duc d'Albuquerque à don Diego de Carbajal, *s. l.*, 12 *octobre* 1558. — Don Prudencio, sous la surveillance de don Diego de Carbajal, est chargé de négocier avec le duc de Vendôme l'affaire suivante : — Les habitants de Guipuzcoa et de la Biscaye attendent le duc de Vendôme et le supplient de se montrer à eux pour se donner à lui. — Si le duc de Vendôme est arrivé

en Béarn, Prudencio ou d'autres agents lui conseilleront de cacher ses projets et de répandre le bruit qu'il n'est venu en Béarn que pour veiller aux affaires du roi et mettre les ports à l'abri d'une attaque de la flotte anglaise. — Don Prudencio tâchera de le convaincre qu'il est à la tête du parti béarnais, mais qu'il est obligé de se cacher pour quelques jours. (Copie espagnole ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 158 et 159.)

Lettre du même au même, *s. l.*, 15 *ou* 17 *octobre* 1558. — Développement du plan de campagne du duc d'Albuquerque pour prendre le duc de Vendôme : — On lui conseillera de s'avancer en ami avec peu de troupes et de s'arrêter quelques jours en Béarn avant de passer la frontière. On lui dira que plus il retardera, plus le succès sera assuré, parce que beaucoup de conjurés viennent de plus de vingt lieues. Pendant ce temps le duc d'Albuquerque tournera les défilés avec toutes les troupes disponibles et se postera dans la montagne de Villatuerta ou à Fontarabie. — Si le duc de Vendôme n'entrait pas personnellement en campagne, tout serait manqué. (Copie espagnole ; ibid.; leg. 357, f. 164.)

Lettre du cardinal d'Armagnac au roi, *Pau*, 15 *octobre* 1558. — Troubles en Béarn pour cause de religion. (Tamizey de Larroque, *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac*, p. 99.)

Lettre du comte de Candale au roi, *Dax*, 16 *octobre* 1558. Il le remercie de lui avoir permis de rentrer chez lui. — Désordres commis à Dax. — Fortifications de Dax. — Zèle des habitants de Saint-Sever. — Affaire du port de Bayonne. — L'ambassadeur de Portugal lui a parlé du mariage de la princesse Marguerite, fille du roi de France, avec le roi de Portugal. (F. fr., vol. 22379, f. 36.)

Lettre des officiers de justice et des jurats de la ville de Jacca au duc d'Albuquerque, *Jacca*, 16 *octobre* 1558. — Nouvelle (erronée) de l'arrivée du duc de Vendôme en poste en Béarn. (Orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 167.)

Requête des États de Béarn au prince régent et au cardinal

d'Armagnac, *Pau*, 18 *octobre* 1558. — Demande de mesures sévères en faveur de la religion catholique. — Réponse : « Le prince et le cardinal renvoient la présente requête à MM. les évêques de Lescar et d'Oloron, qu'ils exhortent et prient très affectueusement visiter leurs diocèses et pourvoir aux causes avec tant de vigilance que tous les scandales cessent et que les recteurs et vicaires ne négligent d'enseigner le peuple. Et afin que lesd. évêques aient meilleure occasion d'y procéder, leur sera baillé un double de lad. requête. » (Trad. du patois béarnais ; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 684, f. 112.)

Lettre du duc d'Albuquerque à la princesse Juana, *Pampelune*, 21 *octobre* 1558. — Demandes d'argent et impossibilité de trouver à en emprunter à Médina. (Orig. espagnol ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 162.)

Lettre du cardinal de Granvelle à Philippe II, *Cercamp*, 29 *octobre* 1558. — Négociations du duc de Vendôme avec le baron de Polweiller. (*Papiers d'État* du card. de Granvelle dans les *Documents inédits*, t. V, p. 332.)

XLIV.

Jeanne d'Albret « au Roy ».

S. l. n. d. (*commencement de nov.* 1558).

Prière d'appuyer les démarches qui vont être faites aux conférences de Cercamp en faveur de la restitution de la Navarre ou d'un dédommagement. — Dispositions conciliantes du roi d'Espagne. — Allusion au futur mariage du prince de Béarn et de la princesse Marguerite.

Au Roy, mon souverain Seigneur.

Monseigneur, ayant trouvé le roy, mon mari, je n'ay failli à luy dire la bonne volonté qu'il vous plaist luy continuer et principalement pour le faict de son royaume. Et pour ce, Monseigneur, qu'il voit que, tant plus les occasions se pasent, avec le temps les mémoires des hommes se perdent, et que maintenant que l'amitié d'entre vous et le roy catholique est cy confirmée par alliance, aussi que ledit roy catholique par ses

députez a toujours répondu à ceulx qui estoient là pour le roy, mon mary, que il vouloit faire raison à ung chacun, et par là a donné à cognoistre qu'il ne nous veut nier notre droit; encore que ce n'est le tout, il a samblé bon audit roy, mon mary, envoyer avecques le cardinal de ses gens pour entrer dans quelque appointement. Et pour ce, Monseigneur, que nous n'attendons grandeur que par votre moyen, comme ceux qui veullent rendre le service d'où vient l'obligation, nous vous suplions très humblement vouloir en mander à monsieur le cardinal l'affection que avez à nostre bien, que nous désirons pour estre à nostre fils plus de moyen pour pouvoir mieux honorer l'honneur qu'il vous a plu faire le retenir pour fils. Et m'asseurant, Monseigneur, que, venant à cette assamblée, il désirera vous contenter s'il cognoist que vous portiez la même affection, de quoy au partir m'avez tant assurée qu'il nous satisfera, avec la raison à laquelle le roy, mon mary, se veult mettre, et pour ne vous ennuyer de longue lettre, je suplieray Dieu, Monseigneur, vous donner ce que vous désirez en si heureuse et longue vie.

Vostre très humble et très obéissante subjecte et sœur.

Jehanne.

(Orig. autog. communiqué par M. le comte de Laferrière; Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. 53, f. 59.)

XLV.

Jeanne d'Albret « a mon cousin, Monsieur le connétable de Montmorency ».

S. l. n. d. (*commencement de nov.* 1558).

Même sujet que la lettre précédente.

Mon cousin, l'occasion s'offre maintenant que vous pouvez nous monstrer au roy, mon mary, et moy l'effect de tant d'honnestes offres que vous m'avez faites, desquelles je luy ay bien sceu rendre compte. Et selon vostre conseil il envoye un de ses gens vers monsieur le cardinal de Lorraine pour entendre si, avec la conclusion de cette heureuse paix, de quoy tout le

monde se sent particulièrement, hormis nous, il plaira, aidés de la faveur du roy, au roy catholique entendre à quelque honneste appointement sur le faict de son royaulme. Et me semble que, vu l'honneste response que ses députés firent à la première assemblée à nos gens, qui estoit qu'il vouloit faire raison à tout le monde, qu'il sera aisé de luy persuader de nous satisfaire. Et faut, mon cousin, que vous fassiez, ainsi qu'il plaise au roy, en envoyé de bonnes lettres à monsieur le cardinal de Lorraine pour donner seulement à entendre au roy catholique l'affection qu'il luy plaist avoir à nostre bien et grandeur, comme personnes de qui il a le service agréable, et qu'en cela la même bonne volonté que le roy catholique a montré à Monsieur de Savoye, de son costé le roy la nous monstre; affin que ceste occasion mal aisée à recouvrer ne se perde de cette assemblée, sans qu'il s'y fasse quelque chose pour nous. Le roy, mon mary, sera si raisonnable que le roy catholique trouvera que nous ne sommes point si amoureux et avaritieux des biens que de l'honneur et autorité que nous désirons, estant à ceste heure tout amy et allié du roy, demeurer en ceste mesme amitié avecque lui. Et puis qu'il plaist au roy tant honorer notre filz que de le recepvoir pour sien, nous vous prions, mon cousin, bien remonstrer que ce sera la grandeur de Madame sa fille qui nous fait faire plus hardiment la requeste. Vous suppliant encore un coup, mon cousin, nous y faire office tel que nous l'avons espéré de vous, afin que, tant plus le moyen nous croistra de le pouvoir recognoistre envers vous, nous vous en augmenterions le vouloir. Priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que vous désire celle qui vous sera à jamais

Votre très bonne cousine et très bonne amie.

Jehanne.

(Orig. autog. communiqué par M. le comte de Laferrière; Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. 53, f. 69.)

XLVI.

Remonstrance faite du commandement de Henri II, roy de France, le douzième jour de novembre 1558, en l'assemblée de

Cercamp, pour et au nom d'Antoine et Jeanne, roy et reine de Navarre, par Mre Jean-Jacques de Mesme, sieur de Roissy, conseiller au conseil privé dudit roy Henri II et maistre des requestes ordinaire de son hostel, touchant l'injuste occupation du royaume de Navarre, faite depuis l'an 1512 par Ferdinand V, roy de Castille, et deuxième du nom, roy d'Aragon et ses successeurs, rois d'Espagne. — (Voyez ci-dessus, p. 279.) (*Traité de paix de Cateau-Cambrésis,* Paris, in-4°, p. 171. — Galland, *Mémoires pour l'histoire de Navarre et de Flandre,* Paris, in-fol., Preuves, p. 72. — Dumont, *Corps diplomatique,* Amsterdam, in-fol., t. IX, p. 23.)

Lettre du roi de Navarre au duc de Guise, *Blois*, 7 *décembre* 1558. — Le roi lui a fait don de l'état de feu Beringuier, receveur général d'Agen. — Les héritiers lui en offrent 20,000 livr. — Prière de lui faire dépêcher les lettres d'envoi en possession pour qu'il puisse vendre la charge. (Orig., f. fr., vol. 20470, f. 33.)

Lettre de Antoine de Noailles à Burie, *Bordeaux*, 22 *décembre* 1558. — Une indisposition du roi de Navarre l'oblige à différer l'entreprise (l'invasion du nord de l'Espagne). — Il en a informé Monluc et Duras. — Nouvelles de la cour. — Bruits de la prochaine arrivée du connétable. (Orig., f. fr., vol. 6910, f. 120.)

Lettre de Burie à la princesse Juana, *Bayonne,* 29 *décembre* 1558. — Burie en réfère au roi au sujet de la demande de sauf-conduits que demande la princesse pour les serviteurs de l'empereur défunt. (Cf. une lettre de Quijada à Vasquez dans Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint*, t. I, p. 402.) — La réponse arrivera dans quinze ou vingt jours. (Orig., Arch. nat., K 1492, n° 12.)

Lettre de Henri II au connétable, *s. l. n. d.* (*fin* 1558). — Le roi, d'après les rapports de Burie, espère que l'entreprise du roi de Navarre sur Fontarabie et Saint-Sébastien réussira. (Gail, *Lettres inédites de Henri II*, *Diane de Poitiers*, *Marie Stuart*, *François*, *roi, dauphin, etc.*, 1848, p. 34.)

Lettre de Calvin au roi de Navarre, *s. l. n. d.* (1558). —

Boisnormand et David, ministres protestants en Béarn, ne pouvant s'accorder sur les cérémonies du culte, Calvin supplie le roi de Navarre de donner raison au premier et juge sévèrement le second. — Recommandation des protestants espagnols émigrés en Béarn. (Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 246.)

XLVII.

Lettre de Henri II au roi de Navarre, *s. l.*, 2 *janvier* 1558 (1559). — Le roi est inquiet de l'issue de l'expédition du roi de Navarre. — Il désire son succès, mais il craint sa défaite. — Les projets du prince ont été pénétrés par les Espagnols. — Sa défaite mettrait en péril l'œuvre de Cateau-Cambrésis. — Ordre d'ajourner l'expédition si elle n'est pas achevée avant le 12 de ce mois. (Mis de Rochambeau, *Galerie des hommes illustres du Vendômois. Antoine de Bourbon et Jehanne d'Albret*, in-8, 1879, p. 165.)

Procès-verbal du conseil de guerre du roi de Navarre, *Pau, 14 janvier* 1558 (1559). — Plan de campagne arrêté après délibération entre le roi de Navarre, s. de Burie, Blaise de Monluc, Guy Chabot, s. de Jarnac, et François de Peyrusse, comte d'Escars. (Ibid., p. 168.)

Lettre du roi de Navarre au duc de Guise, *Pau*, 26 *février* 1558 (1559). — Demande instante du dernier quartier de sa pension de l'année précédente. (Orig., f. fr., vol. 20471, f. 207.)

Procuration donnée par le roi de Navarre à Jeanne d'Albret pour passer une transaction avec le duc d'Estampes au sujet des seigneuries de Villemur, Lautrec, Barbazan, Aspet, Asparos et autres lieux, *s. l.*, 27 *février* 1558 (1559). (Cop. auth. Arch. des Basses-Pyrénées, E. 580.) (La transaction, datée du 8 et 13 mars suivant, a été analysée par M. le marquis de Rochambeau dans *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 381.)

XLVIII.

Louis d'Estissac, gouverneur d'Aunis et de Saintonge, au Roi.

La Brosse, 23 *mars* 1558 (1559).

Troubles à Aulnay et à Saint-Jean-d'Angely.

Sire, j'ay esté adverty que pour certain il y avoit dimanche dernier à Aulnay deux ou trois mille personnes assemblées pour ouyr le sermon d'ung prédicateur qui a très mauvaise réputation. Et y voulant mectre ordre, le curé dud. lieu, qui est l'ung des grands vicaires de Poictiers, il se trouva le plus foible, y ayant beaucoup plus de pistoliers que de bons crestiens. L'on tient aussi pour asseuré que, en plusieurs de vos villes du costé de deçà, il s'y faict de très méchantes choses, aiant toutes les nuicts sermon. A quoy, sire, il me semble estre nécessaire que vous y donniez prompt ordre, affin que celle ne croisse et augmente comme il fait de jour à aultre. Car il peult estre que telles assemblées tendent plus à sédition et émotion que à l'hobéissance de vos commandemens.

Sire, je vous supplie très humblement ne trouver mauvais si plustôt je ne vous en ay adverty, car telles choses me sont du tout cachées, parce que l'on sçait bien que la beste du monde que je haye le plus, c'est ung hérétique. J'ay entendu que à St Jehan d'Angelly la court de parlement de Bourdeaulx y envoye quelques commissaires pour informer de leur vie, dont ung des principaux de la ville m'a dit qu'il doubte fort que, s'ils y viennent, ils seront en danger d'estre assommés. A quoi, Sire, de rechef je vous supplie très humblement voulloir adviser, en sorte que l'autorité vous en demeure.

Sire, je supplie Dieu vous donner en parfaicte santé très heureuse et très longue vie.

De la Brosse en Xaintonge, le xxiiie mars 1558.

Votre très humble et très obeissant sujet et serviteur.

Estissac.

(Orig.; f. fr., vol. 15872, f. 48.)

XLIX.

François Aubert, lieutenant général en Poitou, au Roi.

Poitiers, 31 *mars* 1559.

Troubles à Poitiers pour cause de religion.

Syre, Vostre Majesté a peu estre advertye par ma lettre du xxviie de ce moys de ce qui avoit esté faict au couvent de Saint-Dominique de vostre ville de Poictiers. Et certainement, Syre, y advint scandalle auquel impossible fust résister si promptement, que ce ne fust sur l'heure de neuf heures du soir. Et le lendemain je fus si bien accompagné que les officiers, majors, eschevins et bourgeois de la dite ville et tous les habitans d'icelle, voire les gentilshommes, qui pour lors y estoient, se trouvèrent en armes, si bien que la force vous est demeurée. Aussi que despuis ne s'est trouvé aucune résistance; et ay esté si bien secouru que mesmes ceux qui sont impuissans de porter armes m'ont tousjours assisté par la ville pour aller ès lieulx où besoing estoit; tellement, Syre, que par la grace de Dieu toutes choses sont si bien remises qu'il n'y a homme qui n'obéisse.

J'ay faict l'inquisition pour entendre d'où cette malheureuse fortune procéderoit. Et ay trouvé que le peuple estant assemblé audit couvent pour oyr la prédication, comme l'heure d'une heure, ladite xxviie jour de ce mois, lendemain de Pasques, y eust un homme loing du prédicateur, qui estoit dedans le cloistre, qui dist en monstrant un autre qui s'en alloit que c'estoit un Luthérien. Et aussitost quelques ungs accoururent et ne trouverent riens. Et cependant quelques ungs de la commune s'adresserent à ung des assistans, disans que c'estoit luy qui avoit un pistollet et qu'il vouloit tuer le prédicateur. Et sur ce la Commune le print et autres, jusques au nombre de cinq, qui le voulloient deffendre et furent fort blessés. Et pour les saulver, qu'ils ne feussent tuez, aucuns de la dite commune les menerent en une chambre dud. couvent jusques à ce que je feusse arryvé sur le lieu, où je fus incontinent avec le seigneur de la Guibeche, en présence duquel je commence à

interroger l'un des blessez. Et cependant arriverent au dit couvent nombre de gens, artisans, et méchaniques, qui ont recouvré les cinq hommes blessez, que je fus contrainct de laisser pour obvier à leur furie. Et lesquels abbatirent et mirent hors des gons avec groz leviers les deux grandes portes dud. couvent, rompirent le guichet de la grande porte de l'église, casserent et briserent les victraulx, jectairent les ymaiges par terre et aultres excès.

J'ay faict telle poursuitte contre eulx, Syre, qu'il y en a d'exécutés à mort, nonobstant leurs appellations et contre les aultres je foys par chacun jour sommairement leur procès. Et ne cesseray jusques à ce que j'en aye trouvé la fin. Je vous puis asseurer, Syre, que jusques à présent je n'ay trouvé homme chargé de ceste commotion que pasticiers, cordonniers, savetiers, menuisiers, tixerans et autres méchaniques et estrangers qui se jettent ès villes, et non aucun qui soit d'appartenance ny de qualité. Dont, Syre, j'ay bien voullu incontinent advertir Vostre Majesté, suyvant ce que je vous avois escript, pour entendre en quel estat estoit vostre pauvre ville de Poictiers. Et vous envoie le porteur de la présente exprès.

Sire, je prie le Créateur vous donner en santé très bonne et longue vie.

Escript en nostre ville de Poictiers, ce dernier jour de mars 1559.

Vostre très humble et très obéissant serviteur et subject.

Francois Aubert, lieutenant général en Poitou
et président à Poictiers.

(Orig.; f. fr., vol. 15872, f. 69.)

L.

Jeanne d'Albret a M. de La Mothe Gondrin.

Paris, 10 *avril* 1559.

Félicitation d'avoir obtenu la compagnie du s. de Langey en Piémont et recommandation, pour la charge de lieutenant, du s. de Goue, ancien enseigne du s. de Langey.

Monsieur de la Mothe, vous ne sçauriez croire combien j'ay

esté ayse quand j'ay esté advertie que le Roy vous a donné la compagnie du défunt M. de Langey; et pour ce que le seigneur de Goue, guidon de ladite compagnie, et nepveu de Monsieur le cardinal de Bellay, qui de tout temps ont fait de grands services au roy et au roy, mon mary, et à moy et continuent chacun jour, je vous ay, à ceste cause, Monsieur de la Mothe, et aussi afectueusement que je puis, tant en faveur et considération des dits services que le dit sieur de Goue a faict au roy que de la prière et requeste que je vous en fais, vouloir en ma faveur luy donner l'estat de lieutenant de vostre compagnie et le préférer à tout autre, pour l'amour de moy, pour les dites vertus qui sont en luy; aussi qu'il a grand moyen de faire au service du Roy et n'y a ci-devant espargné chose qui est en ce monde. Vous asseurant que je ne vouldrois vous en escripre s'il n'estoit digne d'un tel estat, et, outre l'obligation dont il vous en demourera, vous me ferez fort grand plaisir de le gratiffier de cela pour l'amour de moy, qui prie le Créateur, Monsieur de la Mothe, vous donner en bonne santé que vous désirez.

De Paris, le 10 avril 1559.

La toute vostre

JEHANNE.

(Orig. communiqué par M. le comte de Laferrière; Arch. de Turin.)

LI.

Lettre du roi de Navarre au s. de Caumont, *Nérac, 17 avril* 1559. — Il met le secrétaire Rancé à sa disposition. — Affaires privées du destinataire. (Copie informe; coll. de Périgord, vol. 6, f. 9.)

Lettre du roi de Navarre au roi, *Saint-Justin,* 26 *avril* 1559. — Il a fait arrêter Melchior Flavin pour sermons séditieux prononcés à Agen et à Limoges. (*Mémoires* de Ribier, t. II, p. 799.)

LII.

Sénéchal de Saintonge au Roy.

Saint-Jean-d'Angely, 27 avril 1559.

Prêches à Saint-Jean-d'Angely. — Troubles. — Complicité de toutes les classes avec les novateurs.

Syre, vous avez peu entendre ce qui est advenu en ceste ville, par le pacquet que vous a despesché exprès Monseigneur le premyer président de Bourdeaulx, estant ycy pour l'exécution de vos commandemens, et comme mardy dernier deux ministres de Genefve preschèrent publicquement plusieurs choses scandaleuzes, erronées et contrayres à la foy crestienne ; et qu'il ne luy fut possible ne à aultres voz officiers ampescher telle témérité et pernitieuze entreprise, pour le grand nombre d'hommes de toutes conditions qui assistèrent ès dictes prédications. Je me suys tout incontinent mis à cheminer ycy, suyvant l'advertissement qu'il m'en a donné, pour son avis, Syre, et d'aultres vos bons et loyaulx subjectz et officiers, faire tout debvoyr de nostre charge et vous donner évident tesmoignage de combien nous est telle offance de Vostre Majesté en lieu si excellant, desplaisante. Ayant dès l'heure mesme adverty vostre court de Parlement de Bourdeaulx et Monseigneur d'Estissac, vostre lieutenant en ce pays, de tout ce qui c'est passé en ceste part et supplyer le dit seigneur d'Estissac y venir, affin de ne obmectre rien de vostre service ; attendant, Syre, ce qu'il vous plaira ordonner sur ce où nous voyons vostre main estre requise et nécessaire, pour l'infirmité des erreurs et hommes jà vouhés à telz scandalles, plustost à cédition que relligion. Je m'amploye cependant à recongnoistre les aultheurs et aultres qui favorissent ceste criminelle chose, Syre, assez malaysée, pour le nombre effréné de toutes conditions d'hommes qui les favorisent et portent en telz actes, où il est besoing de punition exemplaire. Attendent, Syre, ce que nous commandrés, je priray Dieu pour votre très sacrée Majesté.

De Sainct-Jehan, ce xxviie jour d'avril 1559.

Vostre plus que très humble, plus que très affectionné, plus que très obéissant subject.

Le sénéchal de Saintonge.

(Orig.; f. fr., vol. 15872, f. 81.)

LIII.

De Roffignac, vice-président du Parlement de Bordeaux (au connétable ?)

Bordeaux, 28 *avril* 1559.

Troubles en Saintonge, Landes, Agenais, Périgord.

Monseigneur, l'année passée se commencerent dresser beaucoup d'entreprises en ce ressort, mesmes ès séneschaucées de Xaintonges, les Lasnes, Agenois, partie de Périgort, esquelles fust par cette court de Parlement si virilement obvié que nous cuydions que le tout fust esteinct et suprimé ; et avions occasion de le croire pour le peu de nouvelles que nous entendions que les choses allassent aultrement que bien à poinct. Toutesfoys nous avons eu certain advertissement que, le XIIIIe de ce moys, il y eust en la ville d'Agen des images représentant la Passion de Nostre Seigneur, qui de nuict furent brisés et mis en pieces. Promptement après la Court de Parlement manda le lieutenant criminel d'Agen, auquel il fict injonction d'advertir les juges présidiaulx establiz en la séneschaucée d'Agenois, ausquelz avoit pleu à Sa Majesté bailler, en concurrence des cours de Parlement, la souveraineté des jugemens de tels et semblables crimes, de pourveoir à la pugnition de telz crimes en telle dilligence que, dedans quinze jours, cette court de Parlement fut advertie des dilligences qu'ils y auroient faictes ; ou aultrement, le jour passé, cette court y envoyroit à leurs despens. Dimanche dernier, qui fut le vingt troisiesme de ce moys, il advint semblable inconvénient en lad. ville. La court de Parlement est après pour y pourvoir, en sorte que Dieu et le Roy ayent contentement de notre service. Nous avons advertissement que par le moyen des fugitifs de Poictou, qui descendent ès parties de Xaintonges, du costé de Saint-Jehan-d'Angely, il se dresse

des assemblées qui ne vallent riens, avec certains prédicateurs qui scandalisent grandement tout le peuple. A laquelle maladye la compaignie est après pour mettre ordre, tel que ce jourd'huy j'espere assembler les chambres pour pourveoir à l'inconvénient et médecine. Et de tout ce que se pourra pour le mieulx faire, avec le conseil que nous pourrons de tout prendre, vous advertiray bien amplement par monsieur le greffier de ceste court, qui part cette septmaine prochaine pour s'en aller à la court. Vous asseurant, Monseigneur, qu'il ne sera rien obmis de ce que concerne le service de Dieu et du Roy. Comme vous plaira veoir par les instructions que par led. greffier vous seront envoyées.

Monseigneur, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je prie nostre Seigneur vous donner en santé très longuement bonne vye.

De Bordeaulx, ce xxviiie avril 1559.

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

De Roffignac.

(Orig.; f. fr., vol. 15872, f. 84.)

LIV.

Lettre du roi de Navarre au roi, *Lusignan*, 10 *mai* 1559. — Il a appris par la lettre du roi du 10 avril que les ambassadeurs français n'avaient rien obtenu des Espagnols. — Puisque le cardinal de Lorraine est auprès du roi d'Espagne, il le prie de tenter de nouvelles instances. (Orig., f. fr., vol. 6626, f. 10.)

Lettre du même au connétable, même date, même sujet. (Orig., ibid., f. 13.)

Lettre du même aux habitants de Poitiers, *Lusignan*, 12 *mai* 1559. — Reproches sur les derniers troubles. — Conseils en faveur de la paix. (*Arch. hist. du Poitou*, t. IV, p. 323.)

Procès-verbal des troubles de Niort dressé par Christophe Languillier, lieutenant du sénéchal, et par Bernard Bertrandi, procureur du roi, sur l'ordre du sire d'Estissac, *Niort*, 26 *mai* 1559. (Voyez ci-dessus, p. 264 et 265.) (Orig. signé de d'Estissac; f. fr., vol. 15872, f. 91.)

Lettre de Bernard d'Aspremont, vicomte d'Ortes, à Burie, *Peyrehorade*, 18 *juin* 1559. — Il surveille les mouvements des prédicants « mal sentans de la foy » qui infestent le pays. — Arrivée d'un libraire de Genève qui prêchait dans la chaloupe du passage de l'Adour. — Sa fuite. — Remercîment de services rendus dans « l'affaire de la demoiselle que savez. » (Orig.; f. fr., vol. 15872, f. 120.)

Procès-verbal de la session des états de Béarn tenue à Pau du 18 au 25 juin 1559. (Cop. auth.; Arch. des Basses-Pyrénées, C. 682, f. 70.)

LV.

Anne de Cossé au maréchal de Brissac.

Paris, 1er *juillet* 1559.

Blessure de Henri II. — Mariage du duc de Savoie et de Marguerite de France.

. . . . . Je n'ay sorti de la chambre que hier, qui fust un jour malheureux pour nous tous et surtout pour le roy, qui voulust estre des tenans d'un catrieme après avoir fort bien faict. Le fis de Mr de Lorges, contre qui il couroit an lice, luy donna un ci malheureux coup de lance qui le blessa en l'œil, de fasson que l'on ne savoit ce qui en devoit advenir à ce matin. Sus les dix heures on l'a pancé et l'a t'on trouvé mieulx beaucoup que l'on ne pansoit, toutes foys l'on pance qui perdra l'œil et ja l'aparance. Toutes foys l'on n'ose encore juger certennement. Monsieur de Savoye l'a veillé ceste nuict et luy a donné un orge mondé à quatre heures qui l'a retenu et a reposé, et autres bons sines, graces à Dieu. Mais l'on crainct fort l'œil. Les fiançailles du dit seigneur et de Madame furent mercredy dernier. Les nopses devoient estre mardy, qui seront retardées par ce facheux accidant. Et vous promet que l'on connoist une amytié entre le roy et luy qui contante tout le monde. Il n'est possible de leur parler de choses de ce monde, car toutes les princesses et princes estrangers sont tous espleurés et fort estonnez. Il sanble à leur con-

tenance que nous aultres françoys ne le saurions estre davantage. Vous serez averti de ce qui aviendra. L'on espere que ce sera bien; cependant Monbasin et moy ferons ce que nous manderés par deçà et Mr de Sanfray antre autres. La reyne et Madame sont ci espleurés qu'elles vous feroit venir la larme à l'œil. Je panse bien que, si leur escrivez, que ce ne sera sans plaindre la fortune et elles aussi, et que anvoyrez bien tost par deça exprès pour en savoir. Mon frère est fort facheulx qui n'est ici, je luy feray entendre le tout. Je ne say que vous ferés a cete heure sus ces démolitions que le mariage est aresté. Dieu vous veille bien conssailler et tenir an parfaicte sancté. Je espère que je vous voyré contant avec l'aide de nostre seigneur. Monsieur, pour la fin, je le suplie vous donner très heureuse et longue vie.

De Paris, ce premier jour de juillet 1559.

Vostre très humble et très obéissante sœur,

Anne de Cossé.

(Orig. autog.; f. fr., vol. 20527, f. 69.)

LVI.

Relation d'André Vésale de la mort de Henri II.

S. l. n. d. (*juillet* 1559).

Infelix regii vulneris successus.

Die veneris, Henricus christianissimus Gallorum rex, in publico hastarum concursu, juvenis cujusdam lanceam recta inductam, paulo infra jugulum, supra latrorum, illis armorum partem solis fere concursibus servientem, recepit. Lancea, impetu illo per transversum brassicæ caudicis in modum effracta, et insultu suo galeæ partem, quæ oculis subjicitur, sursum agens in patentem ea occasione regis faciem, veluti secundo ictu, reliqua sui, quæ in nobilis illius manu continebatur, portione illisa fuit.

Tetigit autem, primum mediam superciliorum partem, nasique summum et internum sinistri supercilii finem, et hinc per infernam supercilii dextri partem universam ad tempora usque

continuo ductu est progressa, in æquabilibus suis et pluribus finibus, sese inter oculi corpus et sinum, quo oculus dexter in calvaria continetur, ita insinuans, ut summum impetum in sinum illius, externum latus moliens pluribus frustulis, inibi subseterit seseque varie involverit collegeritque, mira indubie facta cerebri concussione.

Suscepto vulnere, rex modo in hoc, modo in aliud latus provoluturus videbatur, sed tandem sponte sua rex se continuit, et in terram jam dimissus est, et spectantium accurentiumque turba obrusus, animi quædam deliquia ostendit, etsi interim gradus sui cubituli vix postea titubans ascenderit.

Quum manu lanceæ frustula plus minus sex, quibus oculus latere potissimum externo septus erat, ex vulnere evulsa essent, vomuit ea quæ in prandio sumpserat, uti postea et potionem ex rhabarbaro et mummia, a modicis oblatam, et dein rursus pituitosa quædam sanguinis magna copia ex vulnere profluxit et ex ani venis notatu dignam portionem eodem die emiserat, et venæ sectione unciæ plus minus duodecim fuerunt eductæ, et tenuis febricitantium victus institutus est, et alvi subductiones tentatæ, et decocta quæ sanguinem refrigerant, ipsiusque impetum prohibent, propinata.

Sopor quidam obrepsit, et nunquam fere rex, tam graviter et in exquisitissimi sensus parte læsus, ullius doloris meminit animalibusque et precipue animæ viribus utrumque stupere visus est, nulla interim occurrente adhuc febre. Quum succedentibus diebus vulnus a medicis tractabatur, et ex dicta oculi sinus sede per intervalla lignorum fibræ et frustula continuo evellerentur, et os ex ictu, membrana sua inibi nudum ac asperum videbatur, dicti prius vomitus, illius soporis ac conturbationis in capitis ictu, ita a medicis habebatur ratio, ut cerebri substantiæ concussionis, et fractarum illic venarum incideret suspicio : verum etsi medicorum nonnulli cum ipsi regi adstantibus proceribus, hæc in melius interpretabantur et eam, quam minime in tanto rege optaverant cerebri noxam fateri nollent, diligenter tamen inter medicos actum fuit, ecquo tandem modo, cerebri noxæ, succursi posset, si forte quæpiam esset. Atque ita de calvariæ terebrationis usu et variis, quæ subinde occurrunt, calvariæ fracturis, et sanguinis inter calva-

riam et duram cerebri membranam natura diffusi est actum, et postremo in illam itum est sententiam, ut terebra nihil promoveri posse omnes existimarent.

Febris dein ad quartæ diei initium sese prodidit, quæ cum nonnullis cerebri noxam arguere videretur, in putridam tamen a complurimis est relata, quæ ex malis in genere venoso potius succis, quam ex vulnere aut cerebro penderet, habita hic cognitionis habitus regii et urinarum ratione. Quum hinc febri purgantibus medicamentis feliciter occurrebatur, delirium sese protulit. Itaque sensim offerentibus se indiciis de cerebri ipsiusque membranæ vitio plenius constare cepit, sicque exigua auxiliorum spes obrepsit, aucto nimirum in dies delirio, et manifestis se offerentibus signis, et frequentibus illis et inæqualibus rigoribus ac sudoribus, quibus articulorum et capitis vulneribus, perituros videmus esse obnoxios.

Hic prolixius narrare nolo quam sedulo, et vulnus undique dehiscerit, et ossiculorum squammis et lignorum frustulis emittendis aptum esset, et habita sit consideratio, et quæ serosis oculi palpebrarumque tumoribus remedia fuerint adhibita; eaque tantum subjiciam, quæ, mortuo jam rege, fuerunt observata.

Sinister oculus, et si immense jam intumuerat, et visum integrum obtinebat, ita quod nulla alias solutione continui divexatus fuit. Calvariæ os in fronte undique illæsum et intactum sese exhibuit, etiamsi frons odematosum tumorem præ se ferebat. Superior nasi ossis pars minime nuda fuit, et potius contusione, quam nuda attritione attacta. Externum dextri oculi sinus latus, prorsus membrana detectum fuit et asperum, et in intima posticaque sede magnam adhuc lignorum veluti stipitum vim continebat, qui veluti in circulum ita fuerant acti, ut inter sinum illum et infimam oculi sedem magna ex parte subsisteret et apiculis quibusdam, duram oculi tunicam penetraverint, ut in ipsa frustula quædam occurrerent tam procul videlicet a superiore sinus parte, et ab anteriore oculi regione, quæ alias continentibus et videntibus videbatur esse illæsa et integra.

Cerebri membranæ, ipsumque adeo cerebrum ad frontem et ad dextri oculi sinum ubi alias quis quid præter naturam asservatum credidisset, apparuerunt integerrima, et undique dura

membrana inculpata videbatur. Verum in vertice nonnihil ad posteriora, cerebri sinistra pars, quæ dextræ est contermina, ad unius digiti longitudinem et duorum latitudinem, flavum cum adnexa sibi tenui membrana, colorem retulit, prorsus ad pollicis usque profunditatem putria et jam suppurata, et universa pars sinistra, seroso veluti icore plena et defluens haud secus cernebatur quam si proxime universa in putrilaginem, vel quampiam gangrenam esset ducenda.

Sede illa, qua suppuratio consistebat, dura membrana videbatur, vasa habens quam alibi magis distenta ac subnigra; verum inter hanc et calvariam sanguinis gruinosi nonnihil occurrebat. Calvaria et cutis quæ jam prius ad conjecturam, scilicet fuerat rasa, nihil præter naturam referebat, aliquando tamen ea regi vulnus, ut cicatrix docebat, fuit infectum, atque ita putredo hæc cerebrum ad calvariam potius collisum ac in se concussum conturbatumque fuisse, quam quod calvaria id ostendisset, comprobat.

Porro haud omittendum est sinistrum crus et brachium item sinistrum ante mortem resolutionem ostendisse, cum interim longæ convulsionis notæ tota dextri lateris regione ubertim conspiciebatur. Vomitus nunquam amplius invasit et semel atque iterum tantum singultus exauditus est. Respiratio admodum fuit postremis temporibus difficilis, observatuque promptum fuit quam ægre sinistrum horacis latus fuerit sequax.

Videtur mors, quæ die lunæ, hora prima pomeridiana obvenit, sub undecimum scilicet diem, hac occasione fuisse accelerata, quod procerum quorumdam suasu, rex vinum assumpsisset, cui salvia cum aliquot impensius calefacientibus fuerat incocta, et vulnerariæ potionis titulo propinabatur, impensæque respirationis necessitatem auxerat.

Andreas Vessalius
Bruxellensis.

(Copie du temps ; f. fr., vol. 10190, f. 141.)

LVII.

Gamboa au roi d'Espagne.

Pampelune, 3 février 1560.

Protestation de dévouement. — Le projet de Gamboa était de livrer au

roi d'Espagne le duc de Vendôme avec ses gentilshommes, et par suite la ville de Bayonne. — Demande d'audience. (Voyez ci-dessus, p. 309.)

S. C. R. Mag.

Veso los reales pies de V. Mag. humilmente y ago saber á V. Mag. que yo soy el que con yntençion de servir a V. Mag. y deseando su grandeza hordenê trate y concerte la prision de Bandoma y otros nobles que en su conpañia benian y mas la presa de Vayona como lo uno y lo otro di á entender y palpar á los señores del consejo de la guerra de V. Mag. en España y para que V. Mag. entienda la horden y manera que yo para ello tube y quan en serbiçio de V. Mag. y en tiempo tan importance y para que V. Mag. sepa en que estado estan ansi los tratos pasados por mi como otros que V. Mag. trata por otros y loque conviene al serviçio de V. Mag. acerca dellos y otros avisos muy ymportantes al servicio de V. Mag. deseo besar los reales pies de V. Mag. en persona y ausi suplico á V. Mag. se a servido dar ce licencia para que yo vaya adar cuenta á V. Mag. de todo porque soy cierto que en ello rescebira V. Mag. serviçio y aunque V. Mag. despues que está en España hatenido un aviso ó dos de loque pasa en Francia de mi por mano del duque de Albuquerque y subijo don Gabriel no he pedido esta liçencia creyendo que me la enbiara el duque de Alburquerque y otros respetos que dire á V. Mag. quando vea la real persona de V. Mag. y quanto mas ayna fuere sera mas serviçio de V. Mag. cuya sacra c. r. persona de V. Mag. nuestro señor goarde por largos tiempos y los reynos de V. Mag. acresçiente sienpre con bitoria como V. Mag. desea.

Deste reyno de Nabarra de V. Mag.

De vaste, cabe Panplona á los 3 de febrero de 1560.

S. C. R. Mag.

Veso humilmente los reales pies de V. Mag. su muy minimo vasallo y leal criado.

Pero Fernandez d'Eliçaola y Gamboa.

(Orig. autog.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 27.)

LVIII.

Confession de Gamboa.

Pau, 12 mai 1560.

Détail de la conjuration de don Prudencio et de Juan de Lascana pour livrer la province au roi de Navarre. — A Saint-Sébastien, les conjurés avaient gagné un caporal d'escouade, appelé Salas, et trois autres soldats. — Ce caporal avait pris l'empreinte des clefs avec de la cire. — Les clefs ont été fabriquées et essayées. — Don Diego de Carvajal avait promis de livrer Fontarabie aux mêmes conditions que Saint-Sébastien. — Les conjurés traitaient avec d'Andaux, Artieda et Esparsa. — Pendant que le duc de Vendôme entrerait en Navarre, le s. de Verastigui devait occuper le défilé de Gositi avec 1500 hommes. — Autres détails. — Le roi de Navarre ne devait se mettre en mouvement que quand Esparsa l'avertirait de l'opportunité de sa marche en avant.

Treslado de la orden que Ganboa dio al rey de Navarra mi señor en el trato que tenia concertado para darle la provincia de Guipuzcoa.

La orden que el señor don Prudencio y don Juan de Lascano contoda la provinçia eçeto la parte de don Juan de Borja agora ultimamente tratado tienen para levantarse con la dicha provinçia y las fuerças della es que en la mota de San Sebastian an ganado un cabo de escoadra llamado Salos y otros tres soldados de sus camarada y el dicho caporal á tornado el molde de çera de la llave de la fortaleza y se han hecho las llaves y aprovado abrir y se abren de manera que esta asegurada la mota y la villa en Fuenterravia don Diego consiente y lo de alli esta hecho como se vera por Juan de Gamboa y Nicolas de Aveiztoi y otros que venian á hablar con el señor de Audans y el capitan Artisda y Esparza y otras personas que el rey de Navarra nuestro señior sera servido ymbiar mas saldan los diputados hablar conlos dichos señores tienen hordenado que el señor de Verastigui tenga el passo de Gorriti con mille y quinientos hombres, çaldria á Sant Adrian los nombrados por ellos en los puertos de mar eçeto en Guetavia Domingo de Olavo con trezientos hombres y San Anton y ansele de enbiar quatro

pieças de manera que no esta en más de mandar V. Mag. hazer para tal dia sinque V. Mag. muéva pie hasta que Esparza y otros la trayan la buena nueva y esto á V. Mag. prometo de parte del dicho don Prudencio y la provinçia y digo que siendo la voluntar del rey de Navarra poner en execucion todo lo sobredicto don Prudencio y sus aliados para los veynte de mayo del presente año de 1560 años y porque prometo todo lo sobredicho sera ansi queriendolo provar el rey de Navarra nuestro señor y que no faltara por el dicho don Prudencio y la dicha provincia yo con persona disputada por el dicho don Prudencio y la dicha provincia. En fe y testimonio de todo lo sobre dicho di este memorial de prometimiento firmado en mi nombre propio y escrito de mi propia mano.

Fecha en Pau a los doze de may de 1560.

Pero Fernandez d'Eliçaola y Gamboa.

De la main de don Gabriel de la Cueva :

Este trato era doble como otra vez tengo escryto a V. Mag. el qual a muchos dias que el dycho Gamboa le traya en serviçio de V. Mag., como tienen notycya de ello los del consejo de la guerra que estaban con la serenisima príncesa de Portugal a Valladolid a aquella saçon.

(Orig. autog.; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582. — Copie avec la note de don Gabriel de la Cueva ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 14.)

LIX.

Autre confession de Gamboa, *s. l. n. d.* (*mai* 1560). — Récit des voyages de Gamboa en Espagne, en Navarre, etc. (*vid. suprà*, p. 295 et suiv.). (Orig. autog.; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582.)

Déclaration de Gamboa qui accuse Gensana d'Oloron, Saint-Esteban d'Arsatte et Saint-Esteban d'Arlerot de s'être mis d'intelligence avec l'Espagnol contre le duc d'Albuquerque, *s. l. n. d.* (*mai* 1560). (Orig. autog.; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582.)

LX.

Pièces sans date.

Lettres d'Antoine de Bourbon au s. d'Humières. — Affaires de Picardie. — Demande de nouvelles. (Copie, Vc de Colbert, vol. 23, f. 78 v°.)

Lettre du même au s. de Senarpont, *Saint-Quentin,* 21 *mars* . . . . . Exemption pour Philippe le Cairon, chargé des deniers du roi pour les réparations de Corbie, de tout logement de gens de guerre. (Orig., f. fr., vol. 3006, f. 40.)

Lettre du même au connétable, *Saint-Tomiez*, 5 *octobre* . . . . . Lettre de créance en faveur du s. de Chastillon, présent porteur. (Orig., f. fr., vol. 3049, f. 17.)

(*Les pièces qui précèdent paraissent antérieures au* 29 *mai* 1555, *date de l'avènement d'Antoine de Bourbon comme roi de Navarre.*)

Lettre d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, à d'Humières, *Soissons,* 16 *juin* . . . . . Recommandation de Jehan de Guignes, dit Luxembourg. — Prière de le nommer archer de la garde de la compagnie de d'Humières. (Orig., f. fr., vol. 2979, f. 13.)

TABLE.

CHAPITRE PREMIER.

Depuis le mariage de Jeanne d'Albret (20 *oct.* 1548) *jusqu'à la mort de Henri d'Albret* (29 *mai* 1555). — Page 1.

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret vont à Vendôme (fin octobre 1548). — Visite de Jeanne d'Albret à la duchesse de Vendôme. — Fortune des maisons d'Albret et de Vendôme. — Mariage de François de Lorraine avec Anne d'Est. — La reine Marguerite et Jeanne d'Albret visitent Plessis-lez-Tours. — La reine Marguerite, Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon partent pour le Béarn (16 janvier 1549). — Reprise des négociations du roi de Navarre avec l'Espagne. — Remplacement de Jean de Saint-Mauris, ambassadeur d'Espagne, par Simon Renard (janvier 1549). — Jean de Daillon, comte du Lude, lieutenant du roi de Navarre en Guyenne. — Négociations de l'évêque de Lescar avec l'Espagne. — Antoine de Bourbon quitte le Béarn et se rend à Paris (mai 1549). — Entrée du roi à Paris et couronnement de Catherine de Médicis (juin 1549). — Antoine de Bourbon monte sa maison à la Fère (12 juillet 1549). — Jeanne d'Albret rejoint son mari (juillet 1549). — Expédition de Boulogne. — Antoine quitte subitement l'armée de Boulogne (septembre 1549). — Mort de Marguerite d'Angoulême (21 décembre 1549). — Funérailles de Marguerite (10 fév. 1550). — Voyage de Henri d'Albret à la cour. — Mort de la duchesse de Vendôme (14 sept. 1550).

Guerre de Parme. — Philippe reconnu roi de Navarre par les Cortès (26 août 1551). — Charles-Quint cherche à désintéresser le roi de Navarre. — Reprise des négociations. — Rapport de Descurra (juillet 1551). — Antoine de Bourbon en Picardie. — Naissance du duc de Beaumont à Coucy (21 septembre 1551). — Administration militaire d'Antoine de Bourbon en 1551. — Jeanne d'Albret pendant la campagne de 1551.

Campagne de 1552. Prise de Metz (10 avril 1552). — Conquête du Luxembourg. — Antoine de Bourbon, commandant en chef de l'armée (août 1552). — Échec du duc d'Aumale (28 oct. 1552). — Prise d'Hesdin par les Impériaux. — Antoine reprend Hesdin (19 sept. 1552). — Préparatifs du roi de Navarre pendant la campagne de 1552.

Campagne de 1553. Prise de Térouanne par l'empereur (20 juin 1553). — Mouvements militaires d'Antoine de Bourbon pendant le siège de Térouanne. — Prise d'Hesdin par les Impériaux (18 juillet 1553). — Campagne commandée par le roi (sept. 1553). — Rôle d'Antoine de Bourbon dans la campagne de 1553. — Deuxième grossesse de Jeanne. — Mort du duc de Beaumont (20 août 1553). — Jeanne d'Albret va accoucher en Béarn. — Arrivée de Jeanne à Pau (4 décembre 1553). — Naissance de Henri IV (14 décembre 1553). — Baptême de Henri IV (6 mars 1554).

Campagne de 1554. Prise de Marienbourg (28 juin 1554). — Bataille de Renty (13 août 1554). — Antoine de Bourbon commande en chef après le départ du roi. — Administration militaire d'Antoine de Bourbon pendant l'automne de 1554. — Fin de la campagne. Négociations de Gravelines (23 mai 1555). — Jeanne d'Albret pendant la campagne de 1554. — Correspondance intime de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon. — Naissance du comte de Marle (19 février 1555). — Sa mort. — Maladie et mort de Henri d'Albret (29 mai 1555).

CHAPITRE SECOND.

Depuis la mort de Henri d'Albret (29 *mai* 1555) *jusqu'à la fin de l'année* 1557. — Page 109.

Henri II propose à Antoine de Bourbon d'échanger le Béarn contre des biens situés en France. — Tentative du roi sur Navarreins et sur le comté de Foix. — Funérailles de Henri d'Albret (25 juillet 1555). — Antoine de Bourbon reçoit les

charges et les pensions du feu roi de Navarre. — Session des états de Béarn (18 août 1555). — Serment d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret (18 août). — Délibérations des états. — Ordonnances du roi et de la reine de Navarre.

Établissement de la maison de la reine de Navarre. — Vie d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret en Béarn. — Voyage d'Antoine à la cour de France (sept. 1555). — Éducation de Henri de Béarn au château de Coarraze. — Jeanne d'Albret donne le jour à une fille (14 avril 1556).

Session des états de Béarn (18 juillet 1556). — Administration du roi de Navarre; affaires Barbot et Bonsergent, Fournier, Beringuier.

Départ du roi et de la reine de Navarre, accompagnés du prince de Béarn, pour la cour (nov. 1556). — Entrée solennelle à Limoges (21 déc. 1556). — Ils arrivent à la cour (12 fév. 1557).

Jeanne d'Albret revient à Pau (mars 1557). — Ouverture de la session des états de Béarn présidée par Jeanne d'Albret (22 mai 1557). — Le roi de Navarre rejoint sa femme en Béarn. — Antoine et Jeanne font une entrée solennelle à Bordeaux (22 août 1557). — Délibération du parlement sur les moyens de défense de la ville. — Le roi et la reine de Navarre rentrent en Béarn (sept. 1557).

CHAPITRE TROISIÈME.

Négociations d'Antoine de Bourbon avec l'Espagne au sujet de la Navarre espagnole, depuis la mort de Henri d'Albret (29 *mai* 1555) *jusqu'à l'échec des pourparlers* (*fin janvier* 1558). — Page 147.

Henri II autorise Antoine de Bourbon à poursuivre les négociations de Henri d'Albret. — Le duc d'Albuquerque envoie Descurra à Pau (19 juin 1555). — Descurra propose au prince de lui donner les moyens de monter sur le trône de France. — Antoine accueille la proposition, mais réclame, en attendant son exécution, la restitution de la Navarre. — Nouvelle mission de Descurra. — Antoine demande le Milanais ou le royaume de Naples.

Charles-Quint à Bruxelles (sept. 1555). — Réponse de Philippe II au roi de Navarre (25 décembre 1555). — Préparatifs de guerre du prince de Bourbon. — Rivalité des Beaumont et des Gramont en Navarre. — Abdication de Charles-Quint. — Trêve de Vaucelles (5 février 1556). — Le roi de Navarre reste étranger à

la trêve. — Affaire de Pierre de Condom. — Antoine ajourne l'invasion de la Navarre au printemps suivant (fin 1556).

Jacques Benoist de Lagebaston, premier président du parlement de Bordeaux, découvre les intrigues du roi de Navarre en Espagne (février 1556). — Alsatte, d'Hurtubie, Arnauld de Coulon, Etchasserii, curé de Garritz, Lissalde. — Messages d'Antoine au roi. — Disgrâce de Lagebaston.

Charles-Quint débarque à Laredo (28 sept. 1556). — Sa réponse aux ouvertures du roi de Navarre. — Fureur du prince. — Philippe II promet le Milanais en retour des places fortes de la Navarre (2 décembre 1556). — Dénonciation de la trêve de Vaucelles (31 janvier 1557). — Embarras de Philippe II. — Conférence du roi de Navarre et de Descurra à Vendôme (30 janv. 1557).

Charles-Quint se retire au monastère de Yuste. — Il écoute le récit de la mission de Descurra (28 avril 1557). — Il offre au roi de Navarre un échange simultané de la Navarre et du Milanais. — Philippe II consent à livrer le Milanais avant d'avoir reçu les places fortes de la Navarre (13 avril 1557). — Les concessions de Philippe II sont communiquées au roi de Navarre (21 mai 1557). — Mission de Brodeau à Yuste. — Projet de traité du 17 juillet. — Sentiments du roi de Navarre à la réception de cet acte (août 1557).

Le secret des négociations arrive au roi de France. — Le bruit se répand que Charles-Quint va prendre le commandement de l'armée destinée à entrer en Guyenne. — Comment le secret fut-il divulgué? — Le baron de Polweiler. — Mécontentement d'Antoine; il accuse la négligence ou l'indiscrétion des agents espagnols. — Bataille de Saint-Quentin (10 août 1557). — Charles-Quint conseille à son fils de rompre les pourparlers avec le roi de Navarre (22 septembre). — Dernières propositions d'Antoine (novembre 1557). — Rupture définitive des négociations (fin janvier ou commencement de février 1558).

CHAPITRE QUATRIÈME.

La réforme en Béarn et en Guyenne depuis l'origine jusqu'à la mort de Henri II (10 *juillet* 1559). — Page 211.

BÉARN.

Origine du mouvement calviniste en Béarn. — Marguerite d'Angoulême favorise les Luthériens. — Gérard Roussel. — Tolérance

de Henri d'Albret. — Politique d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. — États de Béarn de 1555. — Antoine de Bourbon incline vers la réforme (1557). — François Le Gay, dit Bois-Normand, en Béarn (14 octobre 1557). — Pierre David. — Félicitations de Calvin.

Le roi et la reine de Navarre se rendent à Paris (janvier 1558). — Démonstrations religieuses du prince et de la princesse à la Rochelle. — Ils arrivent à Paris. — Fêtes calvinistes. — Henri II tente vainement d'introduire l'inquisition en France.

Le roi et la reine de Navarre donnent à leur fils la régence nominale du Béarn (janvier 1558). — Séances orageuses de la session de 1558 des états de Béarn. — Le cardinal d'Armagnac, lieutenant général en Béarn.

GUYENNE.

Établissement de la réforme dans les provinces du gouvernement du roi de Navarre, c'est-à-dire en Guyenne, Aunis, Angoumois, Saintonge et Poitou. — Ordonnances de François Ier et de Henri II proscriptives du port des armes.

Agen; Jules César Scaliger; Philibert Sarrazin; Janus Frégose, évêque d'Agen; Martial de Nort; Melchior Flavin.

Bordeaux; André de la Voye; La Vigne; Armand Monier et Jean de Cazes; Jérôme Casebonne; Pierre Feugère.

Montauban; Jean de Lettes de Montpezat, évêque de Montauban, et Armande de Durfort; les frères Calvet; Jacques des Prez de Montpezat, évêque de Montauban.

Saintonge; Philibert Hamelin. — Troubles à Aulnay et à Saint-Jean-d'Angély.

Poitou; organisation complète de l'église calviniste de Poitou, dès 1557. — Troubles à Poitiers (27 mars 1559). — Prêches de Valentin Marquet, à Niort. — Le roi de Navarre, sur l'ordre du roi, disperse les églises de Saintonge.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Depuis le mariage du dauphin et de Marie Stuart (24 *avril* 1558) *jusqu'à la mort de Henri II* (10 *juillet* 1559). — Page 267.

Mariage du dauphin et de Marie Stuart (24 avril 1558). — Situation effacée du roi de Navarre à la cour. — Bataille de Gravelines (13 juillet 1558).

Conférences de Cercamp (12 octobre 1558). — Forces respectives de Philippe II et de Henri II. — Les ambassadeurs du roi de

Navarre à Cercamp. — Discours de Jean-Jacques de Mesmes à la séance du 12 novembre. — Les Espagnols y répondent par une fin de non-recevoir.

Le duc d'Albuquerque et don Diégo de Carvajal envahissent le Labour (fin juillet 1558). — Préparatifs de défense de Charles de Coucy, s. de Burie, sur la frontière. — Lettre de Henri de Navarre aux habitants de la vallée d'Ossau (22 octobre 1558). — Faiblesse des moyens du duc d'Albuquerque. — Le roi de Navarre commande à Burie d'envahir la Navarre espagnole. — Guerre mouillée. — Échec de Burie.

Antoine se décide à prendre la direction de la guerre en Navarre (5 novembre 1558). — Trahison de Gamboa. — Échec de l'expédition conduite par le roi de Navarre (janvier 1559). — Aveux et supplice de Gamboa (mai 1560).

Jeanne d'Albret à Paris (hiver 1559). — Naissance de Catherine de Navarre (7 février 1559). — Elle fait publier l'Heptaméron de la reine Marguerite. — Elle revient en Béarn.

Dernières intrigues d'Antoine de Bourbon. — Mort de Henri II (10 juillet 1559).

Pièces justificatives. . . . . P. 331

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France, 1864-1872, 5 vol. in-8, édition publiée pour la *Société de l'Histoire de France.* Tome premier *épuisé.*

Le Mariage de Jeanne d'Albret, 1877, in-8, Labitte.

Mémoires inédits de Michel de la Huguerye, 1877-1880, 3 vol. in-8, publiés pour la *Société de l'Histoire de France.*

Notice des principaux Livres manuscrits et imprimés qui ont fait partie de l'Exposition de l'art ancien au Trocadéro, 1879, in-8, Techener.

François de Montmorency, gouverneur de Paris et lieutenant du roi dans l'Isle de France (1530-1579), extrait du tome VI des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
112
A6R8
t.1

Ruble, Alphonse, baron de
Antoine de Bourbon et
Jeanne d'Albret